Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
SAN DIEGO

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

57.55

REVUE

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

Publiée par la Société des Études Historiques

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOIXANTE-DIX-~~HUITIÈME~~ NEUVIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Politique Algérienne du Ministère Molé

Le Programme, le Traité de la Tafna et la Prise de Constantine

(JANVIER-OCTOBRE 1837)

Dans l'automne de 1836, le maréchal Clauzel, gouverneur général de l'Algérie, avait dirigé contre Constantine, où régnait le bey Achmet, une expédition dont le ministère présidé par Thiers avait encouragé le dessein, mais que le cabinet du 6 septembre, présidé par Molé, avait ensuite cessé de soutenir tout en évitant de la contremander. Cette expédition aboutit, on le sait, à un échec lamentable. Le ministère Molé-Guizot se vit alors contraint de s'occuper des affaires africaines beaucoup plus activement qu'il n'avait vraisemblablement souhaité, et il établit un programme d'ensemble dont il poursuivit ensuite la mise en pratique durant le printemps et l'été de 1837. C'est cette politique, importante pour la compréhension de notre histoire algérienne, que je voudrais essayer de préciser ici d'après les débats parlementaires, les documents conservés aux Archives de la Guerre et du Gouvernement général de l'Algérie et quelques pièces des archives de la Marine[1]. Et ceci fera considérer tout d'abord le programme arrêté, puis sa réalisation, c'est à dire la conclusion du traité de la Tafna et la prise de Constantine.

I

L'échec devant Constantine connu, à Paris, le 11 décembre 1836 risquait d'avoir en Afrique des répercussions fâcheuses, mais quelque temps s'écoulerait forcément avant qu'on pût mesurer leur importance.

1. Archives de la Guerre, Correspondance d'Alger ; Archives du Gouvernement général, série E ; Archives de la Marine, série BB[4]. Sur le classement des Archives de la Guerre et des Archives du Gouvernement général, voir Esquer, *Les Archives Algériennes*, dans le numéro de septembre 1912 des *Annales Universitaires de l'Algérie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Par contre, il fut facile de constater immédiatement, en France, une émotion considérable. Les journaux s'emparèrent des télégrammes de Clauzel au fur et à mesure que le *Moniteur* les publiait et, tout aussitôt la polémique se déchaîna dans la presse pour se poursuivre bientôt dans le Parlement. Le discours du Trône, lu à l'ouverture de la session, le 27 décembre, dut forcément mentionner, en effet, « les pertes douloureuses » éprouvées en Afrique [1]. Les chambres dans leurs adresses de réponse s'associèrent à l'affliction royale, les Pairs se bornant à constater que le courage déployé méritait un autre succès [2] mais les députés voulant, en outre, voir rechercher la cause de ces « malheurs inattendus [3] ». Pareille prétention était significative et d'autant plus qu'un débat assez vif avait précédé le vote du paragraphe. M. Legrand avait réclamé impérieusement une enquête ; MM. Sivry, Desjobert, Pelet de la Lozère, le général Bugeaud avaient fait de diverses manières le récit de l'expédition, développé avec passion des vues générales, et remis même en cause la conduite antérieure de Clauzel notamment à propos de la contribution de Tlemcen ; finalement, le Président du Conseil avait dû payer de sa personne et n'avait pu limiter le débat, qu'en annonçant des occasions prochaines de le reprendre [4]. De fait, un projet de loi rectificatif du budget de 1836 [5] puis une demande de crédits supplémentaires pour 1837 [6] permirent bientôt aux Chambres de s'occuper tout à leur aise de la malencontreuse expédition, les adversaires du Ministère s'efforçant de le rendre responsable de l'échec, causé disaient-ils par l'insuffisance des moyens alloués, tandis que ses partisans rejetaient au contraire toute la faute sur Clauzel ou sur le Cabinet précédent. En dépit de l'attentat de Meunier et de la révolution espagnole qui détournèrent quelque peu l'attention, les polémiques sur l'affaire de Constantine se poursuivirent ainsi à la Chambre et par contre-coup dans les journaux, durant tous les premiers mois de 1837, ravivées à certains moments par des incidents tels que la publication d'une brochure justificative de Clauzel [7], compliquées à d'autres par des facteurs accessoires tels que l'accusation d'in-

1. *Moniteur* du 28 décembre 1836, p. 2777.
2. *Id.* des 10 et 11 janvier 1837, pp. 52 et 65.
3. *Id.* du 20 janvier 1837, pp. 140 et 144.
4. Séance du 19 janvier, *Moniteur* du 20, pp. 140 et suiv.
5. Déposé le 4 janvier, discutée en avril.
6. Déposée le 8 mai, (voir ci-dessous.)
7. *Explications du maréchal Clauzel*, publiées en mars 1837.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

subordination portée contre le général de Rigny qui avait commandé une brigade dans le corps expéditionnaire. Mais, si ces interminables discussions devaient être mentionnées parce qu'elles permettent de constater l'émotion provoquée par la défaite, elles ne mériteraient cependant pas d'être analysées. Les questions de tactique parlementaire y tenaient autant de place que la préoccupation coloniale, et c'étaient, d'autre part, des débats sans nulle sanction ; inutile dès lors de nous appesantir sur les critiques ou récriminations et d'autant moins que nous allons être amenés à reprendre les principales opinions émises en examinant maintenant les projets nouveaux auxquels s'arrêta le gouvernement.

Un point fut immédiatement acquis. D'accord avec l'opinion parlementaire et publique, le gouvernement jugea indispensable de venger la défaite. Celle-ci avouée, le discours du trône avait insisté sur la « nécessité d'assurer à nos armes la prépondérance qui doit leur appartenir et à nos possessions une complète sécurité [1] » ce à quoi, les députés avaient acquiescé, et les Pairs avaient répondu : « Votre Majesté a compris le sentiment de la France... des opérations conduites avec la prévoyance dont le courage le plus intrépide ne peut se dispenser donneront à nos possessions une sécurité complète [2] ». Entre temps quelques mesures militaires étaient déjà prises, des renforts partaient pour Bône et le Gouverneur général se voyait autorisé à occuper Guelma qui fournirait éventuellement une base pour la nouvelle opération dont l'étude commençait déjà [3].

Mais un autre point aussi ne faisait pas doute : il ne pouvait simplement s'agir de remporter une victoire qui affirmerait notre force. En parlant de la « prévoyance » nécessaire dans la conduite des opérations les Pairs avaient prétendu donner une indication pour l'avenir, en même temps qu'ils semblaient critiquer le passé, et le vœu qu'ils avaient insinué ainsi, avec la modération de rigueur dans une adresse, allait d'ailleurs se trouver formulé bientôt de toutes parts avec une énergie grandissante. A la Chambre des Députés, dès le débat sur l'adresse, Pelet de la Lozère s'était demandé quel était le « système » à suivre en

1. 27 décembre 1836. *Moniteur* du 28.
2. *Moniteur* des 10 et 20 janvier 1837, pp. 52 et 140.
3. *Moniteur*, notamment 6 et 30 janvier 1837, pp. 27 et 205. Alger, Archives du Gouvernement général, le ministre au Gouverneur général, 31 janvier 1837. Girod de l'Ain, *Le maréchal Valée*, p. 204.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Afrique, tandis que Rancé, appuyé par Bugeaud, prétendait inviter le Roi à en adopter immédiatement un [1]. Quelques mois plus tard, lorsque fut discutée une loi rectifiant le budget de 1836, la même préoccupation reparut ; M. de la Redorte déplora que le Gouvernement n'eut pas des vues plus nettes [2] et M. Piscatory insista sur la nécessité de suivre un « système » [3]. Un peu plus tard encore, quand débuta l'examen des crédits extraordinaires demandés pour 1837 c'est un « système » que réclame à son tour Duvergier de Hauranne [4] et quand enfin le premier de ces projets de loi arrivera devant les Pairs ce sera de nouveau et toujours de « systèmes » que parlera longuement le vicomte Rogniat [5].

La préoccupation de voir adopter pour l'Afrique un plan logique est manifestement aussi générale que la foi dans l'efficacité d'un tel plan. Mais ceci ne veut naturellement pas dire que l'un et l'autre de ces sentiments fussent également ou complètement justifiés. Inutile d'insister sur le danger que des conceptions trop rigides font courir aux entreprises pleines d'aléas et d'imprévu, mais impossible de ne pas rappeler que l'empirisme terre à terre de Soult avait, en somme, procuré naguère les meilleurs résultats [6]. Il y avait aussi quelque injustice à dénoncer maintenant sans cesse à la tribune l'absence de tout « système ». A bien prendre, on en avait vu surgir deux au cours des deux dernières années. Le ministère de Broglie-Guizot avait formulé, et très nettement, celui du moindre effort et de la pénétration pacifique [7] ; Clauzel avait échafaudé celui de la domination indirecte établie à l'aide d'interventions militaires [8]. Mais comme, par une rencontre singulière, le ministère de Broglie avait confié l'exécution de ses vues à Clauzel qui ne les partageait pas ; comme, d'autre part, les vues personnelles du maréchal avaient abouti au lamentable échec de Constantine, nul résultat positif n'avait pu apparaître et l'on perdait de vue la netteté des

1. *Moniteur* du 20 janvier 1837, pp. 142 et 143.
2. *Ibid.*, 21 avril 1837, p. 947.
3. *Ibid.*, 22 avril 1837, p. 954.
4. *Ibid.*, 9 juin 1837, p. 1468.
5. *Ibid.*, 24 juin 1837, p. 1641.
6. Sur la politique algérienne de Soult, durant son premier ministère, voir dans le *Correspondant* du 25 juillet 1912, l'article intitulé *l'Installation de la France en Algérie*.
7. Voir les déclarations faites par Guizot et le maréchal Maison dans la discussion du budget de 1836, notamment au *Moniteur* de 1835, pp. 1248 et 1309.
8. Ce plan se trouve résumé dans les pièces insérées par Clauzel dans ses *Explications* citées plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intentions. Il ne fallait pas non plus, surtout à cette époque, demander à des parlementaires français d'approuver les procédés chers à Soult, puisque ceux-ci ne se laissaient guère réduire en maximes : le culte des doctrines, la confiance dans l'efficacité des formules régnaient en maîtres sur les divers partis. Si bien que tout compte fait, les Chambres demeuraient fidèles à leur habitude générale quand elles prétendaient que l'adoption d'un système mettrait seule fin aux difficultés africaines, et parfaitement sincères aussi quand, oublieuses d'un passé récent, elles s'imaginaient que ce serait innover que de leur en apporter un.

Le cabinet du 6 septembre était d'ailleurs très disposé à les satisfaire. Les hommes qui le dirigeaient étaient, plus que nuls autres, doctrinaires et systématiques ; l'un d'eux surtout et celui-là précisément qui allait jouer dans l'affaire un rôle prépondérant. Le général Bernard qui détenait le portefeuille de la Guerre étant aussi dépourvu d'initiative que d'autorité et le président du Conseil n'ayant pas encore, au sujet de l'Algérie, des idées personnelles très nettes, les opinions du ministre de l'Instruction publique devaient presque forcément prévaloir. Or, Guizot n'avait nulle raison de modifier ses vues antérieures en présence des résultats fâcheux produits par une entreprise qu'il n'avait pas approuvée et ce furent donc, en somme, les conceptions développées naguère par lui, au temps du Cabinet de Broglie qui devinrent les principes directeurs du cabinet Molé-Guizot. Mais l'application de tels principes, tout de modération militaire, ne pouvait être confiée à Clauzel qui leur était radicalement opposé et que les événements récents comme les attaques parlementaires discréditaient en outre complètement. Force était donc de lui trouver un successeur. On l'avait sous la main. La mission délicate donnée naguère au général de Damrémont avait attesté la confiance qu'il inspirait[1] ; les rapports rédigés par lui à ce propos, celui notamment adressé au ministre de l'Instruction Publique[2] avaient montré la conformité de ses vues avec celles du gouvernement. Il semblait ainsi, à tous égards, l'homme désirable et

1. Le général de Damrémont avait été envoyé à Alger à la veille de l'expédition de Constantine, au moment où le cabinet du 6 septembre essayait d'évincer le maréchal Clauzel. Sur cette mission, voir le *Journal des Débats*, numéro du 11 décembre 1912.

2. Publié par Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. IV, p. 428.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une ordonnance du 12 février l'investit donc du Gouvernement général[1].

Toutefois, un plan véritable restait encore à élaborer, car les grandes affirmations générales qui séduisent une assemblée parlementaire ne suffisent pas à la conduite pratique des affaires. Il en faut déduire les solutions précises applicables aux difficultés du moment. Le ministère de Broglie-Guizot avait naguère abandonné ce soin aux initiatives locales ; instruit peut-être par cette expérience le ministère Molé-Guizot voulut plus sagement arrêter d'avance, à Paris même, les directions positives. Mais qui allait se trouver chargé de les préciser? Exactement à ce moment une ordonnance complétait la réorganisation du ministère de la guerre et, développant de façon caractéristique l'ancien bureau d'Alger, créait une division spéciale chargée de centraliser toutes les affaires concernant le gouvernement et l'administration civile de nos provinces de l'Afrique du Nord[2]. En simple logique, c'eût été à cette division nouvelle à préparer, sous le contrôle du ministre, les instructions souhaitées. Il n'en alla pas ainsi. Les circonstances étaient graves, le général Bernard toujours effacé, et d'autres ministres désireux de dire leur mot à propos de résolutions qui engageaient gravement la responsabilité du Cabinet. Ce fut donc le Conseil lui-même qui se saisit de la question et, vers le milieu de février, commença d'en délibérer en présence de Damrémont[3].

Là encore on dut se contenter toutefois d'arrêter d'abord les seules lignes générales. La prudence parut commander, en effet, de ne rien conclure avant que les hommes chargés de l'exécution ne se fussent rendus compte par eux-mêmes de la situation vraie et n'eussent fourni des avis motivés. Certaines dispositions à prendre sur place ne pouvaient, en outre, souffrir aucun délai. Dans la province d'Oran, notamment, il fallait, en même temps que reprendre le contact avec Abd-el-Kader et vérifier ses dispositions, assurer aussi le ravitaillement du camp de la Tafna et celui de la petite garnison isolée dans Tlemcen. Le général Bugeaud reçut donc l'ordre de repartir pour Oran et d'y reprendre le commandement de la division. Le gouverneur général, de son côté, se mit en route pour Alger. L'un et l'autre rejoi-

1. Duvergier, 1837, p. 18.

2. Ordonnance du 28 février 1837. *Journal militaire*, 1837.

3. Alger, Archives du Gouvernement général. Instructions à Damrémont, du 22 mai 1827, qui seront analysées plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnirent leurs postes dans les tous premiers jours d'avril et le gouvernement attendit patiemment leurs rapports.

Sur ces entrefaites un incident se produisait à Paris. Né de l'alliance presque fortuite de Molé et de Guizot, le cabinet du 6 septembre portait en lui le germe d'une dislocation d'autant plus inévitable que le caractère altier du ministre de l'Instruction publique se pliait mal à la subordination. Entre lui et le président du Conseil, la lutte fut ouverte dès la fin de mars. Le roi, pour sortir d'embarras, chargea les deux antagonistes de former chacun un nouveau Gouvernement. Guizot échoua, Molé par contre réussit et consolida pour longtemps sa position en constituant, le 15 avril, un Cabinet où il conservait quelques-uns de ses collaborateurs, dont le général Bernard, tout en éliminant plusieurs autres dont, bien entendu, Guizot. Mais ce dernier ayant exercé une influence considérable sur les affaires algériennes, restait à savoir si sa retraite ne provoquerait pas une brusque évolution. Dans le premier moment au moins, il n'en fut rien. D'autre part, les renseignements qui parvenaient maintenant d'Afrique n'apportaient pas non plus d'éléments d'appréciation vraiment nouveaux. Bugeaud annonçait le ravitaillement pacifique de Tlemcen ce qui paraissait indiquer chez Abd-el-Kader des intentions relativement conciliantes. Damrémont par contre signalait les incursions de l'émir dans la région d'Alger, son entrée à Cherchell, à Médéa et dans la Mitidja où de sérieuses opérations de police étaient devenues nécessaires [1]. C'étaient là sans nul doute des contretemps mais qui ne parurent pas de nature à influer sur les déterminations en cours. L'étude du programme à suivre se poursuivit donc dans l'esprit même où elle avait été commencée et les résolutions définitivement arrêtées furent ainsi l'application très exacte des principes posés trois mois plus tôt, avant le remaniement ministériel comme avant le départ des généraux.

Le plan adopté fut indiqué dans diverses déclarations de tribune, développé d'autre part dans une série d'instructions successivement expédiées, puis repris dans des instructions d'ensemble adressées à Damrémont les 22 et 27 mai. Instructions générales ou spéciales et manifestations parlementaires se complètent d'ailleurs et si bien qu'il convient d'en faire masse unique pour essayer de comprendre la politique choisie.

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 168 et sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Deux idées dominent cette politique : la France entend affirmer sa souveraineté sur l'ancienne régence tout entière ; résolument pacifique, d'autre part, elle répugne aux bouleversements et aux conquêtes brutales. « La guerre acharnée et ruineuse... imposerait des sacrifices hors de proportion avec les avantages que pourrait procurer le succès[1]. » Molé proclame donc à la Chambre le désir d'une pacification au moyen de laquelle les indigènes, acceptant notre domination, nous permettraient de nous servir d'eux pour tirer de nos établissements tous les avantages qu'on peut s'en promettre[2]. Notre influence s'étendra ainsi peu à peu jusqu'au jour où notre domination complète s'affirmera sur tout le pays. Ce cheminement se fera par persuasion, par infiltration pacifique et par négociations, suivant les vues que Guizot prônait naguère, c'est dire qu'il se fera « par degrés », suivant l'expression dont se servira un jour le président du Conseil[3]. Ce ne sera point le résultat d'une campagne, ni l'œuvre d'une année. En attendant et bien que tout entière considérée comme française, l'ancienne Régence se trouvera donc divisée en deux zones, à l'une desquelles l'occupation effective et militaire sera très soigneusement « restreinte ».

Cette zone d'occupation s'étendra naturellement le long de la côte En effet, expliquait le ministre de la Guerre à Damrémont « le principal objet que la France doit poursuivre est un établissement maritime assurant la sécurité et l'extension du commerce ainsi qu'un accroissement d'influence dans la Méditerranée[4] ». Pour cela le littoral tout entier sera placé sous notre surveillance absolue grâce à une installation solide sur les points principaux : dans l'ouest Oran, et à défaut de Mostaganem dont la conservation serait trop onéreuse, Arzeu qui possède un mouillage excellent ; au centre Alger, à l'Est enfin Bône et Bougie. L'occupation ne sera toutefois pas strictement restreinte aux villes. Le gouvernement demeure encore opposé aux tentatives de colonisation systématique et il a quelque peu blâmé la proclamation inaugurale de Damrémont qui lui avait paru trop encourageante pour les colons[5]. Il admet cependant l'établissement progressif

1. Instructions à Damrémont du 22 mai.
2. *Moniteur*, 1837, p. 367.
3. 8 juin 1837 (discussion des crédits extraordinaires), *Moniteur* du 9, p. 1468.
4. Instructions du 22 mai.
5. La proclamation est au *Moniteur* du 16 avril 1837, p. 905.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une population européenne « dont les travaux seront des objets d'échange [1] ». Estimant aussi que le contact avec les indigènes étendra notre influence, il veut pouvoir admettre dans nos lignes les tribus désireuses d'y vivre ou celles qui recourraient à notre protection après s'être compromises pour notre cause. Dans les environs d'Alger, nous maintiendrons donc sous notre autorité complète la Mitidja entière avec Blidah mais en évitant Coléah, que les fanatiques musulmans considèrent comme ville sainte. Autour de Bône, où les populations sont relativement accommodantes, notre territoire s'étendra du Golfe de Stora à la frontière de Tunisie puis, à l'intérieur, jusqu'à Guelma. Autour d'Oran enfin, nous prendrons pour limite la Macta, le cours inférieur du Sig, la Sebkha et le rio Salado. Quant aux points où nous sommes installés en dehors de ces frontières, Tlemcen, par exemple, il demeura entendu qu'on les évacuerait.

« Le reste de la Régence, disent en effet les instructions officielles, — c'est à dire les parties où nous ne nous installerions pas effectivement, — le reste de la Régence doit être abandonné à des chefs indigènes. » C'est persister dans le système qu'avait préconisé Clauzel. Mais tandis que celui-ci voulait imposer des bey recrutés au gré de sa fantaisie, le gouvernement, mieux inspiré ou mieux instruit, discerne les conditions nécessaires à un protectorat, car, encore que le terme ne soit pas employé, c'est réellement de protectorat qu'il s'agit. Les hommes auxquels la France confiera l'exercice du pouvoir direct, en échange de la reconnaissance de sa souveraineté, devront avoir dans le pays des attaches, jouir d'un prestige suffisant et, autant que faire se pourra, détenir déjà de l'autorité ; il n'est plus question dès lors des beys sus cités par Clauzel et qui n'ont jamais été capables de s'installer dans leur capitale. Yusuf, notamment, cesse d'être bey de Constantine; il redevient simple chef d'escadrons de spahis et, pour plus de sûreté même, est autorisé ou invité à venir en France [2]. Dans la région de Constantine, notre adversaire Achmet remplit seul, en effet, les conditions souhaitées ; seul il apparaît réellement capable de commander et c'est donc avec lui qu'il importe de s'entendre en l'abaissant au rôle de vassal. Dans la région d'Oran, Abd-el-Kader s'impose de même et pour les mêmes motifs ; c'est donc avec lui aussi qu'il

1. Instructions du 22 mai.
2. Trumelet, *Le général Yusuf*, t. I, pp. 307 et suiv. ; Derrécagaix, *Yusuf*, p. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conviendra de s'accorder et nous tolérerons son règne, pourvu que lui, de son côté, admette la suzeraineté du roi. A cet égard, il ne suffira pas toutefois d'éviter les fautes naguère commises lors de la conclusion du traité Desmichels. L'ambition de l'émir est maintenant bien connue, comme son caractère entreprenant. Impossible dès lors de le laisser s'étendre à sa guise, même dans les régions que nous ne prétendons pas occuper ; des limites lui seront donc impérieusement tracées qui soustrairont notamment à son influence les régions de Miliana et de Médéah. La première sera conservée à son bey qu'on détachera d'Abd-el-Kader, par l'appât d'une situation indépendante. Quant à Médéah et au Tittery, un autre bey les détiendra mais qui n'est pas désigné encore, le ministre ignorant si les tribus de la région possèdent un homme suffisamment influent. A l'est de la Mitidja enfin, un dernier beylick sera constitué et confié au cheick de la Tribu des Flissah sur lequel le gouvernement attire tout spécialement l'attention de Damrémont. Une fois ces dispositions réalisées, plus de territoires vacants, plus de populations sans maîtres reconnus. Seule une partie de l'ancienne Régence sera sous notre administration directe, mais autour de nos établissements s'étendra la ceinture des principautés feudataires surveillées et contrôlées par nous : à l'est et à l'ouest, les états d'Abd-el-Kader et d'Achmet, puis, entre eux, les trois beylicks intermédiaires chargés de séparer ou même de contenir les deux grands chefs.

Telles sont au printemps de 1838 les vues du gouvernement. Elles ne satisferaient pas complètement sans doute certains grands théoriciens de la Chambre qui paraissent attendre une sorte de formule magique résolvant d'un coup toutes les difficultés. Bien des questions et des plus délicates ne sont même pas considérées et il s'agit moins, en somme, d'un « système » complet que d'un plan de domination. Mais ce plan, même particulier, ne laisse pas que d'avoir une importance considérable. Il existe d'abord et se tient. L'utopie sans nul doute n'en demeure pas bannie et les événements qui vont suivre révèleront ses naïvetés ou ses lacunes. En dépit de ses faiblesses, il montre cependant l'injustice commise par tous ceux qui ont cru notre politique africaine abandonnée à l'aventure ou perpétuellement fluctuante selon les caprices changeants des divers gouverneurs. C'est de Paris, on vient de le voir, que partirent des ordres raisonnés et précis. Non contents d'indiquer quelques directions générales, le ministère et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bureaux se sentent assez sûrs d'eux pour entrer dans les détails, énumérer les tribus à soumettre et désigner nominativement les chefs à leur donner. D'autre part, chose caractéristique aussi, le plan maintenant élaboré n'apparait point comme brusquement conçu de toutes pièces. Sans doute, le cabinet Molé se pique de rompre avec les errements de son prédécesseur et s'inspire de principes différents de ceux de Thiers; n'empêche qu'il emprunte beaucoup au passé même voisin. L'idée de la domination indirecte appartient à Clauzel; le gouvernement la perfectionne simplement. J'ai mentionné, en passant, comment il dégageait, par là, les avantages du protectorat en préparant les voies à notre colonisation moderne et, à ce titre, le plan de 1838 présente un intérêt certain pour l'histoire de nos idées coloniales. Inutile toutefois d'insister ici sur ce point général et il suffira d'avoir marqué que le plan arrêté par Molé tient une place importante dans la formation de notre politique algérienne, puisque, se rattachant fortement au passé en même temps qu'il prépare l'avenir, il apparaît comme un simple anneau dans un enchaînement général.

En même temps qu'il arrêtait son système de domination, le gouvernement précisait les moyens de le faire prévaloir et c'est alors surtout que s'accusèrent les différences entre ce qu'il voulait et ce qu'avaient voulu ses prédécesseurs immédiats. Foncièrement pacifique, se méfiant aussi sans doute de l'impétuosité militaire le Ministère Molé entend renoncer aux opérations énergiques que préconisait Clauzel et qui séduisaient Thiers. Selon lui des négociations doivent suffire pour faire admettre notre souveraineté par Achmet et par Abd-el-Kader, pour limiter aussi leurs territoires et pour installer enfin, dans les régions intermédiaires, les chefs choisis. L'optimisme ne va pas toutefois jusqu'à croire que notre seul ascendant assurera les soumissions nécessaires. Après l'échec de Clauzel, tout le monde en Afrique ne saurait être convaincu de notre puissance : d'où la nécessité d'étaler notre force, c'est à dire d'envoyer des renforts et de traiter les armes à la main. Si cette attitude résolue ne suffit pas, ce sera la guerre, car notre volonté doit prévaloir. L'hypothèse de nouvelles opérations militaires n'est donc pas complètement écartée et le gouvernement se déclare résolu à les mener avec vigueur le cas échéant; la guerre demeurera toutefois la ressource suprême, un pis aller

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auquel on espère fermement à Paris n'avoir aucun besoin de recourir[1].

Mais qu'on en vienne là ou que de simples démonstrations suffisent, le gouvernement ne veut pas agir simultanément sur tous les points comme Clauzel avait tendance à le faire. Légitimement désireux d'économiser les hommes et l'argent, il préfère procéder par opérations successives et régler le sort d'une région avant de s'occuper d'une autre. Au lendemain de l'échec devant Constantine l'attention s'était naturellement portée de ce côté et, dès le mois de janvier, nous avons vu commencer à Toulon l'embarquement des troupes fraîches destinées pour Bône. Mais Achmet demeure décidément immobile dans son beylick tandis que chaque courrier signale l'agitation et les empiètements d'Abd-el-Kader. Dans ces conditions, mieux vaut évidemment en finir d'abord avec celui-ci. A partir du printemps, c'est donc vers Oran surtout que se dirigent les renforts. Ils vont mettre sous les ordres de Bugeaud un ensemble de forces respectables et qui doivent lui permettre d'imposer au besoin le traité que nous souhaitons. Cela fait, les troupes qui ne seront plus nécessaires du côté d'Oran reflueront vers Constantine et Damrémont s'occupera d'intimider à son tour Achmet ou, s'il le faut, de le réduire. Entre temps, on aura pu s'occuper peut-être de la région centrale : son sort se réglera d'ailleurs presque de lui-même une fois Achmet et Abd-el-Kader soumis et c'est pourquoi sans nul doute les instructions officielles ne s'étendent pas sur les opérations qu'il y aurait lieu d'y poursuivre éventuellement[2].

Ce programme pacifique exige, on vient de le voir, le déploiement de forces assez considérables : or, ces forces le ministère ne les a pas. Le budget de 1837 avait fixé à 22.900 hommes l'effectif du corps d'occupation ; en réalité il y avait bien 30.450 hommes en Afrique, mais le gouvernement estimait maintenant avoir besoin, et pour la durée des négociations ou des opérations projetées, de 42.750 hommes. Comme il était manifestement impossible, d'autre part, de tout ajourner jusqu'en 1838, une mesure exceptionnelle s'imposait. Dès le 8 mai une demande de crédits supplémentaires fut donc soumise à la Chambre, demande destinée à fournir un supplément de 12.000 hommes

1. Instructions à Damrémont, du 22 mai.

2. Instructions précitées des 22 et 27 mai. Alger, Archives du Gouvernement général, E. 106 : Résumé de la correspondance au 1er avril 1837, projet d'opérations militaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de 14 millions, et demande qui allait également permettre au Parlement de se prononcer sur la politique adoptée par le Ministère[1].

La commission que les députés chargèrent de l'examen du projet choisit pour rapporteur Piscatory, un ami personnel de Guizot. La chose vaut, je crois, d'être relevée, car il semble qu'une certaine divergence commença de se manifester, dès ce moment, entre les vues de Molé qui devenait progressivement moins systématiquement conciliant et les tendances auxquelles Guizot s'attachait toujours. Piscatory souligna avec soin les déclarations de l'exposé des motifs, approuva fort « qu'aux chances incertaines d'une action belliqueuse on voulût substituer l'action lente et sûre d'une conduite pacifique intelligente » puis, ayant ainsi repris à son compte les idées constamment professées par l'ancien ministre de l'Instruction publique, il voulut se montrer moins agressif encore que le ministère et proposa quelques réductions de crédit ainsi qu'une diminution d'effectif de 2.000 hommes[2]. Mais la Chambre très manifestement satisfaite d'être enfin mise en présence d'un « système » entendait faire crédit au gouvernement. Elle vota donc le 9 juin le projet primitif[3]. Les Pairs, qui le reçurent le 16, l'adoptèrent à leur tour le 29[4] et la loi fut promulguée le 10 juillet[5].

De ce fait on se trouvait en présence d'une situation assez nouvelle. A plus d'une reprise déjà, les Ministres avaient eu des vues très nettes sur la conduite à tenir en Afrique mais jamais encore ces vues n'avaient été formulées et approuvées comme venaient de l'être celles du ministère Molé. Pour la première fois le gouvernement a officiellement publié les lignes essentielles d'un système général de domination et l'ayant directement soumis aux Chambres, l'a fait ratifier par celles-ci. Un programme précis existe donc ainsi dans l'été de 1837 sur lequel ministres et majorité parlementaire se sont entendus. Les moyens nécessaires pour le réaliser sont d'autre part accordés. Il ne reste dès lors qu'à exécuter.

1. *Moniteur* du 9 mai 1837, pp. 1118 et 1119 (exposé des motifs du projet de loi).
2. 24 mai 1837, *Moniteur* du 27, pp. 1331 et suiv.
3. *Moniteur* du 10, p. 1480.
4. *Moniteur* des 17 et 30 juin, pp. 1541 et 1770.
5. *Duvergier*, 1837, p. 181.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

A vrai dire, l'exécution était déjà commencée. Pressé par la situation, le gouvernement avait escompté le vote des Chambres : sans attendre la promulgation de la loi sur les crédits extraordinaires, il avait continué d'envoyer des renforts et commencé à s'occuper de régler les affaires d'Oran, voire même celles de Constantine. Bien que le sort des deux régions dût être fixé successivement, la force des choses amena, en effet, une certaine concomitance. Mieux vaudra cependant, pour la clarté du récit, suivre l'ordre logique du programme adopté et séparer complètement Oran de Constantine, comme nous avons suivi jusqu'au bout les discussions parlementaires avant de considérer les événements d'Afrique.

Dans la région d'Oran, Bugeaud souhaitait comme le ministère aboutir sans combats, et s'était immédiatement mis en relations avec Abd-el-Kader. Il y était parvenu sans grande peine d'ailleurs, l'émir n'étant pas opposé en principe à un accord avec les Français, et grâce à l'entremise d'un certain juif, Ben Durand, qui intriguait depuis plusieurs années dans les affaires africaines en s'efforçant d'utiliser la politique au profit de son commerce. Mais Abd-el-Kader, soupçonnant la duplicité de cet intermédiaire ou simplement désireux de préciser les vues de la France, eut l'idée de s'adresser à Damrémont en même temps qu'il accueillait les ouvertures de Bugeaud. Aussitôt, les deux généraux se trouvèrent en conflit [1]. Régulièrement, le Gouverneur général devait avoir la haute main sur tout ce qui se passait en Afrique ; le commandant d'Oran toutefois admettait mal un rôle subordonné. Comme il était fort bien en cour et jouissait d'une notoriété assez haute, ses protestations furent plus ou moins formellement accueillies et, en fait sinon en droit, Damrémont se trouva complètement écarté des négociations.

Le Ministère n'allait pas tarder à l'être aussi. Non qu'il se désintéressât de l'affaire : tout au contraire le général Bernard adressait à Oran dès instructions fréquentes et le Président du Conseil, de son

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 183. D'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, t. II, pp. 58 et 68.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

côté, paraît bien avoir lui-même correspondu avec Bugeaud[1]. Mais, celui-ci n'était pas un négociateur ordinaire. Persuadé de son importance, très assuré aussi de l'excellence de ses idées, il allait de l'avant sans attendre les objections. A peine ses propositions transmises, il les tenait pour acceptées et se hâtait d'agir, quitte à mettre le gouvernement en présence d'un fait accompli. Ce furent donc ses conceptions qui, dans la pratique, prévalurent constamment et ce sont dès lors ses vues personnelles qui expliquent surtout la marche puis l'aboutissement des pourparlers.

Au départ de Paris, Bugeaud était d'accord avec Molé, à qui il avait même remis un projet de traité, évidemment en harmonie avec le programme général[2]. Mais, à peine en Afrique, ses idées s'étaient modifiées et ses tendances comme ses préoccupations habituelles l'avaient conduit à considérer les choses de façon assez particulière. J'ai dit qu'Abd-el-Kader ne répugnait point à un accord : c'était toutefois dans le dessein de consolider sa situation et d'accroître encore son prestige. Il prétendait donc traiter de puissance à puissance ; et, s'il consentait à nous reconnaître certains territoires déterminés, il entendait, par contre, ne pas limiter les siens; il voulait enfin conserver une sorte de prééminence, au moins religieuse, même sur les musulmans placés sous notre domination. Rien de moins conforme aux desseins que nous avons vu adopter, et, pareilles intentions dûment constatées, les instructions du gouvernement prescrivaient, semble-t-il, un recours à la force. Tout porte à croire que Bugeaud s'en rendait compte. Seulement sa haute valeur militaire ne l'empêchait pas d'être homme politique autant que soldat. Même à la tête de ses troupes, il se souvenait des débats auxquels il avait pris part à la Chambre et, suivant attentivement dans le *Moniteur* ceux qui continuaient à se dérouler, il en arrivait à se préoccuper toujours de la façon dont ses actes seraient jugés à la tribune. Si donc son indépendance de caractère ou de situation devaient lui permettre, le cas échéant, de ne pas obéir aveuglément aux ordres reçus, l'intérêt général ne serait pas seul à le guider alors, car il songerait,

1. Alger, Archives du Gouvernement général, E 113 et 114, Correspondance entre Bugeaud et le ministre de la guerre qui contient de fréquentes allusions à une correspondance parallèle avec le président du Conseil.

2. Alger, Archives du Gouvernement général, *loc. cit.*, Bugeaud au ministre, 21 avril 1837.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus ou moins consciemment, à des combinaisons parlementaires ou aux tendances de la majorité. Or, les discours prononcés à la Chambre ayant révélé chez la plupart des députés un vif désir de conserver la paix, le général en venait à souhaiter son maintien plus obstinément que le ministère. On sait, d'autre part, qu'il était agriculteur presque de profession, ayant consacré à ses terres les loisirs forcés que lui avait ménagés la Restauration. Comme il l'écrivait lui-même, son cœur de paysan « saignait » à la pensée d'opérations brutales dévastant les récoltes qu'il voyait mûrir. Il rêvait au contraire de mettre en pleine valeur les terres où l'on devrait guerroyer. Tandis donc que le Gouvernement écartait provisoirement l'idée d'une colonisation systématique, lui, au contraire, rêvait de l'entreprendre et commençait d'ébaucher à cet effet les combinaisons étranges qu'il soutiendra plus tard. Mais comme des territoires immenses n'étaient pas indispensables à l'installation de ces cultures, il finissait par admettre une limitation très étroite de notre domaine particulier. A ces considérations d'ordre personnel ou général s'ajoutaient enfin certaines remarques particulières qu'il fit aussitôt après son débarquement. Tout en repoussant les beylicks tels que les avait conçus Clauzel, le gouvernement prétendait cependant en constituer qu'il confierait à des hommes déjà pourvus d'une autorité suffisante. Marchant dans la même voie que les ministres, mais dépassant leurs conclusions, reprenant aussi à son compte les arguments que M. Bresson développait alors à la Chambre, Bugeaud affirma bientôt l'impossibilité de trouver des chefs convenables [1]. D'aristocratie véritable, il ne voyait pas trace, et la fondation de nouveaux états indigènes lui semblait par suite une utopie dangereuse. Comme il n'était pas non plus partisan de l'extension de nos conquêtes, une solution demeurait seule : la reconnaissance des empiètements d'Abd-el-Kader. De fait, c'est à cela que le général concluait. Bien qu'il n'eût jamais rencontré l'émir, il admettait la rectitude de ses intentions et la possibilité de nouer avec lui une entente sincère, amiable, à l'entier avantage des deux parties. De tout ceci résulta donc, en dernière analyse, qu'une sorte de malentendu ne tarda pas à se glisser entre le gouvernement et le commandant d'Oran. Celui-ci avait été envoyé en Afrique avec le mandat de

1. Séance du 22 avril 1837, *Moniteur* du 23, p. 969; Alger, Arch. du Gouvernement général, la lettre de Bugeaud au ministre du 28 mai.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conclure un traité aux stipulations bien déterminées. Assumant l'entière direction des négociations, ne consultant Paris que pour la forme et négligeant ses instructions, Bugeaud admit en principe des conditions très différentes de celles prévues et poursuivit un accord dont la conclusion lui tenait, en somme, beaucoup plus au cœur que les clauses.

Le prétentions d'Abd-el-Kader étaient néanmoins telles que l'entente ne put se faire immédiatement. Après des incidents qui nous importent peu ici, les pourparlers furent donc interrompus et les troupes remises en campagne. Non pas cependant pour combattre, car Bugeaud songeait tout au plus à faire réfléchir l'émir par un déploiement de forces. Mais il lui fallait impérieusement approvisionner à nouveau la garnison de Tlemcen et visiter aussi le camp de la Tafna, ne fût-ce que pour préparer son abandon. Les deux opérations s'accomplirent au milieu de mai. Partie d'Oran le 15, la colonne ravitailla Tlemcen le 20 et le 23 elle arrivait au camp. Le but immédiatement visé était atteint. Mais l'expédition s'était poursuivie dans des conditions assez difficiles et la mort d'un grand nombre de bêtes de somme avait notamment désorganisé l'indispensable convoi. Bref, le général Bugeaud se trouva à la Tafna dans une situation assez fâcheuse qui l'incitait davantage encore à traiter[1]. Abd-el-Kader, impressionné peut-être de son côté par la marche de nos troupes, semblait se montrer aussi plus conciliant, En conséquence. les négociations reprirent. Le 24 mai Bugeaud envoyait un émissaire à l'émir. Le 25, Abd-el-Kader répondait par ses contrepropositions et cinq jours après, le 30, le traité se signait au camp même de la Tafna[2]. Le surlendemain enfin, le Général allait solennellement rendre visite à l'émir[3].

Le traité avait été rédigé en français et en arabe et des nuances assez importantes différenciaient, paraît-il, les deux textes. Impossible toutefois de les préciser, la version arabe ayant disparu. Le seul texte qui nous reste suffit d'ailleurs pour apprécier le caractère général de l'accord. Les clauses étaient de deux sortes: des articles patents et un article secret. Celui-ci stipulait le paiement par Abd-el-Kader d'une somme de 180.000 francs que Bugeaud destinait à récompenser ses

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 188.
2. Alger, Archives du Gouvernement général, *loc. cit.*; D'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 61.
3. D'Ideville, *op. cit.*, t. II, p. 61.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

officiers et à améliorer les chemins vicinaux de son fief électoral. Quand cet arrangement finit par être connu, il provoqua des incidents assez désagréables pour le négociateur français; ils n'eurent toutefois aucune répercussion politique et il devient dès lors inutile d'insister sur le caractère véritable ou sur les origines du « cadeau de chancellerie » ainsi prévu par le traité[1].

Quant aux articles patents ils déterminaient tout d'abord les régions réservées à la France: dans la province d'Oran: Oran, Arzeu, Mostaganem, Mazagran et leurs territoires délimités à l'est par la Macta, au sud par une ligne prolongeant la rive de la Sebka, puis à l'ouest enfin, par le Rio Salado. Dans la province d'Alger, c'étaient Alger, le Sahel, la Mitidja jusqu'à l'oued Kaddara et « au delà » avec nommément les villes et territoires de Blidah et de Coléah. Le reste des provinces d'Alger et d'Oran, et la province de Tittéry seront administrées par l'émir à qui Rachgoun et Tlemcen sont, en outre, expressément rétrocédées. Il s'interdit par contre toute immixtion dans aucune autre partie de la Régence et renonce aussi à toute autorité sur les musulmans qui voudront habiter le territoire réservé à la France bien qu'il stipule en leur faveur une complète liberté religieuse. Pour ce qui est des relations futures, l'émir déclare reconnaître la souveraineté de la France en Algérie, mais sans que ce dernier terme soit le moins du monde défini; nulle mention n'est faite d'un tribut qui eût affirmé une subordination véritable, car il est simplement parlé de la livraison, non périodique, d'une quantité déterminée de denrées. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, mais ne se fera que dans les ports occupés par la France. La France enfin pourra entretenir, auprès de l'émir ou dans les villes soumises à son administration, des agents qui serviront d'intermédiaires pour les contestations que nos ressortissants auraient avec les Arabes. L'émir, de son côté, bénéficiera de la même faculté dans les villes et ports français[2].

1. D'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 92.
2. Les articles patents du traité de la Tafna ont été publiés en divers endroits. D'abord au *Moniteur*, n° du 18 juillet 1837. On les trouvera ensuite notamment dans les *Annales algériennes* de Pellissier de Reynaud, t. II, p. 191 et dans de Clercq, *Recueil des Traités de la France*, t. IV, p. 375. On remarquera toutefois que de Clercq a omis le dernier paragraphe de l'article 15. La clause qu'il renferme est pourtant d'une importance particulière, car c'est celle qui autorise l'émir à entretenir des agents dans nos villes et elle devait donner lieu à de très graves difficultés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aussitôt la convention signée, Bugeaud envoya un aide de camp en porter le texte à Paris et en même temps, il adressa plusieurs dépêches pour expliquer les motifs qui l'avaient déterminé à conclure. Il le faisait d'ailleurs en des termes qui se contredisaient parfois. Tantôt, en effet, il semble admettre qu'il ne s'agit que d'une trève, tantôt au contraire il annonce que l'Afrique est pacifiée et le temps des sacrifices passé. Mais toujours il insiste sur l'avantage qu'il y avait à grandir Abd-el-Kader et toujours aussi il en revient aux préoccupations parlementaires qui l'obsèdent littéralement. Le traité, dit-il, satisfait toutes les opinions émises à la Chambre et c'est manifestement là pour lui un motif de l'approuver sans réserves[1]. Damrémont, par contre, raisonnait autrement et dès qu'il connut le texte signé, il écrivit à Paris en qualifiant la convention d' « inexplicable ». Selon lui, l'émir, souverain de la majeure partie de l'ancienne régence, et souverain indépendant puisqu'il ne paierait point de tribut et accréditerait des agents auprès de nos autorités, il gagnait plus qu'à une grande victoire. Il obtenait plus qu'il n'avait espéré et allait pouvoir organiser un grand état qui mettrait quelque jour notre domination en péril[2].

L'avenir seul devait montrer dans quelle mesure ces pronostics pessimistes étaient fondés. Inutile dès lors de les discuter ici et il suffira de remarquer que le traité présente le caractère commun à tous les accords où la crainte d'une rupture a fait concilier des prétentions radicalement opposées. Qu'il s'agisse de la situation d'Abd-el-Kader à l'égard de la France, qu'il s'agisse même de la répartition territoriale, des expressions ont été employées que chacun des contractants peut comprendre au gré de son ambition. La portée de telles clauses changera complètement suivant l'interprétation qui prévaudra et les résultats pratiques différeront du tout au tout suivant que l'une ou l'autre des parties l'emportera en ténacité. Et c'est pourquoi nous nous contenterons de noter les opinions manifestées en France et notamment l'attitude prise par le gouvernement en présence d'un

1. Alger, Archives du Gouvernement général, *loc. cit.*, dépêches au ministre de la Guerre des 30 mai et 4 juin. Cf. la dépêche à Molé du 29 mai, publiée par d'Ideville, *op. cit.*, t. II, p. 61.

2. Damrémont au ministre, 17 juin 1837. Cette dépêche a été publiée, mais sans date dans *Dieu aide* (très hostile à Bugeaud), *Histoire de l'Algérie*, t. II, p. 256; elle figure également dans les Archives du Gouvernement général.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traité manifestement contraire à ses vues primitives, puisqu'il n'affirmait pas sans ambiguïté la dépendance d'Abd-el-Kader, ne ramenait pas celui-ci aux limites prévues et ne faisait nulle place non plus aux beylicks secondaires imaginés pour le contenir.

Aussitôt reçu, avant même que ses clauses n'eussent été sérieusement examinées le traité de la Tafna, rendit service au Ministère. Usant d'un de ces petits coups de théâtre parlementaires qu'il ne dédaignait pas, Molé l'annonça brusquement à la Chambre qui discutait assez âprement les crédits extraordinaires demandés pour l'Afrique. L'effet fut naturellement heureux et surtout parce qu'aucune donnée précise n'était fournie sur les conditions[1]. Mais ces conditions ne tardèrent pas à être plus ou moins bien connues et tout aussitôt les critiques commencèrent. Tandis que les journaux ministériels, les *Débats*[2], par exemple, approuvaient systématiquement le principe de l'accord, le *Constitutionnel*[3] voyait notre prestige atteint tant par le traité que par l'entrevue de Bugeaud avec l'émir, entrevue qu'il qualifiait de scène de mélodrame. Le *National*[4] de son côté affirmait sans ambages que Bugeaud avait joué un rôle plus niais encore que ses prédécesseurs. A la Chambre enfin, l'opposition crut avoir trouvé un terrain favorable à l'attaque et, le 15 juin, Mauguin, dénonçant l'abandon de l'Afrique, déposait une demande d'interpellation. Celle-ci finit par être écartée mais après un débat très violent sur la fixation de la date. Molé dut intervenir énergiquement et ne réussit seulement qu'à détourner un peu l'orage en laissant entendre que l'affaire demeurait encore en suspens. Prises isolément les expressions très adroites dont il se servit alors sont toutes exactes ; l'impression qui se dégageait de l'ensemble était moins conforme à la réalité[5]. Les choses étaient plus avancées que le président du Conseil ne le laissait entendre, car l'avant-veille le ministre de la Guerre avait écrit au Gouverneur général :

« Le roi a approuvé aujourd'hui le traité... Le lieutenant-colonel Delarue part... pour porter cette approbation au général Bugeaud[6]. »

1. Séance du 9 juin 1837, *Moniteur*, p. 1477 (10 juin). Pour la discussion des crédits extraordinaires, voir ci-dessus p. 12-13.
2. Seconde quinzaine de juin 1837, *passim*.
3. N° du 15 juin 1837.
4. N° du 14 juin 1837.
5. Séances des 15 et 16 juin 1837. *Moniteur* des 16 et 17 juin, pp. 1536 et 1550.
6. Pellissier de Reynaud, t. II, p. 126.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette approbation ne visait pas toutefois la clause secrète et qui n'avait d'ailleurs qu'une importance électorale. Un mois plus tard l'acceptation par Abd-el-Kader étant dûment et définitivement acquise, le *Moniteur* donnait le texte complet de la convention que Bugeaud avait d'ailleurs déjà publié à Oran [1].

L'enthousiasme annoncé par Bugeaud ne se manifesta pas. Les Chambres étant en vacances aucun incident parlementaire ne put se produire immédiatement. Par contre les journaux de l'opposition continuèrent des attaques dont le sens se devine trop aisément pour que nous ayons à nous y arrêter. On a vu déjà, d'autre part, les objections très précises que formulait Damrémont ; quant au gouvernement lui-même, en dépit de l'approbation, donnée il n'était certainement pas, lui non plus, complètement satisfait. Ses organes attitrés avaient beau réfuter énergiquement les critiques, nul doute qu'il ne mesurât la distance entre les instructions primitivement envoyées et les stipulations définitives et ne déplorât le grandissement d'Abd-el-Kader comme le vague des clauses établissant notre souveraineté. Mais refuser de ratifier eût conduit à recommencer la guerre et cela dans des conditions mauvaises, dans une saison trop avancée pour atteindre immédiatement les Arabes dans leurs récoltes et sous le commandement d'un général qui préférait ne pas se battre. Désavouer simplement Bugeaud en le laissant en Afrique eût aussi créé une situation difficile ; le rappeler en disgrâce eût pu susciter des embarras. Mieux valait accepter dès lors le fait accompli. Le traité était perfectible peut-être et peut-être parviendrait-on à l'interpréter de façon avantageuse ou à le compléter par un acte additionnel qui atténuerait ses défauts. Peut-être aussi fallait-il le considérer comme une simple trêve, ainsi que Bugeaud l'insinuait par moments. Dans ce cas encore il pouvait être utile. Même contraire à certains principes du plan d'ensemble, la paix qui venait d'être conclue favorisait cependant la réalisation de ce plan : le gouvernement attestait hautement ses intentions pacifiques ; ne fût-ce que pour un temps assez court il était dégagé, en outre, dans l'ouest de l'ancienne Régence. Rien n'empêchait dès lors de continuer les opérations dans l'ordre arrêté et d'exécuter dans le délai prévu le programme qu'on s'était tracé. Rien n'empêchait plus, en effet, de dégarnir quelque peu

1. Note parue au *Moniteur* du 18 juillet, p. 1862.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la province d'Oran pour essayer d'en finir avec Achmet. Tandis donc que l'exécution du traité commençait, que d'accord avec le ministère [1], Bugeaud accréditait Menonville auprès d'Abd-el-Kader avec ordre de nous le concilier en lui parlant le plus possible de Méhémet Ali ; tandis que les dispositions étaient aussi prises pour évacuer Tlemcen et le camp de la Tafna, les troupes devenues libres étaient dirigées vers l'est. Une importante concentration de forces s'effectuait à Bône et le principal effort de notre politique algérienne allait se diriger contre Constantine.

On sait que les vues du gouvernement sur la province de Constantine correspondaient exactement à celles formées dans le principe sur la province d'Oran : ici encore il s'agissait d'obtenir d'un prince local la reconnaissance de notre souveraineté et la possession paisible d'un territoire déterminé ; ici aussi les procédés pacifiques paraissaient préférables, mais sans cependant que l'éventualité d'une guerre fût écartée et d'autant moins sans doute que l'échec militaire de l'année précédente restait toujours à venger. Ces intentions ayant été, comme on l'a vu, très nettement affirmées dans les instructions initiales données à Damrémont, celui-ci avait commencé à préparer les voies tandis que Bugeaud négociait encore. Il avait envoyé dès le mois de mai un aide de camp s'aboucher à Tunis avec des émissaires d'Achmet, et, peu après, accepté les services d'un certain israélite, Busnack, qui s'offrait plus ou moins spontanément à jouer le rôle d'intermédiaire [2]. Ce n'étaient là toutefois que des manœuvres préliminaires. Elles n'amenèrent aucun résultat immédiat. En outre, et cela surtout vaut la peine d'être relevé, elles ne firent nullement dévier de la ligne de conduite adoptée. Le désir d'impressionner Achmet par un imposant déploiement de forces persista et ce fut seulement après l'accord avec Abd-el-Kader et la concentration à Bône des troupes disponibles, que, conformément au programme primitif l'affaire de Constantine fut entreprise énergiquement.

Une question préjudicielle se posait alors : à qui confier la conduite des négociations puis, éventuellement, de la guerre ? Pour les premières

1. Alger. Archives du Gouvernement général, *loc. cit.*, le ministre à Bugeaud, 12 juillet ; Instructions de Bugeaud à Ménonville, 15 août 1837.
2. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 203.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout au moins, le ministère pensa d'abord à Bugeaud, soit qu'il désirât sincèrement l'employer, soit qu'il jugeât plus convenable de ne pas sembler l'écarter après que le traité de la Tafna avait été officiellement présenté comme un incontestable succès. Mais aux propositions qui lui furent faites, dans la seconde quinzaine de juin, le général répondit par des objections et des contradictions : il fallait, disait-il, négocier sans retard pour profiter de l'effet produit par son traité ; il serait cependant fâcheux de se hâter, car si la guerre devenait indispensable, force serait de la reculer jusqu'au printemps. Finalement il se déroba en déclarant Damrémont mieux qualifié pour la tâche [1]. Le ministère le croyait peut-être à part lui, en tous cas il n'hésita plus. La conduite effective de l'entreprise fut remise au Gouverneur général et celui-ci s'y consacra immédiatement en allant s'installer à Bône, tandis qu'il confiait les affaires d'Alger au général Brô puis au général Négrier [2].

Mais à l'encontre de ce qui s'était passé pour Oran, la question de Constantine risquait de ne pas se régler exclusivement entre la France et son adversaire. D'autres facteurs menaçaient d'intervenir qui échappaient à l'action de Damrémont et dont le Gouvernement devait se préoccuper pour s'appliquer à les éliminer. Et je ne fais pas allusion ici aux susceptibilités de l'Angleterre : toujours soupçonneuse, elle demanda des explications quand nos vues commencèrent à se manifester, puis s'apaisa et reprit son indifférence boudeuse dès que nous eûmes promis de ne conquérir ni la Tunisie ni le Maroc. En ce qui touchait celui-ci, les craintes anglaises semblaient pour l'instant bien chimériques ; elles pouvaient toutefois s'expliquer à la rigueur pour Tunis et précisément à cause des incidents qu'il nous faut mentionner. On savait depuis longtemps l'existence de relations suivies entre Tunis et Constantine, on soupçonnait aussi des relations entre le bey Achmet et le sultan de Turquie, celui-ci ayant peut-être octroyé à celui-là un firman d'investiture et lui prodiguant, en tous cas, des encouragements. De tout cela le Ministère Thiers avait dû s'occuper déjà du temps de Clauzel. On ignorait pourtant encore comment les communications s'échangeaient entre Constantinople et l'Algérie et l'on ignorait aussi dans quelle mesure Achmet comptait

1. Alger. Archives du Gouvernement général, Bugeaud au ministre, 25 juin 1837.
2. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, pp. 201 et 235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur les appuis venus ainsi du dehors. Or, justement au mois de juillet 1837, les choses s'éclairèrent soudain. Notre chargé d'affaires en Turquie révélait que des derviches qui mendiaient l'autorisation de passer en Afrique étaient des émissaires politiques ; il signalait en même temps qu'une flotte commandée par le capitan-pacha était, sous un prétexte vague, envoyée à Tripoli et à Tunis où un agent turc venait d'arriver déjà. Achmet enfin faisait publier des appels dans les mosquées même de Tunis. Tout se révélait et se précisait ainsi : notre adversaire direct allait être soutenu par son voisin immédiat, et grâce à l'intermédiaire de celui-ci, par le sultan. Il fallait aviser. Le gouvernement le comprit et le fit en reprenant, pour l'accentuer, l'attitude adoptée par Thiers l'année précédente. En vertu des instructions antérieures, l'ambassade de France avait protesté auprès de la Porte et déclaré que nous n'admettions aucune ingérence turque en Tunisie. C'était bien, mais il fallait plus. Les escadres du Levant et d'Afrique furent donc concentrées d'urgence devant Tunis sous le commandement de l'amiral Lalande qui reçut les ordres les plus nets. Se concertant avec notre consul général, il devait rassurer le bey sur nos intentions à son égard, mais lui faire comprendre que nous ne tolérerions aucune attitude qui pût nous nuire ; il devait, d'autre part, surveiller le capitan-pacha, lui interdire d'aller à Tunis et au besoin opposer la force à son passage. Ces instructions furent ponctuellement exécutées. Le bey alors n'osa plus rien dire ni faire ; quant au capitan-pacha, averti de notre présence et soupçonnant notre résolution, il quitta prudemment Tripoli pour regagner l'Archipel[1]. Le succès était donc complet et plus important même qu'on ne le pouvait penser sur le moment. Grâce à son énergie dont on ne saurait trop le louer, le ministère Molé venait en effet d'affirmer plus nettement qu'on ne l'avait fait encore, la nécessité pour nous de considérer désormais la Tunisie comme entièrement indépendante et de n'y tolérer aucune influence plus grande que la nôtre. Ce principe devait avoir, on le sait, des conséquences étendues pour notre politique africaine, mais il est inutile d'y insister, car il suffit de retenir ici le résultat immédiat : à savoir que Damré-

1. Sur toute cette affaire : Archives de la Marine, BB[4] 577 (dossier de l'escadre d'Afrique, 1837), notamment les instructions à l'amiral Lalande du 12 juillet et les instructions générales du 19 août. — Cf. *Lettres du duc d'Orléans, publiées par ses fils*, p. 193.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mont allait pouvoir régler la question de Constantine seul à seul avec Achmet.

Entre temps les pourparlers entre le Gouverneur et le bey s'étaient engagés d'une façon en apparence très sérieuse, l'aide de camp ayant ramené de Tunis une sorte d'émissaire tandis que Busnack demandait de Constantine qu'on précisât les conditions offertes. Plus discipliné que Bugeaud, ou peut-être plus prudent, Damrémont entendait agir en parfaite entente avec le ministère. La réponse qu'il fit reproduisit donc les indications reçues de Paris et qui n'aggravaient les instructions initiales que dans la mesure nécessaire aux inévitables marchandages. Achmet riposta par des contre-propositions. Des transactions furent alors étudiées, voire acceptées et plus d'une fois l'accord parut sur le point de se faire. Il ne se fit cependant point, soit qu'Achmet demeurât grisé par son succès de l'année précédente, soit qu'il espérât toujours quelque secours du dehors. Impatienté par les atermoiements, voyant en outre la saison s'avancer, Damrémont, à la fin d'août, lança un ultimatum. La réponse fut inacceptable et les négociations durent être considérées comme rompues[1].

Il n'y avait plus dès lors qu'à commencer la guerre et Damrémont n'avait du reste pas cessé de la préparer, concentrant ses troupes, accumulant le matériel, rassemblant les moyens de transports et s'installant fortement à Medjez-Amar choisi pour base des opérations éventuelles. Mais les dépêches qu'il recevait ne cessaient d'insister sur les avantages d'une solution pacifique[2]. Il se rappelait aussi sans doute ce qui était advenu à Clauzel. Il entendit donc commencer sa campagne seulement sur un ordre formel et le 4 septembre, il le demanda[3]. Le gouvernement ne goûta pas beaucoup, semble-t-il, cette sorte de mise en demeure et les termes mêmes de sa réponse portent à croire qu'il eût préféré se réserver le moyen de décliner au besoin les responsabilités. Reconnaissons toutefois que, contraint de se prononcer il le fit de la façon la plus nette, en restant bien fidèle à son programme du printemps. Tout en espérant que des négociations se rouvriraient encore et en indiquant les clauses qui seraient alors à formuler, il

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 1205-5.
2. Alger, Archives du Gouvernement général, notamment le ministre à Damrémont, 9 août 1837.
3. Alger, Archives du Gouvernement général.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

estimait qu'Achmet ayant repoussé les conditions jugées par nous indispensables, nous devions le contraindre à les accepter et l'aller chercher pour cela jusque dans sa capitale[1]. Il n'y avait donc qu'à marcher. D'autre part, comme la nouvelle expédition ne devait pas avoir moins d'éclat que celle de l'année précédente, il fut entendu qu'un prince du sang se joindrait à elle. Le duc d'Orléans souhaitait vivement prendre la direction suprême des opérations et son départ fut même un instant décidé. Il finit toutefois par s'effacer, et ce fut le duc de Nemours qui retourna en Afrique où il prit, cette fois, le commandement effectif d'une brigade[2].

Le corps expéditionnaire s'ébranla le 1er octobre et, comme en 1836, le gouvernement resta plusieurs semaines sans nouvelles. Le 14 octobre un télégramme transmit bien une rumeur répandue dans Bône au départ d'un vapeur qui venait d'arriver à Toulon : Constantine aurait été prise le 9. Mais ce n'était là qu'un bruit. Le 22 seulement un télégramme officiel arriva, daté du 13, bientôt suivi par les dépêches expédiées le 13 également et le 16. Le 27 octobre on était ainsi exactement et complètement informé à Paris : Constantine avait été enlevée de vive force le 13 octobre après un combat très glorieux. Achmet toutefois n'était pas réduit car il avait abandonné par avance sa capitale et tenait toujours la campagne. Les pertes éprouvées enfin étaient sérieuses et l'on avait notamment à déplorer la mort du gouverneur général lui-même frappé par un boulet dès le début du combat[3]. Sa disparition n'avait entraîné toutefois aucune conséquence fâcheuse car le général Valée avait immédiatement pris le commandement de l'armée et le gouvernement n'eut qu'à lui confier l'intérim du Gouvernement général, pour que la marche des affaires africaines se trouvât assurée[4].

Les diverses opérations décidées au printemps de 1837 se trouvaient ainsi avoir été menées à bien, dans l'ordre et le délai prévus, avec une logique et une précision remarquables. Il s'en fallait pourtant que le programme de mai fût vraiment exécuté. Le traité signé par Bugeaud

1. Alger, Archives du gouvernement général. Le ministre à Damrémont. 21 septembre 1837.
2. *Lettres du duc d'Orléans*, pp. 198-208.
3. Archives de la Guerre.
4. Girod de l'Ain, *Le maréchal Valée*, p. 141 et 159.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'était pas celui qu'on désirait et si sa ratification avait seule permis de poursuivre le plan général elle n'en avait pas moins porté à ce plan une sérieuse atteinte. Achmet, d'un autre côté, n'avait conclu aucun traité et nous nous trouvions maintenant campés en maîtres directs là où nous n'avions songé qu'à dominer en suzerains. Des circonstances inattendues et le développement de la politique adoptée allaient ainsi forcer le Gouvernement à examiner de nouveau l'ensemble de la situation pour arrêter une attitude et des résolutions nouvelles. Il demeurait pourtant que le cabinet Molé venait d'affirmer une suite dans les vues et une continuité dans l'effort qui méritent d'être retenues. A ce titre, et indépendamment même des conséquences que devait entraîner la prise de Constantine, la politique de 1837 a droit à une place spéciale dans l'histoire de notre Algérie.

Christian SCHEFER.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Reine Hortense en 1815

I. — L'expulsion de Paris

L'éphémère royauté qui lui était si extraordinairement échue, jamais Hortense de Beauharnais ne la prit très au sérieux; la couronne fut surtout pour elle un ornement assez gracieux qui, en ses portraits, faisait avantageusement valoir sa magnifique chevelure. Régner majestueusement sur des sujets n'était point son fait, la froide étiquette des cours lui était odieuse; un salon suffisait à sa grâce et à ses chansons. Aussi, en 1814, à la chute de l'empire ne se montra-t-elle pas absolument inconsolable et s'accommoda-t-elle fort bien du titre de duchesse de Saint-Leu obtenu par elle de Louis XVIII [1].

Sa vie, jusque-là, avait été agitée de si extraordinaires vicissitudes! Née, sous l'ancien régime, d'un gentilhomme de vieille souche, apprentie couturière sous la Terreur [2], puis princesse, reine enfin!... Non, tout cela n'avait été qu'un rêve : duchesse de Saint-Leu, c'était au contraire, pour la fille du vicomte de Beauharnais, une rentrée normale dans les réalités de la vie.

Toute prête à s'adapter à cette situation nouvelle, elle s'était, lors de la première restauration, retirée dans sa terre de Saint-Leu avec son frère Eugène de Beauharnais, ex-vice-roi d'Italie, fort désireux, lui aussi, de demeurer en France si une situation suffisamment honorable lui était laissée.

Lorsqu'au mois de mai 1814 l'ex-impératrice Joséphine, leur mère, mourut à la Malmaison, ils s'abstinrent avec soin de rappeler ses anciens titres : « Le prince Eugène, dit un rapport de police du temps, n'a point fait imprimer de billets de part, mais il en a envoyé à la main de fort modestes où il a éludé la difficulté de donner des titres à sa mère [3]. »

1. Sur l'octroi, par Louis XVIII de ce titre de duchesse, voy. *Revue de Paris*, 1er mars 1902, Le Comte et la Duchesse de Saint-Leu, par Mme la Comtesse C. d'Arjuzon, dont il faut aussi consulter les autres ouvrages sur la Reine Hortense.

2. C. d'Arjuzon. *Hortense de Beauharnais*, 1897, in-18, p. 46.

3. Arch. Nat., ABxix, 341. Bulletins de police du Comte Beugnot, f° 52, bull. du 31 mai 1814.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un mois plus tard, le prince partait pour Munich, dans la famille de sa femme, née princesse de Bavière, après avoir — d'après un nouveau bulletin de police — « exprimé quelque regret de n'avoir pas été élevé par le roi à un grade éminent dont les journaux même avaient parlé [1]. »

Quant à Hortense, elle demeura en France, méticuleusement surveillée par la police politique, mais d'ailleurs si parfaitement tranquille que les rapports des agents sur son compte demeurent totalement dénués d'intérêt. Ils se bornent à signaler les déplacements de la nouvelle duchesse qui, pour sa santé, se rend successivement aux eaux de Plombières, à celles de Bade, puis aux bains de mer au Havre. Au commencement d'octobre, ils enregistrent cette importante nouvelle : « On parle dans Paris d'une audience qu'on dit avoir été accordée par le roi dimanche, avant la messe, à Mme la duchesse de Saint-Leu ; on cherche à deviner quel peut en avoir été l'objet dans les circonstances présentes ; la conjecture à laquelle on s'arrête le plus c'est que la duchesse aura entretenu Sa Majesté de la pension qui lui a été promise ou de la position de son frère [2]. »

Ils signalent enfin, au commencement de novembre, la présence de la duchesse « à la salle d'Exposition des tableaux », puis un séjour à Paris à l'occasion d'un procès qui lui tient fort à cœur, son mari, dont elle vit séparée, prétendant la forcer judiciairement à lui rendre ses enfants, ou du moins l'aîné d'entre eux.

Bien maigres constatations policières ! Et pourtant, pour découvrir toute correspondance suspecte — s'il en avait existé — aucun moyen n'était épargné : dans ce même mois de novembre, le comte Beugnot, directeur général de la police, fait arrêter à Nemours le sieur Andras, médecin de Murat, qui se rend de Paris à Naples porteur d'une volumineuse correspondance. Dans cette correspondance, fouillée avec soin, se trouvent bien des lettres de la duchesse de Saint-Leu, mais celle-ci, dit le rapport de police, « se borne à entretenir sa belle-sœur (Caroline, femme de Murat), des difficultés que lui suscite son mari, de sa résolution de garder auprès d'elle ses enfants et de leur conserver le duché qui leur a été accordé en France [3]. »

1. Arch. nat., ABXIX, 341, f° 146, bull. du 20 juin 1814, et 186, bull. du 27 juin.
2. *Ibid.*, ABXIX, 345, bull. du 5 octobre 1814 ; v. aussi F7 3784, bull. du 4 octobre
3. *Ibid.*, ABXIX, 346, bull. du 25 novembre 1814 ; v. aussi F7 3784.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi, les préoccupations d'Hortense n'avaient rien de politique et le gouvernement pouvait être rassuré : cette femme, portée jusque-là par le sort à tant de situations diverses, n'était pas une reine ambitieuse regrettant sa couronne, mais bien une mère tendre dont le cœur se déchirait à l'idée de se voir arracher ses enfants.

C'est au moment même où la pauvre femme venait de perdre son procès et d'apprendre que son fils aîné lui était légalement enlevé que, au mois de mars 1815, se produisit, au grand effroi des ministres et du roi, l'extraordinaire débarquement de Napoléon au golfe Juan. Peu de jours après, l'empereur était de retour à Paris et la pauvre Hortense, qui commençait si bien à s'accommoder d'être duchesse, se trouva forcée de redevenir reine.

Quelle chute ! C'est certainement ainsi qu'elle prit ce nouveau changement de fortune. Par devoir toutefois, elle fit contre mauvaise fortune bon cœur et reprit son rang à côté de son terrible beau-père.

Les sentiments d'Hortense envers Napoléon avaient varié depuis la terreur instinctive jusqu'au dévouement par devoir, jamais ils n'avaient seulement côtoyé l'affection. Lorsqu'au lendemain de la Terreur la citoyenne Beauharnais avait épousé le général Bonaparte, la petite Hortense, alors pensionnaire à Saint-Germain dans l'institution de Mme Campan, avait amèrement pleuré : « Qu'as-tu ? » lui demandaient avec intérêt ses compagnes. « Le général Bonaparte me fait peur[1] », répondait-elle.

Terreur dont la persistance impatientait Bonaparte : « Cette petite sotte — disait-il d'Hortense devenue jeune fille et alors que lui-même était en passe de devenir empereur — elle n'ose me parler ; est-ce que je lui fais peur[2] ? »

Jamais pourtant Hortense n'oublia ses devoirs envers celui qui, en somme, l'avait tirée de l'infortune et placée au faîte des grandeurs ; dans le malheur, Napoléon la trouva toujours à ses côtés. Après Waterloo, fuyant Paris où déjà entraient les alliés, réduit à la détresse, sans ressources et ne sachant où il allait pouvoir chercher asile, c'est d'Hortense qu'il reçut, presque par force, des diamants, — seule valeur qu'elle eût à sa portée — qui pouvaient peut-être, pensait-elle, aider à son salut.

1. C. d'Arjuzon. *Op. cit.*, p. 83.
2. Frédéric Masson. *Napoléon et les femmes*, p. 179.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Volontiers Hortense eût donné plus encore, toutes ses valeurs, tous ses biens ; quant à son cœur Napoléon n'en put rien emporter ; c'est au souvenir de sa pauvre mère Joséphine qu'Hortense le donnait dans le passé, à ses enfants, à son frère Eugène qu'elle le consacrait tout entier dans le présent.

Dès le début de la seconde restauration, Hortense soupçonnée — bien à tort — d'avoir comploté pour le retour de l'île d'Elbe, fut traitée en suspecte dangereuse, et, ainsi que tous les autres membres de la famille impériale, se vit brutalement chassée de France sans savoir où trouver asile.

Le 17 juillet 1815, tandis que les Parisiens ignoraient encore le sort de Napoléon fugitif, le général prussien von Müffling, commandant en chef des troupes alliées, fit mander M. Devaux, intendant de la reine Hortense [1].

— Dans deux heures, lui dit-il à brûle-pourpoint, il faut que votre maîtresse ait quitté Paris.

— Dans deux heures ! objecta M. Devaux interloqué, mais rien n'est prêt. La reine peut-elle partir ainsi ?

— Qu'elle prenne donc quelques heures de plus, j'y consens, dit Müffling, poussant la courtoisie aussi loin qu'il en était capable ; mais qu'elle ne couche pas à Paris [2].

A de tels ordres, la reine savait fort bien qu'il n'y avait rien à objecter. Le jour même donc, après avoir pris ses dispositions pour un départ définitif, fait emballer une partie de son mobilier et donné le reste à quelques-uns de ses serviteurs, elle monta en voiture à 9 heures du soir et quitta son hôtel de la rue Cerutti [3] qu'elle ne devait jamais revoir.

L'équipage de la reine fugitive se composait de trois voitures ; elle avait pris place dans la première avec ses deux fils, âgés l'un de sept ans, l'autre de onze ; dans la seconde voyageaient M. de Marmold, son écuyer et un officier autrichien, M. de Woyna, donné comme sauve-

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. III, p. 252. L'édition de ces mémoires donne ici la date du 19 ; c'est une simple faute d'impression, comme on peut le constater par ce qui est dit plus loin, pp. 258 et 280.

2. *Ibid.*, t. III, p. 252.

3. La rue Cerutti, redevenue en 1815 rue d'Artois, puis en 1830 rue Laffite. L'hôtel de la reine Hortense a été démoli en 1899 pour le percement de la rue Pillet-Will.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garde à la princesse ; dans la troisième la nourrice du plus jeune des deux princes et la femme de chambre. Un fidèle serviteur, Vincent Rousseau [1], frère de lait d'Hortense, précédait en courrier.

Après avoir, pour obéir aux rigoureux ordres de Müffling, passé la nuit hors des murs, au château de Bercy, chez la comtesse de Nicolaï [2], la princesse prit le chemin de la Suisse où elle espérait trouver asile. Quelques jours plus tard, après maintes mésaventures de route, elle arrivait à Genève.

Là, la pauvre fugitive se croyait enfin en sécurité. Descendue à l'hôtel du Sécheron, elle avait, pour faire moins de dépenses en exil, envoyé ses chevaux dans une maison de campagne située à peu de distance sur le lac, à Prégny [3] et recueillie récemment dans l'héritage de sa mère l'impératrice Joséphine. Elle comptait dans quelques jours s'installer là, lorsque sa fidèle lectrice Mlle Cochelet serait venue la rejoindre, et que seraient aussi arrivés les effets et les meubles attendus de Paris [4]. Hélas ! Dans ces rêves de repos, la princesse comptait sans la terreur inspirée par son nom.

Un malheureux hasard voulut que Mme Lœtitia, mère de l'empereur détrôné et le cardinal Fesch, son oncle, auxquels avaient été donnés des passeports pour l'Italie, passassent le 25 juillet par Genève [5]. A cette nouvelle, grand émoi de l'ambassadeur de France en Suisse, le comte Auguste de Talleyrand, qui, pendant les Cent jours, avait conservé ce poste au nom du roi, la Suisse s'étant refusée à rentrer en relations diplomatiques avec Napoléon.

Monsieur le Président, s'empresse-t-il d'écrire au président de la Confédération suisse, d'après les lettres que je viens de recevoir, le cardinal Fesch, Mme Lœtitia, mère de Bonaparte, Mme la duchesse de Saint-Leu et un certain prince de Beaujun (nom supposé), sont arrivés le 25 de ce mois à Genève... Il paraît que les deux derniers ont l'intention de se fixer en Suisse. Je demande avec confiance à Votre Excellence, à la Haute Diète, de ne pas permettre de s'arrêter en Suisse à

1. Sur Vincent Rousseau, v. C. d'Arjuzon, *op. cit.*, p. 9.

2. Sur le château de Bercy, v. Lucien Lambeau, *Histoire de Bercy*, 1910, in-4, ill. dans la belle collection : Histoire des Communes annexées à Paris.

3. Acquise par Joséphine le 11 avril 1811, v. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VII, p. 157.

4. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. III, p. 298.

5. *Ibid.*, p. 301.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aucun des individus qui ont marqué dans l'infâme révolution qui a eu lieu dernièrement en France... Je connais trop les sentiments qui animent les Suisses pour ne pas être convaincu d'avance que Votre Excellence trouvera ma demande naturelle et que la Diète ne refusera pas de donner au roi mon maître cette marque nouvelle d'intérêt, et à la France cette preuve de bon voisinage [1].

L'animosité du comte Auguste de Talleyrand — un cousin du prince de Bénévent — contre la famille Bonaparte et contre cette « infâme révolution qui avait eu lieu récemment en France », provenait, disait-on, d'une aventure un peu ridicule qui, à l'occasion même de cette révolution, lui était survenue à Berne. Ancien chambellan de Napoléon, nommé par celui-ci au poste d'ambassadeur en Suisse, il avait été maintenu à ce poste par la Restauration. Or, au commencement de mars 1815 il donnait une soirée durant laquelle plusieurs amateurs de la ville devaient jouer une comédie, lui-même remplissait le rôle d'un meunier et, pour plus de vérité dans le costume, s'était enfariné de la tête aux pieds. Comme il allait entrer en scène, un secrétaire d'ambassade s'approche, porteur d'un paquet de dépêches ; c'était l'annonce du débarquement de l'empereur au golfe Juan ! Sans prendre soin de se déshabiller et de secouer sa farine, l'ambassadeur, enfermé dans son cabinet, passa la nuit à l'expédition de fiévreuses dépêches, et quand, au jour, le représentant d'une des cours d'Allemagne, absent depuis quelques jours, se présenta pour le voir, quelle ne fut pas sa stupeur d'être reçu par un meunier [2] ! Le meunier — ainsi s'amusait-on à le nommer désormais — demeura pendant les Cent jours ambassadeur du roi en Suisse.

A la lettre de M. de Talleyrand le président de la Diète s'empressa de répondre par la promesse la plus formelle « de satisfaire à la demande de Son Excellence [3] ».

Ignorant les hostiles négociations dont elle était l'objet, la reine Hortense continuait cependant à méditer son projet d'installation à

1. Arch. des affaires étrangères, correspondance de Suisse, t. 499, f° 48, 28 juillet 1815.

2. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, p. 97.

3. Arch. des affaires étrangères, *ibid.*, f° 73, lettre signée : le bourgmestre du canton de Zurich, président de la Diète, de Wyss ; le chancelier de la Confédération, Mousson.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prégny ; elle avait été rejointe par sa fidèle amie et lectrice, Mlle Cochelet, et, la duchesse de Bassano étant venue à passer aussi par Genève, la reine voulut l'emmener à cette maison de campagne pour lui montrer sa future demeure. A son retour, elle trouva à son hôtel M. de Woyna, l'officier autrichien qui l'accompagnait, en proie à la plus violente irritation : il venait de recevoir avis de la décision prise par les dirigeants de la Confédération suisse.

— Madame, dit-il, voilà un baron de Talleyrand, ministre de France en Suisse qui, ayant appris l'arrivée de Votre Majesté, fait signifier au gouvernement de Genève d'avoir à vous renvoyer. La France, paraît-il, ne permet pas que vous restiez aussi près des frontières ; et comme messieurs de Genève ne demandent pas mieux que de vous tourmenter, il faut partir.

— Eh bien ! partons, dit la reine ; mais pour aller où ?

— Je n'en sais rien.

— Jetez-moi donc dans le lac, conclut Hortense avec un sourire résigné, car enfin il faut bien que je sois quelque part [1].

II. — Aix-les-Bains

M. de Woyna n'ayant pas admis cet expédient suprême, la pauvre princesse fugitive, en attendant qu'elle put trouver un pays qui voulut bien la recevoir, se détermina à se rendre à Aix-les-Bains. Là, du moins, elle était certaine de se trouver en milieu sympathique, ayant maintes fois, durant sa grandeur, visité cette ville d'eaux et y ayant laissé plus d'un témoignage de sa générosité. Après sa dernière saison, deux ans auparavant, durant l'été de 1813, elle avait fondé dans la ville un hôpital, en mémoire de la fin tragique d'une de ses amies, la comtesse de Broc, nièce et ancienne élève de Mme Campan, tuée accidentellement sous ses yeux durant une excursion à la cascade de Grésy [2].

Le préfet du département du Mont-Blanc (ainsi se nommait alors le département actuel de la Savoie) se trouvait, par l'arrivée de l'ex-reine, dans une situation assez délicate ; c'était le baron Finot, préfet déjà du même département sous l'Empire, maintenu par la Restauration,

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. III, p. 309.

2. Sur ce séjour à Aix en 1813, v. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VIII, pp. 307 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

démissionnaire pendant les Cent jours et qui venait de reprendre son poste. Deux ans auparavant, c'est en reine qu'il avait reçu Hortense ; c'est en suspecte que, pour obéir aux ordres du nouveau gouvernement, il devait aujourd'hui la traiter. En 1813, ayant terminé sa saison d'eaux, la reine Hortense, quelques jours après le 15 août, avait quitté Aix-les-Bains pour se rendre à Lyon. Aux Échelles, elle trouva le baron Finot et l'ingénieur en chef du département qui l'attendaient au passage : « Madame, lui dit le préfet, la nouvelle route des Échelles, percée à travers les roches, devait être ouverte le jour de la fête de l'empereur, mais nous avons retardé exprès pour que Votre Majesté pût y passer la première ; c'est devant vous que, à l'extrémité de cette longue galerie enfin terminée, un dernier coup de mine va nous procurer la lumière. » Quelques instants plus tard, après une émouvante détonation, la reine, suivie de Mlle Cochelet fort tremblante, put en effet franchir à pied ce passage qui ne devint praticable aux voitures que plusieurs années plus tard [1].

Depuis lors, quel changement pour Hortense ! Aujourd'hui plus de « Majesté », plus d'honneurs royaux, c'est une surveillance méfiante et étroite que le préfet du Mont-Blanc est chargé d'exercer sur « cette dame », suivant la récente formule adoptée dans les dépêches officielles ; le baron Finot sut d'ailleurs, en cette circonstance difficile, agir avec un tact parfait et commença par éviter à sa quasi-prisonnière une rencontre délicate, très propre en ce moment à ajouter à ses mésaventures politiques une douloureuse souffrance de cœur.

Monseigneur, écrivait le 14 août le baron Finot au ministre de la police générale (alors le duc d'Otrante), M. le lieutenant général, comte de Flahaut, est arrivé hier à Aix-les-Bains muni d'un passeport de Votre Excellence. Lorsque ce passeport lui a été délivré, vous ignoriez sans doute, Monseigneur, le contretemps qui a déterminé Mme la duchesse de Saint-Leu à se rendre à Aix. Peut-être cette circonstance déterminera-t-elle, de la part de Votre Excellence, un changement de dispositions relativement au séjour à Aix, soit de Mme de Saint-Leu, soit de M. de Flahaut.

Personne aujourd'hui n'ignore la liaison que, dans le désarroi de son cœur, ne pouvant vivre avec son honnête mais insupportable mari,

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. I, p. 137.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la reine Hortense avait contractée avec le comte de Flahaut. « Pour Hortense, dit M. Frédéric Masson, ce fut un engagement sérieux, où l'on trouve des sentiments profonds, quelque chose de définitif d'une union raisonnée, contractée après réflexion et devant durer toute la vie. Quant à Flahaut, si l'on doit l'en croire, c'est pour lui comme un mariage de convenance ; il en a pesé les avantages, en a d'avance éprouvé les effets sur sa fortune et il est lié par la reconnaissance autant et plus que par l'amour[1]. »

Cette reconnaissance même put-elle survivre au malheur ? « Monseigneur, écrivait au ministre le baron Finot le lendemain même de sa première lettre..., je me suis rendu hier à Aix, j'ai fait parler à Mme de Saint-Leu de la convenance qu'il y aurait, pour ses propres intérêts, à ce que M. de Flahaut prît de lui-même le parti de s'éloigner d'Aix pendant le temps qu'elle y résiderait. Cette observation a été sentie ; M. le comte de Flahaut a dû quitter Aix ce matin[2]. »

Ce fut la dernière fois peut-être qu'Hortense vit le comte de Flahaut. Retiré en Angleterre, celui-ci ne tarda pas à y contracter un avantageux mariage[3].

Au lieu d'une demeure officiellement choisie, comme naguère, par les autorités, la princesse fugitive avait dû, cette fois, se contenter de la première maison qui s'était trouvée libre, « mal située et assez laide », dont le seul avantage — fort grand, du reste, pour une mère tendre comme Hortense — était une vaste cour où ses deux enfants, le petit Louis (Oui-Oui, ainsi qu'on l'appelait en famille) et Napoléon, son aîné, pouvaient jouer aux soldats avec quelques enfants du voisinage.

En cette morose demeure, l'une après l'autre, comme les coups successifs d'un glas funèbre, les plus lugubres nouvelles vinrent frapper l'ex-reine : Lavalette arrêté le 20 juillet, Brune massacré le 1er août, La Bédoyère arrêté le 2, condamné le 14, exécuté le 19 ; Ney arrêté le 11, et enfin, le 17, le vaisseau qui emportait Napoléon et sa gloire faisant voile vers Sainte-Hélène !

1. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VI, p. 287.

2. Arch. nat., F7 6890, dossier 6434, pièces 35 et 36, police générale, dossier Flahaut. Cette pièce ainsi que beaucoup de celles qui figurent en cette étude m'a été indiquée par l'aimable et érudit M. Léonce Grasilier, auquel je suis heureux d'adresser tous mes remerciements.

3. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. III, p. 172. Voy. aussi Froment. *La Police dévoilée*, 2 vol. in-8°, 1829, t. I, p. 173.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour porter à son comble la détresse morale de la pauvre Hortense, c'est à ce moment même que, en vertu du jugement récemment obtenu, son implacable mari arrache à sa tendresse l'aîné de ses enfants[1]. Ainsi, dans la cour solitaire, sous les yeux rougis de la reine déchue, le petit escadron aux cheveux bouclés n'aurait plus qu'un seul chef, le petit Oui-oui !

Si violente fut l'émotion causée par le départ de son fils que la malheureuse Hortense en devint gravement malade ; plusieurs fois par jour, elle avait des syncopes dont elle ne sortait que pour demeurer dans un état d'affaissement dont rien ne la pouvait sortir ; elle était d'une telle débilité qu'elle ne pouvait faire un pas ; comme partout elle manquait d'air, on la portait dans des lieux élevés et solitaires où elle restait plusieurs heures à respirer tout en essayant, avec le peu de forces qui lui restaient, de crayonner quelques esquisses[2].

Enfin, au début de septembre, l'exilée reçut une bonne nouvelle : dans une conférence tenue à Paris le 27 août par les ministres des cours alliées, il avait été décidé qu'elle serait autorisée à séjourner en Suisse[3].

Mais cette hospitalité, si généreusement offerte chez elle par d'autres, la Suisse, qu'on n'avait pas consultée, consentirait-elle à la donner en effet ? Plusieurs de ses cantons, les plus anciens, très fidèles aux traditions du passé et imbus de principes aristocratiques, se montraient alors violemment hostiles à la famille Bonaparte, considérée comme bénéficiaire et continuatrice de la Révolution.

Aussi le baron Finot, préfet du Mont-Blanc, chargé par le ministre de faire connaître à l'ex-reine l'heureuse décision du 27 août, crut-il opportun, avant de lui délivrer un passeport, de se renseigner sur les véritables intentions de la Suisse.

Combien sa méfiance était fondée ! Peu de jours après, en effet, il recevait de M. de Sonnenberg, colonel fédéral commandant de brigade et de la place de Genève, cette tranchante lettre :

Monsieur le préfet, je regrette infiniment de ne pouvoir accéder à la demande que vous avez bien voulu me transmettre de la part de Mme la duchesse de Saint-Leu... Au reste je puis vous assurer que la Diète s'est

1. *Mémoires de Mme Cochelet*, t. IV, p. 32.
2. *Ibid.*, p. 34.
3. *Ibid.*, t. III, p. 382.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déjà expliquée à ce sujet avec les ministres des hautes puissances alliées, de manière à ne laisser aucun doute sur son désir bien prononcé de ne souffrir en Suisse aucun des membres de la famille Bonaparte ou de ses adhérents [1].

Alors que faire ?

Je me hâte, Monseigneur (écrit aussitôt, fort perplexe, le préfet du Mont-Blanc au ministre), de vous informer de ces détails et je vous prie de me donner des instructions sur la conduite que je dois tenir à l'égard de Mme de Saint-Leu [2].

Repoussée de partout, Hortense pourra-t-elle au moins se retirer en sa maison de campagne de Prégny, sur la route de Genève à Ferney? Elle y songe ; mais Prégny fait encore partie du département de l'Ain et le préfet de ce département, un maître des requêtes récemment délégué à ces fonctions et animé du zèle anti-napoléonien le plus violent, M. du Martroy, s'indigne à cette seule pensée : Hortense sur son territoire administratif, quel danger!

... Je fus instruit il y a peu de jours, écrit-il au ministre de la police, que, lors du passage à Gex de Mme Hortense, des cris de « Vive l'Empereur ! » se firent entendre. Quelques personnes prétendent même qu'arrivée à l'extrémité du faubourg, elle jeta de sa voiture au peuple assemblé des pièces de monnaie pour faire redoubler ces mêmes cris, ce qui lui réussit complètement [3].

Au reçu de nouvelles si graves, la police, à Paris, était littéralement affolée. Depuis une quinzaine de jours elle n'avait plus à sa tête le prestigieux maître en espionnage, Fouché, l'oratorien renégat, le sans-culotte fougueux, le tendre ami de Chaumette, le sauvage brûleur de reliques, le fanatique briseur de cloches et de ciboires, devenu depuis, par un habile opportunisme et d'extraordinaires exercices d'équilibre, duc d'Otrante, puis ministre du roi très chrétien. Le 19 septembre, par un faux pas funeste, le duc équilibriste était tombé du ministère, entraînant dans sa chute tous ses collègues, y compris

1. Arch. nat., F7 6890, pièce 230, datée 4 octobre 1815. Police générale.
2. *Ibid.*, pièce 229; 7 octobre 1815.
3. *Ibid.*, F7 6890, pièce 226, datée 11 octobre 1815.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le président du conseil, ministre des affaires étrangères, prince de Talleyrand.

Le 26 septembre, un nouveau ministère était constitué, ayant à sa tête, comme ministre des affaires étrangères, le duc de Richelieu. A cette occasion, l'ambassadeur de France en Suisse, le comte Auguste de Talleyrand — le meunier — écrivait à son nouveau ministre pour lui avouer le chagrin qu'il avait éprouvé, au premier moment, à l'idée de cesser d'être sous les ordres de M. le prince de Talleyrand, son parent.

Le voyant toutefois, ajoutait-il, remplacé par Votre Excellence, je me trouve infiniment heureux d'avoir pour chef un homme dont le dévouement au roi est connu de toute l'Europe [1].

Dans ce nouveau ministère, le portefeuille de la police générale fut attribué à M. Decazes, jeune homme tout récemment sorti de l'obscurité pour commencer une carrière très rapide vers les honneurs.

« Decazes ? Qu'est-ce que c'est ? » avait dit, trois mois auparavant, avec sa hauteur habituelle, le prince de Talleyrand au moment de former son ministère. « M. Decazes, lui répondit-on, est un conseiller à la cour royale, homme de beaucoup d'esprit et de talent. Il a fait, au 20 mars, lors du retour de Bonaparte, preuve du plus grand dévouement pour la cause de la maison de Bourbon. » Interrogé à son tour, Fouché avait répondu : « Decazes, c'est un très bon enfant, nous nous entendrons fort bien ensemble [2]. » Et sur cette affirmation de Fouché, M. Decazes lui avait été adjoint comme préfet de police. Or, au bout de peu de temps, il arriva que, chaque jour augmentant la très légitime méfiance du roi pour son ministre régicide, M. Decazes fut souvent appelé à remplacer celui-ci dans le travail particulier avec Sa Majesté ; tel fut le commencement de sa fortune et voilà comment, dans le ministère du 26 septembre 1815, ayant remplacé Fouché au ministère de la Police générale, M. Decazes choisit à son tour, comme préfet de police, le comte Anglès. A ces deux policiers novices et honnêtes, combien était lourde la succession de Fouché, et que d'insomnies leur causa la reine Hortense, cette dangereuse conspiratrice !

1. Arch. des affaires étrangères, correspondance de Suisse, t. 499, f° 165. 2 octobre 1815.

2. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. III, p. 338.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Monseigneur, écrit le nouveau préfet de Police à son ministre le 22 octobre, Son Excellence le ministre de l'Intérieur me prévient qu'on lui a assuré que Mme Hortense de Saint-Leu était à Paris, logée chez la comtesse Hullin [1].

Le ministre de la Police sait fort bien que la nouvelle est inexacte, mais pour éviter l'effroyable danger de la voir devenir une réalité, il s'empresse de donner, par une circulaire, les ordres les plus rigoureux aux préfets de tous les départements frontière.

Mme de Saint-Leu, qui réside momentanément à Aix-les-Bains, écrit-il, pourrait chercher à rentrer dans l'intérieur de la France ; comme votre département est voisin de celui du Mont-Blanc, je vous invite, dans le cas où elle s'y présenterait, à lui intimer l'ordre précis de retourner sur ses pas, jusqu'au moment où une décision spéciale aura déterminé le lieu de sa résidence [2].

Pauvre Hortense ! Comment forcer un pareil blocus !

Pour le préfet du Mont-Blanc, la situation était bien plus délicate que pour ses collègues voisins ; le département dont il conservait encore momentanément l'administration avait en effet — par le traité récemment signé — été cédé au roi de Sardaigne.

Lorsque le gouvernement de Sardaigne prendra possession de ce département, écrit le préfet à son ministre, Mme la duchesse de Saint-Leu se trouvera dans une position très embarrassante : on ne lui permettra certainement pas de rester à Aix ; je dois d'autre part l'empêcher de rentrer dans les limites de l'ancienne France, et la Suisse ne veut pas la recevoir. Elle redoute, par ces motifs, le moment de l'occupation de ce pays, qui ne semble pas éloignée [3].

Les amis de la reine proscrite, ignorants de toutes ces difficultés, la croyaient au contraire, à Aix, dans la plus entière quiétude. Sa vieille maîtresse de pension, Mme Campan, bien cruellement ballottée par le sort elle aussi en sa vie, et retirée alors à Mantes avec de très

1. Arch. nat., F7 6890, pièce 222 ; 22 octobre 1815. La comtesse Hullin demeurait rue des Filles-Saint-Thomas, no 9 (*Ibid.*, pièce 221).

2. *Ibid.*, F7 6890, pièce 217 ; 13 novembre 1815, aux préfets de l'Ain et de l'Isère.

3. *Ibid.*, 3, pièce 215.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

modestes ressources, se félicitait de voir enfin sa chère élève à l'abri des orages :

Ah ! — lui écrivait-elle à Aix — sans cette décevante grandeur qui est venue vous chercher sans que la moindre idée d'ambition eût atteint votre noble et bon cœur, vous étiez destinée, ma chère Hortense (pardonnez-moi cette familière expression), à être la personne la plus fortunée. Des goûts si simples, des occupations si multipliées, une gaieté si franche, si douce, si bonne !... Le monde n'est pas à regretter. Une seule chose peut alarmer, c'est la crainte de manquer des moyens de subvenir aux premiers besoins ; mais un bon lit, un bon feu, une chambre bien chaude, un dîner simple, de bons livres, deux ou trois personnes pour couper le tête à tête avec soi-même,... avec une santé supportable qui vienne se mêler à tout cela, et l'on peut dire : Là-bas il tonne, mais je ne vois pas les éclairs, je n'entends pas le tonnerre, la grêle ne peut m'atteindre, et c'est beaucoup [1] !

Cette touchante lettre était signée : *La Vieille de la Cabane.*

Avant que, suivant les vœux de sa vieille amie, elle pût enfin trouver « bon lit, bon feu, chambre bien chaude, un dîner simple et de bons livres », que d'orages la princesse allait encore avoir à subir !

Ne pouvant résider en Suisse, Hortense pensa à gagner Constance, dans le grand-duché de Bade ; là, croyait-elle, elle trouverait du moins un abri d'où on ne la chasserait point brutalement, le grand-duc, souverain du pays, étant marié à Stéphanie de Beauharnais, sa cousine et sa compagne de pension chez Mme Campan.

Pour cela il fallait traverser la Suisse ; le gouvernement fédéral, si violemment hostile, voudrait-il bien au moins le permettre ? Par bonheur cette permission fut obtenue, mais avec combien de réticences et sous quelles conditions !

M. de Sonnenberg quitte demain notre place (écrivait à la reine un diplomate, M. d'Ivernois, qu'elle avait chargé, à Genève, de cette négociation), il m'a fait part ce matin de la réponse de M. Finsler, quartier-maître général ; elle porte que, s'il reçoit de votre part une demande officielle pour le passage et qu'elle soit appuyée des passeports de chacun des cantons qu'il s'agira de traverser, les autorités militaires n'y mettront

1. *Correspondance de Mme Campan*, t. II, pp. 158-160 ; 20 octobre 1815.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aucun empêchement ; mais qu'il conviendrait que vous vous adressiez, à cet effet, aux gouvernements respectifs de ces cantons [1].

C'est le 28 novembre que, munie de tous ces passeports et bien en règle, croyait-elle, avec les autorités de chacun des cantons à traverser, l'ex-reine quitta Aix-les-Bains, après un séjour de quatre mois, si mouvementé et si précaire.

Mme la duchesse de Saint-Leu quitte Aix-les-Bains demain 28 novembre pour se rendre en Suisse et de là à Constance (écrivait le préfet du département à son ministre). Conformément à la décision de Votre Excellence du 7 octobre dernier, j'ai délivré à cette dame, sur sa demande, des passeports pour la Suisse, pour elle et sa suite. J'ai retiré les anciens passeports qui avaient été remis par le duc d'Otrante, tant à elle qu'aux personnes qui l'accompagnent... J'ai hésité pour expédier ces passeports : le grand intérêt que Votre Excellence attachait à ce que Mme de Saint-Leu ne rentrât pas dans les limites de l'ancienne France m'a fait craindre que cette dame ne fût encore refusée sur les limites de la Suisse et ne rétrogradât sur le département de l'Ain, ce qui aurait été contraire aux recommandations multipliées que Votre Excellence m'a adressées.

Pour sortir d'incertitude, j'ai cru devoir me rendre à Aix, auprès de cette dame, démarche que, jusque-là, ma position m'avait interdite. Elle m'a montré les passeports que la Diète lui a fait remettre et qui l'autorisent à traverser divers cantons pour se rendre à Constance où elle attendra de nouvelles déterminations. Ces passeports sont conçus dans les termes les plus forts ; ils recommandent aux autorités des cantons de traiter Mme de Saint-Leu *avec tous les égards qu'exigent son sexe, sa situation et le vif intérêt que prennent à elle les puissances alliées* [2].

Je suis resté fort peu de moments chez Mme de Saint-Leu ; elle m'a parlé avec chagrin des calomnies que les journaux répandent sur son compte et des procédés de son mari, qui fait vendre Saint-Leu et son hôtel de Paris. Je n'ai point cherché à étendre cette conversation à d'autres objets [3].

Le préfet de Police Anglès pouvait enfin respirer : non seulement

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, p. 18.

2. Le texte de ce passeport est donné dans les *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, p. 48.

3. Arch. nat., F7 6890, pièce 210 ; 27 novembre 1815.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la duchesse de Saint-Leu n'était pas à Paris, mais bien mieux, les dix-neuf cantons de la Suisse connaissaient en détail et allaient, l'un après l'autre, méticuleusement surveiller son itinéraire. Le comte Anglès se hâta donc de remercier chaleureusement son chef, le ministre de la Police qui avait bien voulu lui annoncer cette nouvelle :

Cette communication, concluait-il en sa lettre, était d'autant plus nécessaire, que la prétendue présence de cette dame à Paris ou dans les environs est un sujet continuel de dénonciations contre la police, qu'on ne cesse de calomnier *quand on ne peut pas en médire* [1].

Pauvre police !

III. — La Suisse inhospitalière

En se mettant en route avec le seul de ses fils que lui eût laissé son mari, Hortense était accompagnée de sa lectrice Mlle Cochelet. Chacun des officiers qui — pour sa surveillance autant que pour sa protection — lui avaient été donnés par l'Autriche avaient dû, par ordre, la quitter tour à tour : M. de Woyna ne l'avait pas suivie au delà de Genève et M. Oppler, successeur de celui-ci qui avait accompagné la princesse à Aix-les-Bains, venait, lui aussi, d'être rappelé par ses chefs. M. Oppler était un homme au cœur tendre et bon, mais de figure assez ingrate, un vrai visage de Kalmouk, affirme Mlle Cochelet [2] ; il quitta Hortense les larmes aux yeux, étant devenu, (s'il faut en croire les perquisitions discrètement opérées dans sa correspondance par le service du cabinet noir), éperdument amoureux de la quasi-prisonnière qu'il avait mission de surveiller :

C'est une chose peu importante en soi — avait quelque temps auparavant écrit à ce sujet, au ministre de la police, le marquis d'Harbouville, directeur général des Postes — mais elle donne lieu de croire que la surveillance sera peu exacte [3].

1. *Ibid.*, pièce 209 ; 29 novembre 1815.

2. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. III, p. 285. Le texte de ces mémoires dit « Appel » au lieu de Oppler ; mais il faut observer que la publication ayant été faite hâtivement par le commandant Parquin, veuf de l'auteur, alors en prison à la suite de l'échauffourée de Strasbourg, beaucoup de noms propres sont orthographiés d'une façon fautive.

3. Ernest Daudet, *La police politique sous la Restauration*, 1912, in-8, p. 139.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour tous protecteurs il ne restait à l'ex-reine que son vieil écuyer, M. de Marmold, infirme, presque toujours retenu au lit par la fièvre et l'abbé Bertrand, ancien aumônier du pensionnat de Mme Campan, homme aimable, mais surtout — à en juger par sa correspondance [1] — extrêmement bavard. Il était, pour le moment, précepteur de Oui-oui.

On quitta Aix-les-Bains le 28 novembre au matin, en trois voitures ; dans la première était l'ex-reine, son fils et Mlle Cochelet, dans la seconde M. de Marmold et l'abbé Bertrand, dans la troisième les femmes de chambre.

Se rappelant qu'à l'hôtel de Sécheron, lors de son dernier passage à Genève, on l'avait fait payer « en reine », alors que ses revenus se réduisaient désormais à ceux d'une proscrite, Hortense se décida à descendre cette fois, pour supprimer ces frais d'auberge, dans sa propre maison de Prégny. Elle ne se doutait pas, hélas, des cruels soucis que ce séjour allait causer au préfet de l'Ain, M. du Martroy, au sous-préfet de Gex, à toute la gendarmerie du département.

Depuis que la police politique, comme tâche essentielle, s'adonnait à la surveillance de la famille Bonaparte, elle avait réussi à connaître assez exactement l'asile de chacun de ses membres ; un seul, l'ex-roi Joseph échappait encore à toutes ses recherches. Où se cachait-il ? C'est à la découverte de ce mystère que tous les agents se livraient d'une façon fiévreuse. Le préfet de l'Ain soupçonnait fortement que le fugitif, tout près de son département, se cachait sur les frontières de la Suisse ; il demandait en conséquence au ministre de la police de faire prendre, par voie diplomatique, d'énergiques mesures pour l'en déloger :

Que le roi, écrivait-il, demande à la Diète helvétique qu'on lui livre Joseph ; que la Diète destitue les magistrats infidèles du canton de Vaud, et bientôt on aura étouffé le germe des nouveaux troubles que nous avons à redouter [2].

Or, tandis que M. du Martroy s'obstinait à chercher Joseph sur la frontière du département de l'Ain, celui-ci, après un très court séjour en Suisse, avait réussi, grâce à l'habile dévouement d'amis fidèles, à s'embarquer pour l'Amérique où il arrivait tranquillement quelque

1. Publiée par Stéphane Pol. *La Jeunesse de Napoléon III*. 1 vol. in-8°, Juven, édit.
2. Cité par Ernest Daudet, *op. cit.*, p. 124.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps après. Les journaux américains annonçaient cet événement, mais le préfet de l'Ain n'y voulait point croire ; il voyait là une habile feinte du fugitif et avec le même zèle, continuait ses recherches. Aussi le voyage d'Hortense appela-t-il toute son attention : Ne pouvait-elle, en cours de route, chercher à se mettre en communication avec son beau-frère ?

Plus de quatre-vingts kilomètres séparent Aix-les-Bains de Prégny ; après une longue journée de fatigues, Hortense, assez tard, arriva dans sa maison, depuis longtemps inhabitée et glaciale ; pour préserver la princesse du froid, auquel elle était fort sensible, on dut entourer son lit d'un grand paravent.

Mille choses manquaient ; pour se les procurer, Mlle Cochelet — le véritable homme de la troupe — envoya à Genève un garçon de ferme ; au bout d'un certain temps, ne le voyant pas revenir, elle en envoya un second, puis un troisième ; aucun d'eux ne reparut de la nuit.

A l'aube, lasse d'attendre, la lectrice commençait à s'assoupir lorsqu'elle est soudain réveillée par un bruit de sabots de chevaux ; elle court à sa fenêtre, et quel n'est pas son étonnement de voir la cour envahie par les gendarmes. Leur chef veut bien lui expliquer le but de cette expédition : le roi Joseph se tient toujours, croit-on, sur les confins de la Suisse ; or, dans son voyage, la duchesse de Saint-Leu est accompagnée d'une femme de chambre d'une taille et d'une corpulence peu habituelles à son sexe ; cette prétendue femme ne serait-elle pas le roi Joseph habilement grimé[1] ? Le roi Joseph habillé en femme ! C'était là en effet une idée qui, depuis des mois, hantait l'esprit du lieutenant de gendarmerie du département ; dès octobre, en un rapport longuement motivé, il avait rendu compte à ses chefs du bruit circulant dans le pays que « Joseph y avait été vu habillé en femme et vêtu d'une robe noire [2] ».

A six heures du matin la perquisition commence ; l'officier de gendarmerie la dirige, assez embarrassé de son rôle surtout lorsqu'après une heure de recherches infructueuses, il parvint enfin à la chambre de la reine dont il avait bien voulu, jusque-là, respecter le sommeil ; devant cette porte, il hésitait ; Hortense prévenue, la fit elle-même ouvrir.

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, p. 64.
2. E. Daudet, *op. cit.*, p. 122.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Faites jusqu'au bout votre devoir, Messieurs, dit-elle ; et elle ordonna d'enlever le paravent qui entourait son lit, afin que les gendarmes pussent bien s'assurer que personne ne se cachait derrière.

En se retirant, l'officier balbutiait quelques paroles d'excuse.

— Je suis au contraire charmée, Monsieur, répliqua Hortense, que vous m'ayez ainsi fourni l'occasion, avant l'exil, de voir encore une fois des militaires français.

Le roi Joseph, et pour cause, n'avait pas été découvert, c'est la femme de chambre, Mme Lacroix, qu'on avait prise pour lui [1].

Le jour même, la princesse recevait une lettre, humblement suppliante, du sous-préfet de Gex; celui-ci lui communiquait les ordres sévères reçus à son égard et terminait ainsi :

Je vous prie donc instamment, madame la duchesse, de ne pas me compromettre en prolongeant plus longtemps votre séjour dans cet arrondissement [2].

Quant au préfet, M. du Martroy, il rendait ainsi compte au ministre de la besogne accomplie :

Monseigneur, Mme Louis Bonaparte est arrivée le 28 novembre à Prégny et y a passé une journée entière. D'après mes ordres, le sous-préfet, craignant qu'elle n'y formât un établissement, lui a représenté qu'il n'était pas autorisé à tolérer son séjour dans son arrondissement. Elle est repartie le lendemain matin.

Pendant les deux nuits qu'elle a passées à Prégny, sa maison a été entourée d'émissaires nombreux parce que l'on espérait s'emparer de quelques émissaires ou de correspondances venant du canton de Vaud. Le commandant de la gendarmerie dans l'arrondissement de Gex a même pris sur lui de faire une visite domiciliaire chez la duchesse; mais ces diverses précautions n'ont produit aucun résultat [3].

A la visite des gendarmes français, succéda celle de plusieurs envoyés du gouvernement de Genève. Ils venaient rappeler à la princesse qu'elle était bien autorisée à traverser leur territoire, mais non point à y faire séjour.

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, pp. 63-65.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. Arch. nat., F7 6890, pièce 205; 4 décembre 1815.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Je n'ai nullement cette intention, affirma Hortense, peu soucieuse d'une telle hospitalité ; mais une de mes voitures est brisée, donnez-moi du moins le temps de la faire réparer[1].

L'ex-reine quitta Genève le 30 novembre, par un temps froid et brumeux ; la terre était couverte de neige et un vent piquant du nord tourbillonnait autour des voyageurs ; arrivés le soir à Lausanne, ils s'en furent, le lendemain 1er décembre, coucher à Payerne, petite ville dépendant du canton de Vaud, à quelque distance au sud-est du lac de Neuchâtel.

A peine les fugitifs — c'est le vrai nom qu'on leur peut donner — s'étaient-ils installés à l'auberge qu'y arriva également un homme conduisant lui-même un cheval attelé à un petit char-à-banc ; il s'approcha de la reine et se fit reconnaître : c'était le général Ameilh, l'un des proscrits compris dans les récentes ordonnances et qu'attendait, en France, s'il était reconnu et livré, les fusils encore chauds du peloton d'exécution de Labédoyère.

La reine reçoit avec bienveillance le proscrit, l'invite à partager son modeste dîner et le place à côté d'elle. Tout en servant à table, le fidèle Vincent se voit, à plusieurs reprises, contraint de jeter dehors un visiteur curieux et importun qui s'obstine à vouloir pénétrer dans la salle.

— Pourquoi, — disait pendant ce temps la reine au général — vous exposer ainsi en venant me voir ; car enfin, à supposer même que vous ne soyez pas reconnu, le fait seul de vous trouver avec moi vous signale comme un suspect.

— Dussé-je payer de ma vie cette démarche, répondit le général, il m'était impossible de savoir Votre Majesté si près de ma retraite sans venir lui exprimer ma gratitude de ce qu'elle a fait pour moi.

Il faisait allusion au secours que, quatre mois auparavant, alors qu'il venait de réussir à franchir sain et sauf la frontière, la princesse allant à Aix, lui avait procuré, lors de son premier passage à Genève.

Il conta ensuite à sa bienfaitrice l'aventureuse existence menée par lui depuis lors, ses alertes, ses voyages à pied dans les montagnes, sans oser séjourner nulle part de peur d'être reconnu. Parvenu enfin dans les environs de Payerne, un heureux hasard l'avait conduit dans une maison fort retirée dans la montagne ; elle appartenait à une famille

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, p. 66.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

française émigrée pendant la Révolution et demeurée depuis en Suisse. Ayant l'expérience du malheur, ces proscrits d'autrefois avaient accueilli le proscrit d'aujourd'hui, et le général demeurait depuis lors en cette secrète retraite, s'occupant à donner des leçons aux enfants de ses hôtes [1].

Comme le craignait la reine Hortense, cette imprudente visite causa la perte du pauvre général Ameilh. Pour la surveillance des proscrits, la police des cantons suisses s'entendait étroitement avec celle de France. Le directeur général de la police de Berne, M. de Watteville, montrait en cela un zèle tout particulier [2], et grâce à lui, le mois suivant (9 janvier 1816), le préfet du Bas-Rhin pouvait écrire à son ministre :

Le directeur général de la police à Berne m'informe que le Français qui avait soupé avec Mme de Saint-Leu à Payerne et dont j'avais inutilement cherché à savoir le nom, était le général Ameilh [3].

D'autre part, le rapport d'un de ses propres agents révélait au même préfet :

Le ci-devant général Ameilh, compris dans la liste du 24 juillet, est à Romain-Motiers, dans le canton de Vaud, chez un forestier dont il instruit les enfants et où il a pris le nom de Liéma [4].

Le malheureux général dut quitter sa retraite ; à nouveau errant, il finit par réussir à sortir de Suisse et gagna le Hanovre où se trouvait sa femme ; là découvert à Lunebourg, jeté en prison à Hildesheim, il ne put supporter plus longtemps de si longues misères et devint fou [5].

En quittant Payerne, Hortense continua sa route vers Berne, dans l'intention d'y coucher le soir. A mi-chemin environ, dans la petite ville de Morat, si célèbre par la défaite de Charles le Téméraire, la

1. *Mémoires de Mme Cochelet*, t. IV, pp. 68-73.
2. Sur M. de Watteville, voir E. Daudet, *op. cit.*, p. 127.
3. Arch. nat., F7 6890, pièce 198 ; 9 janvier 1816.
4. Arch. nat., F7 6648, Police secrète du Haut-Rhin, dossier intitulé « Suisse ».
5. *Galerie historique des contemporains*, 1818, in-8, vo Ameilh ; v. aussi dans une publication périodique du temps, la *Correspondance historique* (1818, in-8), t. I, pp. 218 et 328, une lettre du général datée d'Angleterre, sans doute pour donner le change à la police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

princesse fit halte pour prendre son repas. En attendant le moment de se mettre à table, Hortense, en artiste qu'elle était, séduite par un pittoresque effet de neige sous une longue avenue d'arbres, commença d'un alerte crayon à le fixer sur son album. A peine avait-elle pu esquisser quelques traits qu'elle se vit, comme à Prégny, cernée soudain par les gendarmes ; mais cette fois par des gendarmes suisses.

— N'êtes-vous pas Mme la duchesse de Saint-Leu ? dit leur chef en s'approchant.

Et sur la réponse affirmative mais étonnée d'Hortense :

— Nous appartenons, ajouta-t-il, moi et mes hommes à la gendarmerie de Fribourg ; vous êtes ici sur le territoire de ce canton ; nous avons ordre de vous arrêter ainsi que toute votre suite et de vous retenir prisonnière à l'auberge jusqu'à ce que les autorités du canton en aient ordonné autrement. Voici d'ailleurs l'ordre dont je suis porteur.

Ayant pris le papier, la reine put lire :

Fribourg, 27 novembre 1815.

La direction de la police centrale de la Ville et République de Fribourg au lieutenant du Gouvernement pour l'arrondissement de Morat :

En correction des directions que je vous ai adressées concernant le passage présumé de Mme la duchesse de Saint-Leu, autrement l'ex-reine de Hollande, par votre arrondissement, je vous invite, pour le cas où elle arriverait à Morat, de la consigner et de la mettre en surveillance à l'auberge, sans permettre qu'elle continue son voyage, ni qu'elle rétrograde [1]...

Avec une douce résignation, la reine, repliant son album sur son croquis inachevé, suivit docilement les gendarmes, escortée par une foule de curieux, vers l'auberge devenue sa prison.

Prison assez mal tenue et assez malpropre que l'auberge de Morat ! Pressée d'en sortir, la reine envoya en hâte à Fribourg son vieil écuyer, M. de Marmold, avec ordre d'exhiber devant les autorités du canton tous ces passeports, si bien en règle croyait-elle, prescrivant *de traiter Mme de Saint-Leu avec tous les égards qu'exigent son*

1. *Mémoires de Mlle Cochelet*, t. IV, pp. 80-81.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sexe, sa situation et le vif intérêt que prennent à elle les puissances alliées.

Solennellement introduit devant le conseil des magistrats, M. de Marmold énuméra chacun des cantons désignés sur la pièce dont il était porteur : « Précisément, lui fut-il répondu, c'est là que se trouve la difficulté ; vous pouvez remarquer que, dans cette liste, ne figure point le canton de Fribourg ; la Diète fédérale, qui a délivré ces passeports, ne devait pas ignorer pourtant que l'itinéraire tracé traversait plusieurs points de notre territoire ; l'oubli de notre canton est donc une impertinence que nous ne pouvons tolérer. C'est pour apprendre à MM. de la Diète que l'on ne méconnaît pas impunément nos droits, que nous avons dû faire arrêter Mme la duchesse. »

Après cette explication, MM. de Fribourg, revenant à une naturelle galanterie, abandonnée un instant bien à contre-cœur par pur devoir patriotique, donnèrent à M. de Marmold un ordre levant la sévère consigne.

Rendue à la liberté, la captive put quitter son auberge-prison et reprendre sa route vers Berne où elle arriva le lendemain.

Trois jours plus tard, le 7 décembre, la princesse arrivait à Constance sur le territoire du grand-duché de Bade.

Là, près de la grande-duchesse régnante, sa cousine Stéphanie de Beauharnais, Hortense allait, elle l'espérait, pouvoir se reposer enfin !

Ch. Gailly de Taurines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Vie de Sainte Geneviève et la Critique Moderne

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

La vie de sainte Geneviève, du fait qu'on rencontre tout au début du calendrier (le 3 janvier) l'anniversaire de la pieuse bergère de Nanterre, s'est trouvée comprise parmi les premières qu'éditèrent les savants jésuites anversois Bollandus et Henschenius. C'était en 1643. Encore insuffisamment outillés ou craignant de se lancer dans une trop onéreuse entreprise, ils ne consacrèrent, au début de la publication des *Acta Sanctorum*, que de laconiques prolégomènes et des études de faible valeur aux textes qu'ils mettaient au jour. Les deux tomes de janvier font maigre figure auprès des douze volumes d'octobre. La *Vita Genovefæ* en a pâti d'autant plus que ses précédents éditeurs, Surius (1556) et Chifflet (1621), n'avaient pas davantage fait œuvre de critiques, se bornant à imprimer les meilleurs textes qu'ils avaient pu rencontrer. Dans un nimbe trop sublime rayonnait la douce et touchante figure de la patronne de Paris, trop vive était pour elle la croyante et familiale admiration des milieux universitaires : ils n'auraient point souffert qu'une investigation vînt profaner sa légende. Devant elle, un Jean Mabillon, un Le Nain de Tillemont, un Adrien Baillet, étaient désarmés. Si quelques voix s'élevèrent un jour pour lancer une note discordante, leur timbre huguenot suffit à les rendre trop suspectes pour que ces contempteurs fussent suivis. Adrien de Valois, le seul dont l'opinion ait fait quelque bruit, ne vit partager ses doutes par aucun historien français ; c'est seulement dans la protestante Germanie qu'en 1723, un écho lointain des *Res Francicæ* de 1646 se fit entendre ; encore s'éteignit-il bientôt, sans trouver de répercussion.

Les premières recherches scientifiques sur la *Vita Genovefæ* — car la dissertation allemande de Wallin ne justifierait pas ce qualificatif — sont dues à Charles Kohler. Elles parurent en 1881, formant le fascicule 48

1. Charles Künstle, *Vita sanctæ Genovefæ virginis Parisiorum patronæ*, éd. nouv., précédée de prolégomènes, dans la *Bibliotheca scriptorum medii æui*, Leipzig, Teubner, 1910, in-12 de XLVIII, 20-40 pp.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. L'*Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève*, reproduit *le texte* ou plutôt *des textes* sensiblement différents de cette vie. Un catalogue des manuscrits, avec un examen de leur contenu, donnait à ce travail une valeur documentaire. Mais, alors que les Bollandistes s'étaient bornés à désigner la vie la plus courte par le terme vague *alia vita*, Kohler prenait position, en la considérant comme un abrégé de la plus étendue. C'est aussi ce point de vue qu'admet l'éminent érudit Bruno Krusch, dans les divers mémoires qu'il a consacrés à la *Vita Genovefæ*, en 1893 et 1895, dans la revue si renommée *Neues Archiv*, puis en 1896 comme introduction à la publication du texte dans les *Scriptores rerum Merovingicarum*, une des subdivisions de l'édition in-4° des *Monumenta Germaniæ historica*. Tandis que M. Kohler concluait à des interpolations, sur bien des points importants, avec une facilité qui lui valut les foudres du comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris, M. Krusch prend une attitude tout autrement subversive. Pour lui, la biographie de Geneviève est *une falsification pitoyable*, un roman *inventé de toutes pièces* à la fin du VIIIe siècle, alors qu'aucun renseignement positif ne pouvait éclairer l'écrivain, *pas le moindre détail n'en est à retenir*. Tout ce que daigne concéder ce détracteur impitoyable, c'est qu'il a dû exister une Geneviève, point romaine du tout, mais bien la première femme franque que ses compatriotes aient canonisée.

L'article du *Neues Archiv* de 1893 souleva, comme l'*Étude critique* de M. Kohler, l'émotion du monde religieux ; mais l'agression étant beaucoup plus grave, elle suscita à la cause de Geneviève un défenseur d'une envergure toute autre que n'était M. Narbey. Mgr Duchesne descendit dans la lice, et rompit avec un incomparable éclat des lances en faveur du biographe. Sa discussion portait notamment sur les deux états de la vie la plus longue ; il combattait, comme non prouvé, le classement chronologique que Krusch leur attribuait, au détriment des présomptions d'authenticité et il concluait en réponse aux onze points vulnérables que son adversaire imputait à la légende :

« Il est faux que la vie de sainte Geneviève dépende de Grégoire de Tours, de Fortunat... ; il est faux que sa rédaction porte trace d'événements ou de préoccupations du VIIIe siècle avancé. Aucun des faits consignés n'offre, soit en lui-même soit par la façon dont il est raconté, la moindre objection contre la date que s'attribue l'auteur (vers 520). Le biographe mérite à peu près la même croyance que ceux de saint Martin de Tours et de saint Séverin de Norique. Son livre doit, comme ceux de Sulpice Sévère et d'Eugyppius, être maintenu au nombre des documents historiques relatifs au pays et au temps qu'il concerne. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Krusch répliqua dans le *Neues Archiv* ; Mgr Duchesne reprit la question dans les *Mélanges Julien Havet* (1895), enfin parut en 1896 l'édition des *Monumenta*, où toutes les attaques contre le prétendu roman pieux sont renouvelées et renforcées.

Nous avons ici même, dans une de nos *Études mérovingiennes* intitulée *Saint Goar et les rois francs de Cologne*, eu l'occasion de montrer combien sont inégaux en valeur les arguments que l'ingéniosité de M. Bruno Krusch rassemble en faisceau pour leur attribuer la puissance d'une preuve convaincante. Il en présente d'inattendus contre la *Vita Genovefæ* ; ainsi « l'héroïne porte un nom allemand, tandis que ses parents, Severus et Gerontia, ont des noms romains » — phénomène banal au ve siècle et longtemps après dans les pays où les deux races restèrent en contact étroit. — « On ne trouve pas dans les catalogues épiscopaux de Paris Vilicus qui reçut les vœux de Geneviève », — alors que rien dans le récit n'affirme que ce fût l'évêque *titulaire* de Paris, ni même un prélat parisien[1]. — « Il est de toute impossibilité que des trafiquants aient apporté de Syrie à Geneviève un message de Siméon le Stylite » — alors que les marchands syriens avaient des établissements commerciaux dans les Gaules, à tel point que l'un d'eux[2] acheta, de la veuve d'un petit-fils de Clovis, l'*évêché de Paris*.

Il faut l'avouer, d'autres critiques — celle portant notamment sur l'insertion dans la *Vita Genovefæ* d'une fausse définition du pélagianisme — ne pouvaient se combattre à moins de concéder que le texte le plus étendu, regardé comme le plus ancien, avait subi dans l'un de ses deux états, des interpolations malencontreuses.

Le point de vue où s'étaient placés jusqu'ici les antagonistes dans ce débat, s'est déplacé par une contribution récente apportée à l'étude de la question. Dans la *Bibliotheca Teubneriana*, qui s'édite à Leipzig, M. Charles Künstle, à la suite d'un examen approfondi de tout le procès, vient de présenter une thèse qui semble bien ruiner entièrement l'argumentation de M. Krusch. Le nouvel éditeur, comme celui des *Scriptores rerum Merovingicarum*, est allemand, et dans une question où les tendances patriotiques peuvent influencer les meilleurs esprits, c'est une garantie d'impartialité. L'intérêt supérieur de l'histoire est son unique mobile. Il lui a paru que toute la participation des sources hagiographiques à la reconstitution du passé était mise en cause par le sévère et, selon lui, injuste verdict de l'éminent commentateur. Il a voulu élu-

1. Parmi les évêques de Bourges du ve siècle antérieur à 461, les listes pontificales citent un *Vellicus*.

2. Eusèbe II, comme le rapporte Grégoire de Tours (*Hist. Francorum*, X, 26), l'obtint de la reine Frédégonde qui l'avait mis à prix en 591.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cider ce problème de psychologie rétrospective : « La biographie d'une sainte constamment et grandement honorée, depuis l'aube du moyen âge jusqu'à nos jours, et patronne d'un centre essentiel de culture mondiale, est-elle, en ses traits essentiels, authentique, ou bien tout ce culte repose-t-il sur une fiction conçue à une époque tardive et dont aucun trait ne doit subsister? »

M. Krusch, avec une décision tranchante, affirmait que la *Vita Genovefæ* a surgi sur ce qu'il appelle pittoresquement *das Gebiet der Schwindel litteratur*, parmi les champs d'ivraie de la documentation. Sa rédaction première, la *recension A* selon lui[1] serait la plus prolixe et la plus défectueuse, œuvre d'un faussaire de la fin du VIIIe siècle ; une *recension B*, un peu allégée avec des corrections de style, l'aurait suivie. Quant au texte le plus court, la *recension C*, son objectif aurait été la brièveté et la plus grande clarté ; il l'attribue catégoriquement *au onzième siècle*. En formulant un pareil jugement, le grave critique ne pouvait avoir eu sous les yeux les plus anciens manuscrits de cette recension. M. Künstle en a découvert deux, dont la date d'exécution est bien établie, ce sont des passionnaires : l'un conservé à Carlsruhe, et venant de Reichenau, est du IXe siècle ; l'autre conservé à Vienne, remonte à la *seconde moitié du huitième siècle*. Krusch ne s'est trompé que de trois cents ans.

Il ne saurait venir à l'esprit de personne que la vie de Geneviève ait été écrite au delà du Rhin. Les manuscrits sur lesquels M. Künstle établit son édition sont donc des copies, mais il est hors de conteste, par leur examen, que ce sont des copies de manuscrits beaucoup plus anciens. En effet le *Codex Augiensis* 32 de Carlsruhe, aussi bien que le *Codex Vindobonensis* 420 de Vienne, portent l'un et l'autre des corrections de seconde main qui ont pour but de rétablir le sens déformé par d'énormes fautes de lecture. Ces fautes ne sont explicables, en bien des cas, que par la difficulté qu'éprouvait le copiste à déchiffrer un texte contenant des barbarismes et des solécismes déconcertants : ceux dont la trace subsiste, malgré l'épuration des correcteurs, sont analogues à ceux qui émaillent d'un bout à l'autre le plus ancien manuscrit de Grégoire de Tours, édité par M. Omont. D'autres fautes du copiste ne s'expliquent que parce qu'il avait sous les yeux un manuscrit en onciale ou semi-onciale où les mots n'étaient point séparés.

Ces retouches du passionnaire de Reichenau sont d'autant plus dignes d'attention, que leur auteur est reconnaissable à son écriture tout à fait personnelle. C'est le parangon des bibliothécaires carolingiens, Regim-

1. La *recension A* de Krusch est celle que Kohler place au second rang et qu'il regarde comme adultérée, tout en admettant avec Krusch que la *recension C* est un abrégé rédigé plus tard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bert, qui présidait à la *libraria* de Reichenau, de 784 à 846, et l'enrichit d'une quantité de volumes écrits de sa main ou de celles de ses disciples : dans le catalogue dressé sous l'abbé Ruadhelm (838-842), le passionnaire est décrit, mais sa rédaction est bien antérieure, car les collationnements de Regimbert sont d'une main ferme d'adulte, et vers 840 il était plus qu'octogénaire. Il est à remarquer que ce recueil volumineux, à l'inverse des analogues du IXe et du Xe siècle conservés à Chartres, est extrêmement sobre en fait de légendes mérovingiennes relatives à la France du centre ou du nord. Celles de Grégoire de Langres, Sulpice de Bourges, Vaast et Fursy sont, avec celle de Geneviève, les seules de cette catégorie dont le passionnaire de Reichenau garde le souvenir, alors qu'un tiers de son texte est consacré à l'histoire religieuse des Gaules. M. Künstle en a fait une étude approfondie, et constatant maintes fois qu'on y rencontre les rédactions primitives et non encore interpolées ou paraphrasées, il en a conclu qu'une place éminente lui revient dans la littérature hagiographique.

Quant au manuscrit de Vienne, c'est au contraire un assemblage de biographies mérovingiennes ; on peut croire qu'Arnon l'apporta lorsqu'en 785 Charlemagne tira ce prélat de son cloître de Saint-Amand, pour le faire évêque de Salzbourg. On y reconnaît cet emploi irrégulier des majuscules *N* et *I* mélangées aux minuscules, que Samuel Berger, dans l'*Histoire de la Vulgate*, dénonce comme spécial au nord de la France. Bien que cette particularité ait persisté jusqu'au Xe siècle, l'attribution du passionnaire viennois au VIIIe siècle finissant est par ailleurs établie.

Ce manuscrit et celui de Reichenau « représentent — dit un excellent critique français, M. Poupardin — des collections de vies de saints qui semblent avoir été constituées à une époque ancienne, au VIIe siècle sans doute, et qui ne contiennent en principe que des *acta sincera*, des textes *optimæ notæ* comme eussent dit les Bénédictins ».

Dans le *Codex Augiensis 32* comme dans le *Codex Palatinus Vindobonensis 420*, on devrait donc, si la thèse de Krusch, renouvelée de Kohler, était vraie, retrouver l'une des deux recensions (*A* ou *B*) de la vie prolixe de Geneviève. Or c'est la recension *C* qu'on y lit ; et dans ce texte[1] ne se rencontrent, ni le hors-d'œuvre sur les successeurs de saint

1. M. Künstle a le très grand mérite d'avoir découvert des manuscrits fort anciens de cette rédaction condensée et d'en avoir ainsi prouvé l'antériorité matérielle. Mais sa thèse n'est pas neuve. Toussaint du Plessis, dans ses *Annales de Paris* (1753, in-4, p. 17), écrivait : « S'il est vrai que nous ayons deux vies de cette sainte (Geneviève) de deux mains différentes, telle que Bollandus les a publiées, toutes les deux sont manifestement interpolées ; c'est un fait qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pierre, ni la fausse définition du pélagianisme, ni la durée de dix ans, renouvelée des mythes troyens, attribuée au siège de Paris par les Francs, ni d'autres passages envisagés comme ruinant l'authenticité de la légende. Il est maintenant impossible de soutenir avec M. Kohler, que le biographe de Geneviève a pris le passage sur la mission de saint Denis « a Clemente episcopo discipulo sancti Petri » dans les écrits composés par l'abbé Haudoin Ier (Hilduin), qui se fit en 814 le propagateur de cette thèse. M. Künstle relève à ce sujet le raisonnement de M. Krusch : « Le biographe de Geneviève croit à l'aréopagitisme ; or cette tradition apparaît pour la première fois en 724 ; donc le biographe qui prétend écrire en 520 a menti. » Tout ce qu'on peut conclure du diplôme de Thierri IV, c'est qu'en 724 la tradition existait sûrement, et déjà si puissamment établie qu'elle prenait place dans un acte officiel. Admise à Paris, elle ne l'était pas encore à Tours lorsqu'écrivait Grégoire au déclin du VIe siècle ; l'examen des textes ne permet pas d'affirmer autre chose. Et vraiment aux yeux même d'un adversaire de l'aréopagitisme, ne semblerait-il pas étrange qu'on eût attendu si tard pour éprouver à Paris la suggestion, toute naturelle, d'identifier le fondateur du diocèse avec l'Athénien des *Actes des Apôtres* ?

J. Depoin.

passait pour constant parmi les savants. Aussi Adrien de Valois, qui sans doute n'en connaissoit point d'autre et qui par cette raison en faisoit très peu de cas, croyoit-il qu'excepté ce qu'on lit de la sainte, dans la vie de saint Germain d'Auxerre par le prêtre Constance, nous n'en avions aucune de la main de quelque historien grave, et même ancien. Mais les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* en avoient une autre, telle ou à fort peu de chose près, qu'elle est sortie des mains de son auteur : elle fut imprimée in-8 à Paris, en 1697 et c'est celle-là qu'ils devoient consulter. On y voit bien qu'elle fut écrite 18 ans après la mort de la sainte... mais aussi n'y lit-on nulle part que ce fut saint Clément qui envoya saint Denis dans les Gaules. » Nous avons vainement demandé à la Bibliothèque nationale la « *Vita sanctæ Genovefæ*, édition in-8, Paris, 1697 », que Du Plessis eut sous les yeux. Ce serait une variante des Passionnaires, car on lit bien dans ceux-ci que saint Denis fut envoyé par le pape saint Clément.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Paul Beuzart, pasteur, docteur en théologie. **Les hérésies pendant le moyen âge et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II** (1598), **dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu.** — Paris, Champion, 1912, xi-576 p.

« Notre champ d'études comprend les arrondissements actuels d'Arras Béthune et Douai, territoires alors soumis à la juridiction de l'évêque d'Arras » (p. iv). Nous sommes chez des gens intermédiaires entre les Picards et les Flamands : « Le Picard intellectuel, logique et enclin à la contradiction, est volontiers discuteur, même ergoteur, et théologien, avec quelque tendance à l'emportement; le Flamand, plus sensitif, est aussi plus nuancé, plus rêveur et plus profond ; si d'autres ont besoin de comprendre, lui a besoin d'adorer. L'Artois forme la transition, il participe aux caractères des deux provinces dont il est limitrophe » (p. v). Ces lieux ont été longtemps un des carrefours de l'Europe ; on comprend aisément qu'au xvie siècle les courants venus d'Allemagne, d'Angleterre, de France et d'ailleurs y aient causé une fermentation religieuse.

M. Beuzart a étudié les hérésies qui se sont produites dans ces contrées depuis 1025 jusqu'à 1598. Il passe en revue les Gundulfiens d'Arras, et autres dissidents du xie au xve siècle (p. 3-22) ; l'établissement de l'Inquisition (p. 23-36) ; les Turlupins, nuance des Vaudois (p. 37-101). Tout le reste du volume est consacré à la Réforme protestante dans la région dont il s'agit (p. 103-456, et de nombreuses pièces justificatives).

« C'est de Tournai que se répandirent les premières semences de protestantisme, en 1523. Des marchands de cette ville se rendaient pour leurs affaires en Allemagne, où il leur arrivait de séjourner un certain temps [1]. Mis en contact avec les idées nouvelles, il les accueillirent favorablement ; une fois gagnés, ils ne manquèrent pas de rapporter des livres hérétiques, qu'ils faisaient passer ensuite dans leur entourage. Les circonstances étaient d'autant plus favorables qu'à ce moment-là le siège épiscopal de Tournai se trouvait vacant, par l'éloignement momentané de son titulaire. »

1. Par parenthèse, cette enclave est assez inutile. Bien que correct, le style de M. Beuzart a quelques négligences.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les premières répressions eurent lieu neuf ans après, en 1532.

La période la plus copieusement traitée sont les treize années qui vont de 1566 à 1579 ; elles comprennent 224 pages de texte sans compter les pièces justificatives. On y voit l'origine et le développement des troubles qui aboutirent aux répressions sauvages du duc d'Albe.

En résumé, l'ouvrage de M. Beuzart a une allure digne et même majestueuse. Souvent l'on y voit percer non seulement les qualités intellectuelles, mais la grandeur d'âme de l'auteur. Naturellement M. Beuzart juge les faits en pasteur protestant. Au sujet des iconoclastes du XVIe siècle, cette préoccupation semble même devenir trop prépondérante. A leur occasion, il remonte aux premiers siècles, et les compare à certains chrétiens qui détruisirent alors les temples et les statues du paganisme. Mais puisqu'il voulait remonter si haut, l'auteur aurait pu rappeler les peintures et les sculptures des catacombes de Rome, pour montrer combien les protestants étaient dans l'erreur en voulant supprimer les images au nom de la doctrine de l'Église « rendue à sa simplicité primitive » (p. 454).

Néanmoins, l'auteur sait bien voir les faits eux-mêmes et les présenter avec impartialité, nous dirions aujourd'hui avec objectivité. « Il ne faudrait pas s'imaginer, dit-il dans son introduction, que tout fût toujours pur dans ce mouvement de protestation contre les désordres de l'Église. C'est un fleuve dont les eaux sont limoneuses parfois, et dont les flots roulent d'étranges réclamations. » C'est légitimement qu'à la fin il peut conclure : « Sommes-nous arrivé à la vérité ? Nous n'avons pas eu de plus cher désir : nous avons cru que le plus sûr moyen d'en approcher était une soigneuse consultation des documents les plus anciens et les plus autorisés. Nous n'avons pas cherché à faire entrer les faits dans un cadre préparé d'avance. Nous n'avons pas non plus, dans l'ample moisson des événements, fait un savant tirage pour en tirer ceux qui seraient favorables à notre thèse et éliminer les autres. Des recherches historiques qui ne sont pas inspirées par la bonne foi ne méritent que de l'aversion. »

Un regret pour terminer : l'ouvrage se présente bien ; il est bien composé, d'un style ferme et correct ; il a une carte pour permettre de s'orienter ; mais un ouvrage d'histoire semble aujourd'hui incomplet quand il n'a pas de table des noms de personnes et de lieux.

J. Paquier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LÉON CRISTIANI. **Du Luthéranisme au Protestantisme. Évolution de Luther de 1517 à 1528.** Paris, 1911, in-8 de 403 p.

Comme le sous-titre l'indique cet ouvrage est censément une biographie de dix années de Luther, de dix années des plus importantes de sa vie. Le 31 octobre 1517, il affichait ses quatre-vingt-quinze thèses sur les indulgences à la porte de la chapelle dans le château de Wittenberg. Et le 21 mars 1528, on publiait l'*instruction sur la visite des églises*. Voilà les deux limites du travail de M. Cristiani.

Dès 1516, sur son *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, Luther avait élaboré sa théorie de la justification par la foi seule. Cette théorie sera le poème de sa vie ; il y tiendra plus qu'à ses deux autres tendances fondamentales : le mépris des œuvres extérieures et la haine de la papauté.

Par cette théorie de la justification, il était déjà hérétique. Mais comment en arriva-t-il à se persuader que l'Église était inutile ? Par une fausse intelligence des auteurs mystiques. Les mystiques acceptent l'Église, du moins dans ses éléments essentiels ; mais ils en arrivent peut-être à peu se préoccuper d'elle parce qu'elle devient pour eux comme une seconde nature. Par un mélange d'insuffisance de formation théologique, d'enthousiasme, de répulsion à la vue des désordres de l'Église, par la disposition enfin où il était constamment de ne voir que ce qu'il voulait voir, Luther se méprit gravement sur cette attitude des mystiques. Il ne voulut voir que leurs expériences mystiques, leurs expériences religieuses, c'est-à-dire les illuminations privées par lesquelles ils recevaient directement de Dieu la vérité. Il s'imagina, comme du reste beaucoup de protestants le croient encore aujourd'hui, que l'Église était non pas un *moyen* pour garder nos communications avec Dieu et avec Jésus-Christ, mais au contraire un *écran* qui nous obscurcissait la vue de Dieu.

C'est dans ces dispositions que nous le trouvons de 1516 à 1522, après son initiation à la mystique de Tauler et de la *Théologie germanique*, qu'il prend du reste pour une œuvre de Tauler (Cristiani, p. 1-275). Adversaires, scolastiques, Église, il va tout combattre avec l'enthousiasme du langage mystique ; en l'attaquant on travaille contre le prophète de Dieu, contre le voyant qui marche à la lumière des clartés divines.

Puis, à partir de 1519, l'idée d'une mission que Dieu lui aurait confiée devient fixe dans son esprit ; on en trouve la preuve dans ses lettres, et jusque dans ses écrits destinés au public.

C'est de cette conviction que sont animés les écrits que Luther publia

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en 1520, ceux qu'on a appelés les *grands écrits réformateurs : Sur la papauté romaine* (mai-juin 1520) ; — *A la noblesse chrétienne de la nation allemande* (août 1520) ; — *De la captivité de Babylone* (6 oct. 1520) ; — *De la liberté du chrétien* (oct. 1520). Dans les trois premiers on trouve la négation radicale et violente de l'autorité du pape et de l'Église ; puis dans le quatrième, il vante la foi qui s'appuie sur le Christ ; c'est la confiance qui suit la nuit mystique.

Mais à partir de 1522, Luther se rend compte que l'individualisme absolu qu'il a prêché contre l'Église catholique ne peut suffire à diriger les chrétiens ; il cherche donc des idées de communauté religieuse ; il s'essaie à des reconstructions qui en arrivent à l'organisation de la *visite* des *Églises* en 1528. C'est la description de cette réaction que nous trouvons dans la fin de l'ouvrage de M. Cristiani (p. 279-388) ; c'est la partie qui nous a paru la meilleure, et vraiment traitée de main de maître.

Carlstadt à Wittenberg, Münzer à Zwickau parlaient contre la messe, contre la confession, contre le baptême des enfants ; ils détruisaient les images des saints. Pour autoriser ces hardiesses, ils en appelaient aux deux mêmes sources que Luther : l'Écriture Sainte et les illuminations directes de Dieu. Et eux aussi, ils en appelaient à leur *devoir* de répandre les lumières que Dieu leur avait départies. Poussant jusqu'à ses conséquences logiques la nécessité d'une illumination d'en haut, ils disaient que leur union mystique avec Dieu était permanente.

Que va faire Luther ? A ces contradicteurs il dira hardiment : vous dites que vous êtes des prophètes, des esprits éclairés par Dieu. Moi aussi je connais l'Esprit. *Le premier*, j'ai fait l'expérience de l'Esprit, j'ai passé par la nuit mystique, ensuite Dieu m'a donné de me sentir en communication directe avec lui.

En descendant de la Wartbourg (1er mars 1522) il n'avait encore aucun concept sur l'Église ou communauté qu'il substituerait à l'Église catholique. Mais *sous la pression des faits*, il lui fallut bien sortir de ce chaos, de ce nihilisme social. Il s'arrêta surtout à deux conceptions : l'union des fidèles entre eux par une sorte de démocratie religieuse ; l'ingérence du pouvoir temporel dans les affaires religieuses et finalement une Église d'État. C'est ce qu'avec d'autres, et notamment le P. Weiss [1], M. Cristiani appelle le protestantisme, en opposition au Luthéranisme des premières années. Le concept d'une démocratie religieuse a été prépondérant chez lui de 1522 à 1525. Mais l'idée de l'indépendance des fidèles à l'égard du pouvoir temporel ne demeura

1. Denifle-Weiss, *Luther und Lutertum*, t. II (1909), p. 213 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas longtemps dans son esprit, si tant est qu'elle y eût jamais été prépondérante : ce qui paraît habituellement, c'est qu'il veut remplacer le pape par l'empereur, le pouvoir spirituel par le pouvoir temporel. C'était là du reste une conception très en harmonie avec sa tendance universelle de réagir contre ce que l'on avait pensé et fait avant lui.

Le 9 février 1526, il écrivait au successeur de Frédéric, l'Électeur Jean de Saxe : « Un prince ne doit pas tolérer que ses sujets soient maintenus dans la division et la discorde par des prédicateurs opposés. Des troubles pourraient s'ensuivre. C'est pourquoi dans un pays, l'on ne doit permettre qu'une prédication. »

Au commencement de la même année, un premier essai de visite des églises fut tenté dans les districts de Borna et de Tenneberg. Puis le 5 juillet 1527, Melanchthon, assisté de Jean de Planitz, partait pour une visite plus en règle. Cette première inspection fut courte, mais elle suffit à montrer la profondeur du désordre. Aussi, on résolut de faire de l'inspection une institution permanente : le 22 mars 1528, on publia *l'instruction sur la visite des Eglises*. Œuvre de Mélanchthon, elle avait été revue par Luther, qui y avait mis un Avant-Propos. Cette instruction peut être regardée comme la Charte de fondation du *Protestantisme* : le luthéranisme était devenu religion d'État. Quant à la diète de Spire de l'année suivante (1529), les princes luthériens formuleront leur fameuse *Protestation*, ils parleront réellement comme chefs de la religion nouvelle.

Signalons quelques lacunes. L'*errata* qui précède l'ouvrage donne par sa longueur une impression pénible, d'autant que lui-même, il renferme quelques petites erreurs et que par contre il n'est pas complet.

A la page 29, l'auteur dit que lorsqu'en 1513 Albert de Brandebourg désira devenir archevêque de Mayence, il avait déjà deux évêchés. Non : c'était un archevêché, celui de Magdebourg et un évêché, celui d'Halberstadt. Or, on n'avait pas encore accumulé deux archevêchés sur une même tête. C'était, s'il nous en souvient, le nouveau pas que la chancellerie romaine hésitait à faire.

Dans ses pages préliminaires, M. Cristiani dit qu'il a eu pour Luther une « sympathie méthodique » (p. XII). On peut trouver que çà et là cette sympathie va un peu loin, par exemple quand il cite et commente les textes où Luther semble faire bon marché des œuvres tant mauvaises que bonnes, pourvu que la confiance plane sur le marécage de notre nature (p. 235-236, etc.).

Mais ce sont là des critiques destinées plutôt à montrer que nous avons lu le livre avec attention. Et nous l'avons lu non seulement avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

attention, mais avec grand intérêt. A vrai dire, c'est là le premier ouvrage qu'un Français ait composé sur Luther d'après les sources tant allemandes que latines. Enfin M. Cristiani sait voir son sujet de haut, l'encadrer par des vues sur d'autres hommes et d'autres époques, par exemple sur Kant. Son livre n'est pas seulement l'œuvre d'un érudit, mais celle d'un historien, et d'un historien philosophe et théologien.

J. Paquier.

Vicomte de Noailles. **Épisodes de la guerre de trente ans. Le maréchal de Guébriant** (1602 à 1643). — Paris, Perrin, 1913, x-552 p., six planches, dont quatre portraits, six cartes et plans.

Ce fort volume est le troisième d'une série et vient après *Le cardinal de la Valette, lieutenant général des armées du Roi* (1635-1639), maintenant en sa 2e édition, et *Bernard de Saxe-Weimar* (1604-1639).

Le triple cadre biographique que s'est tracé l'auteur a l'inconvénient de souffrir les lacunes et les doubles emplois. Il est parfois difficile de conserver, dans ces récits touffus et très documentés, la moindre vue d'ensemble d'un fait aussi vaste et naturellement confus dans les détails que l'est la guerre de trente ans.

Les personnages choisis par M. de Noailles sont prépondérants et caractéristiques : leur action personnelle se confond le plus souvent avec la conduite des opérations de guerre ; mais, précisément, le procédé biographique ne permet pas de saisir celles-ci dans leur totalité ; il force à négliger, dans leur exposé, les actions de l'ennemi, et les théâtres où le personnage sujet du livre n'a pas joué de rôle.

Par contre ce procédé mène droit au détail : marches et contremarches ; « montres » ou revues de solde ; affaires de vivres ; contestations fort curieuses (v. p. 159 et s.) entre chefs d'armées ou de bandes de langues diverses, liés par contrats ; combats enfin, souvent un peu menus comme effectifs engagés et résultats obtenus. C'est, telle quelle, la vie d'un chef militaire du temps, harassante et besogneuse.

Ce détail, innombrable et fidèle, est d'autant plus sensible et uniforme que les forces en Allemagne, obligées de vivre sur un pays ruiné horriblement[1], s'éparpillaient et fractionnaient la guerre, en étendant ses ravages et en réduisant son intérêt stratégique.

Cette surabondance et l'excès des citations de documents ne laissent point cependant de ménager au lecteur quelques tableaux énergiques,

1. « Le cannibalisme était entré dans les mœurs avec une facilité déconcertante... les rares survivants de ce temps d'épouvante étaient revenus à la sauvagerie... » Arvède Barine, *Madame Mère du Régent*, p. 5 et 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tel que le récit, très bien mené, de la bataille de Wolfenbuttel (1641), que l'on suit sur un plan très clair (p. 208-217) ; tel encore la mort, vraiment très belle, du héros (p. 382-387).

La hauteur morale de Guébriant est un charme de ce livre. Ce breton de petite fortune et de belle lignée, qui n'avait « d'autre vaillant que l'honneur » (Richelieu), « le seul homme qui sût la grande guerre » (Mariéjol) que pût employer alors le roi de France, est aussi une sereine figure de soldat chrétien. On regrette de trouver si peu de traits et d'anecdotes sur ce côté séduisant d'un homme de guerre de ce temps, et dans cette guerre, si cruelle et si dévastatrice. Le vieil historien Le Laboureur, ami de la famille Guébriant, est encore, il est vrai, la source presque unique où l'on peut retrouver vivant le caractère de Guébriant. Malheureusement, les discours du maréchal, si bien œuvrés par Le Laboureur et reproduits çà et là par M. de Noailles, rappellent un peu les discours d'apparat de Quinte-Curce.

La documentation du *Maréchal de Guébriant* est très fouillée ; en particulier l'auteur a profité très heureusement de sources privées très précieuses (Papiers Guébriant et Rotrou). On peut seulement regretter la rareté des sources allemandes [1]. La documentation est exclusivement de provenance française. Les archives impériales de Vienne contiennent assurément des pièces de premier ordre sur la campagne de 1640-41 où les armées franco-weimariennes et suédoises ont menacé de si près la route de Vienne par Ratisbonne (chapitre VII).

Les dissentiments de Guébriant et du feld-maréchal Banner compromirent cette entreprise hardie et contraignirent Banner à une belle retraite à travers la Bohême au printemps de 1641. Les mobiles de la scission, qui éloigna devant l'ennemi les Suédois de Banner des franco-weimariens de Guébriant, n'apparaissent pas clairement (p. 178-9). La rude figure de Banner (p. 200 et s.) appartient bien à cette lignée suédoise, intraitable et épique, qui s'arrête à Charles XII.

Une étude détachée sur la mission en Pologne de la maréchale de Guébriant pour y conduire la séduisante Marie de Gonzague, auprès d'un futur époux vieilli et égrotant, complète ce volume (p. 430-460).

Les reproductions phototypiques sont très intéressantes. On y remarque une belle estampe : le portrait équestre de Rantzau (planche V), ce héros énigmatique, type parfait du condottière, mort hydropique après 60 blessures de guerre, antithèse morale du valeureux, magnanime et pur Guébriant.

H. Sage.

1. La localité rhénane de *Bacharach* est erronément désignée p. 137 et à diverses reprises : *Baccarah* ; p. 267, note 3 : *Schnapp-hahn* et non *Schnapp-hans*, qui n'a aucun sens, comme étymologie *de chenapan*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

EUGÈNE GUITARD. **Colbert et Seignelay contre la religion réformée.** Étude inédite sur le rôle des secrétaires d'État de la maison du Roi entre 1661 et 1690 dans la Révocation de l'Édit de Nantes, particulièrement à Paris, dans le Centre et dans l'Ouest. 2e édition. — Paris, Picard, 1912, in-8, 149 p., avec un portrait de Seignelay et un fac-simile de sa signature.

Ce titre est à lui seul un compte rendu. En un élégant in-8 carré qui rappelle les petits in-4 du grand siècle, l'auteur commence par un exposé des fonctions d'un secrétaire d'État sous Louis XIV, avec ses groupements d'attributions inattendus et ses compétences territoriales dont nous n'avons plus l'idée de nos jours. Puis il aborde son sujet même et nous montre combien le fameux édit d'Henri IV était déjà mutilé quand le roi résolut de l'abolir radicalement. Dès 1661, la lutte commence sournoise et détournée. Tous les moyens sont essayés : des sommes importantes sont affectées à l'achat des consciences ; en Saintonge, les convertis reçoivent de 3 à 100 livres par tête, selon leur importance. Puis arrivent les missions qui donnent peu de résultats ; les fonctionnaires eux-mêmes se font convertisseurs. Bientôt la lutte devient plus âpre ; on entrave le culte réformé, on interdit certaines charges aux religionnaires, puis certains métiers ; l'État met la main sur l'enfance en s'emparant de son éducation et enfin, en 1685, après les vœux de l'assemblée du clergé, éclate en octobre l'édit de révocation. Alors commencent les dragonnades, les emprisonnements et l'émigration que Louis XIV s'efforce d'arrêter par les sanctions les plus rigoureuses. Quant aux convertis, ils sont l'objet d'une surveillance constante et sous le coup d'une délation organisée. Le dernier chapitre montre le relèvement du culte proscrit quelques années après la révocation de l'Édit de Nantes, du vivant même de Louis XIV.

Colbert et Seignelay dont le rôle est particulièrement étudié nous apparaissent comme les modérateurs du mouvement catholique à cette époque ; il semble bien que, tout en se pliant à la volonté du maître, ils désapprouvaient au fond une pareille mesure. L'attitude de Fénelon est intéressante ; il semble être l'un des seuls, avec Vauban, à oser souligner l'absurdité qu'il y a à vouloir convertir des gens par la violence.

Le travail de M. Guitard est fouillé avec une extrême conscience et la bibliographie qui termine le volume nous montre qu'il connaît à fond la question. Du reste il la traite avec une remarquable largeur d'esprit : il n'approuve point la révocation et n'hésite pas à nous en montrer tout l'odieux, mais il sait en découvrir les excuses, sinon la justification. Malgré son cadre intentionnellement restreint au rôle des Colbert, peut-être deux ou trois pages supplémentaires n'eussent-elles pas été inutiles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour développer avec un peu plus de détail les motifs politiques et administratifs qui semblent bien s'être ajoutés au point de vue religieux pour déterminer la décision de Louis XIV. Mais cette légère critique n'empêche point le livre de M. Guitard de se présenter comme un travail historique solidement et scientifiquement construit, et écrit en un style clair et agréable. La mention « 2e édition » que porte le titre, ne nous étonne pas.

Léo Mouton.

Marcel Fosseyeux, docteur ès lettres, sous-archiviste de l'Assistance publique. **L'Hôtel-Dieu de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècles.** — Paris, Berger-Levrault, 1912, in-8 de 437 p. avec gravures.

Ce livre, publié sous les auspices de l'Administration générale de l'Assistance publique de Paris, est une œuvre d'érudition consciencieuse et bien conduite. Très complet, il contient sur le fonctionnement de l'Hôtel-Dieu aux xviie et xviiie siècles des renseignements du plus haut intérêt et l'on ne saurait que tirer grand profit à la lecture de ce travail minutieux et documenté, consacré à ces grandes questions d'assistance qui sont l'honneur de l'humanité.

Ce n'est, d'ailleurs, pas l'histoire de l'Hôtel-Dieu qu'a entreprise M. Fosseyeux, mais celle de la transformation, pendant les xviie et xviiie siècles, « en hôpital purement parisien et destiné à une collectivité sociale bien délimitée, celle des malades et des blessés » de cette antique Maison-Dieu du moyen âge dont, avant le xviie siècle et même à son début, le caractère était à a fois national et international.

Ce fut, en effet, au xviie siècle que l'Hôtel-Dieu, soumis jusque là à la juridiction du Chapitre de Notre-Dame et à la protection de la municipalité parisienne est placé sous la dépendance du roi, du Parlement et de la lieutenance générale de police ; et c'est alors, comme le fait remarquer judicieusement l'auteur, la mainmise du pouvoir central sur une institution autrefois presque autonome.

Au début donc du xviie siècle, le chapitre de Notre-Dame n'a plus qu'une surveillance limitée sur « le spirituel » de la maison ; ses délibérations n'ont plus de valeur qu'après la ratification par le bureau laïc, par les administrateurs du « temporel ». En dépit des apparences, l'administration de l'Hôtel-Dieu est une administration laïque et la municipalité parisienne qui, jusqu'alors avait considéré l'Hôtel-Dieu comme son domaine, se voit peu à peu effacée par le Parlement « qui, dès la seconde moitié du xviie siècle correspondant à l'établissement définitif de la monarchie absolue, met la main sur l'administration des établissements hospitaliers. » C'est à l'historique de cette évolution qu'est consa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cré le premier chapitre de l'ouvrage ayant pour titre : l'administration.

Les revenus de l'Hôtel-Dieu font l'objet du chapitre II. Ce sont : 1° les privilèges : pardons et quêtes, boucherie de carême (la boucherie de l'Hôtel-Dieu avait seule le droit de vendre de la viande pendant le carême), lits de chanoine (il s'agit ici de l'attribution des lits des chanoines décédés) ; 2° certains droits : saisies, amendes, droits sur les vins, confiscation des biens des duellistes, droits sur les spectacles, loteries ; 3° péage du pont au Diable ; 4° exemption de taxes ; 5° domaine ; 6° legs et donations : les fondations particulières.

La description des bâtiments (projets d'agrandissement au XVIe siècle, reconstruction des salles en 1610, réparation et transformation au XVIIe siècle, constructions du XVIIIe siècle, incendies de 1737, 1742 et 1772) forme un chapitre spécial, le chapitre III, dont la conclusion laisse entrevoir les projets de reconstruction de la Révolution.

Le titre du chapitre IV, « les malades » marque son importance ; sa lecture est des plus suggestives.

L'Hôtel-Dieu qui, au début, recevait tout le monde, avait, dès le XVIe siècle, écarté certaines catégories de malades contagieux, tels que les teigneux et les « vérolés ». Il hospitalisait les aveugles, les aliénés curables, les enfants malades, les blessés et les victimes d'accidents, et, jusqu'en 1866, les soldats du régiment des gardes françaises. Une petite salle était aménagée spécialement pour les prêtres malades. Enfin il existait 3 ou 4 salles dites « salles de recommandation » où la religieuse d'office « de qui cela dépend, peut vous faire coucher seul et vous procurer mille douceurs qu'on n'a pas et qu'on ne peut pas avoir dans les autres salles ».

Un des services les plus importants fut l'office des accouchées où les femmes étaient admises à partir du 8e mois de grossesse. Le nombre des entrées était considérable, variant de 1.400 à 1.600 par an. Des nourrices étaient attachées à ce service.

En 1644 fut créé l'office des « taillés » ou des malades atteints de la « pierre ». Il y avait une salle spéciale d'opération « où se trouvait un banc sur lequel on attachait ceux qui devaient être opérés ». Rien n'est plus curieux que les indications très précises fournies sur la façon dont on opérait. Le chirurgien qui apporta les perfectionnements les plus marquants par sa nouvelle méthode fut un frère, Jacques Beaulieu, sorte de moine auquel l'influence du premier président de Harlay ouvrit en 1697 les portes de l'Hôtel-Dieu. « Le 20 avril, écrit Lister dans son *Voyage à Paris en 1698*, il tailla à l'Hôtel-Dieu 10 malades en moins d'une heure de temps ; et le treizième jour après l'opération, tous, à l'exception d'un seul, avaient bon courage et ne souffraient plus. Il taille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

également au grand ou au petit appareil ; dans les deux il enfonce hardiment une large lancette ou un stylet dans le milieu du muscle de la cuisse, près de l'anus, jusqu'à ce qu'il ait rencontré le cathéter ou la pierre entre ses doigts ; puis il élargit l'incision de la vessie en proportion de la pierre au moyen d'un cerceau d'argent ovale ; si cela ne va pas, il y fourre ses quatre doigts et déchire l'ouverture ; et enfin, avec le bec-de-cane, il retire la pierre. »

Les salles étaient en général chauffées par des poêles en fonte et à tuyaux. Le prix d'un lit complet, au milieu du XVIIe siècle, s'élevait à 221 livres 5 sols. Le linge était fourni au malade. La nourriture était abondante et les médicaments ne coûtaient pas cher. Leur préparation avait lieu à l'apothicairerie ; les plus fréquemment employés étaient les purgatifs et les onguents.

La visite médicale avait lieu à 6 heures du matin, en été, et à 7 heures en hiver. Elle était faite par le médecin pensionnaire accompagné de la religieuse de la salle, d'un compagnon-chirurgien externe et d'un garçon apothicaire qui inscrivait sur un registre l'ordonnance du médecin. Le nombre des médecins attachés à l'Hôtel-Dieu fut porté successivement à 8, 10 et 12. Leur traitement variait de 400 à 600 livres.

La plus fréquente des opérations était assurément la saignée qui avait lieu après le déjeuner de 11 heures. C'était le remède universel ; il convenait à toutes les maladies. « Deux conditions essentielles — explique M. Fosseyeux — devaient se réaliser lorsqu'on pratiquait la saignée : éviter que le sang, en s'échappant de la veine incisée, vienne tacher le linge du patient ; faire jaillir le sang en arcade et non en bavant » pour contenter les malades et les spectateurs ; le sang recueilli était mis dans des « poilettes » et soigneusement examiné ; suivant son aspect, on en déduisait le diagnostic. »

Enfin, l'œuvre des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu se manifestait encore par de nombreuses dissections ; elles avaient lieu devant le maître-chirurgien et le compagnon gagnant maîtrise. Les compagnons et les externes étaient tenus d'y assister. Les cadavres ne manquaient, d'ailleurs, pas. Pour une période décennale, de 1780 à 1789, on enregistre, en effet, à l'Hôtel-Dieu, 50.540 décès, soit une moyenne de 5.054 par an sur 26.279 entrants et de 14 par jour sur 72 entrants.

Le livre de M. Fosseyeux ne se termine pas, heureusement, sur cette lugubre statistique. Un appendice donne un tableau très complet de toutes les propriétés formant le domaine de l'Hôtel-Dieu au XVIIIe siècle, tant à Paris que dans les provinces. Ce domaine considérable est la meilleure preuve de l'importance de l'établissement auquel l'auteur a voué ses patientes et nombreuses recherches. Il faut savoir gré à M. Fosseyeux d'avoir mis en lumière dans ses moindres détails, avec son talent d'his-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

torien et d'écrivain, l'organisation de cette maison célèbre à tant de titres et qui a servi de modèle aux établissements de ce genre aussi bien en France qu'à l'étranger.

C'est une légende trop accréditée en France que celle qui prétend qu'avant la Révolution de 1789, l'enseignement n'était pour ainsi dire pas donné aux enfants du peuple. Plusieurs écrivains, et principalement les biographes de J.-B. de la Salle, le fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, se sont efforcés de réagir contre une assertion aussi contraire à la vérité, en ce qui concerne Paris tout au moins. L'ouvrage de M. Marcel Fosseyeux, paru en même temps que le précédent : **Les Écoles de Charité à Paris sous l'ancien Régime et la première partie du XIXe siècle** (1 brochure in-16, Paris, 1912, chez l'auteur) apporte à l'appui de cette rectification des faits des documents irréfutables.

Après avoir constaté que l'histoire de l'Enseignement primaire est encore peu connue en France, le très érudit archiviste de l'Assistance publique reproche aux historiens des méthodes pédagogiques de s'en tenir jusqu'ici « à des généralités vagues », et de n'avoir pas donné à l'organisation scolaire, à Paris, sous l'ancien Régime « l'importance et les développements qu'elle mérite ». M. Fosseyeux, d'ailleurs, sans vouloir aborder un sujet d'une telle ampleur dans son ensemble, a borné ses recherches à l'étude de l'enseignement élémentaire dans les classes indigentes où, comme il le fait remarquer avec justesse, « il a été longtemps l'une des branches de l'assistance ». Son consciencieux travail ne vise que « ces Écoles de charité dont le nom même est significatif et qui ont été œuvre d'assistance autant qu'œuvre scolaire. »

Ces écoles ont fonctionné à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles, pendant 150 ans, de 1640 environ à 1789, dans toutes les paroisses. Elles ont même vécu jusqu'au milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire jusqu'à la loi de 1833 par laquelle l'État « prenant enfin conscience de ses devoirs et de ses droits, sépara l'assistance de l'instruction et créa un enseignement national. »

Ces écoles étaient gratuites et provenaient de fondations pieuses. « Il n'est pas douteux — écrit M. Fosseyeux — qu'elles n'aient reçu leur impulsion, comme beaucoup d'autres œuvres, du grand mouvement de charité suscité dans la capitale par Vincent de Paul et ses disciples », bien que cependant les provinces aient précédé Paris dans ces créations, puisqu'on signale dès 1527 des écoles gratuites à Lille, en 1555 à Rouen et en 1607 à Toulouse.

Rien n'est plus intéressant que l'histoire de ces écoles de charité dont les maîtres et les maîtresses sont notamment les Frères des Écoles chrétiennes et du Faubourg Saint-Antoine, les sœurs de l'Enfant-Jésus et les Filles de la Charité. Il y avait aussi les écoles gratuites des couvents, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hôpitaux et des orphelinats. Et l'auteur fournit les indications les plus précises sur le traitement des maîtres, le règlement des écoles, l'emploi du temps, le choix des livres, les punitions, les récompenses et aussi les résultats obtenus. Ces écoles ont compté jusqu'à 6.807 élèves (3.281 garçons et 3.526 filles).

Elles n'étaient pas toutes laïques, ces écoles, tant s'en fallait, assurément ; mais elles étaient toutes gratuites et quant au problème de l'obligation scolaire, n'était-il pas déjà posé de la façon la plus ferme et la plus éloquente par le fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes dont M. Fosseyeux cite cette page admirable : « Le moyen de remédier à la négligence des parents sera, premièrement, de leur parler pour leur faire connaître l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfants et le tort qu'ils leur font en les laissant dans l'ignorance ; que, faute de savoir lire et écrire, ils ne seront jamais propres à aucun emploi ; il faut ensuite leur faire connaître le tort que peut faire à leurs enfants le défaut d'instruction ; deuxièmement, comme ces sortes de pauvres sont ordinairement ceux auxquels on fait l'aumône, il faut les faire connaître à MM. les Curés afin qu'ils les engagent à envoyer leurs enfants à l'école ; troisièmement, il faut tâcher d'attirer ces enfants et de les gagner par tous les moyens possibles. »

Honoré d'une souscription du ministère de l'Instruction publique, l'ouvrage de M. Marcel Fosseyeux a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires où il sera consulté avec fruit. Il intéresse aussi au plus haut point tous ceux qui considèrent comme un devoir de se documenter sur l'histoire des doctrines morales qui ont présidé à la formation de l'âme française.

Em. Déborde de Montcorin.

Gaston Maugras et Comte P. de Croze-Lemercier. **Delphine de Sabran, marquise de Custine.** — Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8, 576 p. et un portrait en héliogravure.

M. Gaston Maugras nous livre de temps en temps, dans un ouvrage nourri, l'histoire intime de quelque personnage élégant des cours du XVIIIe siècle. On a généralement bien accueilli ses livres précédents : *Lauzun et Mme d'Épinay* ont été deux fois couronnés par l'Académie française, *Voltaire et Jean-Jacques, la Cour de Frédéric, la Duchesse de Choiseul* sont actuellement épuisés ou introuvables. Il nous apporte aujourd'hui le journal d'une grande dame pendant la Révolution.

Delphine de Sabran, fille d'un vaillant officier de marine et femme d'Armand de Custine, fils du général de Custine, capitaine de cavalerie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au Régiment de la Reine, présente au plus haut point les qualités, les contradictions et les défauts des Françaises de Cour du XVIIIe siècle. Sa vie, comme une mer plus souvent agitée et tumultueuse que calme, compliquée encore par un caractère faible à l'excès et pourtant capable de dévouement, déconcerte par sa mobilité, par la facilité avec laquelle la jeune femme se laisse influencer par les phénomènes extérieurs.

A part quelques affections passagères qu'elle éprouva pour M. d'Esterno, Séguier et Robert de Broglie, elle ne vécut réellement que pour trois êtres au monde : son fils, son frère et son grand ami Chateaubriand.

Elle soigne avec un extrême dévouement son fils Adolphe, jeune homme délicat et excellent mais très souvent malade. Elle correspond régulièrement avec Elzéar son frère, car ce « grand sage timide et chétif », comme disait sa mère, jouissait des plus brillantes facultés intellectuelles. Il existe entre Delphine et lui une intimité des plus rares : ils n'ont pas de secrets l'un pour l'autre et le frère a sur sa sœur une véritable autorité. Les lettres de Delphine sont un tissu de confidences extraordinaires : elle va jusqu'à lui envoyer copie des lettres de ses adorateurs.

En 1801 de Munich où la Révolution l'avait chassée, elle revient à Paris et rencontre chez une de ses amies le vicomte René de Chateaubriand. Dès le premier instant Delphine est sous le charme : elle s'abandonne sans réserve à l'inclination qu'elle éprouve pour lui. Ils vont vivre une vie parallèle. Souvent le « génie » va se reposer à Ferraques des soucis de la vie politique, on l'y choie, on l'y gâte, et pourtant il se montre hôte difficile, nerveux, chagrin, irritable, exigeant. N'importe, le jour où il la quittera, Delphine sera inconsolable et sa santé ira en déclinant.

Pour écrire cette histoire, M. Maugras s'est servi des papiers et archives familiales obligeamment mis à sa disposition par le comte de Croze-Lemercier. Peut-être a-t-il été mal inspiré en adoptant l'ordre chronologique. Il nous a semblé que l'action aurait gagné en intérêt et en vivacité à être contée simplement, dégagée de l'appareil impressionnant des chapitres correspondant aux années. La suppression de quelques détails auxquels on aurait substitué des développements sur les rapports de Chateaubriand et de Mme de Custine auraient concentré l'intérêt qui a paru un peu dispersé. Le style, mieux qu'honnête, plein de citations excellentes, a restitué, dans des pages souvent émouvantes, les journées révolutionnaires, le Premier-Empire et les Restaurations.

Je signale la beauté de l'impression de l'ouvrage et la clarté des caractères employés. Une bonne héliogravure restitue, en tête du volume, la physionomie délicate et douloureuse de l'héroïne.

André Lange.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PIERRE CARON. **Manuel pratique pour l'étude de la Révolution Française.** — Paris, Picard, 1912, in-8, 294 p.

L'œuvre bibliographique de M. Caron déjà considérable vient de s'accroître d'un nouveau volume qui, selon le dire de M. Aulard qui l'a préfacé, pourra rendre de grands services à l'historien de la Révolution. Il complète heureusement, sur les documents contenus aux Archives nationales, le volume de M. Schmidt sur *les sources de l'histoire de France*. Il insiste comme de raison sur les sources manuscrites et sur les diverses bibliographies publiées en ces dernières années ; pour les journaux il renvoie à la *Bibliographie* de M. Tourneux.

On pourra reprocher à M. C. d'avoir été bien bref et volontairement incomplet sur les grands ouvrages relatifs à la Révolution, et plus encore sur les correspondances et les Mémoires. De ceux-ci il n'en a cité presque aucun, quoique plusieurs constituent des sources infiniment précieuses ; regrettable lacune ; peut-être aussi pourra-t-on regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir garder dans ce manuel l'impartialité requise de tout historien et plus spécialement de tout bibliographe. La critique générale des livres l'eût entraîné loin : pourquoi donc en esquisse-t-il une pour certains ouvrages, à l'exclusion de certains autres. Chacun sait les diverses tendances de tel ou tel, et point n'était besoin, peut-être, de noter les unes, en passant les autres sous silence.

Pierre RAIN.

ERNEST D'HAUTERIVE. **La Police secrète du Premier Empire,** bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur. T. II, 1805-1806. — Paris, Perrin, in-8.

La *Revue* a déjà signalé à ses lecteurs, comme il convenait, la publication du premier volume de cet intéressant recueil. Le second volume, qui est offert aujourd'hui au public, n'est en rien inférieur au premier. Et il faut louer M. d'Hauterive, qui apporte à un labeur de véritable bénédictin la patience gaie et la conscience méticuleuse qui sont ici indispensables. C'est en effet un véritable monument historique que M. d'Hauterive a entrepris d'élever, monument considérable s'il en fut. Pour la période comprise dans ce second volume (1805 à 1806), c'est-à-dire l'époque triomphante de l'Empire, les bulletins de Fouché s'étendent depuis Anvers et Brunswick jusqu'à Turin et jusqu'à la frontière espagnole. Ils rapportent même les faits saillants relevés à l'extérieur par les agents de la surveillance externe, tels que Bourrienne à Hambourg, par exemple. C'est, en somme, la revue quotidienne de tout le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

territoire impérial, et l'on peut imaginer sans peine ce qu'un document de ce genre présente d'intérêt. On voit vivre et palpiter jour par jour l'immense population de l'Empire, et, comme le faisait Napoléon lui-même, on lui *tâte le pouls*.

M. d'Hauterive a visé avant tout à rendre sa publication utile à tous ceux que leurs recherches et leurs lectures conduisent sur ce terrain. Pour y parvenir il a fait suivre chaque volume d'abord d'une table analytique des matières, puis d'un index des noms de personnes et d'un index des noms de lieux. C'est dire avec quelle aisance une recherche peut être dirigées dans cet immense recueil. On peut dire qu'en rapprochant des rapports de Fouché que nous devons à M. d'Hauterive l'*Itinéraire général de Napoléon* de M. Schuermans, publié par les soins de la Société des Études historiques, on arriverait à trouver le ressort de bien des mouvements du grand homme.

Parmi les centaines de noms propres relevés dans les bulletins, il était impossible qu'il ne se glissât point quelques erreurs d'orthographe. Je me permets d'en signaler une à M. d'Hauterive. Le *Darbaud de Souques*, colonel au service de l'Autriche, est évidemment un d'Arbaud de Jouques ; il y avait à Aix trois frères de ce nom, dont l'un devint sous-préfet, fut en relations personnelles avec Fouché lui-même, et fut le principal organisateur de son mariage avec Mlle de Castellane-Majastre, en 1815. Cette insignifiante chicane ne saurait en rien diminuer le mérite de l'excellente publication dont nous sommes redevables à M. d'Hauterive, et pour laquelle nous ne saurions trop lui témoigner toute notre reconnaissance.

E. Forgues.

Albert Cassagne. **La vie politique de François de Chateaubriand**. Tome I. — Paris, Plon, 1911, in-8, xv-482 p.

Comte d'Antioche. **Chateaubriand, ambassadeur à Londres**. — Paris, Perrin, 1912, in-8, 450 p.

« On verra peut-être, en lisant ce qui suit, que Chateaubriand est plutôt de la race des La Rochefoucauld et des Retz que de celle des purs hommes de lettres ; que son caractère, ses goûts, ses ambitions, son hérédité, tout l'a poussé vers l'action et cela non pas incidemment, à telle ou telle époque de sa vie, mais continument de la jeunesse à la vieillesse. » Telle est la thèse (si l'on peut dire) soutenue par l'auteur dans cet excellent ouvrage qui n'avait pas encore son rival, s'il avait son pareil dans ceux de M. Quentin Bauchart sur Lamartine homme politique ; telle est aussi la réflexion naturelle qui vient à l'esprit pour corroborer le dire de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Cassagne quand on lit les dépêches de l'ambassadeur de Louis XVIII à Londres, publiées par M. le comte d'Antioche. Dans la seconde partie de la vie de Chateaubriand on ne peut évidemment nier que les préoccupations politiques ne priment les littéraires. L'auteur du *Génie du Christianisme* ne rédige plus aucune œuvre proprement littéraire, mais seulement des professions de foi ou des pamphlets politiques : il est pair de France, rédacteur habituel du *Journal des Débats,* fondateur du *Conservateur;* il est tour à tour ambassadeur à Berlin, à Londres, puis à Rome, ministre des affaires étrangères, ou leader de l'opposition. Quand son roi est reparti pour l'exil, il s'institue son coriphée, et le gouverneur « in partibus » de l'héritier du trône, il n'a plus en écrivant ses *Mémoires* qui sont peut-être son chef-d'œuvre littéraire que des préoccupations d'ordre politique ; il ne paraît plus se soucier d'être l'auteur d'*Atala* ou des *Martyrs,* mais seulement d'avoir été l'adversaire redoutable de Bonaparte.

S'il en fut autrement dans la première partie de sa vie, on peut se demander avec M. C. si ce n'est pas le fait des circonstances ; si né homme d'action, comme le prouve son voyage en Amérique ou son enrôlement dans l'armée des princes (preuve discutable au reste) il ne s'est pas confiné dans la littérature par l'impossibilité où il se trouvait d'agir à sa guise, étant imprégné de certains principes peu en faveur, et doué d'une personnalité qui supportait mal d'être dominée?

Et en serrant les choses d'un peu près, il apparaît en effet que Chateaubriand ne laissa pas échapper une occasion depuis l'avènement de Bonaparte pour jouer son rôle politique : le *Génie du christianisme* ne fut-il pas, dans l'esprit de son auteur, un manifeste éminemment opportun devant faciliter la politique du concordat et rapprocher l'auteur du pouvoir On sait du reste que la nomination de Chateaubriand comme secrétaire d'ambassade à Rome suivit immédiatement l'apparition du volume. Si son humeur changeante et plusieurs autres raisons lui font désirer bientôt un autre poste, il est prêt à s'y rendre, quand l'exécution du duc d'Enghien lui semble une faute impossible à pardonner. S'évadant du « service » il n'agit plus qu'en tirailleur, mais il agit. Le voyage en Orient est le dérivatif nécessaire à un repos forcé ; l'article fameux du *Mercure* (4 juillet 1807), la polémique des *Martyrs*, le discours de réception à l'Académie Française, sont des actes, plus ou moins retentissants, qui font à leur auteur le renom qu'il désire d'un des chefs de l'opposition ; s'il n'agit pas davantage c'est qu'il craint l'exil, quand l'adversaire est atteint, il fonce dessus avec une rage décuplée par dix ans d'inactivité relative et c'est *Buonaparte et les Bourbons.*

Tous ces épisodes d'une vie politique qui se dessine à peine, M. C. les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

a excellemment relevés, mis en valeur et condensés; la tâche n'était pas facile; elle le sera davantage, mais elle sera aussi autrement lourde et passionnante quand il suivra dans un second volume l'activité désordonnée, brouillonne, ardente et ininterrompue du pair de France. Nous l'y attendons avec confiance.

M. le comte d'Antioche prépare les voies à M. Cassagne en étudiant précisément une partie de la vie politique de Chateaubriand sous le règne de Louis XVIII, cette ambassade de Londres qui dura en réalité moins de six mois, du 5 avril 1822 au 8 septembre, et qui dans la carrière du grand homme devait tenir une si grande place. Le récit le plus amusant, sinon le plus véridique qu'on en puisse faire, c'est Chateaubriand lui-même qui s'en est chargé dans les *Mémoires d'outre-tombe* de la façon que l'on sait. Le comte d'Antioche après avoir résumé l'œuvre de ses prédécesseurs à Albert Gate-House retrace minutieusement celle de Chateaubriand. Il a pris soin de citer une grande partie des pièces diplomatiques; peut-être peut-on regretter qu'il ne les ait pas citées intégralement. La publication complète des lettres de Chateaubriand, ambassadeur, serait un travail d'une lecture vraiment savoureuse.

Pierre Rain.

Vicomte Jean d'Ussel. **L'Intervention de l'Autriche.** Décembre 1812-mai 1813. — Paris, Plon, 1912, in-8, 450 p.

Faisant pendant, sinon suite, à la *Défection de la Prusse* parue il y a cinq ans, le présent volume apporte de nouvelles précisions, sur l'histoire diplomatique de cette année 1813 qui fut pour la France la première année fatale. Si la défection prussienne était prévue dès les premiers revers de la campagne de Russie, Napoléon pouvait par contre espérer dans la fidélité de l'Autriche, retenue non certes par les liens du cœur mais par ceux de l'intérêt. Une paix conclue au lendemain de Bautzen sous les auspices de l'empereur François eut sans doute rendu à la monarchie de Habsbourg une situation brillante en Europe et consolidé la paix; mais tant dans l'âme d'Alexandre que dans celle de Frédéric-Guillaume et de François, la politique de sentiment prévalut, politique dictée par la volonté populaire qui ne fut jamais plus manifeste. Metternich, tout en prétendant pousser Napoléon dans ses derniers retranchements, se donnait la satisfaction de jouer le rôle de modérateur, cependant qu'il négociait à Londres par l'intermédiaire de Wessemberg, à Kalish par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celui de Lebzeltern. Avec quelle habileté furent menées ces négociations préliminaires qui amenèrent Metternich à passer du rôle d'allié à celui de médiateur, c'est ce que le vicomte d'Ussel montre avec un soin méticuleux ; il a basé son récit qui complète sur bien des points ceux de ses devanciers, de A. Sorel notamment, sur les documents des archives autrichiennes: Haus-Hof-und Staats Archiv, et Kriegs Archiv, des archives françaises, nationales, du ministère des affaires étrangères et du ministère de la guerre, dépouillées avec méthode et sans esprit préconçu. Malgré le grand nombre des citations, le récit est clair et passionnant même en certains chapitres, le style agréable et distingué. M. d'Ussel se révèle en ce second volume un historien de la belle lignée des Sorel et des Vandal ; souhaitons que dans le troisième, « la médiation de l'Autriche », il affirme encore davantage sa maîtrise.

Pierre Rain.

Ternaux-Compans. **Le général Compans** (1769-1845), d'après ses notes de campagne et sa correspondance de 1812 à 1813. — Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8° de 390 p. avec deux portraits en héliogravure.

C'est une belle figure militaire que celle du général Compans qui fut qualifié par Napoléon « Général de bataille de premier mérite ». C'est aussi un beau caractère, droit, intègre, toujours maître de lui et d'une humeur égale au milieu des plus pénibles épreuves. Nous en jugeons d'autant mieux qu'il n'a pas écrit de mémoires destinés à la postérité et toujours un peu embellis pour parader devant elle. Son petit-fils, M. Ternaux-Compans a trouvé les éléments du très intéressant volume qu'il publie sur son aïeul dans des lettres familières non destinées à la publicité, dans quelques notes manuscrites qui ont la sobriété d'un aide-mémoire. C'est donc bien le caractère véritable de son héros qu'il nous trace et l'on ne peut qu'admirer sa modestie, la simplicité avec laquelle il raconte ses plus héroïques exploits, le souci qu'il a d'épargner, autant que possible, à sa jeune femme les angoisses que n'auraient pas manqué de lui causer, si elles les avaient connues, les souffrances extrêmes endurées pendant la terrible retraite de Russie : il ne la trompe jamais, ne lui cache pas ses blessures ; mais avec quel tact, quelle résignation, il raconte, sans insister jamais, les privations, les souffrances du froid et de la faim, gardant toujours une sorte de gaieté dans les pires moments et une inébranlable confiance dans l'avenir ! La longue carrière militaire du général va de 1791 à 1814, des guerres des Pyrénées-Orientales et d'Italie à la campagne de 1814 sous les murs de Paris dont il fut l'un des plus brillants défenseurs. Aux nombreuses lettres de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

famille qui se rapportent surtout aux campagnes de 1812 et 1813, M. Ternaux-Compans ajoute un certain nombre de pièces officielles fort intéressantes, entre autres les rapports adressés à son aïeul par les commandants des régiments placés sous ses ordres pendant la campagne de Russie après la prise de Schwardino et la bataille de la Moskowa, documents des plus rares, car la plupart des papiers militaires, concernant la Grande Armée ont été détruits pendant la fameuse retraite. Nommé Pair de France, par Louis XVIII, Compans ne reprit pas de service pendant les Cent Jours. A la mort prématurée de sa femme, survenue en 1816, il se retira dans sa belle propriété de Blagnac, près de Toulouse: il y vécut jusqu'en 1845, partageant son temps entre les travaux de la Chambre des Pairs et ceux du Conseil général de la Haute-Garonne. Ses compatriotes, justement fiers de lui, élevèrent, par souscription publique, en 1851, sa statue dans sa ville natale, Salies du Salat. Ici se place une jolie anecdote que M. Ternaux-Compans nous conte avec une charmante simplicité. Tout enfant alors, à peine âgé de 5 ans, il fut porté dans les bras du maire et chargé de déposer une couronne sur la tête de son grand-père... de ses petites mains inhabiles, la couronne s'échappa et vint ceindre l'épée du général aux applaudissements unanimes des assistants. Par une comparaison un peu trop facile, on pourrait dire qu'il lui tresse, aujourd'hui, de main de maître, par son bel ouvrage, un noble laurier qui vient, à nouveau, enguirlander sa vaillante épée.

Émile Bernard.

Vicomte de Guichen. **La France morale et religieuse à la fin de la Restauration.** — Paris, Em. Paul, in-12, 366 p.

Poursuivant ses curieuses études sur les questions religieuses pendant la Restauration, le vicomte de Guichen nous donne aujourd'hui un très intéressant travail sur les dernières lois proposées par le ministère Villèle, sur la conduite respective du clergé et des libéraux devant les discussions soulevées par ces propositions. Curieuse étude en vérité puisqu'elle aboutit à une conclusion opposée à celle admise jusqu'ici; écrite avec une parfaite bonne foi par un historien averti, ayant dépouillé les divers fonds d'archives étrangères et françaises, elle soulève des problèmes toujours aussi passionnants sur lesquels il est particulièrement difficile d'apporter une solution vraiment historique. La politique religieuse d'un gouvernement est souvent, en dépit des apparences, difficile à connaître, et tel qui aux yeux des contemporains paraît un violent, fut en réalité un timide. Il est pourtant des faits juxtaposés, qui permettent de porter des jugements assurés : ainsi Charles X et Villèle par la politique même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'ils ont encouragée et conduite, passent pour avoir été continuellement inspirés par leur entourage d'évêques et d'émigrés. Il y a des faits contre lesquels on ne peut aller : les hommes qui ont proposé la loi sur le sacrilège, sur le régime de la presse, sur le droit d'aînesse, savaient qu'ils allaient contre le vœu général du pays, et voulaient quand même aboutir dans l'intérêt supérieur de la France ; avaient-ils raison ou tort ? Bien présomptueux qui le dira.

Or ces hommes à l'apparence énergique, uniquement dévoués croyait-on à l'épiscopat et — pour dire le mot trop fameux — à la congrégation, ces hommes furent continuellement craintifs et ont reculé sans cesse devant les attaques de leurs adversaires : le ministre des cultes, Mgr de Frayssinous prononça des discours d'un opportunisme tel, que l'actuel successeur de Léon XII ne se serait pas fait faute de les condamner ; le gallicanisme eut en lui son dernier défenseur, mais les jésuites le trouvèrent un protecteur bien timide. De ces timidités Royer-Collard, Casimir Périer, Montlosier, surtout, profitèrent pour obtenir, de la chambre des pairs, des votes qui pèsent encore aujourd'hui sur la compagnie de Jésus et qui décidèrent Villèle à la retraite.

Une loi sur les séminaires, une ordonnance signée par Charles X et contresignée par le ministre des cultes du cabinet Martignac, encore un évêque pourtant : Mgr Feutrier, stipulant que « nul ne pourra être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans l'une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université ou dans l'une des écoles secondaires ecclésiastiques s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France, » cette ordonnance, dis-je, est la préface d'une politique, pour ne pas dire d'une persécution, qui a depuis porté tous ses fruits. Tout cela M. de G. l'a très judicieusement fait remarquer, insistant surtout sur ce fait curieux que le haut clergé, protestant contre ces mesures, fut à peine soutenu par le gouvernement pontifical dans ces protestations.

C'est que celui-ci singulièrement prévoyant ou renseigné sur le véritable état de la France, par La Ferronays et Chateaubriand peut-être, sentit qu'à envenimer les choses, ni la religion ni le trône de Charles X ne gagnerait rien ! La classe moyenne d'alors était ce qu'est le peuple d'aujourd'hui : indifférente ou athée. L'opposition des doctrinaires aux mesures jadis proposées par Villèle n'était point, à ce qu'il me paraît, antidynastique comme M. de G. semble le croire ; le trône n'avait pas de plus fidèle soutien qu'un Barante, un Royer-Collard, un Molé, un Chateaubriand, un Casimir Périer, ou un Montlosier, et l'Église de plus intelligents défenseurs. Mais les uns et les autres connaissaient bien leur temps, ils avaient contribué à le faire ; et ils savaient que l'heure

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'était plus aux théocraties : le partage devait se faire franchement entre les gouvernements de l'Église et de l'État. Hélas ! que ne s'est-il fait pacifiquement alors !...

Mais combien d'autres réflexions ne ferait pas encore naître cet intéressant petit volume de M. de Guichen ?

Pierre Rain.

Lucien Lambeau. **Histoire des communes annexées à Paris en 1859**, publiée sous les auspices du Conseil général. **Vaugirard**. — Paris, Ernest Leroux, 1912, gr. in-8 de 537 pages, 9 gravures hors texte, trois plans, pièces justificatives et index alphabétique.

C'est le deuxième volume de la grande série dont s'est chargé si heureusement M. Lambeau. Le premier avait été consacré à Bercy, celui-ci nous donne l'histoire complète de Vaugirard en seize chapitres remplis des renseignements les plus minutieux tant au point de vue topographique qu'à l'égard des événements politiques, militaires, religieux, artistiques, de toute espèce dont cette ancienne commune a été le théâtre avant son annexion à la capitale.

C'est d'abord le Val Boitron sillonné de vieilles voies romaines, devenu, dès le vi^e siècle, la propriété des moines de Saint-Germain des prés dont l'un, l'abbé Gérard, fait exécuter des constructions qui gardent son nom et transforment le domaine en Val Gérard et bientôt Vaugirard. Au xvie siècle, l'Abbaye en tire de bons revenus, mais les guerres de religion doivent singulièrement nuire au paiement des fermages. En 1589, Henri de Navarre s'y installe à deux reprises pour attaquer Paris de ce côté. Puis la prospérité renait, et les abbés de Saint-Germain peuvent affermer fructueusement leurs terres, faire rendre bonne justice *sous l'orme* de Vaugirard tandis que le roi vient se livrer, dans les environs, au plaisir de la chasse. Entre temps, au xive siècle, le village s'était agrandi, une chapelle y avait été construite grâce aux libéralités de Simon de Bussy, puis avait été remplacée par une vraie église dotée des reliques de saint Lambert devenant ainsi patron de la paroisse. Des fondations pieuses s'accumulent, enrichissant Notre-Dame de Saint-Lambert jusqu'à l'époque fatale où l'église est transformée en Temple de la Raison. Relevée de ses ruines vers 1804, elle est érigée en 1827 en cure de première classe, puis reconnue insuffisante pour la population grossissante de Vaugirard et condamnée à la démolition. En 1856, un édifice plus spacieux, fort banal d'aspect d'ailleurs, est pompeusement inauguré par Mgr Sibour, archevêque de Paris, et, après la cérémonie religieuse, on voit, en un banquet officiel, M. le Préfet à côté de Monseigneur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

applaudissant avec lui aux sentiments religieux des habitants de Vaugirard. Quelques années après, le 26 avril 1871, dans cette même église se réunissait le *Club des femmes patriotes*, et l'Assemblée applaudissait frénétiquement une Autrichienne habillée en zouave qui vouait à l'exécration les prêtres et les religieuses.

A Vaugirard justement se sont succédé de tout temps de nombreuses maisons religieuses qui ont fait la richesse de la commune. Au XVIIe siècle ç'avait été le Petit Séminaire de Saint-Sulpice fondé par le célèbre abbé Olier, puis la maison de campagne des Prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, occupée plus tard par l'Institution Poiloup et reprise en 1848 par les Jésuites. En même temps ou successivement, se trouvèrent là les Théatins, les Petits Augustins, les Filles de la Société de la Croix qui dirigeaient les Écoles, le Collège de Lisieux, l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul et l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. M. Lambeau nous renseigne complètement sur l'installation de ces divers établissements.

Puis viennent des Notices sur les cimetières de Vaugirard où l'on rencontre maints souvenirs dramatiques, comme l'inhumation des victimes du massacre des Carmes, et celle du général Malet et de ses complices.

L'histoire administrative de la commune n'est pas moins instructive. En 1759, il n'y avait à Vaugirard que 522 habitants ; en 1805, 2.023 ; en 1825, 6.526 ; en 1848, 13.686 ; et en 1859, au moment de l'annexion, on y comptait 37.584 habitants. Quelle progression ! La délimitation de la commune et ses voies d'accès vers Paris ont donné ensuite à M. Lambeau l'occasion de rappeler les circonstances de la construction de la fameuse enceinte dite des Fermiers généraux, et des grands pavillons édifiés par l'architecte Le Doux. Les détails les plus précis nous sont fournis à ce sujet par l'auteur, et huit belles reproductions faites d'après les aquarelles de Palaiseau appartenant à la *Bibliothèque historique de la Ville* représentent d'une façon pittoresque les barrières qui séparaient Vaugirard de Paris.

Après un curieux chapitre consacré aux incidents de tout genre, plaisants ou tragiques amenés par la Révolution, l'auteur étudie et nous fait connaître ce que furent les habitants de l'ancien Vaugirard, d'abord cultivateurs, vignerons, meuniers et carriers. En 1810 on y comptait encore quatorze moulins à vent. En 1545 un marché fait pour l'exploitation d'une carrière concédée à un sieur Barbedor (qui paraît être la traduction de Boccador) fait songer à l'Hôtel de ville. Un peu plus tard, au cours du XVIIe siècle, c'est encore de Vaugirard que viennent les pierres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

destinées aux fontaines de Paris, à l'église Saint-Sulpice, à l'École militaire. Puis les cabarets, les guinguettes se multiplient sur la Grande rue du village, tandis que dans la campagne, de jolies maisons entourées de jardins attirent d'élégantes visites.

Enfin l'ouvrage se termine par l'historique complet de l'administration municipale et de tout ce qui en dépendait : maires et adjoints, garde nationale, pompiers, garde-champêtre, viabilité, éclairage, moyens de transport, etc... Et l'on arrive ainsi en 1859 au décret d'annexion, au rapport favorable rédigé après enquête par le juge de paix, et à la délibération contraire adoptée par le Conseil municipal de Vaugirard qui estime le projet ruineux et conclut au moins à un ajournement de dix ans. Mais la loi du 16 juin 1859 triomphe de toutes les résistances, et Vaugirard n'est plus que le nom d'un quartier fractionné entre le XIVe et le XVe arrondissements de Paris.

Ce grand ouvrage, suivi de précieuses pièces justificatives et d'un index alphabétique indispensable, est une œuvre de haute valeur. Rendu attrayant par des détails piquants, des anecdotes nombreuses, c'est en même temps pour les curieux du temps passé et les collectionneurs ou historiens de l'ancien Paris une source merveilleuse de renseignements authentiques. On ne saurait trop remercier M. Lambeau de cet utile et important travail, en le complimentant pour l'activité qu'il déploie dans l'accomplissement de l'entreprise considérable qui lui a été confiée.

P. Fromageot.

Gustave Loisel. **Histoire des ménageries de l'antiquité à nos jours.** Paris, H. Laurent, 1912, 3 vol. in-8. T. I, Antiquité, Moyen âge, Renaissance, 319 p. T. II, XVIIe et XVIIIe siècles, 392 p. T. III, Époque contemporaine, XIXe et XXe siècles, 563 p.

Il serait difficile de trouver un ouvrage qui témoigne davantage d'une étude approfondie du sujet dans toute sa spécialité et sa précision aussi bien que de la culture générale de l'esprit et à l'abondance des lectures les plus diverses qui ont permis à l'auteur de présenter ce sujet sous tous les aspects dont il est susceptible[1].

Les naturalistes ne pourront se dispenser de connaître l'*Histoire des Ménageries* de M. G. Loisel. Ils y verront notamment comment ces réunions d'animaux exotiques constituées seulement, en grande partie, pour le plaisir et le luxe, ont été utiles aux savants en mettant sous leurs yeux

1. C'est ce qu'atteste notamment une bibliographie des plus copieuses, capable de satisfaire les érudits les plus intransigeants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien des espèces qu'il leur aurait été impossible d'étudier sans cela. Mais les archéologues, les érudits, les artistes y trouveront aussi leur compte. M. L., docteur ès sciences et docteur en médecine, directeur de laboratoire à l'École des Hautes Études est aussi un dessinateur et un architecte et il a exposé à un de nos derniers salons un type de ménagerie modèle. Quant aux peintres et aux sculpteurs, quoique M. Loisel n'eût pas à s'en occuper spécialement, ils y verront des exemples de la manière dont la représentation des animaux a été comprise depuis l'ancienne Égypte jusqu'au tableau de *la Ménagerie* de Paul Meyerheim, sans parler de très nombreuses indications dans le texte et en notes. Cet ouvrage d'érudition n'en est pas moins un livre d'histoire s'adressant au grand public.

Le lecteur, en effet, y trouvera un grand nombre de récits amusants ou touchants sur l'intelligence et la sensibilité des animaux sauvages. Sans parler du classique lion d'Androclès, ce sera l'aventure du petit Savoyard qui, mourant de froid pendant le terrible hiver de 1709, cherche un refuge dans la fosse d'un ours de la ménagerie ducale de Nancy, et trouve un protecteur dans son terrible hôte qui cependant, en ces temps difficiles, ne mange pas toujours à sa faim. On y fait la connaissance du lion qui, loin de dévorer un petit chien tombé entre ses pattes, l'adopte pour ami, supporte patiemment ses taquineries et a grand'peine à se consoler de sa mort. On y suit la biographie anecdotique de l'éléphant donné à Louis XIV par le roi de Portugal.

Croirait-on que l'application des principes de la liberté individuelle proclamée en 1789 fut revendiquée en faveur des bêtes féroces ? En 1792, quelques semaines après le 10 août, les « amis de la Convention » de Versailles venaient en armes et tambours battant sommer « au nom du peuple et de la nature » le directeur de la ménagerie de l'ex-roi « de rendre la liberté à des êtres sortis libres des mains du Créateur et indûment détenus par l'orgueil et le faste des tyrans ». Le directeur déclina la responsabilité d'un pareil acte et leur donna les clefs des cages, leur faisant observer que plusieurs de ces victimes de l'arbitraire auraient peut-être pour premier soin de dévorer leurs libérateurs. Le conseil fut entendu. L'année suivante, certains sectionnaires de Paris émettaient l'avis moins aventureux, mais moins généreux, de condamner à mort le lion, le tigre, l'aigle du Jardin des plantes, et autres animaux analogues, parce qu'ils étaient l'aristocratie de la nature.

Que de faits curieux et imprévus M. Loisel nous apprend aussi sur ce qui se passe de nos jours ! Combien de lecteurs savaient-ils qu'il y avait, en Angleterre par exemple, des ménageries pour la reproduction et le commerce de certains insectes, surtout les papillons. Mieux encore. L'auteur nous décrit des établissements fondés aux États-Unis pour l'élevage et la vente des... crocodiles. Oui des crocodiles ! Voilà certes une espèce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont la propagation paraît aussi dangereuse qu'inopportune. Cependant une photographie nous montre une jeune femme devant ces hideux et féroces animaux et leur jetant leur pâtée journalière avec la même tranquillité qu'à de doux et aimables petits poussins !!! Nous aurions bien d'autres points à signaler. Mais nous en avons dit assez pour faire comprendre le mérite et l'agrément de ce remarquable ouvrage[1].

R. Peyre.

Le concile de Constance (1415-1418) est demeuré justement célèbre. Il mit fin au grand schisme par la déposition de deux papes ; et le troisième abdiqua entre ses mains. Il élut Martin V, brûla Jean Huss et prétendit imposer au pape la tenue périodique des conciles œcuméniques. Ainsi il prit l'initiative de théories audacieuses, destinées à battre en brèche le pouvoir de la papauté et auxquelles le concile de Bâle et la Pragmatique Sanction de Bourges devaient donner de la vogue. M. Gabriel Pérouse vient de traiter cette intéressante histoire dans une brochure de la Collection *Science et Religion*. Il a dû son doctorat à une thèse sur le cardinal Aleman, un des meneurs du concile de Bâle. Il était donc parfaitement au courant de son sujet. Pour plus de clarté il est remonté à l'origine du Grand schisme en 1378 ; il a tracé une très vivante peinture de cette assemblée démocratique où les docteurs, les évêques et les procureurs des évêques absents tentèrent de submerger le collège des cardinaux. Assurément la réforme de l'Église était très souhaitable, mais l'on comprend que l'attitude inquiétante de certains Pères du Concile ait mis en défiance les papes Martin V et Eugène IV.

P. D.

1. L'auteur ne nous en voudra pas de glisser en cette note quelques observations. Il aurait pu nous parler davantage des ménageries des anciens Mexicains, les plus magnifiques qui furent jamais, et se servir pour cela de l'Histoire de Tescuco par Ixiotchilt, ouvrage que M. Ternaux Compans a compris dans sa collection de textes relatifs à l'ancienne Amérique. Dans la liste iconographique de la ménagerie de Versailles, liste de 102 numéros, M. L. a laissé échapper une figure qui montre justement combien cette ménagerie fut célèbre dès l'origine. Elle se trouve dans les *Délices de la France* (Amsterdam en 1699). Quoique deux petits volumes et une quarantaine de planches y suffisent à tout notre pays, l'une de ces figures représente une vue de cet établissement. L'illustration aurait pu être plus méthodique Sans doute il n'avait pas à traiter d'une façon suivie de la représentation des animaux dans l'art. Il nous fait espérer d'ailleurs dans sa préface qu'il s'occupera quelque jour de ce sujet que nul ne traitera mieux que lui et cite dans son texte la plupart des animaliers célèbres. Mais puisqu'il nous donne une reproduction de Meyerheim, on y voudrait aussi à un titre quelconque un souvenir figuré de Pisanello, de Rembrandt, de Barye, par exemple. Il y faudrait surtout la reproduction de quelques peintures chinoises, japonaises, et persanes, car ces peintures reproduisent souvent des animaux sauvages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est une anecdote diplomatique que nous conte M. E. Plantet en une plaquette élégante et illustrée de reproductions des gravures de l'époque : **Mouley Ismaïl, empereur du Maroc, et la princesse de Conti** (Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8, 1 à 82 p.). Le fondateur de la dynastie marocaine avait à diverses reprises recherché l'amitié du Roi-Soleil, ce qui lui paraissait un moyen d'égaler le Sultan de Constantinople. Mais tout en envoyant dans ce but à la Cour de France de solennelles ambassades, le rusé souverain du Maroc entendait bien s'offrir tous les bénéfices de l'alliance tout en déclinant les charges qui pouvaient s'ensuivre. C'est ainsi que d'une part il refusait de consentir au rachat des captifs français enlevés par ses corsaires, à un prix qui ne lui semblait point assez rémunérateur, tandis que d'autre part il sollicitait la main de la propre fille de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, Mlle de Blois, veuve depuis 1685 du prince Louis-Armand de Conti, neveu du grand Condé.

Ce fut à Versailles un immense éclat de rire, lorsque vers la fin de 1699 fut remise à Pontchartrain la demande officielle de Mouley Ismaïl. Entre la brute sanguinaire dont le teint « fort basané lorsqu'il était de bonne humeur, devenait subitement noir au premier mouvement de colère », et la princesse sur laquelle « toutes les fées avaient soufflé » lors de sa naissance, comme le dit Mme de Sévigné, il ne pouvait vraiment y avoir aucun rapport, conjugal ou autre. La charmante veuve, entourée et fêtée de tous ceux qui l'approchaient à la Cour, et qui avait refusé les plus brillants partis de l'Europe entière, ne pouvait songer à s'exiler dans le harem d'un despote faux et cruel. Pontchartrain lui-même fut embarrassé, et, pour la première fois sans doute, ne sut que répondre à une communication aussi saugrenue. Il s'en tira en ne répondant pas officiellement, mais en faisant savoir au ministre du Sultan, par l'intermédiaire d'un négociant, « qu'il n'avait pas osé montrer des lettres si peu conformes aux mœurs des deux nations ».

M. Plantet le lui reprocherait presque. Il critique en tout cas la diplomatie française qui n'attachait point, à la fin du XVIIe siècle, une suffisante importance aux offres d'amitié du Chérif. Il y aurait beaucoup à dire là-dessus et il est plus naturel que ne le pense l'auteur que Pontchartrain ne se soit pas montré plein de chaleur pour une alliance dont tous les bénéfices semblaient devoir aller à l'adverse partie. Mouley Ismaïl n'accueillait personne sans lui avoir fait poser par son interprète trois questions fondamentales : « Qui êtes-vous ? Que demandez-vous ? Qu'apportez-vous ? » Il est naturel qu'on se lasse d' « apporter », quand on est seul à le faire. Et on peut admettre qu'une entente dont on fait tous les frais n'est pas de celles qui s'imposent. L'excellent travail de M. Plantet n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est pas moins d'un vif intérêt à l'heure actuelle, en nous montrant quels furent les antécédents de notre action au Maroc.

E. F.

La nouvelle publication entreprise par la Société d'histoire contemporaine sous ce titre général : *Les Patrons, les ouvriers et l'État,* ne manquera pas d'apporter de très précieux renseignements à ceux qui se préoccupent de la question sociale et de ses origines ; ils sont légion aujourd'hui. Le premier volume de cette série est l'œuvre de Georges et Hubert Bourgin. (**Le régime de l'Industrie en France de 1814 à 1830.** Recueil de textes publiés pour la Société de l'Histoire Contemporaine. Tome I. Paris, Picard, in-8, 380 p.).

Pour entreprendre un aussi important travail, c'est naturellement aux Archives nationales que les auteurs ont principalement dirigé leurs recherches dans cette inépuisable série F^7, hélas si rudimentairement inventoriée, contenant les rapports et les bulletins de police, et dans la série F^{12} moins exploitée jusqu'ici, contenant les papiers des ministères de l'Intérieur et du Commerce, relatifs aux affaires commerciales et industrielles ; ils ont aussi utilisé les papiers de l'administration des travaux publics concernant les mines, industrie qui fut une des premières réglementées par l'État, ceux du ministère de la Justice relatifs aux quelques difficultés soulevées entre l'État et les patrons ou entre ceux-ci et les ouvriers.

Le travail entrepris par MM. Bourgin doit comprendre trois volumes ; nous nous réservons d'en noter la portée et d'en étudier le détail quand l'ensemble aura paru. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que nous en augurons le plus grand bien sur le vu du plan général et de la méthode adoptée : le choix des textes est toujours délicat dans une publication de ce genre ; il nous semble fait ici sans idée préconçue, et complété d'ailleurs dans la mesure du possible par des notes et des commentaires aussi complets que judicieux.

P. R.

Le deuxième volume de la **Correspondance inédite de Napoléon Ier**, publiée chez Charles Lavauzelle par le lieutenant-colonel Ernest Picard et M. Louis Tuetey, bibliothécaire et archiviste adjoint au ministère de la guerre (gd in-8°, 856 pages), est en tout point digne du premier dont *la Revue* a déjà parlé. Il contient la correspondance de l'année 1808 et le commencement de celle de 1809 (jusqu'au 31 mars). Il est particulièrement précieux sur les affaires d'Espagne, qui, comme on sait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sont alors si compliquées au point de vue militaire, comme au point de vue moral et politique.

R. P.

Quoique le sujet exclusivement politique de cet ouvrage, et l'allure combative avec laquelle il est traité, ne le rendent pas susceptible d'une longue étude dans notre Revue nous devons cependant le signaler, tant pour l'évidente bonne foi de l'auteur que pour le grand nombre de documents qu'il a réunis à l'appui de sa thèse : (Charles Marcault. **L'art de tromper, d'intimider et de corrompre l'électeur**. Paris, Bloud, 1912, gr. in-8, 522 p.). Le titre est assez clair pour qu'il soit inutile de le commenter : il n'est pas prometteur en vain. L'auteur, un tourangeau, a sans doute étudié de plus près les méthodes électorales en usage en Touraine ; il a cependant étendu son enquête à toute la France, enquête évidemment partiale et incomplète puisqu'elle aboutit à des conclusions singulièrement démoralisantes : tout un parti ne triomphant que par le mensonge, la fraude, l'intimidation et la corruption. Beaucoup des faits énoncés par l'auteur ont été contredits par les décisions des tribunaux ; un trop grand nombre évidemment reste à la charge d'individualités peu scrupuleuses ; mais la généralisation est un défaut contre lequel il faut toujours être en garde. Souhaitons que les mœurs dénoncées par l'auteur de cet ouvrage s'améliorent sous la pression d'une opinion mieux éclairée et plus instruite.

J. J.

Les archives de Seine-et-Oise, peu connues des chercheurs parisiens, sont considérables et contiennent des documents précieux non seulement pour l'histoire de Versailles depuis ses origines jusqu'à l'époque de la Révolution, mais aussi pour toute l'Ile-de-France.

Durant de longues années, l'ancien archiviste M. Coüard, avec un zèle inlassable et une méthode parfaite, s'est appliqué à classer et inventorier d'innombrables liasses et registres de ce grand dépôt, mais, au moment de sa retraite, il était loin d'avoir achevé sa tâche. Son successeur, M. A. Lesort, à peine installé depuis quelques mois, a tenu à honneur de continuer cet utile travail. Avec une activité qu'on ne saurait trop louer, il vient déjà de publier le Répertoire d'une Série très importante comprenant les *Papiers des généralités, des Subdélégations, du Bureau des finances de Paris* et *des Elections* actuellement rattachées au département de Seine-et-Oise. (André Lesort et A. Monira. **Archives départementales de Seine-et-Oise. Répertoire numérique de la série** C (Administrations provinciales). Versailles, Imprimerie Coopérative, 1912,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

g^d in-4° de v-51 p.) Il les a classés méthodiquement en faisant connaître la nature des renseignements qu'on peut y puiser sur l'état économique, les impôts, la viabilité, les travaux publics, l'administration de chacune des paroisses de chaque Élection. Si parfois des lacunes regrettables se rencontrent dans certains versements comme pour Dreux, Nemours, Senlis et Pithiviers, en revanche les archives d'Étampes, de Nantes et Meulan, de Montfort-l'Amaury, et surtout de Pontoise sont complètes du XVIIe siècle à la Révolution. Dans cette importante collection, l'histoire générale de la France sous l'ancien régime et les notices locales trouveront des documents du plus haut intérêt. Mais les curieux plus modestes seront surtout attirés par une série spéciale inventoriée et classée après celle qui précède, et contenant l'énumération *des Registres des Domaines* tenus dans soixante bureaux de l'Ile-de-France présentés dans l'ordre alphabétique d'Ablis à Villeneuve-Saint-Georges. Dans une première partie intitulée *Contrôle des actes des notaires et sous signatures privées*, on a l'indication sommaire de toutes les conventions conclues entre les habitants de l'Ile-de-France presque entière de 1700 à 1791 avec mention des noms des notaires, ce qui permet de se reporter facilement aux actes eux-mêmes. Quelle mine inépuisable pour les Etudes biographiques ! Puis la deuxième partie se compose des *Registres d'insinuation* contenant copie intégrale de tous les testaments présentés dans ces mêmes soixante bureaux. Pour ne parler que de Versailles où habitèrent et moururent tant de personnages illustres au cours du XVIIIe siècle, on comprend de quel intérêt sont beaucoup de ces témoignages sincères de dernière volonté, et combien de précieuses découvertes sont à faire dans ces vieux Registres.

M. Lesort a donc fait une œuvre méritoire en révélant l'existence aux Archives de Seine-et-Oise de ces trésors historiques, et en les offrant au public dans un ordre simple et commode. Il a su mener à bien rapidement cette classification nécessaire, aidé seulement d'un excellent collaborateur formé à la bonne école de M. Coüard. Nous lui en devons des compliments et de la reconnaissance.

P. F.

Le siège de Dole dirigé en 1636 par les Français est un événement glorieux pour la Franche-Comté. Il vient d'être l'objet d'une belle publication de l'Académie de Besançon (**Mémoires et documents inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté,** tome X. Besançon, 1912, in-8 de LXXX-615 p.) Le recueil de documents avait été commencé par Jules Gauthier, alors archiviste du Doubs ; la tâche a été poursuivie avec un grand zèle par M. ÉMILE LONGIN, qui a fouillé divers dépôts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'archives français et étrangers, publics et privés (notamment Chantilly et les archives du marquis de Scey). Ainsi ont été rassemblées 400 lettres. Dans une substantielle introduction, M. Longin a mis en lumière l'intérêt de cette Correspondance, qui complète le récit du siège de Dole publié par Antoine Boyvin. Pour faire juger de l'utilité de ce livre pour l'histoire de France, il suffit d'énumérer une partie de ce qu'on y rencontre : 40 lettres de Louis XIII, 23 de Richelieu, 34 du prince de Condé (le père du grand Condé), 33 du grand maître de l'artillerie La Meilleraye, 35 du secrétaire d'état à la guerre Sublet de Noyers, et, du côté espagnol, des lettres de l'archevêque de Besançon, du cardinal infant, du roi de Hongrie. Le vicomte A. de Truchis de Varennes a joint à l'Introduction une notice très développée sur Antoine Brun, alors procureur général au Parlement de Dole, et depuis célèbre diplomate, qui fut l'âme de l'héroïque défense. Après deux mois et demi d'attaques infructueuses, les Français durent lever le siège le 15 août, à cause de l'invasion de la Picardie ; un grand nombre de Dolois avaient été tués, le clocher de l'église avait beaucoup souffert. L'honneur de la conquête était réservé à Louis XIV. Cette édition admirablement annotée est ornée d'un portrait d'Antoine Brun et de plans de la ville de Dole.

P. D.

Autres ouvrages envoyés à la Direction :

Marquis de Chateaubrun. **Notice sur le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre** député aux États généraux (Paris, Champion, 1912, in-16, 86 p.), retrace la courte carrière de ce Constituant célèbre, massacré le 10 août 1792, sans y apporter beaucoup de renseignements nouveaux.

Émile Chenon. **Histoire des rapports de l'Église et de l'État du Ier au XXe siècle** (Paris, Bloud, 1912, in-16, 250 p.). Large synthèse résumant avec une science avertie l'évolution des idées politiques dans leurs rapports avec les religieuses, allant de la confusion des pouvoirs jusqu'à leur séparation (7 conférences faites à Paris).

René Aigrin. **Manuel d'épigraphie chrétienne (inscriptions latines, inscriptions grecques)** (Paris, Bloud, 1912, 2 br. in-16, de 125 p.). Ouvrage destiné aux grands séminaires, curieux pour tous ceux qui s'intéressent aux sciences sacrées.

Dom Cabrol. **La réforme du calendrier et du bréviaire** (Paris, Bloud, 1912, in-16, 106 p.), étudie avec une compétence particulière les questions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

relatives à la liturgie, en les rendant abordables et intéressantes pour un public étendu.

Mgr Baudrillart. **Frédéric Ozanam** (Paris, Bloud, in-16, 62 p.). Conférence résumant avec concision et émotion la vie du grand professeur catholique dont l'action sociale fut si féconde, et dont pourtant la mémoire n'était peut-être pas assez pieusement célébrée jusqu'ici par ses coreligionnaires.

Fernand Laudet. **Augustin Cochin. Mme Swetchine.** (Paris Bloud, 2 br. in-16 de 62 et 64 p.). Conférences faites à la Société des conférences traçant d'excellents portraits à larges traits de l'apôtre social, dont l'influence, pour être moins haute que celle d'Ozanam, n'en est pas moins étendue sur les œuvres laïques et chrétiennes fondées sous le second empire et de cette mystique convertie qui malgré l'austérité de sa vie, et peut-être à cause d'elle, sut grouper et conserver autour d'elle toute une pléiade de fidèles au nombre desquels on compte Montalembert, Falloux, Lacordaire, la comtesse Edling...

De Lanzac de Laborie. **Falloux.** (Paris, Bloud, in-16, 62 p.). Autre conférence sur le grand orateur catholique, évoluant dans le même milieu que les précédents dont il fut l'ami. On connaît son rôle dans les grandes luttes religieuses de la seconde République, l'auteur l'a très habilement retracé.

Henry Joly. **La Hollande sociale.** (Paris, Bloud, in-16, 62 p.). Curieuse étude très complète, quoique succincte, de la vie religieuse et familiale de ce peuple sain, préoccupé, comme tous ses voisins, des questions sociales, chez qui pourtant elles revêtent une acuité moindre qu'ailleurs grâce au calme et à la pondération d'esprit avec lesquels elles sont discutées.

Petit annuaire du contribuable, publié par la Fédération nationale pour la défense des contribuables, (Paris, Rivière, in-12, 180 p.), contient une intéressante étude comparative de M. J. Roche, président de la fédération, sur les impôts en France, en Allemagne et en Angleterre, plusieurs études, plus curieuses encore, du secrétaire général M. H.-R. Savary sur le gaspillage, sur le bilan financier du Rachat de l'Ouest, etc.

Dom Besse. **La question scolaire** (Paris, nouv. librairie nat., in-16, 72 p.), résume d'une façon assez complète, et avec une impartialité louable les problèmes d'enseignement qui préoccupent depuis long-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps l'opinion et le gouvernement lui-même. Il étudie tour à tour le rôle de l'Église et celui de l'État, celui de la famille vis-à-vis de l'enseignement, en laissant à celle-ci la part la plus directe dans l'éducation.

Congrès archéologique de France. LXXVIIe session, tenue à Angers et à Saumur en 1910, par la Société française d'archéologie (Paris, Picard, 2 vol. in-8, 300 et 366 p., avec nombreuses reproductions). Le premier volume, guide du Congrès, contient de très curieuses notices sur Saumur Montsoreau, Fontevrault, Montreuil-Bellay, Thouars, Arvault, Angers et Le Mans, rédigées par MM. A. Klein, chanoine Urseau, R. Triger et G. Fleury. Le tome II contient les procès-verbaux des séances et les mémoires parmi lesquels nous signalons notamment ceux de MM. J. Hardion et R.-Michel Dansac sur l'église de Beaulieu-les-Loches, de M. L. Lefèvre-Pontalis sur l'église abbatiale du Ronceray d'Angers, du Dr F. Lesueur sur les influences angevines, sur les églises gothiques du Blésois et du Vendômois ; de M. Louis de Grandmaison sur un compte nouvellement découvert de la construction du château d'Amboise.

Philippe Lauzun. **Correspondance de Bony de Saint-Vincent** (supplément). (Agen, maison d'édition et d'imprimerie moderne, 1912, in-8, 100 p.) Vingt-deux nouvelles lettres à Léon Dufour retrouvées récemment par la famille de celui-ci, relatives à la guerre d'Espagne, 1809-1813, révélant parfois des incidents fort intéressants survenus dans l'état-major du maréchal Soult.

Charles Janet. **Sur la forme probable de la partie immergée de quelques icebergs.** (Limoges, Ducourtieux et Gant, 1912, in-8, 12 p.), courte étude sur la question rendue d'actualité, l'an dernier, par le naurage du Titanic.

Visconde de Faria : **Vasconcellos**, Subsidios, Historico-genealogicas d'esta familia. (Lisboa, 1912.)

Ludwig Traube. **Palaeographische Forschungen** (t. V). Autographes de Johannes Scottus (avec 12 planches). (Munich, Publication de l'Académie des Belles-Lettres bavaroises (brochure). — Fr.-W. Bissing. Beiträge zur Geschichte der assijrichen sculptur (avec six planches). (Munich, id.). — F. Vollmen. Die Undeutung eines Römersteins (Munich, id.). — H. Simonsfeld : Urkunden Friedrich Rotbarti in Italien (Munich, id.). — H. Statler. Vorbemerkungen zur neuen Ausgabe der Tiergeschichte von Albertus Magnus (Munich, id.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Smithsonian miscellaneous collections : Report on and investigation of the geological structure of the Alpes by Bailey Willis. — New Diptera from Panama by J.-R. Malloch. Expeditions organized, participated in by the smithsonian Institution in 1910 et 1911. New rodents from british east africa by L. Heller. — A new leather flower from Illinois by Standley.—Notes on birds observed during a brief visit to the Aleutian Island and Bering Sea in 1911 by Bent. — New Mammals from Canada, Alaska and Kamchatka by Hollister. — Descriptions of two new species of nun birds from Panama by Nelson. — A new Subspeacies of Ptarmigan from the Aleutian Island by Bent. — Three new club-mosses from Panama by William Maxon. — Three new plants from Alberta by P. Standley.

Institut d'études catalanes. Les obres d'Auzias March, édition critique d'Amedeu Pagès. (Barcelone, 1912, in-4, 442 p.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, année 1912, 2e liv. : Joseph Déchelette, *Les vases peints de Cavaillon*, 185-188. — Commandant Espérandieu, *Fouilles de la Croix-Saint-Charles au Mont-Auxois (Alésia)*, 189-209. — Abbé J. Sautel, *Fouilles du théâtre romain de Vaison en 1911*, 210-219. — Aug. Audollent, *Une sépulture à incinération aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme)*, 220-221. — Chanoine G. Durville, *Les fouilles de l'évêché de Nantes en 1910-1911*, 222-264. — Émile Chanel, *Sépulture double de l'époque franque à Izenave (Ain)*, 265-274. — Chanoine E. Chartraire, *La Vierge de la cathédrale de Sens*, 275-288. — L.-H. Labande, *Saint-Sauveur d'Aix. Étude critique sur les parties romanes de cette cathédrale*, 289-344. — N.-E. Weydert, *Inscriptions des thermes de Lambesc*, 345-355. — Aug. Audollent, *Fragment d'inscription sur lamelle de plomb trouvé à Souk-el-Abiod (Tunisie)*, 356-358. — Dr Carton, *Inscriptions latines découvertes dans la vallée moyenne de la Medjerdah, en Tunisie*, 359-373. — E. Vassel, *Note sur l'inscription punique n° 2988 du Corpus*, 374-375.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, janvier-février 1912 : H. Quilgars, *L'histoire du protestantisme dans la sénéchaussée de Guérande en Bretagne*, 13-26. — E. Le Parquier, *Extraits des registres du Parlement de Normandie (années 1562, 1563, 1564)*, 27-44. — P. Beuzart, *Le protestantisme à Douai dans la première moitié du XVIIe siècle*, 45-56, p. justif. — N. W., *Hauts faits des Jésuites à Strasbourg en 1702*, 57-59. — Ch. Serfass, *Une colonie de réfugiés français en Ostrogothie au XVIIIe siècle*, 59-61. — Ch. Bastide, *Deux lettres inédites de Saint-Hyacinthe (1742-1744)*, 62-67. — E. Griselle, *Avant et après la réformation de l'Édit de Nantes* (fin), 68-70. = Mars-avril : A. Galland, *Le protestantisme à*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Condé-sur-Noireau (Calvados) et dans le Bocage normand, de la Révocation à Napoléon Ier (1685-1812), 97-139. — Eugène Saulnier, *Henri de Bourbon, roi de Navarre, apprend la mort de sa mère, Jeanne d'Albret. Lettres inédites, juin 1572*, 140-142. [Lettres de Beauvoir et de Biron].— P. Fonbrune-Berbineau, *Aux Nouvelles Catholiques de Lyon en 1747*, 144-155. Cf. 277-278. — Baronne de Charnisay, *Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs du Languedoc*, 156-171, suite en mai, 237-258 ; juillet, 322-338. = Mai-juin : H. Patry et N. W., *Frère Nicolle Maurel, apostat célestin, dit le « Prédicant »* (15..-1546), 193-203. — Paul-E. Martin, *Une lettre inédite de Guillaume Furel relative aux Vaudois du Piémont (8 mars 1538)*, 204-213. — Luthard, *Remontrances de l'assemblée politique d'Anduze aux États du Languedoc (30 novembre 1579)*, 213-236. — *Jeanne Beauvoir du Roure, femme de Samson de Rocher*, 272-273. — *Acte de baptême de Saint-Hyacinthe*, 273. — *Famille Boutet*, 274. — *Champlain était-il huguenot?* 274-277. — Jean Plattard, *De l'authenticité de « quelques poésies inédites de Clément Marot »*, 278-280. [Montre que les plus importantes de ces poésies publiées par M. Fromage ne sont pas de Marot]. = Juillet-août : B. Sarazin, *François de Ramsay, trésorier de l'église de Mouchamps avant la révocation de l'Édit de Nantes*, 289-309. — Géraud Lavergne, *Les débuts de la réforme à Sarlat (1561)*, 310-322 [Assemblée de gentilshommes et notables, sous la présidence de l'évêque pour chercher les moyens d'amener les Huguenots à se conformer aux édits du roi].— Franck Puaux, *Le « manifeste des habitans des Cévennes » sur leur prise d'armes*, 338-351. — P. Beuzart, *Abjurations des soldats protestants à Béthune au commencement du XVIIe siècle*, 351-355. — Dr Malzac, *Une sentence arbitrale entre pasteurs du désert*, 356-363.— P. Besson, *Les massacres de la Floride*, 364-373. = Septembre-octobre : N. Weiss, *L'origine et les derniers jours de Bernard Palissy, d'après deux textes inédits*, 389-407. — J. Dumons et N. Weiss, *Les barons protestants montalbanais et la Révocation*, 408-420. — N. W., *Pierre Alexandre. Sa veuve*, 421-422. — Henri Drouot, *Nicolas Dortoman, médecin de Henri IV*, 423-424. — Franck Puaux, *Un dessein des pasteurs exilés en Hollande après la Révocation*, 425-434.— G. Dumons, *Un aveugle héroïque*, 434-441 [Élisée d'Esparbès]. — N. W., *Pourquoi certains catholiques embrassaient, à l'époque de la Révocation, la foi des persécutés*, 441-446. — F. Puaux, *Le jugement rendu par Baville contre Rolland et ses compagnons d'armes (16 août 1704)*, 446-449. — A. Galland, *Un jeu de cartes qui tient lieu de Bible*, 449-451.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bulletin du Bibliophile, juin : Jacques Boulenger, *Paris dans le théâtre de Corneille*, 245-257 ; suite en juillet, 319-335 ; fin en août, 392-411. — Émile Picot, *De l'orgueil et présomption de l'empereur Jovinien, Moralité du commencement du XVIe siècle* (suite), 258-268 ; suite en juillet, 301-318 ; fin en août, 372-386. — Louis Morin, *L'imprimerie à Troyes pendant la Ligue* (suite), 269-275 ; suite en juillet, 336-340 ; août, 440-453 ; novembre, 536-551. — Dr Bouland, *L'ex-libris de J.-F. Parguez, prêtre familier*, 276-279. — Henri Boucher, *Iconographie générale de Théophile Gautier* (suite), 280-286 ; suite en juillet, 341-347 ; août, 427-439 ; octobre, 505-516 ; novembre, 558-564. — Félix Meunié, *Les Mayeux. Essai historique et iconographique* (*1830-1850*) (suite), 287-296 ; suite en novembre, 552-557. = Août-septembre : J. Mathorez, *Le prêtre Olényx du Mont-Sacré, bibliothécaire du duc de Mercœur* (1561-1610), 357-371 ; fin en octobre, 479-495. = Dr Bouland, *Livre aux armes de Joseph de Mallarmey*, 387-391. — E. Griselle, *Louis XIII en lutte contre sa mère et son frère* (1631), 412-426. = Octobre : Antoine Guillois, *Les livres de Charles Nodier*, 461-478. — E. Jovy, *Quelques mots de Lalande sur Jean-Jacques-Rousseau à Monquin en 1769*, 496-504. = Novembre : Marquis de Girardin, *Quelques mots au sujet du manuscrit de Jean-Jacques Rousseau « Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation »*, 521-532. — Dr Bouland, *Livre aux armes de J.-L. Rouxel de Médavy, appelé aussi maréchal de Grancey*, 533-535.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, année 1911, nos 3-4 : Pierre Bourdon, *Nouvelles recherches sur Lodovico Canossa, évêque de Bayeux* (1516-1531), 260-301. — H. Bourde de la Rogerie, *Notes sur les papeteries des environs de Morlaix depuis le XVe siècle jusqu'au commencement du XIXe siècle*, 312-363.

Bulletin monumental, nos 3-4 (1912) : Commandant Lefebvre des Noettes, *La Tapisserie de Bayeux datée par le harnachement des chevaux et l'équipement des cavaliers*, 213-241 [La combinaison des observations ainsi recueillies la placerait entre 1120 et 1130]. — E. Lefèvre-Pontalis, *Le prétendu style de transition*, 242-252. — V. de Courcel, *L'église de la Ferté-Alais*, 253-304. — Marcel Aubert, *La maison dite de Nicolas Flamel, rue Montmorency, à Paris*, 305-318. — Jean Vallery-Radot, *L'église de Beaumont-sur-Oise* (*Seine-et-Oise*), 319-331.

Carnet de la Sabretache, mai 1912 : F. de Marcy, *Lettres de campagne du général de division Henri de Bouillé, 1824-1883* (suite), 257-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

272 ; suite en juin, 321-336 ; juillet, 385-406. — *Souvenirs de la guerre de Crimée. Lettres du commissaire de marine Garreau, embarqué sur le vaisseau le « Montebello »* (suite), 273-288 ; suite en juin, 337-352 ; fin en juillet, 425-432. — *Souvenirs du général baron Teste* (suite), 289-304 ; fin en juin, 371-377. — Colonel Delannoy, *Le général Delannoy (Louis-Joseph), 1790-1864*, 305-314. — G. Cottreau, *Légion polonaise au service de la France, an VII*, 315. — *Certificats délivrés à M. Delahaye pour sa belle conduite à la Bérésina*, 316-320 [Commissaire des guerres]. = Juin : Général Francfort, *Les trois frères Cerfberr (Quelques souvenirs)*, 353-370. — G. Cottreau, *Grenadier, garde du Directoire exécutif, an V*, 378-379. — *Au Ministre de la Guerre lorsqu'il fit couper les moustaches aux officiers d'état-major, 1826*, 380-382 [Pièce de vers du Colonel Valory de Siriaque]. = Juillet : Comte Carlos d'Eschevannes, *Lettres du maréchal de camp de Crissé au prince Xavier de Saxe après nos revers de 1762*, 407-414. — G. Cottreau, *Le colonel Salleyx, commandant le 10e régiment de ligne (1823)*, 415-416. — Marquis de Girardin, *Cinq militaires de la famille de Girardin*, 417-424. — Vicomte de Noailles, *Victoire de Wolfenbuttel (1641)*, 433-448. = Août : Comte de Pully, *Correspondance du général de Pully pendant la campagne de l'an IX à l'armée des Grisons*, 449-480 ; suite en septembre, 515-528. — Commandant Em. Martin, *Souvenirs et lettres de garnison et de campagne du capitaine Pichot*, 481-496 ; suite en septembre, 529-544. — G. Cottreau, *Le marquis de Chabannes la Palice, colonel des lanciers de la Garde royale (1830)*, 497-500. — Lieutenant Sculfort, *Tenue orientale d'officier de zouaves (1830-1838)*, 501-506. — *Lettre du colonel Langlois au baron Larrey sur la bataille de la Moskowa*, 507-512. = Septembre : Commandant Em. Martin, *Le général de division Martin des Pallières (1823-1876)*, 545-555. — P. Weyd, *Les régiments suisses au service de la France*, 556-560.

Le Correspondant, 10 novembre 1912 : Cl.-Noël Desjoyeaux, *L'abrogation des lois d'exil en 1871, d'après des sources inédites*, 417-441. — G. Lenôtre, *Bleus, Blancs et Rouges. Mademoiselle de La Chauvinière* (fin), 442-470. — Lefebvre Saint-Ogan, *Un mouvement provincialiste en 1830*, 561-573. = 25 novembre : Pierre Ladoué, *Lettres inédites de Henri Perreyve à Charles Ozanam*, 638-658. — De Lanzac de Laborie, *Un grand pape au XVIIIe siècle. Benoit XIV, d'après sa correspondance confidentielle avec le cardinal de Tencin*, 670-696. — Maurice Talmeyr, *La nouvelle légende dorée* (suite). *Le P. Beauchêne, victime de la maladie du sommeil*, 751-768. — François Rousseau, *Une conspiration*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bonapartiste en 1820, avec des lettres inédites, 786-792. — Pierre de CHADULEU, *L'histoire et l'iconographie de Louis XVII,* 798-800.

Chronique médicale, 1er janvier 1912 : Dr E. LEVRAT, *La conscience médicale et le théâtre moderne,* 1-9 ; — *Le médecin de Bismarck,* 14-16 ; — *Le cœur de Grétry,* 16-18. = 15 janvier : Dr L. REVILLET, *La faculté d'abstraction et de distraction de Napoléon Ier,* 33-37. — Dr A. LEBEAUPIN, *Les médecins de la Congrégation,* 37-39. — E. GACHOT, *Les derniers moments de Lannes,* 46-48. — Dr G. RAVARIT, *Comment le Maréchal Ney prophétisa sa mort,* 48-49. — A.-C., *Les pressentiments de la guerre,* 49-51. = 1er février : Dr E. PLUYETTE, *L'excrétion lactée dans l'art,* 65-74 [suite le 1er mars, 129-140; 15 avril, 225-234; 15 mai, 289-295; 1er juillet, 385-393; 1er août, 449-453; fin le 1er septembre, 513-521]. = 15 février : Dr L. SCHOTTE, *La médecine et les médecins dans l'œuvre de Ch. Dickens,* 97-105. = 1er mars : M. TORAUDE, *Le père de Piron,* 143, — Dr MALLET, *Le courage du médecin apprécié par un militaire, Lettre inédite du Général Hugo,* 150-152.=15 mars : Dr S. ICARD, *Le droit des pauvres à l'hospitalisation,* 161-168. — Dr DURODIÉ, *La maladie de sainte Raphine,* 176-177. = 1er avril : Dr MALJEAN, *Un médecin conspirateur républicain sous Louis XV* [Van den Enden], 193-196. — Dr PETIT, *Un cas de médecine légale au XVIIe siècle,* 197-200. = 15 avril : *Victor de Laprade* [document inédit], 237-238. = 1er mai : Dr M. BILLARD, *Le chirurgien Gavard et l'émeute du 1er prairial* (1795), 257-263. = 15 mai : Dr G. RAVARIT, *L'exécution du Maréchal Ney,* 302-307. — 1er juin : Dr M. HUMBERT, *Pignatelli, marquis de Mora et Julie de Lespinasse,* 321-325. = 15 juin : Dr M. BILLARD, *Les maisons de santé sous La Terreur,* 353-374. = 1er juillet : *Sir Charles Bell à Waterloo* [d'après le *British medical journal*], 401-402. = 15 juillet : *J.-J. Rousseau jugé par Paul Bourget,* 419-422. — Dr M. BILLARD, *Le tableau de « Napoléon blessé devant Ratisbonne » et la « lune de miel » de l'Empereur,* 430-433 ; — *L'embaumement du Maréchal Lannes,* 433. = 1er août : Dr A. BARTET, *Comment les femmes de Bonifacio soutinrent les forces des combattants pendant le siège de la ville* (1420-1421), 454-459. — 15 août : Dr J. RASPAIL, *Comment est mort Jean-Jacques Rousseau,* 482-503. — FAGUS, *L'exécution du Maréchal Ney,* 504-508. = 1er septembre : *Les origines de l'embaumement* [d'après un ouvrage du Dr Reutter], 527. = 15 septembre : Dr P. ALBAREL, *Trois rapports médico-légaux du XVIe siècle,* 549-557 [fin le 1er octobre, 577-589]. = 1er octobre : A. BODY, *Meyerbeer aux eaux de Spa,* 590-593 ; — *Anecdotes sur Meyerbeer,* 593-594. = 15 octobre : Dr M. BILLARD, *Le*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

médecin Le Melletier et la fille de Louis XVI au Temple, 609-616. — L. Gautier, *Les nains à la Cour du Grand Roi*, 629. = 1er novembre : Dr Bougon, *Le couvre-chef de Napoléon en Russie*, 659-660. — Dr Revillet, *Rachel sur son lit de mort*, 660-661. — 15 novembre : Professeur Debove, *La blennorrhagie du Cardinal de Retz*, 673-674 ; — *Joseph II à l'Hôtel-Dieu de Lyon*, 680-681. = 1er décembre : J. Rieux, *L'observation médicale dans les Mémoires de Saint-Simon*, 705-711 [fin le 15 décembre, 737-743]. — Dr Vinache, *Une idée historique du sieur Pomet*, 712. = 15 décembre : *Un sonnet de Jacqueline Pascal*, 744-745. — Professeur Letulle, *Une lettre inédite d'Orfila*, 748. — Dr A. Vinache, *Un monstre né en 1316*, 749-750.

Etudes, revue fondée par des P.P. de la Cie de Jésus, 5 novembre 1912 : Xavier Moisant, *Les droits de l'homme et du citoyen*, 289-317 ; suite le 20 décembre, 739-765. — Théodore Malley, *Colbert et Seignelay contre la religion réformée*, 364-370 [D'après le livre de M. Guitard]. = 20 novembre : Raoul Plus, *La vocation d'Angélique Arnauld*, 433-459. — Michel Carey, *Un maître chrétien. Frédéric Ozanam*, 492-518 ; fin le 5 décembre, 629-645. = 5 décembre : Augustin Noyon, *Les papes d'Avignon*, 646-655 [A propos du livre de M. Mollat]. — Paul Dudon, *Bulletin d'histoire religieuse chez les protestants*, 656-678. = 20 décembre : Jacques Fabre, *Journal de route d'un aumônier militaire au Maroc*, 729-738.

La France médicale, 25 septembre 1912 : Paul Dorveaux, *Notes sur quelques annuaires médicaux du XVIIIe siècle et sur leurs auteurs. — Un « essai » sur l'Allemagne, extrait d'un annuaire médical pour 1777*, 341-344 ; fin le 25 septembre, 363-369. — F. Uzureau, *Pourquoi la ville d'Angers demandait un hôpital d'enfants trouvés (1784)*, 344-345. — Louis de Ribier, *L'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand et ses bienfaiteurs*, 347-350 ; suite le 10 octobre, 369-371 ; fin le 25 octobre, 385-387. — Jules Drivon, *Démission collective de quatre médecins de l'Hôtel-Dieu [de Lyon], 1784*, 357-360. = 10 octobre : Roger Goulard, *Dix années de soins donnés à une famille briarde, 1690-1700*, 361-363. — L. Revillet, *A propos du globe oculaire et de l'histoire de son nom*, 371. — A. Tilmant, *Quelques documents sur la fondation de l'Hôtel-Dieu de Valenciennes*, 375-379. — Paul Delaunay, *La Société de charité maternelle du Mans*, 379-380 ; fin le 25 octobre, 398-400. = 25 octobre : Julien Roshem, *Le traitement de la rage, de Démocrite à Pasteur*, 381-385 ; suite le 10 novembre, 405-409 ; 25 novembre, 425-429 ; fin le 10 décembre, 442-446. = 10 novembre : J. Bergounioux, *Galerie médi-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cale du Lot. Guillaume Baudus, conseiller médecin ordinaire du Roi en la ville, faubourgs et dehors de Cahors (*1658-1739*), **401-405**; fin le 25 novembre, **421-425**. = 25 novembre : P. Puech, *Un procès entre accoucheurs en l'an XII*, **436-440**. = 10 décembre : F. Uzureau, *La médecine illégale en Anjou au XVIe siècle*, **441-442**. — E. Kirmisson, *Delpech, professeur de la Faculté de médecine de Montpellier* (*1777-1832*) *et l'histoire de la Tenotomie*, **457-460**.

Le Moyen Age, mai-juin **1912** : Clovis Brunel, *L'original du diplôme des empereurs Louis le Pieux et Lothaire pour l'abbaye de Corbie* (*825*), **129-143**. — Paul Deschamps, *Critique du privilège épiscopal accordé par Emmon, de Sens, à l'abbaye de Sainte-Colombe* (*660, 26 août*), **144-165**, p. justif. = Juillet-août : E. Audouin, *Sur l'armée royale au temps de Philippe-Auguste*, **201-235**. — L. Mirot, *Le procès du boiteux d'Orgemont. Épisode des troubles parisiens pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons* (suite), **236-267**. — Joachin Miret y Sans, *Le roi Louis VII et le comte de Barcelone à Jaca en 1155*, **289-300**. — A. Dieudonné, *Le prix du marc et le rapport du denier au gros*, **301-313**. — Georges Beaurain, *Deux lettres inédites de Jean de Bourgogne*, **314-317**.

La Révolution française, octobre **1912** : F. Braesch, *Essai de statistique de la population ouvrière de Paris vers 1791*, **289-321**. — Léon Dubreuil, *Les causes de la disparition du domaine congéable*, **322-341**. — A. Aulard, *Le chancelier d'Aguesseau et le patriotisme révolutionnaire*, **342-347**. — Ferdinand Dreyfus, *Mirabeau, Sieyès et la loi de pluralité*, **348-354**. — Maurice Préaux, *Une lettre de l'ex-conventionnel Thomas la Prise en l'an VI*, **355-357**. — P. Bouvier, *Michelet candidat au Collège de France. Document nouveau*, **358-360**. — *Le roi, c'est l'étranger*, **359** [Parole de Michelet à propos de l'influence des reines mères]. = Novembre **1912** : Edme Champion, *Avis aux futurs éditeurs de Voltaire*, **385-400**. — M. Fosseyeux, *La maison de Scipion, boulangerie des hôpitaux de Paris sous la Révolution*, **401-429**. — Marcel Rouff, *Le peuple ouvrier de Paris aux journées du 30 juin et du 30 août 1789*, **430-454**, fin en décembre, **481-505**. — P. Bouvier, *Les papiers de Daunou à la Bibliothèque nationale*, **455-456**. — *Une lettre de Fournier l'Américain*, **457-458**. — *Fabre d'Églantine à Chevreuse*, **459**. — *Une lettre de Lakanal à Sieyès*, **459**. = Décembre : Armand Lods, *Un journaliste de la Révolution. Le petit Gautier*, **506-512**. — Robert Anchel, *Cinq procès de religion dans l'Eure* (*1791-1799*), **513-539**. — A. Aulard, *Boniments contre-révolutionnaires*, **540-543**. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le cerveau de Voltaire, 544-545. — *Marat et Charlotte Corday*, 545-546. — *Les « Éphémérides politiques »*, 546-547. — *Les églises de Paris en l'an XIV*, 547-549.

Revue de l'art chrétien, janvier-février 1912 : Dr Pouzet, *Notes sur les chapiteaux de l'abbaye de Cluny*, 1-17 ; fin en mars, 104-110. — André Demartial, *Léonard Limosin, émailleur et graveur*, 18-28. — G. Sanoner, *La Bible racontée par les artistes du moyen âge* (suite), 29-34. — Louis de Farcy, *Quelques pièces du trésor de la cathédrale de Narbonne*, 35-42. — Jos. Casier, *L'exposition des anciennes industries tournaisiennes*, 46-50. — Jean Cordey, *Les primitifs niçois à l'exposition de Turin*, 50-52. = Mars-avril : Amédée Boinet, *Les sculptures du portail de la cathédrale de Meaux*, 89-103 ; fin en mai, 181-193. — A. Gazier, *Jean Restout et les « Miracles » du diacre Pâris* (1737), 117-130. — Paul Vitry, *Le couronnement de la Vierge du château de la Ferté-Milon et celui des très riches heures du duc de Berry, d'après un récent mémoire de M. le comte Durrieu*, 131-134. = Mai-juin : J.-J. Marquet de Vasselot, *Le marteau du cardinal Giovanni Borgia*, 177-180. — Conrad de Mandach, *La peinture en Savoie au XVe siècle, d'après un tableau inédit du musée de Chambéry*, 194-205. = Anthyme Saint-Paul, *Les coupures et les formules dans l'archéologie médiévale*, 206-212 ; suite en juillet, 263-270. — Paul Clemen, *Fouilles et explorations dans l'enceinte du palais impérial carolingien et de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle*, 213-220. — Georges Mougeot, *Le saint Jacques de Semur*, 221-223. — Gaston Bideaux, *Les stalles de Gassicourt*, 224-226. = Juillet-août : Louis Bréhier, *Les chapiteaux historiés de Notre-Dame du Port à Clermont. Étude iconographique*, 249-262 ; fin en septembre, 339-350. — A. Perrault-Dabot, *Une statue de la Vierge à l'église de Saint-Valbert*, 283-285. — Septembre-octobre : L.-H. Labande, *Les peintures des maîtres niçois aux XVe et XVIe siècles*, 325-338. — Albert Mayeux, *Broderies et orfrois brodés de la fin du XVe et du XVIe siècle, de la collection Tello-Champagne, à Dreux*, 366-368.

Revue de Paris, 1er novembre 1912 : O.-G. de Heidenstam, *Lettres de Marie-Antoinette et de Barnave*, 5-24 ; fin le 15 novembre, 278-302. — E.-F. Gautier, *Une insurrection à Madagascar*, 73-92. — A. de Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, 133-164. — J. Vidal de la Blache, *La préfecture des Bouches de l'Ebre*, 165-187. — C.-G. Picavet, *Les préliminaires de la conversion de Turenne*, 188-202. = 15 novembre : F. Marguet, *L'inventeur de la direction aérienne*, 309-334 [Louis-Pierre Mouillard]. — Charles Schmidt, *Napoléon et les routes balkaniques*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

335-352. — C. Bouglé, *Saint-Simoniens et ouvriers*, 404-428. = 1er décembre : *Lettres d'Orient*, 475-502 [Écrites à Mme Jaubert par Paul de Molènes, officier de cavalerie, pendant la guerre de Crimée] ; suite le 15 décembre, 748-766. — Camille Jullian, *Les origines de Paris capitale*, 649-669 [A propos du « Paris gallo-romain » de M. de Pachtère]. = 15 décembre : Georges Delahache, *Mulhouse-Belfort*, 696-716 [Leurs rapports depuis la guerre]. — Adolphe Boschot, *Le conflit Berlioz-Wagner*, 717-747. — Henri Maunoury, *Un préfet de la Manche en 1814-1815*, 832-848 [Charles-Aurèle Bossi].

Revue des Bibliothèques, janvier-mars 1912 : Henri Lemaitre, *Le fonctionnement du Copyright-Office à Washington*, 1-19. — H. Vaganay, *Pour l'édition critique des Odes de Ronsard*, 20-50. — Paul Cornu, *Les reliures du Musée des Arts décoratifs*, 56-61. — Charles Beaulieux, *Un fragment de l'histoire de la bibliothèque du Collège d'Autun à Paris*, 62-103. = Avril-juin : Léon Vallée, *Notice des documents exposés à la section des cartes, plans et collections géographiques du département des imprimés de la Bibliothèque nationale*, 137-197. — Julian Paz, *Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Catalogo de los documentos de las negociaciones de Flandes, Holanda y Bruselas, 1506-1795*, 198-237. — Alphonse Roersch, *Lettres à l'imprimeur Barthélemy de Grave, de Louvain (XVIe siècle)*, 238-246. — H. Omont, *Deux lettres de Michelet à Daunou sur les archives et bibliothèques de Belgique et Hollande (1837)*, 247-252.

Revue des Deux Mondes, 1er novembre 1912 : Marquis de Ségur, *Au couchant de la Monarchie* (suite). *La guerre d'Amérique. Le conflit Austro-Prussien*, 5-34 ; suite le 15 novembre : *Le renvoi de Sartine et de Montbarey*, 290-327 ; 1er décembre : *L'apogée de Necker. Les premiers assauts contre lui*, 525-558 ; 15 décembre : *La chute de Necker*, 809-846. — Vte d'Avenel, *Le train de maison depuis sept siècles. II. Chevaux et voitures*, 85-115. — Victor Giraud, *Un livre de Brunetière sur Bossuet*, 150-162. — Général de Piépape, *Le dernier prince de Condé. Son mariage et ses campagnes à la guerre de Sept ans (1753-1762)*, 163-195. = 15 novembre : Étienne Lamy, *Le « Journal de route » du docteur Emily*, 356-388 [Expédition Marchand vers Fachoda]. = 1er décembre : André Tardieu, *France et Espagne (1902-1912)*, 633-662. = 15 décembre : Victor Giraud, *Le roman de la jeune captive*, 847-863 [Aimée de Coigny]. — *Correspondance d'Albert Sorel, 1870-1871*, 864-896. — Émile Faguet, *Une étude sur Le Play*, 897-910 [par M. de Montesquiou].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Revue des Études rabelaisiennes, 1912, 1er fascicule : L. Sainéan, *La cosmographie de Jean-Alfonse Saintongeais,* 19-67. — Jean Plattard, *De l'authenticité de quelques « poésies inédites de Clément Marot »*, 68-71. — Henri Grimaud, *Les fouaciers de Lerné,* 72-74. — Georges Baurain, *Le cabaret Guillot à Amiens, au temps de Rabelais,* 75-103 [Inventaire après décès de Guillaume Arthus, dit Guillot, « patichier », 1546]. — *Notes pour le commentaire,* 104-112. — Lucien Romier, *Notes critiques et documents sur le dernier voyage de Rabelais en Italie,* 113-142. — Henri Hauser, *Rabelais et la liberté de conscience, d'après un témoignage du XVIe siècle,* 143.= 2e et 3e fascicules : Béatrix Rava, *Rabelais et Théophile Gautier,* 185-211. — Henri Clouzot, *Les lettres de Rabelais écrites par Vrain-Lucas,* 212-224. — *Notes pour le commentaire,* 225-257. [E. Philippot, *Les Bretons sont gens ; — le pot au vin ; — jeu de briffault,* etc. ; Jean Plattard, *Le mot « Christ » employé sans article.*] — L Sainéan, *Rabelæsiana,* 258-282. — J. B., *Rabelais dans la littérature enfantine,* 283-287. — Jean Plattard, *Flaubert lecteur de Rabelais,* 288-290. — Jean Plattard, *Rabelais réputé poète par quelques écrivains de son temps,* 291-304.

Revue des questions historiques, octobre 1912 : Emmanuel Cosquin, *La légende du page de sainte Élisabeth de Portugal et les nouveaux documents orientaux,* 317-363. — P. Richard, *Le secret du Pape. Un légat apostolique en France, 1742-1756* (fin), 364-403. — P. Pisani, *Vingt-six ans d'épiscopat. Mgr J.-B. de Maillé-La-Tour-Landry, 1743-1778-1804,* 404-435. — L. Christiani, *Les propos de table de Luther. Étude critique sur leur origine et leur valeur comme source de l'histoire de Luther* (fin), 436-461. — A. Laveille, *Les revenus du clergé breton avant la Révolution,* 461-471 [Extrait des mémoires inédits de l'abbé Lesage, ancien religieux prémontré, chanoine de Saint-Brieuc après la Révolution]. — Léonce Caelier, *Le comité ecclésiastique de l'Assemblée Constituante de 1789 et ses Archives,* 472-477.

Revue du Clergé français, 1er avril 1912 : P. Pisani, *La vie de Monseigneur d'Hulst, par Mgr Baudrillart,* 5-21. = 1er mai : Montholon, comtesse de Lapeyrouse, *Un témoignage inédit sur la mort de Napoléon,* 370-371. = 1re août : Louis Guérard, *Jeanne d'Albret. Son rôle dans l'histoire du protestantisme français,* 291-314. — E. Vacandard, *L'histoire de l' « Ave Maria »,* 315-319. = 1er octobre : H. Thurston, traduit par Boudinhon, *Sur l'histoire du signe de la croix,* 20-38. = 1er novembre : Abbé Broussolle, *L'imagerie de saint Marc,* 287-304 [Représentations figurées qui décorent la cathédrale de Venise].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

= 15 novembre : Camille Bellaigue, *Corneille à Rome*, 501-504. = 15 décembre : J. Bricout, *Le pouvoir temporel en est-il cause ?*, 641-668 [De la défaite de la France en 1870 et de la séparation de l'Église et de l'Etat].

Revue d'histoire de l'Église de France, septembre-octobre 1912 : Xavier Raduget, *La carrière politique de l'abbé Maury, de 1786 à 1791. I. Les débuts* (1786-1789), 505-515. — L. Salembier, *Pierre d'Ailly et la découverte de l'Amérique* (suite), 516-533. — Georges Doublet, *Les visites pastorales de Louis de Bernage, successeur de Godeau à Grasse, 1654-1675* (fin), 534-549. — Joseph Salvini, *L'application de la Pragmatique Sanction, sous Charles VII et Louis XI, au Chapitre cathédral de Paris* (fin). *Pièces justificatives*, 550-561. — *Bulletins régionaux :* Pierre Flament, *Bourbonnais*, 588-591 ; — J. Burlet, *Savoie*, 591-595 ; — L. Royer, *Dauphiné ;* — J. Sautel, *Provence ;* — Georges Doublet, *Comté de Nice*, 603-604 ; — J. Sautel, *Comtat-Venaissin*, 604-608.

Revue historique, novembre-décembre 1912 : A. Renaudet, *Erasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517, d'après sa correspondance*, 225-262. — Paul Matter, *Les origines des Cavour* (fin), 263-288. — Jean Marx, *Un nouveau récit de la mort de Guillaume le Conquérant*, 289-291. — Albert Girard, *Une négociation commerciale entre la France et l'Espagne en 1782*, 292-317.

Revue maritime, mars 1912 : Louis Nicol, *Étude de a législation française des naufrages et épaves* (suite), 581-597 ; continué en avril, 88-100; mai, 455-474; juin, 796-809.= Avril : E. Bertrand, *Un archevêque amiral : Henri d'Escoubleau de Sourdis, 1594-1645* (suite), 79-87 ; fin en mai, 422-454. = Mai : G. Dagnaud, *L'administration centrale de la Marine sous l'ancien régime*, 321-340 ; suite en juin, 712-736 ; juillet, 22-47 ; août, 298-314 ; septembre, 623-649. = Août : J.-B. Vincent, *Un grand port français oublié. Brouage, la ville morte, racontée par des documents*, 273-297. = Septembre : Vivielle, *La charge d'amiral dans la marine française jusqu'au cardinal de Richelieu*, 670-688.

Revue numismatique, 1er trimestre 1912 : A. D., *Coins monétaires*, 115-116 [A propos de coins de deniers tournois]. = 2e trimestre : Maxime Legrand, *Essai sur les monnaies d'Étampes*, 236-267 ; fin dans le 3e trimestre, 390-409. — A. Sambon, *Gillat d'inféodation de Robert d'Anjou, frappé à Prato, en Toscane*, 276-280. — Adrien Blanchet, *Jetons frappés à Rouen et à Paris, en 1714*, 281-282. = 3e trimestre :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J.-A. Decourdemanche, *Note sur les poids carolingiens*, 372-389. — Jacques Soyer, *Une monnaie d'or mérovingienne inédite frappée à Blois*, 429-430.

REVUES LOCALES

Revue de l'Agenais, janvier-février 1912 : J. Duffau et Ch. Bastard, *Les découvertes de Sos. Quelques considérations sur l'oppidum. Les fouilles de 1911-1912*, 1-15. — J. Momméja, *Le vicomte de Métivier et les premières explorations archéologiques du pays des Sotiates*, 16-25. — Jacques Amblard, *La réorganisation du barreau d'Agen (1812)*, 26-34. — J.-R. Marboutin, *Le château de Castelnoubel, commune de Bon-Encontre* (suite), 35-55 ; suite en mars, 141-163 ; fin en mai, 197-226. — René Bonnat, *Rapports au Préfet et au Conseil général sur le service des archives de Lot-et-Garonne*, 56-73 ; fin en mars, 164-175 [1908-1911]. = Mars-avril : J.-R. Marboutin, *Un Agenais ami de Ronsard, Jean Dutreuilh de Belot*, 93-110. — J. Benaben, *Villeréal* (suite), 111-123 ; fin en juillet, 316-331, p. justif. — J. Momméja, *Dissertation sur divers monuments, coutumes, dénominations et usages anciens de l'ancienne cité des Sotiates, par le vicomte de Métivier, publiée avec des notes*, 124-140 ; suite en mai, 227-253. — J. Dubois, *Guillaume de Ranse*, 176-180. = Mai-juin : Ph. Lauzun, *Souvenirs du Vieil Agen. La tour du Chapelet*, 189-196. — *Le monument Laulanié à l'école vétérinaire de Toulouse*, 254-272. — Jacques Amblard, *Un Agenais à la prise de la Bastille*, 273-275 [Lettre de M. du Prat]. = Juillet-août : Ph. Lauzun, *Souvenirs du vieil Agen. L'église et le quartier de Sainte-Foy*, 285-298. — E. Roumat, *Le fief et les seigneurs du Faudon à Saint-Pierre-de-Nogaret*, 299-315. — P. Dubourg, *Synode tenu à Agen, sous l'épiscopat de Mgr Mascaron, du 28 au 29 mai 1686, pour le rachat des offices de receveur et de contrôleur des décimes et impositions du Clerge*, 332-348. — Ph. Lauzun, *Vente des effets mobiliers trouvés dans une malle appartenant à feu Solminiac, oncle de l'émigré Solminiaccadet*, 349-352. = A. Gayral, *Petite monographie de la confrérie des Pénitents blancs de Caudecoste aux XVIIe et XVIIIe siècles (1624-1791)*, 353-368 ; fin en septembre, 437-462. — Septembre-octobre : P. Lauzun, *Souvenirs du Vieil Agen. Saint-Caprais d'Agen*, 381-402. — J. Benaben, *Rives et Tourliac*, 403-420. — P.-H. Guilhamon, *Le temple de Brulhes et ses commandeurs au XVIIIe siècle*, 421-432. — J. de Lagrange-Ferrègues, *Un Argan Agenais : Pierre de Catuffe*, 433-436.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, 5e série, tome XIV (1911) : A. Bourdeaut, *Les Malestroit d'Oudon et les Du Bellay de Liré. Oudon et le livre des Regrets*, 9-88. — E. Rondeau, *Les Ursulines et l'acquisition du Genetay, en Morannes* (1676-1684), 89-95. — F. Uzureau, *Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, guillotiné à Angers le 21 février 1794*, 113-202. — A. Planchenault, *Le souterrain de Châteauneuf-sur-Sarthe*, 203-210. — L. de Farcy, *Remarques sur la tapisserie de l'Apocalypse*, 287-294. — L. de Farcy, *Les statues de saint Maurice et de ses compagnons à la cathédrale d'Angers*, 303-306. — G. Dufour, *Le bureau de M. de Buffon*, 307-310. — Joseph Joubert, *Les châteaux du roi Louis II de Bavière*, 315-335. — L. de Farcy, *Saumur au XVIIIe siècle*, 337-344. — L. de Farcy, *Les vitraux de la nef de la cathédrale d'Angers*, 363-373. — F. Uzureau, *Les élections et le cahier du Tiers-État de la ville d'Angers* (1789), 375-411. — L. de Farcy, *Un inventaire du XVIe siècle*, 413-425 [Au château d'Estolan]. — F. Uzureau, *Les victimes de la Terreur en Anjou. Liste des personnes décédées dans les prisons d'Angers*, 427-479.

Revue historique ardennaise, septembre-octobre 1912 : L. Demaison, *La vie de château dans les Ardennes au XIIe siècle, d'après le chroniqueur Gui de Bazoches*, 225-263 [Intéressante étude sur une lettre de Gui décrivant un château sis près de Rumigny et la vie qu'il y mène vers 1172]. — Ch. Bruneau, *La conservation du patois ardennais*, 264-267. — Henri Jadart, *Une excursion à Signy-l'Abbaye*, 267-270. — J. Dupuis, *Nouvelles fouilles dans le cimetière celtique d'Hauviné*, 271-272. — Jules Lefranc, *La restauration de l'église de Sainte-Vaubourg*, 272-275.

Revue historique de Béarn, décembre 1912 : Louis Batcave, *Capture des bohémiens du pays basque en l'an XI*, 529-541. — J. Annat, *La Société populaire de Lescar pendant la Révolution* (fin), 542-550. — R. Peyre, *Une guillotine en souscription*, 551-553. — L. B., *Un petit incendie au château de Pau* (1710), 553. — G. Beaurain, *Histoire du travail à Pontac. L'agriculture* (fin), 554-583. — L. B., *Naissance de Charles d'Albret* (12 décembre 1510), 583. [A pour parrains deux pèlerins de Saint-Jacques.] — J. Annat, *Arrêté relatif aux secours à accorder aux parents des émigrés*, 584-587.

Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, n° 31 (1912) : *Philippe Berger* (1846-1912), 1-8. — Dubail-Roy, *Belfort au XVIe siècle d'après les comptes communaux*, 13-49. — J. Joachim, *Les fêtes civiques*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Delle au temps du Directoire, 1796-1799, 51-84. — Dubail-Roy et Herbelin, *Biographie des anciens généraux du territoire de Belfort* (suite) : *Général baron Mengaud. Général baron Jean-Pierre Béchaud. Général baron J.-B.-Alexandre Strolz. Général vicomte Beuret. Général baron Pierre-François-Xavier Boyer*, 85-148. — *Trois lettres inédites du général Lecourbe*, 149-155. — F. Pajot, *Le territoire de Belfort à l'époque des invasions barbares (IVe et Ve siècles après J.-C.)*, 157-172. — Lucien Meyer, *Relation d'une excursion géologique et préhistorique à Chagey*, 189-195. — Louis Herbelin, *Histoire de la botanique dans le territoire de Belfort*, 197-224.

Faculté des lettres de Bordeaux. Etudes anciennes, Janvier-mars 1912 : C. Jullian, *La source du Var et les cols transversaux des Alpes*, 55-59. — *La Gaule dans la table de Peutinger*, 60 [Reproduction des segments de l'original qui correspondent à la Gaule]. — Dr Henri Martin, *A propos de la découverte de l'homme fossile de la Quina*, 61-64. — V. Commont, *Ravinements artificiels préhistoriques*, 65-66. — Jules Mommeja, *Les découvertes de Sos ; Les mines de fer de Sos*, 67-74 [Lot-et-Garonne], — H. de Gérin-Ricard, *A propos des stèles de Trets*, 75-76. — R. Lizop, *Notes épigraphiques sur Saint-Bertrand-de-Comminges*, 77-79 ; suite en octobre : *Archéologie*, 395-400. — H. de Gérin-Ricard, *Les inscriptions de Lambese*, 80. = Avril-juin : Camille Jullian, *Notes Gallo-Romaines. Analogies de diverses sortes*, 167-174. — L. Colas, *La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans sa traversée des Pyrénées*, 175-188. — M. Clerc, *Frise de sculpture gauloise à Nages (Gard)*, 189. — M. Clerc, *La massiliographie*, 190-192. — P. Boissonnade, *Note sur la culture du pastel ou guesde en France au moyen âge*, 194-196 ; cf. 403-404. = Juillet-septembre : Camille Jullian, *Ulysse en Germanie*, 283-284. — Philippe Fabia, *Officiers gaulois dans les légions romaines au Ier siècle de notre ère*, 285-291. — Adrien Blanchet, *L'avènement de Postume à l'Empire (Monument numismatique qui se rapporte à ce fait historique)*, 292-298. — T. Montanari, *Questions Hannibaliques. Journal de la marche d'Hannibal*, 299-304. — *La pièce énigmatique de Jersey*, 306-307. = Octobre-décembre : Camille Jullian, *Les derniers des Boïens*, 391-394. = **Bulletin hispanique,** janvier-mars 1912 : P. Duhem, *Dominique Soto et la scolastique parisienne* (suite), 60-76 ; suite en avril, 127-139 ; juillet, 275-299 ; fin en octobre, 375-382. — Léopold Micheli, *Inventaire de la collection Edouard Favre* (suite), 77-95. = Avril-juin : J. Mathorez, *Note sur les rapports de Nantes avec l'Espagne*, 119-126 ; suite en octobre, 383-407. — Albert Girard, *Le grand siège de Gibraltar de 1782, vu par un*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

témoin, 140-173 [Extrait du journal de voyage de don Francisco Perez Bayer]. = Juillet-septembre : A. Morel-Fatio, *Infante*. = *Infanta*, 318-322 [A propos de l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, où Bossuet dit qu'en Espagne on l'appelait *infant* et non *infante*]. = **Bulletin italien**, janvier-mars 1912 : J. Dubled, *L' « Orlando furioso » et la « Pucelle » de Voltaire* (suite), 50-73; suite en octobre, 299-309. = Avril-juin : Louis Caillet, *Une nouvelle copie authentique de la lettre d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, à ses sujets, écrite du camp de Saint-Quentin, le 15 août 1557, pour leur annoncer sa victoire*, 132-135. — Charles Dejob, *Trois Italiens professeurs en France sous le gouvernement de juillet : Pellegrino Rossi, Guglielmo Libri, Giuseppe Ferrari*, 157-175 ; suite en juillet, 243-267 ; octobre, 310-321.

Revue de Bourgogne, mai-juin 1912 : E. Fyot, *Le peintre Quantin*, 129-164. — M. Chaume, *La poste municipale à Dijon au temps des derniers ducs*, 165-172. — J. Chènedolent, *L'hôtel de Saintonge à Dijon et ses habitants*, 173-180. = Juillet-août : P. Gaffarel, *Saint Hugues et la basilique de Cluny*, 194-212. — A. Germain. *A Montréal (Yonne)*, 213-223. — J. Chantavoine, *Artistes bourguignons. Le médailleur Ovide Yencesse*, 224-231. — H. Drouot, *Tabourot des Accords ligueur*, 232-237. = Septembre-octobre : Dr C. Jourdin, *Le signe de la Trinité dans quelques signatures bourguignonnes du XVIe siècle provenant d'anciennes minutes de notaires*, 265-272. — E. Fyot, *Un Rubens ?*, 283-289 [Descente de Croix du Musée de Dijon attribuée jusqu'ici à Seghers].— H. Chabeuf, *Comment fut détruite l'église abbatiale de Cluny*, 289-291. — P. Perrenet, *Boccace à Dijon*, 294-296. = Novembre-décembre : M. Mayer, *Adolphe Villette. Ses premiers dessins*, 321-336. — P. Laurent, *Un poète bourguignon. Fernand Lame*, 337-345.

Annales de Bretagne, avril 1912 : Yves Le Diberder, *Pour servir à l'étude de « la légende de la mort ». En Broërec*, 415-446. — A. Rebillon, *Un cordelier franc-maçon en 1778*, 447-448. — Gaston Esnault, *Le Laé* (suite), 449-466; suite en juillet, 645-656; novembre, 104-119. — G. Mollat, *Études et documents sur l'histoire de Bretagne, XIIIe-XVIe siècle* (fin), 467-489 [Abbé St-Sauveur de Redon, aumônerie du Roset; aumône de Clisson ; perception de l'annate dans le diocèse de Nantes]. — F. Quessette, *L'administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715* (suite), 490-509. — Séverin Canal, *Les origines de l'intendance de Bretagne* (suite), 510-519 ; suite en juillet, 657-675 ; novembre, 83-103. — Bourde de la Rogerie, *Bibliographie*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bretonne, année 1910, 541-570. = Juillet : L. Gougaud, *La Soule en Bretagne et les jeux similaires du Cornwall et du pays de Galles*, 571-604. — Daniel Bernard, *Deux écrits de propagande en langue bretonne (janvier 1789)*, 605-614 — Jean Rutkowski, *Étude sur la répartition et l'organisation de la propriété foncière en Bretagne au XVIIe siècle*, 614-644. — G. Dottin, *Louis Eunius ou le Purgatoire de saint Patrice* (suite), 676-710. = Novembre : Le Lay, *Les derniers États de Bretagne. Lettres des députés et co-députés de Pontivy aux États de 1788-89*, 1-46. — Maurice Bernard, *La municipalité de Brest de 1750 à 1790*, 47-61. — Léon Maitre, *Géographie physique du lac de Grandlieu et de ses affluents*, 62-75. — G. Dottin, *Une importante découverte de mystères bretons par M. L. Le Guennec*, 76-80. — René Durand, *La question de l'École et du Breton dans le département des Côtes-du-Nord, sous la monarchie de Juillet*, 81-82.

Mémoires de la Société d'histoire de Chalon-sur-Saône, 2e série, tome IV, 1re partie (1911) : J.-Louis Bazin, *Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône (880-1237)*, I-IX et 1-171 p. = Tome IV, 2e partie (1912) : Abbé Ravenet, *Histoire de la paroisse de Frangy*, 1-148. — J. Martin et G. Jeanton, *Mémoire historique et généalogique de la maison de Thésut en Bourgogne, d'après les manuscrits de Raymond de Thésut (1772) annotés et complétés*, 149-259. — J. Roy-Chevrier, *Médaille des canaux de Bourgogne*, 261-268. — F. Laurent-Coulon, *Les rues du vieux Chalon*, 269-274.

Bulletin de la Diana, octobre-décembre 1911 : Chanoine Reure, *La vie et la mort d'un péage forézien*, 244-256 [de Saint-Martin d'Estréaux]. — C. Beauverie, *Statuette en bronze provenant de Feurs*, 256-257. — Joseph Déchelette, *Tapisseries du XVIIe siècle à la mairie de Saint-Germain-Laval*, 264-266. — Joseph Déchelette, *Trouvaille faite à Renaison*, 267-269 [Fragments de statue, de manche de couteau en os]. — A. Boudon, *Notes sur une famille forézienne de l'ancien diocèse du Puy. La famille Viou*, 269-274. = Janvier-mars 1912 : Charles Guilhaume, *Un forézien digne de mémoire. Le chanoine Benoît Mivière, curé de Juré, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul, principal du collège de la Trinité à Lyon en 1598*, 33-130.

Revue de Gascogne, juillet-août 1912 : G. Laurent, *Armagnac et pays de Gers. Étude de géographie humaine* (suite), 289-302 ; suite en novembre, 386-399 ; décembre, 453-468. — Baron de Batz, *Un jugement de haute justice en Gascogne (1786)*, 303-312, suite en septembre, 379-381. — P. Coste, *Quel est l'auteur de la vie de saint Vincent de Paul*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

attribuée à Louis Abelly?, 313-319 [Conclut en faveur d'Abelly]. — S. Mondon, *Vieilles choses et anciens textes de la Bigorre. Proclamation de guerre à Luz en 1523*, 320-326 ; suite en septembre : *La « justicia » de Tamarit ; Aliénation de biens possédés en Aragon par l'ordre de saint Jean*, 369-378. — J. Bourdette, *Découvertes archéologiques*, 327-329 [Autels votifs]. — *Les députés de Gascogne à l'Assemblée des Notables de 1787*, 330. = Septembre-octobre : J. Duffour, *La vie rurale en Gascogne au XVIIIe siècle* (suite), 337-346. — A. Degert, *Règlement des Juifs de Bayonne*, 347-368. = Novembre : J. Duffour, *Souvenirs révolutionnaires à Auch*, 400-425. — Degert, *Lettre inédite de dom Deidier*, 426-427. = Décembre : A. Duffourc, *Lettres inédites de Mgr Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch* (1742-1772), 433-452. — J. Lestrade, « *Tomyris* » *au collège d'Auch en 1768*, 469-470.

Bulletin de la Société Gorini, janvier 1912 : L.-E. Genolin, *Un enfant d'Apremont, l'abbé J. Chapelu, curé de Confort*, 5-35. — F. Page, *Le prieuré et le chapitre de Meximieux* (suite), 36-59 ; suite en avril, 129-147 ; juillet, 275-298. — Dr Reboul, *Un curé en Bresse pendant la Révolution. Notice sur Pierre Reboul* (suite), 60-76 ; suite en avril, 148-163 ; juillet, 241-274 ; octobre, 345-372. — G. Renoud, *Au pays de Gex. Madame Guyon. Les nouvelles catholiques* (suite), 77-88 ; suite en avril, 193-205. — Abbé Alloing, *Le diocèse de Belley* (suite), 89-97 ; suite en avril, 206-217. = Avril : Th. Malley, *Quelques vieux instituteurs de Bourg-en-Bresse*, 113-128. — Paul Richard, *Un ancien tableau du Rosaire*, 164-165. — L. Joly, *Les commencements de la Chartreuse de Portes* (suite), 166-181 ; fin en juillet, 209-323. — Ph. Boulet, *Mémoires de M. de Varicourt, ancien curé de Gex, puis évêque d'Orléans* (suite), 182-192 ; suite en juillet, 299-308 ; octobre, 373-383. = Juillet : *Sur les hauteurs. La paroisse de Retord*, 225-240 ; suite en octobre, 384-400. = Octobre : Abbé Rochet, *Les prêtres de l'Ain pendant la Révolution.* [*Paroisse de*] *Torcieu*, 337-344.

Revue d'histoire de Lyon, novembre-décembre 1912 : Philippe Fabia, *La première campagne des fouilles de Fourvières*, 401-426. — M. Riollet, *Histoire politique de la Tour-du-Pin de 1804 à 1848* (*de Romain Bouquet*), 427-459. — Paul Metzger, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon au XVIIIe siècle* (1715-1789), 460-466. — A. Croze, *Les grands visiteurs des hôpitaux lyonnais. Paul Ier, empereur de Russie* (1782), 467-470.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, tome XV, 1re partie (1910) : *Millénaire de Cluny. Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10, 11 et 12 septembre 1910.* I. Compte rendu et documents, I-CXXXII [*État de l'Ordre Bénédictin en l'année 1910*, LXX-LXXII. — L. DE CONTENSON, *Le millénaire de l'abbaye de Cluny*, LXXXII-CI (article du *Correspondant*).— Maurice TALMEYR, *Le millénaire de Cluny*, CII-CVI (article de la *Liberté*). — *Les Fêtes religieuses*, CVII-CXXI. — *Reconstitution historique du cortège de l'entrée de saint Louis à Cluny, en 1245*, CXXII-CXXXII.] — II. Discours, allocutions, motions, toasts, 1-123. — III. Mémoires et communications : H. OMONT, *Manuscrit de Raban Maur offert par saint Maïeul à l'abbaye de Cluny*, 127-129. — H. OMONT, *Deux nouveaux cartulaires de Cluny à la Bibliothèque nationale*, 130-141. — V. MORTET, *Note sur la date de rédaction des coutumes de Cluny* dites de *Farfa*, 142-145. — D. Hildefonsus SCHUSTER, *De fastorum agiographico ordine imperialis monasterii Pharphensis*, 146-176. — Jean DE VALOIS, *Sur quelques points d'histoire relatifs à la fondation de Cluny*, 177-219. — Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, *Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines*, 220-230. — Camille ENLART, *Le porche de Charlieu*, 231-234. — R. HOUDAYER, *L'exploitation agricole des moines de Cluny*, 235-246. — G. LETONNELIER, *L'abbaye de Cluny et le privilège de l'exemption*, 247-263. — Jean VIREY, *Note sur un manuscrit du XIVe siècle sur parchemin provenant de l'abbaye de Cluny*, 264-290 [Revenus et dépenses de l'abbaye. — Publication d'extraits]. — Dom Léon GUILLOREAU, *Les prieurés anglais de l'ordre de Cluny*, 291-373. — P.-B. EGGER, *Die Sweizerischen Cluniacenser Kloster zur Zeit ihrer Bluete*, 374-386. — Camille JULLIAN, *Les camps de César et les villes nouvelles de la Gaule Romaine*, 387-388. — G.-T. RIVOIRA, *L'architecture des Bénédictins en Bourgogne au XIe siècle*, 389-392. — A. PENJON, *Abélard et Pierre le Vénérable* d'après *dom Gervaise, abbé de la Trappe*, 393-403. — Léonce LEX, *Un office laïque de l'abbaye. La prévôté et crierie de Cluny*, 404-422, p. justif.

Revue historique du Diocèse de Montpellier, janvier 1912 : E. BOUSQUET, *Le grand séminaire de Montpellier* (fin), 389-398, p. justif. — Abbé GRANIER, *Un épisode de la vie paroissiale au XVIIe siècle*, 399-401 [Recel du cadavre d'un bénéficier]. — A. VILLEMAGNE, *Teyran*, 982-1905 (suite), 402-411 ; suite en février, 449-459 ; mars, 502-514. — J. ROUQUETTE et A. VILLEMAGNE, *Cartulaire de Maguelone*, 412-425 [Publication du texte en en retranchant les actes concernant la baronnie de Sauve et les bulles qui figurent déjà dans le *Bullaire*, et en supprimant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les actes tout ce qui est formule de style] ; suite en février, 460-469 ; mars, 523-529 ; avril, 558-574 ; mai, 36-46 ; juin, 81-93 ; juillet, 119-141 ; août, 177-188 ; septembre, 222-237. = Février : C. Blaquière, *Visites pastorales du diocèse de Lodève* (suite), 437-448 ; suite en mai, 3-20 ; juillet, 97-105 ; août, 157-164 ; septembre, 206-212. — J. Rouquette, *Annales de l'église de Lodève* (suite), 470-476. = Mars : E. Bougette, *Puéchabon*. I. *La seigneurie*, 485-501 ; suite en mai : II. *Le Prieuré*, 29-35 ; juin, 57-68 ; septembre, 193-205. — *Une école presbytérale à Cournonsec, à la fin du XVIIIe siècle*, 515-522. = Avril : Léon Maitre, *Saint-Aphrodise de Béziers*, 533-550. — J. Rouquette, *Élévation du corps de saint Fulcran*, 551-557. = Mai : A. Villemagne, *Une émeute pacifique en 1709*, 21-28. = Juin : J. Rouquette, *La Réforme à Maguelone au XVIIe siècle*, 49-56 ; suite en août, 145-156. — Fernand Baumes, *Les cartulaires d'Aniane et de Gellone*, 69-80 ; suite en juillet, 106-112. = Juillet : Paul Cassan, *Un différend entre l'évêque de Lodève et le commandeur de l'Hôpital de Nébian au XIVe siècle*, 113-127 ; p. justif. ; suite en août, 165-176 ; fin en septembre, 213-221.

Mémoires de la Société centrale du département du Nord, 3e série, tome XII (1909-1910) : Baron Boissonnet, *Les ex-libris*, 37-43. — Henri Potez, *Les poésies françaises du P. Le Brun*, 45-55 [Jésuite du XVIe siècle]. — Henri Potez, *Les poésies latines de Rosier, curé d'Esplechin*, 57-68. — Jules Toussaint, *Loches et Agnès Sorel*. — *Guérande*. Impressions de voyage, 93-110. — Baron de Warenghien, *Histoire des origines de la fabrication du sucre dans le département du Nord et de l'école expérimentale de chimie pour la fabrication du sucre de betteraves créée à Douai en 1812*, 215-627.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 2e-3e livraison 1912 : A. Blanchet, *Discours présidentiel*, 81-104 [Notice sur J.-B. Hélissant, banquier, échevin de Paris, mort en 1720]. — Comte E. Frémy, *L'enceinte de Paris construite par les fermiers généraux et la perception des droits d'octroi de la ville (1784-1791)*, 115-148. — E. Coyecque, *Vieilles archives notariales. Comment les classer et les inventorier. Conseils et exemple*, 149-168 [État numérique des archives anciennes de l'étude Duhau (1549-An II)]. = 4^e livraison : Lucien Lambeau, *La Place Royale : L'hôtel d'Aumont, de Rohan-Chabot et Le Chanteur. Numéro royal : 31. Numéro révolutionnaire : 276. Numéro actuel : 15*, 174-208. — Paul Viollet, *La bibliothèque et les archives de la Faculté de droit de Paris. Quelques tableaux et bustes*, 209-229.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Revue du Bas-Poitou, 2e livr. 1912 : Marquis d'Elbée, *Un émissaire de M. de Charette, 1793-1795* (suite), 113-126. — Waitzen-Necker, *Le Comité royaliste de Palluau* (suite). *Abandon de Légé (6-9 mai 1793)*, 145-152. — Marcel Baudouin, *Le cromlech de Beauchêne à Avrillé (Vendée). Histoire d'un mégalithe détruit*, 153-166. — L. Troussier, *La commune de Noirmoutiers pendant la Révolution. Prisons et prisonniers, 5 pluviôse an II — 19 pluviôse an III* (suite), 167-178. — R. de la Vergne, *Souvenirs d'un vieux Fontenaisien. II. La foire de la Saint-Jean en 1849*, 182-185. = Émile Gabory, *La Vendée à la veille du Consulat*, 213-238. — Guy Collineau, *Les municipalités sablaises* (suite), 239-248. — Abbé Poirier, *L'affaire de la Proustière, juin-septembre 1791* (suite), 249-260. — Comte R. de Rochebrune, *Les armes offensives à travers les âges jusqu'au XVIe siècle* (suite), 261-276. — L. Charbonneau-Lassay, *Les légendes du Bas-Poitou. La Vierge de Réaumur*, 277-280. — René Vallette, *Les châteaux et logis vendéens*, 284-292.

Revue des Hautes-Pyrénées, novembre 1912 : L. Caddau, *L'art dans la région bigourdane. Création à Tarbes d'une commission des beaux-arts*, 362-368. — N. Rosapelly, *Extraits du « Livre de raison » d'un officier de l'ancien régime*, 368-375 [Le chevalier de Ramondjean]. — E. Lacassin, *Annales de Vic-Bigorre* (suite), 375-383. — Fr. Marsan, *Alarmes et levées de soldats dans les vallées d'Aure et de Louron aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 384-389. = Décembre : L. Caddau, *Les statues, les boiseries et les peintures de Garaison à Monléon-Magnoac et à Bazordan*, 393-407 ; p. justif. — L. Canet, *L'imprimerie en Bigorre au XVIIIe siècle (un épisode de son histoire)*, 407-411. — Fr. Marsan, *L'art dans la région Bigourdane*, 416-419 [Marché pour sculptures sur bois dans l'église de Vignec, en 1662].

Revue de Saintonge et d'Aunis, décembre 1912 : L. Delavaud, *Notes généalogiques. Les familles Ricard et Penard*, 313-324. — *Souvenirs d'un prêtre émigré en Espagne*, 325-337 [l'abbé Pierre Gaultier, grand chantre à la cathédrale de La Rochelle]. — Ch. Dangibeaud, *Réparations à l'arc romain de Saintes en 1354*, 337-339. — Ch. D., *Bernard Palissy Agenais*, 339-341. — Ch. D., *Le texte du bal de Saintonge*, 341-343. — Edmond-Jean Guérin, *Les justices de paix de Saintes* (suite), 344-352. — Yves Heurtel, *Inventaire des séries départementales des Archives nationales relatives à la Charente-Inférieure (1790-1830). Première partie. Série F 1 B II. Personnel administratif*, 352-363.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comité archéologique de Senlis, Mémoires de l'année 1911 : M. Macon, *La ville de Chantilly. L'administration et la vie au XVIIIe siècle.* — Comte de Caix de Saint-Aymour, *L'église Saint-Rieul de Senlis et le marquis de Villette. — Les trois Jean de Crépy, clercs royaux au XIVe siècle. — Réduction du nombre des notaires de Senlis en 1775. — L'abbé Beaudry, du presbytère de Verberie à l'échafaud.* — M. Macon, *Montépilloy. Les fiefs de Montépilloy.*

Mémoires de l'Académie Stanislas, 161e année (1910-1911) : Abbé Jérôme, *La vie intellectuelle dans une abbaye lorraine au XVIIe et au XVIIIe siècles,* xlviii-lxxxiii. — Louis Schaudel, *Essai de chronologie de l'âge paléolithique,* 1-143. — Albert Collignon, *Une réception à l'Académie de Stanislas en 1757,* 144-163 [Jean Dusaulx]. — A. de Metz-Noblat, *La bataille de Frœschwiller,* 164-273. — Ambroise, *Une prestimonie,* 274-286 [Bourse fondée en 1775 par Mme de Bassant et encore existante]. — J. Thoulet, *Océanographes français du XVIIIe siècle,* 287-332.

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne, 4e trimestre 1911 : Fernand Pottier, *Edouard Forestié,* 289-302 [Notice nécrologique et bibliographie]. — Henry de France, *Montauriol. Documents inédits,* 316-333. — A. Laffont, *Les Cordeliers et le collège de Beaumont,* 334-342. — Abbé Firmin Galabert, *Une sédition à Lacapelle-Livron en janvier 1562,* 343-348.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, février 1912 : P. Fromageot, *Un acteur comique versaillais, Jacques-Charles Odry (1779-1853),* 5-12. — C. Gabillot, *Pièces inédites concernant André Le Nostre. Additions et rectifications à d'autres pièces publiées en entier ou en partie,* 13-87. — Auguste Rey, *Le château de la Barre à Deuil* (suite), 28-44 ; fin en mai, 142-185. — E. Tambour, *L'administration centrale de Seine-et-Oise et le Directoire* (suite), 45-67 ; fin en mai, 127-139. — H. Chouet, *Le temporel de la maison royale de Saint-Cyr, de 1686 à 1730* (suite), 68-89, suite en août, 232-250. — H. Duhaut, *Le lycée de Versailles, 1815-1860* (suite), 90-112 ; suite en mai, 140-161, fin en août, 269-304. = Mai : A. Terrade, *Dans le parc de Saint-Cloud. La gare de l'empereur. La lanterne de Démosthène,* 113-126. — Charles Bonnet, *Saint-Germain-en-Laye sous François Ier, d'après les minutes du notariat royal de la ville, juin 1542-juin 1543* (suite), 186-206, suite en août, 251-268. — Abbé de Launay, *A travers les registres de l'État civil. Le jardinier du cardinal de Richelieu et le concierge du château de Rueil,* 207-208. = Août : Marcel Lery, *Une visite à l'église Notre-Dame de Versailles,* 209-231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

INSTITUT. Académie française. — 7 novembre. — Lecture d'un télégramme du général Lyautey, déclarant qu'il « est profondément ému et reconnaissant que l'Académie ait voulu honorer en sa personne l'uniforme qu'il porte et les vaillantes troupes qu'il commande ». M. Marcel Prévost est délégué pour représenter la Compagnie aux fêtes du bi-centenaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux qui seront célébrées en cette ville le 11 et le 12 novembre. — Séance publique annuelle du jeudi 21 novembre. Rapport du secrétaire perpétuel sur les concours de l'anné 1912, dont nous avons signalé les résultats à mesure que les jugements ont été rendus. A propos de *la Révolution* de M. Madelin qui a obtenu le grand prix Gobert, M. Thureau-Dangin le félicite d'avoir cherché à donner la synthèse des découvertes faites par d'autres : « Certes, dit-il, je ne veux pas médire de ces recherches particulières qui sont le fondement de l'histoire générale ; mais elles ne sont pas toute l'histoire. Et à l'heure où trop de travailleurs se contentent d'accumuler, sans les éclairer ni les vivifier, les petites notes recueillies par eux dans les bibliothèques ou les archives, n'appartient-il pas à l'Académie de leur rappeler que l'histoire est autre et que le public ne connaîtrait rien du passé s'il ne se rencontrait des écrivains pour lui apporter des vues d'ensemble ? » A la suite a été lu le rapport de M. Ribot sur les prix de vertu. — 19 décembre. Lecture est donnée à l'Académie de la clause du testament de M Cheramy par laquelle celui-ci lègue à l'Académie le buste de Lamartine par David d'Angers, avec une lettre du poète et une autre de l'artiste. Ce buste sera placé dans la salle des séances hebdomadaires en face du buste de Victor Hugo dû au ciseau du même sculpteur. — 26 décembre. L'Académie procède à l'élection de son bureau pour le premier trimestre de 1913 : M. Francis Charmes est nommé directeur et M. Roujon, chancelier, M. Paul Bourget est désigné pour recevoir M. Émile Boutroux successeur du général Langlois.

Académie des Inscriptions et belles-lettres. — Séance publique annuelle du 15 novembre : M. Paul Tournier lit une étude historique sur le *Dauphin Humbert II* et M. Georges Perrot, une *Notice sur la vie et les travaux de Bon Dacier*, né à Valogne en 1742 et mort en 1833, après être entré à l'Académie des inscriptions en 1772, et en être devenu secrétaire perpétuel dix ans plus tard. — 6 décembre. L'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. Philippe Berger, décédé. Au 5e tour de scrutin, M. Paul

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Monceaux, professeur au Collège de France, est élu par 20 voix contre 9 à M. Fr. Thureau-Dangin et 6 à M. Psichari. — 20 décembre. En comité secret, l'Académie élit correspondant étranger M. Nyrop, professeur à l'université de Copenhague qui a fait des études approfondies sur nos chansons de geste.

Académie des sciences morales. — 30 novembre. L'Académie a procédé à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Gabriel Monod. M. Albert Delatour a été élu au 3e tour par 23 voix contre 15 à M. Laudet et 3 à M. Charles Adam. — Par décret en date du 4 décembre, l'Académie est autorisée à accepter la donation, faite par Mlle Juliette-Maximilienne de Reinach, d'une somme de 20.000 francs dont les arrérages serviront à décerner, tous les deux ans, un prix qui portera le nom de Lucien de Reinach et qui sera attribué au meilleur ouvrage colonial original, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période de deux ans la plus récente. — Séance publique annuelle du samedi 7 décembre. L'Académie entend le discours du président, M. Louis Renault, puis la lecture d'une *Notice sur la vie et les travaux de M. Adolphe Vuitry* (*1813-1885*), par M. Alfred de Foville, secrétaire perpétuel, ainsi que celle d'un rapport sur le prix Audiffred (actes de dévouement), où M. Félix Rocquain retrace *les travaux apostoliques de Mgr Augouard*, évêque du Haut-Congo français. — 14 décembre. Élection d'un membre titulaire dans la section d'économie politique, en remplacement de M. Frédéric Passy, décédé. M. Aug. Arnauné est élu, au 4e tour de scutin, par 18 voix contre 14 à M. Charles Gide, 2 à M. Pierre Leroy-Baulieu et 1 à M. Raphaël-Georges Lévy.

Académie des Beaux-Arts. — 9 novembre. Discours de M. Coutan consacré surtout à rappeler le souvenir de MM. Daumet, Jules Lefebvre, Massenet et de Vernon, anciens membres de l'Académie décédés au courant de l'année, Lecture par M. Henry Roujon d'une *Notice sur la vie et les travaux de M. Honoré Daumet* (*1826-1911*), architecte, membre de l'Académie depuis 1885. — 28 décembre. Pour la constitution du bureau, M. Louis Bernier, vice-président, passe de droit à la présidence et M. Dagnan-Bouveret est élu vice-président pour l'année 1913. — L'Académie a perdu, à la fin décembre, un de ses membres, le peintre Édouard, Detaille.

Académie des Sciences. — Séance publique annuelle du lundi 16 décembre. Discours du président, M. Gabriel Zeppmann et lecture d'une *Notice sur la vie et les travaux de J.-B. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences*, par M. Ph. van Tieghem, secrétaire perpétuel.

Doctorat ès lettres. — Les thèses suivantes ont été soutenues devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris : 4 décembre 1912, M. Patouillet, professeur de première au lycée Michelet, thèse principale : *Ostrowski et son théâtre de mœurs russes ;* thèse complémentaire : *Le théâtre de mœurs russes des origines à Ostrowski* (*1672-1750*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

11 décembre, M. Locquin (Edme-Jean), thèse principale : *La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785* ; thèse complémentaire : *Catalogue raisonné de l'œuvre de J.-B. Oudry, peintre du Roi (1686-1755).*

18 décembre, M. Magnien (Victor), thèse principale : *Emplois et origines du futur grec* ; thèse complémentaire : *Les formes du futur grec.*

18 décembre, M. Tafrali (O.), thèse principale : *Thessalonique au XIVe siècle* ; thèse complémentaire : *Topographie de Thessalonique.*

23 décembre, M. Grenier (Albert), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, thèse principale : *Villanovienne et Etrusque, VIIIe-IVe siècles avant notre ère* ; thèse complémentaire : *Etude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque.*

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Par arrêté ministériel du 18 octobre, les modifications suivantes sont apportées aux subdivisions de ce comité : La section d'histoire et de philologie prend le titre de section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715). La section de géographie historique et descriptive prend le titre de section de géographie, et enfin la section des sciences économiques et sociales prend le titre de section des sciences économiques et sociales, d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine.

Elle est divisée en deux sous-sections : sous-section des sciences économiques et sociales et sous-section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine. Elle est présidée par M. de Foville, et un vice-président est nommé pour chacune des deux sous-sections : M. Lyon-Caen, pour les sciences économiques, M. Aulard, pour l'hitoire moderne et contemporaine.

Archives, Bibliothèque et Musée de l'Opéra. — Un règlement concernant les collections conservées au théâtre national de l'Opéra a été promulgué par le ministre de l'Instruction publique le 5 novembre 1912. D'après ce texte les Archives comprennent tous les documents relatifs à l'histoire et à l'administration de l'Opéra qui font partie actuellement du dépôt ou qui y seront réunis ainsi que les documents relatifs à l'histoire des autres théâtres qui pourront être acquis.

La bibliothèque musicale se compose des partitions et parties d'orchestre des ouvrages joués à l'Opéra depuis son origine, ou de celles des autres ouvrages qui pourront être acquises ou données.

La bibliothèque dramatique est exclusivement composée de pièces de théâtre, livrets d'opéras et de ballets, mise en scène, dessins de costumes, ouvrages, estampes, plans, etc., relatifs à l'art théâtral et à l'histoire du théâtre et de la musique ou utiles à l'étude des différentes branches de cette histoire.

Le musée est réservé à l'exposition des bustes, tableaux, dessins, maquettes de décors, instruments de musique et objets divers se rattachant à l'histoire du théâtre et de la musique.

Les archives d'une part, les bibliothèques de l'autre, sont confiées à un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

archiviste et à un bibliothécaire nommés par arrêté ministériel et placés sous la direction d'un administrateur de la bibliothèque, des archives et du musée.

Les archives, la bibliothèque et le musée sont ouverts au public du 1er septembre au 30 juin, et sont fermés à Pâques pendant une semaine. Le public y est admis tous les jours non fériés de 11 heures à 4 heures.

Société des Conférences (184, boulevard Saint-Germain). La société a donné en décembre-janvier un cours sur Gounod par M. Camille Bellaigue et quatre conférences de MM. Roujon, Doumic, Beaunier et Marquis de Ségur sur des *Portraits de femmes du XVIIIe siècle.*

Pendant le premier trimestre de 1913, M. Émile Faguet fera un cours de huit leçons sur *La Fontaine*, les mercredis à 2 h. et demie : mercredi 22 janvier, Vie. Caractère. – 29 janvier, Education de son esprit. — 5 février, Ses idées générales. Sa morale. — 12 février, Son génie littéraire ; petites œuvres. Les contes. — 19 février, Son génie littéraire : Le Touriste. — 26 février, Son génie littéraire: Les Comédies. — 5 mars, Son génie littéraire : Les fables. — 12 mars, Conclusion : Son étendue. Ses limites. Sa place dans la littérature française et dans la littérature universelle.

Les vendredis, à 2 h. 1/2 également, seront données sous le titre général : *Mes souvenirs*, huit conférences par les auteurs suivants : 24 janvier, M. Jules Lemaitre : *Mon arrivée à Paris.* — 31 janvier, M. Alfred Capus : *Boulevard et coulisses.* — 7 février, M. Augustin Filon : *La cour à Compiègne en 1869.* — 14 février, M. Jean Richepin : *Souvenirs de grand'route.* — 21 février, M. Gaston Deschamps : *D'Athènes à Constantinople.* — 28 février, M. Maurice Donnay : *Souvenirs de jeunesse.* — 7 mars, Maurice Sabatier : *Le P. Lacordaire à Sorèze.* — 14 mars, comte d'Haussonville : *La jeunesse du duc Albert de Broglie.*

Conférences de M. Frantz Funck-Brentano en Orient. — Notre éminent collaborateur appelé par les Cercles des Amis des Annales, de Bucarest et de Braïla y a fait au mois de novembre dernier des conférences très remarquées. Si les amis de la France sont nombreux en Roumanie, au point que les conférenciers français y reçoivent toujours un enthousiaste accueil, ils le sont autant en Bulgarie et en Serbie ; l'élite intellectuelle de ces trois peuples est également nourrie de la culture française ; leur jeunesse afflue dans nos Universités, et quand M. Funck-Brentano arriva à Bucarest, il rencontra dans la personne du ministre de l'Instruction publique, M. Constantin Dissescо, un ancien élève de l'Ecole des Sciences politiques, gardant des leçons de ses maîtres, et notamment du si regretté Th. Funck-Brentano, un souvenir reconnaissant. Notre collaborateur, qui a retracé de son voyage un récit attachant, doublé de bien curieuses réflexions (*Revue hebdomadaire*, 7 déc. 1912), fut profondément ému et justement fier de l'impression durable laissée sur l'esprit de ceux qui suivirent les cours de nos écoles. La science historique française doit s'en réjouir avec lui.

P. R.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie, Archives et Bibliothèques, Paléographie. — P. Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française.* Paris, Picard, in-8°, xv-295 p. — *Catalogue général de la librairie française.* Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz, rédigé par D. Jordell. T. XXIII (Table des matières des t. XXI et XXII, 1906-1909.) 1er fasc. A — Enfants. Paris, Jordell, in-8° à 3 col., 224 p. — P. Fesch, J. Denais et R. Lay, *Bibliographie de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes*, imprimés et manuscrits (langue française et langue latine). T. I, 1er fasc. : A — Cérémonie. Paris, Société bibliographique, in-8° à 2 col., 276 p. — François Galabert, *Album de paléographie et de diplomatique.* Facsimilés phototypiques de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse, publiés avec le concours d'un groupe d'archivistes. Paris, Champion, in-fol. 10 planches et notices, 44 p. — R. de Lasteyrie et A. Vidier. *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques* publiés par les sociétés savantes de la France. 1908-1909. Paris, Leroux (1911), in-4° à 2 col., 207 p. — E. Maignien, *Catalogue des livres et manuscrits du fond dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble.* T. III. Grenoble, impr. Allier, in-8° à 2 col., vii-377 p. — F.-J. Vernier, Répertoire numérique des archives départementales antérieures à 1790. *Seine-Inférieure, archives civiles, séries C et D.* Rouen, impr. Lecerf, in-4° à 2 col , 63 p. — A. Vidier, *Annuaire des bibliothèques et des Archives.* Nouvelle édition. Paris, Leroux, in-18, xxxi-397 p.

Mémoires, correspondances et documents. — *Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne* (1797-1820). 2e série : Lettres à l'archiprêtre Luti et à Vittorio Moccuni (1802-1809), mises en ordre et publiées par Léon-G. Pélissier. Toulouse, Privat, in-8°, xv-219 p. — Guillaume Bodinier, *Correspondance de Victor Bodinier avec Hippolyte et Paul Flandrin* (1832-1839). Angers, Grassin, in-8°, 135 p. — Étienne Deville, *Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger*, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque Mazarine, avec introduction, notes, notices, appendices, tables. Paris, Champion, in-4°, lxvi-321 p. — *Mémoires du comte de Bray*, Ministre et ambassadeur de S. M. Maximilien, premier roi de Bavière. *La Révolution française et les puissances européennes.* Bruxelles (1911), in-4°, xvi-493 p. — Capitaine H. Choppin, *Journal de captivité d'un officier de l'armée du Rhin* (27 octobre 1870-18 mars 1871). Paris, Berger-Levrault, in-16, xxxv-387 p. — *Correspondance des directeurs de l'Académie de France* à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales par A. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montaiglon et J. Guiffrey, T. XVIII : *Table générale* rédigée par Paul Cornu. Paris, Schemit, in-8° à 2 col., XI-230 p. — *Une famille pendant la guerre et la commune, 1870-1871*. Lettres publiées par André Delaroche-Vernet. Paris, Plon-Nourrit, in-16, IV-304 p. — *Lettres de Mgr Jean de Fontanges, évêque de Lavaur, 1749-1764*, publiées avec notice, notes et index par le baron de Blay de Gaïx. Paris, Champion, in-8°, VIII-267 p. — LARREGUY DE CIVRIEUX, *Souvenirs d'un cadet* (1812-1823). Paris, Hachette, in-16, VI-285 p. — J. MASSENET, *Mes souvenirs*, (1848-1912). Paris, Lafitte, in-16, 352 p. — *Mémoires de la marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars*, suivis des mémoires du duc d'Escars, publiés par son arrière-petit-fils, le colonel marquis de Nadaillac, in-8°, XVIII-360 p. — *Correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux archives de la guerre*, publiée par Ernest Picard et Louis Tuetey, tome II : 1808-1809. Paris, Charles Lavauzelle, in-8°, 860 p. — *Correspondance de Nicolas Poussin*, publiée d'après les originaux par Ch. Jouanny. Paris, Schemit (1911), in-8°, XVI-530 p. (Archives de l'art français). — *Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne*, publiés avec une introduction et des notes par Gustave Laurent. Paris, Berger-Levrault, in-8°, XII-169 p. — *Mémoires du cardinal de Richelieu*, publiés d'après les manuscrits originaux pour la Société de l'Histoire de France, par le comte Horric de Beaurepaire, avec la collaboration de Robert Lavollée. Paris, Laurens, in-8°, 363 p. — *Journal de Jean Vallier*, maître d'hôtel du roi (1648-1657) publié pour la première fois pour la Société de l'Histoire de France par Henri Courteault. T. II (8 septembre 1649-31 août 1651). Paris, Laurens, in-8°, 448 p. — E. POUTEAU, *De Laval à Dantzig*. Souvenirs de la guerre de 1870-1871. Paris, Sevin et Sarrat, in-8°, XVI-365 p. — Général ZURLINDEN, *Mes Souvenirs depuis la guerre*, 1871-1901. Paris, Perrin, in-16, 304 p.

Histoire générale. — P. ALLARD, *Les origines du servage en France*. Paris, Gabalda, in-18, 336 p. — B. AUERBACH, *La France et le Saint Empire romain germanique*, depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Paris, Champion, in-8°, LXXIII-498 p. (Bibl. des Hautes Etudes, sciences historiques, 196e fasc.). — Dr Max BILLARD, *Les maisons de santé sous la Terreur*. Paris, Soc. française d'impr. et de libr., in-8°, 24 p. — A. BOROVOÏ, Les réformes politiques et administratives de la Révolution française (en russe), Moscou, in-8°. — L. CAPÉRAN, *Le problème du salut des infidèles*. Essai historique, Paris, Beauchesne, in-8°, X-552 p. — P. CARON, *La défense nationale de 1792 à 1795*. Paris, Hachette, in-8°, VI-105 p. — Lieutenant B. CUTTOLI, *La Pologne au XVIII siècle* et le droit international. Thèse pour le Doctorat ès sciences politiques et économiques. Paris, Basset, in-8°, 148 p. — H.-P. DERVISIN, *Mémoire sur Philippe le Bel* et les origines de la société moderne. Alençon, impr. Coueslant, in-8°, VIII-252 p. — *Deutschland und Frankreich politisch und militärisch verglichen*. Stuttgard, A. Dolge, in-8°, 46 p. — G. DU BOSCQ DE BEAUMONT et M. BERNOS, *La cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye* (1689-1718). Paris, Emile-Paul, in-8°, XII-400 p. — Baron DU ROURE DE PAULIN, *Actes de catholicité. Actes d'état civil*. Paris, Daragon, in-8°, 16 p. — F. FUNCK-BRENTANO, *Le Roi*. Paris, Hachette, in-8°, 410 p. — P. GAULOT, *Les petites victimes de la Terreur*. Paris, Plon-Nourrit, in-16, V-335 p. — Ernest d'HAUTERIVE, *La police secrète du premier*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur. T. II : 1805-1806. Publiés d'après les documents originaux inédits déposés aux Archives nationales. Paris, Perrin, in-8°, 627 p. — F. Laur. *L'époque boulangiste illustrée*. Essai d'histoire (1886-1890). 1re livr. Paris, impr. F. Laur, in-8°, vi-1-24 p. — C. Lefebvre, Cours de doctorat sur l'histoire du droit civil français. *L'ancien droit des successions* (cours de 1911-1912). Paris, Larose et Tenin, in-8°, viii-285 p. — C. Lemenestrel, *L'instruction en France date-t-elle de la Révolution ?* Paris, Champion, in-18, 308 p. — G. Lenôtre, *Les noyades de Nantes*. Paris, Perrin, in-8°, 325 p. — E. Levasseur, *Histoire du commerce en France*. 2e partie : de 1789 à nos jours. Paris, Arthur Rousseau, in-8°, xvi-864 p. — A. Longnon, *Origine et formation de la nationalité française*. Eléments ethniques. Unité territoriale. Paris, nouvelle libr. nationale, in-18, 95 p. — J. Loutchisky, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution* (principalement en Limousin). Paris, Champion, in-8°, 292 p. — L.-V. Loutchiski. *La condition des classes agricoles en France à la veille de la Révolution*, et la réforme agraire, 1789-1793 (en russe). Kiev, impr. de l'Université impériale de Saint-Vladimir, in-4°, iv-157 p. — A. Martineau, *Etat politique de l'Inde en 1777*, par Law de Lauriston, gouverneur général des établissements français aux Indes. Paris, Champion, in-8°, 189 p. — Comte Mayol de Lupé, *La captivité de Pie VII* d'après des documents inédits. Paris, Emile-Paul, in-8°, xv-707 p. — L. Passy, *Histoire de la Société nationale d'agriculture de France*. T. I : 1761-1793. Paris, impr. Renouard, in-8°, viii-475 p. — Comte de Pimodan, *Les fiançailles de Madame Royale*, fille de Louis XVI et la première année de son séjour à Vienne, d'après des documents nouveaux. Paris, Plon-Nourrit, in-8°, 23 p. — Lieutenant-colonel Picard, *Les Français au Canada*. Vincennes, libr. des arts graphiques, in-8°, 164 p. — H. Pissard, *La guerre sainte en pays chrétien*. Essai sur l'origine et le développement des théories canoniques Paris, Picard, in-16, v-199 p. — Robert Redslob, *Die Staats theorien der französischen Nationalversammlung von 1789*. Leipzig, Veit, in-8°, vii-368 p. — E. Rouard de Card, *La défaite des Anglais à Tanger en 1664*. Paris, A. Pedone, in-8°, 34 p. — P. de Saint-Mart, *Etude historique et critique sur les interpellations en France*. Paris, Larose et Tenin, in-8°, 92 p. (thèse). — O. Uzanne, *La locomotion à travers le temps, les mœurs et l'espace*. Résumé pittoresque et anecdotique de l'histoire générale des moyens de transport terrestres et aériens. Paris, Ollendorff, in-4°, x-316 p. — F. Vermale. *La Franc-maçonnerie révolutionnaire*, d'après ses registres secrets. Paris, Leroux, in-8°, ii-77 p. — E. Vernay, Le « Liber de excommunicatione » du cardinal Bérenger Frédol, précédé d'une *introduction historique sur l'excommunication et l'interdit en droit canonique* de Gratien à la fin du xiiie siècle. Paris, A. Rousseau, in-4°, lxxxvi-165 p. (thèse). — Carlos A. Villanueva, *Napoleon y la independancia de America*. Paris, Garnier (1911), in-18, xii-383 p.

Histoire littéraire. — J. Arnavon, *La mise en scène des Femmes savantes*. Paris, Société anonyme des publications périodiques, in-16, xiii-201 p. — F. Brunetière, *Histoire de la littérature française classique*. T. II : le xviie siècle. Dela-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grave, in-8°, VI-652 p. — H.-J. CHAYTOR, *The troubadours*. Cambridge, at the University-Press, in-16, VII-152 p. — Joachim DU BELLAY, *Œuvres poétiques*. III. Recueils lyriques. Edition critique publiée par Henri Chamard. Paris, Cornély, in-16, IX-154 p. — *Correspondance et œuvres de Coraly de Gaïx*, publiées par le baron de Blay de Gaïx. Paris, Champion, in-8°, XLIV-395 p. [Une amie inconnue d'Eugénie de Guérin]. — HUON LE ROI, HUON DE CAMBRAI et GUILLAUME. Le *Vair palefroi*, par Huon le Roi. Avec deux versions de la *Male honte* par Huon de Cambrai et Guillaume. Fabliaux du XIIIe siècle édités par Arthur Langfors. Paris, Champion, in-16, XV-69 p. (Classiques français du moyen âge). — P. LADOUÉ, Un précurseur du romantisme, *Millevoye* (1782-1816). Essai d'histoire littéraire. Paris, Perrin, in-8°, XVI-413 p. — Mathilde LAIGLE, *Le Livre des trois vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire*. Paris, Champion, in-8°, XII-375 p. — D. MORNET, *Le romantisme en France au XVIIIe siècle*. Paris, Hachette, in-16, X-288 p. — G. SAILLARD, *Florian*. Sa vie, son œuvre. Paris, A. Picard, in-8°, 329 p. — G. SAILLARD, Essai sur la fable en France au XVIIIe siècle. Paris, A. Picard, in-8°, 166 p. — L. SAINÉAN, *Les sources de l'argot ancien*. T. I: des origines à la fin du XVIIIe siècle. T. II: le XIXe siècle (1800-1850). Paris, Champion, in-8°, XV-428 et 474 p. — L. SÉCHÉ, *Le cénacle de Joseph Delorme* (1827-1830). T. I: Victor Hugo et les poètes, de Cromwel à Hernani. T. II: Victor Hugo et les artistes, David d'Angers, les Deveria, Louis Boulanger, Charles Robelin, P. Huet, E. Delacroix, les Johannot, C. Nanteuil, Charlet (Documents inédits). Paris, « Mercure de France », 2 vol. in-8°, 403 et 303 p. — H.-O. SOMMER, *The vulgate version of the Arthurian romances*, edited from manuscripts in the British Museum. Washington, the Carnegie Institution, in-4°. — Thérèse TESDORPF-SICKENBERGER, *Henri de Régnier als Lyriker*. Baden-Baden, Pfeiffer, in-8°, 8 p.

Histoire militaire. — Edmond BAPST, *Les origines de la guerre de Crimée*. La France et la Russie de 1848 à 1854. Paris, Delagrave, in-8°, 518 p. — Capitaine L. BLAISON, *Un défenseur alsacien en 1814*. Le premier siège de Belfort et le commandant Legrand. Paris, Imhaus et Chapelot, in-8°, 202 p. — A. DUQUET, *Châlons et Beaumont* (7 août-30 août 1870) avec trois cartes des opérations militaires. Paris, Fasquelle, in-18, 514 p. — H. VON EGLOFFSTEIN, Ein Sohn des Frankenlandes in grosser Zeit. *Kriegs briefe* [*pendant la guerre de 1870-71*] aus dem Nachlasse seines Vaters herausgegeben. Würzburg, Stürtz, in-8°, IV-97 p. — G. FABRY, *Campagne de 1812*. Documents relatifs à l'aile gauche, 20 août-4 décembre, IIe, VIe, IXe corps. Paris, Chapelot, in-8°, 264 p. — H. LE POINTE, *Historique du 3e chasseurs à cheval*, 1675-1912. Moulins, Paquet, in-8°, 36 p. — J. MAZÉ, Les derniers coups de feu (*L'armée de la Loire*). Tours, Mame, in-16, 344 p. — Général baron RÉBILLOT, *Souvenirs de révolutions et de guerre*. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 235 p. — Capitaine VICHIER-GUERRE. *Les compagnies franches de Savoie à la première armée de l'Est et à l'armée des Vosges* (octobre 1870-mars 1871). Paris, Imhaus et Chapelot, in-8°, 311 p.

Histoire religieuse. — J. ALAZARD, *Essai de bibliographie picpucienne*. Missions de l'Océanie orientale. Evreux, impr. de l'Eure, in-8°, 23 p. — E. BARTHE,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Notre-Dame des Oubiels de Portel. Notes historiques sur sa statue, ses églises, son culte. Narbonne, impr. Caillard, in-8°, 48 p. — J.-M.-U. Béduchaud, *Le culte de la très sainte Vierge Marie dans le Poitou* à travers les siècles jusqu'à nos jours. Poitiers, Soc. française d'imprimerie et de librairie, in-8°, vii-267 p. — P. Beuzart, *Les hérésies pendant le moyen-âge et la Réforme* jusqu'à la mort de Philippe II, 1598, dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu. Le Puy, impr. Peyriller, in-8°, xi-583 p. — H. Boissonnot, La Lydwine de Touraine. *Anne-Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont-lez-Tours* (1637-1689). Etude mystique. Paris, Lecoffre, in-8°, 414 p. — A. Coville, *Une visite de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, en 1503*. Lyon, A. Rey, in-8°, 36 p. — Dom Gardon, *Histoire de l'abbaye de la Chaize-Dieu*, publiée avec des notes et une table générale par Antoine Jacotin, et une étude sigillographique par Charles Jacotin de Rosières. Le Puy, Soc. scientifique et agricole de la Haute-Loire, in-18, x-339 p. — Abbé Guéry, *Culte de sainte Catherine d'Alexandrie, à Rouen et à Vernon-sur-Seine*. Evreux, impr. de l'Eure, in-8°, 115 p. — Jourdan de la Passardière, *Histoire de l'abbaye de Landévennec*, par dom Noël Mars. Quimper, impr. de Kerangal, in-8°, 46 p. — A. Ledru, *Les premiers temps de l'Eglise du Mans*, légende et histoire. Les origines. Le Mans, impr. Benderitter, in-18, xvii-276 p. — Auguste Lemasson, *Histoire du royal monastère de Saint-Jacut-de-l'isle de la mer*, composée en 1649 par don Noël Mars, religieux bénédictin de ladite abbaye. Saint-Brieux, Guyon, in-8°, 132 p. — Abbé J.-B. Mesnel, *Les Saints du diocèse d'Evreux*. 2e fasc. *Saint Gaud*, évêque d'Evreux dans la première moitié du viie siècle. Evreux, impr. Hérissey, in-8°, 159 p. — Abbé Moniquet, *La divine histoire de Notre-Dame de Lourdes* (1858-1911). Histoire complète des événements de Lourdes depuis la première apparition de la très sainte Vierge jusqu'à nos jours. Paris, libr. des Saints-Pères, in-8°, xii-877 p. — F. Mourret, Histoire générale de l'Eglise. T. VII: *L'Eglise et la Révolution* (1775-1823). Paris, Bloud, in-8°, 538 p. — *Notre-Dame de Montluçon*. Son histoire et sa neuvaine. Montluçon, impr. Herbin, in-18, 48 p. — A.-C. Sabatié, *Les martyrs du clergé*. Documents inédits et biographies de quatre martyrs de Rodez : 1er Charles Carnus, un des premiers aéronautes ; 2e Jean-Antoine Seconds, prédicateur du roi ; 3e Pierre-Jean Garrigues, docteur de Sorbonne ; 4e Jean Lacan, aumônier de l'hôpital de la Pitié. Notices sur huit martyrs sulpiciens. Paris, Beauchesne, in-8°, 473 p. — B. Saint-John, *Notre-Dame de Pellevoisin*. Extrait de l'Epopée mariale en France au xixe siècle. Paris, Beauchesne, in-8°, 104 p. — H. von Schubert, *Die Anfänge des Christentums, bei den Burgunden*. Heidelberg, Winter (1911), in-8°, 33 p. — Abbé Trelcat, *Les saints de Crespin*. Saint Landelin, saint Adelin, saint Domitien, saint Aybert. Vie de Landelin, fondateur de l'abbaye de Crespin. Cambrai, Masson, in-8°, viii-220 p.

Archéologie. — Histoire de l'art. — E. Berthelot, *Le château de Verdelles*. Etude architecturale précédée d'une étude historique par Ed. de Lorière. Mamers, impr. Fleury, in-8°, 124 p. — A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*. T. I : Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet. Paris, A. Picard, in-8°, vii-432 p. — J.-A. Bru-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TAILS, *Les vieilles églises de la Gironde*. Bordeaux, Feret, in-4°, XII-303 p. — Abbé JOSSIER, *Monographie des vitraux de Saint-Urbain de Troyes*. Troyes, impr. Nouel, in-8°, XII-268 p. — JOUSSET DE BELLESME, *Le château féodal de Saint-Jean à Nogent-Le-Rotrou*. Ses transformations dans le cours des siècles. Mamers, impr. Fleury, in-8°, VII-76 p. — E. PILON, *Watteau et son école*. Bruxelles, G. Van Oest, in-4°, XVI-226 p. — H. ROUJON, *Artistes et amis des arts*. Le comte Henri Delaborde. Le marquis de Chennevières. Larroumet. Bouguereau. Gérôme. Paul Dubois. Eugène Guillaume. Verdi. Reyer. Ludovic Halévy. Paris, Hachette, in-16, 283 p. — M. SARTOR, *Les tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims*. Reims, Michaud, in-4°, 193 p. — P. VITRY, *Le château de Maisons-Laffite*. Notice historique et descriptive. Paris, Braun, in-16, 32 p.

Histoire locale. — J. CORNILLON, *Transmission de la propriété dans l'Allier sous la Révolution française*. Vente des biens nationaux, T. II. Moulins, Grégoire, in-8°, 420 p. — R. REUSS, *Histoire d'Alsace*. Paris, Boivin, in-8°, VIII-373 p. — E. MIQUET, *Notes et documents inédits pour servir à l'histoire des deux Restaurations et des Cent jours dans la ville d'Amiens* (1814-1815). Cayeux-sur-Mer, impr. Ollivier, in-16, 43 p. — Abbé SABARTHÈS, *Géographie historique du département de l'Aude*. Paris, impr. nationale, in-4°, 82 p. — J. PARRÈS *Etude historique sur la ville d'Aumale depuis sa fondation jusqu'à nos jours*. Alger, impr. algérienne, in-8°, 95 p. — E. VINCENT-DUBÉ, *Le monastère des Clarisses de Bar-le-Duc* (1484-1792). Paris, libr. Saint-Paul, in-8°, 96 p. — D. BONNEHON, *Beauce et Perche*. Etude géographique et historique du département d'Eure-et-Loir. Paris, Delagrave, in-8°, 64 p. — Abbé MOUTHON, *La Révolution dans la vallée de Boëge*. Episodes inédits. Annecy, impr. commerciale, in-8°, 105 p. — J.-J. MORET, *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises*. 2e période : du XVIe siècle à la Révolution. T. I : Paroisses qui dépendaient des évêchés d'Autun et de Nevers. Moulins, Crépin-Leblond, in-8°, 386 p. — Dr BON, *Essai historique sur les épidémies en Bourgogne*, depuis l'établissement des Burgondes en Gaule jusqu'à la Révolution. Dijon, impr. Berthier, in-8°, 180 p. — BOURRIER, *La baillisterie et la tutelle dans l'ancienne Bourgogne* et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1140 à 1155. Dijon, impr. Jobard, in-8°, VIII-246 p. (thèse). — L.-C. BRINTET, *Une ancienne famille du Chalonnais*. Notes historiques et généalogiques. Chalon-sur-Saône, Bertrand, in-8°, II-163 p. — F. VERMALE, *La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry*. Paris, Leroux, in-8°, 95 p. — J. MARTIN-BUCHEY, *Géographie historique et communale de la Charente*. Angoulême, impr. Coquemard, 4 fasc. in-8°, p. 1-224 — G. RICHAULT, *Histoire de Chinon*. Paris, Jouve, in-16 208 p. — Abbé BERNOIS, *Ecole de Ferrières sous l'administration de Loup-Servat*. Orléans, Marron, in-8°, 27 p. — L. FEBVRE, *Histoire de Franche-Comté*. Paris, Boivin, in-8°, VII-260 p. — M. TRIGANT DE LATOUR, *Dictionnaire d'histoire et de biographie des célébrités anciennes ou contemporaines des départements*. T. I, 1er fascicule. *Département de la Gironde*. Bordeaux, impr. Bière, in-8° à 2 col. — Mgr DEVAUX, *Comptes consulaires de Grenoble* en langue vulgaire (1338-1340), publiés avec un lexique et un index des noms propres. Montpellier, impr. générale du Midi, in-8°, 243 p. — L. BRINDEAU,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les événements de 1870-1871 au Havre, avec illustrations, annexes et documents inédits, concernant la guerre en Normandie. IIe vol. : du 25 janvier 1871 au 14 septembre 1872. Le Havre, impr. du « Journal du Havre », in-8°, XI-218 p. — T.-E. THOUVENIN, *Monographie historique de Laneuveville-devant-Nancy* (Nova Villa). Nancy, impr. A. Barbier, in-8°, VII-293 p. — L. DUBOIS, *Le régime de la brasserie à Lille*, des origines à la Révolution (1279-1789). Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, in-8°, CLXVIII-260 p. — A. JACQUOT, *La lutherie lorraine et française*, depuis ses origines jusqu'à nos jours, d'après les archives locales. Paris, Fischbacher, in-8°, XVI-359 p. — BOISSERIE DE MASMONTET, *Maisons-Laffite et son château*. Paris, Chevrier, in-16, 40 p. — R. MORTIER, *La sénéchaussée de la Basse-Marche*. Contribution à l'étude de la géographie de l'ancienne France. Paris, Hachette, in-8°, XIX-272 p. — J. DEJENTE, *Le Marlois. Invasion de 1815-1816* dans le Marlois et les environs. Laon, impr. du « Journal de l'Aisne », pet. in-8°, 28 p. — L. THIREAU. *Mostaganem et ses environs*. Historique, administration, description, renseignements généraux. Mostaganem, impr. Prim, in-8°, 220 p. — J. RÉGNÉ, *Etude sur la condition des juifs de Narbonne*, du Ve au XIVe siècle. Narbonne, impr. Caillard, in-8° XIV-268 p. — P. D'ARISTE et M. ARRIVETZ, *Les Champs-Elysées*, place de la Concorde, Cours-la-Reine, jardin des Champs-Elysées, etc. Etude topographique, historique et anecdotique jusqu'à nos jours. Paris, Emile-Paul, gr. in-8°, 315 p. — P. DE CHALUS, *Bretons et Bonshommes à Chaillot* (XIVe-XVIIIe siècle). Paris, Bloud, in-16, 64 p. — Claude COCHIN, *La chapelle funéraire des Arnauld à Saint-Merri de Paris* et le tombeau du marquis de Pomponne par Bartolomeo Rastrelli. Paris, Champion, in-8°, 32 p. — G. HUISMAN, *La Juridiction de la municipalité parisienne* de saint Louis à Charles VII. Paris, Leroux, in-8°, XIII-268 p. — E. JOVY, *L'étude d'Homère et de Virgile au collège parisien de la Marche* en 1757, d'après le ms. 78 de la bibliothèque de Vitry-le-François. Vitry-le-François, impr. du « Messager de la Marne » (1911), in-8°, 81 p. — N. KARÉIEV (traduit par PATOUILLET), *La densité de la population dans les différentes sections de Paris pendant la Révolution*. Paris, Champion, in-8°, 16 p. — F.-G. DE PACHTÈRE, *Paris à l'époque gallo-romaine. Étude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer*. Paris, impr. nationale, in-4°, XLII-192 p. — P.-A. ROBERT, *Les remontrances et arrêtés du parlement de Provence au XVIIIe siècle* (1715-1790). Paris, Rousseau, in-8°, 692 p. (Thèse). — J. GIRIEND, *Les Echevins de Rouen pendant l'administration échevinale* (1382-1695). Rouen, Giriend, in-8°, 50 p. — Chanoine NICOLAS, *Une nouvelle histoire de Saint-Gilles*. Nîmes, impr. générale, in-8°, 272 p. — H. DEHÉRAIN, *Dans l'Atlantique, Sainte-Hélène aux XVIIe et XVIIIe siècles*. L'archipel de Tristan da Cunha. Côtes de l'Afrique australe. Les voyages d'Auguste Broussonet au Maroc et aux Canaries. Paris, Hachette, in-16, VIII-244 p. — Abbé BORDES, *Notice historique sur Saint-Maixent*, diocèse de Tulle. Brives, impr. catholique, in-8°, 136 p. — H. PERRODEAU, *Saint-Ouen pendant la Révolution*, d'après les documents originaux. Paris, Jouve, in-8°, 199 p. — A.-H. BONGOURD, *Saint-Pair-sur-la-Mer et Granville-la-Victoire*. Abrégé de leur histoire à travers les âges, suivi d'étymologies de noms de pays et de notes antiques très curieuses de la Normandie et de la Bretagne. Granville, impr. Goachet, in-8°, 121 p. — M. MAGNONAUD, *Histoire d'un collège ou essai de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

monographie de l'enseignement secondaire à Saint-Yrieix, de 1789 à 1911. Limoges, impr. Ducourtieux, in-8°, 219 p. — H. Evrard, *Notes historiques sur les biens communaux du canton de Varennes-en-Argonne*. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, in-8°, vii-336 p. (thèse). — L. Lambeau, Histoire des communes annexées à Paris en 1859. *Vaugirard*. Paris, Leroux, pet. in-4°, 544 p. — R. Nicolas, *La municipalité cantonale de Vertus* (1795-1799). Châlons-sur-Marne, libr. de l' « Union républicaine », in-8°, 72 p. — N. Rosapelly, *L'hôpital Saint-Jacques de Vic-Bigorre*. Tarbes, impr. Lesbordes, in-16, xxxii-303 p.

Biographie. — Y. d'Isné, Un prince contemporain, *le duc d'Alençon* (1844-1910). Paris, Lethielleux, in-16, xii-109 p. — Entre deux révolutions. Une famille écossaise en Languedoc. *Les Audibert de Lussan et les Drummond de Melfort*. Paris, Larose, in-18, 107 p. — La confidente de l'Immaculée, *Bernadette Soubirous*, en religion sœur Marie Bernard, des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers. Nevers, Saint-Gildard, in-8°, xx-315 p. — Comte d'Antioche, *Chateaubriand, ambassadeur à Londres* (1822), d'après ses dépêches inédites. Paris, Perrin, in-8°, 453 p. — Docteur Potiquet. *Chateaubriand et l'hystérie*. L'anatomie de ses formes et ses amies. Physiologie et pathologie sexuelles. Paris, Laisné, in-16, 44 p. — B. Chomel, *Madame Louise Chomel*, religieuse du Sacré-Cœur. Notice sur sa vie et sa mort, 1841-1882. Lyon, impr. Vitte, in-18, 166 p. — Abbé Charpentier, *Vie de M. J.-B. Chrétien*, ancien curé de Saint-Erme, fondateur de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame, à Saint-Erme. Soissons, impr. Nougarède, in-16, viii-214 p. — L. Gazel, *Le baron des Genettes* (1762-1837). Notes biographiques. Paris, Paulin, in-8°, 122 p. — C. d'E. A., *Dictionnaire des familles françaises* anciennes ou notables à la fin du xixe siècle. T. XI : *Cib-Cor*. Evreux, impr. Hérissey, in-8°, 499 p.— Dr Laval, *Le général Joseph-François Dours*. Sa vie politique et militaire. Sa mort tragique. Nancy et Paris, Berger-Levrault, in-8°, xvi-740 p. — F. Hamel, An 18th century Marquise. *A study of Emilie du Châtetel and her Time*. London, S. Paul, in-8°, 384 p. — R. P. Dané. Victime pour Dieu, pour la France. *Vie du P. Michel Fabre*, aumônier militaire au Maroc, 1912. Vanves, impr. franciscaine missionnaire, in-8°, xxx-297 p. — M. Reclus, *Jules Favre* (1809-1880). Essai de biographie historique et morale d'après des documents inédits. Paris, Hachette, in-8°, ix-576 p. — A. Dunoyer, *Fouquier-Tinville*, accusateur public du Tribunal révolutionnaire (1746-1795). D'après les documents des archives nationales. Paris, Perrin, in-8°, 470 p. — E. Lefébure, *Les étapes d'un commis des hôpitaux militaires sous l'Empire. La vie de Pierre-Jean-François Gibert* (1776-1855), commis aux écritures (armée d'Italie, 1795), agent des hôpitaux (campagne d'Egypte, 1798), directeur principal des hôpitaux militaires (Grande Armée, 1806), commandant le train des équipages de la garde impériale (1811), inspecteur principal des hôpitaux (1816), d'après ses notes et sa correspondance. 1er fascicule. Angers, impr. Bardin, in-8°, 86 p. — Albert Autin, *Le père Gratry*. Essai de biographie psychologique. Paris, Béduchaud, in-18, 151 p. — E. Mohler, *Les derniers jours du père Gratry*. Paris, de Gigord, in-16, 147 p. — Vte de Noailles, Episodes de la guerre de Trente ans. *Le Maréchal de Guébriant* (1602 à 1643). Paris, Perrin, in-8°, ix-553 p. — L. Loviot,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J.-J. Henner et son œuvre (1829-1905). Paris, Engelmann, in-4°, 59 p. — P.-A. Pidoux, Un précurseur de la bienheureuse Jeanne d'Arc, le bienheureux *Jean de Gand, dit l'Ermite de Saint-Claude*. Lille et Paris, Desclée, in-8°, 192 p. — M. Hébert, *Jeanne d'Arc*, la « Fille au grand cœur ». Bruxelles, impr. M. Weissenbruch, in-8°, 26 p. — J. Gros, *Lakanal et l'éducation nationale*. Paris, E. André, in-18, 212 p. — R. Doumic, *Lamartine*, Paris, Hachette, in-16, 207 p. — F. Duine, *Lamennais*. L'homme et l'écrivain. Pages choisies. Lyon et Paris, Vitte, in-8°, 351 p. — A. Auvray, *Le vénérable Jean-Marie-Robert de La Mennais*, fondateur des instituts des Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Vannes, Lafolye, in-8°, xv-183 p. — C. Latreille, *Victor de Laprade*, 1812-1882. Lyon, Lardanchet, in-16, 155 p. — Le serviteur de Dieu, *Jacques-Désiré Laval*, prêtre de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie, apôtre des noirs à l'Ile Maurice (1803-1864). Paris, impr. Mersch, in-8°, vii-156 p. — V. Thomassin, *Jacques de Molay*, dernier grand maître de l'ordre du Temple. Paris, Bontet, in-8°, 33 p. — J. Hazon de Saint-Firmin, *Un assassin du duc Henri de Guise. François II de Montpezat*, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-cinq (1566-1590). Paris, Picard, in-8°, 72 p. — D. Delafarge, *L'affaire de l'abbé Morellet* en 1760. Paris, Hachette, in-8°, viii-81 p. — Debesse et Carré, *Xavier Mouton*, jésuite missionnaire. Paris, Beauchesne, in-8°, 272 p. — Capitaine Cavard, *Victor de Musset et Henri Beyle à l'armée de réserve* (*1800*). Paris, Charles Lavauzelle, in-8°, 23 p. — D. Delafarge, *La Vie et l'œuvre de Palissot* (1730-1814). Paris, Hachette, in-8°, xxi-555 p. — A. Gazier, *Blaise Pascal et Antoine Escobar*. Etude historique et critique. Paris, Champion, in-8°, 76 p. — M. Reclus, *Ernest Picard*, 1821-1877. Essai de contribution à l'histoire du parti républicain, d'après des documents inédits. Paris, Hachette, in-8°, ix-576 p. — O. Erard, *L'abbé Pie*, curé de Thieux, 1831-1912. Saint-Quentin, impr. générale, in-8°, 8 p. — L. David, La fin d'une famille noble au xixe siècle, *Les de Pontcharral de Pouillac*, possesseurs du château de Bellevue-en-Saint-Avit (Charente). Angoulême, impr. ouvrière, in-8°, 34 p. — A. Filon, *Le Prince impérial*, Souvenirs et documents (1856-1879). Paris, Hachette, in-4°, viii-288 p. — F. Baldensperger, G. Beaulavon, etc., *Jean-Jacques Rousseau*. Leçons faites à l'Ecole des Hautes-Études sociales. Paris, Alcan, in-8°, xii-308 p. — H. Clément, *Jean-Jacques Rousseau*. Ses précurseurs. Sa doctrine. Ses disciples. Paris, A. Noël, in-8°, 72 p. — H. Höffding. *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie*. Traduit du danois par Jacques de Coussange. Paris, Alcan, in-16, x-170 p. — A. Martin-Decaen, *Le dernier ami de J.-J. Rousseau. Le marquis René de Girardin* (1735-1808), d'après des documents inédits. Paris, Perrin, in-8°, xv-258 p. — A. Meynier, *Jean-Jacques Rousseau révolutionnaire*. Paris, Schleicher, in-8°, 261 p. — P.-P. Plan, *J.-J. Rousseau*. D'un décret à l'autre (9 juin 1762-21 décembre 1790). Paris, « Mercure de France », in-18, 324 p. — J. Tiersot, *J.-J. Rousseau*. Paris, Alcan, in-8°, 285 p. — H. Lalou, *Barthélemy Terrat*. Paris, impr. Dumoulin, ix-214 p. — E. Grardel, *Héritage de Jean Thierry*. Paris, Messein (1911), in-8°, 146 p. — J. Belleudy, *Paul Vayson*. L'homme. L'artiste. Paris, Blaizot, in-8°, ii-122 p.

L'Éditeur-Gérant : A. Picard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sur la Mort de Paul Ier

Cent douze ans ont passé sur la tragédie qui se déroula le 11 mars 1801 à Saint-Pétersbourg, au palais Michel, et qui coûta la vie à l'empereur Paul Ier. La voici, depuis quelques jours, redevenue une question d'actualité. Le grand-duc Nicolas Mikhaïlowitch vient, en effet, de verser au dossier de ce drame quelques documents nouveaux, d'un grand intérêt. On les trouvera réunis dans son dernier ouvrage, *L'Empereur Alexandre Ier*[1], qui constitue pour l'auguste écrivain un titre de plus à la reconnaissance des amis de l'histoire.

***

Les circonstances mêmes de l'attentat, avec toute la machination du drame, sont bien connues. Les Mémoires du comte de Langeron ont à peu près tout raconté; ils donnent le double récit, l'un et l'autre sans réticences, de Pahlen, qui fut l'auteur moral du crime, et de Bennigsen, qui fut l'un des auteurs effectifs[2]. Il serait difficile de lire quelque chose de plus cynique et qui dénote une plus entière absence ou dépravation de sens moral. La victime était peut-être peu intéressante ; que dire des assassins?

L'intérêt principal des documents publiés par le grand-duc Nicolas, c'est de déterminer avec plus de précision la part de responsabilité qui revient aux principaux auteurs du drame.

Le tsarévitch Alexandre, que la mort de Paul Ier devait faire monter sur le trône, était depuis longtemps déjà dans la connaissance des projets des conjurés. Près d'un an à l'avance, le comte Panine, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, ne lui avait pas laissé

1. Grand-duc Nicolas Mikhaïlowitch, *L'Empereur Alexandre Ier, Essai d'étude historique*, Saint-Pétersbourg, Manufacture des papiers de l'État, 1912, 2 volumes grand in-8, avec 19 planches, portraits et vues ; 544 et 556 pages. A Paris, chez Manzi, Joyant et Cie.

2. Ce passage des Mémoires inédits de Langeron a été publié par le vicomte de Grouchy, dans la *Revue britannique*, juillet 1895.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ignorer la possibilité d'un complot. Le grand-duc héritier n'avait pas fait « la moindre tentative pour se rapprocher de son père et lui ouvrir les yeux ou le sauver de l'abîme ». Pahlen, qui fut l'âme de la conspiration et qui, en qualité de gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, pouvait disposer de la force armée, creusa plus profondément dans l'âme d'Alexandre le sillon que Panine avait déjà ouvert. « Le tsarévitch, dit-il, m'écoutait, soupirait et ne répondait rien. Ce n'est pas ce que je voulais. Je me décide enfin à rompre la glace et à lui dire ouvertement et franchement ce qu'il me paraissait indispensable de faire... Je parvins à ébranler sa piété filiale et même à le décider à combiner avec Panine et moi les moyens de parvenir à un dénouement, dont lui-même ne pouvait se dissimuler l'urgence. Mais je dois à la vérité de dire que le grand-duc Alexandre ne consentit à rien avant d'exiger de moi la parole la plus sacrée que l'on n'attenterait point aux jours de son père ; je la donnai. »

Agé à cette époque de vingt-trois ans et trois mois environ, le tsarévitch ne pouvait pas ne pas comprendre la gravité de ce consentement tacite. Comment croire, en effet, et avec les passions qui allaient se déchaîner et avec le caractère de son père, que l'opération se passerait en douceur, suivant une sorte de protocole diplomatique auquel se soumettrait le détrôné par persuasion ? L'exemple de 1762 était trop récent, trop éloquent aussi pour supposer un seul instant que la scène n'aboutît pas à un assassinat.

Aussi, le crime une fois accompli, le tsarévitch, qui était dès lors l'empereur Alexandre Ier, éprouva d'intolérables remords. Comment ne pas s'accuser lui-même à ses propres yeux ? N'avait-il pas lui-même, pour que le succès fût plus certain, fait différer l'attentat de quarante-huit heures ? Dans la nuit du 9 au 10 mars, d'abord choisie par Pahlen, la garde devait être montée au palais Michel par les Préobragensky, dévoués à l'empereur, tandis que dans la nuit du 11 au 12 le régiment Séménowsky, dont Alexandre était le chef, et plus spécialement le troisième bataillon des Séménowsky, dont il était encore plus sûr que des deux autres, devait être de service au palais. Il fit décider que l'affaire serait remise au 11 mars.

Le grand-duc Nicolas cite ce passage des Mémoires inédits de Gretch :

« Le sentiment affreux de la connivence d'Alexandre à des machinations dont l'issue fut pour lui si imprévue et si déchirante, resta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jusqu'à sa mort ineffaçable de sa mémoire et de sa conscience, et rien n'y fit, ni l'éclat bruyant de la gloire, ni les applaudissements de l'Europe à son libérateur. Sur son charmant et aimable visage, la nuit terrible avait laissé de douloureuses empreintes, ces rides qui paraissaient entre les sourcils au moindre mouvement de l'âme. Il pouvait supporter toutes les privations, tous les outrages; seuls, le souvenir de la mort de son père, l'idée qu'on pouvait le soupçonner d'y avoir trempé, le mettaient hors de lui. Napoléon Bonaparte tomba pour avoir blessé en lui ce sentiment. »

A propos du meurtre du duc d'Enghien et de l'indignation qui fut alors ressentie à Pétersbourg, Napoléon avait rappelé que le meurtre de Paul Ier était resté impuni; le mot se trouvait dans une dépêche de Talleyrand. Toutes les embrassades de Tilsit et d'Erfurt ne purent jamais effacer la blessure causée par ce trait empoisonné.

***

La conduite du tsar à l'égard des régicides peut encore provoquer des remarques intéressantes.

Laharpe avait conservé son franc parler auprès de son ancien élève; il lui écrivit une longue lettre, le 30 octobre 1801, pour conseiller de poursuivre tous ceux qui avaient trempé dans l'attentat.

« Les hommes, disait-il, chargés de mettre à l'exécution ce projet légitime [de déposer Paul Ier], ont abusé de votre confiance et désobéi à vos ordres. Cette désobéissance formelle désigne des coupables. Ceux-là, sans doute, ne l'étaient pas d'abord qui entrèrent dans l'appartement de l'Empereur, conformément au plan convenu; mais tous le devinrent en protégeant les assassins. Non seulement ceux-là sont coupables qui frappèrent l'Empereur et qui le firent expirer au milieu des tourments d'une longue agonie; ceux-là furent aussi leurs complices qui permirent ces atrocités, lorsqu'il était de leur devoir de tirer l'épée contre les assassins et d'obéir strictement aux instructions données. Comment trois hommes seuls auraient-ils commis un pareil attentat au milieu de seize autres, s'ils n'eussent pas été soutenus par d'autres?...

« Il ne suffit pas que V. M. I. ait une conscience pure, ou que ceux qui ont l'honneur de La connaître soient convaincus qu'Elle n'a cédé qu'à la nécessité : il faut qu'on sache que, si Elle a dû consentir,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

après une longue résistance, à entreprendre pour le bien de Son pays ce qu'on avait exécuté légitimement et avec succès ailleurs, Sa loyauté et Sa confiance ont été indignement trompées ; il faut qu'on apprenne qu'Elle punit le crime dès qu'Elle le reconnaît, partout où il se trouve.

« L'assassinat d'un Empereur au milieu de son Palais, dans le sein de sa famille, ne peut demeurer impuni sans fouler aux pieds les lois divines et humaines, sans compromettre la dignité impériale, sans exposer la nation à devenir la proie des mécontents assez audacieux pour se venger du monarque, disposer de son trône, et forcer son successeur à leur accorder l'impunité.

« C'est à vous, Sire, qui n'êtes monté sur le trône qu'à regret, qu'il appartient d'affermir désormais celui de la Russie, que des révolutions successives ont ébranlé. Mais en attendant que les institutions que vous préparez lui rendent ce service, c'est à la justice d'en garder les sanctions. Elle punit d'une mort cruelle le vol de grand chemin, commis par des hommes que la misère a peut-être poussés au crime, et elle souffrirait autour de Votre Personne ceux que la voix publique accuse d'avoir participé à l'assassinat de l'Empereur, et qui ont été, du moins, en société avec les assassins ! Sire ! C'est par une justice impartiale, publique, sévère et prompte, que de pareils attentats peuvent et doivent être réprimés. Il faut faire cesser en Russie le scandale de régicides constamment impunis, souvent même récompensés, rôdant autour du Trône prêts à recommencer leurs forfaits... »

Alexandre n'ordonna aucune enquête générale ; elle aurait pu révéler ses relations avec Pahlen et les autres. Il se borna à prendre, sans faire faire des instructions régulières, une série de décisions d'espèces.

***

Le prince Yachvil, « un homme d'une parfaite noblesse de sentiments », Tatarinoff, Skariatine passaient pour les meurtriers dont le rôle avait été le plus actif. Dans le désordre qui régnait au milieu de la chambre envahie et dans l'obscurité qui se produisit quand un paravent avait été renversé sur une lampe, on disait que le prince Yachvil et Tatarinoff avaient étranglé l'infortuné tsar avec l'écharpe de Skariatine, qui l'avait enlevée pour la leur passer. Tous les trois furent exilés sur leurs terres. Le prince Yachvil y vécut jusqu'à sa mort, dans une inquiétude perpétuelle, tremblant, à chaque courrier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il entendait passer, de recevoir l'ordre de sa déportation en Sibérie.

De sa retraite, il écrivit à l'Empereur une lettre qui jette une lumière singulière sur l'état d'âme de certains meurtriers du 11 mars; on croirait entendre un justicier, mieux un ange exterminateur expliquant son acte, suivant la forte expression de Frédéric Masson, au nom de « certaines idées vraiment supérieures de mysticisme patriotique ».

Voici cette lettre extraordinaire. Il y a lieu de supposer que celui à qui elle était adressée en prit connaissance.

« Sire, Depuis la minute où votre Père, ce malheureux insensé, monta sur le Trône, j'ai résolu de me sacrifier, s'il était nécessaire, au bien de la Russie, qui, jouet des favoris depuis Pierre le Grand, a fini par devenir la victime de la démence.

« Notre Patrie est sous le régime de l'autocratie, le plus dangereux de tous, puisqu'il fait dépendre le sort de millions d'hommes de la valeur d'esprit et d'âme d'un seul. Pierre le Grand porta avec gloire le fardeau de l'Autocratie, et sa sage sollicitude donna le repos au pays. Ce n'est pas par intérêt, Dieu m'en est témoin, que nos mains se sont rougies de sang. Puisse la victime n'être pas inutile !

« Comprenez votre haute vocation : soyez sur le Trône, autant que possible, honnête homme et citoyen russe ! Comprenez qu'au désespoir il n'est rien d'impossible, et ne laissez pas périr la Patrie. L'homme qui sacrifie sa vie pour la Russie a le droit de vous le dire. Je suis maintenant plus grand que vous, parce que je ne désire rien, et, s'il le fallait même pour sauver votre gloire, qui m'est chère parce qu'elle est aussi celle de la Russie, je serais prêt à mourir sur l'échafaud ; mais c'est inutile, toute la faute retombe sur vous, et de tels forfaits ne sont pas de ceux que recouvre le manteau royal ! Pardonnez, Sire ! Devant le Souverain je suis le sauveur de la Patrie ; devant le fils, le meurtrier du Père ! Pardonnez ! Dieu bénisse la Russie, et vous, son idole ici-bas ! Puisse-t-elle éternellement ne pas rougir de lui ! »

*
* *

Bennigsen avait eu une grande part au drame. D'après son propre témoignage, il était entré dans la chambre de Paul, l'épée à la main. « Sire, lui avait-il dit, vous avez cessé de régner, l'empereur Alexandre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est proclamé. C'est par ses ordres que nous vous arrêtons. Vous devez abdiquer. » La seconde troupe des conjurés arrivait alors en tumulte dans l'antichambre. Ceux qui étaient déjà auprès du malheureux empereur, crurent que c'était la garde qui venait à son secours, et ils se sauvèrent. « Je restai seul, dit tranquillement Bennigsen, mais je le maintins en lui imposant par ma contenance et par mon épée. »

Alexandre se borna à ordonner à Bennigsen une courte retraite. Il fut rappelé à l'activité en 1807, et l'on sait le rôle important qu'il joua dès lors dans les armées russes, notamment dans la campagne de 1812. Toutefois, malgré ses mérites, Bennigsen n'obtint jamais le bâton de feld-maréchal. Ce fut tout le châtiment que lui infligea le successeur de Paul Ier.

Ouvaroff, l'un des régicides du 11 mars, non seulement ne fut jamais en disgrâce, mais même il jouit toujours d'une faveur marquée. Chef des Chevaliers-Gardes, un moment écarté par Paul Ier, il fut le premier général aide de camp qu'Alexandre ait nommé à son avénement; l'empereur en fit son compagnon habituel, il l'invitait presque chaque jour à sa table. Il y avait quelque chose de plus singulier encore : l'impératrice mère ne le traitait pas avec une moindre faveur. On peut dire que le personnage, une manière de joyeux compagnon, était insignifiant au point de vue politique. Il n'est pas moins curieux de savoir qu'il ait été jusqu'à sa mort, en 1824, « l'enfant gâté de la famille impériale », suivant l'expresssion du grand-duc Nicolas Mikhaïlowitch.

Alexandre fit à Ouvaroff mort un honneur exceptionnel, il suivit en personne son cercueil. Araktchéeff était là ; il fit à haute voix cette réflexion, que le poète Pouchkine a recueillie dans son journal : « Ouvaroff a un souverain à ses funérailles ; mais comment va-t-il être reçu par l'autre, là-bas ? »

G. Lacour-Gayet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Tyrans en Grèce [1]

LE POINT DE VUE GREC. — LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL

ET SES DIFFÉRENTES FORMES

On oublie très généralement de nos jours, en employant le mot de tyran dans le vocabulaire courant, que le terme a une origine historique et s'appliquait jadis, aux siècles lointains de l'histoire grecque, à certains politiciens, les uns cruels, les autres vertueux, qui présidaient aux destinées de l'Hellade.

Il y a quelque intérêt à faire sortir de l'oubli l'histoire de ces potentats plus ou moins respectables et à essayer d'en ressusciter la vie, l'œuvre et le caractère. Nous avons fouillé des archives riches de documents et déchiffré des histoires en différentes langues, le résultat de nos recherches ne nous a pas déçu. Les luttes politiques de l'Ancienne Grèce ne le cèdent en rien en intérêt aux luttes politiques actuelles.

Il nous semble, du reste, nécessaire d'indiquer, dès le début de cette étude, que pour donner aux faits toute leur portée, il les faudra

1. Sources : Aristote, *la Politique*; Thucydide, *les Guerres du Péloponèse*; Denys d'Halicarnasse, *l'Histoire des Romains*; Platon, *la République et les Lois*; Plutarque, *les Vies*; Hérodote, *les Histoires*. Ces ouvrages de première main ont été consultés uniquement au point de vue des institutions, et avec les plus grandes précautions.

Livres : Pour les idées générales: Fustel de Coulanges, *la Cité Antique*; Croiset, *les Démocraties Antiques*. Pour l'histoire politique, commerciale, économique : *l'Histoire grecque* de Bury, ouvrage anglais ; *l'Histoire grecque* de Busolt, ouvrage allemand ; *l'Histoire grecque* de Meyer, ouvrage allemand ; l'*Antiquité grecque* de Schœmann, ouvrage allemand ; la *Grande Histoire grecque* de Duruy. Pour l'Histoire de l'art : *la Grande Histoire de l'art* de Perrot et Chipiez, t. VI, VII, VIII et IX.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

considérer au point de vue strict des anciens Grecs qui vivaient entre le XIIIe siècle et l'année 146 avant J.-C.

Aussi bien, il est tout à fait impossible de faire de l'Histoire grecque avec des idées françaises ou même modernes. Les mots ont un sens différent : le droit public est inexistant dans la Grèce ancienne ; il n'y a pas d'État, partant pas de gouvernement ; il y a seulement des *familles*, des *phratries*, des *tribus*, des *cités* indépendantes les unes des autres et quand nous parlons de gouvernement des rois, des magistrats, de l'aristocratie ou de la démocratie, nous entendons envisager par là simplement une des formes qu'a revêtues à telle ou telle époque le régime municipal. Qui dit régime municipal, dit par là même absence d'unité nationale.

Le régime des tyrans est une des formes qu'a revêtues le gouvernement municipal avant d'arriver à la démocratie. Il apparaît aux dates suivantes : 1° au VIIe et au VIe siècle ; 2° à la fin du Ve, au IVe, au IIIe et au IIe siècles. C'est un gouvernement qui a pour origine la force et pour fondement la raison d'État, un gouvernement plébéien et aussi un gouvernement de pauvres ; c'est aussi un gouvernement personnel revêtant avec chaque individualité une forme différente. Donc, dans notre étude, deux parties distinctes : étude politique du régime, étude historique des tyrans et des tyrannies.

I. — LE RÉGIME DES TYRANS

CARACTÈRES DES TYRANNIES. — CAUSES D'APPARITION ET DE DISPARITION DES TYRANS

Lorsqu'on parcourt, comme nous l'avons fait avec une curiosité qui n'a pas été déçue, les cent quatre-vingt et quelques chapitres où les auteurs anciens se sont occupés de notre question, on y retrouve très souvent exprimée cette idée : le régime des tyrans a pour origine la force et pour fondement la raison d'État (τὸ κοῖνον), l'arrivée au pouvoir des premiers tyrans marque le divorce entre la religion et la politique. La question de l'origine des tyrannies se passe de commentaires et ne prête guère à discussions : nous verrons, en étudiant la vie des tyrans, que le prétendant au pouvoir commence toujours par s'appuyer sur le peuple, très souvent en le trompant, puis se fait donner une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garde d'honneur devenant vite assez forte pour être le levier qui l'élève à la tyrannie. Découvrir le fondement des tyrannies est matière plus délicate et mérite de nous arrêter plus. Nous n'abuserons pas des citations : quelques-unes pourtant, renfermant l'idée de raison d'État, méritent d'être retenues : nous lisons dans Plutarque qui écrit au Ier siècle, au chapitre intitulé « Vie de Solon », cette phrase de Solon : « J'ai donné au peuple les lois les meilleures qu'il pût recevoir. » Je lis ailleurs dans Aristote, Politique : « Les rois étant orgueilleux on leur enleva le pouvoir et on ne leur laissa que le soin de la religion. » Hérodote dit la même chose à propos des rois de Cyrène. Il y a dans ces paroles l'expression d'une idée nouvelle : la déclaration de Solon indique qu'à l'avenir les constitutions politiques devront se conformer aux besoins, aux mœurs, aux intérêts des hommes de chaque époque, à l'inverse des anciennes constitutions fondées sur les règles du culte et se proclamant infaillibles et immuables. Le scrupuleux Aristote, en écrivant les lignes que nous venons de mentionner, fait certainement allusion à une période antérieure à Solon où l'on commença à faire la distinction entre la religion et la politique.

Ce fait nouveau que les historiens de l'antiquité ont pressenti sans le démêler, on a trouvé, de nos jours, un terme pour le caractériser : celui de raison d'État. Qu'est-ce que cette raison d'État ? Ce n'est pas un principe de gouvernement, car elle n'est pas fondée sur l'équité. C'est simplement une coutume dirigeant les gouvernements en érigeant en règles les convenances du souverain et l'usage de la force de l'État le plus fort contre les autres États. Elle domine l'histoire des régimes de l'antiquité et ce n'est que dans les sociétés modernes que l'on voit apparaître le principe de l'intérêt public : ce dernier établit comme on sait le droit des souverains à être respectés et le droit des États à choisir leur souverain.

Si nous insistons sur ce point c'est que l'histoire nous enseigne que des environs du XLe siècle au commencement du VIIe siècle, les vrais maîtres de la famille, de la phratrie, de la tribu et de la cité sont les dieux du foyer, les ancêtres morts, les héros et les dieux de la nature et que toute l'autorité que peuvent avoir le père de famille, le phratriarque, le phulobasileus, le roi ou l'archonte dérive de la religion. Nous savons également par elle que la religion n'entre en lutte avec l'intérêt public que plus tard, au cours de la période de transition qui fait suite à la précédente et pendant laquelle « les magistrats » gou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vernent. A partir de l'apparition des tyrans, l'autorité ne dérive plus du foyer ou des ancêtres mais de la force ou de l'élection, les chefs ne sont plus héréditaires mais illégitimes ou élus, le régime gouvernemental qu'on l'appelle régime des tyrans, régime oligarchique ou régime démocratique est fondé sur la raison d'État remplaçant la religion comme principe de gouvernement.

Tel est le caractère fondamental de la tyrannie.

D'où vient le nom de tyran, et pourquoi fut-il appliqué aux rois nouveaux? Le nom de tyran est peut-être venu de la Lydie où il aurait été utilisé à l'origine pour désigner les monarques lydiens : on le trouve chez Archiloque appliqué à la souveraineté du roi Gygès. Le mot était en lui-même moralement neutre et n'impliquait pas que la monarchie était mauvaise ou cruelle : il n'y avait rien de contradictoire à parler d'un bon tyran et quelques-uns furent bienfaisants. Tels furent les premiers tyrans. L'isolement des règles les faisant illégitimes et dépendant de la force armée les poussa à devenir soupçonneux et cruels et fit prendre en mauvaise part la tyrannie : les actes d'arbitraire et d'oppression furent associés au nom des tyrans populaires et tyran devint un mauvais titre dans le sens moderne. Mais on n'appela jamais roi un bon prince et tyran un mauvais : c'était principalement la religion qui les distinguait l'un de l'autre. Le mot roi implique des fonctions religieuses : le mot tyran n'est pas emprunté à la langue de la religion et indique une autorité ne dérivant pas du culte ; le principe nouveau de l'obéissance de l'homme à l'homme remplace l'obéissance de l'homme aux dieux.

Mais pourquoi la religion cède-t-elle la place à la raison d'État comme principe de gouvernement ? Parce que les institutions, le droit, les croyances et les mœurs ont changé. Les institutions d'abord ont changé ; la cité fondée à la suite de l'invasion dorienne et du mouvement d'émigration achéen corrélatif se superpose aux familles, phratries et tribus au XIIIe siècle ; on avait concilié le régime du γένος avec celui de la cité : mais c'étaient au fond deux régimes opposés, l'un devait briser l'autre : ce fut le principe religieux qui sombra ; le chef en effet, ayant un supérieur dans la cité, avait moins d'autorité ; les inférieurs par contre en avaient plus du fait de leur admission aux assemblées ; d'autre part le droit d'aînesse disparaissait de même que la règle de l'indivision tombait et les clients s'affranchissaient. C'est une des causes de la mort de la religion au VIIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le droit a changé, les lois de Solon remplacent les lois de Dracon à Athènes au commencement du VIe siècle (593) ; le ton général de la législation politique, civile et criminelle marque un acheminement vers l'égalité tout en n'étant encore qu'à la phase où la naissance est remplacée par la richesse.

Les croyances ont changé : lentement et d'une façon inaperçue, un dogme nouveau avait fait son apparition dans l'esprit des hommes : les efforts des classes opprimées, le renversement de la caste sacerdotale, le travail des philosophes, le progrès de la pensée avaient ébranlé les vieux principes de l'association humaine : la religion n'avait plus de force, on ne croyait plus qu'à l'intérêt. Le sentiment religieux disparaît et ne reprendra vigueur qu'entre le Ve et le IIe siècles avec la diffusion des doctrines judaïques qui aboutiront au christianisme.

Enfin les mœurs nationales appellent un changement dans les mœurs politiques : les mœurs politiques consistent avant le VIIe siècle en procédés surannés de gouvernement ; les mœurs nationales qui dérivent comme on le sait des mœurs politiques s'expriment par le désir de voir le gouvernement changer de nature, sa fonction essentielle cessant d'être l'accomplissement régulier des cérémonies religieuses et devenant celle de maintenir l'ordre et la paix au dedans, la dignité et la puissance au dehors.

Les peuples vont partir à la poursuite de la liberté et n'arriveront, nous le verrons, qu'à établir des régimes fondés sur la raison d'État et par conséquent ne pouvant durer.

Ayant ainsi défini le premier caractère du régime des tyrans passons à l'examen de son second caractère, celui d'être un régime plébéien.

Qu'est-ce qu'un régime plébéien ? Nous voyons dans l'ancienne société grecque quatre classes : les trois premières composées des pâtres, des cadets, des clients, forment les familles, c'est le peuple. La quatrième classe ne fait pas partie du peuple, c'est la plèbe qui n'a ni foyer ni ancêtres, c'est-à-dire pas de prêtres, qui n'a pas de soldats, le fantassin ne comptant pas, qui n'a pas de riches car l'argent était inconnu et la terre, seul sujet de propriété, ne pouvait arriver au plébéien et restait entre les mains des pères de famille. Dans le régime des pâtres, dans celui des rois, dans celui des magistrats, c'est-à-dire jusqu'au milieu du VIIe siècle, la plèbe ne compte pas. Le régime plébéin c'est l'avènement de la plèbe dans le gouvernement en la personne des tyrans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quelles sont les causes de l'avènement de la plèbe, en d'autres termes quelles sont les causes de l'apparition des tyrans ? Nous aborderons cette question dans un chapitre séparé, quand nous étudierons la vie des tyrans.

Le troisième caractère d'une tyrannie est d'être un régime de plébéiens pauvres. Là où il y a uniquement des riches, on dit gouvernement oligarchique ou aristocratique. Le gouvernement où entrent indistinctement et successivement des riches et des pauvres est appelé gouvernement démocratique. Le gouvernement où il n'entre que des pauvres est appelé gouvernement tyrannique. La distinction entre ces trois régimes est aisée si l'on se rappelle que tyrans et oligarques ne doivent leur pouvoir qu'à la prédominance d'une faction, alors que la démocratie implique l'égalité entre riches et pauvres.

Nous avons ainsi essayé de définir le régime de la tyrannie. Essayons maintenant de rechercher les conditions dans lesquelles elle est née et elle est morte, en d'autres termes les causes générales de son apparition et de sa disparition.

Nous avons eu l'occasion de dire, dans le cours de cette étude, que les tyrannies ont vécu à deux époques différentes et successives. Il est maintenant indispensable de s'arrêter un peu à ces deux périodes car chacune d'elle a eu des causes d'apparition et de disparition différentes.

La première période englobe le VIIe et le VIe siècles. Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici les idées que nous avons développées plus haut à propos des origines de la succession de la raison d'État à la religion dans la direction des gouvernements. Il est de toute évidence que les changements dans les institutions, les croyances, le droit et les mœurs sont des causes de l'avènement du régime des tyrans. Nous n'y reviendrons pas. Mais à côté des causes lointaines il en est de plus directes sur lesquelles il y a lieu de s'étendre plus, car elles sont caractéristiques. Ces causes sont d'abord le désir de la plèbe de briser les vieilles barrières qui la plaçaient en dehors du droit, de la religion et de la société politique, ensuite, la haine des privilèges, enfin le désir de détendre les liens du clan primititif et de faire du commerce et de l'industrie.

Précisons cela : au VIIe siècle la Grèce possède un régime républicain, un régime où l'aristocratie religieuse, classe sacerdotale héréditaire détient le pouvoir ; le pouvoir religieux est entre les mains de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

magistrats appelés prytanes, archontes à Thèbes et à Athènes, rois à Mégare et à Samothrace ; le pouvoir politique est entre les mains du Sénat composé de stratèges.

Par suite de l'abolition du droit d'aînesse, de la règle d'indivision et de l'affranchissement des clients, les plébéiens trouvent quelqu'un sur qui s'appuyer ; ils s'unissent avec la troisième classe du peuple, les clients et forment un corps à part, ils deviennent non pas une société régulière, mais le nombre. Voilà une première raison de l'apparition des tyrans.

Quelle est, d'autre part, la raison de leur haine envers les aristocrates ? C'est que ceux-ci sont à la fois propriétaires de la terre et chefs du gouvernement, c'est-à-dire en même temps juges et parties. Nous touchons là à un point tout à fait capital : c'est la question économique qui se mêle à la question politique et qui va causer une révolution. Les paysans sont grevés d'impôts ; s'ils sont insolvables on les vend comme esclaves et d'autre part les aristocrates sont tout puissants, tiennent leur pouvoir de la naissance et accaparent les terres. Voilà une seconde raison.

Une troisième raison qu'il faut mentionner, est l'accroissement de la classe moyenne (les mésoï) qui se constitue en bourgeoisie commerçante indépendante et qui souffre des discordes qui paralysent son activité. Les changements dans les institutions ont amené des idées nouvelles au point de vue des relations entre les hommes. On commence à concevoir les affaires.

En conséquence, la plèbe cherche sa voie : les lois de Solon au commencement du VIe siècle (594) à Athènes, œuvre d'un clairvoyant, qui comprend qu'il faut procéder par étapes et établir un régime mixte et tempéré avant d'arriver à la parfaite égalité démocratique, sont rejetées à la fois par les aristocrates qui ne veulent pas renoncer à leurs privilèges et par la plèbe qui ne veut pas renoncer à ses chimères. La plèbe préfère à ces lois des tyrans. Nous étudierons ces premiers tyrans, nous verrons qu'ils furent bienfaisants mais qu'ils étaient appelés à disparaître très vite.

Pourquoi ces tyrans devaient-ils disparaître très vite ?

Par suite de la désaffection des Grecs pour cette forme de gouvernement : c'était une ressource momentanée en attendant que le parti populaire se sentît la force de se gouverner lui-même. Dès qu'il sentit qu'il possédait dans son sein les éléments d'un gouvernement meilleur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il renonça aux tyrans. Cela se produisit pour les quatre causes suivantes : apparition du commerce et de l'industrie, apparition de l'argent, importance prise par l'infanterie dans les batailles, apparition d'une religion de la plèbe.

Au fur et à mesure que la cité s'est développée, les individus se sont mis à voyager, à naviguer, à faire des affaires ; à l'origine, le troc ou échange direct d'une chose contre une autre est le moyen utilisé par les propriétaires. Puis c'est la marchandise-monnaie (objets d'alimentation, vêtements, armes ou coquillages); c'est la marchandise la plus désirée qui sert de monnaie. A notre époque enfin la monnaie métallique pesée fait son apparition : ce sont des lingots de métal (barres, boucles, cylindres). Avec l'argent les échanges se multiplient, l'industrie commence, les fortunes s'accroissent. Les intelligences s'affinent, les activités se déploient plus largement. La conscience des droits individuels devient de plus en plus précise. Et tout cela procède d'une même idée : les besoins de l'homme ont changé : ses goûts le portent vers le beau et le luxe, les arts naissent, la terre ne suffit plus.

Avec les riches, les tyrans tombent, le régime oligarchique paraît.

Les mœurs militaires aussi ont changé ; l'infanterie autrefois méprisée au bénéfice de la cavalerie prend le premier rang dans les batailles, car on s'aperçoit qu'elle est plus maniable à la manœuvre (VIIe siècle).

En dernier lieu ces plébéiens sans culte ou du moins auxquels on reprochait de n'en pas avoir, qui n'ont pas d'ancêtres reconnus et légalement admis, réussirent à avoir leur religion. Ces hommes qui avaient dans le cœur, on peut le supposer, ce sentiment religieux qui est inséparable de toute nature, souffraient de se voir écarter de la religion par l'antique principe qui prescrivait que chaque dieu appartînt à une famille et que le droit de prier ne se transmît qu'avec le sang. Ils travaillèrent à avoir aussi un culte.

Peu importent les détails : chaque famille plébéienne se fit bientôt un foyer, soit en le créant elle-même, soit en se procurant ailleurs le feu sacré. Des cérémonies religieuses et des fêtes eurent lieu dorénavant pour la plèbe. Elle put prier : c'était beaucoup dans une société où la religion faisait la dignité de l'homme.

La seconde période commence à la fin du Ve siècle et comprend le IVe, le IIIe et le IIe siècles.

Alors que le caractère des tyrannies de l'époque précédente était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une certaine liberté, le caractère des tyrannies de cette seconde époque est l'oppression. Elles succèdent au régime démocratique : la série des révolutions avait amené l'égalité entre les hommes : il n'y avait plus lieu de se combattre pour des principes et pour des droits. Les hommes oubliant qu'ils avaient la forme de constitution qui leur convenait le mieux n'en virent que les inconvénients. Le principal inconvénient que la démocratie accusa fut de rendre plus sensibles les différences de fortunes. Les travailleurs étaient riches, les fainéants étaient pauvres ; le chef de la gens ne pouvait plus nourrir les pauvres puisqu'il n'y avait plus de gens, et tout le monde avait le droit de suffrage. L'égalité des droits politiques faisait ressortir l'inégalité des conditions. Il arrivait que des cités entières n'avaient ni commerce ni industrie.

Il ressort de là que riches et pauvres n'étaient pas constitués de façon à pouvoir vivre en paix. On se battit pour des intérêts. Les pauvres sentirent que leur droit de suffrage les rendaient maîtres de la richesse s'ils savaient tirer parti de ce droit de suffrage. Ils en trafiquèrent et comme ils étaient le nombre, ils l'emportèrent. Les assemblées populaires toutes puissantes décrètent l'abolition des dettes. Les riches s'enfuient. On met au pouvoir des tyrans qui ont conservé jusque chez nous le surnom de « populaires ». Les tyrans populaires, très cruels par nécessité et possesseurs d'un pouvoir illimité, ont attaché le plus détestable renom à la forme de ces gouvernements monarchiques.

Ils apparurent à des époques diverses suivant les régions de la Grèce : ils paraissaient et disparaissaient tour à tour, les cités flottant toujours entre deux révolutions, l'une qui dépouillait les riches, l'autre qui les remettait en possession de leur fortune. Cela dura depuis la guerre du Péloponèse jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains. Depuis la fin du ve siècle jusqu'à l'année 146, il n'y a plus eu de liberté en Grèce, seulement une oppression qui revêtait tour à tour la forme d'une tyrannie ou d'une aristocratie.

Les causes de la chute des tyrans populaires au profit des aristocraties sont bien simples : c'est d'abord l'alliance de l'aristocratie grecque avec les Romains. C'était la seule manière pour elle d'en arriver à ses fins. Rome était au IIIe et au IIe siècles avant notre ère la ville la plus aristocratiquement gouvernée qu'il y eût en Italie et en Grèce. Tout ce qui était riche en Italie en était arrivé à former la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

classe riche de Rome. Ce corps était maître de l'État : la Grèce aristocratique se livra à lui. C'est aussi et surtout l'oubli insensible de la cité : l'esprit municipal disparaissait peu à peu : on ne pensait plus qu'aux intérêts et aux passions des partis : les croyances s'en allaient, le régime municipal cessait d'être indépendant. Il en mourut.

En 146 avant Jésus-Christ la Grèce municipale cessa d'être, la Grèce province de l'Empire romain parut.

II. — LES TYRANS

RÉGIONS OU ON LES RENCONTRE. — L'AGE DES TYRANS OU LES TYRANS VERTUEUX (VIIe ET VIe SIÈCLES) ; LES TYRANS POPULAIRES OU LES TYRANS CRUELS (FIN DU Ve, IVe, IIIe, IIe SIÈCLES).

Nous avons dit que les tyrans étaient des chefs d'États ou de cités tenant leur pouvoir non de l'hérédité ou du jeu normal des institutions mais d'un acte de violence et qu'ils exerçaient ce pouvoir sans limite ni responsabilité.

Dans quelles régions rencontre-t-on des tyrans, quels furent-ils, que firent-ils, voilà trois séries de questions que nous allons aborder maintenant.

La Grèce antique se divise en 9 régions :

1. La Grèce d'Europe. 2. Les îles formant la ceinture de la Grèce d'Europe. 3. La Grèce d'Asie. 4. Les îles formant la ceinture de la Grèce d'Asie. 5. L'Hellespont, la Propontide et le Pont-Euxin. 6. La Grèce d'Afrique. 7. La Grèce italienne. 8. La Grèce gauloise. 9. La Grèce espagnole.

On rencontre des tyrans dans presque toutes ces parties. Dans la Grèce d'Europe on les trouve en Péloponèse (à Corinthe, Mégare, Argos, Aegion, Megalopolis, Sparte, Messène), en Hellade (à Athènes), en Grèce du Nord (en Thrace, Thessalie).

Dans les îles formant la ceinture de la Grèce d'Europe on en trouve en Eubée (à Chalcis).

Dans la Grèce d'Asie, on les rencontre en Ionie (à Éphèse, Milet).

Dans les îles formant la ceinture de la Grèce d'Asie, ils sont à Lesbos (Mitylène), à Samos (Samos).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans la Grèce italienne il y en a en Sicile (Syracuse, Naxos, Zancle, Himère, Acragas), et en Grande Grèce (Cumes, Sybaris, Crotone).

Quels furent les tyrans, que firent-ils?

L'époque qui a vu la chute de l'aristocratie est souvent appelée l'âge des tyrans. L'expression est malheureuse, parce qu'on peut aisément s'y tromper. Il est vrai que la tyrannie vient à existence à cette époque et qu'il y avait une grande quantité de tyrans en même temps dans différentes parties de la Grèce. Il est vrai que tous ils remplissaient les mêmes fonctions de renverser les aristocraties et de tracer en certains cas le chemin aux démocraties. Mais d'autre part il faut dire que la tyrannie n'était pas une forme de gouvernement qui apparut seulement à cette époque de transition et disparut ensuite. Il n'y a pas de moment dans la suite de l'histoire de la Grèce où on ne vit ici ou là, des tyrans, tout au moins à la fin du ve siècle, au ive, iiie et au iie siècles.

Les premiers tyrans sont des chefs populaires qui mirent fin à la puissance de l'oligarchie soutenus par la foule qui souffrait depuis longtemps du despotisme et de l'avidité des familles riches. Ils s'emparèrent du pouvoir par surprise.

L'Ionie semble avoir été le berceau d'origine de la tyrannie et cela semble être dû en partie à l'exemple séduisant de la riche cour des tyrans lydiens à Sardes.

Nous savons peu de chose sur ces tyrans ioniens. Nous avons entendu parler de factions dans les cités, de maisons aristocratiques renversées et d'établissement du despotisme dans divers états. Nous savons qu'un tyran d'Ephèse épousa la fille d'un monarque lydien nommé Alyattes. Milet, dit-on, vit naître, au viie siècle (610 exactement), le tyran Thrasybule sous le gouvernement duquel elle devint plus brillante que jamais. Il eut la gloire de créer quelques colonies dans le Pont-Euxin, résista avec succès aux menaces de la Lydie, développa chez lui les forces de la tyrannie en vue des arts. Enfin Mitylène, ville de l'île de Lesbos, était connue pour sa grande prospérité commerciale. Les nobles qui la gouvernaient, les Penthélides, vivaient luxueusement et opprimaient le peuple. Les tyrans arrivèrent, régnèrent et tombèrent en quelques mois. Les poèmes religieux d'Alcée nous apportent l'écho de la haine et de la jubilation qui régnaient alors. « Laissez-nous boire et rire, dit-il, car Mirsylus est mort. » Le poète était noble; de tempérament batailleur, il s'avisa de conspirer avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pittacus contre les oppresseurs ; mais Pittacus n'était pas noble, son amitié pour Alcée ne dura pas : il partit à la guerre, se distingua et ayant gagné la confiance du peuple, fut porté par lui au pouvoir suprême pour dix ans. Un pareil gouverneur possédant le pouvoir suprême pour un temps limité était appelé « aesymnète ». Pittacus eut la réputation d'un sage législateur et d'un ferme gouverneur. Son époque fut la période brillante de l'histoire de Lesbos ; quelques fragments des deux grands poètes Alcée et Sappho donnent un reflet de cette vie libre et luxueuse de l'île de Lesbos : le radieux génie de Sappho lui était inspiré, dit-on, par son attachement passionné aux jeunes filles de Lesbos ; les chants d'Alcée, reflets des guerres, font entendre le cliquetis des armes et des coupes. L'un et l'autre furent bannis par Pittacus. Les dix ans passés, Pittacus se retira. Après sa mort il fut mis au nombre des Sept Sages.

Pittacus n'était pas un vrai tyran. C'est dans le Péloponèse, vers le milieu du VIIe siècle, que les tyrans les plus fameux de notre période apparaissent ; ce sont : Phidon d'Argos, les Cypsélides de Corinthe, Théagène de Mégare, les Orthagorides de Sicyone.

Phidon d'Argos donna un éclat tel à la maison d'Argos que les rois de Macédoine plus tard se prévalaient d'en descendre. Sa domination se caractérise par l'introduction à Argos d'un système de mesures qui portera plus tard son nom, se diffusera dans le Péloponèse et sera même adopté par Athènes. Ce système a des rapports avec le système d'Agine. Son règne est marqué aussi par une expédition dans l'ouest qui donna de l'éclat à son nom et à la suite de laquelle il fut appelé à présider les jeux olympiques. Il réorganisa les jeux et les rendit panhelléniques ; il retira à Elis la direction des jeux et la confia à Pise.

A Corinthe, la tyrannie est brillante et oppressive. La révolution qui renversa les despotes du pouvoir paraît avoir été quelque chose de plus qu'un mouvement politique : il y a là, semble-t-il, des mouvements de la population prædorienne contre les familles doriennes existantes. Les tyrans de Corinthe connus sous le nom de Cypsélides sont au nombre de trois : Cypsélos, Périandre et Psammetichus. Le clan gouvernant des Bacchiades est renversé par Cypsélos qui s'était jeté à la tête du peuple. L'oracle de Delphes lui avait prédit son avenir, de là naquit la légende de la jarre (cypsela en grec). Le règne de Cypsélos que nous unissons à celui de Périandre, présente

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trois caractères : une politique coloniale rigoureuse, une activité commerciale dévorante, l'encouragement des arts.

La politique coloniale des Cypsélides se caractérise par la réduction de Corcyre après une longue guerre. L'idée de Cypsélos est l'idée de notre système colonial moderne dans lequel les colonies sont en relations directes avec la mère patrie dont elles dépendent alors que l'idée grecque était la souveraineté et l'indépendance de la colonie. La réduction de Corcyre est suivie du développement de l'influence de Corinthe dans le nord-ouest de la Grèce : la péninsule acharnienne de Leucas est occupée, Anactorion est fondée sur la côte sud du golfe d'Ambracie. Au nord Ambracie est fondée. Enfin Apollonie et Corcyre sont plantées en Epire.

Au point de vue commercial Corinthe tend à prendre la place de Chalcis et d'Erythrée, les cités rivales d'Eubée, marchands les plus importants de la Grèce au milieu du VIIe siècle. Cinquante ans plus tard on constate que Corinthe et Egine ont pris la première place. Ce fut la cause d'une grande guerre marchande grecque groupant d'un côté Corynthe et Samos comme alliées de Chalcis et de l'autre Mégare et Milet comme alliées d'Erythrée. Archiloque et Théognis de Mégare ont chanté cette guerre. Elle fut compliquée par des luttes domestiques et se termina par l'abaissement d'Erythrée et l'élévation de Corinthe. En connexion avec le changement dans la balance du pouvoir mercantile, nous voyons un changement dans la politique étrangère de Corinthe : elle déserte l'alliance de Samos et cultive celle de Milet : la raison en est la sympathie naturelle pour une tyrannie comme la sienne.

Enfin Périandre lia des relations avec l'Égypte, particulièrement avec Nechao et Psammetik. Nous verrons les conséquences qu'eurent ces relations au point de vue de l'art.

Cypselos et Périandre encouragèrent les arts et les lettres. Là gît leur grand succès. Ils ont souvent manifesté leur intérêt pour les recherches intellectuelles : une nouvelle forme poétique « le dithyrambe » se développa à Corinthe ; à leur époque les rudes chants en l'honneur de Dionysos se changent en stances artistes. On attribue cette découverte au barde Arion qui arriva à Corinthe, dit la légende, sur le dos d'un dauphin. En architecture l'apparition de la pierre pour remplacer la brique et le bois contribua au développement du temple. L'invention de la tuile rendit possible l'inclinaison des toits. Le fron-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ton fut appelé « aigle » (ἀετός). On attribue aux Cypsélides le sanctuaire d'Apollon dont les sept grandes colonnes doriennes sont à l'heure actuelle les uniques vestiges de l'ancienne Corinthe. Le trésor des Corinthiens à Delphes date lui aussi de l'époque. Plus fameux encore était un large coffre de cèdre dédié par Périandre à Héra d'Olympie en 600. On l'appelait le coffre de Cypsélos et l'on disait que c'était là que sa mère l'avait caché. Pausanias nous en a laissé une splendide description; on appela plus tard une jarre « coffre ». Enfin il faut mentionner la fameuse fontaine de Glauké, œuvre de Cypsélos et celle de Pirène, œuvre de Périandre, toutes deux célébrées par Pindare, Simonide, Euripide et Pausanias et d'un travail tout à fait remarquable. Pour terminer, mentionnons les digues du port.

Nous terminerons par deux mots sur la politique intérieure de Périandre et sur sa vie privée. Au point de vue intérieur, ce fut un gouvernement strict, restreignant la liberté individuelle, défendant l'acquisition des esclaves. Au point de vue privé, on dit qu'il tua sa femme et que ce fut la cause d'une guerre qu'il eut avec son beau-père Proclès, tyran d'Epidaure. Son fils Lycophron l'abandonna par horreur de ce meurtre.

Le neveu de Périandre Psammetichus lui succède en 586, règne peu et est tué. Avec lui la tyrannie des Cypsélides prit fin et une aristocratie de marchands s'établit. Le système colonial ne survécut pas en entier et Corcyre redevint indépendante.

Peu après l'inauguration de la tyrannie Cypsélide, un changement constitutionnel semblable se produisit à Mégare. Le développement mercantile de Mégare — elle était fameuse par ses tisserands — avait enrichi les nobles au pouvoir et écrasé les paysans. Théagène, voyant son voisin Cypsélos devenir tyran, résolut de l'imiter. Il se fit donner une garde personnelle, massacra les aristocrates et se fit tyran.

Il marqua son passage par deux solides ouvrages : un aqueduc et une fontaine publique à colonnes dont parle Pausanias. Il eut de brillantes colonies sur le Bosphore et l'Hellespont. On le renversa et sa mort fut suivie d'une lutte entre l'aristocratie et le peuple : l'aristocratie l'emporta mais dut faire des concessions.

A Sicyone les tyrans furent Orthagoras, Myron et Clisthènes.

Des deux premiers, on ne sait rien que le nom. L'arrivée des tyrans dans l'agricole Sicyone paraît dater de la même époque que pour la mercantile Corinthe (fin du VIIe siècle).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le premier de la maison dont nous ayons quelque rapport historique est Clisthènes qui gouverne le premier quart du VIe siècle. Les caractères de son règne sont les suivants. D'abord son hostilité contre Argos. Elle était telle qu'il défendait de réciter Homère, car on y parlait des Argolides, supprima le culte ancien à Sicyone du héros Argolide Adraste et ne permit jamais qu'on rappela devant lui la commune origine dorienne d'Argos et de Sicyone. En second lieu il prit part à la guerre sacrée de Delphes. La ville phocéenne de Crisa prétendit contrôler l'oracle de Delphes sa voisine sur son territoire. Delphes appela à son secours les Amphictyons d'Anthela, membres d'une ligue très ancienne où dominaient les Thessaliens. Clisthènes se fit le champion de Delphes, prit et rasa Crisa. Sur la place on fonda les jeux Pythiens, et en souvenir de sa participation à la guerre sacrée, Clisthènes fonda à Sicyone les jeux Pythiques qui par une ironie de l'histoire portèrent plus tard le nom du héros Adraste qu'il haïssait tant. Enfin en dernier lieu, il créa après la guerre sacrée un trésor qui devait avoir la forme d'un temple dorique. Lui-même avait une maison spacieuse probablement la citadelle, où il reçut les fameux douze prétendants à la main de sa fille Agarista. On raconte encore aujourd'hui l'histoire d'Hippoclide et de Mégaclès, les deux plus brillants des jouteurs.

Le Péloponèse n'avait pas le monopole des tyrans au VIIe et au VIe siècles. L'Hellade avait suivi cet exemple. Athènes voyait à ses portes Mégare et Corinthe posséder des tyrans, elle essaya avec Cylon et réussit avec les Pisistratides à se donner cette forme de gouvernement.

En 632 Cylon, de famille noble, avait épousé la fille de Théagène, tyran de Mégare. Sous l'influence de ce dernier il fit une tentative pour s'emparer de la cité, mais ne réussit qu'à se faire tuer par Mégaclès de la famille des Alcméonides qui viola pour le faire l'asile sacré où Cylon s'était réfugié. Mégaclès fut exilé.

D'autres devaient miéux réussir. Ce furent Pisistrate et Hippias son fils, tous deux au VIe siècle.

Pisistrate s'illustre dans la guerre d'Athènes contre Mégare et devient l'homme du jour car il professait, en outre, des doctrines démocratiques et pratiquait les arts populaires. Il s'appuya sur ces démocrates extrêmes qui n'étaient pas satisfaits des lois de Solon et avaient les nobles en exécration. Il organisa d'abord un parti nouveau appelé « la montagne » car il se composait surtout de pauvres hellènes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des montagnes de l'Attique, les Lechemores pour qui Solon n'avait rien fait, et de quelques riches mécontents. Puis il agit, arrive un jour à l'Agora, blessé, dit-il, par des ennemis politiques. On lui vote séance tenante une garde du corps de 50 hommes et on lui décerne le titre d'*ariston*. Là-dessus Pisistrate monte à l'Acropole et se rend maître de la cité. C'était en 570. Sur ces entrefaites les deux partis adverses se coalisent, le renversent et l'exilent de 556 à 555. Pisistrate se ligue avec Mégaclès, et reprend le pouvoir de 550 à 549. A la suite d'une discussion avec Mégaclès dont il refuse d'épouser la fille, celui-ci ayant fait cause commune avec les ennemis de Pisistrate, le tyran est renversé (549). C'était la seconde fois. De 549 à 539 Pisistrate s'allie aux Macédoniens, exploite des mines d'or au Mont Pangaeus et soutenu par Lygdamis, tyran de Naxos, revient en 539. En 527 il meurt. Son œuvre est caractérisée par une politique intérieure démocratique, par une politique de paix extérieure, et enfin par un soin extrême de développer les lettres et les arts.

On peut dire que sa politique intérieure eut un caractère démocratique en ce sens qu'il observa à la lettre les lois de Solon, ce qui fit de son règne une tyrannie constitutionnelle. Il protégea les personnes, divisa les terres vacantes en lots qu'il donna aux laboureurs, exploita les mines d'argent du Laurium et frappa les « chouettes ». Il établit des taxes équitables, créa des mesures en argent au lieu de blé et s'exerça à l'agriculture. Les paysans s'enrichirent et absorbèrent les mécontents. On constate un développement politique et économique important à l'intérieur.

A l'extérieur, il pratiqua une politique de paix. Egine et Mégare étaient rivales d'Athènes. Il sut ne pas se brouiller avec Sparte, Argos, Thèbes, la Thessalie et lors de la guerre qu'il soutint avec Mégare, il fut victorieux : il regardait vers l'Hellespont, occupait Sigée en Asie, clef des détroits où passe le blé de la Chersonèse et de la Scythie, et nouait des relations avec les Cyclades. Son influence s'étendait jusqu'aux côtes de Macédoine.

Enfin il soutint les intérêts moraux de la démocratie. Il développa beaucoup les lettres et les arts. Il fit faire par des poètes de Chios et d'Ionie un traité définitif de l'Iliade et de l'Odyssée en vieux dialecte attique. C'est le commencement de la littérature critique. Pour y réciter les vers, il développa les fêtes des Panathénées. Le drame tragique et comique en sortit. Il renforça à Athènes la vieille source

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Kallirhoé et amena les eaux de l'Ilissos au cœur de Mélite par un aqueduc. Il créa une salle de concert, l'Odéon. Il créa des gymnases : l'Académie, le Lycée, le Kynosarge. Il édifia le temple d'Athénée sur le flanc de l'Erechtéion où l'on voit la fameuse bataille des dieux et des géants, le temple dorique de Zeus Olympien qui ne fut terminé que sous Hadrien, 650 ans plus tard, le temple de Dionysos, et enfin agrandit le temple d'Apollon Pythien. Non content de graver sur les Hermès des vers de Simonide de Céos ou d'Anacréon, il appela les poètes étrangers. Il appela les maîtres étrangers de la sculpture : une école naît qui aura plus tard Phidias pour chef, Scopas et Praxitèle pour continuateurs. Il encouragea les travaux des potiers : nous conservons encore aujourd'hui d'admirables fêtes dionysiaques de l'époque.

Hippias continue d'abord l'œuvre de son père et appelle à sa cour Simonide de Céos, Anacréon de Théos et Lasus d'Hermiane. Mais l'assassinat de son frère par Harmodius et Aristogiton le rendit soupçonneux et il devint vite haï. L'influence perse s'établit à sa cour. Les Spartes arrivent avec Cléomène et le renversent en 510. Clisthènes devient roi. Hippias fit des fontaines publiques et remédia à l'irrégularité des rues.

Les îles formant la ceinture de la Grèce d'Asie possèdent, elles aussi des tyrans. Dans l'île de Samos, peu après la conquête de l'Ionie par les Perses, un certain Polycrate et ses deux frères avaient établi une tyrannie conjointe sur l'État avec le concours de Lygdamis de Naxos. Polycrate tua ses frères et resta seul tyran. Il réussit en tout. Inutile de rappeler l'histoire de son anneau, cause de sa brouille avec le roi d'Egypte Amasis. A l'extérieur, il eut une influence sur les cités ioniennes et lutta contre les Perses; à l'intérieur il développa le commerce et donna à l'Egée la flotte la plus forte qu'elle eût eu : cent navires. En architecture il termina le temple d'Héra et fit construire un aqueduc par le peuple pour l'occuper ; Eupalinos de Mégare en fit les plans. Aristote le vante; le tyran ajouta une digue au port. Enfin après la prise de l'Ionie par les Perses, sa cour luxueuse fut éclairée par la présence de poètes tels que le poète bachique Anacréon. Il mourut en tombant dans une trappe ouverte par le satrape perse des Sardes : on le crucifia après sa chute (523).

La Grande Grèce et la Sicile méritent également de retenir notre attention. Il faut accorder une mention spéciale aux tyrans d'Acragas (Sicile), de Cumes, de Sybaris et de Crotone (Grande Grèce). Phalaris

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Acragas, 565-549, embellit la ville et se rendit célèbre par sa férocité : il inventa le fameux taureau de bronze. Aristodème de Cumes surnommé Malacus qui gouverna en partageant les terres et abolissant les dettes vécut à la fin du VIe siècle. Telys de Sybaris et le tyran de Crotone (510) dont il n'y a rien à dire clôturent la série.

Tels sont les premiers tyrans. Dans l'ensemble, habiles politiques, gouvernant moins en tyrans qu'en hommes d'États vertueux et sages, donnant à leurs villes un bel aspect, exécutant des travaux pour les fournir d'eau, favorisant leur commerce et enfin tournant leur esprit plein de goût vers la poésie et les arts plastiques.

Tout autres sont les tyrans populaires de la fin du Ve, du IVe, du IIIe et du IIe siècles. Ils profitèrent de l'anarchie où était tombé le gouvernement des villes de Grèce et de Sicile pour s'en emparer. Leur pouvoir s'appuya le plus souvent sur des armées ou des bandes de mercenaires. Ils vécurent au milieu de leurs sujets sans intermédiaires et les frappèrent directement. Ils eurent toutes les petites passions de l'homme privé et sauf deux ou trois honorables exceptions, n'ont régné qu'en flattant ou en abattant violemment tout ce qui était supérieur par la naissance, la richesse ou le mérite.

On les trouve en Sicile, en Thessalie, en Laconie, en Péloponèse.

En Sicile, on rencontre des tyrans populaires de la fin du Ve siècle au IIIe siècle. A Syracuse ce sont successivement : Gelon, Hiéron, Thrasybule, Hermocrate, Denys I et Denys II.

Gelon était général auprès du tyran de Gela, Hippocrate. Il devient tyran de Gela et s'empare de Syracuse malgré les Corinthiens et les Corcyréens. C'est le second fondateur de Syracuse. Il réunit l'île d'Ortygea à la hauteur fortifiée d'Achradina. Il élargit la ville, et construisit dans le port un môle et des docks neufs. Il appela la moitié des habitants de Gela, des Megariens et des Eubéens à Syracuse pour la faire briller, donna le droit de cité à 10.000 mercenaires et mourut en 478.

Hiéron, son frère, lui succède. Pindare, Simonide et Bacchylide ont chanté ses victoires sur les Etrusques (bataille de Cyme en 474). Il fonda Etna en y déportant les habitants de Léontini. Il meurt en 467.

Thrasybule, son frère, devient roi à son tour. Les confiscations soulevèrent contre lui la population. On le renversa et la tyrannie mourut dans les troubles.

Elle renaît avec Hermocrate, ancien général. Il eut à lutter contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les Athéniens, fut vainqueur et créa les jeux Assinariens à titre commémoratif de sa victoire. On le bannit et il ne réussit pas à revenir. La démocratie le remplaça.

Denys, d'obscure naissance fut nommé général pour avoir prononcé un violent discours contre les généraux. Il rappela les partisans d'Hermocrate exilés et se fit élire à pleins pouvoirs. Il se donna 600, puis 1.000 mercenaires, et devint tyran. Il régna par la force 38 ans à Syracuse qui devint la première ville de l'antiquité. Il est modéré dans sa vie privée. Les caractères de son règne sont les suivants. Il est le champion de l'Europe contre les Sémites et soutient quatre guerres puniques. Il se crée un empire extra-sicilien. En 379 il a fait de l'Adriatique un lac syracusain. Sous sa domination immédiate il a Syracuse, les colonies militaires comme Crotone, Henna, Messana, Issa, les cités alliées anciennes comme Gela et les nouvelles comme Tyndaris, Agyrium, Herbela. Sous sa dépendance sont les cités de la ligue italiote, les communautés iapyges, le royaume de Molossia et des villes Illyriennes sur l'Adriatique. C'était superbe. Pour soutenir cela il a des ressources extraordinaires : la taxation du vingtième ; il double la valeur de la monnaie, il vole les trésors de temples, comme Crotone, Agylla. C'est un Italien qui ne veut pas diffuser la civilisation hellénique. Battu à Drépane en 367, à la fin de la quatrième guerre punique, il meurt.

Denys II lui succède en 367 : c'est son fils, il est faible et laisse régner Dion, ancien ministre de son père : il voulait établir à Syracuse une constitution platonicienne.

A Himéra règne Terillus, qui, en 480, appelle les Carthaginois. Ils sont battus et il est renversé.

A Agrigente règne Théron : il travailla pour sa ville, l'élargit, y éleva des temples. En 471 il meurt. Thrasideus lui succède, fait la guerre à Hiéron de Syracuse. A la fin de 471 il tombe et Acragas est libre.

Le tyran de Zancle est Anaxilas de Regium qui donne le nom de Messana à Zancle et défend contre les pirates étrusques l'entrée du détroit.

Tels sont les tyrans de Sicile.

En Thessalie citons Jason de Phères qui vivait au IVe siècle.

En Laconie, Sparte vit passer Agis, Cléomène, Machanidas et Nabis.

Agis III (244 à 235) fit revivre la Constitution de Lycurgue, par-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tagea les terres et abolit les dettes : pour appliquer ce système il établit un régime de terreur. Les éphores l'égorgèrent.

Cléomène II (235 à 220) reprit les projets d'Agis avec plus d'adresse et moins de scrupules. Sous couleur de restaurer les anciens usages spartiates, il fit une révolution. Après lui l'oligarchie revint.

Machanidas arrive au pouvoir avec le parti populaire.

Tué, il est remplacé par Nabis (206-196) : il donna le droit de cité à tous les hommes libres. Il est le chef des pauvres contre les riches. Cette nouvelle Sparte démocratique ne manqua pas de grandeur. Il assujettit à Sparte la Messénie, l'Arcadie en partie et l'Elide. Il eut une marine, domina les îles jusqu'en Crète. La ligue achéenne qui le haïssait, détermina Rome à lui faire la guerre. Il fut battu, puis plus tard assassiné. Après sa mort il n'y eut plus de tyrans à Sparte.

En Péloponèse de 272 à 230, il y eut quelques autres tyrans populaires. Ce furent Nicoclès de Sicyone, Aristomaque et Aristippe d'Argos que nous citons pour mémoire. Les anciens avaient donné un tel pouvoir à l'État, que le jour où un tyran prenait en mains les rênes du gouvernement, les hommes n'avaient plus aucune garantie contre lui : il était légalement maître de leur vie et de leur fortune.

En 196 la tyrannie disparaît.

CONCLUSION

Quelques idées générales se dégagent de cette longue étude.

Celle qui nous paraît dominer de beaucoup, à la réflexion, l'histoire si intéressante et si diverse des tyrans, est l'idée de bâtardise. Ces hommes que le hasard d'un jour a mis à la tête de l'État, ont un caractère d'instabilité si marqué précisément parce que leur pouvoir n'est fondé sur aucune base légitime et qu'ils occupent une place usurpée. Les traits distinctifs que nous avons relevés plus haut des premiers titulaires de cette fonction ne tendent pas à nous les représenter autrement. Plébéiens pauvres, ayant pour origine la force et pour règle de couduite la raison d'État, ils apparaissent soit poussés par des raisons d'intérêt, soit par une simple impulsion de classe opprimée, désireuse d'entrer dans la société politique. Leur disparition ne doit pas être attribuée à d'autre raison que le peu de sympathie généralement ressentie pour eux par les Grecs. Et, somme toute, nous sommes obligés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de reconnaître que le gouvernement tyrannique n'a rien de classique dans la forme.

Il ressort également de cette histoire que la tyrannie est un régime de transition.

On ne la voit pas apparaître au début des sociétés, et d'autre part elle n'en est pas l'aboutissement définitif et parfait. Nous dirions volontiers que la tyrannie est l'étape de l'histoire d'une croyance, le moment où la société traverse une série de révolutions parce que cette croyance se modifie. En Grèce tout est lié à la religion. Elle s'établit, la société humaine se constitue; elle disparaît, la société change de face. Cette loi des temps antiques ressort de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer.

Nous pouvons dire enfin que la tyrannie est un régime propre à la Grèce. On la trouve bien à Rome et même plus tard dans les sociétés du moyen âge. Mais si les tyrans romains se rapprochent beaucoup des Grecs, il n'en est plus de même des tyrans plus modernes. Leur nom a un sens différent et désigne tout autre chose. A Athènes, la tyrannie fut véritablement un système politique comme en sont de nos jours la Monarchie, l'Empire ou la République. Et ce n'est pas là un des caractères les moins curieux de cette organisation politique de l'Ancienne Grèce.

Avec les derniers tyrans la véritable antiquité grecque est finie. Depuis près de deux siècles déjà, une nouvelle force, le monothéisme, est apparue dans le monde intellectuel et moral, qu'elle est en train de renouveler. Le monde grec, au contact du christianisme, produira des hommes nouveaux. Quand l'État n'eut plus sa religion officielle, les règles du gouvernement des hommes furent changées pour toujours. Là gît peut être la cause la plus haute et en même temps la moins soupçonnée de la disparition des tyrans. Quant à l'esprit, il produira encore de belles œuvres, notamment au IVe siècle, au temps des saint Basile, des saint Grégoire de Naziance, des saint Jean Chrysostome ; mais c'est là, en réalité, une littérature toute nouvelle, qui ne dérive pas directement de celle qui l'a précédée. Celle-ci n'enfantera plus ni un Homère ni un Thucydide, ni même un Lucien. Quand les hommes n'eurent plus leur religion domestique, leur littérature se transforma. Pendant de longs siècles, à travers les révolutions de toute sorte, la littérature grecque avait offert au monde civilisé, dans une incomparable série de chefs-d'œuvre, un idéal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

unique de raison libre et souriante, de poésie à la fois brillante et naturelle, de force et de grâce, de mesure et d'harmonie. Cette période féconde est maintenant finie.

Saluons donc les tyrans grecs avec reconnaissance, car leur passage dans l'histoire a laissé somme toute, tant au point de vue littéraire et artistique que politique, des traces parfois extrêmement remarquables.

André Lange.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A propos d'un Bal d'Enfants sous le Second Empire

Vers la fin du second empire, je fus convié à un bal d'enfants donné à Paris par la duchesse de Sesto.

En évoquant, après plus de quarante années, les détails de cette soirée, il me revient aussi en mémoire bien des menus faits qui mettent en lumière un coin de ce monde disparu. Ce sont ces souvenirs, mélange moitié sérieux moitié enfantin, qui se trouvent ici consignés.

C'était en 1869, un an après le second mariage de la duchesse de Morny, née princesse Sophie Troubetzkoï, avec le marquis de Alcanices, duc de Sesto, d'Albuquerque et d'Algete, l'un des serviteurs dévoués de la famille royale d'Espagne [1]. Voici comment s'était fait le mariage :

On a souvent conté la douleur de cette veuve de vingt-six ans lorsque disparut Morny. Suivant la coutume russe, elle avait coupé ses beaux cheveux blonds pour les déposer dans la bière du défunt ; puis chaque jour, gravissant la colline du Père Lachaise, elle allait porter sur la tombe de l'époux un bouquet de violettes de Parme, sa fleur préférée ; dans l'antichambre de l'hôtel de la rue Fortin [2] où elle avait été ensevelir sa douleur, on voyait le chapeau, les gants, la canne, placés là, comme si le maître allait sortir ; à table, le couvert du duc était mis et changé à chaque service.

Enfin son buste en marbre, dû au statuaire Iselin, occupait dans le salon la meilleure place et c'était à ce regard immobile de l'époux tant pleuré que la pauvre femme allait souvent demander conseil et réconfort.

1. Mariage du 2 avril 1868.
2. Aujourd'hui rue Paul Baudry, n° 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorsque la chapelle funéraire qu'elle avait fait construire au cimetière fut terminée, elle voulut assister en personne au transfert du corps, et défendit qu'on l'accompagnât.

Mon père, informé de l'intention de la duchesse et craignant pour elle un excès de douleur, enfreignit cet ordre, mais discrètement se tint à l'écart, se réservant d'accourir s'il était nécessaire.

Il nous conta ce qu'il vit : le cercueil sorti du caveau fut déposé sur un brancard que portaient les fossoyeurs. On se mit en marche ; la duchesse suffoquait, étranglée par les larmes. Tout à coup, le ciel déjà sombre s'obscurcit davantage et il en tomba une pluie fine et glaciale dont quelques gouttes perlèrent aussitôt sur la bière. La duchesse s'avança, retira son châle, et silencieusement en couvrit le cercueil.

Tous ceux qui ont aimé comprendront ce mouvement de délicate tendresse.

La vie continua ainsi pour elle, monotone et douloureuse. Tout à son chagrin, elle ne se préoccupait guère de ceux dont elle recevait les hommages ; les soupirants étaient nombreux pourtant, prêts à lui offrir leur nom et leur fortune, les uns désirant par vanité succéder au séduisant Morny, les autres, subissant l'attrait de la beauté non point éclatante, mais plutôt étrange, de la jeune femme, beauté faite de ce charme réservé, un peu énigmatique, qui intrigue, déconcerte et fascine tour à tour.

Ses « bonnes » amies s'impatientaient de cette obstination à pleurer un mort qui n'avait pas été le modèle des époux ; elles auraient voulu parler, l'éclairer et lui faire comprendre combien son attitude, inspirée par des sentiments respectables, était cependant exagérée et jugée par le monde avec une compassion à laquelle se mêlait parfois un peu d'ironie.

L'une d'elles, se mettant dans le jeu des adorateurs, résolut de tout brusquer, non point en contant les innombrables bonnes fortunes du défunt dont l'écho aurait peut-être trouvé grâce auprès d'une femme généreuse qui se serait imaginé avoir conservé tout au moins le cœur de son mari, mais en mentionnant une aventure qui devait arracher toute illusion, en frappant au vif l'amour-propre et la dignité de l'épouse.

Il s'agissait d'une amie d'enfance de la duchesse, élevée avec elle au couvent des demoiselles nobles de Russie, sans fortune et recueillie par elle sous son toit, dans l'hôtel de la Présidence du Corps Législatif,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

telle une sœur tendrement aimée. Cette amie n'avait point de réelle beauté, mais elle était spirituelle, remuante et dénuée de scrupules au point de reconnaître les bontés de la duchesse..... en se jetant dans les bras de son mari. Oh ! celui-ci n'en fut peut-être pas plus épris que des autres, mais cette fois les devoirs de l'amitié avaient été particulièrement trahis.

Un fils naquit de cette liaison, presque au moment de la mort du duc, fils que, par une bizarrerie inattendue, M. Ch. Nauroy attribue bénévolement à Napoléon III [1].

Cet enfant vint au monde dans une maison meublée de la rue Monsigny, et le père, frappé par la mort avant d'avoir pu prendre quelques dispositions en sa faveur et en faveur de la mère, le confia in extremis à une femme pleine de cœur qui l'adopta. L'Empereur avait pensé, disait-on, à lui donner, lors de sa majorité, un nom et un titre, celui de comte de Verneuil ; la chute du gouvernement impérial ne le lui permit pas, et l'enfant conserva le nom de ses parents adoptifs.

La duchesse, avec l'intuition d'une femme amoureuse, avait pressenti jadis de ce côté une trahison, mais sans preuves, ignorant la naissance de l'enfant, elle s'était tue.

Quand on lui donna tous les détails de cette aventure, elle faillit en perdre la raison. Pendant longtemps, nuit et jour, ses larmes coulèrent, autrement amères cette fois que celles versées au lendemain de son veuvage et laissant sur ses joues amaigries deux sillons profonds qui semblaient être la marque d'un fer rouge.

Toutefois à travers sa douleur, elle comprit peu à peu le jeu de l'intrigue, et se décidant enfin à réagir elle choisit pour second époux celui de ses adorateurs qui s'était tenu à l'écart de cette conspiration dont son cœur était l'enjeu. « Celui-là, — disait-elle en parlant de Sesto, — est bon, généreux ; mes enfants seront adorés de lui. Il est vrai qu'il n'a pas les brillantes séductions de Morny ; mais si, avec l'un, j'ai souffert à cause même de ces séductions qui faisaient que mon mari était à toutes mes amies, avec l'autre du moins je pourrai penser que mon époux est bien à moi seule. »

Paroles naïves, car l'homme a parfois l'esprit changeant, et celui qui a moins de séduction et d'élégance peut avoir aussi des goûts

1. *Le Secret des Bonaparte* (Ch. Nauroy).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins affinés; en sorte que toute femme dans cette situation aurait pu se demander si, trompée pour trompée, il n'était pas tout aussi douloureux de l'être pour des créatures de basse condition ?

Tous ces raisonnements, la duchesse se les fit mélancoliquement au déclin de la vie, lorsqu'elle évoquait avec indulgence le souvenir de son premier époux dont le buste et le portrait avaient repris leurs places dans son hôtel de Paris. Là, fuyant Madrid pendant six mois de l'année, elle redevenait alors presque Mme de Morny [1].

Son second mariage, en 1868, avait précédé de six mois l'exil de la famille royale d'Espagne.

Ce bouleversement politique fut une occasion pour Sesto d'affirmer son dévouement à Don Alphonse qui, après l'abdication de sa mère en sa faveur, devint prétendant.

En maintes circonstances difficiles, Sesto pénétra en Espagne pour transmettre verbalement des ordres au représentant du prince, allant même jusqu'à s'installer ouvertement dans son palais de Madrid et y recevoir toute la haute société hostile au Gouvernement provisoire, puis à la République.

Plus tard, en 1873, la duchesse de Sesto, se trouvant elle-même dans ce palais de la Calle de Alcala, offrira un grand dîner le jour de la Saint-Alphonse et portera un toast courageux à ses invités :

« Messieurs, dira-t-elle, je vous remercie d'être venus dîner chez moi ; aujourd'hui, je prends vis-à-vis de vous l'engagement que, l'année prochaine, c'est le Roi qui vous invitera à sa table. »

Cette réunion n'était pas uniquement composée de grands seigneurs, car tous les partisans étaient mis à contribution ; parmi eux, un riche madrilène fit des avances considérables dont il fut récompensé plus tard par un titre de duc, entraînant la Grandesse, ce qui permit à son petit-fils d'épouser dona Sol, de la maison d'Albe et de devenir ainsi le petit-neveu de l'impératrice Eugénie [2-3].

1. La duchesse de Sesto mourut en cet hôtel à Paris, rue Lapérouse, 15, le 9 août 1896, à l'âge de 58 ans.

2. Mariage à Madrid, 2 juillet 1906, de Eugenia Sol Maria del Pilar d'Albe (née le 8 janvier 1880), avec Juan Manuel Mitjans y Manzanedo Duque de Santona, chambellan.

3. A ce sujet, l'on contait que ce madrilène avait fait une fortune considérable aux colonies dans le commerce des chapeaux. Il était originaire des Asturies et pouvait justifier de bonnes origines, moins toutefois qu'un de ses parents très pauvre, descendu au métier de porteur d'eau à Barcelone. Celui-ci informé de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Enfin, pour en terminer avec ce côté politique de la carrière de Sesto, peut-on rappeler que c'est lui qui, avant la Restauration de 1874, faisait encore le voyage de France pour rapporter à Madrid la proclamation signée du futur Alphonse XII. Il s'acquitta avec succès de cette périlleuse mission, en cachant le document dans la coiffe de son chapeau, et passant ainsi bravement sous l'œil vigilant de la gendarmerie espagnole.

Quand la Restauration fut faite, la duchesse de Sesto se trouva seule dans son Palais de Madrid, toutes les personnes de sa maison ayant été emprisonnées quelques jours auparavant par ordre du Gouvernement ; et c'est elle-même qui, le 30 décembre 1874, adressa au prince des Asturies, alors à Paris, la dépêche lui annonçant qu'il était proclamé roi d'Espagne. Aussi, en toutes circonstances, Alphonse XII s'empressa-t-il de lui donner des marques de sa reconnaissance. Et d'ailleurs, comme tout enfant il avait été tenu par elle sur ses genoux, il la traitait familièrement comme une mère et lui disait parfois en une charmante boutade : « Maman, venez ici. »

Il est intéressant de constater que la princesse Troubetzkoï, après avoir épousé l'un des agents les plus actifs du coup d'État impérial du 2 décembre 1851, se trouvait remariée au principal partisan d'une autre cause monarchique, et que ses deux époux virent leurs efforts couronnés de succès.

En 1869, on pouvait supposer que le duc et la duchesse de Sesto étaient toujours dans leur lune de miel, et que la duchesse n'avait pas encore pensé, comme on l'a écrit depuis « qu'il y avait plus de singes que de lions dans la société espagnole[1] ».

Les nouveaux époux habitaient Paris avec les quatre enfants de la duchesse, Marie, Charles, Serge et Mathilde, dont ils avaient décidé de réunir un soir les jeunes amis. Sesto qui cherchait avec bonté toutes les occasions de procurer un plaisir à ses beaux-enfants, proposa de faire la soirée costumée ; tout ce petit monde ravi vota par

Grandesse échue à son cousin répondit : « Il a coiffé tant de gens qu'il a bien le droit à son tour de rester couvert. » Puis il ajouta avec un peu de morgue espagnole : « On l'a fait duc, c'est bien, mais il est tout de même de moins bonne famille que moi. »

1. *Le duc de Morny*, par Fréd. Loliée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

acclamations que l'on s'habillerait en « Messieurs » et « Grandes Dames », les uns portant l'habit et la culotte courte, les bas de soie noire, les souliers vernis et le bicorne à claque, tenue des Tuileries, les autres, la robe décolletée et à traîne.

Les invitations parties et reçues, on le devine, avec quel bonheur, chacun fut absorbé pendant plus d'une semaine par les préparatifs de la fête.

Robes à traîne, habits et culottes dix fois essayés nous donnèrent à tous dix fois l'illusion de la joie qui nous attendait.

Je me souviens que lorsque le grand soir arriva, on me fit dîner dès avant six heures, et de nombreux corps de métiers défilèrent devant moi. Ce fut d'abord le coiffeur qui me frisa au petit fer, puis me parfuma, et quand il eut fini, me remit entre les mains du chemisier auquel succéda le bottier qui avait apporté de jolis souliers à boucles.

Le tailleur termina le mouvement et, pour mieux voir s'il ne me manquait rien, on me plaça debout sur une chaise en me faisant tourner comme une poupée. Toute la maison était venue m'admirer.

Nous partîmes enfin et je restai tête nue dans la voiture pour ne pas déranger l'art de ma coiffure.

L'appartement occupé par la duchesse de Sesto se trouvait, avenue Gabriel, 42, au rez-de-chaussée de la maison formant le coin de la rue du Cirque. L'immeuble appartenait aux héritiers de Morny ; le banquier Donon, fondateur de la Société de dépôts et comptes courants, habitait alors le premier étage.

L'entresol comportait deux appartements, l'un était loué par Mme Calley de Saint-Paul, mère de la duchesse d'Isly et de la générale Fleury ; l'autre venait d'être quitté par le général Fleury, appelé récemment à l'ambassade de Saint-Pétersbourg ; il devait être occupé plus tard par la famille Rodocanachi qui habitait depuis 1862 le troisième étage.

Après la guerre, le rez-de-chaussée fut abandonné par la duchesse de Sesto et passa à M. Lefèvre, le sportsman bien connu ; puis au général Fleury qui était heureux de revenir dans ce joli coin de Paris.

Les salons étaient tendus de soie cerise ; le mobilier de même étoffe était capitonné dans le style de l'époque.

Mais on pouvait en oublier le goût un peu lourd, en contemplant les tableaux de prix et les quelques objets d'art. C'étaient entre autres :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le jeune homme travaillant, de Meissonnier;
La Visite à l'Accouchée, de Metzu;
Le Doreur, de Rembrandt;
La Pelotonneuse, de Greuze ;

quatre toiles que la duchesse avait rachetées ensemble un peu plus de 300.000 francs, lors de la vente du feu duc de Morny, en 1865, et dont le seul Rembrandt représentait à peu près ce chiffre une trentaine d'années plus tard [1].

La plupart des enfants réunis ce soir-là avaient, quatre ans auparavant, traversé, sans s'y arrêter, la célèbre galerie de tableaux du président du Corps législatif pour gagner en courant le grand jardin en bordure sur le quai d'Orsay où les attendaient leurs jeunes amis de Morny. Ils y étaient attirés aussi par un trapèze, un pas de géant, et surtout par une balançoire plus attrayante à leurs yeux que la divine *Escarpolette* de Fragonard, aujourd'hui exilée à Londres, qu'ils n'avaient même pas regardée en passant et qui allait être adjugée au marquis d'Hertford pour le prix dérisoire de 30.200 francs. Combien de chefs-d'œuvres à côté de celui-là qui devaient bientôt quitter la France ?

Sauf quelques toiles achetées pour des collections parisiennes et les *Moulins* d'Hobbéma, payés 81.000 francs par Dutuy qui les légua au Petit Palais, partis ce paysage de Ruysdael et la *Récréation Champêtre*, de Watteau, acquis tous deux par le prince Demidoff; parti aussi tout un lot de l'École française, payé sans compter par le marquis d'Hertford, à des prix que l'on considérerait cependant aujourd'hui comme ridiculement bas: *La Veuve Inconsolable*, de Greuze: 8.100 francs; *Les Amusements Champêtres*, de Pater : 29.000 francs; *Le Souvenir* ou *Chiffre d'Amour*, de Fragonard : 35.000 francs; *Le Rendez-vous de Chasse*, de Watteau : 31.000 francs, puis aussi quatre superbes Guardi disputés par le célèbre lord à l'impératrice elle-même et enlevés par lui au prix total de 81.000 francs.

La Visite à l'Accouchée de Metzu, l'une des quatre toiles citées plus haut, avait une histoire particulière. L'on sait que M. de Morny, lors de son ambassade extraordinaire en Russie, au lendemain de la

1. Venu d'Amsterdam où il était resté depuis sa création (1640) dans la même famille, ce chef-d'œuvre avait été vendu en 1793 et, sur les conseils de Lebrun, acheté en 1802, 5.000 francs par la comtesse de Chavagnac. A la mort de celle-ci, en 1853, Morny le paya 25.000 francs.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre de Crimée, avait, en un geste de grand seigneur, emporté sa célèbre collection de tableaux pour en décorer les murs de l'hôtel qu'il ne devait habiter que quelques mois à Saint-Pétersbourg.

A l'Ermitage, se trouvait une *Visite à l'Accouchée*, tout à fait semblable à celle de l'ambassadeur. L'empereur de Russie, plein de confiance en la supériorité de son tableau, voulut en faire la comparaison. Mais l'épreuve fut courte et décisive, et le faux Metzu, reconnu bonne copie d'Hormans, fut enlevé de l'Ermitage.

C'était en raison de cette aventure survenue peu avant son premier mariage que la duchesse avait tenu à garder cette toile.

Parmi les œuvres qui, dans son salon de l'avenue Gabriel, ne présentaient qu'un caractère de souvenir, il y avait aussi le portrait de celle que le Gotha de l'époque n'osait pas encore, comme aujourd'hui, dénommer la grand'mère des enfants de Morny : la reine Hortense ; ce portrait faisait pendant à celui du comte de Flahaut, père du duc, et ceci, raconté un jour à l'Empereur, n'alla pas, paraît-il, sans lui causer un vif mécontentement.

Tel était le milieu dans lequel une joyeuse jeunesse était conviée à danser et à tirer une loterie.

Le duc de Sesto recevait dans le premier salon. La duchesse et ses enfants étaient dans le second.

Marie de Morny charmait tous les invités par son délicieux sourire ; de même que sa mère, elle était d'une exquise simplicité jointe à une grande distinction native, mais avec plus d'abandon, plus de douceur dans le regard. Malgré son jeune âge, car elle n'avait pas encore douze ans, elle accomplissait avec une grâce parfaite ses devoirs de maîtresse de maison ; c'était à qui la ferait danser.

En la voyant ainsi aller et venir avec aisance, mon père rappela qu'il avait vu de même sa mère faire son entrée dans le monde à Moscou en 1856. La jeune princesse Sophie Troubetzkoï se trouvait chez sa tante, la princesse Woronzow ; elle était alors âgée de dix-huit ans, n'avait jamais quitté le couvent et faisait cependant les honneurs sans aucun embarras, avec cette grâce pleine de distinction qui, dès ce premier soir, avait conquis Morny.

Charles et Serge étaient constellés des décorations et grands cordons de leur père.

Mathilde, que l'on dénommait « Missy », était considérée comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un bébé, et personne ne pouvait prédire que trente-cinq ans plus tard, un soir viendrait où, sous le costume masculin et sous le nom d'Yssim, anagramme de son joli petit nom d'autrefois, elle s'essaierait lamentablement sur les planches d'un théâtre, accueillie par les sifflets du parterre.

Il y avait là une vingtaine d'enfants de 7 à 15 ans. C'étaient : les fils du général Fleury, Pierre de Bourgoing et sa sœur devenue aujourd'hui la générale Lyautey, les Piétri, les Chaumont-Quitry, les Pourtalès, les Pracomtal, etc.

Il y avait également les enfants du vicomte de Salverte, du Conseil d'Etat, les Donon, et, parmi les représentants de la colonie espagnole, je crois bien que se trouvait le comte de la Corzana, neveu de Sesto et futur époux de Marie de Morny.

Il faut compter aussi, parmi les personnes mûres, Mme Joly de Marval, de la meilleure intimité de la duchesse de Sesto, et qui passait pour lui avoir révélé sans pudeur l'existence mouvementée de son premier mari.

Après les danses vint la loterie. En voyant les lots alignés, chacun faisait ses réflexions, anxieux de gagner ceci ou cela. Il y avait surtout un bois de cerf monté en porte-cannes qui semblait à tous un objet digne d'envie, d'autant plus que l'un de nos aînés avait déclaré d'un air entendu que le bois de cerf portait bonheur! Comme « par hasard » l'objet fut gagné par un des principaux personnages de la bande.

Quand mon numéro sortit, je fus tout d'abord assez humilié de la dimension réduite du paquet.

Avec émotion, j'en visitai le contenu, et fus très agréablement surpris de découvrir un charmant objet d'art : cachet en argent formant statuette et représentant un ange gardien couvrant un jeune enfant de ses ailes. Sur la base du cachet une lettre était gravée qui, toujours « comme par hasard », se trouvait être l'initiale de mon nom.

J'aurais bien voulu avoir le bois de cerf, mais à la réflexion, je ne l'aurais cependant pas échangé contre mon cachet.

Après la loterie, un souper fut servi, et cérémonieusement, chaque « jeune seigneur », donnant le bras à une « jeune dame », on passa dans la salle à manger. Les parents n'étaient pas invités à s'asseoir ; ils soupaient debout, heureux de voir notre joie. Ce souper me parut un festin merveilleux.

Marie de Morny présidait en face de son frère, le jeune duc. Elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

redressait gentiment sa taille fine d'enfant. Son visage encadré de boucles blondes était éclairé par des yeux très doux dont le regard plein de charme planait sur l'assistance. Voyant le duc de Sesto s'approcher, elle se leva et lui dit avec effusion : « Oh ! papa comme je m'amuse, et comme vous êtes bon pour nous. » Et, débordante de tendresse, elle embrassa longuement son beau-père.

Cela, je le vois comme si c'était hier, car bien pieusement j'ai gardé le souvenir de cette enfant délicieuse que la mort guettait à vingt-cinq ans, et qui, jusqu'au dernier jour, a souri à tous ceux qui l'approchaient[1].

Quand je rentrai chez moi, vers minuit, j'enlevai avec soin mon petit costume de soirée. Longtemps je le gardai, le sortant quelquefois de sa boîte et l'essayant à nouveau. Mais ces tentatives devinrent peu à peu infructueuses ; je grandissais vite, et d'ailleurs, l'on n'avait plus de goût à s'amuser ; chacun était sérieux et grave, beaucoup étaient en deuil. Et s'il ne m'arriva rien de trop triste pendant cette époque troublée, je songeai parfois que moi aussi j'étais peut-être, comme le petit enfant du cachet, placé sous des ailes protectrices. Je conservai donc avec soin mon cadeau, regrettant d'autant moins celui qui m'avait échappé que souvent depuis j'ai entendu dire que les bois de cerf ne portent pas toujours bonheur. Mais... est-ce bien vrai ?

M. QUATRELLES L'ÉPINE.

1. Mlle M. de Morny épousa le comte de la Corzana, le 17 janvier 1877 et mourut à Paris, en 1883, laissant un fils unique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Jansénistes à la Constituante

(1789-1791)

LA REVANCHE DE « NOS MESSIEURS »

A l'Assemblée Constituante, berceau de notre parlementarisme, où les partis étaient encore à naître, les députés se réunirent en quelques rares groupes et en petit nombre, mus seulement par les affinités secrètes qui attirent les hommes de mêmes tempéraments et de passions pareilles, car jamais il n'y eut réunion d'esprits plus désintéressés. On peut citer les « trente voix » de l'extrême gauche que Mirabeau voulut faire taire, encore un nombre égal de membres de la gauche attachés à Barnave et à son triumvirat, et enfin à peu près autant de députés du centre qui se groupaient autour de Camus et de Treilhard, et qui étaient tous jansénistes.

De tous ces derniers, en effet, on peut dire ce qu'écrivit sur Lanjuinais l'un d'eux, son fils, lorsqu'il publia les mémoires de son père en 1832. « On a dit souvent de Lanjuinais qu'il était janséniste. Cette qualification serait tout à fait inexacte, si elle supposait l'adoption des opinions théologiques attribuées à Jansénius sur la grâce [1], ou l'affiliation à quelque association particulière. Adversaire des Jésuites, il les regardait comme les plus dangereux ennemis de la religion. Admirateur des philosophes de Port-Royal, il les prenait souvent pour modèles et affectionnait leurs écrits [2]. »

Sauf le nom de la célèbre secte, ces hommes en possédaient tous les caractères et les opinions et ne s'en sont jamais défendus. On n'a voulu voir dans leur doctrine qu'un « jansénisme politique ». Que le

1. Cependant Lanjuinais écrivait bien en 1822 : « J'ai vécu avec la *grâce.* » (*Mémoires*, Avant-propos).

2. Il parle de la « dévotionnette » apportée par les Jésuites ordre créé « plus pour détruire que pour édifier ». Il recommande la lecture d'Arnauld, Nicole et de Quesnel. *(Ibid).*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jansénisme religieux les préoccupât au même degré, c'est ce que leurs actes à la Constituante démontrent clairement,

Dans leurs rangs deux figures se détachent avec un singulier caractère d'énergie : Treilhard et Camus par leurs connaissances juridiques, leur passé et l'autorité de leur âge vont jouer dans cette jeune Assemblée [1] un rôle considérable.

M. de la Gorce [2] reproche à Treilhard « un esprit faux, une âme médiocre » et « d'être hostile à la religion elle-même ». Treilhard s'en est toujours défendu, disant que c'étaient les prétendus partisans de la religion qui arriveraient à la détruire « si elle n'était d'institution divine ». Il est certain que Treilhard fut un des plus ardents et des plus dogmatiques parmi les réformateurs. Il était pénétré de cette idée que les prêtres doivent être des fonctionnaires : conception étatiste venue de la Rome antique. Très travailleur, très érudit, sa vie n'est pas celle d'un ambitieux. On lui a reproché d'avoir servi plusieurs régimes. Il est remarquable que la plupart de ses collègues jansénistes imitèrent cette conduite blâmable selon les uns, louable selon les autres. De gauche comme de droite, qu'ils s'appellent Grégoire ou Lanjuinais, ils montreront dans les troubles publics la plus grande fermeté d'âme, appliquant ainsi le précepte fameux de leurs maîtres : « Il y a des circonstances où les choses extrêmes sont pour nous comme si elles n'existaient pas. » (Pascal.)

Ces hommes préoccupés surtout de doctrine attachaient plus d'importance aux idées qu'à la forme de l'État. C'est ainsi que le janséniste Treilhard devait être membre du Comité de Salut public, Directeur et mourir comte de l'Empire.

Au contraire c'est un souvenir effacé au prix du rôle important qu'il a joué que celui d'Armand-Joseph Camus, ancien avocat du clergé au Parlement de Paris. Ce robin assez obscur est cependant nommé président des électeurs de Paris et un des premiers, président de l'Assemblée Constituante. C'est un fils de ses œuvres, un personnage étrange, un croyant convaincu en politique comme en religion. On raconte qu'il avait pendu dans sa chambre un grand crucifix de bois aux pieds duquel il méditait, prosterné, ses discours. Laid et trapu, la

1. Voici les âges des principaux chefs de la majorité : Barnave 28 ans, Duport 30, C. de Lameth 32, Mirabeau 40, Buzot 29, Robespierre 30, Pétion 36, La Fayette 32, Monier 31, Talleyrand 35, Barrère 34.

2. *Histoire religieuse de la Révolution française*, tome I, page 201.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

couleur de son nez en harmonie avec ses opinions l'avait fait appeler par Mirabeau « le drapeau rouge ». Non pas un orateur brillant, mais opiniâtre, documenté, retors, il frappe par sa violence contenue et continue : dénonciateur infatigable des abus, il a pour lui l'autorité d'un désintéressement indiscutable. C'est un type achevé du bourgeois légiste de l'ancienne monarchie, un des premiers mâtins que la Révolution lâcha après les gentilshommes. A peine à l'Assemblée il commence à mordre et pendant deux ans, jour après jour, acharné contre les pensions, les gros traitements, les bénéfices, toutes les anciennes faveurs, il ne lâchera pas la proie où il a enfoncé ses crocs. Plus tard à la Convention, il suivra la même conduite.

On comprend que quand Dumouriez vit arriver un tel homme chargé de l'arrêter, il se soit empressé de le livrer aux Autrichiens. Ce n'est qu'en 1796 qu'on l'échange contre la fille de Louis XVI [1], preuve ultime de son importance. Il est cependant encore nommé président des Cinq cents et de l'Institut. Pauvre, il refuse de voter le Consulat à vie, mais Bonaparte lui laisse sa place d'archiviste. Il mourut en 1804. C'était tout à fait une figure d'ancien régime.

***

« Trente ou quarante députés jansénistes, dit Lacretelle [2], à la tête desquels on remarquait Camus, secondaient plus qu'ils ne voulaient eux-mêmes le mouvement révolutionnaire par leurs maximes tranchantes, leur caractère opiniâtre, leur esprit d'ordre qui voyait partout des abus et leurs perpétuelles accusations contre la cour et le clergé. Cent cinquante députés curés suivaient avec confiance ces députés jansénistes qui recevaient les flatteries de MM. Duport, Barnave et de Lameth et les suivaient en les grondant. »

Sur le nombre des jansénistes à la Constituante, il est permis d'hésiter. Sans doute, trente ou quarante et peut-être un peu plus peuvent être taxés de tendances jansénistes. Parmi eux Montlosier, l'abbé d'Eymar, dom Gerle, Le Coz en sont des exemples. Mais à professer la doctrine même on ne doit noter, nous semble-t-il, que dix noms caractéristiques : ce sont Camus, Treilhard, Lanjuinais, Goupil de Préfeln,

1. Sur la motion de Treilhard à la Convention.
2. Lacretelle, *Constituante*, p. 300.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Martineau, l'abbé Grégoire, Fréteau de Saint-Just, Voidel, l'abbé Gouttes et l'abbé Jallet.

Sur l'importance du rôle que ces quelques hommes jouèrent dans toutes les discussions religieuses, là nulle hésitation n'est plus possible. Dès le 20 août 1789, trois d'entre eux, Lanjuinais, Martineau et Treilhard entrent au Comité ecclésiastique et y tiennent jusqu'à la fin une place prépondérante.

A l'Assemblée dans le courant de la législature et *seulement* sur les questions ecclésiastiques, Lanjuinais prend 31 fois la parole; l'abbé Grégoire 22 fois ; Treilhard 52 fois ; Camus 43 fois.

C'est Treilhard à l'intérieur du Comité, dont il devient président après l'évêque de Clermont, qui prépare les motions et c'est Camus à l'Assemblée qui appuie les décrets et les fait voter. Leurs suggestions sont acceptées par l'Assemblée et votées telles quelles ou avec de très légers amendements. En particulier ils dirigent complètement les deux grandes discussions religieuses : celle sur les Biens du Clergé (nov. 1789) et celle sur la Constitution civile du Clergé (juin 1790).

C'est Camus qui propose les traitements des évêques et des curés le 21 juin 1790. C'est l'abbé Grégoire qui par son discours du 27 décembre 1790 entraîne la prestation du serment de 62 prêtres le jour même et de 113 en quinze jours[1].

On peut se demander pourquoi les douze cents membres de la Constituante, si d'accord aient-ils été sur la nécessité d'une réforme dans l'Église de France, se laissèrent entièrement guider en cette importante manière par trente ou quarante députés sans notoriété particulière.

Il est frappant que sur les 208 curés qui faisaient partie de l'Assemblée trois ou quatre au plus prirent une part marquante aux débats auxquels les préparait mal l'exercice de leur ministère villageois. Ils se méfiaient aussi bien de leurs évêques contre qui la plupart de leurs justes réclamations allaient se diriger. Leurs sympathies allaient aux gens du Tiers et s'adressèrent assez naturellement à ceux d'entre ces derniers dont ils savaient l'austérité de la vie, la foi et la connaissance des dogmes de la religion. Il faut se rappeler que pour

1. Il y a eu des adhésions par lettres et puis des rétractations : en tout de 100 à 120 curés ont juré, sur 208.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'aspect et la tenue, les Jansénistes pratiquaient des manières quasi-cléricales.

Honnêtes, instruits, moraux, sincèrement dévoués au peuple, il n'est pas surprenant que ces laïcs aient exercé sur plus de cent cinquante des députés du bas clergé une influence presque irrésistible. Le reste de l'Assemblée suivit. Les hommes de gauche, heureux de voir les défenseurs de la religion aller au devant des réformes les plus radicales, intervinrent fort peu. Robespierre ne parla que deux ou trois fois pour rappeler ce qu'il appelait les premiers principes, ceux de Rousseau [1]. Quant à la masse des hommes du centre et du centre droit, il est curieux de noter qu'ils se contentèrent généralement de voter en faveur des réformes et prirent sur ces sujets rarement la parole. Il semble que sans approuver toujours le dogmatisme et le ton fanatique des novateurs, ils voyaient cependant sans déplaisir porter ces coups terribles à la toute-puissance de l'ancienne hiérarchie cléricale. Les Jansénistes avaient pour eux d'être les seuls qui connussent à fond le droit canon et l'histoire ainsi que l'organisation de l'Église. Aussi bien la faiblesse de leurs adversaires devait les servir : ils ne rencontrèrent d'opposition que dans l'extrême droite. Encore plusieurs de ses orateurs comme l'abbé Maury étaient-ils médiocrement qualifiés pour défendre la religion. Ce fut le malheur de l'orthodoxie de ne trouver pour avocats que des gentilshommes peu orthodoxes eux-mêmes, ou des clercs compromis dans des abus de l'ancien épiscopat. Au contraire comment se méfier d'hommes qui comme tel député janséniste portait un chapelet autour du cou ou comme tel autre ne faisait jamais de discours où il ne citât plusieurs fois l'Écriture ?

Si l'influence qu'ils exercèrent sur l'Assemblée peut se justifier, elle n'en reste pas moins remarquable. En matière de doctrine religieuse rien ne pouvait être dit sans leur assentiment. Parmi beaucoup d'exemples celui de la séance du 14 janvier 1791 est un des plus caractéristiques. Mirabeau achevait de lire une adresse sur la Constitution

1. « Les Jansénistes devenus sous la persécution une société secrète, par l'habileté peu commune avec laquelle ils organisaient la publicité mystérieuse des *Nouvelles ecclésiastiques*, avaient mérité l'attention particulière des Jacobins. Le tableau ingénieux qui révélait ce mécanisme était le seul ornement de la bibliothèque des Jacobins en 1790 » (Michelet, *Femmes de la Révolution*, p. 286.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

civile du Clergé déjà approuvée par le Comité ecclésiastique et qui se terminait ainsi :

« Et vous, adorateurs de la religion et de la patrie, Français, peuple fier, mais généreux, contemplez votre état passé et votre situation à venir. Qu'était la France il y a peu de mois? Les sages y invoquaient la liberté et la liberté était sourde à la voix des sages. Les chrétiens éclairés demandaient où s'était réfugiée la religion de leurs pères, et la vraie religion de l'Évangile ne se retrouvait nulle part. (Murmures à droite, applaudissements à gauche.) Nous étions une nation sans patrie, un peuple sans gouvernement et une Église sans caractère et sans régime... »

Camus : « On ne peut entendre cela, on a mis là des abominations qu'on ne peut pas écouter de sang-froid ; je demande l'ajournement et le renvoi au Comité... il faut lever la séance. »

(Les membres de la partie droite se répandent tumultueusement dans la salle ; les uns se portent vers le bureau, les autres vers la tribune ; quelques membres du côté gauche se lèvent. Plusieurs minutes se passent dans de vives agitations. Différentes personnes demandent la parole. Un murmure général étouffe leur voix.)

Après une discussion confuse, le renvoi au Comité est voté à une grande majorité et la séance est levée [1].

Mirabeau avait eu beau protester que pas une ligne de l'Adresse n'avait été changée par lui depuis sa lecture devant le Comité, l'Assemblée ne voulut pas l'écouter. Il se résigna à faire imprimer l'Adresse précédée d'un Avertissement où il dit... : « On a supposé que je prêchais l'hérésie et la violence : je le croirais si l'Assemblée l'avait pensé de même et je me serais sur le champ rétracté ; *mais n'ayant éprouvé qu'une attaque individuelle d'un homme (M. Camus) qu'on a accusé lui-même de n'être pas orthodoxe,* j'en appelle au public, c'est à lui à prononcer. »

Malgré cette flèche du Parthe, l'échec fut sensible au grand orateur alors à l'apogée. En le forçant à interrompre son discours et en faisant lever la séance, Camus avait infligé au puissant Mirabeau un affront remarquable.

Il est curieux de constater qu'un avocat obscur du bailliage de Paris

1. *Moniteur*, 14 janvier 1791.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ait pu acquérir sur l'Assemblée une pareille autorité par le seul ascendant de son fanatisme mi-religieux, mi-révolutionnaire.

Ce qui frappe avant toute chose chez ces Jansénistes, il faut l'avouer, c'est leur fanatisme. Le doute leur est inconnu. Ils vont de certitude en certitude sur un ton constamment dogmatique. Ils se croient réunis dans une sorte de Concile. « Nous avons assurément le droit de changer la Religion ! » s'écrie Camus le 1er juin 1790, prouvant ainsi qu'il avait tout de la primitive Église, hors l'humilité. Ces esprits sont manifestement hantés par les choses de religion et ont communiqué cette fièvre à leurs collègues. « Nous nous sommes beaucoup trop occupés du clergé », disait Mirabeau quelques jours avant sa mort. L'avenir devait lui donner raison. Ainsi l'avaient voulu les amis de Port-Royal (qui devint pendant la Terreur « Port-Libre », sans doute par dérision).

Leurs discussions font souvenir à s'y méprendre de celles des « Têtes-Rondes » dans le Long Parlement de Cromwell. Ce sont mêmes aphorismes tranchants, même abondance de textes sacrés où le Nouveau Testament a seulement remplacé l'Ancien.

Un jour c'est Treilhard qui affirme que jadis les peuples élisaient eux-mêmes leurs pasteurs et qu'il faut revenir à ce mode d'élection [1]. Plus tard il argue de ce qui se passait sous Charlemagne.

A son tour, Camus cite la Pragmatique sanction [2]. Le 1er juin, pour défendre l'élection des pasteurs, il s'appuie sur les témoignages de saint Cyprien, de saint Martin de Tours et de saint Augustin (voir Aulard, *Orateurs de la Révolution*, p. 443).

Le même déclare le lendemain « que toute cause doit être jugée là où elle a pris naissance (dans le peuple). Donc les appels au pape ne sont pas nécessaires ».

Entre Fréteau de Saint-Just et Martineau, longue discussion pour établir si dans l'église d'Afrique la juridiction métropolitaine était confiée au plus ancien des évêques [3]. Le même jour d'Epremenil, Lanjuinais, l'abbé Grégoire, de Bousmard ont une vive dispute à propos de l'appellation « d'évêque de Rome » que Lanjuinais décerne au pape.

1. 30 mai 1790. (*Moniteur*).
2. 31 mai 1790. (*Ibid.*).
3. 2 juin 1790. (*Ibid.*).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Treilhard et le curé de X. soutiennent, le premier que saint Pierre a simplement présidé le Concile de Jérusalem, le second qu'il avait autorité sur les premiers évêques. Ils citent des textes.

D'Epremenil déclare avec une apparence de raison « que l'Assemblée est transformée en Concile schismatique et presbytérien ».

Mais peu leur importe la contradiction. Obstinés et unis ils marchent vers leur but. Plus sectaires ou plus novateurs, on ne sait... On sait seulement que c'est la religion qui les rallie. Car sur tous les autres sujets ils se divisent, parfois même avec violence et reprennent place dans les partis, comme par exemple, le lendemain de la fuite de Varenne où il y eut à la Constituante un débat ardent et prolongé entre deux d'entre eux, Goupil de Préfelu qui défendait le roi et l'abbé Grégoire qui l'attaquait.

Mais revienne la question religieuse ils resserrent les rangs : ils ont la fameuse cohésion des minorités. On a exagéré le rôle des minorités et ce ne sont ni les Francs-maçons, ni les Jansénistes qui ont fait la Révolution, car enfin une minorité ne réussit pas sans l'assentiment et la sympathie ardente du plus grand nombre. Mais on n'a pas exagéré l'amertume enfin triomphante et implacable de leurs sentiments longtemps repassés, concentrés, comprimés, enfin libres.

Aussi pour quelques sœurs jadis chassées de Port-Royal, combien de religieux et de religieuses vont quitter leurs couvents, combien de milliers de prêtres et d'abbés vont aller en exil, sur les traces du grand Arnauld, méditer « de iniquitatibus... de l'injustice ».

L'activité parlementaire des disciples de Port-Royal ne se dément pas un instant au cours de la législature. On sent que ces hommes estiment n'avoir que l'espace de deux ans pour réparer plusieurs siècles d'abus. Leur sincérité, leur honnêteté intellectuelle, leur désir de bien faire, leur désintéressement ne sauraient faire question. Ils ne perdent pas une occasion de protester de leur attachement à la religion catholique, apostolique et romaine. Moralement ils apparaissent bien supérieurs à leurs adversaires.

Parmi les membres des différents partis, et autant de droite que de gauche, un petit nombre (mais non des moins importants, tels que Sieyès, Mirabeau, Robespierre, Larochefoucauld-Liancourt, Clermont-Tonnerre, l'abbé Maury, Talleyrand), sont plus ou moins secrètement ou ouvertement des déistes.

Quand le 12 avril 1750, dom Gerle, appuyé par l'évêque de Clermont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et par le janséniste Goupil de Préfelu, demande que la religion catholique soit proclamée religion de la nation, c'est Larochefoucauld qui s'y oppose soutenu par Mirabeau.

Agier raconte que Larochefoucauld et Rabaut Saint-Étienne, s'entretenant un jour de la Constitution civile avec plusieurs de ceux qui y avaient travaillé, s'écrièrent : « Vous avez fait la Constitution civile du Clergé et vraiment vous avez bien entendu vos intérêts. Si cette constitution était observée, dans vingt ans le catholicisme serait plus florissant en France qu'il ne l'a jamais été. Mais nous saurons y mettre ordre ! » — « Vous aurez un Concordat », leur dit Lanjuinais.

Les auteurs de la Constitution du clergé furent certainement tous des croyants. Si l'on veut connaître la nature exacte de leurs sentiments, il faut lire attentivement en particulier la déclaration de l'abbé Grégoire le 27 décembre 1790 avant la prestation de serment :

« Disposé, ainsi qu'un grand nombre de confrères, à prêter le serment civique, permettez qu'en leur nom je développe quelques idées qui peut-être ne seront pas inutiles dans les circonstances actuelles. *(Il se fait un profond silence.)* On ne peut se dissimuler que beaucoup de pasteurs très estimables et dont le patriotisme n'est point équivoque, éprouvent des anxiétés, parce qu'ils craignent que la constitution française ne soit incompatible avec les principes du catholicisme. Nous sommes aussi inviolablement attachés aux lois de la religion qu'à celles de la patrie. Revêtus du sacerdoce, nous continuerons de l'honorer par nos mœurs ; soumis à cette religion divine, nous en serons constamment les missionnaires ; nous en serions, s'il le fallait, les martyrs. Mais, après le plus mûr, le plus sérieux examen, nous déclarons ne rien apercevoir dans la constitution qui puisse blesser les vérités saintes que nous devons croire et enseigner.

« Ce serait injurier, calomnier l'Assemblée Nationale que de lui supposer le projet de mettre la main à l'encensoir. A la face de la France, de l'univers, elle a manifesté solennellement son profond respect pour la religion catholique, apostolique et romaine. Jamais elle n'a voulu priver les fidèles d'aucun moyen de salut ; *jamais elle n'a voulu porter la moindre atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'Église.* Elle reconnaît que ces objets sont hors de son domaine... »

Ces tenants de la vieille foi populaire avaient en petite estime les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prélats concussionnaires ou libertins ou arrivistes de l'Ancien Régime[1], mais ils méprisaient tout autant parmi les hommes de gauche les aristocrates philosophes ou les bourgeois sceptiques que le dilettantisme intellectuel avait seul jetés dans la Révolution, les Talleyrand, les Mirabeau, les Sieyès... et d'autres.

Ils ne votent même pas toujours ensemble.

Ainsi les jansénistes, le 7 mai 1791, s'opposent à ce qu'on proclame la liberté de célébration de tous les cultes, principe fondé sur l'idée toute récente de la liberté de conscience et qui ne devait être posé que plus tard par la Convention[2]. Aussi Sieyès lance-t-il une épigramme à Treilhard, disant qu'il n'était pas d'accord avec « cette partie du Comité ecclésiastique qui semble n'avoir vu *dans la Révolution qu'une superbe occasion de faire l'apothéose des mânes de Port-Royal* ». *(On applaudit.)*

Déjà le 27 novembre 1790, Pétion avait protesté contre les éternelles discussions théologiques, en s'écriant « que la théologie est à la religion, ce que la chicane est à la justice. » *(On applaudit.)*

Leur amour de la religion, les auteurs de la Constitution civile le prouvèrent non seulement par des paroles mais par des actes. Obligés à des réformes financières sévères en ce qui concernait le haut clergé, il faut reconnaître que les ordres religieux, comme les séculiers furent traités par eux avec une bienveillance très différente des procédés qu'eurent avant et après la Révolution maints gouvernements, et les plus monarchiques. La Constitution civile reconnut des pensions à tous les clercs sans exception. Et il faut se rappeler que l'ensemble des dotations prévues par elle au budget nouveau des Cultes s'élevait à 133 millions. Dix ans plus tard quand Bonaparte, appelé le restaurateur du catholicisme, conclut son Concordat, les sommes allouées au budget de l'Église de France n'étaient plus que de 12 millions... sans parler des nouvelles et nombreuses contraintes.

Quoique la question échappe à notre compétence, sur le chapitre même des droits de la papauté, il nous semble que Pie VI repoussa en 1791 un régime peut-être plus favorable à la discipline et à la hiérar-

1. Voir l'abbé Sicard sur Mgr de Boisgelin et les prélats courtisans.

1. « Je sais et je le reconnais à regret, que la liberté religieuse, cette conquête, ce trésor de la civilisation moderne, n'y a pas été introduite et fondée par les croyants chrétiens. » (Guizot, *L'Église et la Société*, p. 37.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chie de l'Église que celui que Pie VII fut plus tard obligé d'accepter avec le Concordat.

Où les Jansénistes auteurs responsables de la Constitution civile apparaissent sans excuse, c'est dans leur insupportable orgueil : c'est cet orgueil qui les poussa à refuser toute négociation avec le Saint-Siège et causa la ruine de leur œuvre. Écoutez Camus le 23 décembre 1790 :

« Eh ! qu'avons-nous besoin de l'intervention du successeur de Saint-Pierre... ! A Jérusalem les apôtres délibèrent avec tous les fidèles. *(On applaudit.)* Depuis trois cents ans nous avons combattu contre un ultramontain... et nous le consulterions quand il s'agit d'une Constitution civile ! »

C'est ce même jour que vitupérant contre les évêques, Camus s'était écrié :

« Les évêques déclarent qu'ils attendent la sanction de celui qu'ils appellent Souverain Pontife de l'Église comme s'il y en avait un autre que Jésus-Christ son fondateur ! » *(La gauche applaudit.)*

Un membre du côté droit : « Nous demandons de quelle religion est M. Camus. »

Camus dédaigne de répondre. L'orgueil du légiste d'ancien régime dépasse même l'humilité hautaine qu'on pratiquait à Port-Royal.

Malgré les intentions les plus louables, de pareils caractères encourent dangereusement le reproche que leur adressent les catholiques [1] d'arriver « à rendre la religion antipathique ».

Il est à noter que les historiens protestants [2] ne leur sont pas plus favorables (il est vrai qu'Arnauld et Nicole avaient été impitoyables aux Réformés aux temps de la Révocation).

Toujours est-il que Ranke, dans son *Histoire de la Papauté* [3] écrit : « Les Jansénistes virent avec joie la puissance de Babel, c'est ainsi qu'ils nommaient la cour de Rome, recevoir un coup terrible... Ils allaient jusqu'à dire qu'en dépouillant le clergé de ses richesses, on le

1. Mgr Baudrillart. Il estime que le Jansénisme tend à transformer la Constitution de l'Église et à détruire la hiérarchie, en ne considérant l'Église que comme l'Assemblée des saints.

2. Les protestants ne montrèrent pas dans l'ensemble, au cours de la Révolution, une haine destructrice comparable à celle des Jansénistes contre les institutions de l'Ancien Régime. Pourtant ils avaient des griefs au moins égaux.

3. Trad. Haiber, t. IV, p. 507.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forçait à acquérir des mérites réels. » Et Félice ajoute que « les protestants restèrent étrangers aux incitations anti-catholiques des Jansénistes et de la gauche de l'Assemblée ».

Passionnément démocrates et profondément chrétiens, les Jansénistes voulurent produire en même temps et concilier deux réformes, la politique et la religieuse. Seulement par leur dogmatisme intransigeant ils allèrent contre leur propre but et réussirent à brouiller le clergé de 89 « si patriote[1] », avec la Révolution. Ainsi ils comblèrent les vœux des hommes d'extrême-gauche et d'extrême-droite. Sans eux, sans leur hâte aggressive, l'attention de l'Assemblée eût été moins tôt et moins directement attirée sur les abus ecclésiastiques. Sans doute toutes les réformes seraient intervenues mais plus lentes. Un accord avec le Saint-Siège eût peut-être été possible. En exagérant les prétentions gallicanes[2], l'acrimonie janséniste fit déborder le vase, elle forma juste l'obstacle peu visible qui empêcha toute conciliation, le procédé que la papauté ne pouvait décidément tolérer. Tout le reste eût pu s'arranger. Sur la nécessité de supprimer les bénéfices, les traitements scandaleux, les biens de main-morte, de réduire les diocèses, à droite comme à gauche, on était d'accord. Dans l'élection des prêtres et des évêques par les fidèles, le bout de l'oreille janséniste commençait bien à percer, mais il faut avouer que le principe était conforme à toutes les idées du XVIIIe siècle sur la souveraineté du peuple. Là encore une transaction eût pu intervenir, comme tant de fois auparavant entre nos rois et les papes.

Mais Rome fut blessée du ton de ce Concile dont les docteurs prétendaient l'ignorer. Et malgré leurs protestations de loyalisme religieux, il paraît certain que ce ton hautain et cassant, les amis et les héritiers de Port-Royal le voulurent. Assez longtemps ils avaient souffert : leurs pères, assez durement, avaient été persécutés. Des temps étaient venus où l'on ne craignait plus les excommunications, ni les bulles *Unigenitus*. Les mânes des « appelants » pouvaient enfin reposer. Les martyrs tenaient leur revanche. C'était la revanche de « Nos Messieurs ».

1. Montlosier, *Mémoires*, t. I, p. 374.

2. L'article 20 du titre II de la Constitution civile du clergé, dit : « Le nouvel évêque ne pourra s'adresser à l'évêque de Rome. Il ne pourra que lui écrire comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage d'unité de foi. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

L'esprit de Port-Royal a été enseveli dans son triomphe. Cette tentative de retour à la primitive Église, après avoir reçu solennellement son code dans la Constitution civile du clergé, a échoué dans l'application parce que, depuis des siècles, les Français avaient appris à penser non pas individuellement, mais collectivement en matière de religion. Cette réforme non pareille à celle de Luther manqua de terrain favorable. Du reste, plus remarquable par la force que par la largeur de ses vues et dépourvue d'humanité, la doctrine des Jansénistes ne dut qu'aux exceptionnelles circonstances de 89 de retrouver un dernier éclat mourant.

Que la Constitution civile du clergé, dans la forme qu'elle revêtit et dans l'échec qu'elle subit ait été un des malheurs notables de l'histoire de France, personne ne le nie plus. Elle a été la cause d'une de nos plus grandes « divisions ». Par les lézardes qu'elle provoqua dans l'antique foi s'introduisit prématurément le philosophisme du XVIIIe siècle que le peuple n'était pas encore mûri pour entendre. A la faveur du schisme, une irréligion médiocre commença de s'implanter là où il n'y avait pas encore de culture. C'est donc par ses conséquences un des chapitres les plus regrettables de nos luttes religieuses qu'il nous a été permis de résumer ici.

Du reste, dès la première lecture des débats de la Constituante, on ne peut s'empêcher parfois d'être tenté de juger les députés jansénistes avec sévérité. Il semble certain, en effet, que toute l'autorité dont ils bénéficièrent auprès de leurs collègues leur vint de leur réputation établie de convictions et de science chrétiennes. Or, ces hommes qui proclamaient sans cesse leur attachement à l'Église française, s'ils voulaient la réformer, le voulaient-ils dans un esprit très chrétien ? Et étaient-ils mus davantage par l'amour ou la haine du catholicisme ? On est obligé de se souvenir que trois ans plus tard les deux principaux d'entre eux, entraînés sans doute par leur haine des « tyrans », devaient aller très loin dans les excès révolutionnaires. Si l'attitude des « philosophes » du Terrorisme comme Saint-Just ou Robespierre peut se comprendre, celle de Treilhard et de Camus à la Convention et au Comité de Salut public ne s'explique guère : pour des personnages aussi épris de la primitive Église, leur conduite paraît peu évangélique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Faut-il voir en eux seulement d'assez sombres et antipathiques Tartufes politiques ? M. Séché parle de la « duplicité » de Camus.

Croyons plutôt à leur sincérité. C'est au fanatisme seulement qu'il faut demander l'explication de leur conduite. C'étaient, au fond, vivant à la fin du XVIIIe siècle, c'étaient des hommes du XVIIe siècle : ils en avaient conservé le caractère, les certitudes et l'étroitesse. Les prédications des philosophes n'avaient guère appris à nos grands-pères que le nom de la tolérance. L'esprit de Louis XIV survivait chez plus d'un de ces révolutionnaires qui ont dit tant de mal de lui.

Et sans doute n'en dira-t-on jamais assez. C'est à « la grande et double faute[1] » que commit ce « grand roi » en persécutant les protestants et les jansénistes, qu'il faut attribuer mille rancunes, amertumes et querelles intestines indéfiniment perpétuées dans notre pays. La punition et le poids en sont retombés sur des générations parfaitement innocentes des actes arbitraires commis dans le passé. Il en est résulté une longue rupture dans l'entente nationale et une grande perte de force.

Il faut admirer enfin une fois de plus la puissance des idées religieuses gardées et perpétuées par des cœurs dévoués. Auprès de l'autorité du « roi soleil », quel contraste que la faiblesse de quelques douzaines de pauvres religieuses... Aussi eût-on fait sourire Louis XIV si, le 30 octobre 1709 au soir, on lui eût annoncé qu'en cette après-midi, la compagnie d'exempts de M. d'Argenson avait frappé du même coup de pioche les murs de Port-Royal et les assises de l'ancienne Monarchie.

J. DU BREUIL DE SAINT-GERMAIN.

1. Brunetière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Extraits de la Correspondance de la Famille de Corancez

1790-1803

Olivier de Corancez, fondateur du *Journal de Paris*, en 1777, appartenant à une famille originaire de l'Ile-de-France, avait épousé la fille de Romilly, citoyen de Genève, qui descendait de réfugiés protestants français, venus de Gien et établis en Suisse dès 1607.

Romilly, « homme de premier mérite dans la mécanique » (dit son gendre), était intimement lié avec J.-J. Rousseau. Celui-ci reporta sur le ménage Corancez, établi à Paris, l'affection qu'il avait vouée à leur père.

Corancez fut un des premiers appelés au lit de mort de Rousseau. Il écrivit, en l'an VI, six articles dans le *Journal de Paris*, intitulés « *de J.-J. Rousseau*[1] » qui sont le récit de ses relations avec le philosophe. En racontant la mort de Rousseau, Corancez concluait au suicide.

Né catholique. Corancez avait épousé une protestante, ardemment hostile à la religion de son mari. Les fils, cependant, avaient été baptisés catholiques. Les filles étaient destinées à être instruites dans la religion protestante, par les soins de leur oncle, le pasteur Romilly, surnommé le « Massillon de Genève ». Tous avaient été élevés dans les idées philosophiques de la fin du XVIIIe siècle et sous l'influence de Rousseau.

L'aînée des filles, Mme de Foissy, et la seconde, Mme Cavaignac, échappèrent plus tard à l'influence d'une mère, pourtant très aimée, et devinrent, sous la direction de l'abbé Legris-Duval, de Monseigneur de Frayssinous, du père de Ravignan, d'ardentes catholiques.

Au point de vue politique, tous les membres de cette famille, aux origines diverses — depuis le père bourgeois de Paris et la mère Genevoise, jusqu'au gendre de Foissy, officier d'ancien régime et de bonne

1. *De J. J. Rousseau, Journal de Paris*, nos 251, 256, 258, 259, 260, 261 — an VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

noblesse, — tous, avaient embrassé les idées de 1789. Mme de Corancez n'eut pas de peine à devenir passionnément républicaine, la haine des rois couvant dans son âme helvétique. Ce fut elle qui choisit pour époux, à sa fille Julie, l'ex-conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac.

Des trois fils Corancez, un seul, Louis-Alexandre, devait dépasser l'adolescence et donner quelque lustre au nom qu'il portait : Orientaliste érudit, il prit part à la mission scientifique d'Égypte, en 1798 ; fut nommé consul général à Alep (1803-1810) et membre de l'Institut en 1811. Il épousa Mlle de Prony et en eut une fille qui mourut sans postérité.

Nous avons ainsi présenté au lecteur les signataires des quelques lettres qui vont suivre : elles n'offrent d'autre intérêt que celui de montrer comment on vivait et avec quelle liberté d'esprit, dans une famille mêlée pourtant, d'assez près, aux événements[1], à l'époque la plus dramatique de la Révolution.

B. C.

M. de Corancez à sa fille Julie[2].

Genève, samedi, 10 juillet 1790.

Je compte, ma chère Julie, te rejoindre à la fin de ce mois, et ce sera un grand plaisir... J'ai écrit à ton frère[3]. Engage-le, ma chère amie, à me rendre un compte exact de la journée du 14 ; journée qui intéresse l'Europe entière et qui conduit à Paris un nombre incroyable d'étrangers. Dis-lui qu'il me doit aussi le compte des sensations qu'il aura éprouvées.

Travaille bien, pense à moi, aime ta mère, amuse Fanfan[4], embrasse-le pour moi et me crois ton meilleur ami.

De Corancez.

1. Cf. dans les *Mémoires d'une Inconnue*, p. 157-160, l'épisode relatif à l'asile donné à Condorcet pendant qu'on le cherchait pour le mettre à mort.

2. Sa fille cadette, âgée de 10 ans qui devait épouser, à 17 ans, le Conventionnel J.-B. Cavaignac.

3. Godefroy de Corancez, mort officier d'artillerie, deux ans plus tard.

4. Son plus jeune fils, Adrien, mort à 18 ans, vice-consul à Alep, faisant fonctions de consul général en l'absence de son frère aîné.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mme de Corancez à sa fille Julie.

Paris, 3 thermidor an II (21 juillet 1794).

Je suis très aise, ma chère petite, de ce que tu t'amuses autant à Chartres. C'est un petit fond de plaisir qui se prolongera, j'espère, après ton retour ; car, à Paris, nous en sommes un peu à court, les circonstances n'y prêtant pas.

J'avais, comme tu sais, fraternisé de la meilleure foi du monde. Mais ces maudits aristocrates se trouvent partout et je me suis trouvée agente de Pitt sans m'en douter. Je suis bien aise que vous ayez été avertis à temps ; cela vous rendra plus circonspects et vous ne serez pas attrapés comme nous autres badauds.

Je ne t'ai pas dit que Chambert (?) avait trouvé un joint pour sauver son amour-propre, malgré le refus fait de ses *Perses :* c'est que la pièce aurait été bonne en 89 ; le rôle d'Atossa n'est pas assez odieux ni celui de Xercès assez vil ; — il fait presque pitié dans la défaite, et ce n'est pas là notre compte, à nous autres francs républicains. Je crois que le citoyen directeur ne lui a pas donné la meilleure raison de son refus, mais c'est très bien fait de ne pas tuer un pauvre auteur. Il en prend si bien son parti qu'il va recommencer tout de plus belle : ou le même sujet arrangé pour l'Autriche — ou Régulus. C'est décidé ; et une fois le sujet arrêté, tu sais si cela va marcher roide ! Ce pauvre Chambert a pris une manie dramatique bien violente quoique tardive « et j'avais 50 ans quand cela m'arriva ».

Le fâcheux, pour ma part, c'est qu'il faut lire tout ce fatras, et s'affliger presque du ridicule de la verve surannée par l'amitié que je porte à l'auteur. Je donnerais tout au monde pour pouvoir trouver ses vers superbes, mais il n'y a pas moyen..... Si le grec t'ennuie il faudrait y renoncer. Cela n'est pas, je pense, bien nécessaire. Je ne vois qu'une chose d'importante, c'est l'habitude de l'occupation. Emploie ton temps, ma petite, et je serai satisfaite : du latin, du grec, de l'italien ; le piano ou le dessin, tout cela m'est à peu près indifférent ; mais ce qui ne me l'est pas, ce serait de vous voir prendre, comme à tant d'autres, le chemin de l'ennui par une vilaine route : celle de la paresse et de l'ignorance.

..... Adieu, ma mignonne, je t'embrasse tendrement et ma grande aussi.

ROMILLY DE CORANCEZ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L.-A. de Corancez [1] à sa sœur Julie.

Genève, 23 juillet 1789 (la date est mauvaise : on est en 1790).

... Nous allons aujourd'hui à la ville de Genève, dîner chez Mme Argand [2]. Nous comptons voir la ville et les curiosités de la République que nous avons manquées jusqu'à présent. Demain nous irons chez Mmes Roman, à une jolie campagne située près des bords de notre beau lac. Je pense que tu as vu M. Roman à Paris : c'est un homme excellent par la bonté du cœur, et qui ne manque pas d'un certain esprit, comme tu en as pu juger.

..... Tu auras sûrement causé de latin avec M. Roman, car il est régent en cette ville ; je ne doute pas qu'il n'ait été enchanté de toi. A propos de latin, sûrement tu es en ce moment capable d'entendre les bons auteurs, et Virgiles *(sic)* ne doit guère t'arrêter. Je te conseille de le lire d'un bout à l'autre, et je ne doute pas qu'avancée comme tu l'es, il ne te fasse le plus grand plaisir.....

Je te conseillerais aussi, puisque tu es d'humeur laborieuse, et qu'il doit sûrement te rester quelque temps de vide, de prendre quelque teinture de l'histoire naturelle, surtout de botanique. Quand tu seras un peu avancée, si le goût te continue, tu pourras avancer davantage, car tu sais le latin et un grand avantage de cette langue, c'est qu'avec elle tu peux étudier les meilleurs ouvrages scientifiques, et que, sans elle, on ne peut faire un pas dans plus d'un genre de connaissances.

Quoiqu'il en soit, et quelque parti que tu prennes, sur toutes choses garde-toi bien de jamais prendre l'ombre de la pédanterie, car si tu en étais jamais là, je t'aimerais infiniment mieux ignorante et modeste. Mais cette phrase est bien inutile, car tu as l'esprit juste et avec cela tu pourras éviter tous les ridicules. Adieu ma chère sœur...

De Corancez.

1. Louis-Alexandre de Corancez (on l'appelait Malfosse dans sa famille — nom de terre sans doute) c'était l'aîné des enfants du Directeur du *Journal de Paris*. Il était, à la date du 33 juillet 1790, en séjour chez les Romilly.

2. Madame Argand, veuve du physicien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Clémentine de Foissy [1] à sa sœur Julie.

Chartres, 1794.

. . . . . .

Chartres, ma chère amie, me déplaît furieusement. Dieu veuille que bientôt je sois au milieu de vous tous! Ici on sait quand je mets mon pied sur mon chenet ou quand je mange ma soupe chaude ou froide; ne trouverais-tu pas cela bien insupportable ?... Quand je vais *passer le soir* chez quelqu'un, quand il y a un *piiiiano*, on m'y plante et je n'en bouge pas de la soirée. On me demande de *petits airs*. Devine comme on appelle ici un paravent ? Un *parent devant*..... M'est avis que ce *Pons*[2]... (cet éternel Pons!) veut se lier de cœur avec la cadette d'une ingrate aînée. De la fierté, Julie: tiens rigueur, c'est un conseil que je te donne. Fi donc! Il est vieux comme les rues. Adieu, ma chère bonne ; guéris tes yeux bien vite, car on ne donne dans l'œil à personne quand on n'a point d'yeux soi-même.

CLÉMENTINE.

Mme de Corancez à sa fille Julie.

Paris, décadi, 10 thermidor an II (28 juillet 1794).

Je reçois ta lettre dans le moment, ma chère petite, et je t'écris bien fatiguée. Nous avons passé toute la nuit sur pied. Les députés, dont l'arrestation avait été décrétée hier, ont été délivrés par Henrion *(sic)* et menés à la municipalité qui a fait battre le tocsin une grande partie de la nuit, dans l'espoir d'abattre la Convention et de mettre Robespierre à la tête de la Commune et de là où il aurait voulu. Heureusement que la Convention a triomphé de la faction; toutes les sections, dont quelques-unes d'abord égarées s'étaient rendues à la Commune, sont rentrées dans leur devoir, et les détenus se sont voulu détruire. Mais la plupart n'ont pu réussir. La guillotine ne perdra pas sa proie.

1. Clémentine de Corancez, mariée en 1793, à 17 ans, à Alphonse de Foissy, officier de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Le jeune ménage avait été presque aussitôt exilé à trente lieues de Paris, et s'était réfugié à Chartres.

2. Pons, de Verdun, Conventionnel, alors âgé de 37 ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toute la Commune est hors la loi. Arthur [1] y passera probablement aujourd'hui, car il haranguait fortement pour le parti de la Rébellion.

Nous sommes dans une agitation dont tu peux juger.

Jusqu'à deux heures on a craint pour le parti de la bonne cause. Enfin nous allons, j'espère, voir renaître l'ordre, et le Tribunal Révolutionnaire formé par Robespierre sera remplacé par d'honnêtes gens qui séviront contre tous les aristocrates mais qui ne frapperont que ceux-là.

Adieu ma belle, sois bonne fille. Travaille, amuse toi ; j'approuve autant l'un que l'autre. Dis à ta sœur que je lui dois aussi tout plein d'argent. Embrasse-la tendrement pour moi ; Alphonse [2] aussi. Ah ! qu'il va être content de voir la Convention épurée et maîtresse absolue.

ROMILLY DE CORANCEZ.

Clémentine de Foissy à sa sœur Julie.

Sauvage [3], près de Chartres, 1795.

... Nous avons fait la partie d'aller avec ce bon M. Collin (d'Harleville). En vérité je crois que j'en suis amoureuse : il est charmant. Nous avons été déjeuner chez lui samedi. Il a été aimable autant qu'il soit possible à un mortel de l'être : 1° il nous a donné du café à la crème délicieux, ce qui n'est pas indifférent. Puis, après le déjeuner, il nous a fait monter à son petit *laboratoire* (je ne sais, ma bonne, si je mets

1. Arthur (Robert-Jean-Jacques), membre de la Commune, ou, plus exactement, « membre élu au Conseil général de la municipalité de Paris ».

2. Alphonse de Foissy, gendre de Mme de Corancez, beau-frère de Julie.

3. Nous trouvons dans une *notice sur la vie et les ouvrages de Collin d'Harleville*, par Andrieux, le passage suivant : « Nous allâmes, une fois, à trois lieues « de Mévoisins, près d'Épernon, chez Madame Dobet, femme respectable qui « avait de la grâce et de la gaieté dans l'esprit, et qui aimait beaucoup Collin. « Elle nous fit le meilleur accueil. Sa maison était dans un endroit nommé « Sauvage et qui justifiait bien son nom, car c'était une vallée hérissée de « rochers et d'immenses blocs de grès, qui, sortant des flancs du vallon, sem- « blaient toujours prêts à s'en détacher et à rouler dans la petite rivière au « dessus de laquelle ils étaient suspendus : il n'y manquait que les dogues et « les brouillards pour qu'on se crût dans la Calédonie, romantique séjour « d'Ossion et de Fingal. Nous trouvâmes chez cette dame son cousin, Monsieur « de Corancez, qui a été l'ami de Rousseau, et qui était aussi celui de Collin « et le mien ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien l'orthographe de ce mot. Je crois qu'il vient du mot latin *labeur* qui veut dire travail... hum ! hum ! n'importe, continuons). Il nous a donc fait entrer dans le petit cabinet où il a composé toutes ses pièces. Le tiroir d'en bas du secrétaire était ouvert et on voyait plusieurs petits rouleaux sur lesquels était écrit : les artistes; sur un autre : la leçon d'indulgence, etc., etc.

Tu sais, car je te l'ai écrit, que l'autre jour toute mon éloquence avait été inutile pour obtenir la lecture d'une de ces pièces. Aussi je me gardai bien de recommencer, je me contentai de jeter un coup d'œil sur ce tiroir, de faire un grand soupir, puis de détourner la vue comme si j'eusse craint que la tentation ne me fît encore commettre une indiscrétion. Oh ! pour cette fois, le langage muet produisit le plus heureux effet : Sophie dit que puisque dans ce cabinet tout le monde avait de l'esprit elle voulait faire une pièce ; moi je dis qu'il fallait que M. Collin fût son secrétaire. En effet, il se mit à son bureau et nous composâmes d'abord le titre de la pièce ; nous arrêtâmes qu'elle serait en un acte et aurait pour titre *le déjeuner de campagne*. Après plusieurs folies nous en vînmes à faire un portrait. On cherchait et on ne trouvait pas. Bref ! ce gentil M. Collin nous dit : « J'en ai là un de tout fait qui vous conviendra peut-être », et je vis ouvrir le charmant tiroir. Le mouvement que je fis de joie fit croire à Sophie que je voulais sauter au cou de M. Collin pour l'embrasser. Cela n'alla pourtant pas jusque-là. Il nous a lu en entier une pièce en un acte ; je crois que mon père la connaît : ce sont plusieurs originaux rassemblés dans un château. Je n'ai pas besoin de te dire tout le plaisir qu'elle m'a fait. Tu en jugeras toi-même l'hiver prochain au théâtre de la rue Feydeau.

... Adieu Coco.

CLÉMENTINE.

Clémentine de Foissy à sa sœur Julie.

Sauvage, près Chartres, 14 messidor an IV (2 juillet 1795).

... J'ai été hier à Chartres avec Alphonse, qui a fait retenir une place pour Paris. Il partira le 20 ou le 22 ; je vous écrirai d'ici à ce temps-là.

Ne sachant que faire hier matin, dans cet infernal pays Chartrain, j'allai assister à un cours de physique, c'est-à-dire à une leçon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toute la crème de la *muscadinerie* était rassemblée dans l'enceinte du collège ; c'était charmant. J'y ai vu plusieurs de mes esclaves, c'est-à-dire de ceux qui vivent et sont dans mes fers.

L'amour met des rois dans mes fers,
Je suis de mille amans maîtresse souveraine.

Je ne te les nommerai pas tous, cela serait beaucoup trop long. Dans le nombre était le roi Polyphonte et le roi de Pylos, tu sais, celui qui reçoit si bien Ulysse et lui donne des dos succulents de cochons... Polyphonte arrive en ce moment ; il va emporter cette lettre. Adieu.

CLÉMENTINE.

Mme de Corancez à sa fille Julie.

Paris, 21 thermidor an V (8 août 1797).

Le citoyen Cavaignac[1] sort d'ici, ma bonne amie, et m'a donné de tes nouvelles toutes fraîches...

... M. Cavaignac ne nous visite pas tout à fait aussi souvent, comme tu peux t'en douter, depuis ton absence, mais enfin il ne nous laisse pas là tout-à-fait.

C'est bien fait, vous recevez votre paquet avec votre « boulevard du Roy ». Si, comme moi, vous n'eussiez jamais ces vilains mots dans la mémoire, que vous eussiez une cocarde à votre chapeau, que vous traitiez citoyennement vos frères et amis, vous ne seriez pas exposée à de tels affronts. Je n'en recevrai jamais de pareils, *Mademoiselle.....*

Mme de Corancez à sa fille Julie.

Paris, 12 fructidor an V (29 août 1797).

...J'attends une lettre de toi plus détaillée, où tu me diras si M. Cavaignac se trouve bien de Sauvage, s'il s'amuse, s'il est content de la réception de la cousine (je n'en fais nul doute). Fais-lui bien mes

1. *Jean-Baptiste Cavaignac*, membre du Conseil des Cinq Cents, ancien Conventionnel, né en 1762, qui devait épouser Julie à la fin du mois de décembre de cette année 1797.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compliments, et recommande-lui d'égayer ceux qui seraient portés à la gravité. Dis-lui de ma part qu'il y a dans le *Rédacteur* un discours de La Réveillère (président actuel) à Bernadotte qui est excellent et salé. Notre M. de Lissois n'en a pas donné le moindre extrait, c'est tout simple : il est très prononcé pour le patriotisme.

Vous verrez aujourd'hui un charmant décret des 500, qui exclut les officiers réformés de Paris pour avoir leur paiement (?). C'est charmant ; ces messieurs sont en bon train. Dieu veuille que nous les arrêtions en chemin ; pour moi, je crains bien fort qu'ils n'arrivent avant que nous ayons pris le parti de nous opposer à leur course. Adieu.

ROMILLY DE CORANCEZ.

Mme de Corancez à sa fille Julie [1].

Paris, 10 vendémiaire en XII (3 octobre 1803).

...Tu auras vu dans les journaux, si tu les vois, que M. de Laplace est chancelier du Sénat. Cela vaut 80.000 francs. M. Rœderer [2] a aussi une sénatorerie qui en vaut 30.000, avec la place qu'il conserve et ses appointements ; puis le journal qu'il ne lâche pas pour cela. Voilà un petit monsieur assez bien arrondi. Nous qui l'avons tiré de la boue, nous y sommes rudement tombés.

Je vois que tu latinises de temps en temps avec M. le professeur, et c'est fort bien, car autant il est ridicule de faire étalage de ses connaissances vis-à-vis gens qui ne s'en soucient pas, autant l'est-il de refuser à causer sans prétention des choses qu'on sait et dont on peut tirer quelque agrément.

1. Julie Cavaignac était à Genève chez les Gédéon Mallet, ses cousins germains (la fille du pasteur de Romilly).

2. Rœderer, entré en 1792 au *Journal de Paris* s'en retire en 1793, est obligé de se cacher ; y reparaît au commencement de 1795. En 1799, peu de jours après le 18 Brumaire, il fait enlever à M. de Corancez, par un coup d'autorité du premier consul, la propriété du *Journal de Paris* où celui-ci l'avait admis comme associé (*Mémoires d'une inconnue*, p. 181-2).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Adieu, mon cher enfant, ton Eugène[1] va bien ; il devient plus gentil, mais cela ne vaudra jamais le gros Godefroy[2].

Je t'embrasse...

ROMILLY DE CORANCEZ.

1. Eugène Cavaignac, chef du pouvoir exécutif en 1848, mort en 1857.

2. Godefroy Cavaignac, un des chefs du parti républicain sous Louis-Philippe; mort en 1845.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Pierre Rambaud. **L'assistance publique au moyen-âge à Poitiers, jusqu'à l'an V.** Tome I. — Paris, H. Champion, gr. in-8 de 664 p.

Si la ville de Poitiers n'est pas grande, elle inspire au moins de bons travaux. Elle nous envoyait récemment une étude approfondie de M. Lacombe sur le mariage dans l'ancien droit poitevin ; voici aujourd'hui une étude, qui n'est pas moins volumineuse sur l'assistance à Poitiers. Ce volume est divisé en trois parties.

La première partie est une monographie des établissements d'assistance établis par le clergé séculier et régulier ; pour en montrer toute l'importance locale, il suffit de dire qu'il est question de 18 aumôneries ou hospices. Un chapitre attachant, surtout inspiré de l'annaliste Bouchet est consacré aux lépreux, qui payaient un droit d'entrée pour être admis à la léproserie.

La deuxième partie traite de l'assistance aux pauvres. La ville de Poitiers n'était point riche ; elle eut le malheur d'être dévastée au temps de la guerre de Cent Ans, des guerres de religion et elle subira le contrecoup de la guerre de Vendée. Elle ne disposa donc jamais de sommes bien considérables pour éteindre la misère. Cependant elle eut des institutions charitables qui lui font honneur, notamment la Dominicale ou communauté des pauvres ; ce bureau se réunissait le dimanche.

Le conseil municipal, appelé *Mois* et *Cent* parce qu'il était composé de cent membres et se réunissait chaque mois, élisait chaque année au Mois des Offices, en juillet, les officiers de la Dominicale. Le secrétaire est appointé, le trésorier est toujours un chanoine ; l'évêque dispute parfois la préséance au maire, président de droit. Mais, quelque longs qu'aient été ces conflits, les malheureux n'eurent jamais à en souffrir. Le clergé et la municipalité ne rivalisent que de générosité et de désintéressement; au xviie siècle, on vit l'évêque, en temps de peste, nourrir à lui seul 300 familles.

Les comptes sont fort difficiles à établir, les quêtes, les taxes levées sur les habitants donnent des résultats médiocres : on place des boîtes chez les hôteliers, mais presque toujours elles sont vides, parfois l'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veut charger deux habitants riches de chacune des 18 paroisses de se faire collecteurs. Au XVIIIe siècle, les habitants s'opposent à l'augmentation des droits d'octroi, proposée par l'intendant.

Les laïques et le clergé sont en conflit au sujet de leur quote-part; le maire de Poitiers va découvrir le canon IV du concile de Rome. Les grands jours de Poitiers, le 4 janvier 1635, divisent en parties égales la somme en litige. Si, depuis le début du XVIIIe siècle, bien des chapitres se dérobent au paiement de la quote-part, les laïques sont encore plus négligents.

En 1657, la création de l'Hôpital-Général ne laisse à la charge de la Communauté que l'Hôtel-Dieu et les enfants trouvés.

Pour avoir droit à des secours, il faut avoir trois ans de séjour à Poitiers ; les inscrits se voient interdire la quête : l'on organise des processions trimestrielles des pauvres, parfois l'on veut charger les familles riches de les nourrir. L'assistance par le travail, les ateliers de charité donnent peu de résultat à cause de la paresse et de l'insoumission des ouvriers : ils travaillent notamment au parc de Blossac.

Malgré les chasse-coquins, malgré la peine du fouet infligée aux récalcitrants, le problème de la répression du vagabondage et de la mendicité ne fut pas résolu à Poitiers.

L'Hôpital-Général fut fondé en juin 1657 : il est administré par dix-huit notables ; les bâtiments nouveaux sont achevés en 1688 ; au XVIIIe siècle il y a 150 lits pour 300 personnes. On y organise même l'instruction des enfants, les apprentis laissent 1/3 de leurs gages au profit de l'Hôpital. Le bienheureux Grignon de Montfort donne de très sages règlements et essaie de prêcher la paix aux différentes autorités ; les hospitalières sont les Sœurs de la Sagesse, dont quelques-unes portent des noms singuliers (Mme de la Fenêtre, supérieure ; la sœur Lapatience). L'Hôpital jouit de 10 à 12.000 livres de rentes ; comme il n'existe qu'un tiers des budgets, il serait peut-être imprudent d'en attester l'équilibre.

Sous la Révolution, les membres du clergé sont peu à peu éliminés, mais il reste d'habiles administrateurs ; l'aumônier Touzalin est aussi maître d'école, un autre instituteur est de plus barbier et sacristain. La Convention fait vendre les biens des hospices, ce qui détermine une crise terrible, mais au milieu de ces malheurs, l'on est heureux de louer le désintéressement du médecin Decressac. Quelques mots sur le dépôt de mendicité, qui devint maison d'arrêt sous la Révolution, terminent ce premier volume.

Cet ouvrage est très soigneusement composé d'après les archives communales et départementales ; il est sérieux, impartial et rend hommage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à tous les efforts charitables. Même dans une consciencieuse monographie, on désirerait quelques idées générales ; un plan de la ville ne serait pas inutile. Quant à la table détaillée, elle est sans doute réservée au second volume, qui sera consacré aux enfants abandonnés et aux malades dans les hôpitaux.

Paul Deslandres.

J. Hazon de Saint-Firmin. **Un assassin du duc Henri de Guise. François II de Montpezat**, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-cinq. (1566-1590). — Paris, Picard, 1912, in-8°, 72 p.

Le grand événement qui forme le fond de l'ouvrage est l'assassinat du duc de Guise à Blois. L'histoire de la formation des fameux Quarante-cinq qui exécutèrent le crime est étudiée de très près. Le personnage principal, le baron de Laugnac, se présente sous les couleurs les plus défavorables et l'auteur le traite avec une extrême sévérité qui semble du reste méritée : c'est un cadet de Gascogne tiré tout à coup de son obscurité, porté quelque temps à la plus extrême faveur par le roi, au service de qui il met son courage sans scrupule et le cynisme de ses trahisons ; mais la faveur dure peu et Henri III le rejette avec mépris, aussitôt le coup fait. Par contre, M. H. de S.-F. parle du duc de Guise avec une admiration qui va jusqu'à l'enthousiasme. Outre les sources imprimées et les dépôts publics, l'auteur, dans ce travail consciencieux et intéressant, a mis à contribution les archives de la famille de Montpezat et celles de Turin, ce qui lui a fourni un certain nombre de documents inédits ; nous regrettons l'absence totale de tables. Bien que de dimensions restreintes, le travail de M. H. de St-F. est pourtant assez important pour qu'au moins un index des noms de personnes ne semble pas inutile.

Léo Mouton.

Marquis de Saint-Maurice. **Lettres sur la cour de Louis XIV**, tome II, **1671-1673**, publiées avec une préface et des notes par Jean Lemoine. — Paris, Calmann-Lévy, 1912, in-8°, vi-703 p.

Dans notre numéro de mars-avril 1911, le regretté Casimir Stryienski avait signalé tout l'intérêt que présente la correspondance du marquis de Saint-Maurice.

Le second volume ne le cède en rien au premier, ni par l'importance des événements relatés, ni par le piquant des anecdotes. Le marquis de Saint-Maurice est merveilleusement renseigné sur tout ce qui peut intéresser son souverain et correspondant Charles-Emmanuel II, duc de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Savoie, dont il était l'ambassadeur auprès du roi de France. S'il se montre politique avisé et esprit perspicace, il n'en pousse pas moins la courtisanerie à un degré qui étonne. Il ne se bornait pas à dire qu'il donnerait avec grande joie sa fille pour le plaisir de Louis XIV : moins jaloux que M. de Montespan, il admet ouvertement les relations de sa femme avec son souverain. Une fille, Mlle de Chabod, devait même naître de ces rapports. « Ce serait plaisant, écrit-il à Charles-Emmanuel II, si ma famille augmentait en mon absence, la marquise de Saint-Maurice se serait avisée bien tard de me jouer un mauvais tour de cette nature » et, l'enfant étant née, « j'ai bien de l'empressement de voir Mlle de Chabod, et, quoique je n'ai pas eu le plaisir de travailler à sa naissance, je sens que je l'aimerai plus que les autres ».

Mais ce ne sont pas seulement des traits de cette nature qui font l'intérêt de la correspondance de l'ambassadeur de Savoie. Les années 1671-1673 sont en effet remplies par des événements importants. Pendant que l'intervention opportune du marquis de Saint-Maurice auprès de Louis XIV soustrait la maison de Savoie aux conséquences désastreuses d'une guerre avec la République de Gênes, la cour de France voit s'affirmer définitivement le triomphe de Mme de Montespan. Puis viennent la disgrâce du brillant Lauzun, la mort de Lionne, et surtout la guerre de Hollande. L'ambassadeur du duc de Savoie donne nombre de détails tant sur les préparatifs diplomatiques et militaires qui ont précédé l'invasion des Provinces Unies que sur la campagne elle-même. Comme en 1667 le marquis de Saint-Maurice accompagne Louis XIV dont il observe l'activité incessante et l'intrépidité. Il montre, en observateur avisé, la politique hostile de l'Espagne, les différends de Louvois et de Turenne, le courage et l'entrain des soldats, l'impuissance des milices hollandaises à lutter contre de vieille troupes aguerries.

Cette correspondance est complétée par un index alphabétique et des notes où se retrouve l'érudition habituelle de M. Jean Lemoine.

Maurice Descamps.

Émile Magne. **Ninon de Lenclos.** — Paris, Nilsonn, 1912, in-16.

Il faut féliciter M. Émile Magne pour le livre qu'il vient d'écrire sur Ninon de Lenclos, et cela pour deux raisons.

D'abord parce que l'ouvrage est fort bien écrit, amusant, attrayant, émaillé d'anecdotes et de faits qui le placent admirablement dans son époque ; et ensuite pour un motif d'ordre plus personnel.

On ne peut en effet qu'admirer chez quelques historiens de ce genre la tendance qu'ils ont de vouloir faire admettre au public que la femme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont ils se sont occupés est digne d'intérêt et de respect quoiqu'elle ait pu faire.

Avertis par la légende, nous avions considéré jusqu'ici Ninon de Lenclos comme une courtisane, avec tout ce que ce mot comporte de préjugés que nos mœurs ne sont pas parvenues à détruire. La renommée de son esprit et de sa beauté était grande, mais enfin c'était une fille qui vendait ses faveurs aux plus offrants, et ils furent nombreux.

Voilà où nous en étions.

Eh bien, c'était une erreur, car il paraît que Ninon fut une vertu qui eut simplement de grands besoins d'argent. Son panégyriste est bien forcé d'avouer cependant les trente années de libertinage de la belle, trente années pendant lesquelles un seul amour un peu joli, un peu propre, — celui de Villarceau qui lui consacra quatre ans, — illumina sa vie mouvementée. Tout le reste ne fut que passade, animalité, intérêt.

Mais où M. E. Magne nous confond et nous apprend quelque chose de grave, c'est quand il place Ninon sur un piédestal qui, d'après lui, aurait été élevé à la belle courtisane par la société contemporaine.

Ceci tendrait à prouver que le snobisme a été de tous temps, du moins de celui-là aussi, et que la bonne compagnie a toujours aimé à se brûler le bout des ailes, par chic, pour être à la mode !

Oui, sans aucun doute, Ninon a été une femme à la mode : sûrement intelligente, sûrement spirituelle, certainement bonne, dans l'âge mûr surtout, mais aussi une débauchée. Nous ne voyons pas que l'ivrogne Jean Coulon, que François d'Amboise, retrousseur de jupes et videur de pots, que le huguenot, frère de Perrachon, que le danseur Pécourt, histrion vulgaire et que bien d'autres mauvais sujets, ses grands pourvoyeurs, avec leurs tics, leurs vices physiques et moraux, leur vulgarité, aient été l'indice, chez leur amie, d'une fine sensibilité, mais bien plutôt la preuve d'une nature frivole, sensuelle et absente de dignité.

M. E. Magne, emporté par une ardeur qu'il faut admirer sincèrement d'ailleurs, laisse entendre qu'elle ne leur dispensait peut-être pas toujours ses faveurs et que c'était bien plutôt pour être posés devant la société d'alors qu'ils étaient admis auprès d'elle, moyennant une large rétribution.

Ce raisonnement nous laisse fort sceptique, car on peut bien trouver un homme à la fois généreux et désintéressé des plaisirs sensuels, ou même simplement vaniteux, ne demandant rien d'autre que les apparences ; mais plusieurs types de ce genre, appartenant à la même société, se rencontrent plus difficilement dans une seule existence de femme.

Ce serait faire croire que le caractère de l'homme a bien changé depuis lors, car celui de nos jours apparaît quelque peu différent. Et ne peut-on pas affirmer plutôt que les mœurs, les coutumes, les morales changent,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans pour cela d'ailleurs être plus adéquates au cerveau humain, au cœur humain surtout qui, lui, ne change guère.

Par conséquent, malgré la fin édifiante de Ninon, malgré les opinions de Madame, duchesse d'Orléans, de Mme de la Sablière et de la marquise de Sévigné (en voilà une qui devait être snob) qui était une autorité à cette époque, nous pensons que ce qu'il faut admirer le plus dans ce livre, c'est le talent avec lequel il est fait et la foi de son auteur.

M. Quatrelles l'Epine.

Emile Langlade. **La marchande de modes de Marie-Antoinette : Rose Bertin.** — Paris, Albin Michel, 1913, in-16, vii- 336 p.

Pimpantes, poudrées, une mouche assassine au coin de la lèvre ou de l'œil, souriantes dans leurs cadres nous apparaissent les aïeules: qui les parait ainsi? quel artiste rêvait pour elles ces modes, tantôt gracieuses, tantôt étranges? la grave histoire dédaignait de s'occuper de tels sujets. Nous sommes plus curieux aujourd'hui, arts, ameublement, mode, tout nous intéresse : nous comprenons mieux que jadis, que tout ceci fait partie des mœurs et de la vie économique d'un peuple et que ce serait connaître imparfaitement le passé, que de ne pas nous arrêter à l'étude de ces sujets.

L'histoire d'une simple marchande de mode, mais quelle marchande : celle qu'on nomma le *ministre de la mode* et qui « coûtait, d'ailleurs, plus cher qu'un secrétaire d'État », nous dit son sagace historien, nous révélera tout un côté de la vie de cour, à la fin de l'ancien régime ; les folies et les prodigalités — bien vénielles, si on les compare à celles que nous offrent nos modernes démocraties — d'un temps, « où il faisait si bon vivre », qu'on n'aperçut pas à l'horizon l'orage qui montait : histoire qu'on pourrait croire futile, mais singulièrement sérieuse parce qu'elle nous fait connaître du commerce parisien, des mœurs et même des dessous des événements politiques.

De l'entregent, de la souplesse, l'art de saisir les occasions et qui plus est la chance, — je n'ose dire la veine — sans laquelle le travail demeure stérile, firent sa fortune. Elle devint la modiste de la reine, reçue dans son intimité, protégée par elle : les plus grandes dames sollicitèrent son concours et essuyèrent ses impertinences. Elles s'en repentit, il est vrai, plus d'une fois : bref, la petite grisette qui, comme Manon, débarquait du coche, en 1763, était en 1776 « syndique de la communauté des faiseuses et marchandes de modes, plumassières, fleuristes de la ville et faubourg de Paris ». C'était une puissance. Son orgueil était incommensurable : « Je viens de travailler avec Sa Majesté » disait-elle, ou bien encore:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Présentez, à Madame, des échantillons de mon dernier travail avec Sa Majesté. ». Elle fut l'inspiratrice de bien des prodigalités, mais, du moins, resta fidèle à sa souveraine et au régime qui l'avait faite. Il semble bien qu'elle fut, en 1792, chargée d'une mission à Vienne : M. Langlade n'ose l'affirmer, mais il démontre qu'elle fit incontestablement un voyage en Allemagne : il relève son passage à Francfort. Elle sacrifia généreusement ses intérêts en ne produisant pas ses mémoires des dernières années pour ne pas compromettre la reine. Elle émigra, travailla à l'étranger ; rentrée en France, elle eut Joséphine pour cliente, mais ne retrouva pas complètement sa vogue. Elle mourut à Epinay-sur-Seine, le 23 septembre 1813.

Pour mener à bien un pareil travail, il fallait une sagacité avertie, dans la recherche des documents, et un art délicat pour les mettre en usage. M. Langlade a consulté les almanachs, journaux de mode, mémoires du temps : il a tiré de ceux apocryphes, attribués à la Bertin et à Léonard, ce qui lui a paru exact et provenant d'une source sûre. Dans ce travail délicat, qu'il ne se soit pas glissé quelque erreur, je n'oserais l'affirmer, mais je crois qu'en général il a su choisir. Il s'est surtout servi de documents tirés des Archives nationales, des archives de la Seine, d'Abbeville, d'Épinay-sur-Seine, etc. ; il a consulté les collections particulières, principalement celle d'un Mécène de la couture, M. Doucet. De ces mémoires, notes, correspondances commerciales, M. Langlade fait naître la vie ; aux anecdotes plaisantes, il mêle des renseignements sérieux ; il nous promène, amusé et amusant, dans le passé ; sa plume alerte ne permet pas la fatigue. Je lui adresserai quelques légères critiques : d'abord une ou deux phrases, sur le luxe insolent et la misère du peuple, déclamation un peu usée : nous connaissons, maintenant, la vertu austère. J'aurais, enfin, aimé à ce qu'il s'étendît davantage, sur Joséphine et son temps. En résumé, livre agréable, bien écrit et utile à consulter par quiconque s'occupera de la société d'autrefois.

A. Auzoux.

G. Lenotre. **Bleus, Blancs, et Rouges**, récits d'histoire révolutionnaire, d'après des documents inédits. — Paris, Perrin, 1912, in-8 de 389 p., illustr.

L'apparition d'un livre nouveau de M. G. Lenôtre est une joie pour le lecteur, mais le critique s'en réjouit moins, car il est plus difficile de varier la louange que le blâme ; or ce sont toujours les mêmes éloges qu'il doit en faire, toujours le même éclat, la même science de soutenir et graduer l'intérêt, le même élan de vie et le même art de mise en scène

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui transforment le plus aride procès-verbal en un récit plein de couleur et de mouvement. M. G. Lenôtre abandonne, cette fois, la capitale et c'est en province, surtout dans la région de l'ouest, qu'il a pris le sujet des six chapitres de son nouveau livre. Rien de plus passionnant que la dramatique histoire de Mme Taupin guillotinée à Tréguier et vengée cruellement par son mari : cas assez rare, nous semble-t-il, pendant la période révolutionnaire, d'un paisible père de famille que la ruine de son foyer et de son bonheur transforme en un implacable justicier. Rien de plus touchant que la mélancolique figure d'Angélique des Melliers, morte sur l'échafaud à Laval, à peine âgée de 18 ans, envoyant sa suprême pensée au général Marceau qui avait voulu la sauver. Coutard-Chauvinière et sa fille l'empoisonneuse nous font frissonner d'horreur et de dégoût ; les aventures de ce fantoche que fut l'abbé Jumel, le mariage dérisoire de M. de Bréchard et l'histoire d'Auguste, l'enfant sans nom, nous font parfois sourire, car souvent le comique se mêle au tragique en ces temps troublés. Un grand nombre de citations de documents authentiques vient certifier la réalité de toutes ces aventures si romanesques qu'on pourrait les croire inventées si l'on ne savait qu'à cette époque surtout peut s'appliquer l'adage bien connu : le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Emile Bernard.

Baron de Méneval. **Un Bayard alsacien. Le Général Baron de Coëhorn.** — Paris, Fischbacher, 1912, in-12, 268 p. avec un portrait.

On a dit à la mort du maréchal de Rantzau que la guerre ne lui avait laissé d'entier que le cœur, on pourrait certes en dire autant du Général baron Louis Jacques de Coëhorn, un compatriote strasbourgeois que son petit-fils, le baron de Méneval a l'heureuse idée de nous faire connaître dans un ouvrage fort bien présenté. L'auteur intitule son livre: Un *Bayard alsacien*, il n'a pas tort, car en parcourant ces pages pleines d'une respectueuse admiration pour l'aïeul, le lecteur constate à chaque instant que nul autre autant que lui ne pouvait prétendre à soutenir la comparaison avec le héros du xve siècle. Toujours sans peur, il fut encore plus sans reproche à une époque où il était si facile de s'enrichir. Nous constaterons avec peine, dans ce rapide exposé de la vie militaire du Général de Coëhorn que, malgré une bravoure à toute épreuve, malgré les éminents services rendus, il fut loin d'être récompensé comme il le méritait : il termina, en effet, à 42 ans, sa courte existence, toute au service de la France, sans avoir pu obtenir le grade de général de division !... peut-être parce qu'il n'avait pas eu la chance de servir avec Napoléon à l'armée d'Italie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De Coëhorn descendait de Menno de Cohorn surnommé le Vauban hollandais. Né à Strasbourg le 16 janvier 1771, il commença par servir dans le Régiment Colonel Général Dragons, dont son père était le colonel, puis il entra dans Royal Alsace. Parti en 1792 ave un bataillon de ce régiment pour la Guyane, il revint en France pendant l'automne de 1793, il abandonne alors son grade de capitaine pour servir comme simple soldat dans l'armée de l'Ouest. Remarqué par l'adjudant général Decaën qui le prend comme adjoint, il est réintégré dans son grade par Hoche. Notre jeune officier suit alors la fortune de son chef Decaën qui ne manque pas de le citer souvent dans ses *Mémoires* et *Journaux* récemment publiés. A Poëtmes, en Bavière, il manque d'être assassiné par des maraudeurs français, du 4e hussards qu'il avait été chargé de poursuivre; il reste sur le terrain. le ventre ouvert et le corps taillardé de 70 coups de sabre! Tout autre que lui aurait succombé; sa robuste constitution d'Alsacien le sauva. Chef de bataillon en 1797, il accompagna Decaën à l'armée des côtes de Cherbourg, puis à l'armée du Rhin sous Jourdan. Il reçoit sa première blessure à l'ennemi au combat d'Aach et il devient indisponible pendant de longs mois. Il profita de sa longue convalescence à Strasbourg pour réaliser un projet qui lui était cher, nous voulons parler de son mariage avec Mlle Sophie de Beyer. A peine revenu à la santé, il s'arrache aux douceurs du foyer conjugal et rejoint son ancien chef. Il prend une part des plus actives à l'affaire d'Engen, ce qui lui valut une première proposition pour général de brigade: cette proposition resta lettre morte. Découragé de voir ses services méconnus, alors que tous ses camarades recevaient le prix de leur valeur, souffrant d'ailleurs de ses multiples blessures, il demanda et obtint un congé pour l'Alsace : il ne devait pas en bénéficier longtemps car il fut rappelé pour se mettre à la poursuite du comte de Mir qui inquiétait nos dépôts dans la Forêt Noire: cette mission l'empêcha de prendre part à la bataille de Hohenlinden où son chef, le Général Decaën joua un rôle si important. En 1805, de Coëhorn est à la Grande Armée ; il force le passage de la Traün et s'empare au prix des plus périlleux efforts du village de Lambach; le 2 décembre il assiste à la bataille d'Austerlitz; l'année suivante il est à Iéna où il est encore une fois blessé. Au combat de Danbe, nouvelle blessure. Les étoiles de général de brigade lui arrivent enfin le 21 mars 1807, mais c'est pour les faire arroser de son sang à Friedland. Créé baron de l'Empire, avec une dotation problématique en Westphalie, il accomplit peut être son plus beau fait de guerre à Ebersberg, où il livre, sur l'ordre de Masséna, un terrible combat de nuit. On sait que cette action si meurtrière fut sévèrement blâmée par Napoléon qui la considérait comme inutile. Rien donc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'étonnant à ce que notre héros n'en ait tiré aucun avantage pour son avancement. Blessé à Essling, cinq contusions à Wagram, de Coëhorn reste oublié au moment des récompenses malgré les rapports les plus élogieux de ses chefs. On pense à lui quand les circonstances difficiles se présentent, c'est ainsi qu'il est envoyé en Espagne en 1811. Le climat de ce pays l'anémie profondément et sur l'avis des médecins il dut solliciter son retour en France. Après un séjour aux eaux de Barèges, il revient dans sa chère Alsace, dans sa propriété d'Ittenwiller avec une santé bien compromise. L'air natal et surtout les soins d'une femme tendrement dévouée le ramenaient doucement à la santé : il partageait son temps entre l'éducation de ses enfants et la surveillance de son domaine. La cloche d'alarme de 1813 lui fait oublier les injustices dont il a toujours été victime; faisant taire ses légitimes ressentiments, il estime que l'Empereur a besoin de toutes les énergies : il se sépare d'une famille éplorée qu'il ne devait plus revoir et rejoint l'armée. Il commande nos jeunes troupes à Lutzen, à Bautzen où il sera encore une fois blessé avant d'être frappé à mort à Leipzig. Le 18 octobre, en effet, un boulet lui fracassait la cuisse gauche. Rééditant le mot du vaillant Walhubert, à Austerlitz, il crie aux conscrits qui voulaient l'emporter : « A vos rangs, je suis comme les autres. » Il ne devait pas hélas survivre à l'amputation ! Telle fut la fin de cet héroïque soldat dont l'Alsace peut être fière. — M. de Méneval a introduit, dans son volume, quelques lettres intéressantes tant de son grand-père que de ses amis : elles contribuent à faire connaître la grandeur d'âme du Général de Coëhorn qui fut, pendant toute sa vie, un bon Français et un merveilleux entraîneur d'hommes.

Emile Bernard.

P. Montarlot et L. Pingaud. **Le Congrès de Rastatt.** Correspondance et documents publiés par la Société d'Histoire Contemporaine. Paris, 1912, 2 volumes in-8, 409 et 407 p. avec portraits.

La Société d'Histoire Contemporaine vient d'accroître sa Bibliothèque de deux volumes consacrés au Congrès de Rastatt, c'est-à-dire à la correspondance des Plénipotentiaires français avec le Directoire et le Ministre des Relations Extérieures : En colligeant et en publiant ces lettres, qu'une savante introduction présente au lecteur, MM. Montarlot et Pingaud nous ont rendu familière la véritable physionomie du célèbre Congrès et ont mis fin à la légende tenace d'après laquelle Jean Debry aurait été l'ennemi de ses collègues Bernier et Roberjot et aurait contribué à les faire assassiner par les Szeklers, calomnie que ce troisième et non moins infortuné Plénipotentiaire n'avait cessé de repousser, notam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment par le *Discours préliminaire et historique* que les éditeurs de la correspondance ont inséré dans leur premier volume.

Maurice Bressonnet.

Edmond Burke. **Réflexions sur la Révolution française.** Traduites de l'anglais par Jacques d'Anglejan et précédées d'une introduction du même. — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1912, in-8°, xxviii-418 p.

Peu de livres, à l'époque où ils parurent, firent autant de bruit que cet ouvrage, publié à la fin de 1790, et exercèrent une influence plus considérable sur les contemporains. Les Anglais et bon nombre d'étrangers virent sous un jour particulier les premiers événements de notre Révolution, à travers cette diatribe enflammée, dans laquelle l'auteur, un des plus puissants orateurs du temps, ne se bornait pas à exposer les faits et s'élevait au-dessus, en s'efforçant d'en dégager la philosophie. Aussi, sans avoir à discuter les opinions ainsi émises, est-il du plus haut intérêt de lire cette œuvre si originale, si sincère, pour nous rendre compte par elle de ce que fut alors un état d'esprit très répandu en Angleterre et même en Europe.

Jusqu'ici, on avait une traduction française de cet ouvrage, due à M. du Pont, mais écrite à la hâte, au moment même où le livre paraissait en Angleterre, défectueuse, incomplète, inexacte souvent. Il faut féliciter M. Jacques d'Anglejan, arrière petit-fils de M. du Pont, d'avoir recommencé le travail de son trisaïeul. Il convient même de lui en être doublement reconnaissant. D'une part, en effet, sa traduction, très fidèle, est élégante, bien écrite, dans un style facile, très clair et en même temps coloré et animé, ce qui était indispensable pour bien rendre la phrase extraordinairement vivante et impétueuse de Burke qui, dit Taine, « à toutes les puissances d'esprit qui font le systématique, ajoutait toutes les énergies du cœur qui font l'enthousiaste. » En outre, M. d'Anglejan, esprit très français, a essayé d'introduire de l'ordre et de la clarté dans cet ouvrage assez mal composé, conçu à la mode trop répandue alors, écrit, on le dirait, presque sans plan, au courant de la plume, au hasard de la pensée. Grâce aux titres et aux nombreux sous-titres par lesquels il a fort heureusement éclairé ce livre, dont le texte anglais ne comporte, de la première à la dernière page, aucune division, on sent maintenant une carcasse, ce qui en facilite singulièrement la lecture. Une très bonne introduction retrace, à grands traits, la biographie de Burke et contient sur lui et sur son œuvre une intéressante critique.

Ernest d'Hauterive.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

EUGÈNE DEFRANCE. **La conversion d'un Sans-culotte.** — Paris, *Mercure de France*, 1912, in-12, 300 p.

Tout comme M. Anatole France dans *Les Dieux ont soif*, M. Defrance dans *La Conversion d'un Sans-culotte* nous présente un curieux problème de psychologie révolutionnaire. Tel le fictif Gamelin, le trop réel Bouquier est un peintre entraîné hors de son art par la fureur terroriste, puis visité par le remords. Mais Bouquier ne meurt pas après le 9 thermidor. Pour survivre, il renie ceux qu'il a servis la veille. Il retourne en sa province, retrouve sa femme et ses filles, est accueilli à bras ouverts par la société bien pensante, et meurt en odeur de religion. La place manque ici pour détailler tous les contrastes de sa vie ; il faut lire l'ouvrage de M. Defrance plein de traits, de portraits d'après la société terrassonnaise, parisienne, bolonaise d'avant la Révolution, d'anecdotes sur les peintres et les sculpteurs en vogue. Bouquier nous apparaît comme un incomplet et un médiocre. Jeune, un amour malheureux ne lui inspire aucune œuvre profonde. Il griffonne des bavardages et des vers faciles, crayonne et peint avec prolixité, sans laisser un seul tableau qui marque. Dès que la Révolution éclate, il quitte le style badin pour la violence et l'enflure, écrit des diatribes enflammées contre les nobles dont hier encore il briguait les faveurs. Électeur de la paroisse de Terrasson en Périgord (son pays natal) lors de la convocation des États Généraux en 89, membre de la Convention nationale en 92, il vote la mort de Louis XVI en le qualifiant d'« anthropophage ». Ami de Robespierre et de Marat, il met sa plume au service de toutes les utopies révolutionnaires : paix universelle, solubilité *(sic)* du mariage, art utilitaire et moralisateur, destruction de la religion, suppression de la chicane, abolition de tous les privilèges. Dans quelques-uns de ses pamphlets, il suffirait de remplacer « seigneur » par « bourgeois », « clergé » par « capital » « paysan » par « prolétaire, pour en faire des manifestes dignes de la griffe des socialistes du XXe siècle. L'ennemi de la guerre finit par dédier ses œuvres à Napoléon, et le ci-devant contempteur des « cagots » adresse plus tard des épîtres rimées aux prieurs et aux évêques. C'est très piquant. Peut-être aurait-on pu souhaiter que M. Defrance délimitât avec plus de précision la part de sincérité et de cabotinisme de son personnage ; il lui eût suffi de distinguer plus minutieusement les œuvres publiées par son héros de celles restées manuscrites, de chercher à établir les dates approximatives de ces dernières, de s'assurer si elles ne furent pas recopiées ou remaniées. Nous aurions su dans quelle mesure Bouquier ne fut qu'un opportuniste ambitieux, un égoïste s'adaptant afin d'être heureux et tranquille aux préjugés des milieux où il vécut. Également nous aurions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pu nous rendre compte si Bouquier, en prenant soin, malgré sa conversion (ainsi que le remarque M. Defrance) de conserver des œuvres manuscrites de tendances absolument contradictoires, fut guidé par la seule vanité littéraire, ou par le désir de s'assurer après sa mort, au moyen d'un maquillage habile, une réputation de sincérité qu'il ne méritait point. Ce que M. Defrance a démêlé porte à croire que Bouquier ne fut qu'un demi-naïf, un demi-conscient, et que la part d'ambition, d'égoïsme et de respect humain, a égalé chez lui la part de conviction désintéressée et d'idéal. N'oublions pas qu'il eut un caractère mou, une intelligence sans ampleur. et par suite aisément dupe d'elle-même, encline à se laisser prendre au jeu de la faiblesse et de la vanité; un esprit trop superficiel pour deviner ou pressentir le vent et régler d'avance son attitude, mais par contre assez souple pour passer d'un extrême à l'autre, comme une girouette. Avec cela, des dons faciles, un tempérament et une sensibilité d'amateur, qui effleure les arts plutôt qu'il ne les incarne. — Très documenté et très agréablement écrit, le livre de M. Defrance est d'une lecture attrayante et donne à réfléchir sur l'inconstance de beaucoup de personnages historiques, qui, comme Bouquier, ont oscillé au gré des événements, reniant le roi pour la République, ou désertant la libre-pensée pour se ranger sous la bannière des catholiques.

Henri Mylès.

Isaac Cornuaud. **Mémoires sur Genève et la Révolution, de 1770 à 1795,** publiés avec notice biographique, notes et table des noms par Mlle Émilie Cherbuliez, précédés d'une introduction de Gaspard Vallette, et ornés d'un portrait. — Genève, A. Jullien, 1912, gr. in-8 de xxxix-762 p.

Isaac Cornuaud appartenait à une famille originaire du Poitou, établie dans la cité de Calvin à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes. Ce bisaïeul du romancier Victor Cherbuliez, de l'Académie française, a été un polémiste redouté, un chef de parti heureux dans sa carrière militante, un observateur détaché dans sa retraite. Ses *Mémoires*, restés inédits jusqu'à ce jour, offrent un vif intérêt pour l'histoire des causes, des préliminaires et des « gestes » de la Révolution de 1789, à Genève, des excès sanglants de la terreur, et de l'effort de restauration économique qui les suivit jusqu'à la veille de l'annexion à la France. Les historiens français eux-mêmes pourront glaner, à travers ces pages alertes, maint détail piquant sur les relations de Voltaire avec les Natifs genevois, ou bien sur le rôle des résidents de France à Genève et celui du comte de Vergennes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les affaires de la petite république. Le séjour de Cornuaud à Paris, la guerre de brochures populaires qu'il y soutint sous les auspices de Mallet du Pan et de Malouet, pour la cause monarchiste modérée, jettent une lumière nouvelle sur un point encore peu exploré de l'histoire de la Révolution française. Les écrits de Cornuaud sur *L'Aristocratie*, *Les Jacobins* ou la démocratie populaire, *Les Feuillans* ou la démocratie royale, sont parmi les meilleurs qui soient sortis de sa plume de pamphlétaire.

Émile Couvreu.

Comte Roger de Damas. **Mémoires**, publiés par J. Rambaud. Tome I. — Paris, Plon, 1912, in-8, xxx-482 p.

Né à Paris, le 4 septembre 1765, Roger de Damas, quatrième de six enfants, eut tout jeune un goût prononcé pour l'armée et le combat ; l'atmosphère lui semblait trop pacifique à Paris en 1787, il s'enrôla dans les troupes russes luttant contre le turc et s'y comporta en héros. Il revint vers la France en 1791, fut un des plus capables et des plus intelligents soldats de l'armée de Condé, voulut l'année suivante entraîner le comte d'Artois en Vendée, puis n'y réussissant pas s'en alla porter le secours de son épée à la famille de Bourbon-Sicile. Huit années durant il défendit le trône du roi Ferdinand, deux fois chassé de ses États. Puis désespéré de l'écrasement de la cause qu'il avait soutenue, quoique admirateur secret de Napoléon, il se retira en Autriche, abandonnant l'épée pour prendre la plume et écrire ses souvenirs. C'est le premier volume de ceux-ci que la marquise de Damas, secondée très heureusement par M. Jacques Rambaud, vient de nous donner. Il contient le récit de toute la part active de cette vie, de 1787 à 1806, récit charmant dans sa simplicité naïve, émouvant et parfois passionnant dans les rencontres d'Ismaïl (où il marchait à côté de Langeron, du futur duc de Richelieu, et du prince de Ligne), de Valmy, d'Obitello. Sans doute malgré ses prouesses personnelles, ce sont presque constamment des échecs, des retraites qu'il relate ; mais c'est aussi ce milieu des émigrés qu'il peint, cette cour de Catherine de Russie ou de Caroline de Naples, cette conduite de coalisés sur lesquels on a déjà de nombreux documents, souvent si différents qu'on est toujours heureux d'en lire un nouveau qui confirme ou contredise avec des arguments parfois neufs, avec des preuves inconnues, l'impression qu'on pouvait avoir de tel de ces faits autour desquels la postérité discutera sans se lasser. Nul doute qu'à ce point de vue le journal tenu par l'auteur à Vienne de 1806 à 1814 n'apporte des renseignements précieux sur la Société la plus intéressante

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'époque, sur celle du moins dont il importerait le plus de connaître exactement la vie intime et les intrigues diplomatiques qui s'y nouèrent contre la France. Les souvenirs les plus personnels constituent maintenant les meilleures pages d'histoire ; c'est à ce titre que les héritiers du comte de Damas ont cru pouvoir violer le désir de l'auteur relatif à la non publication de ses mémoires.

M. Rambaud a soigneusement annoté le texte, en en respectant toujours l'originalité. On peut souhaiter qu'à la fin du second volume, il dresse une table des noms cités qui formera pour les chercheurs un utile instrument de travail.

Pierre Rain.

Joseph Turquan. **Les femmes de l'Émigration.** (2e série.) — Paris, Em. Paul, in-8° carré, 392 p.

M. J. Turquan qui s'est fait une spécialité des épisodes de l'émigration, qui a suivi avec un soin particulier la trace des principales familles émigrées dans leur exil volontaire complète aujourd'hui une série de récits et de portraits parsemés d'anecdotes curieuses puisées aux meilleures sources, je veux dire dans les mémoires mêmes de l'époque. Sans doute n'y verra-t-on publiés aucun papier inédit, aucune pièce d'archive poudreuse ; mais M. T. réussit pourtant à grouper en d'agréables chapitres des récits amusants, instructifs pour le grand public ; les appréciations qu'il donne de ses héroïnes, Mmes de Damas, de Balbi, de Boigne, de Rochechouart, de Brionne et beaucoup d'autres, sont généralement corroborées par leurs sœurs d'émigration. A défaut de jugements neufs ou hardis les jugements sains et consciencieux forment la règle de l'auteur. Peut-être prend-il souvent trop au pied de la lettre tels racontars d'une méchante langue en n'essayant pas d'en vérifier l'authenticité ; mais ce sont des pailles qui ne troublent pas les habituels lecteurs de M. T. et moins encore ses lectrices qui sont, dit-on, fort nombreuses. L'essentiel, pour lui, est qu'il les satisfasse ! et il y réussit.

Pierre Rain.

Elie Halevy. **Histoire du peuple anglais au XIXe siècle.** Tome I. Paris, Hachette, 1912, in-8°, VIII-620 p.

Le premier volume annonce une des œuvres historiques les plus importantes de notre temps. Il sera comme la suite de l'Histoire bien connue du peuple anglais de Green. Disons même qu'à une connaissance très profonde du sujet que l'auteur tient de ses lectures et de ses séjours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la Grande-Bretagne, il ajoute l'avantage, tout étranger, de juger plus librement et de plus haut. Ne laissant rien de côté, et étudiant avec le même soin les institutions politiques (pouvoirs exécutif et judiciaire, armée et marine, pouvoir législatif et gouvernement de l'opinion), la société économique (agriculture, industrie, crédit et impôt), les croyances et la culture (arts, lettres, sciences), il nous montre bien les contradictions et les abus qui n'en laissent pas moins subsister un solide et puissant ensemble présentant au dehors une magnifique façade.

Malgré les restrictions qu'expose avec impartialité M. Élie Halévy, il est porté encore un peu trop (nous parlons de la situation de 1815) à voir dans le Royaume-Uni le pays de la liberté. On dit volontiers partout la libre Angleterre, comme un fait acquis, indiscutable. Est-ce si vrai? Le bruit et l'éclat des discussions politiques d'une part, d'autre part la condescendance de la royauté à l'égard du Parlement font illusion. Liberté, soit! pour l'oligarchie qui gouverne. Mais la Nation? Il semble que les atteintes à la liberté qu'on flétrit chez les autres peuples soient peccadilles lorsqu'il s'agit de la Grande-Bretagne. Cependant sans parler de la situation de l'Irlande, iniquité peut-être sans exemple dans l'histoire moderne des peuples chrétiens, quelle liberté religieuse y a-t-il dans un pays qui a dû attendre 1830 pour avoir son édit de Nantes. Est-ce un pays de liberté économique que celui de l'acte de navigation et des Corn-Laws. Qu'est-ce que la liberté sociale pour un peuple qui a si peu de propriétaires, où les fermiers qui ont usé de génération en génération leurs forces sur la terre qui ne leur appartient pas, peuvent être évincés même par le feu sur un signe du maître, où les grands seigneurs, étendant aux dépens des terres à céréales leurs territoires de chasse, peuvent se vanter, comme tel roi d'Assyrie, fier de ses effroyables destructions, « d'avoir rendu aux bêtes fauves des pays autrefois habités par des hommes ».

Le principe de la liberté individuelle ne reçoit-il pas lui-même dans le pays de l'*Habeas Corpus* une singulière atteinte par l'odieux système de la « presse » pour le recrutement de la flotte? Enfin la liberté politique, si complète en apparence, n'est-elle pas au point de vue national singulièrement restreinte par les absurdités du système électoral et la facilité de la corruption parlementaire, sans parler de l'absence du secret des votes. Tel lord, disait-on, pouvait aller à la chasse suivi de sept députés de son choix. Sans doute M. E. Halévy ne dissimule aucune de ces tares, mais il ne nous paraît pas en tenir un assez grand compte dans son jugement d'ensemble.

Roger Peyre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FRÉDÉRIC LOLIÉE. **La Comtesse de Castiglione.** — Paris, Émile Paul, 1912, in-8.

M. Frédéric Loliée a consacré déjà de nombreuses et brillantes publications à la Société du second Empire, aux femmes principalement, et il faut lui savoir gré d'ajouter un chapitre de plus à cette série. *La Comtesse de Castiglione* est, à notre avis, la meilleure de ses productions parce que l'ouvrage est plus homogène, plus complet, et, disons-le aussi, plus minutieusement documenté que les précédents.

Tour à tour dénommée « La Divine » et « La Favorite » en attendant qu'elle tombe au rang des malheureuses créatures abandonnées de la beauté et de la fortune, la séduisante Italienne, après avoir conquis Paris, devait terminer son existence lamentablement ; et c'est la peinture de sa vie que M. Loliée nous donne, en nous résumant seize cents lettres de son héroïne. Seize cents lettres ! Quelle aubaine pour un historiographe et comment a-t-il eu ces lettres en mains ?

Bien simplement, il est vrai ; mais encore fallait-il les découvrir chez les descendants de M. Estancelin qui fut pour la Comtesse de Castiglione un ami et un correspondant fidèle pendant près de quarante années. Les archives du château de Baromesnil où résidait l'ami des princes d'Orléans renfermaient toutes les lettres de la « Divine » et c'est là que M. Loliée en eut communication.

Déjà pour un autre sujet, le baron de Maricourt avait eu la bonne fortune de découvrir dans un coin tranquille de la Manche une volumineuse correspondance couvrant plus d'un demi-siècle, et il en était résulté le plus délicieux et le plus charmant des livres : *Madame de Souza*. Mais ici, disons-le bien vite, il faut un peu se méfier : Mme de Castiglione est italienne ; elle est fantasque, pleine d'imagination et de réticences, elle ne dit pas toute sa pensée et, ainsi que l'observait son correspondant : « l'on ne sait pas tout, donc on ne sait rien », en sorte que la peinture de la vie de Mme de Souza, qui est une femme sincère, a beaucoup plus de chance d'être fidèle et vraie que celle de la comtesse de Castiglione.

Cette réserve faite, il y a dans l'analyse de cette longue et copieuse correspondance une foule de révélations intéressantes et aussi des détails charmants, telle la manière dont les deux personnages, Louis Estancelin et Mme de Castiglione, se lièrent d'étroite amitié. La raison en fut que l'amour qui les pénétra l'un et l'autre ne naquit pas dans leurs cœurs le même jour ni à la même heure ; l'horloge de leurs sentiments n'était pas réglée sur le même chronomètre. Quand l'un pensa à l'amour, l'autre n'y était point encore et quand celle-ci y vint celui-là n'y songeait plus ; ils manquèrent tous deux l'occasion. Et combien ce fut heureux — pour eux d'abord, qui avec leurs natures si opposées se seraient sûrement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

brouillés très vite et n'auraient pas eu la douceur d'une tendre affection — pour M. Loliée ensuite qui n'aurait pas eu la joie de découvrir seize cents lettres, — et pour nous enfin qui n'éprouverions pas le plaisir de lire un ouvrage bien fait et très captivant !

Il est regrettable cependant que Mme de Castiglione n'ait pas consenti à donner à son ami ces pages « maîtresses » comme il le disait, qui auraient permis d'éclairer bien des points restés obscurs du rôle politique joué par la belle Italienne. Et puis, nous ne savons toujours rien de ses relations intimes et personnelles avec Napoléon III. M. Loliée semble croire qu'elle n'eut aucune aventure sérieuse avec le souverain ; qu'il nous permette de réserver notre opinion sur ce point, d'autant plus que si l'on se reporte aux seize cents lettres écrites postérieurement à l'époque de la « chemise de nuit de Compiègne 1857 », nous ne voyons pas que leur analyse divulgue quoi que ce soit à ce sujet, pour ou contre.

Que voudrait dire, en effet, cet article des dernières volontés de la comtesse stipulant qu'elle devait être ensevelie dans sa « chemise de nuit de Compiègne 1857 ». Si elle avait parlé d'un vêtement quelconque, on aurait pu croire qu'elle voulait simplement rappeler le souvenir d'une flatteuse réception au Palais ; mais « chemise de nuit » est une précision assez troublante qui se trouve corroborée par bien d'autres détails recueillis de divers côtés...

Les pages que l'auteur consacre aux derniers jours de son héroïne ne sont pas les moins attrayantes. Celle qui avait ébloui Paris de sa beauté éclatante connut toutes les amertumes de la déchéance physique et matérielle : embarras d'argent, tristesses de toute nature, neurasthénie aiguë et bizarrerie qui éloignaient d'elle toutes les amitiés, alors qu'elle-même aussi recherchait l'ombre et le silence ; puis au bout de tout, l'effondrement d'une fortune qu'elle n'avait point su gérer et dont les origines parfois mal définies sont également troublantes... Malgré tout, la femme est restée sphinx jusqu'au delà du tombeau.

M. Quatrelles l'Epine.

Émile Lauvrière. **Edgar Poë**. Collection : Les grands écrivains étrangers. — Paris, Bloud, 1912, in-16.

« Front haut, d'une remarquable largeur aux tempes ; expression grave, presque triste, n'étaient des accès d'animation extrême ; tournure militaire ; sombre mise de la tête aux pieds, à la Byron ; en dépit de l'usure des vêtements soigneusement brossés et raccommodés, un air de *gentleman* émanant de toute sa personne ». Tel est le portrait tracé d'Edgard Poë en octobre 1833, par l'un des membres du jury qui venait de décerner à l'auteur des *Contes du Folio Club* le prix de 100 dollars de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la revue de Baltimore *The Saturday Visiter*. C'est l'époque où, après des années de misère, le succès enfin semble sourire. Collaborateur attitré d'une revue de Richmond qui accueille avec empressement ses contes et ses articles de critique, Edgard Poë est tout disposé à « secouer et rejeter cette nature qu'il a héritée de ses ancêtres, qu'il a bue dans le lait de sa mère. » Mais les germes morbides qui fermentent en lui, et dont l'éducation qu'il a reçue a favorisé l'effroyable développement, ne lui laisseront point le loisir de tenir ses résolutions. La lutte est engagée entre cet esprit prodigieusement original, doué des plus riches facultés d'invention et les instincts qui l'entraînent irrésistiblement aux pires excès. Elle ne cessera plus. M. Émile Lauvrière analyse et expose de la façon la plus saisissante les péripéties de ce terrible drame, qui dura toute une vie. Pour en mieux faire discerner les ressorts, il n'hésite pas à recourir fréquemment au témoignage de celui-là même qui en fut le pitoyable héros. « Je n'ai jamais eu des *habitudes* d'ivrognerie. En aucune période de ma vie, je n'ai été ce qu'on appelle intempérant... Je ne trouve absolument aucun plaisir en ces stimulants auxquels je me livre parfois si furieusement. Ce n'a pas été par amour du plaisir que j'ai exposé ma vie, ma réputation, et ma raison... Mes ennemis ne manquaieut pas naturellement d'attribuer cette folie à l'ivrognerie, et non pas l'ivrognerie à la folie. » C'est de la pathologie que relève le cas d'Edgard Poë, bien plus que de la psychologie, et, pour avoir ainsi pensé, M. Émile Lauvrière a donné à son étude biographique une force et un relief puissants. Quant à l'œuvre du conteur et du poète, il la place très haut, d'accord en cela avec Tennyson qui n'estimait pas « le plus original des génies américains indigne d'une place près de Catulle, le plus mélodieux des Latins et de Heine, le plus harmonieux des Allemands. » L'influence exercée par cet art sur un Baudelaire, un Rollinat, un Mallarmé est finement notée. L'œuvre entière est très sagement appréciée dans son ensemble, cette « œuvre monstrueuse » tremblant « sous un vent de folie », et qui « ne se soutient que par l'invisible logique d'heureuses proportions et par la secrète vertu d'artifices subtils.

André Pavie.

Louis Passy, de l'Institut. **Histoire de la Société nationale d'agriculture de France.** Tome I, 1741-1793. — Paris, Félix Alcan, 1912, in-8°, avec portrait, de viii-475 p.

Cet ouvrage, publié à l'occasion du 150e anniversaire de la société nationale d'agriculture, par son distingué sécrétaire perpétuel, est d'une portée plus générale que son titre ne semblerait l'indiquer. Son savant auteur, ainsi qu'il le dit, ne fait pas l'histoire de l'agriculture, mais il en a écrit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un des chapitres et non des moindres, car cette société nationale a joué un trop grand rôle, pour que chaque progrès agricole n'évoquât pas ses services. Il a mis particulièrement en lumière les travaux des hommes éminents qui, pendant cette période, se sont efforcés de faire donner à la terre tous les fruits que comportait sa fécondité, d'améliorer le sort des classes rurales et de les instruire. Nobles intelligences, cœurs élevés, qui « ont conduit l'œuvre patriotique du relèvement de l'agriculture ; laissent entrevoir le brillant avenir que le XIXe siècle, tout entier, réserve à la victoire de l'agriculture scientifique » : on sait la récompense que reçurent les Bertier de Sauvigny, La Rochefoucauld-Liancourt, Bailly, Lavoisier, du peuple et de ses sensibles conducteurs. De pareils travaux sont utiles, ils mettent au point l'histoire et réduisent à bien peu de chose les déclamations de certains historiens.

Le mouvement économique qui transforma la France au siècle dernier ; l'amélioration du sort du plus grand nombre ; la suppression de certains abus, tout était en gestation, et pour épargner à la France une révolution et ses fruits, il n'eût fallu, peut-être, à Versailles qu'un autre roi et quelques courtisans de moins.

Le sujet était grave, technique : ouvrez l'ouvrage, vous ne vous en apercevrez pas ; le style clair et alerte, le récit rapide, les portraits sobrement burinés, se succèdent et vous fermez le volume, charmé de tant de science, unie à tant d'art.

A. Auzoux.

J. Ping-y-Caldofach, A. de Falguera y Smila, J. Goday y Casals. **L'Arquitectura Romanica a Catalunga**, vol. II Del segle IX al XI. Institut d'Estudis Catalans. Palan ¡de la Dignitacio Barcelon, 1911, in-4°, 640 p.

Ce sera sans doute aux yeux de la postérité plus encore qu'à ceux des contemporains, un fait notable de l'histoire de l'art aux dix-neuvième et vingtième siècles que le développement qu'a pris l'architecture en Catalogne. Il s'est constitué notamment à Barcelone et plus peut-être à Vich, des centres de construction actifs, originaux, surtout pour l'architecture privée, qui ont attiré enfin depuis quelques années l'attention qu'ils méritent. Il était donc naturel que les Catalans allassent rechercher dans le passé ce qu'avait été leur architecture nationale devenue si brillante, d'autant plus qu'à ce réveil artistique correspondait un réveil de la littérature et de l'érudition dont les travaux de l'Institut d'*Estudis Catalans*, connus déjà des lecteurs de la *Revue des Études historiques*, sont un signe décisif. C'est justement pour cette société savante qu'a été publié le livre que nous signalons ici. Ce volume se recommande au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

premier coup d'œil par le luxe, le soin et le caractère vraiment artistique de l'exécution typographique et le fond est bien en rapport avec la forme.

Pour cet ouvrage traitant d'une période obscure et difficile qui exige les recherches et les discussions de l'érudition la plus précise, les auteurs ont d'abord étudié directement les monuments, en en recueillant ou en relevant eux-mêmes les plans exactement mesurés ; mais ils ont aussi dépouillé avec soin tous les travaux qui se rapportaient directement ou indirectement à leur sujet. Avec cette abondante moisson, ils ont su faire un livre d'histoire où les idées générales encadrent des monographies disposées de manière à servir d'exemple. L'indication des grandes divisions du volume suffiront à le faire voir.

Livre I. Le monument et les hommes (y compris les conditions économiques et sociales du travail). — Livre II. Études, monographique documentaire des édifices. — Livre III. Le point de vue utilitaire dans la composition des édifices. — Livre IV. Analyse structurale et artistique.

La conclusion historique de nos auteurs est que l'architecture catalane est absolument distincte de l'architecture du reste de la péninsule espagnole ; qu'elle a surtout ressenti l'influence de l'Italie et par son intermédiaire celle de l'Orient byzantin, qu'elle a ressenti au moins autant celle de la France du Midi et même de la France du Nord, mais qu'elle se sépare complètement de l'architecture des Asturies, du Léon et de la Castille et que l'action des arts musulmans y est nulle. Ce jugement doit être adopté dans son ensemble et donne une preuve de plus que, originairement et pendant tout le Moyen Age, la Marche d'Espagne devenue le comté de Barcelone doit être rattachée socialement, intellectuellement aussi bien que politiquement (du moins jusqu'au XIIIe siècle) au Languedoc et non à l'Espagne. La langue écrite et parlée sur les bords du Ter et du Labregat en est encore aujourd'hui la preuve frappante[1].

R. Peyre.

Notre éminent collaborateur, le comte Baguenault de Puchesse qui

1. Dans ce livre si complet où les moindres vestiges des constructions des IXe Xe et XIe siècles ont été relevés avec le plus grand soin nous pourrions regretter de ne pas voir mentionnées les tours et vieilles maisons de Villefranche-de-Conflent. Mais Villefranche n'ayant été fondée que vers 1075, donc à la fin du XIe siècle, il est probable que les auteurs se réservent d'en parler dans leur prochain volume qui traitera du XIIe siècle. En tous cas nous leur recommandons de ne pas les oublier. Car ils y trouveront des fragments d'architecture privée au moins aussi intéressants que ceux qu'ils ont reproduits dans le chapitre VIII de leur livre III. Nous les en prions d'autant plus que ces précieux restes sont de plus en plus menacés de destruction : P. 130, lire Monseinyor Carsalade et non Carcalade ; p. 589, Courajod et non Courajol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'est adonné depuis longtemps à l'étude du XVIe siècle, et qui connaît particulièrement bien les personnages originaires comme lui de l'Orléanais, nous donne aujourd'hui une intéressante monographie de **Pierre Fougeu d'Escures**, « maréchal de camp des armées d'Henri IV, intendant des Turcies et Levées » des rivières de Loir-et-Cher, maire d'Orléans (Orléans, impr. Pigelet, in-8, 60 p., 3 pl.). Issu d'une très ancienne famille, Pierre Fougeu fut un des agents les plus actifs du règne d'Henri IV, tant dans la diplomatie, à l'armée, que dans l'administration du royaume. Les Orléanais ont conservé de lui doux souvenir ; il embellit, enrichit la ville, fit construire les premiers quais de la Loire. En rapports intimes avec Sully, Bassompierre, Biron, Montmorency, il fut mêlé aux affaires les plus importantes du règne ; on retrouve son nom dans tous les mémoires du temps. Ayant survécu au roi, il ne mourut qu'en 1621, à Orléans, dans le logis qu'il s'était fait construire sur la place de l'Étape. Il avait une autre demeure et de nombreuses terres au Poutil près d'Olivet. M. B. de P. a reproduit en appendice plusieurs pièces intéressantes sur la généalogie de la famille et sur les diverses fondations pieuses du personnage ainsi que plusieurs lettres de Pierre Fougeu sur la campagne de Juliers.

P. R.

On a récemment inauguré à Rennes un monument commémoratif de la réunion de la Bretagne à la France ; l'attitude prêtée à la nouvelle province française avait soulevé beaucoup de discussions. C'est cet événement qui est évoqué dans une agréable étude de M. Jules DE LA MARTINIÈRE sous ce titre : **Vannes dans l'ancien temps**. Les États de 1532 qui eurent à voter la réunion se tinrent en effet dans cette ville. L'érudit archiviste du Morbihan s'est servi principalement de l'historien Bertrand d'Argentré, dont l'histoire, parue en 1582, avait été jugée par le pouvoir royal trop peu respectueuse des droits de la couronne. François Ier était venu lui-même assurer le succès de ces négociations ; le *Catalogue* de ses actes mentionne un certain nombre de libéralités envers des personnages qui gagnèrent sans doute des adhérents à l'Union. Le premier président du Parlement avait conseillé au roi de traiter avec les États. Le roi fut l'hôte du gouverneur Jean de Laval, mari de la célèbre Mme de Châteaubriant, dont M. de La Martinière soutient la vertu. L'union fut votée le 4 août 1532, et la nouvelle province fut digne de la devise : *Peu de telles, prou de moins, point de plus*. Dans la même brochure, l'érudit auteur publie un certificat de catholicité délivré en 1547 à la femme d'un habitant de Vannes suspect d'hérésie ; ces sortes de documents sont rares.

P. D.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La librairie Hachette vient de faire paraître le sixième volume de la **Correspondance de Bossuet**, publiée, on le sait, sous le haut patronage de l'Institut, par MM. Ch. Urbain et L. Lévesque dont l'assiduité se vraiment admirable. Ce volume comprend 243 lettres qui vont d'octobre 1693 à décembre 1694; nous arrivons ainsi à un total général de 1159 missives. A cette époque, Bossuet est tout entier à ses devoirs d'évêque de Meaux et ne le saurions-nous pas que cette correspondance le prouverait surabondamment. D'une part, se conformant aux instructions du premier Président de Harlay, confirmées par une lettre de Louis XIV lui-même, il parcourt son diocèse en tous sens pour organiser la subsistance des pauvres et dresser le rôle des assistés. D'autre part, comme directeur de conscience, il est inlassable. Sur 206 lettres qui, dans ce volume, émanent de Bossuet, il y en a 180 qui ont été écrites à des religieuses. Nous l'y voyons, avec une patience mêlée d'autorité, essayer de rendre le calme, au spirituel comme au temporel, à une dizaine de correspondantes, toujours les mêmes, qui le consultent sans répit. Il répond à leurs lettres point par point, leur indique les lectures saintes à faire et l'esprit dans lequel il faut les faire, les pratiques auxquelles elles doivent se livrer et l'effet qu'elles doivent en attendre, s'efforçant tout à la fois de refréner leur mysticisme et de couper les liens qui, trop souvent, les rattachent encore au siècle. En outre il reçoit durant cette année-là, quinze lettres de Mme Guyon : et ce ne sont pas les moins inquiètes. Les deux réponses qu'il lui fait, la première (4 mars 1694) très longue et très détaillée, sont admirables de bon sens, de sérénité et, surtout, de charité.

A. L.-M.

Il est difficile de trouver un ouvrage qui, dans un même nombre de pages soit aussi rempli de choses que l'**Art français au temps de Louis XIV (1661-1690)**, par M. Henry Lemonnier. Ces quelques trois cents pages représentent de nombreuses années de travaux. On peut regretter que l'auteur, dont le style, si chargé que soit son sujet, est toujours clair et facile dans sa fermeté magistrale, n'ait pas cru devoir s'étendre, « s'épanouir » davantage, au lieu de se maintenir dans une abstraction un peu fade. La solidité du plan rendait la chose facile. Tel qu'il est d'ailleurs, ce petit volume est une œuvre éminente, d'érudition à la fois profonde et aisée. C'est un véritable livre d'*histoire*. Analyser complètement ce livre si complet et si plein nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de quelques remarques. M. Henry Lemonnier nous paraît avoir trop négligé la province pour ne voir que Paris. Or, pour ne citer que quelques faits, n'est-ce pas alors qu'on travaille à l'Hôtel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ville de Lyon où Blanchet peint ses belles décorations, aujourd'hui presque complètement détruites, à l'Hôtel de ville d'Arles, à l'Hôtel de ville de Reims. Quoique la peinture de genre, fut négligée en général, M. Lemonnier constate que les anecdotiers des Pays-Bas étaient recherchés des amateurs[1]. Il aurait pu ajouter que le Roi Soleil, quoiqu'il eût, dit-on, traité de Magots les personnages de Teniers, avait deux de ces tableaux dans sa chambre à coucher à Versailles. D'ailleurs, parmi les artistes français eux-mêmes, la tradition de Callot sous son aspect bourgeois et des Lenain s'était continuée par Abraham Bosse, Bonnart, Étienne de la Brette, Lagniet et ses proverbes, le peintre Sébastien Bourdon, et Bon Boullogne allaient exposer en 1663, à côté d'un *sacrifice d'Iphigénie,* des *Scènes populaires* parmi lesquelles, on trouve ce sujet bien inattendu dans ce siècle de l'étiquette : *Jeune fille cherchant les puces à une autre*. M. L. nous paraît trop absolument sévère pour la couleur de Lebrun ; il aurait pu penser au Plafond des Muses du château de Vaux. N'est-ce pas un préjugé et même une injustice que de voir dans l'école des Carrache la décadence de l'art italien, lorsque au contraire, on doit y voir une nouvelle renaissance de cet art ? On oublie dans quel état il se trouvait avec les Zuccheri et les autres maniéristes lorsque parurent les maîtres Bolonais[2]. C'est comme si, pensant à Molière, on jugeait que les pièces d'Emile Augier sont la preuve de la décadence de la Comédie française, oubliant leur supériorité sur le théâtre qui les a précédées depuis Beaumarchais.

R. P.

La Société de l'Histoire de France a bien fait de publier le **Journal de Jean Vallier** qui apporte une contribution importante à l'histoire de Louis XIV au début de son règne. Elle a mieux fait encore d'en confier l'édition à nos confrères Henri Courteault et Pierre de Vaissière. Le second volume, dont M. Henri Courteault s'est seul occupé, témoigne une fois de plus de la science et de la conscience de cet historien. Le commentaire est vraiment un modèle. Les notes, *breves quidem, sed succi plenæ,* disent tout ce qu'il faut et rien que ce qu'il faut. Non seulement elles satisfont, mais elles éveillent aussi la curiosité du lecteur et lui donnent alors par des renvois précis les moyens de la satisfaire, M. C.

1. Page 141, M. L. ne confond-il pas en un même personnage Gaspar Netscher et son fils Théodore. Gaspar Netscher s'était établi à Bordeaux à la suite de son mariage. C'est son fils Théodore qui séjourna à Paris pendant une vingtaine d'années.

2. Nous avons eu occasion d'exposer cette idée dès 1894 (*Histoire des Beaux-Arts*, p. 531-4). Depuis nous l'avons retrouvée ailleurs ; mais on voit qu'elle est loin encore d'être généralement admise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

connaît à fond et a toujours présent à l'esprit tout ce qui a été publié sur la période dont il est occupé, mais il a recours aussi pour compléter et contrôler le récit de Jean Vallier à des sources manuscrites inédites, (pièces et mémoires) ; ce qui donne à son commentaire une valeur peu commune.

R. P.

La jeunesse de la fille de Louis XVI, si dramatique et pitoyable, est évidemment la partie de la vie de la princesse qui peut attirer le plus l'attention de l'historien. Dans une intéressante étude : (**Les fiançailles de Madame Royale** (Paris, Plon, 1912, in-8, 114 p.), le comte DE PIMODAN vient d'écrire d'après les archives de Vienne, c'est à dire d'après les lettres même de la princesse la touchante histoire de ses fiançailles. On sait que Madame Royale avait été destinée dès son enfance, par des parents soucieux de réconcilier les différents membres de leur famille, au duc d'Angoulême son cousin. Quoiqu'au sortir du cachot du Temple la situation de Marie Thérèse fût singulièrement diminuée, elle aurait sans doute pu trouver un parti plus brillant que son cousin et qui fût plus utile à la cause royale : l'archiduc Charles se serait, dit-on, posé en prétendant non seulement de la main de la fille, mais du trône du père. Madame Royale, d'accord avec son oncle Louis XVIII l'écarta, et sans amour, mais par obéissance aux engagements d'autrefois, épousa le duc d'Angoulême. La fille de Louis XVI qui avait d'abord été l'objet d'égards particuliers de la part de la cour de Vienne vit peu à peu sa situation se modifier, peut-être un peu par la faute de son mariage, sans doute aussi à cause des succès grandissants des Français en Italie. Le comte de P. a retracé en un style très agréable et très précis cet intéressant épisode de la vie de son héroïne.

P. R.

C'est bien M. PIERRE LASSERRE, si je ne m'abuse qui, le premier, partit en guerre contre la Sorbonne littéraire et engagea les hostilités dont on sait le retentissement subséquent : c'est en avril 1908 qu'il attachait le grelot au totem de M. Durkheim, expression qui a, ici, tout son sens puisque le totem de M. Durkheim est une bête. Depuis cinq ans, donc, M. P. L. bataille. Mais, parti en tirailleur, il a eu la très grande joie, d'abord de voir grossir vite le nombre de ses hommes, ensuite de susciter quelque émotion dans la citadelle dédaigneuse, enfin et surtout de constater que le grand public s'émouvait à son tour et comprenait : il comprenait qu'il ne s'agissait pas d'une querelle de pédagogues discutant de byzantine façon sur des méthodes d'enseignement, mais qu'il s'agissait de l'éducation publique à ses degrés secondaire et supérieur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la formation intellectuelle à donner aux nouvelles générations de lycéens ou d'étudiants, bref d'un des plus importants parmi les intérêts nationaux. C'est pour le prouver, une fois de plus et avec toute l'ampleur nécessaire, que M. P. L. a publié récemment un nouveau livre, un gros livre sur **La Doctrine officielle de l'Université : critique du haut enseignement de l'État ; défense et théorie des Humanités classiques** (Paris, *Mercure de France*, in-8, 500 p.), livre passionné, sans doute, où choses et gens sont rudement et fièrement appelés par leur nom, mais passionnant aussi par la logique qui le soutient et la flamme qui le chauffe, et dont le mérite général est de faire constamment penser à certains pamphlets immortels qui, par définition, ne devaient pas vivre mais que leur forme de leur matière ont fait et feront durer. On y trouvera, d'abord, un essai de synthèse des errements sorbonniques et un remarquable effort pour dégager le principe qui est à leur origine; on y verra, par des textes précis, quelle guerre MM. Lavisse, Seignobos, Lanson, Durkheim, en tant que confectionneurs de programmes pour le secondaire et en tant que professeurs au Supérieur, ont déclarée aux Humanités, celles-ci bonnes pour le XVIIe siècle (M. Lavisse) ou pour le moyen âge (M. Seignobos) ou pour les bourgeois du XIXe siècle (M. Lanson), ne convenant plus à la société démocratique et positive, dont M. Durkheim est le défenseur en même temps que le nébuleux théoricien. On y trouvera, en face, la synthèse des opinions adverses et l'énoncé du principe qui les vivifie : ce qu'est, vraiment, cette culture générale dont on parle tant, comment on peut l'obtenir, les raisons de la primauté, à cet égard, des Lettres sur les Sciences, et pourquoi les vieilles Humanités demeurent la source Sacro-sainte où doivent venir puiser les générations successives, surtout s'il est vrai que, par ailleurs, l'esprit positif fasse le progrès qu'on dit. Quiconque méditera en face du diptyque que M. P. L. a dressé n'aura pas perdu son temps, surtout si, père ou éducateur, il a charge d'esprits et d'âmes. Il y rencontrera, en plus de la thèse et de l'antithèse capitales, un nombre infini de vues sur l'esprit classique, la notion d'utilité en matière de pédagogie, sur la malfaisance de la méthode directe, sur le privilège du latin comme deuxième langue nécessaire à quiconque veut apprendre à fond la sienne propre, etc., etc...

En particulier, je m'en voudrais de ne pas signaler aux lecteurs de cette Revue, ce qui dans le livre de M. P. L., a trait à l'histoire et qui a, d'ailleurs, été écrit par M. René de Marans, estimé par M. P. L. plus compétent que lui sur ce sujet. M. R. de M. y traite des questions dans lesquelles la vie même de l'histoire, si j'ose dire, est engagée; je veux parler des rapports de l'érudition et de l'histoire, des droits de la géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ralisation et de la synthèse, des rapports de l'histoire générale avec les histoires spéciales, enfin du but de l'histoire. De telle sorte que le livre de M. P. L., avec ses dessus et ses dessous, ses idées maîtresses et ses à-côtés ne saurait trouver un lecteur à qui il ne donnât sa pâture tant il retentit, de toutes les préoccupations que traverse une tête française de 1913, j'entends une tête sérieuse.

A. L. M.

MM. Jean de Foville et Auguste le Sourd, tous deux archivistes paléographes, viennent de publier chez Hachette un volume de 468 pages intitulé **Les Châteaux de France**. C'est un simple guide du format de l'Almanach Hachette, mais composé avec une compétence et une conscience qui ne laissent rien à désirer. Près de 1600 châteaux sont cités et décrits avec une histoire sommaire. Quelques-unes de ces notices sont de véritables petites monographies; les autres indiquent au moins l'époque de la construction et la succession des propriétaires. Les articles sont groupés par département avec une bonne table alphabétique, une carte de chaque département et plus de 400 petites reproductions photographiques.

L. M.

Autres ouvrages envoyés à la Rédaction :

Robert de Lasteyrie et A. Vidier. **Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques** publiés par les Sociétés savantes de la France (1908-09) et **Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques**, t. V, 4e livraison (Paris, Imprimerie Nationale, in-4, 208 et 230 p.). Suite de cette excellente publication dont on ne saurait trop vanter la méthode et l'ordonnance.

Hilarion Barthety. **Le Maréchal Bernadotte, prince royal de Suède et les souvenirs palois**, à propos d'un récent ouvrage allemand (Paris, Champion, 1912, in-8, 30 p.). L'auteur complète sur plusieurs points les renseignements donnés sur l'enfance de Bernadotte par les différents historiens, notamment par le plus récent, le lieutenant-colonel Hans Klaeber : *Marschall Bernadotte, Kronprinz von Schweden* ; de documentation toute locale, puisée principalement aux Archives municipales

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Pau, ce livre apporte aussi une utile contribution à l'histoire du château et de la région.

G. Esquer. **Les débuts de l'administration civile à Alger** (Alger, Jourdan, 1912, in-8, 40 p., extrait de la *Revue africaine*). L'auteur, archiviste-bibliothécaire du gouvernement général était fort bien placé pour étudier ces débuts assez peu connus de la colonisation administrative qui remonte à 1831.

G. Esquer. **Les Archives algériennes et les sources de l'histoire de la conquête** (Alger, Jourdan, 1912, pet. in-8, 63 p., extrait des Archives universitaires de l'Algérie). Courte étude fort précieuse parce qu'unique jusqu'à ce jour; déjà notre éminent collaborateur Ch. Schefer a consacré à cette bibliographie un article du *Journal des Débats* (30 juin 1911) qui a indiqué sommairement la voie aux chercheurs et dirigé l'attention sur ce sujet. Les sources de l'histoire algérienne sont éparses dans de nombreux services que M. E. indique avec grand soin; le présent article n'est au reste qu'une première ébauche d'une bibliographie plus détaillée qui rendra les plus grands services.

P. Gratien, O.-M. Cap. **La fondation des Clarisses de l'Ave Maria et l'établissement des Frères mineurs de l'Observatoire à Paris. 1478-1485** (Paris, lib. Saint-François, 1913, in-8, 52 p.). Travail bien documenté (les sources indiquées à la première page sont nombreuses et sérieuses) relevant surtout de l'histoire du vieux Paris, et de l'histoire religieuse. La rue et le marché de l'Ave Maria rappellent seuls aujourd'hui le couvent de ce nom qui subsista plus de trois siècles dans le quartier Saint-Paul.

Giuseppe Bonelli. **Archivio Silvestri in Calcio; notizia e inventario-regesto** (Torino, Bocca, 1913, in-4, 124 p.). Catalogue richement édité, avec 5 photo-chalcogravures, des archives conservées au château de Calcio, propriété d'Émilio Silvestri, consistant surtout en documents anciens provenant de la famille Secco.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1912 : L. Levillain, *La formule « Quod ficit mensis N... » et ses variantes du VIe au IXe siècle*, 409-435. — Henri Stein, *Testament de Pierre de Sainte-Foi, archevêque de Palerme* (1283), 436-443. [Ce document montre qu'il était français, probablement de la Brie]. — François Galabert, *La mention « Alias sic signata » et les tarifs de chancellerie au XIVe siècle, d'après des documents relatifs au droit de franc-fief à Toulouse et aux origines de la noblesse des Capitouls*, 444-469, p. justif. — Georges Ritter, *Extraits du Journal du Trésor* (1423-1424), 470-489. — Paul Viollet, *Les enseignements de saint Louis à son fils. Lettre à M. le comte François Delaborde*, 490-501 ; — *Réponse de M. le comte François Delaborde*, 502-504. — Maurice Dieterlen, *Une visite à l'Institut historique autrichien*, 579-580. — A. Leroux, *La plus ancienne lettre du roi Louis XI*, 581. — H. O., *Un document nouveau relatif à Jean Bourdichon*, 581-583.

Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français, 1912, 1er fasc. : J.-J. Marquet de Vasselot, *Une suite d'émaux limousins à sujets tirés de l'Énéide*, 6-51. — Fournier-Sarlovèze, *Heur et malheur d'un chercheur*, 51-55 [Découverte de tableaux du peintre Brun, etc.]. — Maurice Tourneux, *Particularités intimes sur la vie et l'œuvre de Géricault*, 56-64. — H. Lemonnier, *Un album de dessins originaux de Mansart conservé à la bibliothèque de l'Université de Paris*, 64-65. — P. Ratouis de Limay, *Le buste du poète Robbé de Beauveset, par J.-B. Lemoyne*, 65-68. — H. Lemonnier, *Un projet de canal autour de Paris au XVIIe siècle*, 70-73. — G. Brière, *Vues des châteaux du Blésois au XVIIe siècle par Félibien*, 73-74. — Fr.-Louis Bruel, *Girod et les dames Robert*, 76-93. — Marc Furcy-Raynaud, *Notes sur quelques*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sculptures du Musée du Louvre et sur les statues des Invalides, 112-116. = 2e fasc. : J.-J. Guiffrey, *Duvivier, architecte pensionnaire à l'Académie de France à Rome en 1666-1668*, 122-124. — Maurice Tourneux, *Lettre de Mme de Vandeul, née Diderot, sur le salon de l'an X*, 124-140.— Jean Locquin, *L'école gratuite de dessin fondée à Beauvais par J.-B. Oudry en 1750*, 140-143. — Alexandre Tuetey, *Les vicissitudes d'un tableau du Louvre*, 160-165 [Triptyque du Palais de justice]. — A. Roux, *La démolition du château d'Assier*, 164-168. — Louis Hautecœur, *Les œuvres de Clérisseau et de Th. de Thomson à Saint-Pétersbourg*, 170. — Léon Cahen, *La vente du « Musée » de Mgr de Thémines*, 171-177. — G. Vauthier, *Autour du Paris de la Révolution et de l'Empire*, 178-206 [Tour Saint-Jacques. Place des Victoires]. — P. Lespinasse, *L'art français et la Suède* (suite), 207-245; fin dans le 3e fasc., 290-338. — Henri Stein, *Le sculpteur Pierre Francqueville et Marie de Médicis*, 246-247. = 3e fasc. : P. Vitry, *Les projets de monuments à la mémoire de J.-J. Rousseau*, 250-251. — Alphonse Roux, *L'Art de la Renaissance dans les églises de la région d'Anet*, 251-255. — L.-G. Pélissier, *Vivant Denon suspect à Venise en 1793*, 260-289. — Horace Delaroche-Vernet, *Une lettre du marquis de Pastoret à Paul Delaroche*, 339-340.

La Chronique médicale, 1er janvier 1912 : Étienne Levrat, *La conscience médicale et le théâtre moderne*, 1-9. — *Une lettre de Mgr Baudrillart : L'exercice de la médecine par les curés sous l'ancien régime*, 22-24. = 15 janvier : L. Revillet, *La faculté d'abstraction et de distraction de Napoléon Ier*, 33-37, — A. Lebeaupin, *Les médecins de la Congrégation*, 37-39. — *Quelques souvenirs sur Velpeau*, 40-41. = 1er février : Dr Pluyette, *La vie des seins. L'excrétion lactée dans l'art*, 65-74; suite, 1er mars, 129-140; 15 avril, 225-234; 15 mai, 289-295; 1er juillet, 385-391; 1er août, 449-453; fin, 1er septembre, 513-521. — *Les aérostats engins de destruction*, 83-84. = 15 février : *La Médecine dans les musées. Le mystère de la génération* (*Musée de Cluny*), 111. — Dr Lemaire, *Inventions bizarres. Les lavements de fumée de tabac*, 123-125 [Secours aux noyés à Dunkerque au XVIIIe siècle]. = 1er mars : *Le courage du médecin apprécié par un militaire*, 150-152 [Lettre du général Hugo, 1er mai 1814; diplôme d'officier de santé]. = 1er avril : Dr Maljean, *Un médecin conspirateur républicain sous Louis XIV*, 193-196 [Van den Enden]. — Dr Petit, *Un cas de médecine légale au XVIIe siècle*, 197-20. — Dr Max Billard, *L'anthropophage de la rue Royale en 1816*, 212-215 [Exhibition d'un faux sauvage]. = 15 avril : Dr Cabanès, *Les évadés de la médecine. Victor de Laprade*, 237-238.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Dr Bérillon, *La Fontaine a-t-il eu la gale?* 243-245. = 1er mai : Dr Max Billard, *Le chirurgien Gavard et l'émeute du 1er prairial (1795)*. 257-263. — Dr Bartet, *Quelques notes biographiques sur Savigny, second chirurgien major à bord de la Méduse*, 265-268. = 15 mai : Dr Ravarit, *L'exécution du maréchal Ney*, 302-307. — Dr Max Billard, *L'uniforme du pédicure de S. M. l'impératrice Joséphine*, 307. = 1er juin : Dr Humbert, *Pignatelli, marquis de Mora, et Julie de Lespinasse*, 321-325. — Dr Max Billard, *Un autographe de Percy*, 340. — *Lettre du chirurgien Boyer*, 343. = 15 juin : Dr Billard, *Les maisons de santé sous la Terreur*, 353-374. = 15 juillet : J. Ponsin, *Le squelette de Rousseau est-il incomplet?* 422-424. — Dr Max Billard, *Le tableau de Napoléon blessé devant Ratisbonne et la « lune de miel » de l'Empereur. L'embaumement du maréchal Lannes*, 430-439. = 1er août : Dr Bartet, *Comment les femmes de Bonifacio (Corse), pendant le siège de cette ville (13 août 1420-2 janvier 1421), par Alphonse V, roi d'Aragon, soutinrent avec leur lait les forces des combattants et contribuèrent à sauver la ville*, 454-459. = 15 août : Julien Raspail, *Comment est mort Jean-Jacques Rousseau?* 481-503 [Conclut à un assassinat]. = 15 septembre : Dr Albanel, *Philologie médicale. Trois rapports médico-légaux du XVIe siècle*, 549-557 ; fin le 1er octobre, 578-589. — *Comment fut inventée l'eau de mélisse des Carmes*, 561. — Dr Aug. Blind, *L'hygiène de l'école de Salerne*, 563-566. = 15 octobre : Dr Max Billard, *Le médecin Le Melletier et la fille de Louis XVI au Temple*, 609-616. — René Semelaigne, *Jean-Jacques Rousseau jugé par Pinel*, 627-628. — Léon Gauthier, *Les nains à la cour du grand roi*, 629 ; — *Médecins et chirurgiens étrangers décorés de la Légion d'honneur en 1814*, 630. = 1er novembre : Dr Courtade, *Les moyens de parvenir en médecine*, 641-655 [D'après un poème anonyme publié en 1843]. — Dr Bougon, *Le couvre-chef de Napoléon en Russie*, 659-660. — Dr Revillet, *Rachel sur son lit de mort*, 660-662. = 15 novembre : Professeur Debove, *La blennorrhagie du cardinal de Retz*, 673-674. — *La naissance du comte de Chambord*, 586-687 [Note autographe de l'accoucheur]. = 1er décembre : J. Rieux, *L'observation médicale dans les mémoires de Saint-Simon*, 703-711 ; fin le 15 décembre, 737-743. — Dr Bougon, *Jean de Coucy, médecin au XVIe siècle*, 711. — Dr Vinache, *Une idée historique du sieur Pomer*, 712 [Droguiste célèbre du XVIIe siècle]. = 15 décembre : *Une lettre inédite d'Orfila*, 748.

Correspondance historique et archéologique, octobre-décembre 1911 : Georges Sangnier, *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Charles Labitte, 1834-1845* (suite), 241-289. — L. Le Pileur, *Une évasion à Saint-Lazare*, 290-301. — Lucien Gillet, *Nomenclature des ouvrages de peinture*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sculpture, architecture, gravure, lithographie se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été exposées depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours, dressée d'après les livrets officiels (suite) 302-311 ; suite en janvier, 67-74 ; avril, 122-155 ; octobre, 298-316. = Janvier-mars 1912 : Albert Mathiez, *Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars*, 5-21 ; suite en avril, 81-99 ; juillet, 197-208 ; fin en octobre, 281-297. — Pierre Champion, *Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans* (fin), 22-38. — E. Grave, *Une lettre d'un évêque de Montpellier*, 39-43. [Marie-Nicolas Fournier, lettre du 23 janvier 1810]. — Louis Thomas, *Deux lettres de Richelet*, 44-47. — Langlois, *Bibliographie des revues et recueils archéologiques de France pendant l'année 1911*, 48-60. — Louis Caillet, *Documents relatifs aux rapports de la France avec le landgrave de Hesse-Cassel, conservés à la Bibliothèque de Lyon* (1636-1640), 61-62. = Avril-Juin : Julien Feuvrier, *Le capitaine Puffeney* (1772-1848). *Souvenirs d'un grognard*, 100-121 ; suite en juillet, 215-240. = Juillet-septembre : Commandant Pinet, *Léonor Mérimée*, 161-196 ; suite en octobre, 245-280. — Maurice Lecomte, *Note à propos des bijoux de Mazarin*, 209-214.

Le Correspondant, 25 décembre 1912 : Claude-Noël Desjoyeaux *L'évêché de Bethleem-lez-Clamecy*, 1199-1203. = 10 janvier 1913 : Eugène Duthoit, *La pensée sociale de Frédéric Ozanam*, 3-20. — De Lanzac de Laborie, *Une famille française à travers les âges*, 42-66 [d'après *Une famille Vivaroise* du Mis de Vogüé]. = 25 janvier : Dauphin Meunier, *Les dernières années du marquis de Mirabeau. Lettres inédites* (1787-1789), 241-279. — J. Berge, *Genève et l'amitié franco-suisse à propos du rachat de la concession française*, 280-296. — Pierre Hervelin, *Victor de Laprade*, 356-378. — Noël de Clazan, *Le journal du libraire Hardy*, 388-389. = 10 février : François Laurentie, *La mort du duc de Berry* (13 et 14 février 1820), 457-459 [relation par le duc d'Angoulême]. Amédée Britsch, *L'éducation de L.-Ph.-Joseph d'Orléans, d'après un dossier inédit des Archives nationales*, 516-540. — Fortunat Strowski, *Le poète Millevoye, à propos d'un ouvrage récent*, 541-551. — De Lanzac de Laborie, *Les dernières années de la Restauration et les premiers mois de la Monarchie de Juillet, d'après le témoignage d'un diplomate étranger*, 552-566. — Georges Fonsegrive, *Le dernier évêque de Castres*, 598-602.

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, janvier-juin 1912 : R. Massigli, *Notes sur quelques monuments chré-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiens de Tunisie, 3-26. — R. Fawtier, *Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé*, 27-44. — H. Waquet, *Note sur les médecins de Clément VI*, 45-48. — A. de Boüard et Ch. Hirschauer, *Les Jouvenel des Ursins et les Orsini*, 49-67; p. justif. [concluent en faveur de la réalité du lien de famille]. — A. Piganiol et R. Laurent-Vibert, *Recherches archéologiques à Ammaedara (Haidra)*, 69-229. = Juin-août : R. Fawtier, *Sur le portrait de sainte Catherine de Sienne*, 233-244. — D. Anziani, *Nécropoles puniques du Sahel tunisien*, 245-303.

Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus, 5 janvier 1913 Pierre Teilhard de Chardin, *La préhistoire et ses progrès*, 40-53. — Joseph Termes, *Les Petites Sœurs des malades*, 54-68 [fondation des Petites Sœurs des malades de Mauriac]. = 20 janvier : Adhémar d'Alès, *Héros chrétiens*, 145-163 [culte des martyrs]. — Gaston Sortais, *Un grand sculpteur lorrain. Ligier Richier*, 188-202 [d'après l'étude de M. Paul Denis]. — J. Guillermin, *Papiers de musique. Beethoven et Wagner. Jean-Jacques Rousseau musicien*, 203-215. — J.-M. Dario, *Bulletin d'histoire des philosophies médiévales*, 229-243. = 5 février : François Tournebize, *Le catholicisme à Alep au XVIIe siècle (1625-1703)*, 351-370. — Paul Dudon, *Bulletin d'histoire contemporaine. Révolution et Empire. M. E. Ollivier et la fin du second Empire*, 371-391. — Yves de La Brière, *La politique religieuse pendant le septennat du président Fallières*, 392-416.

Études franciscaines, mai 1912 : H. Matrod, *Notes sur le voyage de Frère Jean de Plan-Carpin, 1245-1247* (suite), 472-489; suite en octobre, 347-369. — Fr. Armel, *Étude sur le recrutement du Clergé constitutionnel*, 490-512. — A. Charaux, *La fable. La Fontaine et Florian*, 513-528; fin en juin, 555-577. = Juin : Fr. Gratien, *La fondation des Clarisses de l'Ave-Maria et l'établissement des Frères Mineurs de l'Observance à Paris*, 605-621; suite en août, 272-290; fin en novembre, 504-516. — Abbé Ch. Guéry, *Les œuvres satiriques du P. Zacharie de Lisieux* (suite), 622-639. — Fr. Gratien, *Les Franciscains à l'Université de Paris*, 640-643. = Juillet : G. Daumet, *Un couvent franciscain anglais à Paris* (fin), 59-67. = Août-septembre : Fr. René de Nantes, *Les origines de l'ordre de Sainte-Claire (1212-1263)*, 105-185. — A. Charaux, *La satire au XVIIe et au XVIIIe siècles. Boileau et Gilbert*, 257-271; suite en octobre, 370-387; fin en décembre, 592-610. = Novembre : H. Matrod, *Fr. Roger Bacon et Fr. Barthélemy d'Angleterre*, 468-483. = Décembre : H. Matrod, *L'histoire franciscaine dans la Divine Comédie*, 576-591. — P. Ubdald d'Abnaon, *Bulletin d'histoire franciscaine*, 611-633.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Géographie, mars 1912 : Henri FROIDEVAUX, *La maison natale de Pigneau de Béhaine*, 215-217 [évêque d'Adran, signataire, en 1797, du traité qui justifia notre intervention en Indo-Chine]. = Mai : Arnold RÆSTAD, *Le Spitsberg dans l'histoire diplomatique. Étude de géographie historique*, 335-354 ; suite en juin, 393-412 ; fin en août, 65-98. — Etienne CLOUZOT, *La formation et le développement de Grenoble*, 351-357. = Juillet : Etienne CLOUZOT, *L'ancienne forêt de Chinon*, 45-46. = Novembre : R. AVELOT, *Une exploration oubliée. Voyage de Jean de Herder au Kwango* (1642), 319-328.

La Grande Revue, 10 septembre 1912 : A. AULARD, *Départements et régionalisme*, 3-26. = 10 octobre : Ch.-M. COUYBA, *Le Parlement sous le régime censitaire*, 449-462 ; fin le 10 novembre, 101-112. — Fritz-R. VANDERPYL, *Le portrait d'une pensionnaire inconnue de Port-Royal par Philippe de Champaigne*, 497-507. — P. CORBIN, *Les commencements de la politique française dans le bassin premier de la Méditerranée*, 562-576 [Lutte contre l'Aragon depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du moyen âge]. = 25 octobre : Mme X., *Guy de Maupassant intime (Notes d'une amie)*, 673-699. — Louis LALOY, *L'histoire de la musique à la Faculté des Lettres*, 748-753. — Edouard PETIT, *Eugène Pelletan étudiant, d'après un journal inédit* (1833-1838), 754-770. = 10 décembre : Gaston MILHAUD, *Henri Poincaré*, 479-498. — H. MONIN, *Les idées de Taine sur le suffrage universel et la manière de voter*, 524-536. = 25 décembre : Otto EFFERTZ, *La question d'Alsace*, 664-684 ; fin le 10 janvier, 5-22. — Léon CARIAS, *Quelques œuvres d'Anatole France*, 725-737 ; fin le 10 janvier, 51-68. = 25 janvier : Paul-Hyacinthe LOYSON, *Vie du Père Hyacinthe, d'après des documents inédits*, 225-246.

Mercure de France, 17 octobre 1912 : Charles CHASSÉ, *Mallarmé universitaire*, 449-464. = 16 octobre : Ernest SEILLIÈRE, *Une favorite impériale au XVIe siècle. La mère de don Juan d'Autriche*, 754-767. = 16 novembre 1912 : André LÉVY, *La fin d'une légende. L'origine lorraine de Chopin*, 297-332. = 1er décembre : Jean BOUCHOT, *L'École nationale aérostatique de Meudon sous la première République*, 542-548. = 10 janvier : Henri SCHŒN, *De l'origine corse de Christophe Colomb*, 272-296. — Dr Etienne LEVRAT, *La médecine dans l'œuvre de Huysmans*, 297-312.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, juillet-août 1912 : Félix AUBERT, *Recherches sur l'organisation du Parlement de Paris au XVIe siècle, 1515-1589* (fin), 473-547. — Ernest PERROT, *Biblio-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

graphie, 1911. (*Périodiques*), I-LVI. = Septembre-octobre : P.-F. GIRARD, *L'enseignement du droit romain en 1912*, 557-572. — Émile CHÉNON, *Recherches historiques sur quelques rites nuptiaux*, 573-660.

La Révolution de 1848, n° 52 (septembre-octobre 1912) : G. VAUTHIER, *Notes de Villemain sur les journées de février 1848*, 241-270. — J.-F. JEANJEAN, *La première consultation du suffrage universel dans le département de l'Aude*, 271-285 ; suite en novembre, 329-341. — *Lettres inédites de et à Léon Walras* (suite), 286-309 ; suite en novembre, 367-382. — Paul MULLER, *Le vote pour le droit au travail à l'Assemblée Constituante*, 310-311. — *Promulgation à Angers de la Constitution de 1848*, 312-314. = N° 53 (novembre-décembre) : Félix BLANC, *Le Comité exécutif de Lyon en 1848*, 342-366. — Roger LÉY, *Le milliard des émigrés et les 45 centimes*, 383-384.

La Révolution française, janvier 1913 : Robert ANCHEL, *Cinq procès de religion dans l'Eure, 1791-1799* (fin), 5-33. — A.-F. BROCHARD, *Les deux premiers évêques constitutionnels élus du département de la Mayenne, Desvaupons et Villar*, 34-35. — Franck ROUSSELOT, *Napoléon Ier et l'amiral Truguet*, 46-52. — A. AULARD, *Voltaire et le Canada*, 53-56. — A. PETET, *La commune de Baubigny (Côte-d'Or) pendant la Révolution*, 57-66 (Extraits des délibérations municipales). — A. AULARD, *Les prénoms et la loi*, 67-69. — A. A., *Notes biographiques. Le conventionnel Piorry*, 70-74. — *Notes bibliographiques. La « bibliographie piémontaise » de Manno*, 75-76. = Février : A. AULARD, *La féodalité sous Louis XVI*, 97-134. — Ph. BARREY, *Les élections à la Convention dans le département de la Seine-Inférieure*, 135-148. — Jean LOUBET, *Le gouvernement toulousain du duc d'Angoulême après les Cent Jours*, 149-165. — *A la veille de la suppression du Maximum*, 166 [Lettre de l'agent national près le district de Figeac]. — *Pétition du sculpteur François Martin*, 167-168. — *Notes biographiques. Jean-François de Bourgoing*, 169-171. — *Nécrologie : Étienne Dejean*, 172-175.

Revue de Paris, 1er janvier 1913 : Jacques RAMBAUD, *Le colonel Pierre-Louis Rœderer. Notes d'un prisonnier en Russie* (*1812-1814*), 116-149. = 15 janvier : Joseph BÉDIER, *La légende des quatre fils Aymon*, 259-286 ; suite le 1er février, 491-518. — Louis BATIFFOL, *Un bourgeois du XVIIe siècle* [Michel de Marillac] ; fin le 1er février, 572-598. = 1er février : HENRI-ROBERT, *L'affaire Lafarge*, 559-571. — Félicien CHALLAYE, *M. von Kiderlen-Waechter et l'affaire d'Agadir*, 640-672. = 15 février :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Émile Boutroux, *Henri Poincaré*, 673-702. — Amédée Gastoué, *La « Schola Cantorum ». Sa vie et son œuvre*, 866-877.

Revue des Deux-Mondes, 1er janvier 1913 : *Correspondance d'Albert Sorel, 1870-1871* (suite), 95-121. — Georges Goyau, *Bismarck et l'Eglise. La Paix* (suite). *La première revision des lois de mai. Le Septennat (1886-1887)*, 149-179. — André Beaunier, *Flaubert*, 205-216. = 15 janvier : Joseph Bédier, *L'art et le métier dans la chanson de Roland*, 292-321. — Charles Benoist, *La crise de l'État moderne. De l'apologie du travail à l'apothéose de l'ouvrier (1750-1848). II. Jusqu'à 1848*, 367-397. = 1er février : Raymond de Vogué, *Essais et notices. Charles d'Orléans*, 704-708 [d'après le livre de M. Pierre Champion]. = 15 février : Cte d'Haussonville, *Mme de Staël et M. Necker d'après leur correspondance inédite. I. Mme de Staël à Coppet pendant la Révolution et le Directoire*, 721-749. — Gabriel Hanotaux, *La leçon du Canada*, 792-815. — André Chaumeix, *Alfred Fouillée*, 860-895.

Revue des Études Rabelaisiennes, 4e fascicule 1912 : Jean Plattard, *Comment Marot entreprit et poursuivit la traduction des psaumes de David*, 322-355. — Jean Plattard, *Le vocabulaire de la fauconnerie dans Rabelais*, 356-374. — L. Sainéan, *Les sources modernes du roman de Rabelais*, 375-420. — *Notes pour le commentaire*, 421-437 [forme du bonnet doctoral ; chapelle Saint-Nicolas à Montsoreau, etc.]. — Bourgeois, *Mme de Sévigné et Rabelais*, 438-439. — *La marquise de Onincestre*, 440-442. — *Les connaissances de Rabelais en languedocien critiquées au XVIIIe siècle*, 443. — Henri Clouzot, *Une œuvre authentique de Charles Charmois*, 444-446. — Henri Hauser, *Une citation de Picrochole dans un pamphlet savoisien de 1606*, 447-450. — L. Sainéan, *Rabelaisiana*, 451-480. — Abel Lefranc, *Les traditions populaires dans l'œuvre de Rabelais; II. Les origines de Pantagruel*, 481-489.

Revue des questions historiques, janvier 1913 : L. Didier, *Le citoyen Genet* (suite), 5-25. — De Lanzac de Laborie, *Alexandre Lenoir et le musée des monuments français pendant la période Napoléonienne*, 26-52. — Paul Allard, *Une nouvelle théorie sur le martyre des Chrétiens de Lyon*, 53-67 [combat la thèse de M. Thompson qui met en doute l'authenticité de la lettre des Chrétiens de Lyon]. — René Macaigne, *A propos du symbole « Quicumque »*, 67-70. — J. de Ghellinck, *La littérature polémique durant la querelle des investitures*, 71-89. — P. Pisani, *L'Eglise et la Révolution*, 90-96. — François Rousseau, *De Bâle à Tolentino. Lettres inédites du chevalier d'Azara (1795-1797)*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

96-104 [ambassadeur d'Espagne, médiateur entre le Saint-Siège et le Directoire]. — Alexis MULLON, *Le troisième congrès international d'archéologie*, 104-110.

Revue d'histoire diplomatique, année 1912, n° 4 : A. AUZOUX, *L'arrestation du capitaine Flinders (1803-1810)*, 481-515. — SALIH MUNIR PACHA, *Louis XVI et le sultan Sélim III*, 516-548. — Colonel marquis DE NADAILLAC, *La candidature Hohenzollern*, 549-572.— Gaëtan GUILLOT, *La dernière campagne de Sobieski contre les Turcs en 1683, d'après des documents inédits*, 573-599. — Edouard TROPLONG, *La fin d'une dynastie*, 600-606 [élection de Bernadotte au trône de Suède].— Bertrand DE FRAGUIER, *Le duc d'Aiguillon et l'Angleterre (juin 1771 - avril 1773)*, 607-627. = Année 1913, n° 1 : L. D., *Le mystère d'Agadir, à propos du livre de M. Tardieu*, 23-40. — J. MARTIN, *La diplomatie florentine au XIVe siècle d'après les lettres du chancelier Coluccio Salutati*, 40-64. — Louis DE LAIGUE, *Le comte de Froullay, ambassadeur à Venise (1733-1743), d'après les archives du ministère des Affaires étrangères de France*, 65-138. — B. P., *La marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars, et ses mémoires*, 139-142.

Revue d'histoire littéraire de la France, octobre-décembre 1912 : Albert SCHINZ, *La question du « Contrat social ». Nouvelle contribution sur les rapports de J.-J. Rousseau avec les encyclopédistes*, 741-790. — F. BOILLOT, *Chateaubriand théoricien de la traduction*, 791-801. — Pierre VILLEY, *Une source inconnue d'un Essai de Montaigne*, 802-817. — H. MONIN, *La rupture de Michelet et de Quinet (Documents inédits)*, 818-841. — Paul BERRET, *La signification et les sources de la pièce « du Cèdre »*, 842-854 [Dans la *Légende des siècles*]. — Henri TRONCHON, *« Préromantisme » allemand et français : Herder et Creusé de Lesser adaptateurs du « Romancero del Cid »* (suite), 855-883. — Henri DAVID, *« Fæneste » et « la Chronique du règne de Charles IX »*, 884-894. — Edmond DUFOUR, *Lettres inédites de Voltaire à Jacob Vernes*, 895-898. — Albert CHEREL, *La Fontaine lecteur de saint François de Sales*, 899. —L. MAIGRON, *Un manuscrit inédit de Remard sur Delille. Remarques sur les « Notes » des « Géorgiques »* (suite), 900-910. — Albert DESVOGES, *Voltaire et Lamartine (Le « Monologue de Caton » et « l'Immortalité »)*, 911-913. — Edmond ESTÈVE, *Une lettre de Guilbert de Piréxecourt*, 914-915. — Fr.-Paul DENIS, *Lettres inédites de Pierre Bayle* (suite), 916-938.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, juillet-août 1912 : A. CRÉMIEUX, *Les Journées de Février 1848*, 289-305 ; fin en septembre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

404-416. — Septembre-octobre : J. Letaconnoux, *Les sources de l'histoire du comité des députés extraordinaires des manufactures et du commerce de France* (1789-1791), 369-403. = Novembre-décembre : M. Marion, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution, d'après un ouvrage récent* [de Loutchisky], 481-491. — Édouard Dolléans, *Karl Marx et le Chartisme*, 492-495.

Revue d'histoire rédigée à l'État-major, octobre 1912 : *L'œuvre militaire de la Révolution. L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime. I. Les derniers ministres de la guerre de la Monarchie* (suite), 1-33 ; suite en décembre, 387-413 ; janvier, 29-39. — *Études sur l'avant-garde* (suite), 34-55 ; suite en novembre, 177-209 ; décembre, 353-386 ; janvier, 1-38. — *La campagne de 1794 dans les Pays-Bas* (suite), 56-79 ; suite en novembre, 210-233 ; décembre, 414-438 ; janvier, 70-95. — *Guerre de la Péninsule* (1807-1813). *1re période. La surprise de l'Espagne. Livre I. La conquête du Portugal* (suite), 80-104 ; suite en novembre, 234-257 ; décembre, 439-462. — *La bataille de Sorauren, juillet 1913* (suite), 105-132 ; suite en novembre, 289-312 ; fin en décembre, 463-498. — *La guerre de 1870-1871. La 1re armée de la Loire* (suite), 133-166 ; suite en novembre, 313-342 ; décembre, 499-523 ; janvier, 96-125. = Novembre : *Campagne de 1813. Les préliminaires. II. Le commandement du prince Eugène. 2e période. Les opérations sur l'Elbe* (suite), 258-288. = Janvier 1913 : *A propos de la bataille de Cannes* (*D'après les travaux du Generalfeldmarschall Graf Schlieffen*), 126-153. — *Une relation inédite de la bataille de la Marsaille* (*4 octobre 1693*), 154-159 [lettre de M. de Lannoy].

Revue historique, janvier-février 1913 : G. Constant, *Le commencement de la restauration catholique en Angleterre par Marie Tudor* (*1553*), 1-27. — François-Charles Roux, *La France et l'entente russo-prussienne après la guerre de Crimée*, 28-61. — L. Levillain, *La succession d'Austrasie au VIIe siècle*, 62-93.

Romania, juillet 1912 : J. Anglade, *Nostradamica*, 321-330 [A propos des vies des troubadours de Jean de Nostredame]. — Joseph Bédier, *De l'autorité du manuscrit d'Oxford pour l'établissement du texte de la Chanson de Roland*, 331-345. — Gustave Cohen, *La scène de l'aveugle et de son valet dans le théâtre français du moyen âge*, 346-372. — Giacomo de Gregorio, *Note etimologiche Italiane*, 373-381. — Antoine Thomas, *Guillaume de Machaut et l'Ovide moralisé*, 382-400. — Giulio Bertoni, *Note al testo di Aigar e Maurin*, 401-405. — Giulino Bertoni,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ferrarino da Ferrara, 405-412. — Edmond FARAL, *Une chanson française du XVIIIe siècle*, 412-414. — A. JEANROY, *Prov. Esçolh*, 415-418. — Antoine THOMAS, *Bortholmieu Marc, collaborateur de Guilhelm Molinier*, 418-419. = Octobre : E. FARAL, *Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature des XIIe et XIIIe siècles*, 473-517. — G. HUET, *Le Lancelot en prose et Méraugis de Portlesguez*, 518-540. —E. PHILIPON, *Les parlers du duché de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles. II. La Bourgogne occidentale*, 541-600. — George L. HAMILTON, *Un manuscrit perdu de l'histoire de Guillaume le Maréchal*, 601-605. — Ernest LANGLOIS, *K* donnant *i* après *o*, *au*, 605-607. — Mario ROQUES, *Anc. fr. estuper, à estupons*, 608-612. — A. THOMAS, *Un manuscrit provençal retrouvé*, 612-614 [Ms. de Jean Vacher de Tournemire] ; — *Note complémentaire sur les manuscrits des ducs de Milan*, 614-615 ; — *Bonaventure de Demena, traducteur du « de Consolatione » de Boèce*, 615-616.

REVUES LOCALES

Annales de la Société d'émulation de l'Ain, janvier-mars 1912 : E. DUBOIS, *Les préliminaires de la Révolution dans l'Ain. Cahiers de doléances des bailliages de Bourg, Belley et Gex et de la sénéchaussée de Trévoux* (suite), 5-47 ; suite en avril, 77-121 ; juillet, 169-211. = Avril-juin : F. CONVERT, *La crise céréale de 1847 dans l'Ain*, 122-167. = Juillet-septembre : PASSERAT et REYDELLET, *Pays de Retord*, 217-275.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1912, 3e trimestre : H. REQUIN, *Laugier Sapor, évêque de Gap et chancelier de Provence. Son emprisonnement dans le château de Tarascon (1425-1427)*, 197-278, p. justif. = 4^e trim. : Abbé GUILLAUME, *Documents relatifs à la vie économique et sociale de la Révolution. Élection de Grenoble. Le Champsaur et le Valgaudemar en 1789*, 294-335. — J. ROMAN, *Une monnaie fausse de Constance II au musée départemental de Gap*, 336-339.

Revue historique Ardennaise, novembre-décembre 1912 : Louis BOSSU, *La maison Des Marins*, 277-324, p. justif. — H. JADART, *Un sceau du XVIe siècle trouvé à Hannogne-Saint-Remi*, 325 [Jan de le Fontaine]. — H. JADART, *Deux lettres de Monge et de Méhul*, 325-326.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Paul LAURENT, *Le domaine de Saint-Walfroy depuis la Révolution*, 327-329. — P. L., *Le premier pont entre Charleville et Mézières*, 329-331. = Janvier-février : A. PHILIPPOTEAUX, *Le « moyen de parvenir « à Villers-Cernay*, 5-17 [prétendue chronique attribuée à un curé de Villers-Cernay et consistant en réalité en emprunts faits à Béroalde de Verville et à d'autres documents]. — Louis MILHAC, *Les ateliers de charité dans les Ardennes à la veille de la Révolution*, 18-24. — Jules CARLIER, *Le sceau de la Société populaire du canton de Sévigny-Waleppe*, 25-28. — P. L., *Les frères Favier, volontaires nationaux, dans les Ardennes*, 29-33. — Al. BAUDON, *Une question de préséance à Rethel, à l'occasion d'un service funèbre pour la comtesse de Grandpré (1657)*, 33-35. — Numa ALBOT, *L'épitaphe disparue d'Albert de Fuchsamberg, à Iges (1685)*, 35-39.

Revue de la Haute-Auvergne, 1er fasc. 1911 : Marcellin BOUDET, *Histoire de deux émigrés cantaliens*, 5-41 [Gillet d'Auriac et M. de La Roussière]. — Cte DE DIENNE, *Le maître Guillaume de Carlat dans la tentative d'envoutement de Bernard VII d'Armagnac* (fin), 42-69. — MIJOULE, *Arsène Vermenouze et sa poésie*, 70-83 ; fin dans le 2e fasc., 140-152. — G. ESQUER, *La Haute-Auvergne à la fin de l'ancien régime. Notes de géographie économique* (fin), 84-94. — *Archéologie auvergnate. Les fouilles de J. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat*, 95-96. — *Les journées de juillet 1830 à Aurillac*, 96-97 [Extraits d'un manuscrit anonyme]. = 2e fasc. : B. FAUCHER, *Formation et organisation du département du Cantal*, 105-139 ; suite dans le 3e fasc., 219-256 ; 4e fasc., 339-360; fin en 1912, 37-52 ; p. justif, — L. LAFARGE, *Notes et documents sur le Chapitre et l'église de Massiac, le prieuré de Rochefort et la chapelle de Loubarset*, 153-170. — *Une lettre inédite de Jacques d'Armagnac, datée de Carlat*, 177-179. — *Les embarras d'un percepteur en l'an VI*, 179-180. — *Le budget d'une ville au XVIIe siècle*, 180-181 [Aurillac]. = 3e fasc. : Marcellin BOUDET, *L'ours et le gros gibier dans la Haute-Auvergne d'autrefois*, 197-218 ; suite dans le 4e fasc., 293-838 ; 1er fasc. 1912, 69-79. — Jean DELMAS, *Les prêtres du Cantal déportés pendant la Révolution*, 237-275 ; p. justif. — DELORT, *Monuments préhistoriques de l'ancienne Auvergne ayant été christianisés*, 276-279. — J. D., *Une page inédite de la vie du général Milhaud*, 280-281 [Complément d'après les *Mémoires* de Griois]. = 4e fasc. : René DE RIBIER, *Accord intervenu entre le duc de Berry et le vicomte de Murat au sujet des tailles et subsides imposés au pays des Montagnes d'Auvergne pour la délivrance de Charlus-Champagnac* (24 juillet 1410), 363-367. = 1er fasc. 1912, Louis JALENQUES, *Le dixième et les*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vingtièmes dans la province d'Auvergne, 5-36 ; suite dans le 2e fasc., 123-156 ; 3e fasc., 265-304. — J. Calle, *Les ruines de Griffeuille*, 61-68. — *Une élection au Sénat dans le Cantal en 1812*, 80-83. = 2e fasc. : Marcellin Boudet, *L'histoire d'un bandit méconnu : Bernard de Garlan, dit le Méchant Bossu, capitaine d'Alleuze*, 93-122 ; suite dans le 3e fasc., 230-264. — Alph. Aymar, *Préhistoire d'Auvergne. Habitat néolithique de la plaine d'Arpajon. Les premiers agriculteurs et leurs outils*, 157-168. — Baron de Scorraille, *Saint Étienne de Muret, fondateur des Bonshommes de Grandmont et les Abbés généraux auvergnats de cet Ordre*, 169-182. — *Un épisode inédit de la Révolution dans la commune de Talizat*, 183-184. = 3e fasc. : L. Bélard, *La société populaire de Saint-Flour et la mission de Châteauneuf-Randon dans cette ville*, 197-229. — M. B., *Adjonction à la notice sur Hugues Joly, maître des œuvres de Jean de Berry, architecte de la cathédrale de Saint-Flour*, 305-310. — E. D., *Une journée révolutionnaire à Mauriac. La fin du château de Drujac*, 311-317.

Revue historique du Béarn et du Pays Basque, janvier 1913 : J.-B. Mignou, *Rôle de la milice de Béarn ou des Bandes béarnaises, découvert dans un manuscrit de l'abbé Bonnecaze (XVIIIe s.). Bataillon de Morlaas*, 7-28 [Notice sur chaque paroisse]. — L. Batcave, *Les entrées aux États en Béarn*, 29-30. — J. Lacoste, *Les droits et privilèges d'Ossau* (suite), 31-43. — J. Annat, *Une mobilisation erronée en Baretons, en 1791*, 44-48. = Février : G. Beaurain, *Histoire du travail à Pontacq* (2e partie). *L'Industrie et le Commerce*, 49-63. — Louis Batcave, *Projets d'établissements de communautés d'arts et métiers en Béarn* [1708], 64-65. — J. Lacoste, *Lettre de Théophile Bordeu*, 67-75 [2 mai 1746]. — J. Ibarcq, *Le janséniste Étienne Bâcle était-il bayonnais ?* 76-78. — J.-B. Daranatz, *Le clergé du diocèse de Bayonne depuis le Concordat* (suite), 79-87. — J. Annat, *Un mandement de l'évêque constitutionnel Sanadon*, 88-91. — J. Lembeye, *Une succession bayonnaise au XVIIIe siècle*, 92-96.

Revue historique de Bordeaux, septembre-octobre 1912 : J.-A. Brutails, *Portails d'églises girondines*, 289-307. — R. Brouillard, *Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits* (1793-1794) 308-327 ; suite en novembre, 379-399. — M. Lhéritier, *Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les Intendants, le Parlement et les Jurats* (suite), 328-345 ; suite en novembre, 400-418. — P. Courteault, *La maison mortuaire de Goya*, 348-349. — Pierre Harlé, *Note sur la Basoche et ses « farces » au XVIe siècle*, 349-351. — Fernand Thomas, *Le Masson du Parc et les pêcheurs du captalat de Buch*, 351-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

353. = Novembre-décembre : Gilbert CHINARD, *Un romancier bordelais inconnu. Antoine du Périer, sieur de Sarlagues*, 361-378. — Fernand THOMAS, *Une mésaventure conjugale du peintre Lonsing*, 419-420. — *Une prophétie de Montesquieu* (1711), 420-421.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, juillet-septembre 1912 : Louis KARL, *Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre. Le roman de Mandevie et les mélancolies de Jean Dupin* (fin), 209-218. — Pierre FLAMENT, *Portraits bourbonnais. Pierre-Alexandre, comte de Châteaubodeau* [1784-1833], 219-220 ; décembre, *Madame de Banville*, 422-423. — *Excursion à travers la châtellenie de Belleperche :* E. DELAIGUE, *Compte rendu général*, 221-232 ; — P. FLAMENT. *Avrilly*, 232-254. — Ernest OLIVIER, *La faisanderie d'Avrilly*, 254-256 ; — Joseph CLÉMENT, *Le château de Belleperche*, 257-263 ; — P. FLAMENT, *Le siège de Belleperche* [1369-1370], 264-273 ; — M. DÉNIER, *Baleine*, 273-285 ; — Abbé BERTHOUMIEU, *Le parc de Baleine*, 286-289 ; — Dr DE BRINON, *Le Riau*, 289-310 ; — Joseph CLÉMENT, *Les églises de Trevol, Bagneux, Villeneuve*, 310-338. = Octobre : Dr CHOPARD, *Note sur une tapisserie murale en papier peint conservée à Thiers*, 344-351. — DÉNIER, *La seigneurie de Champaigne et ses possesseurs*, 352-369. = Novembre : *Paul* DUCHON, *Deux noëls bourbonnais du XVIIIe siècle écrits en patois de Montluçon par MM. Charreton de Beaulieu, chanoine de Saint-Nicolas, Cl. Cheville et André, avocats en Parlement*, 380-396. — *Quelques extraits du « Montluçon » de G.-P. Perrot de St-Angel*, 397-401 ; fin en décembre, 413-421. — Eugène LE BRUN, *Trois notes d'apothicaires moulinois*, 402-407.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 5e série, tome V (1911) : PETIT-DUTAILLIS, *L'enseignement populaire de la musique*, 11-27. — Edouard SILVY, *Les trois romans de Françoise Mignot. II. La maréchale de l'Hôpital*, 41-115. — Dr PONTE, *Les Gabet et le protestantisme à Chatonnay*, 117-179. — LE KIRWAN, *La forêt gauloise* (*celtes, romains et francs*), 181-203. — Henri FERRAND, *L'Académie delphinale à Vienne*, 205-230 [excursion archéologique]. — Capitaine JUSTER, *Notes sur les couleurs nationales et le drapeau tricolore, à propos d'un drapeau récemment déposé au Musée de l'armée*, 231-248. — J. PAVIN DE LA FARGE, *Un dauphinois au siège de Prague*, 275-299. — J.-A.-Edmond BESSON et abbé GRAEFF, *Clément VI et la province de Vienne*, 329-410.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1911 : Georges GAZIER, *Un artiste comtois à la Cour de Chine au XVIIIe siècle. Le*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frère Attiret (*1702-1768*), 17-40. — L. Pingaud, *Le général Griois d'après ses mémoires*, 46-61. — Georges Blondeau, *Victor Jeanneney, artiste peintre et professeur de dessin* (*1832-1885*), 63-235. — A. Kirchner, *Principales données météorologiques concernant les années 1891-1910 résumées d'après les observations de l'Observatoire de Besançon*, 237-289. — René Bouton, *Découverte à Baume-les-Dames de monnaies du Haut-Empire*, 290-293. — H. Michel, *Notes archéologiques* (*1911*), 294-300 [fouilles dans l'ancien clos Saint-Paul, etc.] — Th. Perrenot, *Études de toponymie franc-comtoise. Les noms de lieux en ans, ange, dans la partie occidentale de la « Maxima Sequanorum » considérés comme anciens établissements burgondes*, 301-348. — Maurice Dayet, *Notes sur le conventionnel Vernerey et sur sa famille*, 349-375. — Emile Longin, *Jean Boyvin, président au Parlement de Dole, d'après ses lettres aux Chifflet* (*1625-1650*). *Essai biographique*, 377-456.

Annales de la Société historique du Gâtinais, 3e et 4e trimestres 1912 : Maxime Legrand, *Les dernières années de l'abbaye Notre-Dame de Villiers au diocèse de Sens*, 225-273. — E. Saulnier, *Lettres de Sarra de Martinengo, gouverneur de Gien en 1568-1569*, 274-295. — Henri Stein, *Le château de Fontainebleau à l'époque révolutionnaire*, 296-317. — Abbé C. Bernois, *Histoire de Lorris* (suite), 318-382. — Henri Stein, *Les sceaux du baillage et de la prévôté de Montargis* (*fin du XIVe siècle*), 383-386.

Recueil de la Société havraise d'études diverses (1911), 1er trimestre : P. Le Mennet de La Jugannière, *Campagne d'Outre-Loire de l'armée vendéenne, 1793* (suite), 17-51 ; suite dans le 4e trim., 361-398. — Abbé A. Anthiaume, *La distribution des prix au collège du Havre en l'année 1777*, 53-79. — E. Delamare, *Une caisse d'échange gratuit au Havre pendant la Révolution*, 81-97. = 2e trimestre : A. Lechevalier, *Historique de la propriété rurale dans le pays de Caux et particulièrement dans le canton de Criquetot-l'Esneval*, 117-163 ; fin dans le 3e trimestre, 273-202. — Alphonse Martin, *Un gentilhomme embarrassé*, 165-169 [Projet d'émigration et mariage de Brossard de Cléry]. = 3e trimestre : Lormier, *La faïence de Rouen*, 193-214. — E. Lefèvre-Pontalis (conférence recueillie par le Dr Leroy), *Les vieilles maisons de France*, 215-220. — Alphonse Martin, *La famille de Madame de Lafayette*, 221-224. — Dr Leroy, *Un musée d'archéologie. L'ancienne église Saint-Michel*, 225-231. — Abbé A. Anthiaume, *Recherches sur l'histoire de la science nautique antérieurement à la découverte du nouveau monde* (suite), 233-271.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome LXI, 1re livraison (1911) : J. Loutchisky, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution, principalement en Limousin,* (suite), 5-156. — A. Maurat-Ballange, *Divorces de femmes nobles sous la Terreur,* 157-164. — Joseph Bouland, *Douze femmes d'émigrés divorcées à Limoges sous la Terreur* (1793-1794), 165-236. — A. Lecler, *Les hommes de guerre limousins. Le colonel Ducheiron,* 237-257. — F. Garrigou-Lagrange, *Notices biographiques sur deux évêques limousins,* 258-283 [Réginald de Maubernard et Geoffroy David, évêques d'Autun ; — testament de ce dernier]. — J. Demarty, *La fusaiole de l'étang du Pont* (*commune de Bonnac, Haute-Vienne*), 284-286). — P. Didier, *Objets trouvés dans l'ancien cimetière de l'église Saint-Martial de Montjovis,* 287-290.

Province du Maine, novembre 1912 : G. Busson, *Les deux chartes de saint Domnole en faveur de son abbaye de Saint-Vincent* (fin), 337-350. — L. Froger, *Nomination d'office d'un procureur fabricien à La Guierche, en 1708,* 351-352. — L. J. Denis, *La situation religieuse et le clergé fidèle à Château-du-Loir et au Grand-Lucé, de 1798 à 1805, d'après la correspondance de Mme Mesnard de Seillac* (suite), 353-364 ; suite en déc., 375-389 ; janvier, 18-32. — G. Busson, *Notes sur les noms de lieux contenus dans les « Gesta Aldrici »* (suite), 365-368 ; suite en décembre, 393-397 ; janvier, 44-47. = Décembre : Albert Lacroix, *Les deux dernières cloches de l'abbaye Saint-Vincent du Mans,* 369-374. — L. Froger, *La dotation de la cure de Chérisay,* 390-392. = Janvier 1913 : G. Busson, *Saint Aldric, évêque du Mans* (832-857), 13-17. — L. Froger, *Note sur la fondation d'une chapellenie établie par Geoffroy de la Chapelle, évêque du Mans, aux autels dédiés à saint Maur et à saint Fiacre,* 33-37. — L. Calendini, *Menus faits de la province du Maine à la fin du XVIIIe siècle,* 38-43 [Extrait des *Annonces, Affiches du Mans*].

Revue historique du Maine, 2e semestre 1912, 3e livraison : Marquis de Beauchesne, *L'ancien collège de Sablé,* 209-229. — L. Froger, *Un prix de vertu à Amné,* 230-233. — Capitaine Derome, *Madame de Villedieu inconnue* (fin), 234-277 [Bibliographie de ses éditions originales]. — Louis Calendini, *Bibliographie du Maine. 1911,* 278-294. = Premier semestre 1913, 1er livr. : Dominique Mallet, *Albert Maignan et son œuvre,* 32-54. — E. Toublet, *Fiefs de Mont-Saint-Jean,* 55-84 ; p. justif. — H.-M. Legros, *Épisodes de l'histoire de la Révolution à Arçonnay et aux environs. Les gardes nationales et les volontaires,* 1792-1793 (suite), 85-99.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Annales du Midi, octobre 1912 : Antoine Thomas, *Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc. Maître Robert Masselin*, 481-534, p. justif. — J. Anglade, *Extraits de la vie de Jules-Raimond de Soliers par J. de Haitze*, 535-551. — A. Dauzat, *Notes sur la syntaxe du patois de Vinzelles et des patois de la Basse-Auvergne* (fin), 551-560. — J.-J. Salverda de Grave, *A propos de Bertran d'Alamanon*, 561-568. — St. Stronski, *Sur la date de la mort de Blacatz*, 569.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 3e fasc. 1912, n° 243 : J. de Pas, *Une victime de la Peste de 1555 à Saint-Omer, Baude du Hocquet, chirurgien des pestiférés*, 99-104. — J. de Pas, *Itinéraire des vins amenés de Champagne à Saint-Omer au quatorzième siècle*, 105-112, p. justif.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. 53 (1912), 1er semestre : G. du Plessix, *Voyage de la Société à Nantes et à La Rochelle*, lx-lxx. — Léon Delattre, *Le voyage de dévotion du Corps de Ville nantais à Saint-Sébastien d'Aigne-lez-Nantes*, 1-20. — René Blanchard, *La tour Chauvin, à Nantes*, 21-50. — P. Soullard, *Trouvaille de Saffré*, 51-59 [Monnaies du xvie siècle]. — P. Soullard, *Monnaie d'Agrippa-le-Grand trouvée au château de La Roche-en-Couffé*, 61-63. — Félix Chaillou, *Origine et comparaison de deux outils anciens*, 65-72.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e trim. 1912, n° 202 : P. Bouvier, *Simon de Billi, bailli d'Orléans en 1321*, 166-167. — L. Masson, *Cathédrale d'Orléans. Les tourelles et pinacles du transept nord*, 168-169. — Jacques Soyer, *Listes des monuments historiques (meubles et immeubles par destination) du département du Loiret*, 170-181. — A. Pommier, *Sur une maison ancienne, rue de l'Empereur, à Orléans*, 182-183. — Ém. Huet, *La sépulture de Philippe Ier dans la basilique de Saint-Benoît*, 184-188. — Champdavoine, *Sur un cimetière gallo-romain de Saint-Péravy-la-Colombe*, 189-190. — Jacques Soyer, *Notes pour servir à l'histoire littéraire. I. Le poète d'Amerval à Orléans en 1468. II. Le prédicateur Olivier Maillart à Orléans en 1485, 1497 et 1501*, 191-194. — *Décret du président de la République approuvant l'attribution à une place du nom de l'Abbé-Desnoyers*, 195. — P. Bouvier, *Amendes prononcées par la prévôté et le bailliage d'Orléans (1428-1429)*, 196-200. — *Extraits biographiques et bibliographiques relatifs à Eloi d'Amerval (thèse de M. Andréas Ott, traduction de M. Georges Baron)*, 201-222.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris, 1er semestre 1912 : F. Foiret, *Les domiciles de J.-K. Huysmans*, 37-42. — P. Fromageot, *La rue du Cherche-Midi et ses habitants* (suite), 43-113 [A noter spécialement un long et intéressant article sur le couvent des Bénédictines de Notre-Dame de Consolation, dit du Cherche-Midi]. — Y. E. Barré, *Quelques souvenirs sur l'ancien XIe arrondissement*. 114-121. — Ph. Dally, *Analyse de quelques documents intéressant le VIe arrondissement*, 122-126 [D'après le fond des Domaines aux Archives de la Seine].

Revue des Hautes-Pyrénées, janvier 1913 : *Biographies pyrénéennes. Le général Foch*, 5-6 [né en 1851]. — M. Rosapelly, *Miettes d'histoire locale*, 7-9 [Soldats du baron de Bénac désarmés par les habitants de Bagnères]. — J. Pambrun, *Quelques usages disparus à Saint-Léger (XVIIIe-XIXe siècles)*, 9-24. — Fr. Marsan, *Notes sur quelques épizooties dans la vallée d'Aure aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 25-29.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, juillet-septembre 1912 : Louis Jourdan, *Le remplacement des officiers après l'insurrection de l'escadre à Quiberon*, 137-147. — Massiou, *Projet d'un canal à ouvrir dans la conche de Royan, pour joindre la Gironde à la Seudre, au lieu appelé Liman*, 147-154. — *La famille Bergevin*, 155-156. — *Rochefort en 1785*, 157-159 [Extrait du journal de Mme Cradock].

Bulletin de la société des sciences de l'Yonne, année 1911, 65e vol., 2e semestre : André Rossigneux, *Un chapitre de l'histoire d'Auxerre. L'année 1814*, 77-250. — Georges Lemoine, *Vieux papiers tonnerrois. Lettres de l'avant-dernier abbé commendataire de Saint-Michel*, 251-259. — Abbé A. Parat, *Cora et Corevicus. Saint-Moré et Arcy-sur-Cure*, 261-275. — Camille Hermelin, *Histoire de la ville de Saint-Florentin*, 277-752; p. justif. — Cestre, *Joubert*, 753-763. — 2e partie : Mlle Augusta Hure, *Sur le cimetière mérovingien de Michery*, 87-97.

REVUES ÉTRANGÈRES

Historische Zeitschrift (Berlin), 1er volume de 1913 : Félix Rachfahl, *L'administration des Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles et son influence sur la réforme administrative de Maximilien Ier en Autriche*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et en Allemagne, 1-65. — Otto Schiff, *Thomas Münzer et l'agitation paysanne dans le Haut-Rhin* (1524), 67-90. — Hermann Dreyhaus, *La fuite de Niebhur avec les autorités prussiennes en 1806-1807*, 91-103. = 2e volume : L. Riess, *La solution du problème Marie Stuart*, 237-291.

Œsterreichische Rundschau (Vienne), 1er janvier 1913 : *Grand-duc Nicolas Michaïlovitch. Le séjour de l'empereur Alexandre Ier à Vienne en 1814*, 49-53. = 15 janvier 1913 : H. Friedjung, *Les nouvelles données sur la campagne de 1866*, 111-127. = 1er février 1913 : W. von Weekbecker, *Un nouvel ouvrage sur l'archiduc Charles, général en chef et son armée*, 195-203. = 15 février 1913 : Ernst von Plener, *L'archiduc Rénier*, 247-252. — Ed. von Wertheimer, *L'entrevue des trois empereurs à Berlin* (1872), 279-295. — Hoffmann-Ostenhof, *L'histoire d'avant 1859. Une comparaison avec le présent*, 295-300.

Deutsche Revue (Stuttgart et Leipzig), janvier 1913 : *Lettres politiques du comte Hugo de Munster à Edwin de Manteuffel*, 1850-1852, 9-26. — J. Heyderhoff, *Entretiens de Bismarck et du prince royal Frédéric-Guillaume avec Ch. Twesten* (1862), 36-40. — H. Granier, *Le prince Henri de Prusse au début des guerres de Liberté*, 46-53. — Germain Bapst, *Le haut commandement français à la bataille de Gravelotte-Saint-Privat*, 96-111. — Février 1913, M. Spahn, *L'idée de la paix dans la formation de la nation allemande*, 129-142. — Ed. von Wertheimer, *Andrassy et le Kulturkampf de Bismarck*, 142-166. — *Lettres politiques du comte Hugo de Munster à Edwin de Manteuffel, 1850-1852*, 172-193. — Colonel von Kurnatowski, *L'Angleterre et la France aujourd'hui et il y a cent ans*, 226-235. — Germain Bapst, *Le haut commandement français à la bataille de Gravelotte-Saint-Privat* (suite), 235-242. — H. Granier, *Le directeur de théâtre berlinois Iffland pendant l'occupation française de 1807 à 1809*, 243-250.

American Historical Review, janvier 1913 : F. Huntington, *Les différences de climat et l'histoire*, 213-232. — T. Frank, *Le mercantilisme et la politique extérieure de Rome*, 233-252. — W. T. Laprade, *William Pitt et les élections à Westminster* (1784-1788), 253-275. — G.-L. Rives, *Diplomatie mexicaine à la veille de la guerre avec les États-Unis, 1844*, 275-294. — N. W. Stephenson, *La question de l'armement des esclaves, 1864*, 295-308.

Nuova Antologia, 1er janvier 1913. — O. Tommasini, *Miettes machiavéliques dans des négociations diplomatiques et les récents faits politiques*, 31-38. — V. Pitini, *Les palais et la ville de Palerme au temps*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la décadence, 58-77. — 16 janvier 1913 : G. Baracconi, *Le dernier grand homme de la Cyrénaïque* (*Sinésius*, *XVIe siècle*), 288-296. — 1er février 1913 : R. de Cesare, *Alexandre Poerio, Henri Cosenz et la bataille de Custozza*, 377-387. — V. Cian, *Lettres inédites* (*mai-juin 1849*), *de Giuseppe Mazzini et Godeffredo Mameli à Giuseppe Garibaldi*, 418-436. — R. Calzini, *La dernière domination arabe en Europe; impressions de Grenade*, 443-456. — A. della Seta, *L'archéologie des Grecs depuis Winckelmann jusqu'à nos jours*, 499-512. — G. Villa, *Romeo Manzoni*, 513-516. — 16 février 1913 : G. Greppi, *La déclaration de guerre de la Russie à la Turquie en 1828*, 569-592.

Rassegna Nazionale, 1er janvier 1913 : C. Calisse, *Un libéral* (*le comte Ch.-Henry Paséro di Cornegliano, gentilhomme piémontais*) *dans les premières années du XIXe siècle*, 20-34. — A. Lazzari, *Les dernières duchesses de Ferrare, VI., Marguerite de Gonzague*, 35-53 ; suite les 16 janvier et 1er et 16 février. — F. Camozzini, *Le génie de Cavour*, 83-94. = 16 janvier 1913 : E. Franceschini, *Marie Clarke et Claude Fauriel*, 184-204. — A. Poggiolini, *Où est née la comtesse de Castiglione*, 265-266. = 1er février : E. Wescovi, *Les conditions économiques de Victor Alfieri*, 381-389. = 16 février : F. Meda, *Constantin et l'Édit de Milan*, 473-488.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

INSTITUT. — Académie des Inscriptions et belles-lettres. — 27 décembre 1912. — L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour 1913 : président, M. Valois; vice-président, M. E. Châtelain. — 21 février 1913. Sur le rapport de M. Babelon, le prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) est décerné à M. Jules Maurice pour son ouvrage intitulé *Numismatique constantinienne*.

Académie des Sciences morales et politiques. — 28 décembre 1912. Dans le renouvellement du bureau pour 1913, M. Fagniez devient président et M. Bergson est, à l'unanimité, élu vice-président. — 25 janvier 1913. Election d'un membre titulaire dans la section de morale en remplacement de M. Anatole Leroy-Beaulieu : M. Rebelliau, bibliothécaire de l'Institut, est nommé, au second tour de scrutin, par 19 voix contre 14 à M. Jean Bourdeau, et une à M. Ernest Seillière.

Académie des Beaux-Arts. — 11 janvier. Election d'un membre titulaire, dans la section de gravure, en remplacement de M. Frédéric Le Vernon : M. Patey est élu, au 3e tour de scrutin, par 17 voix contre 16 données à M. Victor Peter. — 18 janvier. Le Dr Paul Richer soumet à ses confrères le résultat de ses recherches sur l'identification du crâne supposé de Descartes, par sa comparaison avec le portrait du philosophe exécuté par Franz Hals. En dehors de toute considération historique la conclusion qui ressort de ces recherches d'ordre purement plastique, est que « le crâne conservé au Museum offre une similitude aussi absolue que possible avec celui que révèle » l'œuvre du peintre. — 8 février. Election d'un membre libre en remplacement de M. Jules Comte : M. Henry Lemonnier, ancien élève de l'Ecole des Chartes, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris et à l'Ecole des Beaux-Arts, est élu par 23 voix contre 19 à M. de Fourcaud. — 22 février. Dans le scrutin ouvert pour l'élection d'un membre de la section de peinture, en remplacement d'Edouard Detaille, MM. Gervex et Baschet ayant obtenu chacun 18 voix au 5e tour, l'Académie, fidèle à sa tradition d'après laquelle une élection est ajournée quand deux candidats arrivent à égalité de suffrages, a remis son vote au mois de mai et décidé que jusqu'au 3 mai elle accueillera les lettres de candidature.

Académie des Sciences. — Par décret en date du 17 février, l'Académie est autorisée à accepter, sous bénéfice des usufruits établis par le testateur, le legs universel fait à cette académie par M. Léon-Clovis Bonnet, à la condition

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de fonder, avec les revenus provenant du capital légué, « deux prix annuels servant à récompenser un mémoire de paléontologie et un d'anthropologie, et qui porteront le nom de prix André-C. Bonnet.

Congrès international des sciences historiques. — Un congrès sous ce titre se réunira à Londres du 3 au 9 avril.

Thèses de l'École des Chartes. — Du 27 au 29 janvier, ont été soutenues les thèses suivantes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe :

François Baudry, *La Révocation de l'Edit de Nantes et le protestantisme au XVIIIe siècle en Bas-Poitou.* — Eugène Berger, *Etude historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Père de Chartres.* — François Boucher, *Essai sur l'organisation et l'administration des Hôtels du Roi, de la Reine et du Dauphin sous Charles VI (1380-1422).* — Pierre Deloncle, *Etude topographique sur la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris (XIIIe siècle-1740).* — Emile Dermenghem, *Claude d'Annebault, maréchal et amiral de France sous François Ier et Henri II.* — Roger Gaucheron, *Etude sur Michel Amelot et l'administration du commerce (1699-1724).* — Georges Girard, *Le recrutement des troupes réglées pendant la guerre de la succession d'Espagne.* — Albert Guigue, *Etude sur les origines de la commune de Lyon (1173-1320).* — Bertrand de la Cropte de Chanterac, *Odet de Foix, vicomte de Lautrec (1483?-16 août 1528).* — Eloi Laval, *Le droit privé dans les coutumes du Quercy aux XIIIe et XIVe siècles.* — Ernest Lyon, *Le « Coustumier de Poictou » du XVe siècle. Etude du texte et essai d'édition critique.* — Joseph Macquart de Terline, *Etude sur l'abbaye de Cercamp (ordre de Citeaux, diocèse d'Amiens).* — Stanislas Reizler, *Les censeurs royaux et l'approbation des livres (1623-1791).* — Henri Vallet, *La culture classique dans Raoul de Praelles d'après sa traduction avec commentaire de la « Cité de Dieu », de saint Augustin.*

Doctorat ès lettres. — Les thèses suivantes ont été soutenues devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris :

21 décembre 1912. M. Jean Blum, professeur au lycée d'Evreux; thèse principale : *La vie et l'œuvre de J.-G. Hamann, « le mage du Nord » (1730-1788)*; thèse complémentaire : *J.-A. Starck et la querelle du crypto-catholicisme en Allemagne (1785-1789).*

8 janvier 1913. M. J.-M.-J. Poirot, chargé de cours à l'Université de Helsingfors ; thèse principale : *Recherches expérimentales sur le timbre des voyelles françaises*; thèse complémentaire : *Beiträge zur Kenntnis der Quantität in den Finnisch-ugrischen Sprachen.*

10 janvier. M. Et.-Louis Ferrère, professeur au lycée d'Agen ; thèse principale : *L'esthétique de Gustave Flaubert*; thèse complémentaire : *G. Flaubert. Le dictionnaire des idées reçues (Texte avec introduction et commentaires).*

11 janvier. M. Louis-Maurice Halbwachs, professeur au lycée de Tours; thèse principale : *La classe ouvrière et les niveaux de la vie*; thèse complémentaire : *La théorie de l'homme moyen. Essai sur Quetelet et la statistique morale.*

17 janvier. M. Joachim-Christian Durel, professeur au lycée Carnot à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tunis ; thèse principale : *Commodien. Recherches sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète* ; thèse complémentaire : *Les instructions de Commodien (traduction et commentaire).*

22 janvier. M. Pierre-Edmond Ladoué ; thèse principale : *La vie et l'œuvre de Millevoye (1782-1816). Essai d'histoire littéraire* ; thèse complémentaire : *Les panégyristes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, depuis 1795 jusqu'à 1912. Essai de bibliographie raisonnée.*

29 janvier. M. Etienne-Henry Gilson, professeur au lycée d'Angers ; thèse principale : *La doctrine cartésienne de la Liberté et la théologie* ; thèse complémentaire : *Index scholastico-cartésien.*

La direction des Archives. — M. Etienne Dejean, directeur des Archives, est mort prématurément, le 20 janvier dernier, à la suite d'une courte maladie. La direction des Archives nationales a compté jusqu'ici un nombre relativement restreint de titulaires depuis que ce grand établissement a pris naissance, en 1790, comme archives de l'Assemblée Constituante : M. Dejean n'était que le neuvième. Le premier fut Camus, ancien avoué du Clergé, puis député de Paris à l'Assemblée Nationale, à qui revient l'honneur d'avoir jeté les bases du classement de cet immense dépôt où sont venus successivement se grouper, autour des papiers de l'Assemblée, les fonds appartenant aux anciennes institutions administratives, judiciaires ou religieuses de la France, supprimées au moment de la Révolution, en attendant qu'une partie très importante des documents émanés des administrations modernes y prenne place à son tour.

Camus mourut le 2 novembre 1804 et fut remplacé le 15 décembre suivant (22 frimaire an XIII) par Daunou, ancien oratorien qui avait été membre de la Convention et qui occupait alors les fonctions de bibliothécaire de la bibliothèque du Panthéon ou de Sainte-Geneviève. C'est sous sa direction que les Archives quittèrent le Palais-Bourbon pour s'installer en 1808 à l'hôtel Soubise qui devint rapidement trop étroit par suite de l'immense afflux des documents apportés des pays étrangers conquis par la France. Aussi jeta-t-on à cette époque les fondements d'un immense palais des Archives qui devait s'élever du côté du Champ-de-Mars, près du pont d'Iéna. Mais la chute de l'Empire fit renoncer à ces projets grandioses : les travaux furent abandonnés, les fondations arrachées et Daunou, lui-même fut en 1816 remplacé à la tête des Archives par le chevalier de La Rue, ancien député aux Cinq-Cents, qui avait été déporté à la Guyane et que rien d'ailleurs n'avait préparé à l'exercice de telles fonctions. Par un singulier retour des événements, la Révolution de Juillet rendit à Daunou la place qu'il avait perdue et qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 20 juin 1840, quelques mois avant qu'il n'entrât dans sa 80e année.

Il eut pour successeur Letronne, archéologue distingué, sous la direction duquel furent exécutés les importants travaux d'agrandissement des Archives entrepris par le gouvernement de Louis-Philippe. Mort le 14 décembre 1848, Letronne fut remplacé par M. de Chabrier qui resta garde général des Archives jusqu'en 1857, époque de la nomination du marquis de Laborde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Celui-ci présida à la publication d'importants inventaires conçus d'après un plan qui comportait, à côté d'analyses détaillées, la publication des textes les plus intéressants et qu'on a dû abandonner depuis longtemps pour mettre à la disposition du public plus de renseignements sur l'ensemble des fonds. C'est à lui également qu'est due la création du musée où sont exposés des documents particulièrement curieux ou importants pour l'histoire. Quelque discutable que soit cette conception au point de vue des archives, elle a eu l'avantage de provoquer la publication d'un catalogue aussi intéressant par le texte des pièces qui y sont reproduites ou analysées que par les remarquables fac-similés qui les accompagnent.

En 1868, le marquis de Laborde ayant été nommé sénateur, la direction des Archives fut confiée à Alfred Maury, qui avait collaboré à l'édition des *Commentaires* de César publiée sous les auspices de Napoléon III. Il fit paraître en 1872 un tableau méthodique des fonds qui constituait le premier inventaire général officiel des Archives, l'Etat sommaire imprimé en 1867 n'ayant pas été livré à la publicité.

Lors de la mise à la retraite d'Alfred Maury, le 25 janvier 1888, un ancien élève de l'Ecole des Chartes fut pour la première fois mis à la tête des Archives nationales. C'était M. Servois, qui par les fonctions de préfet qu'il avait exercées dans divers départements et par celles d'inspecteur des Archives qu'il remplissait depuis huit ans, était aussi bien préparé au point de vue administratif qu'au point de vue scientifique à prendre la direction de cette maison. Les débuts de son administration furent marqués par l'apparition de l'*État sommaire* des Archives qui a rendu et qui rend encore tant de services. L'influence de M. Servois s'exerça d'heureuse manière par la vive impulsion qu'il donna à la publication de nombreux *Répertoires* permettant aux travailleurs d'aborder directement le dépouillement de maintes séries dont le classement est principalement chronologique et où les recherches étaient autrefois lentes et compliquées. Il a multiplié également la rédaction des inventaires manuscrits qui mettent entre les mains du public une foule de nouveaux instruments de travail.

Un homme politique, Etienne Dejean, ancien député des Landes et alors chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, fut nommé en 1903 à la direction des Archives nationales qui depuis quelques années avait pris une importance nouvelle par suite de la réunion qui lui avait été faite, en 1897, de la direction des Archives départementales.

Grâce à sa puissance de travail et à son heureuse faculté d'assimilation, Etienne Dejean acquit rapidement un ensemble de connaissances qui lui permit de traiter utilement les questions générales se rapportant aux archives. Il continua l'œuvre de M. Servois pour la multiplication des inventaires et présida à l'inauguration de la nouvelle salle du public, qui a permis de donner aux communications de documents l'ampleur nécessaire.

Un décret en date du 1er février, reprenant la tradition d'après laquelle la direction d'un de nos plus grands établissements scientifiques doit être confiée à un savant dont le nom fasse autorité en même temps que ses connaissances techniques lui donnent la compétence nécessaire, a mis à la tête des Archives

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Charles-Victor Langlois, ancien élève de l'Ecole des Chartes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris. A peine âgé de 50 ans, le nouveau directeur a publié d'importants travaux d'érudition qui dénotent une connaissance approfondie du moyen âge. Les questions de classement et d'organisation des archives lui sont familières, comme le montre le livre qu'il a fait paraître naguère, en collaboration avec M. Stein, sous le titre d'*Archives de l'Histoire de France*, pour faire connaître les principaux dépôts qui renferment des documents sur l'histoire de notre pays. La direction du Musée pédagogique qu'il a exercée pendant plusieurs années l'a initié à ce qui touche à l'administration. Enfin la vivacité d'une intelligence hors ligne lui donne une remarquable aptitude à embrasser d'un coup d'œil les aspects divers des questions qu'il aborde et à en trouver promptement la solution. On doit donc augurer favorablement de l'impulsion qu'il imprimera aux Archives et avoir la ferme confiance que son initiative produira de féconds résultats.

Congrès des Sociétés d'histoire de Paris. — Du 12 au 15 février a été tenu à Paris un congrès des Sociétés qui se consacrent à étudier l'histoire de la capitale. La réunion s'est ouverte le mercredi 12 février par une réception que la Municipalité de Paris offrait aux congressistes dans le Salon des Arcades à l'Hôtel-de-Ville. Le jeudi et le vendredi, les deux sections d'histoire et d'archéologie ont tenu, à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, rue de Sévigné, des séances où furent lus les mémoires suivants :

Section d'histoire : Félix Aubert, *Simon de Bucy et sa famille*. — Augé de Lassus, *La pépinière du Luxembourg*. Ses origines, ses destinées. — Adrien Blanchet, *Note sur les projets de reconstruction du pont Marchand*. — Leroux-Cesbron, *L'architecte de Bagatelle*. — Manneville, *Le cimetière de Clamart*. — Tesson, *Etat des connaissances historiques concernant les anciennes eaux de Paris*. — Tesson, *Le Pont-au-Double*. — Bugiel, *Les étudiants polonais à Paris (XIIIe-XVe siècles)*. — Emard, *La maison de Château-Frilleux, rue de Jouy*. — Faney, *La numérotation révolutionnaire*. — Fosseyeux, *La maison des Cent-Filles ou de la Miséricorde* (1625-1790). — Gillet, *Note sur la bibliographie parisienne*. — Emile Le Senne, *Les maisons de Jean Racine à Paris*. — Plancouard, *La bibliothèque du Prévôt des marchands au XVIe siècle*. — Vacquier, *Les maires et adjoints du VIIe arrondissement*. — De Villenoisy, *Projets et mémoires de l'échevin François Cosseron relatifs à l'édilité parisienne*.— Section d'archéologie et de beaux-arts : Dr Capitan, *Les premiers habitants de Paris*. — Dr Capitan et Ch. Magne, *Histoire de la céramique commune du vieux Paris*. — Dr Dally, *Iconographie de Belleville*. — Jarry, *L'hôtel ci-devant du président Rolland, quai de la Tournelle*. — Lefebvre des Noettes, *Ferrures de chevaux, dites gallo-romaines, conservées au Musée Carnavalet*. — Marmottan, *Contribution à l'histoire des Tuileries sous Napoléon Ier*. — Paul Combes, *Bibliographie géologique et préhistorique du sol de Paris*. — Dr Dally, *L'hôtel de Condé et la construction de l'Odéon*. — Fegdal-Mascaux, *Les vieilles enseignes et l'enseigne moderne*. — Jules Guiffrey. *L'architecte Adrien Delamair et l'hôtel Soubise*. — Dr Larrieu. *Jean de Gisors, architecte*. — Emile Rivière, *Contribution à l'étude de l'époque romaine à Paris*. — Emile Rivière, *Les lieux-dits parisiens*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 15 février eut lieu la séance générale de clôture consacrée à l'examen des vœux et projets présentés par des membres, dont voici le relevé :

Barroux. Projet de formation, aux Archives de la Ville, d'une collection d'actes de l'état-civil des Parisiens célèbres.

J. Guiffrey et E. Coyecque. Projet de réunion, dans un dépôt ouvert au public, des documents conservés dans les études notariales.

Lucien Lazard. Projet, à exécuter par les Sociétés, d'une bibliographie des rues et maisons de Paris.

L'Esprit. Projet de casier historique des maisons et monuments de Paris.

Marmottan. Projet de préservation des monuments de sculpture du cimetière du Père-Lachaise.

Marcel Poëte. Projet d'élaboration d'un atlas contenant le relevé, par arrondissements, des souvenirs subsistant du passé, en vue de leur sauvegarde.

Marcel Poëte. Projet de petites monographies et de guides destinés à faciliter, dans l'enseignement, la connaissance du cadre au milieu duquel se sont déroulés, à Paris, les événements de l'histoire de France.

Nécrologie. — Le lundi 24 février est mort à Cannes, dans sa soixante-seizième année, Paul Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Historien de grande valeur, il avait publié de 1886 à 1892 une *Histoire de la monarchie de juillet* qui obtint deux fois le grand prix Gobert à l'Académie française, et ouvrit à son auteur les portes de cette Académie où il fut élu le 2 février 1893 en remplacement de Camille Rousset. La seconde de ses principales œuvres historiques est l'*Histoire de la Renaissance catholique en Angleterre, au XIXe siècle* (1897-1906). C'est depuis 1906 qu'il remplissait les fonctions de secrétaire perpétuel où il avait succédé à Gaston Boissier. Ses rapports annuels sur les prix de littérature et d'histoire sont des morceaux aussi remarquables par les qualités du style que par la finesse de la critique.

Un érudit et publiciste de talent, M. Jules Chavanon, a été enlevé par une mort subite, à Paris, dans les derniers jours de janvier. Ancien élève de l'École des Chartes, M. Chavanon fut d'abord attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, puis successivement archiviste de la Sarthe et du Pas-de-Calais, et donna sa démission pour se consacrer au journalisme ; en dernier lieu il était directeur de l'*Autorité*. Ses principaux ouvrages sont *Renaud VI de Pons, lieutenant du roi en Poitou, Saintonge et Angoumois, conservateur des trêves de Guyenne ;* — la bibliographie de l'*Histoire de l'Artois ;* — la *Relation de Terre Sainte de Greffin Affugart* (1533-1534) ; — et, en collaboration avec M. Saint-Yves, *Joachim Murat,* — et le *Pas-de-Calais de 1800 à 1810. Etude sur le système administratif de Napoléon Ier*, ouvrage qui fait partie de la Bibliothèque de la *Société des Études historiques*. Tous ceux qui l'ont connu déploreront la fin prématurée de cet homme au caractère charmant qui savait transporter dans ses écrits l'ardeur de ses convictions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRES NOUVEAUX

Archives. — G. Gazier, *Inventaire sommaire des Archives communales de la Ville de Besançon*, antérieures à 1790. Série BB. (administration communale). T. Ier : 1290-1576. Besançon, impr. Dodivers, in-4 à 2 col., vi-340 p. — M. Pigallet, *Archives du Doubs. Rapport.* Besançon, impr. Millot, in-8, 63 p. — E. Sévestre, *Essai sur les Archives municipales et Archives judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie pendant la période révolutionnaire* (1787-1801). Paris, Picard, in-8, 201 p.

Mémoires, Correspondances et Documents. — Cte d'Apchier, *La vérité sur Louis XVII. Souvenirs inédits*, précédés d'une introduction sur Louis XVII par Jean de Bonnefon. Paris, Dorbon, in-8, 344 p. — A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut Public*, avec la correspondance officielle des Représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire. T. XXII : 12 avril 1795-9 mai 1795 (22 germinal-20 floréal an III). Paris, Leroux, in-8, 864 p. — Mrs Paget Toynbee, *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole* (1766-1780). Première édition complète augmentée d'environ 500 lettres inédites. Londres, Methuen, 3 vol. in-8. — *Mission Marchand. Journal de route du Docteur J. Emily*, médecin principal de 2e classe des troupes coloniales. Montrouge, impr. Schmidt, gr. in-8, vi-378 p. — Laffon-Ladebat, *Journal de ma déportation à la Guyane française*, publié d'après des manuscrits inédits par Frédéric Masson. Paris, Ollendorff, in-18, 389 p. — Léon G. Pelissier, *Documents relatifs au règne de Louis XII et à sa politique en Italie.* Montpellier, impr. génér. du Midi, in-8, 320 p. (Notes italiennes d'Histoire de France, xxxv). — H. Pierquin, *Recueil général des chartes anglo-saxonnes.* Les Saxons en Angleterre (604-1061). Paris, Picard, in-8, 881 p. — Marquis de Saint-Maurice, *Lettres sur la Cour de Louis XIV* publiées par Jean Lemoine. Paris, Calmann-Lévy, in-8, vi-707 p. — Général Vionnet, vicomte de Maringoné. *Souvenirs* publiés par André Lévi. Campagnes de Russie et de Saxe, 1812-1813. Insurrection de Lyon, 1816-1817. Paris, E. Dubois, in-8, vii-407 p.

Histoire générale. — Dr Cabanès, *Remèdes d'autrefois* (2e série). Paris, Maloine, in-16, 393 p. — P. Collinet, *Etudes historiques sur le droit de Justinien.* T. Ier : le caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien et les destinées des institutions classiques en Occident. Paris, Larose, in-8, xxxii-344 p. — H. Cordier, *Le premier traité de la France avec le Japon* (Yedo, 9 octobre 1858). Leide, Brill, in-4, 88 p. — E. Corre, *De la sécurité et du travail dans la marine*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de commerce. Etude historique, comparative et critique de la législation. Brest, impr. commerciale de la « Dépêche », in-8, 216 p. (thèse). — Eugène CRUYPLANTS et W. AERTS, *La Belgique sous la domination française* (1792-1815). Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens. Paris, libr. générale des sciences, arts et lettres, 2 vol. in-8. — P. FEYEL, *Histoire politique du XIXe siècle*. T. Ier. Paris, Blond, in-8, VIII-579 p. — Comte FLEURY et L. SONOLET, *La Société du Second Empire*. II. 1858-1863. D'après les mémoires contemporains et des documents nouveaux. Paris, Michel, in-8, 414 p. — S.-C. GIGON, *Le général Malet*. D'après les documents inédits des archives nationales et des archives de la guerre, avec un plan de Paris en 1812, pour l'intelligence de la 2e conspiration. Paris, Charles Lavauzelle, in-8, 239 p. — G. HANOTAUX, *Histoire de la nation française*. Chapitre 1er. Paris, in-4, 11 p. — J. HASHAGEN, *Die aktender französischen Verwaltung der Stadt Köln* (1794-1814). Köln, Du Mont-Schauberg, in-8, 110 p. — W. LEGRAN, Ur arkivens gömmor, Stockholm, E. Lundquist, in-8, 192 p. [Les secrets des archives. Séjours de souverains suédois en France, etc.]. — Kernoel MASSON, *Histoire des chemins de fer*. Paris, Union industrielle et commerciale, 3 vol. in-8 de 228, 78 et 137 p. — J. DE METZ et G. LEGRAIN, *Aux pays de Napoléon. L'Égypte*. Grenoble, J. Rey, in-4, 159 p. — W. PLATZHOFF, *Frankreich und die deutschen Protestanten* in den Jahren 1570-1573. Munchen, Oldenbourg, in-8, XVIII-215 p. — E. SCHEIBER, *Die September Morde und Danton*, ein Beitrag zur Geschichte der franz-Revolution. Leipzig, Quelle und Meyer, in-8, 80 p.

Histoire littéraire. — H. BUBINGER, *Del altfranzösischer Prosaromans von Lancelot del Lac*. 2e branche : Les Enfances Lancelot; 3e branche : La Douloreuse Garde. Versuch einer Kristischen Ausgabe. Marburg, Ebel, in-8, 127 p. C. OULMONT, *Un poète coloriste et symboliste au XVIIe siècle*. Paris, édition de « la Phalange », in-8, 23 p. — A. STIMMING, *Der festlændische Bueve de Hantone* Fassung II, nach allen Handschriften, mit Einleintung, Anmerkungen und Glossar, zum ersten Male herausgegeben. Dresden, gedruck für die Gesellschaft für romanische Literatur, in-8, VIII-771 p. — A. TOUGARD, *Documents concernant l'histoire littéraire du XVIIIe siècle*, conservés aux archives de l'Académie de Rouen, publiés avec introduction, notes et tables. T. II, Rouen, Lestringant, et Paris, Picard, in-8, 293 p.

Histoire militaire. — Lieutenant V. ALWROD, *La Bataille du Mans*, 10-12 janvier 1871. Angers, Grassin, in-8, 250 p. — H. FABRICIUS, *Besançon-Pontarlier*. Die Operationen des Generals von Manteuffel gegen den Rückzug des franz. Ostheers vom 21 Januar 1871 Nach Archivalischen Quellen bearbeitet. Oldenburg, G. Stelling, in-8. — M. FRANÇOIS, *Rosbach, Iéna, Waterloo*. Essai d'analyse historique en trois parties. 1re partie : L'armée de Rosbach. Paris, Charles-Lavauzelle, in-8, 243 p. — Lieutenant PEYRON, *Expédition de Sardaigne. Le lieutenant-colonel Bonaparte à la Maddalena* (1792-1793). Paris, Charles-Lavauzelle, in-8, 152 p. — J. POIRIER, *La journée de Wissembourg* (4 août 1870). Paris, L. Fournier, in-8, 44 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Histoire religieuse. — A travers une longue vie ou la *T. R. Mère Claire-Isabelle de Saint-François, abbesse de l'ordre de Sainte-Claire*, 1828-1910. Lille et Paris, Desclée, in-8, xvi-680 p. — Abbé Entraygues, *Mgr de Royère, évêque de Tréguier, dernier évêque de Castres*, d'après des documents inédits (1727-1802). Paris, Lethielleux, in-16, xvii-380 p. — D. Mézard, *Etude sur les origines du Rosaire*. Réponse aux articles du P. Thurston, parus dans le *Month*, 1900 et 1901. Trévoux, imp. Jeannin, in-18, xi-492 p. — R. P. Mortier, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères prêcheurs*. T. VI, 1589-1650. Paris, Picard, in-8, 549 p. — L. Rivière, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul*, Paris, De Gigord, in-16, 32 p. — H. Rousseau, *Guillaume-Joseph Chaminade*, fondateur des Marianistes (1761-1850). Paris Perrin, in-16, xxvii-393 p.

Archéologie, Histoire de l'art. — E. Depitre, *La toile peinte en France au XVIIe et au XVIIIe siècles*. Industrie, commerce, prohibitions. Paris, Rivière, in-8, xvii-278 p. — H. Dobler, *Les vestiges des architectures et des arts décoratifs provençaux aux XVIIe et XVIIIe siècles, à Marseille*. Marseille, F. Detaille, in-4, 189 p. — *État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins* depuis son origine jusqu'à nos jours, 1600-1900, publié par M. Maurice Fenaille. Période du xixe siècle (1794-1900), par M. Fernand Calmettes. Paris, Hachette, in-4, xii-466 p. — *Inventaire archéologique de Saint-Malo*, publié par les soins de la Société historique et archéologique de Saint-Malo. 1er fasc. Saint-Servan, impr. Haize, gr. in-8, 7 p. — Abbé Joffin, *Les églises du diocèse de Verdun*. Album illustré. Montmédy, impr. Girardot, in-8, 33 p. — J. Locquin, *La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785*. Étude sur l'évolution des idées artistiques dans la seconde moitié du xviiie siècle. Paris, Laurens, in-4, xii-344 p. — H. Vial, A. Marcel et A. Girodie, *Les artistes décorateurs du bois*. Répertoire alphabétique des ébénistes, menuisiers, sculpteurs, doreurs sur bois, etc., ayant travaillé en France aux xviie et xviiie siècles. T. Ier : A-L. Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, in-4 à 2 col., xxvii-326 p.

Histoire locale. — L.-G. Leary, *Andorra the hidden republic, its origin and institutions*, and the record of a journey thither. London, Unwin, in-16, xiv-191 p. — A. Martin, *Le pays Barrois*. Géographie et Histoire. Bar-le-Duc, impr. Constant-Laguerre, in-8, xi-222 p. — Dr Dally, *Belleville, histoire d'une localité parisienne pendant la Révolution*. Paris, Schmit, in-4, vii-198 p. — C. Grégoire, *Une terre bourbonnaise au XVIIIe siècle. Les Maysonneuve de Casaubon*, seigneurs de Saint-Géraud-de-Vaux, Saint-Loup et Gouise (1763-1783). Moulins, Grégoire, in-8, 38 p. — Frédéric Masson, *Napoléon à Sainte-Hélène*, 1815-1821. Paris, Ollendorff, in-8, xv-504 p. — H. Frotier de La Messelière, *Filiations bretonnes*, 1650-1912. Recueil des filiations directes des représentants actuels des familles nobles, de bourgeoisie armoriée ou le plus fréquemment alliée à la noblesse d'origine bretonne ou résidant actuellement en Bretagne. T. Ier, fasc. 1. Saint-Brieuc, Prudhomme, gr. in-8, vi-228 p. — Documents pour servir à l'*histoire de Bulat-Pestivien et de Plougonver*. Saint-Brieuc, Prudhomme, in-8, 76 p. — G. Mathieu, *Notes et documents sur*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'instruction publique en Corrèze pendant la Révolution. Paris, Champion, in-16, 87 p. — G. Lebas, *Histoire d'un port normand sous la Révolution et l'Empire : Dieppe.* Vingt années de guerres maritimes. Les Corsaires de la Manche. La Pêche. Dieppe, impr. d'édition, in-8, 410 p. — J. Viple, *Le canton d'Ebreuil pendant la Révolution,* 1789 à l'an VIII. (Ebreuil, Chouvigny, Latizolle, Nades, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Sussat-Vicq.) Moulins, Grégoire, in-18, 124 p. — C. Germain de Montauzan, *Les fouilles de Fourvières en 1911*, Lyon, A. Rey et Paris, Fontemoing, in-8, 111 p. — Ch. Thiéry, *Les conventionnels des départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, et le procès de Louis XVI.* Reims, Matot, in-8, 28 p. — G. Lionnais, *Au pays meusien*, Mœurs et coutumes locales. Verdun, Huguet, in-8, iv-272 p. — Abbé Boureille, *Histoire des Montils.* Blois, impr. Migault, in-8, xix-533 p. — P. Thomas, *La Réforme dans l'île d'Oléron.* Lezay (Deux-Sèvres), Canon, in-8, 121 p. — R. Burnand, *L'hôtel royal des Invalides.* Paris, Berger-Levrault, in-8, xxiii-300 p. — A. Bondon-Lashermes, *Le vieux Puy. La vie d'autrefois au Puy-en-Velay.* Saint-Etienne, impr. Thomas, in-4, 344 p. — H. Baudoin, *Rouillé, son origine, son histoire.* Paroisse de Rouillé. Chef-Boutonne, impr. de Javarzay, in-8, 206 p. — Abbé Boireau, *Saint-Maurice* (Seine-et-Oise). Monographie paroissiale. Saint-Cloud, impr. Girault, in-18, 48 p. — A. Lechevalier, *Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure.* Rouen, impr. Lecerf, in-8, 8 p. — G. Laplatte, Notice sur les tableaux se trouvant dans la chapelle et la salle des délibérations de la Commission administrative de *l'hôpital-hospice de Sézanne*, fondé en 1164 par Henri Ier, comte de Champagne et de Brie. Sézanne, impr. Patoux, in-8, 24 p. — Abbé Echamel, *Histoire de la paroisse de Vontezac.* (Châtellenie des évêques de Limoges en Bas-Limouzin.) Brives, impr. catholique, in-8, 277 p.

Biographie. — A. Bettelheim, *Balzacs Begegnung mit Metternich.* Ein biographisches Blatt. Wien, impr. Hermann, in-16, 20 p. — *Le général de Boisdenemets* (1828-1874). Notice biographique. Paris, L. Fournier, in-8, 30 p. — J.-R. Barni, *Fragments inédits sur Condorcet,* publiés par Otto-Carmin. Genève, impr. Centrale, in-8, 32 p. — E. Lebon, *Armand Gautier*, biographie, bibliographie analytique des écrits. Paris, Gauthier-Villars, in-8, viii-96 p. — H. Fleischmann, *Une maîtresse de Victor Hugo*, d'après des documents nombreux et avec des lettres inédites. Paris, Libr. universelle, in-8, xxvi-306 p. — F. de Richemont, *Jeanne d'Arc*, d'après les documents contemporains. Paris, libr. Saint-Paul, in-8, x-584 p. — H. Labroue, *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne* en l'an II (octobre 1793-août 1794). Paris, Champion, in-8, xxii-710 p. — G. Bord, *Études sur la question Louis XVII* (1792-1795). Autour du Temple. II. Paris, Emile-Paul, in-8, 550 p. — M. Loutfi Djoum'ah, Hakam Nabouliouum..... [*Vie et idées de Napoléon*]. Le Caire, in-16, 180 p.

L'Éditeur-Gérant : A. Picard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Effectifs de la Grande Armée

POUR LA CAMPAGNE DE RUSSIE DE 1812

Tout a été dit sur l'expédition de Napoléon en Russie. Tous les styles, tous les genres ont été employés pour décrire cette campagne mémorable. Les auteurs nationaux et étrangers se sont empressés à l'envie, pour en présenter les circonstances sous l'aspect le plus favorable à leur pays et à leurs opinions.

Et cependant il n'existe pas d'ouvrage complètement satisfaisant sur cette matière. Ceux qui ont été publiés pèchent soit par l'ensemble, soit par les détails, soit enfin par l'esprit de partialité qui les a dictés, et pas un d'eux, quel que soit isolément son mérite, ne suffit pour donner une idée juste de cette entreprise gigantesque.

Sans parler de Ker Porter et de Sawagin, auteurs inexacts jusqu'à l'absurde, et détracteurs jusqu'à la passion ; de Wilson et de Montviran qui n'ont envisagé la question que sous son point de vue particulier ; et de quelques autres écrivains encore moins connus : ceux qui ont obtenu à diverses époques un succès plus ou moins remarquable sont : La Baume, Guillaume de Vaudoncourt, de Ségur, Gourgaud, Jomini, Fain, de Boutourlin et de Chambray.

La relation de La Baume[1] qui parut la première, et qui eut en peu de temps cinq éditions, dut en réalité cette réussite à l'époque et aux circonstances politiques dans lesquelles elle fut publiée. Fort incomplète, puisque malgré des augmentations successives, elle ne s'occupe guère que des opérations du 4e corps d'armée, auquel son auteur était attaché, il y règne une exagération descriptive si grande, des formes romantiques si déplacées, dans un travail de ce genre, des faits si hasardés bien que présentés avec assurance, que la première curiosité

1. *Relation complète de la campagne de Russie.* 1 vol. in-8. Paris, 1816, 2e édition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

épuisée, elle ne s'est plus renouvelée en dépit de ce que cette relation présente de vrai et de curieux.

Le général Guillaume de Vaudoncourt[1] a péché par le défaut contraire. Exact dans le récit des événements, mais avec un style sec et dépourvu d'ornements, il est si complètement approbateur de tous les actes de Napoléon Ier, si sévère pour tous ceux de ses adversaires, et tellement tranchant dans les jugements qu'il porte, que la lecture de son ouvrage est aussi fatigante par son aridité que par sa partialité.

L'ouvrage du marquis de Ségur[2] offre un autre caractère. Écrit avec plus d'élégance que de correction, avec un talent plus académique que militaire, poussant quelquefois l'exagération jusqu'à l'hyperbole, mais sachant toujours intéresser, et par cette grande figure du maréchal Ney s'élevant indomptable au milieu d'un désastre, et par le tableau des souffrances de cette armée si malheureuse, et même par le spectacle de cet empereur si cruellement puni de son ambition et de ses fautes, qu'il a résisté aux attaques dirigées contre lui. Quoiqu'il se soit assez justement occupé d'être trop souvent l'écho des *caquets du Quartier Général*, il restera forcément intéressant pour ceux qui ne veulent pas faire de cette expédition le sujet d'une étude trop approfondie et absolument spéciale.

Le général Gourgaud[3], dans l'examen critique auquel il s'est livré contre son ancien compagnon d'armes, a été le plus souvent vrai. Mais irrité des attaques dont Napoléon, son idole, est souvent l'objet, il a poussé trop loin le droit d'une juste défense. Aussi son livre, bien que renfermant les détails les plus précieux et les objections les plus incontestables par leur évidence, offre d'ailleurs si peu de suite et de liaison dans les faits — ce qui n'entrait pas dans son plan, — qu'il ne peut être considéré que comme un mémoire apologétique très partial, quelquefois fort injuste et toujours très amer.

Dans sa vie de Napoléon, le général Jomini[4], forcé de se renfermer dans des bornes assez étroites, a cependant trouvé le moyen de présenter le tableau le plus clair et le plus méthodique de l'expédition de Russie. Tous les événements politiques et militaires y sont généra-

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'expédition de Russie.* 2 vol. in-4, dont 1 de cartes. Londres, 1815.

2. *Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812.* 2 vol. in-8. Paris, 1825, 2e édition.

3. *Examen critique de l'ouvrage du comte Ph. de Ségur.* 1 vol. in-8. Paris, 1825.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lement appréciés avec le tact et la sûreté de jugement qui distinguent cet écrivain. Il s'est de plus trouvé, par sa position, à portée d'acquérir des renseignements positifs, bien qu'ignorés de beaucoup. Mais aussi, cette même position l'a quelquefois obligé à des ménagements incompatibles avec la stricte impartialité nécessaire à un auteur militaire. Son ouvrage n'en est pas moins un des meilleurs qui ait été écrit sur cette campagne.

Le baron Fain [1], ancien secrétaire du cabinet de Napoléon, a donné, dans son *Manuscrit de 1812*, une histoire assez complète de l'expédition de Russie et des faits politiques qui s'y rapportent. Cet ouvrage se distingue par une extrême clarté : toutes les opérations des diverses armées y sont décrites avec une rapidité qui sait partout allier l'élégance du style à l'exactitude du récit. A la fin, se trouvent réunies un grand nombre de pièces importantes et de renseignements curieux. Malheureusement, ainsi que le général Gourgaud, le baron Fain n'a pas sû modérer une reconnaissance, sans doute absolument naturelle, et il approuve tout, il loue tout. Aussi, cette partialité trop évidente, trop douteuse, dépare son ouvrage et empêche de lui accorder la confiance qu'il mérite à tant d'autres titres, et à laquelle le général Jomini lui reconnaît les droits les plus légitimes.

L'histoire du colonel de Boutourlin [2], aide de camp de l'empereur Alexandre, se fait principalement remarquer, malgré ce caractère presque officiel, par une grande modération. Écrite dans un sens entièrement russe, on y trouve cependant partout une disposition louable à rendre justice au courage et à l'impétuosité qui distinguèrent l'armée française dans la période des succès, et à cette constance admirable, qui ne se démentit jamais, dans celle des revers. Les manœuvres habiles, ainsi que les fautes des deux partis, y sont appréciées avec assez d'impartialité. Aussi cette relation est-elle d'autant plus intéressante qu'elle donne sur la composition de l'armée russe, et sur les causes et la suite de ses mouvements, des détails rendus plus importants par la source d'où ils ont été tirés. On désirerait seulement plus d'exactitude dans l'évaluation des forces respectives des deux armées, et moins d'exagération dans celle des pertes qu'éprou-

1. *Manuscrit de 1812, pour servir à l'Histoire de l'empereur Napoléon.* 2 vol. in-8. Paris, 1827.

2. *Histoire de la campagne de 1812 en Russie.* 2 vol. in-8 et atlas. Paris, 1824.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vèrent les Français, plus par suite de la rigueur de la saison que par le fait des victoires de leurs ennemis.

Enfin, M. de Chambray[1] a réuni des éloges unanimes par la manière dont il a traité cette période fameuse des guerres de l'Empire. Il a su éviter, en même temps, et la déclamation et la sécheresse; partout, sa narration est animée, bien que simple, ses réflexions sages, sa critique ferme sans passion, et ses éloges justes sans flatterie. On regrette seulement que cet ouvrage, remarquable sous bien des rapports, soit incomplet sous quelques autres. M. de Chambray s'est attaché plus spécialement aux opérations de l'armée principale, dans laquelle il servait, en négligeant trop peut-être ses mouvements partiels, et il n'a donné que d'une manière fort abrégée ceux des armées de la Duna et de Wolhinie, qui ont eu tant d'influence sur le résultat de la campagne. Enfin, on s'explique difficilement quelques lacunes importantes. Dans le récit de la bataille de la Moskowa, par exemple, il n'a pas parlé de l'attaque générale que renouvela la gauche de l'armée russe, après avoir été ralliée par Bagration, lutte sanglante et acharnée dans laquelle ce général fut blessé, ainsi que son chef d'état-major Saint-Priest.

Si toutes ces appréciations ont autant de justesse que leur auteur a mis de bonne foi à les exposer, on voit, ainsi qu'il a été dit précédemment, qu'il n'existe sur l'expédition de Russie rien d'absolument complet, rien de suffisamment impartial. Mais qu'en même temps on trouve tant de matériaux, tant de documents épars, qu'il ne s'agit, en quelque sorte, que de les réunir, de les comparer, de les coordonner, pour arriver à en composer le livre qui nous manque encore.

Mais une chose qui frappe, dans la comparaison de tous ces ouvrages dont nous venons de parler, ce sont les chiffres si différents donnés sur l'évaluation des effectifs de la Grande Armée.

Nous avons donc cru qu'il pouvait être intéressant de relever ces chiffres dans ces différents auteurs et de les comparer à ceux donnés par les Carnets de situation du Ministère de la guerre.

D'après le carnet de situation du mois de juillet 1812, des Archives de la Guerre — et des Archives Nationales (A F IV, 1319-1328), donnant les effectifs au 15 juin, voici quelle était la composition et la répartition de la Grande Armée.

1. *Histoire de l'expédition de Russie*. 3 vol. in-8 et 1 atlas. Paris, 1825.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUARTIER GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR

S. A. S. le maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neufchâtel, vice-connétable de l'Empire, colonel général des Suisses, *major général.*

Le général de brigade le comte Girardin, employé près de S. A. S.

ÉTAT-MAJOR

Généraux de division { le comte Sanson. Caulaincourt.

Généraux de brigade { le comte Monthion. le baron Guilleminot. le baron Jomini.

GENDARMERIE. Général de brigade : Lauer.

OFFICIERS GÉNÉRAUX A LA SUITE

Généraux de division { le comte Milhaud. le comte Rapp. le comte Baraguey d'Hilliers.

Généraux de brigade { Lanchantin. Heyligers. Franceschy. Bertrand. Barthie Saint-Hilaire. Lambert. Jalras. Normand. Godard. Fabre. Evers. Margaron.

TROUPES

Bataillon de Neufchâtel (786 hommes et 74 chevaux).

Guides de l'état-major général (130 hommes et 142 chevaux).

Gendarmerie impériale (215 hommes et 452 chevaux).

Total : 414 officiers d'état-major et leurs chevaux, 1.131 officiers ou hommes de troupe, 452 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GARDE IMPÉRIALE[1]

ÉTAT-MAJOR (24 officiers)

Maréchaux de l'Empire { Bessières, duc d'Istrie.
Mortier, duc de Trévise.

Général de division : Sorbier, commandant l'artillerie.

Généraux de brigade { Nourry, commandant l'artillerie, en 2e.
Kirgener, commandant le génie.

1re Division. — Général de division : Delaborde.

1re Brigade : Général Berthezène { 4e voltigeurs (2 bataillons).
4e tirailleurs (2 —).
5e voltigeurs (2 —).

2e Brigade : Général Lanus { 5e tirailleurs (2 —).
6e voltigeurs (2 —).
6e tirailleurs (2 —).

Total : 6 officiers d'état-major, 12 bataillons, 9.306 officiers et hommes de troupe, et 701 chevaux.

2e Division. — Général de division : Roguet.

Généraux de brigade { Lanabèze.
Boyeldieu.

1er Voltigeurs (2 bataillons).
1er Tirailleurs (2 —).
Fusiliers chasseurs (2 —).
Fusiliers grenadiers (2 —).
Flanqueurs (2 —).

Total : 7 officiers d'état-major, 10 bataillons, 8.540 officiers et soldats, et 401 chevaux.

3e Division. — Maréchal Lefèvre, duc de Dantzig.

Général de division : Curial.

Général de brigade : Boyer.

1er Chasseurs (2 bataillons).
2e — (2 —).
1er Grenadiers (2 —).
2e — (2 —).
3e — (2 —).

1. La Garde Impériale au complet a fait toute la campagne et la grande retraite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total : 7 officiers d'état-major, 10 bataillons, 8.335 officiers et soldats, et 561 chevaux.

DIVISION A LA SUITE

Division du Grand Duché de Varsovie. — Général de division : le comte Claparède.

Généraux de brigade { Clopicki.
Bronikouski.

1er Régiment de la Vistule (3 bataillons).
2e — — (3 —).
3e — — (3 —).

Total : 9 officiers d'état-major, 9 bataillons, 7.747 officiers et soldats, et 308 chevaux.

CAVALERIE

Généraux de division {
- Walther, commandant les grenadiers à cheval (5 escadrons).
- Guyot, commandant { les chasseurs à cheval (5 escadrons). / les mamelucks (1 comp.)
- Saint-Sulpice, commandant les dragons (5 escadrons).
- Durosnel, commandant la gendarmerie d'élite (2 escadrons).

Généraux de brigade {
- Krasinski, commandant le 1er chevau-légers (4 escadrons).
- Colbert, commandant le 2e chevau-légers (4 escadrons).

Total : 6 officiers d'état-major, 25 escadrons, 6.273 officiers et soldats, et 7.119 chevaux.

Grande réserve d'artillerie. — 2.120 officiers et soldats, et 2.195 chevaux.

Parc de réserve d'artillerie. — 2.449 officiers et soldats, et 2.825 chevaux.

Parc de génie. — 2.544 officiers et soldats, et 2.064 chevaux.

Total général de l'effectif de la *Garde Impériale* : 59 officiers d'état-major, 41 bataillons, 25 escadrons, 47.119 officiers et soldats, et 16.579 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1er Corps [1]

Maréchal Davoust, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl.

Généraux de brigade { le baron Romeuf, chef d'état-major.
le baron Beaupré, sous-chef d'état-major.

Général de division : le baron Pernetti, commandant de l'artillerie.

Généraux de brigade { le baron Baltus, commandant en 2e de l'artillerie.
le baron Jouffroy.
le baron Haxo, commandant le génie.
Saunier, commandant la gendarmerie.

Total : 72 officiers d'état-major.

1re Division. — Général de division : le comte Morand.

Généraux de brigade { le baron Dalton, commandant la 1re brigade.
le baron Gratien, commandant la 2e brigade.
Bonamy, — 3e —

13e Léger (5 bataillons).
17e de Ligne (5 —).
30e — (5 —).
2e Badois (2 —).

Total : 22 officiers d'état-major, 17 bataillons, 12.785 officiers et soldats, et 999 chevaux.

2e Division. — Général de division : le comte Friant [2].

Généraux de brigade { le baron Grandeau, commandt la 1re brigade.
Vandedem, — 2e —
Dufour, — 3e —

15e Léger (5 bataillons).
35e de Ligne (5 —).
48e — (5 —).

Régiment espagnol Joseph Napoléon (2 bataillons).

Total : 20 officiers d'état-major, 17 bataillons, 13.714 officiers et soldats, et 1.006 chevaux.

1. Le 1er Corps a fait toute la campagne jusqu'à Moscou et la grande retraite.

2. Le général Friant, blessé, fut remplacé par le général Ricard. Cette division fut mise sous les ordres du maréchal Ney, à Smolensk, lors de la retraite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3e *Division*. — Général de division : le comte Gudin [1].

Généraux de brigade { le comte Le Clerc, commandt la 1re brigade.
le baron Desailly, — 2e —
le baron Gérard, — 3e —

7e Léger (5 bataillons).
12e de Ligne (5 —).
21e — (5 —).
127e — (2 —).

Régiment de Mecklembourg-Strelitz (1 bataillon).

Total : 20 officiers d'état-major, 18 bataillons, 13.534 officiers et soldats, 1.057 chevaux.

4e *Division*. — Général de division : le baron Dessaix [2].

1re Brigade : général de brigade, le baron Barbanegre, 33e de ligne (4 bataillons).

2e — — — le baron Friedrichs, 85e de ligne (5 bataillons).

3e — — — le baron le Guay, 108e de ligne (5 bataillons).

2e Régiment de Hesse (2 bataillons).

Total : 20 officiers d'état-major, 16 bataillons, 11.214 officiers et soldats, et 1.054 chevaux.

5e *Division*. — Général de division : le comte Compans.

1re Brigade : le baron Duppelin, 25e de ligne (5 bataillons).
2e — le baron Teste, 57e — (5 —).
3e — le baron Guyardet, 61e — (5 —).
4e — 111e — (5 —).

Total : 22 officiers d'état-major, 20 bataillons, 14.967 officiers et soldats, 1.170 chevaux.

CAVALERIE

1re Brig. lég. : gén. de brig., Pajol. . . { 2e chasseurs (4 esc.).
9e lanciers polonais (4 esc.).

2e — — Bourdesoul. { 1er chasseurs (4 esc.).
3e — (4 esc.).

Total : 7 officiers d'état-major, 16 escadrons, 3.417 officiers et soldats, 3.637 chevaux.

1. Le général Gudin, blessé à Valoutina, fut remplacé par le général Gérard.
2. Le général Dessaix, blessé, fut remplacé par le général Friedrichs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réserve d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 431 officiers et soldats, 420 chevaux.

Parc d'artillerie. — 11 officiers d'état-major, 1.225 officiers et soldats, 1.571 chevaux.

Parc de génie. — 4 officiers d'état-major, 541 officiers et soldats, 503 chevaux.

Total du 1er Corps : 178 officiers d'état-major, 68 bataillons, 16 escadrons, 56.861 officiers et soldats, 10.247 chevaux.

2e Corps[1]

Maréchal Oudinot, duc de Reggio.

Général de brigade, le baron Latreille de Lorencez, chef d'état-major.

Général de division, le comte Dulauloy, commandant l'artillerie.

Général de brigade, le baron Aubry, commandant en deuxième l'artillerie.

55 officiers d'état-major.

6e Division. — Général de division, Legrand.

1re Brigade :	général de brigade,	le baron Albert,	26e léger	(4 b.).
2e —	—	le baron Moreau,	56e de ligne	(4 b.).
3e —	—	le baron Maison,	19e —	(4 b.).
4e —	—	Pamplona	128e de ligne	(2 b.).
			3e rég. portugais	(2 b.).

Total : 24 officiers d'état-major, 16 bataillons, 11.712 officiers et soldats, et 980 chevaux.

8e Division. — Général de division, Verdier[2].

1re brig. : gén. de brig., le bron Raymond-Viviès.	11e léger	(4 b.).
	2e de ligne	(5 b.).
2e — — le baron Pouget . .	37e —	(4 b.).
	124e —	(3 b.).

Total : 21 officiers d'état-major, 16 bataillons, 11.188 officiers et soldats, 1.070 chevaux.

1. Le 2e corps est resté sur la Duna, aux environs de Polotsk, puis est ensuite revenu sur la Bérésina.

2. Le général Maison a remplacé le général Verdier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

9e Division. — Général de division, Merle.

1re Brig. : gén. de brig., le baron Amey . .	3e provre Croates	(2 b.).
	4e suisse	(3 b.).
2e — — le baron Candras. .	1er —	(2 b.).
	2e —	(3 b.).
3e — — le baron Coustard.	123e de ligne	(4 b.).
	3e suisse	(3 b.).

Total : 15 officiers d'état-major, 16 bataillons, 9.972 officiers et soldats, 947 chevaux.

Cavalerie légère.

5e Brigade : le général de brig., Castex. . .	23e chasseurs	(4 esc.).
	24e —	(4 esc.).
6e — — Corbineau. .	7e —	(4 esc.).
	20e —	(4 esc.).
	8e chevau-légers	(3 esc.).

Total : 7 officiers d'état-major, 20 escadrons, 2.833 officiers et soldats, 3.085 chevaux.

Réserve d'artillerie. — 1 officier d'état-major, 414 officiers et soldats, 380 chevaux.

Parc d'artillerie. — 6 officiers d'état-major, 891 officiers et soldats, 869 chevaux.

Total du 2e Corps : 129 officiers d'état-major, 48 bataillons, 20 escadrons, 37.010 officiers et soldats, 7.331 chevaux.

3e Corps[1]

Maréchal Ney, duc d'Elchingen.
Général de brigade, Gouré, chef d'état-major.
Général de division, le baron Foucher, commandant l'artillerie.
Général de brigade, Martuschewitz, commandant en 2e l'artillerie.
— — le baron Dodde, commandant le génie.
50 officiers d'état-major.

10e Division. — Général de division, le baron Ledru.

1re Brig. : gén. de brig., le baron Gengoult.	24e léger	(4 b.).
	1er portugais	(2 b.).
2e — — le baron Marion. .	46e de ligne	(4 b.).

1. Le 3e corps a fait toute la campagne jusqu'à Moscou, puis la retraite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3e Brig. : général de brig., le baron Bruny. { 72e de ligne (4 b.). 129e — (2 b.).

Total : 19 officiers d'état-major, 16 bataillons, 11.696 officiers et soldats, 865 chevaux.

11e Division. — Général de division, le baron Razout.

1re Brig. : gén. de brig., Compère . . . . { régiment d'Illyrie (4 b.). 2e portugais (2 b.).

2e — — le baron Joubert. . { 4e de ligne (4 b.). 18e — (4 b.).

3e — — d'Henin. . . . . 93e — (4 b.).

Total : 18 officiers d'état-major, 18 bataillons, 12.775 officiers et soldats, 877 chevaux.

25e *Division* (Wurtembergeoise). — S. A. R. le prince de Würtemberg (en congé).

Général de division Marchand, commandant.

— — de Scheler, commandant en 2e.

1re Brigade : général de brig., de Huget. . { 1er de ligne (prince Paul) (2 b.). 4e — (2 b.).

2e — — de Koch . . { 3e — (duc Guillaume) (2 b.). 6e de ligne (prince Royal) (2 b.).

3e — — de Brusselle. { chasseurs à pied (2 b.). infanterie légère (2 b.).

Total : 31 officiers d'état-major, 12 bataillons, 8.814 officiers et soldats, 486 chevaux.

Cavalerie légère. — Général de division, de Woelwarth.

9e Brigade : général de brig., Mouriez. . . { 6e chevau-légers (3 esc.). 11e hussards (4 esc.). 4e chasseurs wurtembergeois (4 esc.).

14e — — Beurmann. . { 4e chasseurs (4 esc.). 28e — (4 esc.).

Total : 10 officiers d'état-major, 26 escadrons, 3.577 officiers et soldats, 3.765 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réserve d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 522 officiers et soldats, 363 chevaux.

Parc d'artillerie. — 7 officiers d'état-major, 1.822 officiers et soldats, 1.683 chevaux.

Total du 3e Corps : 136 officiers d'état-major, 46 bataillons, 26 escadrons, 39.206 officiers et soldats, 8.039 chevaux.

COMMANDEMENT DU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE

4e Corps[1]

Le prince Eugène Napoléon.
Le général de brigade Dessoles, chef d'état-major.
Le général de division Danthouard, commandant de l'artillerie.
Le général de brigade Couin, commandant en 2e de l'artillerie.
— — baron de Moureillon, commandant le génie.
45 officiers d'état-major.

13e *Division.* — Général de division, Delzons[2].

1re Brigade : général de brigade, Huard.	8e léger	(2 b.).
	84e de ligne	(4 b.).
2e —	1er provisre croates	(2 b.).
	92e de ligne	(4 b.).
3e —	106e —	(4 b.).

Total : 16 officiers d'état-major, 16 bataillons, 11.707 officiers et soldats, 864 chevaux.

14e *Division.* — Général de division, Broussier.

1re Brig. : gén. de brig., Bertrand de Sivray.	18e léger	(2 b.).
	9e de ligne	(4 b.).
2e — — Alméras	régimt espagnol Joseph. Napoléon	(2 b.).
	35e de ligne	(4 b.).
3e — — Pastol	53e —	(4 b.).

1. Le 4e corps a fait la campagne jusqu'à Moscou, et la retraite.

2. Le général Delzons, tué à Malo-Jarolawetz, fut remplacé par le général Guilleminot, puis par le général Philippon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total : 19 officiers d'état-major, 16 bataillons, 10.524 officiers et soldats, 847 chevaux,

15e Division. — Général de division, Pino.

1re Brigade : général de brig., Fontana . .	1er léger	(1 b.).
	2e de ligne	(4 b.).
2e — — Guilleaume.	régiment dalmate	(3 b.).
	3e léger	(4 b.).
3e — — Dembowski.	3e de ligne	(4 b.).

Total : 23 officiers d'état-major, 16 bataillons, 11.960 officiers et soldats, 818 chevaux.

Garde royale italienne.

Général de brigade, Lecchi	gardes d'honneur	(1 cie).
	vélites royaux	(2 b.).
	infanterie de ligne	(2 b.).
	régt de conscrits	(2 b.).
— — Triaire	dragons de la Garde	(2 esc.).
	dragons de la Reine	(4 esc.).

Total : 9 officiers d'état-major, 6 bataillons, 6 escadrons, 6.027 officiers et soldats, 2.722 chevaux.

Cavalerie légère.

12e Brigade : général de brigade, Guyon .	9e chasseurs	(3 esc.).
	19e —	(3 esc.).
13e — — Villata .	2e —	(4 esc.).
	3e —	(4 esc.).

Total : 7 officiers d'état-major, 14 escadrons, 2.361 officiers et soldats, 2.482 chevaux.

Réserve d'artillerie. — 3 officiers d'état-major, 372 officiers et soldats, 307 chevaux.

Parc d'artillerie et de génie. — 17 officiers d'état-major, 1.708 officiers et soldats, 1.891 chevaux.

Total du 4e Corps : 139 officiers d'état-major, 58 bataillons, 21 escadrons, 44.659 officiers et soldats, 10.057 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

6e Corps[1]

Général de division, le comte Gouvion-Saint-Cyr.
12 officiers d'état-major.

19e Division. — Général de division, de Deroy.

1re Brigade : général de brig., de Sibein . .		1er de lig. bavarois (2 b.). 9e — — (2 b.). inf. lég. bavaroise (1 b.).
2e — —	de Raglowich	4e de lig. bavarois (2 b.) 10e — — (2 b.). inf. lég. bavaroise (1 b.).
3e — —	de Rechberg.	8e de lig. bavarois (2 b.). inf. lég. bavaroise (1 b.).

Total : 19 officiers d'état-major, 13 bataillons, 10.537 officiers et soldats, 439 chevaux.

20e Division. — Général de division, le comte de Wrède.

1re Brig. : gén. de brig., de Vincenti . . .		2e de lig. bavarois (2 b.). 6e — — (2 b.). inf. lég. bavaroise (1 b.).
2e — —	le comte Beckers.	3e de lig. bavarois (2 b.). 7e — — (2 b.). inf. lég. bavaroise (1 b.).
3e — —	le comte Dalwick.	5e de lig. bavarois (2 b.). 11e — — (2 b.). inf. lég. bavaroise (1 b.).

Total : 24 officiers d'état-major, 15 bataillons, 12.202 officiers et soldats, 539 chevaux.

Cavalerie légère.

21e Brig. : gén. de brig., le cte de Seydewitz		3e chev.-lég. bav. (4 esc.). 6e — (4 esc,).
22e — —	le cte de Preysing.	4e — (4 esc.). 5e — (4 esc.).

Total : 4 officiers d'état-major, 16 escadrons, 1.902 officiers et soldats, 2.031 chevaux.

Parc d'artillerie. — 4 officiers d'état-major, 430 officiers et soldats, 690 chevaux.

1. Le 6e corps est resté sur la Duna aux environs de Polotsk.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total du 6e Corps : 63 officiers d'état-major, 28 bataillons, 16 escadrons, 25.071 officiers et soldats, 3.699 chevaux.

Total du commandement du prince Eugène Napoléon : 203 officiers d'état-major, 82 bataillons, 37 escadrons, 73.161 officiers et soldats, 14.178 chevaux.

COMMANDEMENT DU ROI DE WESTPHALIE

5e Corps[1].

Le prince Poniatowski.
Général de division Fiszer, chef d'état-major.
Général de brigade, Pelletier, commandant l'artillerie et le génie.

16e division. — Général de division, Zaionsheck.

1re Brigade :	général de brigade Mielzinski.	3e polonais	(3 b.).
		15e —	(3 b.).
2e —	— Potocki.	13e —	(3 b.).
		16e —	(3 b.).

Total : 15 officiers d'état-major, 12 bataillons, 11.089 officiers et soldats, 869 chevaux.

17e Division. — Général de division, Dabrowski.

1re Brigade :	général de brig., Axamitowski.	1er polonais	(3 b.).
		6e —	(3 b.).
2e —	— Zottowski.	14e —	(3 b.).
		17e —	(3 b.).

Total : 17 officiers d'état-major, 12 bataillons, 11.187 officiers et soldats, 855 chevaux.

18e Division. — Général de division, Kaminiecki.

1re Brigade :	général de brigade, Bieganski.	2e polonais	(3 b.).
		8e —	(3 b.).
2e —	— Grabowski.	12e —	(3 b.).

1. La division Dabrowski est restée détachée à Bobruisk et Minsk, pendant la campagne, et est revenue ensuite sur la Bérésina.

Le reste du 5e corps a été jusqu'à Merkew et a fait la grande retraite. Après le passage de la Bérésina, ce qui restait de tous les corps polonais répartis dans l'armée s'est dirigé sur Warsovie, sous le commandement de Poniatowski.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total : 17 officiers d'état-major, 9 bataillons, 7.514 officiers et soldats, 758 chevaux.

Cavalerie légère.

18e Brigade : gén. de brig., Kaminski. . .		4e ch. polonais (4 esc.).
19e — —	Tyszkiewicz. .	1er ch. polonais (4 esc.). 12e lanciers polonais (4 esc.).
20e — —	Sutkowski . .	5e ch. polonais (4 esc.). 13e hussards polonais (4 esc.).

Total : 6 officiers d'état-major, 20 escadrons, 3.552 officiers et soldats, 3.881 chevaux.

Réserve d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 435 officiers et soldats, 488 chevaux.

Parc d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 687 officiers et soldats, 786 chevaux.

Parc du génie et des équipages militaires. — 1 officier d'état-major, 738 officiers et soldats, 1.043 chevaux.

Total du 5e Corps : 110 officiers d'état-major, 33 bataillons, 20 escadrons, 35.202 officiers et soldats, 8911 chevaux.

7e Corps[1]

Général de division, Reynier.

24 officiers d'état-major.

21e Division. — Général de division, de Lecoq.

1re Brigade : général de brig., de Steindel.		grenadiers saxons (1 b.). régim. saxon du prince Frederick (2 b.). régim. saxon du prince Clément (2 b.).
2e — —	de Nostitz. .	régim. saxon du prince Antoine (3 b.). 1er de ligne saxon (2 b.).

Total : 14 officiers d'état-major, 9 bataillons, 7,002 officiers et soldats, 825 chevaux.

1. Le 7e corps est resté en Pologne avec le corps autrichien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

22e Division. — Général de division, de Fuhck.

1re Brigade : général de brigade, de Klengel.	grenadiers saxons (1 b.). rég. saxon du Roi (2 b.). régim. saxon de Niestmeurschel (2 b.).
2e — — de Jahr . .	grenadiers saxons (2 b.). 2e de ligne saxon (2 b.).

Total : 14 officiers d'état-major, 9 bataillons, 6.746 officiers et soldats, 785 chevaux.

Cavalerie légère.

23e Brigade : général de brig., de Gablentz	hulans saxons prince Clément (4 esc.). chevau-légers saxons de Polenz (4 esc.). rég. de hussards (8 esc.).

Total : 3 officiers d'état-major, 16 escadrons, 2.183 officiers et soldats, 2.537 chevaux.

Parc d'artillerie. — 7 officiers d'état-major, 1.196 officiers et soldats, 1.435 chevaux.

Total du 7e Corps : 62 officiers d'état-major, 18 bataillons, 16 escadrons, 17.127 officiers et soldats, 5.582 chevaux.

8e Corps[1] (Westphalien).

Général de division Junot, duc d'Abrantès.
— — Allix, commandant l'artillerie et le génie.
23 officiers d'état-major.

23e Division. — Général de division, Tharreau.

1re Brigade : général de brigade, Damas.	infant. légère westphalienne (1 b.). 2e de ligne westphalien (3 b.). 6e de ligne westphalien (2 b.).

1. Le 8e corps a fait la campagne entière jusqu'à Mojaïsk, où il est resté après la bataille de la Moskowa, puis a fait la retraite avec le reste de l'armée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2e Brigade : gén. de brig., de Wickemberg. { infan. légère westphalienne (1 b.). 3e de ligne westphalien (3 b.). 7e de ligne westphalien (3 b.).

Total : 18 officiers d'état-major, 12 bataillons, 10.112 officiers et soldats, 456 chevaux.

24e *Division.* — Général de division, d'Ochs.

1re Brigade : général de brigade, Legras. . { chass.-carabin. gardes (1 b.). chass. gardes (1 b.). grenad. gardes (1 b.). 5e de ligne westphalien (2 b.). infant. légère westphalienne (1 b.).

Total : 11 officiers d'état-major, 6 bataillons, 5.199 officiers et soldats, 279 chevaux.

Cavalerie. — Général de division, Chabert.

Général de brigade, Wolff . . . . . { gardes du corps (1 esc.). chev.-légers de la garde (4 esc.).

— — de Hammerstein. . . { 1er hussards westphaliens (4 esc.). 2e hussards westphalien (4 esc.).

Total : 6 officiers d'état-major, 13 escadrons, 2.044 officiers et soldats, 2.267 chevaux.

Parc d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 520 officiers et soldats, 475 chevaux.

Total du 8e Corps : 60 officiers d'état-major, 18 bataillons, 13 escadrons, 17.875 officiers et soldats, 3.477 chevaux.

Total du commandement du roi de Westphalie : 225 officiers d'état-major, 69 bataillons, 45 escadrons, 68.633 officiers et soldats, 17.106 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMMANDEMENT DU MARÉCHAL VICTOR, DUC DE BELLUNE

9e Corps[1]

Maréchal Victor, duc de Bellune.
1 officier d'état-major.

12e Division. — Général de division, Partouneaux.

1re Brigade : général de brigade, Billiard . .	10e léger	(1 b.).
	29e —	(4 b.).
2e — — Blammont.	36e de ligne	(1 b.).
	51e —	(1 b.).
	55e —	(1 b.).
3e — — Camus . .	44e —	(2 b.).
	125e —	(3 b.).
	126e —	(4 b.).

Total : 10 officiers d'état-major, 17 bataillons, 3.972 officiers et soldats, 590 chevaux.

26e Division. — Général de division, Daendels.

1re Brig. : gén. de brig., Damas	1er de lig. de Berg	(1 b.).
	2e — —	(2 b.).
	4e — —	(2 b.).
	1er lanc. de Berg	(3 esc.).
	2e — —	(3 esc.).
2e — — de Hochberg . . .	1er de lig. de Bade	(2 b.).
	3e — —	(2 b.).
	infant. légère de Bade	(1 b.).
	huss. de Bade	(4 esc.).
3e — — prce Emile de Hesse.	régim. des gardes de Hesse	(2 b.).
	infant. légère de Hesse	(2 b.).
	chevau-légers de Hesse	(4 esc.).

1. Le 9e corps est venu jusqu'à Smolensk, d'où il a marché sur la Duna. Il a couvert la retraite à la Bérésina.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total : 18 officiers d'état-major, 14 bataillons, 14 escadrons, 11.700 officiers et soldats, 2.725 chevaux.

28e *Division*. — Général de division, Girard { 4e de lig. polonais (3 b.). 7e — — (3 b.). 9e — — (3 b.).

Total : 1 officier d'état-major, 9 bataillons, 7.488 officiers et soldats, 201 chevaux.

Total du 9e Corps : 30 officiers d'état-major, 40 bataillons, 14 escadrons, 31.160 officiers et soldats, 3.516 chevaux.

1re *Division de réserve*. — Généraux de brigade Augereau, Ravier, Augier, Destabenrath.

Total : 8 officiers d'état-major, 16 bataillons, 13.408 officiers et soldats.

Total du commandement du duc de Bellune. — 38 officiers d'état-major, 56 bataillons, 14 escadrons, 46.568 officiers et soldats, 3.516 chevaux.

10e Corps [1]

Maréchal Mac-Donald, duc de Tarente.

Général de brigade, de Grawert, chef d'état-major.

22 officiers d'état-major.

7e *Division*. — Général de division, le baron de Grandjean.

1re Brig. : gén. de brig., le baron Bachelu. { 5e de lig. polonais (4 b.). 10e — — (2 b.).

2e — — Radziwill. . . . { 10e — — (2 b.). 11e — — (4 b.).

3e — — Danloup-Verdun. . { 1er — westphal. (2 b.). 8e — — (2 b.).

4e — — le baron Aicard. . { rég. saxon de Rechten (1 b.). 7e de ligne würtembergeois (1 b.). 13e de ligne bavarois (2 b.).

1. Le 10e corps a été en Courlande, vers Riga. Il a peu agi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total : 23 officiers d'état-major, 20 bataillons, 15.274 officiers et soldats, 1.095 chevaux.

27e *Division* (prussienne). — Général de division, d'York.

1re Brigade, colonel, Below	1er rég. prussien	(2 b.).
	2e — —	(2 b.).
	3e — —	(2 b.).
	chass. prussiens	(1 b.).
2e — lieutenant-colonel, Horn. . .	4e rég. prussien	(2 b.).
	5e — —	(2 b.).
	6e — —	(2 b.).

Total : 11 officiers d'état-major, 19 bataillons, 13.009 officiers et soldats.

Cavalerie prussienne. — Général de division, Massenbach.

Général de brigade, de Hunerbein. . . .	1er drag. pruss.	(4 esc.).
	2e — —	(4 esc.).
	1er huss. pruss.	(4 esc.).
	4e — —	(4 esc.).

Total : 8 officiers d'état-major, 16 escadrons, 2.466 officiers et soldats, 2.501 chevaux.

Artillerie et génie. — 9 officiers d'état-major, 1.675 officiers et soldats, 1.704 chevaux.

Total du 10e Corps : 72 officiers d'état-major, 39 bataillons, 16 escadrons, 32.760 officiers et soldats, 5.315 chevaux.

11e Corps

Maréchal Augereau, duc de Castiglione.
Général de brigade Ménard, chef d'état-major.
17 officiers d'état-major.

30e *Division.* — Général de division, Heudelet[1].

1re Brig. : gén. de brig , Husson. .	1re demi-brigade provisoire (2e, 4e, 17e léger) (3 b.).
2e — — Breissand.	6e demi-brigade provisoire (16e léger, 21e, 23e, 28e, 43e, 65e de ligne) (4 b.).

1. La division Heudelet est restée en arrière et est entrée fort diminuée à Dantzig.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3e Brigade : gén. de brig., Gault.	7e demi-brigade provisoire (8e, 14e, 94e de ligne) (3 b.). 8e demi-brigade provisoire (54e, 88e, 95e, 128e de ligne) (4 b.). 9e demi-brigade provisoire (45e, 24e, 59e, 127e de ligne) (4 b.). 17e demi-brigade provisoire (6e, 8e, 18e, 25e léger, 39e de ligne) (4 b.).

Total : 14 officiers d'état-major, 22 bataillons, 15.590 officiers et soldats, 204 chevaux.

31e Division. — Général de division, La Grange[1].

1re Brig. : gén. de brig., Schobert	10e demi-brigade provisoire (27e, 63e, 76e, 96e de ligne) (4 b.). 11e demi-brigade provisoire (27e léger, 36e, 50e, 51e, 55e, 75e de ligne) (3 b.).
2e — — Labastie	12e demi-brigade provisoire (123e, 124e, 125e, 129e de ligne) (4 b.). 13e demi-brigade provisoire (5e, 11e, 79e de ligne) (3 b.).

Total : 8 officiers d'état-major, 14 bataillons, 9.120 officiers et soldats.

32e Division. — Général de division, Durutte[2].

1re Brigade : général de brig., Devaux . .	rég. de Belle Isle (3 b.). rég de l'isle de Ré (3 b.).
2e — — Penne. . .	rég. de Walcheren (3 b.).
3e — — Barthélemy.	1er rég. de la Méditerranée (2 b.). 2e rég. de la Méditerranée (4 b.).

Total : 9 officiers d'état-major, 15 bataillons, 10.153 officiers et soldats.

1. La division La Grange, venue jusqu'à Vilna, se fondit complètement sans combattre.

2. La division Durutte alla jusqu'à Varsovie, où elle se réunit au 7e corps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

34e Division. — Général de division Morand [1].

1re Brigade : général de brigade, P. Lacroix		3e, 29e, 105e et 113e de ligne (5 b.).
2e —	— Schramm.	4e de ligne westphalien (3 b.). régim. d'inf. légère de Hesse (2 b.).
	— Cosson .	rég. d'inf. no 4 d. maisons ducales de Saxe (3 b.).

Total : 6 officiers d'état-major, 13 bataillons, 10.136 officiers et soldats, 159 chevaux.

Cavalerie.

Général de brigade, Cavaignac [2]	1er régim. provisoire de dragons (8 esc.).
— — Poinsot.	

Total : 2 officiers d'état-major, 8 escadrons, 1.103 officiers et soldats, 1.067 chevaux.

33e Division (napolitaine). — Général de division, Destrées [3].

Général de brigade Pepe, chef d'état-major.

1re Brigade : général de brigade, Rossarol.		5e de lig. calabrais (2 b.). 6e de ligne napolitain (2 b.). marins de la garde napolitains (2 b.).
2e —	— Ambrolio.	7e de lig. prince Lucien (2 b.). vélites à pied de la garde (2 b.). gardes d'honneur à cheval (3 esc.). vélites à cheval (3 esc.).

Total : 4 officiers d'état-major, 10 bataillons, 6 escadrons, 7.575 officiers et soldats, 1.058 chevaux.

6es bataillons. — 5 officiers d'état-major, 3.834 officiers et soldats.

1. La division Morand, restée en arrière, rentra fort diminuée à Dantzig.

2. La brigade Cavaignac entra dans Dantzig.

3. La division Destrées, venue jusqu'à Vilna, fondit sans combattre, et ses débris entrèrent dans Dantzig.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total du 11e Corps : 60 officiers d'état-major, 77 bataillons, 14 escadrons, 57.511 officiers et soldats, 2.488 chevaux.

RÉSERVE DE CAVALERIE [1]

Le roi de Naples.
Général de division Belliard, chef d'état-major.
Général de brigade Faure de Giers, commandant l'artillerie.
6 officiers d'état-major.

1er Corps

Général de division, Nansouty.
14 officiers d'état-major.

1re Division de légère. — Général de division, Bruyère.
Général de division, Russel d'Hurbal (commandant le 9e chevau-léger).

3e brigade : général de brigade, Jacquinot.				7e hussards	(4 esc.).
				9e chevau-légers	(4 esc.).
4e	—	—	— Piré	16e chasseurs	(4 esc.).
				8e hussards	(4 esc.).
15e	—	—	— Niemoiewski	6e lanciers pol.	(4 esc.).
				8e —	(4 esc.).
				2e hussards prus.	(4 esc.).

Total : 19 officiers d'état-major, 27 escadrons, 5.776 officiers et soldats, 6.218 chevaux.

1re Division de cuirassiers.— Le général de division, Saint-Germain.

1re Brigade :				général de brigade, Bessières, 2e cuirassiers	(4 esc.).
2e	—	—	—	Bruno, 3e —	(4 esc.).
3e	—	—	—	Queunot, 9e —	(4 esc.).

1er chevau-légers (3 escadrons).

(1) La réserve de cavalerie, sauf la division Doumerc, fit toute la campagne jusqu'à Moscou, puis la retraite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Total : 15 officiers d'état-major, 16 escadrons, 3.232 officiers et soldats, 3.458 chevaux.

5e *Division de cuirassiers.* — Général de division, Valence.

1re Brigade : général de brigade, Reynaud, 6e cuirassiers (4 esc.).
2e — — — Dejean, 11e — (4 esc.).
3e — — — de la Grange, 12e — (4 esc.).
5e chevau-légers (3 escadrons).

Total : 11 officiers d'état-major, 16 escadrons, 2.970 officiers et soldats, 3.259 chevaux.

Parc d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 38 officiers et soldats, 81 chevaux.

Total du 1er corps. — 61 officiers d'état-major, 59 escadrons, 12.016 officiers et soldats, 13.014 chevaux.

2e Corps [1]

Général de division, Montbrun.
14 officiers d'état-major.

2e *Division légère.* — Général de division, Sébastiani.

7e brigade : général de brigade, St-Geniez. { 11e chasseurs (4 esc.). 12e — (4 esc.).
8e — — — Burthe. { 5e hussards (4 esc.). 9e — (4 esc.).
16e — — — Subervie. { 1er uhlans prus. (4 esc.). 3e ch. würtemb. (4 esc.). 10e hussards pol. (4 esc.).

Total : 14 officiers d'état-major, 28 escadrons, 4.965 officiers et soldats, 5.223 chevaux.

2e *Division de cuirassiers.* — Général de division, Wathiez de Saint-Alphonse.

(1) Après la mort du général Montbrun, le commandement de ce corps passa au général Sébastiani qui fut remplacé à la tête de sa division par le général Pajol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1re Brigade : général de brigade, Beaumont, 5e cuirassiers (4 esc.).
2e — — — Richter 8e — (4 esc.).
3e — — — Dornez 10e — (4 esc.).
2e chevau-légers (3 escadrons).

Total : 17 officiers d'état-major, 16 escadrons, 2.583 officiers et soldats, 2.799 chevaux.

4e Division de cuirassiers. — Général de division, Defrance.

1re Brigade : général de brigade Chouard, 1er carabiniers (4 esc.).
2e — — — Paultre 2e — (4 esc.).
3e — — — Bouvier des Éclats, 1er cuir. (4 esc.).
4e chevau-légers (3 escadrons).

Total : 17 officiers d'état-major, 16 escadrons, 2.589 officiers et soldats, 2.906 chevaux.

Parc d'artillerie. — 2 officiers d'état-major, 106 officiers et soldats, 197 chevaux.

Total du 2e corps : 64 officiers d'état-major, 60 escadrons, 10.372 officiers et soldats, 11.125 chevaux.

3e Corps

Général de division, le comte Grouchy.
10 officiers d'état-major.

3e Division légère. — Général de division, Chastel.

10e Brigade : général de brigade, Gérard . . { 6e chasseurs (4 esc.). 25e — (4 esc.).
11e — — — Gauthrin. . { 6e hussards (4 esc.). 8e chasseurs (4 esc.).
17e — — — Dommanget { 1er chevau-légers bavarois (4 esc.). 2e chevau-légers bavarois (4 esc.). chevau-légers saxons (4 esc.).

Total : 12 officiers d'état-major, 28 escadrons, 4.104 officiers et soldats, 4.406 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3e Division de cuirassiers. — Général de division, Doumerc[1].

1re Brigade : général de brigade, Berkheim, 4e cuirassiers (4 esc.).
2e — — — Lhéritier, 7e — (4 esc.).
3e — — — Doullembourg, 14e — (4 esc.).
3e chevau-légers (3 escadrons).

Total : 16 officiers d'état-major, 15 escadrons, 2.800 officiers et soldats, 3.074 chevaux.

6e Division de dragons. — Général de division, Lahoussaye.

1re Brigade : général de brigade, Thiry. . { 7e dragons (4 esc.). 23e — (4 esc.).
2e — — — Serou. . { 28e — (4 esc.). 30e — (4 esc.).

Total : 13 officiers d'état-major, 16 escadrons, 2.721 officiers et soldats, 2.971 chevaux.

Total du 3e corps : 41 officiers d'état-major, 59 escadrons, 9.666 officiers et soldats, 11.081 chevaux.

4e Corps

Général de division, Latour-Maubourg.
8 officiers d'état-major.

4e Division légère. — Général de division, Roznieckі.

28e Brigade : gén. de brig., Dziewanowski. { 2e lanc. polon. (4 esc.). 7e — (4 esc.). 11e — (4 esc.).
29e — — Turno . . . { 3e — (4 esc.). 15e — (4 esc.). 16e — (4 esc.).

Total : 14 officiers d'état-major, 24 escadrons, 4.846 officiers et soldats, 5.215 chevaux.

1. La division Doumerc fut constamment détachée au 2e corps sur la Duna et revint avec lui sur la Bérésina.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

7e *Division de cavalerie.* — Général de division, le baron de Lorge.

1re Brig. (saxne) : gén. de brig., de Thielmann	rég. saxon des gardes du corps (4 esc.). cuirassiers saxons de Zastrow (4 esc.). 14e cuirassiers polonais (2 esc.).
2e — (westphne) — Lepell . . .	1er cuirassiers westphaliens . (4 esc.). 2e cuirassiers westphaliens (4 esc.).

Total : 12 officiers d'état-major, 18 escadrons, 3.114 officiers et soldats, 3.551 chevaux.

Total du 4e Corps : 34 officiers d'état-major, 42 escadrons, 7.960 officiers et soldats, 8.766 chevaux.

Total de la réserve de cavalerie : 216 officiers d'état-major, 220 escadrons, 39.973 officiers et soldats, 43.356 chevaux.

GRAND PARC

Artillerie. — Général de division, Lariboisière ; général de brigade, Charbonnel, chef d'état-major ; général de brigade, Bourgeat, commandant en 2e

Équipages des ponts. — Général de division, Eblé.

Équipages de siège. — Le général de brigade, Darancey.

Parc d'artillerie. — 94 officiers d'état-major, 7.945 officiers et soldats, 2,172 chevaux.

Parc du génie. — Le général de division, Chasseloup.

Total : 43 officiers d'état-major, 4.876 officiers et soldats, 926 chevaux.

Équipages militaires. — 5.882 officiers et soldats, 7.605 chevaux.

Total du Grand Parc : 137 officiers d'état-major, 20.309 officiers et soldats, 12.424 chevaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'après le Carnet de Situation de juillet 1812, voici la composition de la Grande Armée au 15 juin :

	Officiers d'état-major	Bataillons	Escadrons	Officiers et soldats	Chevaux
Etat-major et gendarmerie	249	1	»	1.131	452
1er Corps	199	89	16	73.590	11.405
2e —	129	48	20	37.010	7.331
3e —	139	46	26	39.222	8.272
Commandement du Vice-Roi	203	82	37	73.161	14.178
Commandement du roi de Westphalie	215	69	45	68.633	17.106
Commandement du duc de Bellune	40	49	14	41.407	3.334
10e Corps	72	39	16	32.760	5.315
Commandement du duc de Castiglione	60	77	14	57.511	2.488
Réserve de cavalerie	197	»	220	39.973	43.356
Garde impériale	73	41	25	48.693	16.579
Grand Parc d'artillerie et du génie	137	»	»	20.309	12.424
Troupes des places	96	7	»	7.006	282
Division princière	7	9	1	6.773	288
32e Division militaire et Division danoise	22	11	8	12.110	2.029
Troupes en marche	»	»	»	27.407	11.452
Dépôt général de cavalerie	10	»	»	3.731	1.317
Troupes ne faisant partie d'aucun corps	»	»	»	260	270
TOTAL	1.858	568	442	590.687	157.878

Mais, de ces chiffres donnés par le Carnet de Situation de juillet 1812, il faut déduire : les *troupes des places*, la *division princière*, la *32e division militaire* et la *division danoise*, les *troupes en marche*, le *dépôt général de cavalerie*, et les *troupes ne faisant partie d'aucun corps*; et, d'autre part, y ajouter le *Corps autrichien*, sous le commandement du prince de Swartzemberg. Et l'on a ainsi l'effectif des présents sous les armes ou combattants en ligne composant la Grande Armée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

massée sur la rive gauche du Niémen le 15 juin 1812, et qui allait entreprendre la campagne de Russie.

Pour permettre de comparer plus aisément ces chiffres, tirés du Carnet de Situation de juillet 1812, avec ceux indiqués par de Chambray, de Boutourlin, de la Baume, Jomini, Fain et Guillaume de Vaudoncourt, nous avons cru intéressant de dresser les tableaux suivants. **1, 2, 3**; puis le tableau récapitulatif[1] **4**; d'établir celui des troupes françaises et étrangères **5**; et enfin celui relevant les troupes par nations et par corps d'armée **6**.

1. Le général Gourgaud ne donne dans son ouvrage aucune évaluation par corps, il se contente (page 90) de dire que l'armée portée, sur l'état dérobé par M. de Czernicheff, à 414.600 hommes, n'était effectivement que de 325.900 hommes, dont 155.400 français et 170.500 alliés. Elle avait 984 bouches à feu. Il est difficile de croire à l'exactitude de cette estimation des forces de l'armée française, et ce qu'on peut lui reprocher dans un sens peut être reproché en sens contraire à l'exagération de La Baume.

M. de Ségur estime ainsi qu'il suit la force de l'armée au moment du passage du Niémen :

Corps Autrichien	34.000
Corps Prussien	32.500
A Kowno, sous Napoléon :	
Garde Impériale, 1er, 2e, 3e Corps, 1er et 2e Corps de Cavalerie	220.000
A Grodno, sous Eugène :	
4e et 6e Corps, 3e Corps de Cavalerie	79.200
A Pilony, sous Jérôme :	
6e, 7e et 8e Corps 4e Corps de Cavalerie	79.500
	445.200
En y ajoutant :	
Le 9e Corps	33.000
Le 11e —	50.000
Le Parc, etc.	20.000
On aurait un total de	548.200

ce qui rentre dans la moyenne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE et de leurs COMMANDANTS	DIVISIONS	Selon le CARNET DE SITUATION DE JUILLET 1812			Bataillons	Escadrons	PA						
							SELON CHAMBRAY			SELON BOUTOURLI			
		Officiers et soldats	Chevaux	TOTAL			Infant. et artil.	Cavalerie	TOTAL	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	TO
Quartier général de l'Empereur	Maréchal Berthier, prince de Neufchâtel, major général.	1.380	452	13.804 h. 452 ch.	1	»	3.075	908	3.983	»	»	»	
Garde Impériale	1re Division	9.312	701		12	»							
	2e —	8.547	401		10	»							
	3e —	8.342	561		10	»				39.000	6.000	»	
	à la suite (Duché Varsovie)	7.756	308		9	»						2.000	
					»	»							
	Cavalerie	6.279	7.119		»	25	41.094	6.279	47.463				47.
					»	»							
	Artillerie et génie	7.113	7.084		»	»				»			
				48.766 h.	»	»							
					»	»							
				16.579 ch	»	»				»	»		
1re Corps Maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl.	1re Division	12.807	999		17	»							
	2e —	13.734	1.006		17	»							
	3e —	13.554	1.057	73.789 h.	18	»				68.000	»	»	
	4e —	11.234	1.054		16	»	68.627	3.424	73.051				72.
	5e —	14.989	1.170	11.405 ch	20	»							
	Cavalerie	3.423	3.637		»	16				»	2.200	»	
	Artillerie et génie	2.214	2.494		»	»				»	»	2.000	
2e Corps Maréchal Oudinot, duc de Reggio.	6e Division	11.736	980		16	»							
	8e —	11.209	1.070	37.139 h	16	»				34.000	»	»	
	9e —	9.987	947		16	»	34.299	2.840	37.139				37.
	Cavalerie	2.840	3.085	7.331 ch	»	20				»	2.000	»	
	Artillerie et génie	1.312	1.249		»	»				»	»	1.100	
3e Corps Maréchal Ney, duc d'Elchingen.	10e Division	11.715	865		16	»							
	11e —	12.793	877		18	»				35.000	»	»	
	25e —	8.845	486	39.361 h.	12	»	35.755	3.587	39.342				35.
	Cavalerie	3.587	3.765	8.272 ch	»	26				»	2.400	»	
	Artillerie et génie	2.353	2.046		»	»				»	»	1.600	
4e Corps Prince Eugène, vice-roi d'Italie.	13e Division	6.033	2.722		6	6							
	14e —	11.723	864	44.798 h.	16	»				40.000			
	15e —	10.543	847		16	»							
	Garde royale	11.983	818		16	»	42.430	2.368	44.798				44.
	Cavalerie	2.368	2.482		»	14					2.600		
	Artillerie et génie	2.100	2.198	10.057 ch	»	»						2.200	
5e Corps Prince Eugène Poniatowski.	16e Division	11.004	869		12	»							
	17e —	11.204	855	35.162 h.	12	»				31.000	»	»	
	18e —	7.531	758	8.680 ch	9	»	32.159	4.152	36.311				36.
	Cavalerie	3.558	3.881		»	20				»	2.800	»	
	Artillerie et génie	1.865	2.317		»	»				»	»	2.500	

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RMES					PAR MASSES			
SELON LA BAUME					Selon JOMINI	Selon FAIN	Selon Guillaume de VAUDONCOURT	Selon THIERS
fan-terie	Cava-lerie	Artil-lerie	TOTAL par ARME	TOTAL				
5.000	900	»	»	4.900	»	»	»	»
1.600 » » » » »	..... 6.000 » » »	.... 2.000	43.600 6.000 2.000	55.600	40.000 h.	24.000 h.	32.000 h. inf. 3.800 h. cav. 35.800	47.000 h. de toutes arm (dont 6.000 cavalier 200 bouches à feu.
.400 .900 .500 .700 .500 » »	..... 3.800 »	.... 2.300	77.000 3.800 2.300	83.100	70.000 h.	70.000 h.	65.000 h. inf. 2.400 h. cav. 67.400	82.000 h. infanterie et ar tillerie, 3.500 h. d cavalerie : 85.500 h.
000 200 800 » »	..... 3.200 »	.... 1.500	39.400 3.200 1.500	44.100	42.000 h.	45.000 h.	32.000 h. inf. 2.400 h. cav. 34.400	37.500 h. toutes armes.
000 000 000 » »	..... 4.000 »	.... 2.800	37.000 4.000 2.800	43.800	40.000 h.	45.000 h.	35.000 h. inf. 2.400 h. cav. 37.400	39.000 h. de toutes armes
800 000 000 00 » »	..... 2.900 »	.... 2.600	46.900 2.900 2.600	52.400	45.000 h.	40.000 h.	38.000 h. inf. 2.400 h. cav. 40.400	45.000 h. de toutes armes.
00 00 00 » »	..... 4.000 »	.... 2.200	33.300 4.000 2.200	39.500	35.000 h.	25.000 h.	36.000 h. inf. 2.400 h. cav. 38.400	36.000 h. de toutes armes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE et de leurs COMMANDANTS	DIVISIONS	Selon le CARNET DE SITUATION DE JUILLET 1912			Bataillons	Escadrons	PAR						
							SELON CHAMBRAY			SELON BOUTOURLIN			
		Officiers et soldats	Chevaux	TOTAL			Infant. et artil.	Cavalerie	TOTAL	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	TOTA
6· Corps Maréchal Gouvion Saint-Cyr.	19· Division	10.556	439		13	»							
	20· —	12.246	539		15	»	23.228	1.906	24.834	22.000	»	»	24.2
	Cavalerie	1.906	2.031	25.144 h.	»	16				»	1.700	»	
	Artillerie et génie	436	690	3.699 ch	»	»				»	»	500	
7· Corps Général Reynier.	21· Division	7.016	825		9	»				13.600	»	»	
	22· —	6.760	785	17.165 h.	9	»	15.003	2.186	17.189				17.1
	Cavalerie	2.186	2.537		»	16				»	2.400	»	
	Artillerie et génie	1.203	1.435	5.582 ch	»	»				»	»	1.400	
8· Corps Général Junot, duc d'Abrantès.	23· Division	10.130	456		12	»				14.400	»	»	
	24· —	5.210	279	17.935 h.	6	»	15.885	2.050	17.935				17.8
	Cavalerie	2.050	2.267		»	13				»	2.000	»	
	Artillerie et génie	522	475	3.477 ch	»	»				»	»	1.400	
9· Corps Maréchal Victor, duc de Bellune.	12· Division	13.982	590		17	»							
	26· —	11.718	2.725		14	14				30.000	»	»	
	28· —	7.489	201		9	»	31.663	1.904	36.567				33.5
	Cavalerie			46 606 h.	»	»				»	1.900	»	
	1· Division de réserve	13.416		3 516 ch	16	»				»	»	1.600	
10· Corps (Prussiens) Maréchal Macdonald, duc de Tarente.	7· Division	15.297	1.095		20	»				28.000			
	27· —	13.020		32.832 h.	19	»	30.023	2.474	32.497				32.
	Cavalerie	2.474	2.501		»	16					2.600		
	Artillerie et génie	1.684	1.704	5.315 ch	»	»						1.900	
11· Corps Maréchal Augereau, duc de Castiglione.	30· Division	15.604	204		22	»							
	31· —	9.128			14	»	13.290						
	32· —	10.162		57.571 h	15	»	13.592			58.400	»	»	
	34· —	10.142	159	2.488 ch	13	»							60.
	33· —	7.579	1.058		12	6							
	Cavalerie	1.105	1.067		»	»				»	1.600	»	
	6e bataillon	3.839			»	8							
Autrichiens Prince de Schwartzemberg.	Frimont				»	54					6.000		
	Bianchi				10	»							
	Siegenthal				11	»	26.830	7.318	34.148	24.000			32.
	Frautenberg				6	»							
	Artillerie, génie				»	»						2.200	
Parcs, etc.	Grands Parcs	8.039	2.172		»	»							
	Équipages de Ponts			20.446 h.	»	»							
	Génie	4.919	926	12.424 ch	»	»	21.526	»	21.526	»	»	»	
	Équipages militaires	5.882	7.605		»	»							

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ARMES					PAR MASSES			
SELON LA BAUME					Selon JOMINI	Selon FAIN	Selon Guillaume de VAUDONCOURT	Selon THIERS
Infanterie	Cavalerie	Artillerie	TOTAL par ARME	TOTAL				
11.200 12.700 »	..... 2.000 »	..... » 500	23.900 2.000 500	26.400	22.000 h.	20.000 h.	25.000 h. inf. 2.400 h cav. 27.400	25.000 h. de toutes arm
7.800 7.600 »	..... 2.000 »	..... » 1.200	15.400 2.000 1.200	18.600	16.000 h.	15.000 h.	24.000 h. inf. 2.400 h. cav. 26.400 h.	17.000 h. de toutes arm
10.600 5.200 »	..... 1.900 »	..... » 1.000	15.800 1.900 1.000	17.700	16.000 h.	15.000 h.	18.000 h. inf. 1.200 h. cav. 19.200	18.000 h. de toutes arm
15.000 8.000 7.500 »	..... 2.000 »	..... » »	30.500 2.000 »	32.500	32.000 h.	33.000 h.	30.000 h. inf. 2.000 h. cav. 32.000	38.000 h. de toutes arm
8.000 19.000 »	..... 2.700 »	..... » 1.700	27.000 2.700 1.700	31.400	32.000 h.	30.000 h.	26.000 h. inf. 3.000 h. cav. 29.000	35.000 h. de toutes arm
13.000 11.904 14.700 12.900 11.000 »	..... 1.600	....	61.500 1.600	63.100	50.000 h.	Heudelet, 15600 Loison, 10500 Darutte, 10100 Morand, 9500 Détrées, 7500 Cavaignac, 3000* 56.200 h. * dont à Dresde 1500, à Hanovre 1500,	45.000 h. inf. 4.000 h. cav. 49.000	55.000 h. de toutes arm
18.000 »	..... 6.000 »	.... »	24.000 6.000 »	30.000	32.000 h.	30.000 h.	24.000 h. inf. 6.000 h. cav. 30.000	30.000 h. de toutes arme
19.500 » 11.100 11.800				22.400	»	»	»	20.000 h. de toutes arme

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3

ÉSIGNATION des PS D'ARMÉE et de leurs MMANDANTS	DIVISIONS	Selon le CARNET DE SITUATION DE JUILLET 1812 — Officiers et soldats	Chevaux	TOTAL	Bataillons	Escadrons	PAR — SELON CHAMBRAY — Cavalerie et artillerie		SELON BUTURLIN — Infanterie	Cavalerie	Artillerie	TOTA
1·· Corps Général Nansouty	1·· Légère	5.795	6.218	12.077 h.	»	27	12.077		»	12070	»	
	1·· Cuirassiers	3.247	3.458	13.014 ch	»	16						
	5· —	2.981	3.259		»	16						
2· Corps Général Montbrun	2· Légère	4.979	5.223	10.436 h.	»	28	10.436		»	19430	»	
	2· Cuirassiers	2.600	2.799	11.125 ch	»	16						
	4· —	2.606	2.906		»	16		40.183 h.				40.20
3· Corps Général Grouchy	3· Légère	4.116	4.406	9.666 h.	»	28	9.676		»	9.700	»	
	3· Cuirassiers	2.814	3.704	11.081 ch	»	15						
	6· Dragons	2.734	2.971		»	16						
4· Corps Général Latour-Maubourg	4· Légère	4.860	5.215	7.994 h.	»	24	7.994		»	8.000	»	
	7· Dragons	3.126	3.551	8.766 ch	»	18						
				40.170 h. 43.356 ch								

4

RÉCAPITULATION

CORPS	CHAMBRAY	BOUTOURLIN	LA BAUME	JOMINI	FAIN	VAUDONCOURT	THIERS	MOYENNE	CARNET DE SITUATION
Gr. Quartier Génér.	3.983	»	4.900	»	»	»	»	4.400	1.380
Garde Impériale...	47.423	47.000	55.600	40.000	24.000	35.800	47.000	42.400	48.766
1·· Corps	73.051	72.200	83.100	70.000	70.000	67.400	85.500	74.520	73.789
2· —	37.139	37.100	44.100	42.000	45.000	34.400	37.500	39.600	37.139
3· —	39.342	39.000	43.800	40.000	45.000	37.400	39.000	40.500	39.361
4· —	44.798	44.800	52.400	45.000	40.000	40.400	45.000	44.770	44.798
5· —	36.311	36.300	39.500	35.000	25.000	38.400	36.000	35.100	35.162
6· —	24.834	24.200	26.400	22.000	20.000	27.400	25.000	24.260	25.144
7· —	17.189	17.100	18.600	16.000	15.000	26.400	17.000	18.470	17.165
8· —	17.935	17.800	17.700	16.000	15.000	19.200	18.000	17.380	17.935
9· —	36.567	33.500	32.500	32.000	33.000	32.000	38.000	33.930	41.447
10· —	32.497	32.500	31.400	32.000	30.000	29.000	35.000	31.800	32.832
11· —	60.000	60.000	63.100	50.000	56.200	49.000	55.000	56.100	57.571
Corps Autrichien ..	34.148	32.200	30.000	32.000	30.000	30.000	30.000	31.190	31.300
Parcs, etc.....	21.556	»	22.400	»	20.000	»	20.000	20.989	20.446
1·· Corps Cav. de R.	12.077	12.070	13.400	12.000	10.000	7.200	38.000	11.100	12.077
2· — — .	10.436	10.430	11.400	10.000	10.000	7.200		9.100 (38.780)	10.436
3· — — .	9.676	9.700	10.700	7.700	10.000	7.200		9.900	9.666
4· — — .	7.994	8.000	9.300	8.000	10.000	9.000		8.700	7.994
TOTAUX.....	566.956	525.800 ***	610.300 h	509.700 h *	508.200 h	499.400 h **	565.000	554.189	564.408

* Non compris les parcs, les ponts, le génie, etc.
** Non compris les parcs, les ponts, le génie, etc.
*** Non compris les parcs, les ponts, le génie, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ARMES — SELON LA BAUME					PAR MASSES			
Infanterie	Cavalerie	Artillerie	TOTAL par ARME	TOTAL	Selon JOMINI	Selon FAIN	Selon Guillaume de VAUDONCOURT	Selon THIERS
»	6.500 3.700 3.200	.....	.....	13.400	12.000 h.	10.000 h.	7.200 h.	
»	4.800 3.700 2.900	.....	.....	11.400	10.000 h.	10.000 h.	7.200 h.	
»	4.500 3.300 2.800	.....	.....	10.700	7.500 h.	10.000 h.	7.200 h.	38.000 h.
»	4.600 1.500 2.800	.....	.....	9.300	8.000 h.	10.000 h.	9.000 h.	
				44.800 h.	37.500 h.	40.000 h.	30.600 h.	

DIVISIONS

R TROUPES FRANÇAISES OU ÉTRANGÈRES

RPS ARMÉE	FRANÇAIS			ALLIÉS		
	bataillons	escadrons	TOTAL	bataillons	escadrons	TOTAL
t. gén.	»	17	»	1	»	»
e imp..	32	»	»	9	8	»
orps...	84	12	»	7	4	»
— ...	33	20	»	15	»	»
— ...	26	15	»	20	11	»
— ...	33	14	»	25	6	»
— ...	»	»	»	33	20	»
— ...	»	»	»	28	16	»
— ...	»	»	»	18	16	»
— ...	»	»	»	18	13	»
— ...	17	»	»	23	14	»
— ...	»	»	»	39	16	»
— ...	57	8	»	20	6	»
richiens.	»	»	»	27	54	»
s, etc..	»	»	»	»	»	»
1·· Corps	»	48	»	»	12	»
orps ...	»	48	»	»	12	»
— ...	»	48	»	»	12	»
— ...	»	»	»	»	43	»
TAUX...	279	230	»	283	263	»

tailions. } Dont {Français..... 279 B. 230 E.
ecadrons. } {Alliés ..... 283 B. 263 E.

7 ÉVALUATION APPROXIMATIVE

du nombre d'Hommes revenus de l'Expédition de Russi

(non compris les Hommes restés Prisonniers)

CORPS D'ARMÉE	Fain	Ségur	Bouteurlin	Chambray	Gourgaud	La Baume
Vieille gard.		500	repassés à Kowno	1.474	repassés à Kowno	»
Jeune gard.		»		973		»
1·· Corps...		1.800		3.358		»
2· — ...		1.000		3.629		»
3· — ...		1.600		1.985		»
			20.000		36.000	
4· — ...		1.700		2.851		»
5· — ...	10.000	10.000	»	12.000	20.000	»
6 — ...	4.000	4.000	»	2.000		»
7· — ...	11.000	11.000	11.000	11.000	15.000	»
8· — ...	»	»	»	»		»
9· — ...	»	»	»	1.500		»
10· — ...	26.000	26.000	23.000	24.000	30.000	»
11· — ...	21.600	21.600	»	20.000		»
Autrichiens	25.000	25.000	25.000	25.000	26.000	»
1·· Corps de cavalerie .	»	»	»	»	»	»
		104.200h	79 000 h. ou 115 à 116.000	129.770h	127.000h	»

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

	Bataillons	Escadrons	Bataillons	Escadrons
1 Polonais				
Garde Impériale	9	8		
1·· Corps	»	4		
5· —	33	20		
9· —	9	»		
10· —	12	»		
1·· Corps de cavalerie	»	8		
2· — —	»	4		
4· — —	»	26		
	63	70	63	70
2 Autrichiens	27	54	27	54
3 Saxons				
7· Corps	18	16		
10· —	1	»		
11· —	3	»		
3· Corps de cavalerie	»	4		
4· — —	»	8		
	22	28	22	28
4 Bavarois				
6· Corps	28	16		
10· —	2	»		
3· Corps de cavalerie	»	8		
	30	24	30	24
5 Prussiens				
10· Corps	19	16		
1·· Corps de cavalerie	»	4		
2· — —	»	4		
	19	24	19	24
6 Westphaliens				
8 Corps	18	13		
10· —	4	»		
11· —	3	»		
4· Corps de cavalerie	»	8		
	25	21	25	21
7 Italiens				
4· Corps	17	6	17	6
8 Wurtembourgeois				
3· Corps	12	11		
10· —	1	»		
2· Corps de cavalerie	»	4		
	13	15	13	15

216 Bataillons

242 Escadrons

	Bataillon	Escadrons	Bataillons	Escadrons
9 Napolitains				
11· Corps	10	6	10	6
10 Hesse				
1· Corps	2	»		
9· —	4	»		
11· —	2	4		
	8	4	8	4
11 Berg				
9· Corps	5	6	5	6
12 Suisses				
2· Corps	11	»	11	»
13 Croates				
2· Corps	2	»		
4· —	2	»		
	4	»	4	»
14 Bade				
1·· Corps	2	»		
9· —	5	4		
	7	4	7	4
15 Portugais				
2· Corps	2	»		
3· —	4	»		
	6	»	6	»
16 Espagnols				
1·· Corps	2	»		
4· —	2	»		
	4	»	4	»
17 Confédération du Rhin				
11· Corps	1	»	1	»
18 Mecklembourg				
1·· Corps	1	»	1	»
19 Wurtzbourg				
11· Corps	1	1	1	1
20 Francfort				
11· Corps	1	»	1	»
21 Illyriens				
3· Corps	4	»	4	»
22 Dalmates				
4· Corps	3	»	3	»
23 Neufchatel				
Quartier général	1	»	1	»

67 Bataillons

21 Escadrons

1·· colonne	216 B.	242 E.
2· —	67 —	21 —
TOTAL	283 B.	263 E.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il résulte donc de ces comparaisons que l'Empereur Napoléon fit sa pointe sur Moscou avec :

	Bataillons	Escadrons
Le Quartier Général et la Garde	42	25
Le 1er Corps	88	16
Le 3e —	46	26
Le 4e —	58	20
Le 5e — (Division Dabrowski déduite) . .	21	20
Le 8e —	18	13
La Réserve de Cavalerie (la Division Doumerc déduite).	»	208
	273	328

dont 172 bataillons et 187 escadrons français
— 101 — 141 — étrangers

qu'il laissa sur la Duna à Polotsk :

	Bataillons	Escadrons
Le 2e Corps (plus la Division Doumerc)	48	35
Le 6e —	28	16
	76	51

dont 33 bataillons et 35 escadrons français.
— 43 — 16 — étrangers.

En Wolhinie :

Le 7e Corps	18	16
Le Corps Autrichien.	27	54
	45	70

tous étrangers.

A Riga :

Le 10e Corps	39	16

tous étrangers.

A Smolensk :

Le 9e Corps	40	14

dont 17 bataillons français
— 23 — et 14 escadrons étrangers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A Bobruisk :

La Division Dabrowski . . . . . 12 bataillons étrangers.

En Allemagne, à Wilna, à Warsovie, sur les bords de la Vistule, etc... :

Le 11e Corps, dont 57 bataillons et 8 escadrons français.
— — 20 — 6 — étrangers.

Ce qui fait donc qu'il laissa en arrière :

289 bataillons et 165 escadrons
Dont 107 — 43 — français.
— 182 — 122 — étrangers.

***

On a bien souvent essayé d'évaluer les pertes de la France et de ses alliés pendant la campagne de 1812 en Russie, compte effroyable et impossible ! Toutefois, on peut approcher de la vérité sans y atteindre.

Fain ne donne pas d'évaluations précises. Cependant, il indique la manière dont furent garnies les places : 4.000 bavarois à Thorn, 6.000 polonais à Modling, 4.000 à Zamosk, 5.000 de la division Grandjean (10e corps) à Dantzig, etc... ; pour le 11e corps, 6.000 hommes de la division Heudelet, 10.000 des divisions Loison, Destrées, Morand et Cavaignac entrés à Dantzig, et 6.000 de la division Durutte envoyés à Warsowie, etc..... Les 10.000 hommes du 5e corps (polonais) sont ceux que Poniatowski ramena à Warsowie, reste de ce qu'il avait conduit à Moscou, de la division Dabrowski restée à Bobruisk, de celle Girard du 9e corps, de celle Rosniecki du 4e corps de cavalerie, et des divers régiments de la Vistule attachés à la garde impériale, ainsi que des régiments de Hollande, de lanciers et autres placés dans les corps d'armée et dans les corps de cavalerie de réserve autres que le 4e.

Le marquis de Ségur ne parle que des restes, qu'il attribue à la garde impériale et aux 1er, 2e, 3e et 4e corps. Il ne parle en aucune manière des 5e, 6e, 7e, 10e et 11e corps, ni du corps autrichien qui, cependant, offraient encore des effectifs considérables, puisqu'il dit ensuite qu'on jeta 35.000 hommes dans Dantzig. En rétablissant ces corps selon l'évaluation la plus reçue, pour obtenir un résultat appro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ximatif, on arrive à un effectif de 104.000 hommes au retour de la campagne.

De Boutourlin estime à 79.000 ce qui revint de Russie. Mais il est évident qu'il a oublié les restes du corps polonais (5e) qui se retira à Warsowie, ceux du corps bavarois (6e), qui entrèrent à Thorn, et les divisions Heudelet, Loison, Morand, Destrées et Cavaignac du 11e corps, qui s'enfermèrent dans Dantzig. En portant ces trois corps à 35.000 hommes, l'effectif total de rentrée serait de 115.000 à 116.000 hommes.

Pour la garde impériale et les quatre premiers corps, de Chambray donne des chiffres assez précis.

Quant au 8e corps (westphalien), et au 9e (dont la division Partouneaux fut faite prisonnière à la Bérésina, et la division Girard se réunit à Poniatowski), le surplus, composé de nations diverses, fut entièrement dispersé. Il en fut de même des quatre corps de cavalerie qui, complètement démontés, ne purent être rassemblés, et dont les hommes échappés au désastre de la retraite furent confondus dans la foule des traînards.

D'après M. Thiers, « il n'y a aucune exagération à dire que 300.000 hommes environ moururent par le feu, par la misère ou par le froid. »

D'après ces données, d'après les différents auteurs cités, et enfin d'après le Carnet de Situation de mars 1813 (donnant les effectifs du 10 au 20 février 1813), nous avons cru intéressant d'établir l'évaluation approximative du nombre d'hommes revenus de l'expédition de Russie de 1812 (tableau 7).

Le Carnet de Situation de mars 1813 donne la composition suivante pour la Grande Armée :

Commandant en chef à Leipzig, le prince Eugène Napoléon.
Le prince de Wagram, major général.

État-major. — Général de division, le comte Monthion, chef d'état-major ;

Général de brigade, le comte Lauer, grand-prévôt.

— — Brun.

Artillerie. — Général de division, Sorbier, commandant.
Général de brigade, Charbonnel, chef d'état-major,

Génie. — Général de division, Rogniat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

11e Corps. — Général de division, Grenier.
Général de brigade, Grundler, chef d'état-major.
— — Bourgeat, commandant l'artillerie.

31e Division. — Général de division, Grandeau ; généraux de brigade : Labassée, Chobert, Bardet.

35e Division. — Général de division, Grenier ; généraux de brigade : Le Sénécal, Zucchi.

36e Division. — Général de division, Charpentier ; généraux de brigade : Simmer, Meunier.

Cavalerie. — Général de brigade, Poinsot.

Total : 62 officiers d'état-major, 36 bataillons, 5 escadrons, 29.395 officiers et soldats, soit 29.457 hommes.

La division du général Gérard (5 bataillons) . . 2.973 hommes.

6e Corps . . . . . 5.767 —
8e — . . . . . 2.460 —
7e — Général de division, le comte Reynier.
Général de brigade Gressot, chef d'état-major.
— — de Langenau.

		Généraux de brigade :	
21e Division : général de division, de Lecoq.		de Steindel de Noslitz	
22e Division : de Funck . . .		de Sahr	
32e — Durutte		Devaux Jalras Jarry	15.325 —
Cavalerie, 23e brigade . .		de Gablentz	

5e Corps (troupes Lithuaniennes et du grand duché de Warsovie) . . . . . 15.580 —

1er Corps. — *1re Division* (16 bataillons) . . 13.958 —
2e — *2e et 3e Division* (12 —) . . 11.066 —
4e — *4e Division* (7 —) . . 6.985 —
Régiments attachés aux 1er, 2e et 4e corps (5 bat.). 2.613 —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RÉSERVE DE CAVALERIE

1er Corps. — Général de division, Latour-Maubourg.

	Généraux de brigade :	
1re Division légère : général de division, Bruyères	Bessières Mouriez	352 hommes.
3e Division légère : Chastel	Van Merlen Richter	486 —
1re Division de cuirassiers : Bordesoult	Berckeim Quinette	101 —
3e Division de cuirassiers : Doumerc	Chouard Reisset	510 —

2e Corps. — Général de division, Sébastiani.

2e Division légère : Pajol	Gérard Subervie	706 —
4e — — Excelmans	Maurin Jacquinot	768 —
2e Division de cuirassiers : Wathiez de Saint-Alphonse	Noirot Doudenaerdt	416 —

GARDE IMPÉRIALE

Général de division, Roguet. . . . . 5.393 —
Troupes rentrées dans les places d'Allemagne. . 12.130 —
L'effectif total de la Grande Armée était donc du 10 au 20 février de. . . . . 111.466 hommes.

Quelle part les Français ont-ils eu dans cette horrible hécatombe ? Les flatteurs de Napoléon dans tous les temps, car il en a eu régnant et détrôné, vivant et mort, les flatteurs ont cherché des consolations, en disant que les alliés de la France avaient dans ce sacrifice une plus large part que nous. Fausseté matérielle, car nous avons été pour plus des deux tiers dans cette affreuse hécatombe. Mais, malgré tout, repoussons cette indigne consolation, et tenons pour Français tout allié mort avec nous !

ROBERT VILLATTE DES PRUGNES.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comment fut votée la Première Guerre Punique

Les renseignements fournis par Polybe sur la manière dont fut déclarée la première guerre punique ont été l'objet de critiques récentes, injustifiées, je crois, mais propres à inspirer certaines réflexions à côté desquelles on était, si je ne me trompe, passé jusqu'à présent. Voici d'abord le texte de Polybe (I, 10) :

[Les Romains, en présence de la demande de secours formulée par les Mamertins, restent d'abord perplexes]

« Ils prévoyaient tout cela (les progrès que ferait Carthage si elle venait à bout des Mamertins), et jugeaient nécessaire de ne pas abandonner Messine, de ne pas permettre aux Carthaginois de se faire, pour ainsi dire, un pont vers l'Italie. Ils hésitèrent longtemps, et le Sénat n'arriva à aucune solution pour les raisons exposées ci-dessus : l'absurdité qu'il y aurait à secourir les Mamertins lui semblait balancer les avantages que procurerait le secours envoyé. Mais la masse (οἱ πολλοί), écrasée par les guerres précédentes, et ayant besoin de chercher de toutes parts des compensations, prêtant d'ailleurs l'oreille aux raisons (exposées ci-dessus) que faisaient valoir les consuls, lesquels montraient les avantages évidents et énormes qui résulteraient de la guerre pour l'État et pour les particuliers, décida d'accorder le secours. La résolution ayant passé dans l'assemblée du peuple, on prépara les voies en envoyant l'un des consuls, Appius Claudius, avec ordre de secourir les Mamertins et de passer à Messine. »

Sur ce, le dernier critique de Polybe, M. Laqueur, soupçonne l'historien grec de s'être laissé influencer par la tradition aristocratique, tendant à reporter du Sénat sur le peuple la « responsabilité » de la guerre[1]. Il me paraît douteux qu'un gouvernement ait été si empressé

1. Laqueur, *Polybius* (1913), p. 187, cf p. 198 (M. Laqueur renvoie à une dissertation de M. P. Meyer, *Ausbruch des 1. pun. Krieges*, Berlin, 1908).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de décliner la responsabilité d'une guerre qui avait réussi. Si la guerre de 1870 avait eu pour l'Allemagne une issue malheureuse, on peut bien supposer que Bismarck ne s'en fût pas fait honneur au point de se vanter d'avoir falsifié la dépêche d'Ems. Mais on ne voit vraiment pas pourquoi, à l'époque de Polybe, quand Carthage était à terre, l'aristocratie sénatoriale n'eût pas revendiqué, même à tort, la gloire d'avoir lancé la République dans la voie des guerres puniques. Il n'y a aucune raison de douter que Fabius Pictor, qui est ici derrière Polybe, n'ait recueilli des souvenirs exacts, lorsqu'il a attesté le caractère populaire du vote de 264.

Mais alors une question se pose. L'assemblée du peuple, en matière de paix et de guerre, ce sont les comices par centuries. Or, on connaît le caractère étroitement censitaire de cette assemblée au IVe comme au IIe siècle. C'est elle dont Nabis disait aux Romains : « Vous, c'est d'après le cens que vous choisissez les cavaliers, que vous choisissez les fantassins ; et vous trouvez naturel qu'un petit nombre domine par ses richesses, tandis que la plèbe suit[1] ». Avant 220, on sait que les chevaliers et la première classe, s'ils étaient d'accord, suffisaient, avec 98 suffrages sur 193, pour faire la majorité. A la vérité, quand ils se partageaient, la seconde classe était appelée à voter, puis, si celle-ci était également divisée, la troisième, — et ainsi de suite jusqu'à la centurie de prolétaires. On peut supposer qu'il s'est passé quelque chose de ce genre en 264. Mais, s'il devait être rare que les citoyens de fortune équestre fussent unanimes, il devait être bien plus rare encore qu'on fût forcé de pousser jusqu'au 193e suffrage ; et, même quand les troisième et quatrième classes étaient appelées à voter, c'était encore, au IVe et au IIe siècle, une minorité riche qui décidait. Il faut donc chercher ailleurs la solution du petit problème qui nous occupe.

Pour la trouver il est nécessaire de se reporter aux travaux numismatiques qui constituent la contribution la plus récente et la plus importante de l'érudition moderne dans le domaine de l'antique histoire romaine[2]. Bien que les discussions soulevées par les travaux de M. Haeberlin soient loin d'être closes, tous ceux qui explorent ce

1. T. Live, XXXIV, 31 (d'après Polybe : cf. Nissen, *Quellen der IV. u. V. Dekade d. Livius*, p. 159-160).

2. Haeberlin, *Aes grave*, 1910.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

domaine sont forcés de prendre position vis-à-vis de ces travaux. J'ai essayé de le faire ailleurs en me tenant sur un terrain très particulier, qui est précisément l'étude des institutions politiques de Rome. On m'excusera donc, j'espère, de renvoyer simplement ici à mes travaux antérieurs, en me bornant à en déduire les conséquences pour le cas qui m'intéresse. Inversement, si les conclusions que j'en tirerai dans les pages suivantes apparaissent exactes, elles serviront de confirmation à toutes ces recherches.

L'échelle la plus ancienne conservée par le plus ancien des annalistes romains (et reportée par lui, bien entendu, jusqu'à l'époque de Servius Tullius), pour la division du peuple romain en classes et en centuries, est, comme on sait, la suivante :

100.000 as, 75.000 as, 50.000 as, 25.000 as, 11.000 as.

J'ai essayé de démontrer que cette échelle remonte jusqu'au temps de l'as semilibral [1]. J'ai essayé de démontrer encore que la répartition des centuries entre les classes s'était faite au prorata de la richesse, ce qui donnait un moyen d'évaluer approximativement la force relative des classes [2]. D'après tout cela, l'assemblée centuriate aurait eu, à la fin du IVe siècle, l'aspect suivant :

100.000 as	5.000	citoyens.
75.000 —	2.500	—
50.000 —	3.000	—
25.000 —	6.000	—
11.000 —	18.000	—

Sur 80-90.000 citoyens ayant droit de suffrage.

Or de 309 à 264, l'as romain a diminué de poids avec une continuité et une rapidité que les belles collections de M. Haeberlin permettent d'apprécier : il est tombé, du poids de 6 onces, au poids de 2 onces (as sextantaire). A ce fait monétaire s'en est ajouté un autre : la diminution de valeur de l'argent à Rome, fait que la conquête de l'Italie devait entraîner nécessairement, et dont la considération suivante permet, je crois, de mesurer l'importance. Jusqu'en 268, la seule monnaie d'argent circulant à Rome était le quadrigat campanien (pièce de 3 gr. 41). En 268, les Romains commencèrent à frapper à Rome même de la monnaie d'argent, et la pièce usuelle fut le denier de 4 gr. 55. Il en

1. *Rev. Numismat.*, 1913.
2. *C. Rendus de l'Acad. Sc. mor. et polit.*, nov. 1912.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

résulte que, si le poids brut de l'as a baissé dans la proportion de 3 à 1, sa valeur, dans l'ensemble, a baissé dans la proportion de 4 à 1. Autrement dit, 100.000 as de 264 équivalaient à 25.000 as de 309, 75.000 as nouveaux à 19.000-18.000 as anciens, etc.

En supposant que la répartition de la richesse n'eût pas varié sensiblement dans ces quarante ans, on en conclurait que la première classe comprenait, en 264, plus de 15.000 citoyens au lieu de 5.000, et les cinq classes 50.000 citoyens au moins au lieu de 35.000. Mais on n'oubliera pas que, par suite de diverses circonstances dont la plus importante fut l'accession des Sabins, le nombre des citoyens ayant droit de suffrage avait augmenté dans une proportion qu'on a, pour des raisons qui me semblent valables, évaluée au double[1]. Bref, on aurait, pour l'assemblée centuriate en 264, le tableau suivant :

1re classe. . .	30.000-35.000	citoyens
2e — . . .	10.000-15.000	—
3e — . . .	15.000-20.000	—
4e — . . .	10.000	—
5e — . . .	20.000	—
	sur 180.000 citoyens ayant droit de suffrage	

Il est inutile de dire que ces chiffres ne sont donnés qu'à titre d'exemple et pour fixer les idées. Le fait général est sûr, mais bien des faits particuliers ont pu en accentuer ou en atténuer la portée, faits qu'il faudrait connaître pour pouvoir aboutir à des chiffres exacts. Ceux que je donne permettront au moins de se faire quelque idée de la mesure dans laquelle s'est transformée, de 309 à 264, la physionomie de l'assemblée centuriate.

Je vais maintenant au-devant de deux objections qui se seront présentées d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur.

1° Les censeurs n'auraient-ils pas tenu compte des changements économiques survenus en dressant, à chaque lustre, les tables des centuries? Je ferai remarquer que ces changements se sont produits d'abord de manière insensible. Seul, le passage de l'as par la valeur trientale (4 onces), est nettement marqué dans les séries monétaires[2],

1. Cf. le tableau des territoires occupés par les citoyens proprement dits et par les citoyens sans suffrage dans Beloch, *Der ital. Bund*, p. 77. Le territoire romain propre comprenait l'agglomération romaine mais le territoire des citoyens sans suffrage comprenait la contrée la plus fertile, la Campanie, de sorte que la densité totale devait être à peu près la même de part et d'autre.

2. *Rev. Numismat.*, 1913, p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et il a coïncidé vraisemblablement avec les événements de 286. Or, jusqu'à preuve du contraire on se refusera à admettre, pour l'époque, des lois d'Hortensius, une réforme antidémocratique des assemblées délibérantes. Au contraire, l'introduction de l'as sextantaire fut nettement marquée, puisque le premier denier fut frappé sur cette base (1 denier = 10 as sextantaires). Et nous avons des raisons de croire qu'en effet, à la suite de cette révolution monétaire, les chiffres qui définissaient les classes ont été relevés dans la proportion de 1 à 4; autrement on s'expliquerait difficilement qu'en 225 Rome ne comptât que 15-20.000 citoyens de fortune équestre [1].

Mais cette réforme n'a pu être accomplie que lors du premier lustre qui a suivi l'introduction de la monnaie d'argent, et ce recensement a eu lieu *après* le commencement de la première guerre punique [2]. Je n'affirmerais pas d'ailleurs que le changement ait été effectué dès ce moment ; il est certain seulement qu'il n'a pu l'être avant.

2° Rien ne nous prouve que la répartition de la richesse n'ait pas sensiblement varié de 309 à 264, et que la transformation démocratique de l'assemblée centuriate n'ait pas été ou accentuée ou atténuée par ces variations. Il est probable qu'en effet la répartition de la richesse a été affectée très notablement par les distributions de terres qui ont accompagné ou suivi la conquête de l'Italie, mais des distributions de 7 *jugera* [3] n'ont guère pu intéresser que les dernières classes ou même seulement les citoyens *infra classem*. Par contre, j'appellerai l'attention sur un fait dont notre tradition historique a conservé plus d'une trace : la grave crise économique que les dernières guerres soutenues en Italie ont amenée, et qui a dû intéresser toutes les classes. Bien des citoyens inscrits dans les plus hautes n'auraient pas été classés ainsi, sans doute, si l'on n'avait tenu compte que du capital franc de toutes charges, et c'est à eux que pense Polybe quand il parle des τετρυμένοι ὑπο τῶν προγεγονότων πολέμων παὶ προσδεόμενοι παντοδαπῆς ἐπανορθώσεως. C'est une assemblée de moyens et petits propriétaires fonciers obérés qui a voté la première guerre extra-italienne de Rome.

On sait que les espérances éveillées en elle n'ont pas été trompées.

1. Pol., II, 24.
2. T. Live, *Epit.*, l. XVI.
2. Cf. sur ce point Rosenberg. *Unters. zur röm. Zenturienverfassung*, p. 29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La lutte fut longue et rude et, « des soldats qui livrèrent la dernière bataille, plus d'un n'était pas né quand la guerre s'était engagée[1]. » Mais la conquête de la Sicile, en assurant à l'État romain des ressources financières stables, a allégé dans une proportion qu'il est difficile d'exagérer le poids de l'impôt sur le capital. Et nous ne pouvons ici indiquer les conséquences multiples et indirectes d'une autre conquête : celle de l'empire de la mer.

E. Cavaignac.

1. Mommsen, *Röm. Gesch.*, I, p. 534.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un Manuel de Procédure Criminelle au XVIe siècle [1]

Dans l'antichambre de la Galerie Mazarine, parmi les reliures rouges ou brunes, mariant aux armes de France le croissant mince de Diane, un grand livre noir [2] se tient dans la première vitrine : sur les sombres plats court un réseau léger d'arabesques d'or entre des rangs de fleurs de lys et d'F royales simplement frappées. Le titre sévère s'assortit à l'austérité somptueuse de l'habit. Cet ouvrage de mine grave est un manuel de procédure criminelle. (Praxis criminis persequendi.)

L'auteur s'appelait Jean Mille, nom qui le ravissait. Mille, affublé en latin à la mode du temps, devient Milles; c'est presque soldat, presque chevalier. Ce nom belliqueux lui fut un programme et d'abord une devise : « Vita hominis militia », lit-on au pied de ses armes et pour conclure un volume : ο του ανθρωπου βιος μαχη.

Son visage, gravé au frontispice d'un de ses livres, est sévère et sec. Voyez l'œil vif, le regard assuré, ce je ne sais quoi de sérieux et de résolu dans les traits qu'ont, sur les portraits du temps, les soldats de fortune. Et c'est ce qu'il fut sans doute : soldat sous le bonnet plat du légiste ; cherchant et cognant l'adversaire, menant partout sa rude bataille, il fut, c'est probable, âprement détesté. Homme de solide poigne et de sens droit, d'esprit orné, tout fleuri des grâces latines, il

1. C'est pour nous un agréable devoir d'exprimer, au seuil de cette étude, notre gratitude envers notre maître, M. J. Flach, qui a bien voulu nous guider de ses conseils. Nous avons aussi consulté avec profit le très intéressant chapitre consacré à Jean Milles par M. E. Méplain dans son ouvrage intitulé : *Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais*, Moulins, in-12, 1888, p. 118 à 151. Voir également *Revue des Sociétés savantes*, t. V, année 1858, 2e semestre, p. 624-628.

2. N° 383.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est de son siècle vraiment, de ce siècle savoureux, ardent, barbare encore jusque dans l'ivresse du vin nouveau des lettres retrouvées.

Il est né vers la fin du règne de Charles VIII à Souvigny, parmi les collines molles du calme Bourbonnais. Il n'y put tenir longtemps. Le voilà d'abord « pour apprendre » à Toulouse, étudiant, puis avocat, recueillant sur les lèvres des professeurs en renom le suc abondant, mais âpre de la tradition romaine. Cette université est « l'école des grands magistrats et des premiers hommes d'Etat », de ces minces Gaseons, les plus redoutables serviteurs du roi, pliés par la logique aux doctrines absolues des Césars byzantins.

De retour en son village, Milles est nommé l'un des quatre baillis du couvent bénédictin. Il fut toute sa vie reconnaissant à ses chers moines de lui avoir conféré sa première charge ; mais ce n'était pas son compte qu'on le délaissât sur un siège de campagne. Il a beau devenir lieutenant général de la sénéchaussée de Moulins, il s'en va. Paris l'attire. On l'y trouve en 1529 avocat au Parlement, titre qu'il gardera toute sa vie ; il est cette même année pourvu d'un office de judicature. Lequel ? je ne sais pas : juge de première instance, son nom ne figure sur aucune liste des officiers du Châtelet. Il se qualifie quelque part de præpositus, titre bien pompeux, qu'on ne saurait sans contre-sens traduire par celui de prévôt [1].

Dans sa nouvelle fonction, Milles est féroce avec tranquillité. Toutes les sentences dont il garde mémoire sont des sentences de mort. Mais sa férocité sert au bien public. Le roi l'envoie, implacable commissaire, dans les provinces, pour pacifier les grands chemins suspects et protéger les forêts contre la cupidité riveraine.

A l'égard des brigands, ce n'est pas assez de la mort, à son gré, cette peine ayant le tort de ne pouvoir être infligée qu'une fois. Mais on la peut perfectionner en la complétant par des supplices variés. Le condamné doit avoir les jambes, les cuisses et les bras cassés et rompus ; ensuite on l'expose sur une roue élevée « jusqu'à ce que sa vie s'échappe dans la douleur ». — Tel est justement le supplice qu'il a fait subir à deux voleurs de grand chemin, l'un appelé Jean de Congis

1. Les Prévôts de Paris à cette époque se sont appelés : Jean de la Barre (2 juin 1526), Jean d'Estouteville (7 mars 1533), Antoine du Prat (mars 1547). Etait-il le chef d'une des très nombreuses justices féodales, qui subsistèrent à Paris jusqu'au règne de Louis XIV ? Une seule chose est certaine, c'est que l'appel de ses sentences se portait directement au Parlement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ou de Saint-Ouen, l'autre nommé Jean de Nouillon ou Néron, le mercredi 14 mars 1536, sur la grand'place de la Ferté-Milon, en exécution de l'arrêt rendu sur son rapport le 15 février, au cours de sa mission de réforme des forêts du Valois.

Les délits forestiers étaient réprimés, non, je pense, avec la même rigueur, du moins avec la même exactitude. Les communautés de village, coutumières de ces infractions sous prétexte d'usages se voyaient assignées, en la personne de tous leurs membres, mais c'était assez qu'il en vînt la moitié. Quant aux associations, personnes morales poursuivies, elles faisaient comparaître un syndic. « Ainsi l'ai-je prescrit lorsque, envoyé par le roi, je procédai à la réformation de la forêt d'Orléans, aux couvents, chapitres et collèges de Saint-Emar, de Saint-Sanxon et de Saint-Loup, aux frères, aux sœurs et aux régents de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'à beaucoup d'autres, pour être à même d'interroger le syndic sur les droits d'usage prétendus et pouvoir agir au besoin à l'extraordinaire en cas d'infractions dénoncées par le fisc. »

Les collectivités étant éternelles par une fiction du droit, leur personnalité distincte les rend passibles d'une condamnation pénale, encore qu'indulgente, nonobstant la présence d'enfants qui n'ont pas consenti. Le pape Boniface et l'empereur Henri viennent à propos illustrer ces raisons. « Et ainsi encore, le dernier vendredi du mois d'avril 1540, il a été jugé par l'empereur Charles-Quint, contre la ville de Gand, en Flandre, dont les habitants, dépouillés de tous leurs privilèges, franchises et juridictions, ont dû, vêtus de deuil, tête nue, faire amende honorable et utile, tous les biens de la commune étant confisqués, sans préjudice d'une grosse amende. J'ai lu, ajoute Milles, ce jugement transcrit. » Après ces exemples fameux, pensez s'il avait scrupule de condamner le collège de Saint-Loup !

Il rentre à Paris, mais sans quitter sa magistrature sylvestre. Il est lieutenant de Denis Godefroy, général réformateur de toutes les eaux et forêts du royaume au tribunal de la Table de Marbre du Palais parisien [1] : c'était une table superbe, tout au bout de la grand'salle bleue. En 1541, la « Pratique Criminelle » se vend dans ce même palais pour la première fois.

Mais, le moyen pour Milles de jouir de « ce repos dans les lettres,

1. C'est en 1575 seulement qu'Henri III divisera entre six grands maîtres enquêteurs le territoire français.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

objet de ses ardents désirs » ? Le magistrat actif n'a cure des revendications du lettré. D'autant que les princes s'en mêlent : Mme Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, comtesse douairière de Genevois, qui l'a connu à Paris, l'envoie hors de France, en sa lointaine Savoie, avec le titre flatteur de premier président.

C'est au bailliage d'Annecy, maintenant capitale du Comté, que Milles exerce les fonctions de lieutenant général. Mais il a le double tort d'être étranger et scrupuleux, ce qui lui fait beaucoup d'ennemis. Le second grief devient accablant s'autorisant du premier. Pendant ses deux ans de charge, des ouvertures lui sont faites afin qu'il tolère les abus, moyennant une part honnête dans les bénéfices qu'ils procurent. Sur son refus, les gens que sa fidélité gêne, décident de faire partir ce Français incommode ; c'est un de ses obligés, appelé Floquet de la Fontaine, qui devient l'âme du complot des patriotes savoyards, et dresse contre lui une dénonciation.

Milles est suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait justifié de sa conduite devant le Sénat de Savoie. Mais les sénateurs, moins exclusifs ou plus justes, semblent peu goûter les raisons des fraudeurs du Genevois. Ceux-ci ont beau ajourner le débat, enfin l'arrêt de la Cour accorde au Français une réparation éclatante. Les écrits dressés contre lui sont déclarés calomnieux, leur suppression est ordonnée ; le calomniateur s'entend condamner à dix ans d'exil, une grosse amende envers le fisc, des dommages-intérêts considérables ; il faudra qu'il fléchisse le genou, tête nue, devant le magistrat outragé et lui demande pardon de ses injures vilaines.

Milles, glorieusement rétabli dans sa charge, rentre à Annecy. Mais c'est la victoire à la Pyrrhus de ceux qu'un arrêt réhabilite contre le gré d'un parti. Triomphant, il est un juge encore plus impossible. « Et quoique tous ceux qui avaient participé à son gouvernement eussent pu lui servir de témoins, cependant, parce qu'il est Français, on le renvoie avec autant d'ignominie qu'on aurait pu le faire pour le plus vil des hommes. » Il est vrai qu'il emporte — du moins il le déclare — en sa retraite forcée les regrets des honnêtes gens, dont une foule lui fait cortège pendant une journée de marche tout entière, malgré la difficulté des chemins, rugueux en ce pays. Il rentre à Paris et, dépourvu cette fois de toute fonction officielle, il reprend sagement sa place au barreau.

Il n'y reste guère. C'est maintenant le duc de Guise, héros magna-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nime célébré dans une de ses préfaces, qui le prend sous sa très puissante protection. Alors l'injure qu'il a reçue lui devient un titre et, le duc Charles étant dépouillé de ses États par le roi, son neveu, pour prix de sa politique escarpée, Milles est renvoyé au pays savoyard. Sa nationalité française a cessé d'être un crime. Il est lieutenant général pour le roi du bailliage de Bugey et Val-Romey. C'est là qu'il écrit l'*Enchiridion*, son dernier livre. Puis sa trace se perd : de son silence, concluons qu'il est mort.

***

Ce fonctionnaire zélé s'était permis d'avoir des idées propres sur le fondement des droits du prince, son maître, et la légitimité de son pouvoir. Les gouvernants en général aiment peu chez leurs subalternes ces sortes de réflexions, à moins qu'ils ne soient eux-mêmes révolutionnaires d'origine ou de tempérament. Mais tel était justement François d'Angoulême. Premier roi du bon plaisir, il lui fallait fonder sur quelque principe son autorité accrue, et c'était faire acte de loyal sujet de proposer au peuple des raisons pour qu'il approuvât les faits. L'école de Toulouse s'en acquittait avec quelque lyrisme, même une fougue logique menant directement au droit divin. Milles, en bon fils de Rome, s'en tenait plus modérément aux notions antiques du césarisme républicain, et sa monarchie légitime a des allures, nous dirions d'empire plébiscitaire. Avait-il tort vraiment et n'est-ce pas du consentement général, tacite ou nombré, qu'un régime tire en définitive sa raison d'exister ? L'essentiel pour les légistes du temps, conseillers du nouveau règne, était de fonder enfin en France le pouvoir fort, plus que fort, absolu, seul capable d'assurer l'unité du gouvernement national, en réalisant à son profit la souveraineté une, sur les débris confus du système féodal. Le droit de Justinien, vulgarisé par l'imprimerie, fournissait un modèle achevé. Les Valois ambitieux accueillirent avidement le renfort opportun des juristes. Milles avait son rang et sa doctrine dans leur milice dévouée.

Mais il fallait répandre cette doctrine et voici l'expédient qu'il inventa. Il écrivit un ouvrage utile aux praticiens, destiné à faciliter l'appel aux juges royaux, des sentences rendues par les justices seigneuriales. Aussi bien c'était encore une façon d'exalter le pouvoir royal aux dépens de ses rivaux. Les rois, au cours des siècles, avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ingénieusement multiplié les cas d'appel devant eux. Mais la procédure était réglée par l'usage plutôt que par la loi, l'un toujours équivoque, l'autre incomplète ; les instances profitaient des lacunes et des subtilités pour devenir immortelles. Milles, parmi les loisirs du Bugey, fixa les bonnes pratiques dans un « Manuel d'introduction et d'exercice de l'appel tant des jugements civils que des jugements criminels [1]. »

Cet ouvrage, le dernier qu'il écrivit, contient 18 chapitres. Dix-sept, qui traitent du sujet, nous importent assez peu. C'est le moyen pour les juges d'appel de ne se pas égarer dans le maquis des ruses de procureurs. — Le chapitre premier est intitulé : De institutione regum et eorum potestate. Il n'ajoute rien à la commodité du livre, mais il vaut d'être lu. C'est le manifeste des idées de Milles, placé pour les répandre en tête de son Manuel.

En faveur de la monarchie, un coup d'œil est jeté, d'un peu loin, sur les empires poudreux de Chaldée, de Babylone, de Judée et d'Egypte, afin qu'aucun peuple ne manque à la démonstration. Mais l'histoire de Rome fournit, comme il convient, l'argument essentiel. « Denys d'Halicarnasse rapporte que Romulus, ayant fondé Rome, proposa au peuple de choisir entre trois formes de gouvernement, savoir : la royauté, gouvernement d'un seul, le gouvernement de quelques-uns ou la domination populaire, se déclarant prêt à exercer l'empire ou à s'y soumettre. Le peuple choisit la royauté qui lui parut préférable en ce que, réservant la liberté pour tous, il confiait à un seul le gouvernement, plus facile à exercer ainsi que par plusieurs. »

En d'autres termes, Denys montre, d'après la tradition, le peuple romain fondant sa future grandeur sur une distinction clairvoyante entre sa liberté et son pouvoir. Exemple remarquable, s'il était authentique, dont Milles s'autorise en faveur de la monarchie. Deux siècles plus tard, Montesquieu, dans le même sens, écrira : « Comme dans la démocratie, le peuple paraît faire tout ce qu'il veut, on a mis la liberté dans cette sorte de gouvernement, et on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple. » Admirons les Romains légendaires d'avoir évité cette confusion fâcheuse !

(1) Enchiridion appellationis tum civili, tum capitali judicio introducendæ et exercendæ, Jo. Millæo Silviniaco Boio, Parisiis in Curia dudum advocato et Bellicii nunc subpræfecto authore. — Parisiis a Galeoto Pratensi, aulæ regiæ Palatii colomna prima, 1555, in-16. — Le livre porte la marque de Galiot du Pré : un navire que surmonte sa devise : Vogue la guallée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Leurs successeurs, moins sages, firent passer successivement la Ville par les trois régimes qu'avait proposés Romulus. C'est d'abord la période royale. Rome grandit en puissance sous des princes excellents, Numa, Tullius. Mais les Tarquins sont bannis et l'on fonde la République. Ellé est aristocratique, nettement. Les consuls, magistrats temporaires, gouvernent, appuyés sur l'autorité stable et permanente du Sénat. Une politique habile est récompensée par d'éclatants succès. Des hommes éminents, Fabius, les Scipions, Cincinnatus, conduisent l'État aux glorieuses destinées. Alors, mené par ses tribuns, le peuple s'empare du pouvoir, qu'il confond naturellement avec la liberté. Il les délaisse tous deux aux mains des dictateurs. Désormais, c'en est fait ; liberté, grandeur, pouvoir, tout sombre sous la tyrannie. La tyrannie, c'est où roule fatalement la domination populaire absolue ! L'histoire, aux yeux de Milles, condamne la démocratie.

Mais c'est pour exalter la royauté, souple et forte, absolue. « Le peuple, en l'instituant, remet au roi la plénitude de ses pouvoirs : en conséquence tout ce que le roi décrète a force de loi et si grande est sa puissance qu'on peut dire qu'il est la loi vivante. » Ainsi les docteurs de Toulouse célébraient « la grandeur et superexcellence du roi de France » en des termes à ravir l'orgueil de Louis XIV. Mais si Milles est d'accord avec eux sur l'ampleur qu'il faut donner à la puissance royale, sur l'origine de la royauté il répudie leurs doctrines. L'histoire révèle qu'elle est de droit humain. Milles y revient sans cesse : les rois tiennent du peuple leur pouvoir. Demain, un autre magistrat, Simon Marion, remontrera à Charles IX qu'il n'est qu'administrateur des biens de sa couronne, « comme un vrai mari des propres de sa femme ». En tout cas, la liberté du peuple est distincte et réservée. « Si le prince est placé au-dessus des lois, il n'est pas au-dessus des liens contractuels qui appartiennent au droit des gens et au droit naturel. Encore qu'à cause de son pouvoir absolu aucune loi ne le lie, il ne doit cependant pas abuser de ce pouvoir. Car plus grande est son autorité, plus le prince est tenu d'observer dans ses actes la justice et l'équité. » Telle était, selon Milles, la doctrine des juristes.

Juriste, il le fut encore en ce règne belliqueux, traversé du frisson des lointaines chevauchées, par sa préférence nullement déguisée pour les besognes moins glorieuses de la justice et de la paix. Car c'est l'ori-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ginalité du roi-chevalier d'avoir choisi pour ses entours des conseillers robins. Et voici le langage que Milles lui tenait dans la dédicace de sa Pratique criminelle : « Les princes seuls, dit-il, ont qualité pour réprimer les crimes, car si la monarchie a été fondée, non seulement chez les Mèdes, mais dans tous les pays, c'est uniquement pour qu'au-dessus des autres un homme se trouvât, dont l'autorité fût le refuge des pauvres innombrables opprimés par les riches, dont le bras puissant fût le rempart des faibles, et maintînt égale entre grands et petits la balance du droit. Son glaive est celui de la justice, moins fait pour la victoire et les triomphes guerriers que pour assurer dans la paix le salut des vaincus et des peuples sujets. Car les armes seraient de peu de force au dehors si quelqu'un ne demeurait au-dedans de l'État pour y maintenir la justice. Semblable au héros d'Homère, le prince doit avoir une épée en chaque main, il faut qu'il soit tout ensemble et bon soldat et bon juge. Justice et courage sont les deux sceptres dont les souverains se parent, qui les font très grands, admirables, formidables et vénérés par tous. »

Ainsi la grande œuvre des rois est de faire régner la justice. Les juges sont leurs premiers lieutenants. « Que si leurs sentences n'étaient pas justes, ils n'auraient pas droit au nom de juges. Ils sont dans leurs arrêts les porte-parole de Dieu. Car il est écrit : Tu établiras des juges à toutes les portes que le Seigneur, ton Dieu, t'a données dans toutes les tribus, afin qu'ils rendent au peuple une justice équitable. » Mais, si haute est leur mission, des devoirs égaux la rendent infiniment difficile. Surtout la tâche du magistrat criminel est délicate, car, « s'il est maintes manières dont se peuvent réparer les pertes matérielles, celles de l'honneur et de la vie sont sans remèdes ; aussi faut-il apporter plus de soin en ces matières et les mieux étudier. Une autre raison y doit encore convier, c'est que, dans les procès civils, les parties sont assistées d'un procureur et d'un conseil, tandis qu'en matière répressive le secours d'un avocat constitue une faveur à laquelle ne sauraient prétendre tous les inculpés. Leur salut, par suite, est remis entièrement entre les mains du juge ; et, s'il se trompe, son erreur met en péril non seulement la fortune et l'existence des condamnés, mais la misère et l'infamie s'étendent jusqu'à leurs descendants[1]. »

1. Dédicace de la Pratique criminelle à François Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est pourquoi, « si évident qu'un délit lui paraisse, le juge doit pourtant examiner l'affaire. Car Dieu, à qui rien ici-bas n'est caché, a dit : Je descendrai et je verrai s'ils ont fait entièrement selon le cri qui est venu jusqu'à moi, et si cela n'est pas, je le saurai. Le juge se doit défendre contre des plaignants importuns, et contre le mouvement de son âme, qui l'incite à condamner les prévenus. Sans égard aux vaines paroles, il lui est interdit de prononcer une condamnation pour complaire à quelqu'un. Car c'est le tort de Pilate d'avoir condamné N.-S. Jésus, le Sauveur, sous la pression d'une populace hurlante. »

Et voici maintenant des conseils moraux sur l'attitude à tenir au cours de l'instruction : « Le juge qui connaît d'une affaire ne doit pas s'emporter, même contre les inculpés qui lui paraissent criminels, ni s'émouvoir trop aisément des supplications des malheureux. Car celui-là n'est pas un juge ferme et droit, dont le visage trahit les impressions... »

Et ailleurs : « le juge se doit montrer tel dans sa vie publique et dans sa vie privée qu'il soit toujours un épouvantail redouté des malfaiteurs et des impies ; que sa mansuétude au contraire rassure les hommes de paix et leur montre en lui une paternelle providence. »

La Pratique criminelle est pleine de ces excellents préceptes. « Le juge, lisons-nous, doit prendre garde, avant de rendre sa sentence, qu'elle ne soit ni trop sévère, ni trop indulgente. Il la doit conformer aux circonstances de la cause et non se faire gloire d'une rigueur ou d'une clémence de parti pris. Même à l'égard des grands criminels, il faut tempérer de quelque bienveillance la sévérité des lois .. Les textes plus cléments sont préférables aux textes de rigueur. » Mais aussi « le juge doit punir son parent comme il ferait d'un étranger, le grand comme le petit, sans acception de personnes, » car « trop de pardons encouragent le crime » et c'est pour le magistrat se rendre complice des malfaiteurs que de les absoudre. Au contraire « celui qui châtie et met à mort les méchants est un ministre de Dieu. Lorsqu'un homme est condamné justement au supplice, c'est la loi qui le frappe et non pas le juge !... »

Ministre de Dieu, le titre certes est beau. Et je veux que Milles l'ait mérité s'il a, dans sa longue carrière, agi comme il écrivait. Mais il avait trop d'expérience pour se fier tout à fait à l'honneur de certains de ses collègues, et l'insistance même des conseils moraux dont il les gratifie prouve qu'il sentait l'opportunité d'en convertir plusieurs à de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus honnêtes pratiques. Ces conseils en vérité sont parfois d'une précision très fâcheuse. « Les juges, écrit-il par exemple, n'ont pas le droit de tirer de la répression des crimes un profit personnel, ni de s'approprier les biens des délinquants. Ils n'ont pas le droit, ni eux, ni leurs officiers, de frapper qui que ce soit injustement pour prendre sa fortune, sous peine de dommages-intérêts et d'être banni du royaume. »

Un chapitre délicat est celui des épices, qui déjà n'étaient plus aromates, ni dragées, mais de beaux écus sonnants. Et j'avoue tout de suite (est-ce sa faute ou bien celle de son temps ?) que Milles, si prodigue ailleurs de belles maximes, tient sur ce point un langage un peu embarrassé. Le principe, évidemment, est que les juges ne doivent rien accepter des plaideurs, attendu qu'il est écrit : « Tu ne recevras pas de présents, car les présents ferment les yeux des sages et altèrent la parole des justes. » Mais tout de suite après, des restrictions s'insinuent. Et d'abord, de peur de se compromettre, Milles cite ses auteurs, qui sont de genres divers : l'apôtre saint Paul, le philosophe Sénèque, l'empereur Antonin. Voici maintenant la première exception : les présents qu'on consomme tout de suite, qui se mangent ou se boivent — ceux-là sont les vraies épices — peuvent être acceptés. Tel était déjà l'avis du roi Philippe le Bel. Au demeurant « le juge n'est pas tenu de s'abstenir d'une façon complète de recevoir des cadeaux, il suffit qu'il garde une mesure et ne tombe pas dans la cupidité ». Mais qui déterminera ce point subtil où la cupidité commence ? « Il faut ici prendre garde à trois choses, qui sont la qualité des personnes, l'importance et la date du présent. Par exemple, si on lui offre un cheval ou du vin, le juge peut accepter, parce qu'un tel cadeau n'est pas de nature à influer sur sa décision. » Alors à quoi bon le lui faire ? Le vin, passe à la rigueur. Mais j'avoue que le cheval m'inquiète...

Un danger du système, c'est que les juges tâchent d'empiéter les uns sur les autres pour accroître leurs profits. Grave désordre ! proclame Milles, cette fois sans ambages. Les ressorts de chacun doivent être fixés avec rigueur « car, si nous n'avions que des yeux, comment ferions-nous pour entendre ? Et de même qu'un membre est impropre à remplir les fonctions d'un autre membre, ainsi ce serait la source de grands abus que les diverses attributions ne fussent pas réparties entre diverses personnes. » Ceci, ne l'oublions pas, fut publié en 1541.

Mais voici la sanction de tous ces longs préceptes. « Les juges con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vaincus de vols et de crimes sont destitués, dépouillés des insignes de leur charge, rejetés enfin dans la plus vile populace, et rien ne les peut laver de leur infamie. C'est ainsi que j'ai vu frapper Me Pierre Ledet, conseiller du roi, voleur, par arrêt du Parlement, le 20 juin de l'an de grâce 1528. Il fut destitué, dégradé ; puis, après l'amende honorable, on lui arracha sa robe de magistrat pour le revêtir d'habits grossiers sur la pierre de marbre des degrés du Palais. »

***

Parmi les « épiciers » trop hardis de son temps, Milles donna, je le veux croire, un invariable exemple de la modération qu'il leur prêche. Mais c'était un sujet trop zélé pour se croire, par ce fait méritoire, quitte envers l'État. Magistrat éminent, « ayant passé une grande partie de son existence dans l'étude du droit et des procès », il jugea, comme il le dit[1], faire son devoir de consigner par écrit les enseignements puisés dans ses lectures et dans son expérience.

« Et, comme César, ce modèle des soldats et des généraux, après avoir rempli le jour de ses exploits, rentré le soir sous sa tente, en rédigeait le récit à la lueur de sa lampe, de même je notais, la nuit venue, mes actes de la journée. » Ses trois livres, en ordre logique, embrassent toute la procédure : d'abord la criminelle qu'il trouve la plus épineuse — c'est, ne l'oublions pas, en ce temps-là, presque toujours de mort qu'il s'agit — puis la civile, enfin les formes d'appel dont nous avons parlé.

Il écrivit, à Annecy, son Traité de procédure civile, intitulé : Style et pratique fondez et adaptez aux ordonnances royaux et coutumes de France, illustres de doctes et élégans commentaires, sommaires et indices, œuvre très utile et nécessaire à tous ceux qui suivent l'exercice de la justice. — Une seconde édition[2] parut à Lyon, à l'enseigne de la Salamandre, en 1556.

Ce qui paraît tout à fait original dans ce livre, c'est, en vérité, qu'il est presque entièrement écrit en français, comme si cette langue vulgaire (lingua vernacula) suffisait à l'interprétation majestueuse de la science du droit ! La tentative choqua par son extrême hardiesse,

1. Préface de la Pratique criminelle.
2. La première ne se trouve pas à la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et l'imprudent auteur, à son dam instruit, rédigea plus tard l'Enchiridion dans le jargon consacré des juristes, qu'on n'ose appeler latin. Rendons du moins à Milles cette justice qu'il avait pleine conscience de la pesante horreur de ce patois savant ! Même il s'en excuse en des termes fort bons, par des raisons valables. « Et si parfois, dit-il à son lecteur[1], mon langage te paraît un peu rude, que tes oreilles n'en soient pas offensées ; n'oublie pas, je t'en prie, d'où il vient, ni de quelle école il sort, savoir celle de Bartole et de Balde, et autres semblables, dont il a fallu presque toujours redire l'expression. Le commerce de mon livre est avec les praticiens, qui sont gens sans délicatesse, et c'est cependant pour eux qu'il est fait. Quand même un maître d'éloquence y eût déployé les ressources de son art, il faudrait encore que le style en fût à la portée de ceux auxquels il s'adresse, comme les gens qui tiennent un enfant par la main sont tenus de se baisser et de raccourcir leur pas pour le régler sur le sien. »

Au surplus le petit latin est la langue propre du droit; il convient que tout art ait la sienne. « Même la rhétorique a beau s'adresser au public, elle n'a pas moins ses fleurs et ses grâces. Et si, d'après la haute autorité d'Euripide, le langage de la conversation doit être simple, l'éloquence, pour convaincre, a besoin d'arguments qui charment les oreilles. Mais tout autre est le but que nous nous sommes proposés. » — Le lecteur est prévenu qu'il ne sera pas charmé.

Milles, dans le Style et Pratique, selon la règle de son esprit s'est proposé d'introduire quelque harmonie dans le chaos affreux des lois civiles : codes romains, chargés de gloses, ordonnances et coutumes, produits de 20 siècles, débris de civilisations mortes, de tendances souvent opposées, où seul l'édit récent de 1539 apportait un rayon trop pâle de raison et de clarté. Il y a dans cette compilation des commentaires utiles et plus même de dialectique que dans le premier ouvrage de l'auteur, sa *Pratique criminelle*.

Pourtant je préfère celle-ci. C'est lorsqu'il était prévôt à Paris qu'il en conçut l'idée. Sa charge « l'inclinait au châtiment des coupables, à la haine des crimes ». Mais il avait à peine tracé les premières

1. Préface de la Pratique criminelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lignes que la volonté du roi l'envoyait en province « pour apporter à la défense des forêts les ressources du droit ». Astreint par ordre au commerce absorbant des « Hamadryades et autres divinités sylvestres », il regrettait la tranquille douceur « des Muses citadines », et, à peine libre, « n'ayant cure de ses affaires personnelles », il se hâta de reprendre son livre, « l'enfant de sa pensée ». Mais c'est tard seulement qu'il y pouvait vaquer, « l'esprit fatigué du bruit de la foule », à son retour du Palais et de la Table de Marbre. A ce moment enfin, mettant en ordre ses réflexions de la journée, il avait le loisir d'être auteur. Est-ce sa faute alors si le point juste n'est pas toujours atteint, s'il se découvre dans l'ouvrage « quelque défaut de mesure ou quelque dissonance » ? Il a mis du moins tout son effort à rédiger sans omission « la série complète des formules applicables selon le droit et la coutume à toute espèce de délits ». Son traité contient « les méthodes de preuve, les peines et la procédure criminelle au complet, du commencement à la fin ».

Vos critiques, il les décline quant au fond de l'ouvrage, car vous auriez tort de croire que ce fond sorte de son cru. « Il a tout pris, dans les lois d'abord et, parmi ces lois, il s'est attaché aux plus pratiques et plus connues ; puis parmi les commentateurs, c'est aux plus dignes de confiance qu'il s'est référé. » Il n'a ajouté que l'ordre et la composition.

Mais cette composition est peut-être ce qui vous déplaît. Comme vous avez raison ! Milles est plus que vous de votre avis. Croyez bien que ce n'est pas sa faute, si l'on a mis sous presse cet ouvrage imparfait. « Il avait résolu de le garder chez lui jusqu'à sa maturité, afin d'en polir la forme, comme l'ourse lèche ses petits. » Mais ses amis veillaient... Commodes amis, que deviendrait, sans l'indiscrétion de vos opportunes remontrances, la modestie pudique des auteurs ? Faudrait-il toujours faire livrer leurs manuscrits impatients par le classique valet dont Fénelon s'est servi ? — Donc les amis de Me Milles, des hommes du plus haut savoir, de la plus grande autorité, se sont insurgés contre sa résolution. « A quoi bon, d'après eux, cacher son travail, comme on fait d'un bâtard, pour qu'il périsse sans nom, sans gloire et sans profit ? C'est oiseau déjà grand qui veut prendre son vol. Les gens d'humeur chagrine sont peu redoutables, alors que l'école vous défend. »

Milles avait plus haut protecteur, car l'ouvrage est dédié « au très

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

savant et très bénévole François, roi de France ». — Sans doute vous trouvez que c'est bien de l'audace à un homme de condition modeste et de médiocre extraction de présenter à son roi, prince illustre et très chrétien, le fruit de ses travaux. Car rien que d'excellent n'est digne de la majesté royale. Mais le goût de François pour les lettres est connu, et Milles, comblé des bienfaits royaux, craint sur toutes choses de passer pour ingrat. D'ailleurs son ambition n'est pas que le roi étudie son livre ni même qu'il le lise : qu'il l'accepte seulement et lui donne place dans sa bibliothèque.

Le roi, s'il avait refusé, eût été sans excuse, car l'exemplaire à son chiffre, imprimé sur vélin, est fort beau. C'est celui-là même qui se trouve exposé à la Bibliothèque Nationale, après avoir appartenu au prince de Soubise. Les initiales fleuries sont peintes en couleurs, rehaussées d'or, comme dans les vieux missels.

Et, d'ailleurs, l'édition tout entière est remarquable. L'éditeur, ancien associé d'Henri et beau-père de Robert Estienne, Simon de Colines, était le plus bel imprimeur français. Ses caractères romains ne se pouvaient comparer à ceux d'aucun autre [1].

Mais surtout, et ce n'est pas la moindre originalité de ce traité singulier de procédure, il est illustré : elegantibus aliquot figuris illustrata, porte le sous-titre. Et certes il serait malséant de contester le mérite des gravures. L'une des planches (la septième) porte, à peine visible dans le dessin, une sorte de croix de Lorraine, qui est la marque du bon artiste Geoffroy Tory, l'ancien enlumineur devenu, sans changer sa manière, graveur et imprimeur du roi. Ses Heures, publiées aussi par Colines, sont célèbres. Les dessins de la Pratique criminelle présentent un intérêt très vif à la fois pour l'histoire de l'art et pour l'histoire de Paris.

Des citations profanes ou sacrées, placées en épigraphes, disent les devoirs du juge. Un collègue lettré célèbre en vers l'utilité du livre. Heureux temps où les volumes de droit trouvaient, pour les chanter, fût-ce en latin laborieux, des muses complaisantes !

1. Une seconde édition de format plus commode, mais sans illustrations, parut à Paris, en février 1551, chez Galiot du Pré, à la première colonne du Palais, édition revue par l'auteur, corrigée et sensiblement augmentée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

L'ouvrage débute, comme il sied, par une invocation au nom très saint de N.-S. Jésus, car c'est au nom de Jésus-Christ qu'il faut tout entreprendre. A la Providence, comme jadis Salomon, Milles remet son âme. Puis, en règle avec Dieu, il aborde son sujet.

Pour commencer, sachons que la procédure criminelle se peut engager de trois diverses façons : par une inquisition, qu'on nomme vulgairement information, par une dénonciation, par une accusation.

Vient aussitôt la formule d'inquisition. — Car ce manuel n'est en vérité qu'un formulaire, avec des notes. Mais dans ces notes savantes, que d'érudition vaste est confusément dépensée ! A l'appel sournois d'une lettre minuscule, tous les docteurs défunts d'Italie et de France accourent à la rescousse, chargés de gloses à pleins bras sur la perfection morte du droit romain. Et l'on voit s'aligner en factions adverses, mais voisines, leurs mornes théories, sur qui tranche l'oripeau brillant arraché des vieux auteurs ou le verset, tout imprégné d'encens, des Saintes Écritures. « Car la loi de Dieu est préférable à la loi positive, et c'est pourquoi le pape, si les décisions qu'il promulgue violent la loi divine, est réputé avoir commis une erreur et non pas édicté une loi. » Brochant sur le tout, les textes nouveau-nés des jeunes ordonnances jettent, parmi le latin cruel des professeurs savants, la grâce bégayante des langues inachevées. Mais tous à peu près, latins ou français, sont féroces. Il est tant de crimes impunis que les criminels pris doivent expier pour les autres encore plus que pour eux !

La formule d'inquisition est la suivante : « Il a été informé par moi, Domitius Ulpien, prévôt et garde de la Prévôté, sur ce qu'il est parvenu à la connaissance de la justice et que j'ai appris, etc... » Nonobstant l'édit publié à son de trompe, douze soldats du roi, notre sire (d'un bout à l'autre du livre, ce sont toujours des soldats qui font les mauvais coups) douze soldats, au lieu de rentrer paisiblement chez eux, ont battu le pavé toute la précédente nuit. D'où est résulté un cadavre qu'on a trouvé nu, criblé de coups, au carrefour des Saints-Innocents.

Telle est l'inquisition simple, par laquelle le juge se saisit d'office d'une affaire, sans partie civile, ni sans dénonciateur; ou plutôt il est censé agir sur la dénonciation de la clameur publique. Il n'a plus qu'à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entendre les témoins. Mais dans quatre cas seulement est licite cette procédure abrégée : d'abord sur la dénonciation d'officiers publics, puis lorsqu'en connaissant d'une affaire, le juge rencontre incidemment un délit ; en troisième lieu, lorsqu'en informant d'une façon générale contre des malfaiteurs, il se convainc qu'un individu est coupable, alors il peut procéder contre lui à une information particulière. Enfin il est compétent par suite de la gravité de l'offense, quand le crime est commis en sa présence. Il agit d'office contre les tuteurs infidèles, les faussaires, les faux témoins, les calomniateurs, ou quand le fait est notoire. Hors ces cas, nul, si coupable soit-il, ne peut être condamné sans un accusateur. Car il est écrit dans l'Évangile : « Femme, personne ne t'accuse ! Et moi je ne te condamnerai pas. » Le Seigneur non plus n'a pas chassé Judas, bien qu'il connût sa faute, parce qu'il était seul à la connaître. Au contraire l'apôtre a exclu du banquet fraternel un coupable dont tous les Corinthiens savaient l'indignité. « Ainsi les faits qui sont connus du juge seul ne peuvent faire l'objet d'une condamnation que si un accusateur se présente, attendu qu'il n'est pas possible d'être dans la même cause accusateur et juge. » Dans la pratique, c'est le ministère public qui se porte accusateur. Mais, si l'offense faite au juge est publique, non seulement il la peut, mais il la doit punir d'office, « parce que l'outrage ne s'adresse pas tant à lui qu'à l'État tout entier ».

La formule après dénonciation est ainsi conçue : « Il a été informé par moi, juge, etc..., sur ce que Me Nicolas Deville, bourgeois de Paris et Claude Leloup, sergent de la Prévôté, ont dénoncé dans les formes de droit Léonard Lenoir, gagne-denier, demeurant rue Saint-Martin à Paris, comme ayant été et étant encore un larron, voleur et recéleur au grand dommage de l'État et pour le plus grand péril des particuliers. » Vont suivre les dépositions.

La dénonciation met en mouvement l'action publique. Le procureur du fisc poursuit seul l'instance, mais il n'encourt aucune responsabilité, s'il n'est coupable de dol ou de concussion. C'est au dénonciateur de prouver le fait, et s'il n'y parvient, les dépens demeurent à sa charge avec des dommages-intérêts envers la partie dénoncée. Même il est punissable pour sa calomnie, à moins qu'il n'ait eu juste motif d'erreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La vraie procédure criminelle est celle de l'accusation, qui met en lutte ouverte avec l'inculpé la partie civile. Le procureur du roi ou du seigneur, depuis peu partie nécessaire, n'est que partie jointe.

Supposons donc un crime commis, et pour plus de gravité commis par plusieurs :

Ce sera, si vous voulez, le 10 octobre 1540, sur les neuf heures du soir, heure avancée en cette saison, au pied de la Croix du Tiroir et de la fontaine neuve, si mal rebâtie par Soufflot, à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre Sec. En ce lieu patibulaire la reine Brunehaut a été jadis suppliciée. La croix se dresse, selon l'usage, pour consoler les condamnés à la minute suprême.

Donc, ce soir d'automne, deux bourgeois notables, qui viennent de gagner un procès au Parlement, Plutus et Xénius, ont dîné avec leur avocat, un prince du barreau, discrète personne Me Chrysostome Crassus. Tous trois rentrent chez eux. Un domestique les précède, tenant, comme c'est l'habitude, une torche allumée au bout d'un long bâton. Il porte aussi une épée, en prévision des mauvaises rencontres. Soudain, au carrefour, des gens bien vêtus sortent de l'ombre et se ruent. A leur tête, noble Gérard Milon, l'adversaire malheureux des deux marchands, brandit son épée. Dave, le domestique, tire la sienne et s'efforce de protéger son maître. En vain ; car les gens de Milon arrivent de tous côtés. Crassus, Plutus et Xénius sont jetés par terre, criblés de coup, Dave est grièvement blessé. Aux cris, des voisins s'éveillent, qui déposeront plus tard.

Dans le milieu du dessin, la croix s'élève, imposante, sous le ciel étoilé. La scène du meurtre est figurée à merveille. A droite un personnage, vêtu d'une longue robe, aux manches tombantes et fourrées, doit être l'avocat Crassus. Il est visiblement mécontent qu'on l'égorge, ses jambes flageolantes se dérobent sous lui. L'égorgeur — c'est sans doute le seigneur Milon — est bien habillé de chausses mi-parties, d'un pourpoint galant, tout garni de crevés, et d'un chapeau à panache. Il se sert comme il faut d'un poignard à double tranchant. Les deux bourgeois sont affalés au premier plan, lardés de coups de lances et d'épées par deux grands gaillards à la longue barbe,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

armés jusqu'aux dents, qui sont naturellement des soldats. Un méchant gamin frappe de son mieux. Au dernier plan, un gentilhomme, le seigneur Anippe, assiste impassible à cette scène, l'épée nue dans une main, une hallebarde dans l'autre. Un domestique est placé derrière lui.

Le coup fait, les assassins s'enfuient en essuyant leurs armes. Alors, attirés trop tard par le bruit, des gardes mettent les corps sous la main de justice, afin qu'on ne les enlève pas, mais de manière qu'on les puisse voir et reconnaître. Puis les cadavres sont portés au Châtelet, pour que le médecin et le chirurgien du tribunal, sur mandat du prévôt, examinent leurs blessures.

Le médecin, naturellement, s'appelle Claude Galien, et le chirurgien de la Prévôté a nom Esculape Chiron. Leur rapport, en date du 11 octobre, est tout au long consigné dans l'ouvrage. Sachons donc que Crassus a reçu quatre blessures, dont deux mortelles : le crâne fendu et le cœur percé. Plutus a été tué d'un coup à la gorge, et quant à Xénius, son corps est traversé de part en part. Dave, le domestique, a deux blessures, l'une à la tête, près de l'oreille gauche, l'autre à la main gauche, qui est presque coupée. On ne peut savoir s'il survivra ; en tous cas il a des chances de rester infirme.

***

C'est le moment de recevoir la plainte des familles. Car l'usage du royaume de France n'admet pas les particulierss à poursuivre eux-mêmes la répression des délits ; ils doivent s'adresser au ministère public, ou, à son défaut, au juge qui prononcera d'office.

Donc le juge, ou son greffier, ou tout autre à qui ce soin est délégué, après que les cadavres ont été reconnus, commence d'informer sur le grief des héritiers ou des amis des défunts. Il permet l'inhumation, et si l'on ne réclame les corps, il les fait porter à l'hôpital Sainte-Catherine, rue Saint-Denis, destiné à cet effet.

Les victimes de Milon ont famille nombreuse, et voici la longue liste des parents qui portent plainte à Mgr le prévôt ou à son lieutenant : Dame Antoinette Diane, veuve du défunt Jean Plutus, agissant tant en son nom personnel que comme administratrice de la personne et des biens de ses enfants mineurs, puis Benoît Crassus, frère de l'avocat, Marie Marthe, veuve du défunt Julien Xénius, en son vivant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aubergiste rue Saint-Martin, à l'enseigne du Loup et du Renard, son frère Clément, enfin Dave, le blessé, « disent et déclarent que, bien que les défunts fussent gens de bonne vie et mœurs, bien considérés de leurs voisins, et qu'ils n'aient jamais fait de mal à personne, sous prétexte d'un procès qu'il a perdu, Milon les a tués dans un guet-apens. Et, en ce qui concerne Dave, son existence est en péril, et sa mort paraît plus probable que sa guérison ».

Les cadavres sont étendus au premier plan sur une gravure. Les médecins sondent les plaies parmi des femmes en larmes qui reconnaissent les corps. En arrière, le juge reçoit la plainte de la veuve Plutus, qui tient un de ses enfants par la main ; à côté une femme est à genoux. Au-dessus un magistrat siège sur une haute chaire sculptée et dicte à son greffier placé devant lui. Car, dans toutes sortes d'affaires, les ordinaires comme les extraordinaires, il faut que le juge à ses côtés ait un personnage public, si faire se peut, ou deux hommes capables, qui rédigent avec fidélité tous les actes judiciaires. Il est interdit d'instruire sans écriture les affaires criminelles, afin qu'en cas de décès du juge l'information ne soit pas à recommencer.

Le dépôt de la plainte emporte constitution de partie civile. Et c'est une question de savoir si le magistrat peut entendre d'office des témoins non produits par le plaignant. Les témoignages sont reçus un à un, en l'absence du prévenu, par crainte de subornation. Le témoin qui fait connaître le sens de sa déposition est puni comme faussaire ; aussi jure-t-on de n'en rien révéler.

Le serment est prêté la main sur les Saints Évangiles. Formalité substantielle ; le notaire ou le greffier qui l'omet est passible de dommages-intérêts envers la partie civile. Le serment doit avoir pour compagnie la vérité, le discernement et la justice. Celui qui s'est une fois parjuré ne peut plus être témoin, ni prêter serment dans sa propre cause ou dans celle d'autrui. Et c'est un grave péché qu'il a commis en mentant à la face de Dieu.

Les témoignages ne doivent pas être à la légère accueillis, car il est écrit dans la Bible : « Le Dieu tout puissant a dit : je descendrai pour savoir... » et si le Tout-Puissant, à qui rien ici-bas n'est caché, a voulu néanmoins s'informer, c'est qu'il n'est permis à personne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'être à la fois juge et témoin, « car il faut dans tout procès que quatre sortes de personnes se rencontrent, à savoir des juges désignés, des accusateurs capables, des défenseurs congrus et des témoins légitimes. »

Le mérite des dépositions est variable en raison de la qualité des personnes ; aussi la faut-il avec soin mentionner. « Car le noble est plus digne de créance que le roturier, l'honnête homme plus que le fripon et le riche plus que le pauvre. » Même moins nombreux, les témoignages dont la foi probante est plus grande, l'emportent en cas de contradiction. Ce qu'il faut avant tout, c'est considérer la condition des témoins, leur nature ou leur vie ; leur condition, s'ils sont indépendants ou se trouvent au service de quelqu'un, car souvent le serviteur altère la vérité par crainte de son maître ; leur vie, car la justice ne peut se commettre avec des scélérats, enfin leur nature, si c'est un homme ou une femme. Car le point est douteux de savoir si les femmes, dont le sexe est fragile, sont capables de déposer en justice. Les canons s'y opposent. Milles est plus accommodant en principe, mais quelle défiance il a des témoignages féminins, toujours variables et changeants ! Est-il quelque chose de plus léger que la fumée ? la flamme. De plus léger que la flamme ? le vent. De plus léger que le vent ? la femme. Mais de plus léger que la femme ? rien.

Pour sûr en tout cas que soit un témoignage, il ne peut, s'il est isolé, déterminer la conviction du juge. Voix d'un, voix de nun, comme dira Loysel. Et peu importe la dignité du témoin, c'est une preuve minime qui résulte de sa déposition isolée ; il la faut compléter par d'autres témoignages ou par des indices. Elle suffit tout au plus pour administrer la torture. Le prince seul est excepté, qu'on croit sur sa parole pour tout ce qu'il a fait ou qu'on a fait en sa présence, même s'il dépose seul.

Les témoins en principe ne doivent dire que ce qu'ils ont vu, entendu, perçu par un sens quelconque. Mais les témoins visuels sont préférés, car elle est juste, cette opinion d'Horace qu'on prête plus d'attention à ce qu'on voit qu'à ce qu'on entend. Si donc le témoin déclare être voisin des victimes, faut-il s'arrêter à sa déposition ? Oui, certes, car à ce titre, il a dû voir leurs habitudes. Mais il est des choses qui ne tombent pas avec précision sous la remarque des sens, par exemple l'âge d'autrui. On en dépose tout de même, d'après l'apparence des gens et bien que ce soit faire un jugement de l'esprit, parce qu'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vérité toutes les perceptions ont besoin d'être interprétées ; et c'est la raison pourquoi les impubères sont incapables d'être témoins.

Il faut que les dépositions soient concluantes. Des termes non affirmatifs, tels que : « je crois, si je ne me trompe », enlèvent toute énergie aux témoignages vacillants, qui ne forment pas même un indice. Le témoin qui, de propos délibéré, refuse de faire connaître les causes qui l'ont mis au courant des faits, est punissable comme faussaire, à moins qu'il n'ait l'excuse de la simplesse d'esprit, comme beaucoup de paysans, incapables d'indiquer sur quels motifs leur déclaration est fondée. Ceux qui déposent sur le bruit public doivent nommer les personnes dont ils répètent les propos ; mais il n'est pas nécessaire de les nommer toutes.

Deux témoins suffisent pour établir la commune renommée. Deux témoignages concordants font foi au criminel comme au civil. Mais au criminel on est plus délicat sur la qualité des témoins. S'ils déposent sur un fait qu'ils ont vu, en nombre suffisant, et qu'ils soient de la qualité requise, la preuve est réputée complète, les autres charges sont surabondantes et la preuve contraire cesse d'être admissible. Le tribunal, lié, doit prononcer une condamnation.

Les témoins sont entendus d'ordinaire par le greffier, sur délégation du juge, dans les limites de son ressort. C'est Cnéius Flavius, greffier de la Prévôté, qui recevra les dépositions dans l'affaire de la Croix du Tiroir. Une gravure le représente, assis et écrivant, tandis qu'un pauvre diable devant lui lève les mains. Au-dessus paraît un prisonnier, les poignets serrés par une corde dont un soldat, parmi d'autres, tient le bout.

Ce sont parfois des officiers spéciaux, nommés enquêteurs, qui examinent les témoins, trop souvent aussi un simple sergent, assisté d'un notaire royal[1], et « n'y a si homme de bien qui ne soit mis en peine par ces sergents et notaires... et font l'information grasse ou maigre selon le désir de la partie, non pas selon que les témoins véritablement disent ». C'est l'éternelle plainte des juristes contre la procédure entièrement écrite. Dumoulin bientôt va maudire l'impie Poyet. Selon le mot d'un magistrat[2] « on fait de la justice comme des saincts

1. Cf. Imbert, Pratique judiciaire tant civile que criminelle, t. III, chap. XIII, nos 13 et 14.

2. P. Ayrault. Ordre, formalités et instructions judiciaires, livre III, art. III, no 21.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et sacrés mystères qui ne se communiquent qu'au prestre. Il est facile à huis clos d'adjouster ou de diminuer, de faire brigues et impression. Est-il raisonnable d'adjouster foi à ce qu'un juge et un clerc mercenaires rapportent de ce que dix ou vingt ont déposé ?... Telles dépositions ne sont ny le dire, ny le langage du déposant, c'est l'artifice d'un sergent, d'un enquesteur, d'un examinateur, voire d'un juge mesme, s'il l'a receue, lesquels font parler le tesmoin comme il leur semble ». Les dépositions doivent être rédigées « tout au long », mais il n'est point nécessaire qu'elles soient relues. C'est une sorte de procès-verbal, signé par l'enquêteur seul, où les réponses des témoins sont enregistrées à la troisième personne.

Le premier qu'entend Flavius, le 11 octobre 1540, est Apelle de Cos, le peintre habitant rue Saint-Honoré, témoin produit par les plaignants. Il jure sur l'Évangile de dire la vérité ; car la déposition tire toute sa force du serment qui la précède, comme la plante puise son suc par sa racine et comme la mort résulte d'une blessure. — Il se trouvait dans son atelier, lorsqu'il a entendu, sur les neuf heures du soir, un grand bruit proche la fontaine de la Croix du Tiroir. Des gens juraient par la mort et le sang du Christ, criaient : Tue, tue ; d'autres appelaient à l'aide. Il a reconnu la voix de l'avocat Crassus. C'est alors qu'effrayé, il a ouvert sa fenêtre et essayé de voir à l'aide de sa chandelle. Il a aperçu Thrason et Caligula, l'épée nue. Didier Anippe s'enfuyait, aussi l'épée nue. Il est capable de reconnaître deux ou trois des assassins. L'un avait une grande barbe et les cheveux courts, un autre pas de barbe, aussi les cheveux courts et un haut de chausses découpé, un troisième était vêtu de rouge avec des souliers et des chausses blancs. Il a vu aussi Irus, un bâton à la main, s'enfuir par la rue Saint-Honoré, du côté du couvent des Filles Pénitentes. Puis on a porté les corps chez un chirurgien. Des sergents sont arrivés qui ont scellé le front des morts avec de la cire verte et les ont enlevés. Thrason et Caligula passent pour des malfaiteurs dangereux, qui n'en seraient pas à leur coup d'essai. Mais Apelle ne sait cela que pour l'avoir entendu dire. Il dépose « ex auditu alieno » et cette partie de sa déposition a très peu de valeur.

Le second témoin est Lucius Licinius, barbier rue Saint-Honoré, à l'enseigne des Quatre Éléments. Après avoir juré sur l'Évangile, il déclare qu'il est voisin des victimes. Entendant du bruit, il est sorti de sa boutique, en tenant une chandelle allumée. Il a vu une dizaine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'hommes au moins se ruer en criant : Tue, par la mort de Dieu, tue ! Ils ont frappé à coups redoublés Crassus, Plutus et Xénius, qui sont tombés au pied de la fontaine de la Croix du Tiroir. Dave défendait de son mieux avec son épée lui-même et son maître Crassus. Par intervalles, on entendait des appels, poussés d'une voix rauque, à Dieu, à Jésus, à des amis, à l'aide. Puis de tous côtés les voisins se sont montrés aux portes et aux fenêtres, tenant des torches de paille ardentes. La nuit en était toute illuminée. Il a distingué Thrason, Caligula et Anippe, qui avaient l'épée nue au milieu de leur bande. Il en reconnaîtrait quelques-uns.

Le témoin suivant est Me Claude Corneille, procureur au Châtelet. Il dînait avec des clients, dont il a oublié le nom, à l'auberge du Petit-Cerf, à côté du Palais, quand il a vu Milon, attablé dans une salle voisine avec d'autres personnes. Milon leur expliquait qu'il avait perdu son procès contre Plutus et Xénius par la mauvaise foi de ce chien d'avocat, Me Crassus, mais, par le sang du Christ, il s'en vengerait avant la fin de la semaine, et tous ces gens-là ne périraient que de sa main.

Est-ce assez pour confondre Milon ? Non pas nécessairement, car les plus violents en paroles sont souvent en actions les plus timides. Tout dépend de la réputation de l'inculpé ; si elle est bonne, les menaces qu'il a pu proférer ne sont pas une charge sérieuse contre lui ; est-elle mauvaise au contraire, par rapport précisément au genre de délit qu'on lui impute, son passé le fait présumer coupable.

Mais le reste de la déposition de Me Corneille est tel que les antécédents de Milon importent très peu. Car, le lendemain de la scène du Petit-Cerf, le témoin, qui avait passé la soirée chez un de ses amis, place de l'École Saint-Germain l'Auxerrois, rentrait chez lui, lorsqu'il a rencontré Milon et ses domestiques par le milieu de la rue de l'Arbre-Sec. Ils venaient en courant de la Croix du Tiroir et essuyaient leurs épées sanglantes à leurs vêtements. Il les a vus à la lumière d'une torche que tenait son petit clerc. Milon se rengorgeait, disant « qu'on avait bien fait de les tuer ».

Encore que le témoin n'ait pas assisté à la scène du meurtre, c'est une accumulation de charges accablantes. Il y a d'abord l'aveu de la bouche de Milon ; ici Corneille dépose ex parte accusati. Mais plus encore le fait d'avoir rencontré le prévenu, l'épée sanglante, et proche le lieu du crime, constitue contre lui ce qu'on nommera plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tard[1] un indice manifeste, comparable aux présomptions juris et de jure du droit civil. Milles exprime la même idée, en citant, je ne sais pourquoi, des vers de Lucrèce et le dialogue de l'Amour, de Platon. Que deux témoins affirment le fait, et le meurtre est réputé flagrant. Reste seule au prévenu la ressource de prouver des faits justificatifs, tels que la légitime défense.

Le dernier témoin entendu est le petit clerc qui portait la torche, David Damas ; il n'a que 13 ans. On lui fait prêter serment tout de même, bien que ce ne soit pas très régulier, car, au-dessous de 14 ans, les enfants sont incapables de jurer ; cet âge ne sait ce qu'il fait. Il faut avoir en principe au moins 20 ans pour déposer dans une affaire criminelle. Mais, comme la déposition de Damas est absolument calquée sur celle de son patron, elle est concluante, parce que l'habileté de l'un supplée à l'inhabileté de l'autre. — Il était avec son maître au Petit-Cerf. Il a entendu Milon s'exclamer « que les juges, séant sur les fleurs de lys, l'avaient débouté de son appel contre Plutus et Xénius, mais, par le sang du Christ, il saurait bien se venger de ces deux marchands avant la fin de la semaine, et encore plus de Me Chrysostome Crassus, le maudit avocat dont la perfidie était cause de tout. Ces gens-là verraient ce qu'il en coûte de se moquer de lui ». Le lendemain, Damas a rencontré Milon qui venait de la Croix du Tiroir avec deux domestiques ; il se félicitait de s'être tenu parole. — La taxe du témoin est fixée à quatre sols parisis.

MARC CHASSAIGNE.

(La fin au prochain numéro.)

1. Muyart de Vouglans, p. 346.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lettres inédites de Marguerite de France

MARGUERITE DE VALOIS, FILLE DE HENRI II

Les lettres qui suivent ne se trouvent pas parmi celles qui ont été publiées par Guessard à la suite de son édition des *Mémoires de la première femme de Henri IV*[1]. D'ailleurs, aucune des lettres de ce recueil ne remontent pas au delà de 1576 et celles que nous transcrivons ici, quoique ne mentionnant pas l'année où elles ont été écrites, sont certainement antérieures, comme il résulte de l'étude du texte. Guessard déclare dans sa préface qu'il n'a pas fait imprimer toutes les lettres qu'il a connues ; mais il est probable que celles-ci lui ont échappé ; car elles se trouvent comme perdues dans des recueils de pièces diverses et l'une d'elles, au moins, a été attribuée par les catalogues à une autre Marguerite de France, à la fille de François Ier qui devint duchesse de Savoie par son mariage avec Emmanuel-Philibert en 1559.

La plus ancienne (*Bibliothèque Nationale, fonds français*, vol. 3.159, f° 154) n'est pas autographe : elle est simplement signée de la princesse.

A mon cousin le duc de Nemours : au camp[2].

Mon cousin,

Ayant entendu que l'armée du duc de Deux-Ponts est fort près de celle que vous commandez et qu'il pourroit estre que voulant passer

1. Édition de la *Société de l'Histoire de France.*

2. Jacques de Savoie, duc de Nemours (1531-1585),—neveu de Charles III le bon, duc de Savoie, et de Louise de Savoie, mère de François Ier, qui avait donné à son père Philippe le duché de Nemours, — avait épousé, en 1566, Anne d'Este, veuve de François de Guise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

outre l'occasion se présentera d'une bataille, le chevalier Salviati[1] désirant en cet endroit faire service du roi et mourir à vos pieds plustôt que n'ayez la victoire, m'a demandé son congé et à la royne[2] pour vous aller trouver qui lui ont accordé et moi aussi semblablement et d'autant qu'il est à moy, je ne l'ay voulu laisser partir sans l'accompagner de la présente pour vous prier de le reconnoistre pour tel et recepvoir de lui les recommandations que je lui ai enchargé vous présenter de ma part. Si, prie Dieu mon cousin de vous donner en santé heureuse et longue vie.

De Metz, le IIIe jour d'avril.

Cette lettre est sûrement de 1569. Au début de la troisième guerre de religion pendant que le duc d'Anjou, le futur Henri III, luttait contre Coligny et le prince de Condé dans le sud-ouest, le duc de Nemours avec le duc d'Aumale[3] avait été mis à la tête de l'armée de l'Est qui devait s'efforcer d'arrêter les renforts que le duc de Deux-Ponts amenait d'Allemagne aux protestants français. Mais comment Marguerite se trouvait-elle alors à Metz ? C'est que le roy Charles IX et la reine-mère s'y étaient rendus, soit que Catherine craignît la puissance croissante des Guises et, pour les surveiller, voulût se rapprocher de la Lorraine et du théâtre des hostilités où commandait un

1. Le chevalier François Salviati, chevalier de Malte, grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, fut premier écuyer de Marguerite de Valois et chef de son conseil, lorsqu'elle devint reine de Navarre. Il était aussi chambellan du duc d'Anjou. Marguerite parle de lui dans ses mémoires à l'occasion des difficultés qu'elle rencontra lorsqu'elle voulut quitter les Pays-Bas (elle avait été prendre les eaux à Spa), pour rentrer en France et gagner la Fère. Salviati semble alors avoir cherché à la trahir au profit des Huguenots en l'empêchant de passer la frontière (Voyez Mémoires, édit. Guessard, p. 117). — Salviati avait joué auparavant un rôle diplomatique que nous fait connaître Brantôme (tome Ier de l'édition Lalanne. Société de l'histoire de France, *Capitaines étrangers*, pp. 327 et suiv.). Sur la demande du roi d'Espagne Philippe II, Charles IX peu de temps après son avènement (1564) avait envoyé François Salviati à Constantinople pour négocier la mise en liberté du capitaine Dom Alvaro de Sande fait prisonnier en combattant les troupes de Soliman. Soliman avait juré « sur son grand Dieu Mahom », qu'il ne le mettrait jamais à rançon et le ferait vieillir et mourir en Turquie. Cependant Salviati réussit dans sa négociation. Le Sultan, qui aurait tout refusé au roi d'Espagne, ne voulut point repousser une demande que le roi de France lui faisait au moment de son avènement.

2. Il s'agit ici de la reine-mère Catherine de Médicis. Charles IX ne devait épouser Élizabeth d'Autriche que le 26 novembre 1570 (à Mézières).

3. Il s'agit de Claude II, duc d'Aumale, frère de François de Guise et du cardinal Charles de Lorraine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prince de cette maison, soit, au contraire, que le cardinal de Lorraine eût suggéré l'idée de ce voyage pour éloigner la reine mère du duc d'Anjou, craignant que l'influence de Catherine de Médicis n'associât son fils préféré à sa politique de bascule et l'empêchât d'écraser complètement les protestants, s'il en avait l'occasion. Quoiqu'il en soit c'est à Metz que M. de Losses vint apporter au roy la nouvelle de la bataille de Jarnac livrée le 13 mars 1569.

Charles IX se mit aussitôt en voyage avec sa mère et sa sœur[1]. C'est donc au moment où la Cour allait quitter Metz que cette lettre fut écrite : Marguerite née en 1553 avait alors seize ans.

La seconde lettre est autographe...

Au Roy de Poulogne[2].

Monsieur mon frère,

Monsieur ie sceu (j'ai su) par la lre (lettre) qu'il vous a pleu m'escrire par Nesremont, ce qu'il vous playt me mander de M. de Turene, ie lai dit à la Royne, comme vous me commandies ; mes (mais) ele m'a dit que vous ne lui an avies encore rien escrit ; s'il vous playt me l'escrire vous me mestrez hors d'unne grant paine pour l'anvie que iay de savoir les deplaisirs qu'il vous a fais et a moi ausi. ie me reiouiré (je me réjouirai) toujours de coure (courir) vre (votre) mesme fortune, ie dis, si ele estoit ausi mauvese comme ele est bonne et leur pardonneré bien aisément quant il me voudront mal pour me connoitre afectionnée a vre (à votre) servise, andurant mes aflictions avec beaucoup de patianse quand il me seront causés pour tel sujet. iavais deia (déjà) bien oui dire que cete troupe était bien iolie (jolie ?) Si dieu nous vouloit faire si heureux que nous nous pensions voir bien tost, nous en coserions bien ensemble car il li a (il y a) des troupes isi qui valent bien cete la, mes en atandant que iaie tant d'heur, tenes moi an

1. Voyez de Saint-Poncy, *Histoire de Marguerite de Valois*, 1 vol., p. 55-56.

2. Nous respectons l'orthographe de l'original, indiquant seulement entre parenthèses la lecture de quelques mots plus difficiles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vre (en votre) bonne grase, comme celle qui vous demeura à iames (à jamais).

Vre humble et obeisante sœur,

Marguerite.

(*Bibliothèque Nationale, fonds français* 3.239, f° 52.)

Cette lettre date au plus tard de 1574, puisque le duc d'Anjou était encore roi de Pologne. On voit que Henri III n'avait pas attendu l'année 1579 pour s'inquiéter de sa sœur au sujet du vicomte de Turenne. On sait que la dénonciation par Henri III à Henri de Navarre de la liaison vraie ou prétendue de la reine Marguerite avec ce brillant seigneur fut la cause ou plutôt l'occasion de la septième guerre de Religion dite Guerre des Amoureux.

Roger Peyre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Giuseppe Tomassetti. **La Campagna romana**, vol. III. — Rome, Loescher, 1913, in-4.

Par suite de la mort du savant archéologue romain Giuseppe Tomassetti, son grand ouvrage sur la campagne romaine était resté inachevé ; le dernier fascicule est de 1910 ; son fils vient d'en reprendre la publication avec la même méthode exacte et la même érudition. C'eût été grand dommage qu'une œuvre aussi considérable ne fût pas menée à bonne fin et dans le plus bref délai possible car, si dans Rome on sacrifie journellement quelques vestiges du passé aux goûts et aux exigences modernes, malgré les plaintes amères de ceux qui estiment que ces ruines en sont le plus bel ornement, que de destructions ne se permet-on pas loin des regards indiscrets! Sépultures, stèles, restes de vieux monuments romains ou moyennageux, disparaissent rapidement ou sont réduits, comme on disait jadis, « ad usum humanum », ce qui ne leur vaut guère mieux. Le nouveau livre de M. Tomassetti en fournit mainte preuve. Il était donc grand temps d'en établir un relevé détaillé et d'en faire la description. L'auteur a suivi le même plan que dans les deux premiers volumes ; il groupe les châteaux, les terres, les « tenute », les ruines et les curiosités d'après les routes qu'elles avoisinent ; c'est ainsi que la plupart des grandes voies qui rayonnaient de Rome ont été étudiées une à une ; dans le présent volume, il est traité des voies Cassia et Clodia, Flaminia et Tiberina, Labiana et Prenestina réunies deux à deux. Elles sont parmi les plus intéressantes tant par la beauté du paysage que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. A peine sort-on de Rome par la voie Cassia, que l'on rencontre ce fameux tombeau de Néron qui est celui de P. Vibius Marianus lequel, de son vivant, ressemblait tellement à Pompée qu'on le prenait toujours pour lui ; mort, il passe encore pour un autre! Plus loin c'est l'Isola Farnèse où fut Veies et son pittoresque paysage. L'auteur poursuit son étude jusqu'à Sutri. Et quelle voie est plus fameuse au monde que la voie Flaminia qui mène du Nord à Rome ; pèlerins, conquérants, voyageurs l'ont suivie ; depuis Pétrarque jusqu'à Leopardi, que de poètes l'ont chantée ! Faisant en sens inverse leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chemin, M. Tomassetti s'arrête à chaque pas pour rappeler un souvenir illustre ; c'est d'ici que la reine Christine de Suède s'est mise en marche en cortège pour faire son entrée dans Rome, c'est là que Pie II a rencontré Bessarion lui apportant de la part de l'empereur d'Orient le chef de saint André en l'honneur duquel une chapelle fut élevée et existe encore en ce lieu ; c'est sur le pont Milvius que Charlemagne fut reçu par le peuple et le clergé romain et près des Roches rouges qu'eut lieu la bataille décisive entre Maxence et Constantin... Plus loin, des lieux charmants où Poussin se plaisait à travailler. M. Tomassetti suit cette voie jusqu'à Soracte. Sur la voie Prenestina, on voit et le Mausolée d'Hélène, et la Tor de Schiavi, et la haute et singulière tour de Pimpinara et enfin Préneste ou Palestrine. En compagnie d'un guide aussi sûr et documenté que l'est M. Tomassetti, le lecteur fait donc sur les routes romaines le plus instructif des voyages. Ce volume est illustré de nombreuses vignettes et a un index mais il y manque une carte d'ensemble et des plans de détail.

E. Rodocanachi.

Auguste Coulon. **Inventaire des sceaux de la Bourgogne.** — (Paris, Ernest Leroux, 1912, gr. in-4 de 362 pp., accompagné de soixante planches en phototypie.)

Il n'y a pas de pays où la sigillographie ait été plus en honneur qu'en France depuis une cinquantaine d'années ; nulle part des efforts aussi grands et couronnés d'un pareil succès n'ont été faits pour décrire les sceaux, les classer et en assurer la conservation. C'est l'administration des archives qui a donné à cette étude l'impulsion. Les hommes éminents qui se sont succédé à la tête de notre grand dépôt public ont reconnu l'intérêt qu'offrent à l'archéologue et à l'historien les empreintes de cire ou de métal fixées aux documents du moyen âge ; ces petits monuments, a écrit l'un d'eux, « représentant des personnages, des animaux, des fleurs, des plantes, des ustensiles de la vie domestique, des instruments d'arts et de métiers, des blasons, des navires, des édifices, des villes, des scènes entières... fournissent une iconographie plus abondante et plus variée que celle que nous devons à la statuaire et à la numismatique ». En 1863, sous le directorat du marquis de Laborde à qui revient l'honneur de l'initiative, M. Douët d'Arcq publia en trois tomes l'inventaire des sceaux conservés aux Archives nationales ; on se préoccupa en même temps d'accroître cette riche collection et d'y joindre les sceaux qui se rencontreraient dans les dépôts des départements et des communes, des établissements religieux et hospitaliers et dans les études de notaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Germain Demay s'employa à cette tâche, explorant les provinces de Flandre, d'Artois, de Picardie et de Normandie et publiant de 1873 à 1881 quatre volumes d'inventaire. Mais on comprit de bonne heure qu'il ne suffisait point de décrire les monuments sigillographiques, qu'il importait encore de les sauver de la destruction à laquelle ils étaient presque inévitablement voués ; ces empreintes, de cire pour la plupart, sont en effet fragiles et se trouvent exposées à être plus ou moins gravement détériorées chaque fois que le document auquel elles sont attachées est déplacé, extrait du carton ou de la liasse qui l'enferme pour être communiqué à des travailleurs de jour en jour plus nombreux. Détacher le sceau de la pièce qui l'authentique parut un procédé barbare, une véritable mutilation ; on préféra avec raison mouler soigneusement chaque empreinte, garder les creux ainsi obtenus et en tirer des épreuves qui sont des reproductions rigoureusement exactes de l'original dont la perte, si elle vient à se produire, ne sera plus désormais une perte totale. La méthode une fois adoptée, restait à l'appliquer ; c'était là un travail considérable qui n'exigeait pas seulement chez les archivistes qui en étaient chargés les qualités d'érudits et d'archéologues nécessaires pour faire des descriptions précises, interpréter correctement les légendes et donner une analyse sommaire de la pièce à laquelle chaque sceau est fixé ; il fallait encore des connaissances techniques et une habileté manuelle très grande pour exécuter l'opération toujours délicate du moulage. Sur ces deux points essentiels, satisfaction entière a été donnée aux plus exigeants ; les volumes d'inventaire dus à MM. Douët d'Arcq et Demay sont de véritables modèles de science et d'exactitude, en même temps que les moulages exécutés par leurs soins constituent une collection des plus précieuses qu'on peut, sans danger pour la conservation des originaux, mettre de la manière la plus libérale à la disposition du public.

Interrompue pendant un certain nombre d'années, l'œuvre a été reprise récemment et de telle manière qu'on doit s'en féliciter. Le beau volume que M. Coulon vient de consacrer à la province de Bourgogne et qui contient le résultat de recherches approfondies dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, est conçu sur le même plan que ceux de ses devanciers, les sceaux qu'il a recueillis au nombre de plus de 1.600 sont répartis en vingt séries suivant la qualité des personnes ou des corps constitués à qui ils appartenaient, souverains, grands dignitaires de la couronne, ducs, comtes et vicomtes, seigneurs, métiers et professions, cours et juridictions, archevêques et évêques, officialités, archidiacres, abbés, paroisses, etc...; une table alphabétique par série, une table héraldique et une table alphabétique générale rendent les recherches très

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aisées dans ce vaste recueil ; de nombreuses planches en phototypie reproduisent les types les plus caractéristiques et les plus beaux au point de vue de l'art. En outre, dans une préface nourrie de faits et fort instructive, M. Coulon consacre d'amples développements aux spécimens curieux qu'il a eus entre les mains; il y consigne les remarques qu'il a faites au cours de sa laborieuse enquête sur la matière, la couleur, la forme et l'emploi des sceaux et des contre-sceaux. Le chapitre V qui traite de l'iconographie des saints de la Bourgogne d'après les monuments sigillographiques est particulièrement intéressant et plein d'aperçus nouveaux. M. Coulon a déjà commencé une étude analogue sur les sceaux de la Champagne : nul doute qu'il ne la conduise avec la même précision, la même sagacité et le même succès.

Georges Daumet.

Comtesse de Villermont. **L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas.** — Tamines et Paris, 1912, 2 volumes in-8°, de xxiii-469 et de 632 pages.

En ces deux gros volumes, Mme la comtesse de Villermont nous retrace la biographie d'Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Élisabeth de France, qui, mariée en 1598, à l'archiduc Albert, fils de Maximilien II, lui apporta en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté, dont après avoir été, avec son époux, la maîtresse jusqu'à la mort de ce dernier, en 1621, elle accepta ensuite de demeurer simplement la gouvernante sous la suzeraineté de l'Espagne (1621-1633). Sa vie se divise ainsi en deux périodes dont l'importance historique est également considérable, puisque la première est remplie par les luttes mémorables des Pays-Bas espagnols contre les Hollandais, et que la seconde s'ouvre au début de la guerre de trente ans.

Le premier mérite de cet ouvrage est d'offrir des événements et des négociations, auxquels furent ainsi mêlés pendant plus trente ans les Pays-Bas espagnols, un tableau extrêmement poussé et documenté. Le récit de la bataille de Nieuport (1600) et celui du siège d'Ostende, qui dura de 1601 à 1603, c'est-à-dire des deux faits militaires les plus importants du gouvernement personnel d'Albert et d'Isabelle, sont, en particulier, des morceaux achevés. Au sujet de ce siège d'Ostende, Mme de Villermont met en doute le bien fondé de la légende fameuse d'après laquelle l'Infante aurait juré de ne changer de linge qu'après la prise de la place, vœu qu'elle aurait tenu pendant trois ans, au bout desquels le linge que portait la princesse aurait pris une teinte fauve à laquelle on donna le nom de couleur *isabelle*. Dirai-je cependant que les raisons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un peu négatives données par l'auteur à l'appui de son opinion ne m'ont pas entièrement convaincu de la fausseté de cette pittoresque légende.

Le siège de Berg-Op-Zoom, en 1622, et celui de Bréda, en 1624, la perte de Wesel et de Bois-le-Duc, en 1629, celle de Maëstricht, en 1632, sont les principaux épisodes de la lutte soutenue avec une énergie et une constance admirables par la fille de Philippe II, au même moment où elle se trouvait aux prises avec les mille difficultés résultant de la politique intransigeante de l'Espagne, des menées françaises ou des conspirations de ses sujets.

Et toutefois, en dehors de l'histoire politique, ce par quoi vaut surtout ce livre, c'est par les précieux renseignements qu'il renferme sur la vie sociale et privée du temps. L'auteur a su très habilement entrecouper le récit des guerres et des négociations par des chapitres tout à fait curieux sur la cour et l'existence intime des archiducs, leurs travaux, leurs distractions, leur œuvre commerciale et industrielle, leurs rapports avec la population, le clergé, chapitres où tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions et des mœurs trouveront abondamment à glaner.

Je signale enfin, en terminant, les pages très intéressantes consacrées au roman d'Henri IV et de la princesse de Condé, et aux aventures de cette dernière aux Pays-Bas.

Livre, en somme, vraiment remarquable, très bien composé, très simplement et fermement écrit.

Pierre DE VAISSIÈRE.

Mémoires du Cardinal de Richelieu. Tome III (1620-1623), publiés pour la Société de l'Histoire de France, par le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, avec la collaboration de M. ROBERT LAVOLLÉE. — Paris, Laurens, 1912, 355 p. avec Appendice, Sommaire et Table alphabétique.

La Société de l'Histoire de France, poursuivant ses utiles publications, vient de nous donner le troisième volume des *Mémoires de Richelieu* intelligemment annotés par MM. Horric de Beaucaire et Robert Lavollée. C'est une source précieuse de renseignements pour les historiens du règne de Louis XIII. Presque jour par jour, les moindres événements sont notés par le grand Cardinal ; les soucis, la conduite parfaite de la reine, et les succès militaires du roi, sont exposés en détail et avec précision dans cette sorte de Journal. La lecture n'en paraît pas d'abord attrayante à cause d'une certaine sécheresse qui n'est pas rachetée, comme dans Saint-Simon, par la vivacité et la richesse de coloris du style. Mais, en ne s'arrêtant pas aux premières pages, on rencontre de curieuses réflexions et d'amusants portraits. Ainsi, par exemple (p. 136),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette observation sur le caractère français : « Il n'est pas de la France comme des autres pays. En France, le meilleur remède qu'on puisse avoir est la patience ; d'autant que nous sommes si légers qu'il est impossible que les établissements que nous faisons soient de durée, principalement quand ils sont violents et mauvais. Les autres nations ayant plus de plomb que nous, elles demeurent plus fixement en l'assiette en laquelle elles se mettent, de façon que le temps ne change pas leur conduite. » Et (p. 253 à 255) ce portrait du monsignor Ruccellaï qui s'était fait bâtonner « en pleine foire Saint-Germain » par le marquis de Rouillac : « Ruccellaï était fils d'un banquier de Florence qui vint en France du temps de la reine Catherine de Médicis, et, s'étant enrichi à cet exercice, s'en retourna en son pays, comme les banquiers ont accoutumé de faire... Il vint avec éclat et pompe, faisant une très grande dépense. Il était jeune, assez bien fait, propre en sa personne et, en outre, riche et libéral : deux conditions qui ne donnent pas peu de vogue à un étranger dont la nouveauté plaît à beaucoup d'esprits et particulièrement à ceux des dames, à qui ensuite les présents de diverses galanteries ne sont pas désagréables. Il fut aussi incontinent bien reçu dans les meilleures compagnies... Il était hardi et impudent, jusqu'à ce point que lui refuser deux fois l'entrée d'une porte n'empêchait pas qu'il ne s'y présentât la troisième, où les présents qu'il faisait aux huissiers la lui faisaient enfin trouver ouverte, lors même qu'elle était fermée aux autres. *Avoir bonne bourse à la cour et point de front sert bien souvent autant et plus qu'avoir beaucoup de mérite.* » — Cela vaut bien du Saint-Simon, et l'on voit par ces deux citations que les Mémoires du Cardinal n'est pas toujours aussi aride qu'on pourrait le craindre de prime abord.

Il faut ajouter que les nombreuses et excellentes références et annotations qui se trouvent au bas de chaque page rappellent en quelque sorte la méthode de l'éminent M. de Boislisle et doublent l'intérêt de l'ouvrage. Ce troisième volume des Mémoires de Richelieu relatif seulement aux années 1620 à 1623, fait bien augurer de ceux qui suivront sur le siège de La Rochelle et la Journée des dupes, mais, dès à présent, même pour une période moins brûlante, chacun y trouvera plaisir et profit.

P. Fromageot.

Dom Paul Denis, bénédictin de Solesmes. **Richelieu et la réforme des monastères bénédictins**. Préface de M. Gabriel Hanotaux. — Paris, Champion, 1913, in-8 de xvi-511 p.

L'érudit bénédictin entreprend à lui seul une bibliothèque d'histoire bénédictine, sur laquelle eût peiné autrefois toute une congrégation ; le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

premier volume fait bien augurer de la suite. Le sujet est très intéressant et très nouveau. Richelieu a été jugé comme Philippe II d'après les romans et noirci outre mesure ; la politique a fait oublier parfois l'homme d'Église. Si d'autres personnages, comme le cardinal de La Rochefoucauld, se sont plus spécialement consacrés au renouvellement moral du clergé français pendant la première moitié du XVIIe siècle, Richelieu mérite d'être apprécié comme réformateur des Bénédictins.

Cet ordre vénérable venait d'être rajeuni en Lorraine par la congrégation de Saint-Vanne, en France par la congrégation de Saint-Maur. Il existait des congrégations bénédictines diverses, et Richelieu se proposa comme but de les réunir.

L'abbaye de Cluny, tombée dans une profonde décadence, avait reçu quelques religieux de Saint-Vanne qui désiraient la réformer ! L'abbé, Dom d'Arbouze, avait de bonnes intentions, mais était incapable de les réaliser. Afin d'avoir plus d'autorité pour opérer une réforme sérieuse, le cardinal de Richelieu se fit nommer coadjuteur de Cluny en 1627, puis abbé en 1629 Dès lors commencent des négociations compliquées. Richelieu voudrait congédier les moines de Saint-Vanne qui sont étrangers et confier Cluny à la Congrégation de Saint-Maur. Il dut obtenir le consentement du général, Dom Grégoire Tarrisse. Les religieux relâchés de Cluny résistent obstinément ; enfin, en décembre 1634, le cardinal parvint à faire signer un Concordat équitable, assurant après sa mort l'élection d'un abbé réformé et supprimant les anciens offices claustraux de l'abbaye.

Il serait fastidieux de raconter les tribulations que Richelieu eut à subir de la part d'intrigants comme Dom Rollet et Dom Lemperière ; l'appui du Père Joseph lui fut très utile. Il suffit de dire les contrariétés qu'il eut à essuyer de la part du Saint-Siège. Le cardinal n'était point aimé à Rome, où son génie offusquait et où il n'était même jamais venu chercher son chapeau ; il ne portait point de titre cardinalice. Cependant, il n'était point du tout gallican ; il resta toujours patient et maître de lui malgré les lenteurs des cardinaux, qui feignaient de ne pas comprendre ses grands projets sur les abbayes bénédictines. Le pape Urbain VIII donna bien un acquiescement de vive voix pour l'union de Cluny à la congrégation de Saint-Maur. Mais le cardinal dataire (l'historien n'a pas voulu livrer son nom à notre indignation) refuse obstinément pendant huit ans d'accepter le Concordat de 1634, à cause des revenus particuliers que cette union lui faisait perdre ; il eut l'adresse de susciter sans cesse de nouvelles chicanes et de laisser traîner l'affaire jusqu'à la mort de Richelieu. Colbert a bien remarqué que cette hostilité de Rome avait anéanti les efforts du ministre ; en 1643 la situation était pire qu'en 1629.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quelque absorbante qu'ait été cette négociation, Richelieu s'occupa de bien d'autres réformes monastiques, dont le récit est intercalé au milieu de l'affaire de Cluny. Il n'agissait point ainsi par cupidité ; ses revenus sont bien inférieurs à ceux que la malignité lui attribuait, ainsi que le prouve l'État de sa maison récemment publié par M. Maximin Deloche. Dom Paul Denis nous retrace des tableaux très vivants, mais peu édifiants. Un épisode touche à l'histoire générale, celui des Bénédictins de Corbie. Pour couvrir la négligence d'un ministre, Richelieu laissa accuser les bénédictins d'avoir trahi lors de la capitulation de la ville ; il y avait alors à Paris dans ce danger national une telle explosion de patriotisme que les bénédictins sortant dans les rues risquèrent de se faire écharper. Louis XIII ne tarda pas d'ailleurs à rendre justice aux religieux, que l'enquête de l'intendant avait entièrement innocentés.

C'est en vérité le seul grief que les bénédictins puissent alléguer contre Richelieu, et Dom Paul Denis relève avec âpreté et esprit les jugements trop sévères d'historiens bénédictins sur le grand cardinal. L'ouvrage, tout à fait persuasif, est suivi de 225 pièces justificatives, dont certaines sont seulement analysées et d'une table des noms propres.

Paul Deslandres.

Louis Barthou. **Mirabeau**. — Paris, Hachette, in-8, 324 p.

Cette figure léonine, hideuse et formidable, a déjà tenté beaucoup d'artistes, de philosophes, d'historiens. C'est une des plus connues parmi les « figures du passé », et c'est ce qui a sans doute poussé la librairie Hachette à ouvrir par elle la nouvelle collection, que sous ce titre, elle lance de la plus brillante et heureuse façon. M. Barthou n'est pas proprement un historien mais il aime l'histoire, a du style et collectionne volontiers les autographes ; il semble avoir sur Mirabeau un dossier assez curieux, qui lui permet d'ajouter quelques nouveaux traits à la figure du tribun. Tâche peu facile que de tracer un pareil portrait sans ressasser. Mirabeau c'est toute l'Assemblée nationale concrétisée, avec sa fougue généreuse, son enthousiasme, son imprudence, parfois son aveuglement. L'auteur ne pouvait songer à récrire cette page; il a très habilement évité cet écueil.

La moitié de son livre est consacrée à la jeunesse de Mirabeau ; et sans doute n'est-ce point là une proportion très juste à première vue. Mais outre que M. Barthou avait sur cette jeunesse des renseignements inédits, il a cru sans doute utile, en un temps où on aime à rechercher les origines des êtres, à étudier la formation de leurs esprits, d'insister sur ces vingt-cinq ans que Mirabeau a traînés après lui comme un affreux boulet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont les orages et les scandales ont influé sur sa vie publique en lui enlevant une part de la considération que lui valait son génie.

Mirabeau avait quarante ans en 1789 ; on ne peut dire que la Révolution l'ait comme tant d'autres sorti de l'obscurité. « Seul dans cette assemblée d'environ onze cent membres qui constituait les États généraux, Mirabeau était célèbre », peut dire son biographe, en oubliant peut-être Lafayette et Sieyès ; il était célèbre par ses scandales, par les procès qu'il avait soutenus contre son père, contre sa femme, célèbre pour son internement à Vincennes, pour sa liaison avec Sophie de Monnier, beaucoup plus que pour ses nombreux écrits. Aucun d'eux n'avait attiré l'attention de la foule, sauf la publication intempestive et inexcusable de la correspondance secrète avec le gouvernement du roi sur sa mission en Prusse. Il était célèbre scandaleusement « on le méprisait, et on le redoutait ». Il n'avait jamais connu son père et sa mère que séparés, et en procès, il n'avait jamais appris à les respecter ; bien au contraire, à douze ans il les jugeait, donnait tort à l'un ou à l'autre selon les circonstances. A vingt-trois ans, ayant déjà dépensé plus de dix fois ses revenus, il épousait une riche héritière, Mlle de Marignane. Le beau-père méfiant ne lui servit qu'une rente ; la jeune femme, vite rebutée par ses brusqueries et courtisée par ailleurs, lui donnait un fils mais se réfugiait chez son père avec l'enfant. « Pour réparer une brèche, il faut en faire dix autres » ; la question d'argent devait le talonner jusqu'au dernier jour. Emprisonné au château d'If, il fut bientôt transféré à Joux où il connut Sophie de Monnier ; douce et célèbre élégie que M. P. Cottin a si agréablement racontée naguère ; les amoureux allèrent cacher en Hollande leur fugace bonheur.

C'est alors que Mirabeau commence seulement à travailler ; il travaille encore et davantage à Vincennes derrière les murs du donjon où son père le tient enfermé. Les prisonniers trouvent toujours la société mal faite et rêvent aux révolutions de l'avenir; d'autant qu'une Révolution peut seule les réhabiliter ; Louis XVI avant 1789 subventionne bien Mirabeau en Prusse, comme il le subventionne à l'Assemblée en 1790. Mais dans le premier cas ce sont les renseignements d'un agent infime qu'on rétribue sur la caisse diplomatique, dans le second c'est un adversaire qu'on achète. Cependant Mirabeau fut toujours royaliste et son vœu dès l'ouverture des États généraux est d'être le Richelieu de cet autre Louis XIII. Sa fâcheuse célébrité lui barre la route qu'elle lui a ouverte. Sans doute on peut regretter avec M. Barthou de ne pouvoir juger au gouvernail l'homme qui paraissait formidable à la barre; appelé au ministère en novembre 1789, au lendemain du jour où il avait remis au comte de Provence un plan de conduite qui pouvait sauver la monarchie « il n'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas téméraire de dire que les destinées du pays eussent été autres ».

Car homme d'État, il l'était autant qu'orateur, et peut-être l'était-il seul entre tous les théoriciens qui peuplaient l'Assemblée. Mais l'ardeur combative qu'il avait déployée dès les premiers jours de l'ère nouvelle, aussi bien lors de l'apostrophe célèbre au marquis de Dreux-Brézé que durant les journées d'octobre, le rendaient redoutable et dangereux à la Cour. Il subjugua Marie-Antoinette au cours d'une entrevue, mais la reine se reprit et refusa d'accepter une aussi lourde, une aussi déshonorante tutelle; Mirabeau écarté, la place revenait à des hésitants ou des fourbes qui ne pouvaient que mener la reine et le roi à l'échafaud. Si l'étude de M. Barthou ne donne pas de vues nouvelles sur le grand tribun, car les documents inédits (correspondance de Mirabeau avec son père, avec sa femme ou avec son oncle), apportent plutôt des précisions que des nouveautés, du moins elle met sous son vrai jour cette redoutable physionomie. La collection des « figures du passé », qui se présente sous une forme très séduisante, ne pouvait être mieux inaugurée.

Pierre Rain.

Comte E. de Rougé. **Le Conventionnel André Dumont** (1764-1838). — Paris, Nouvelle Bibliothèque d'histoire moderne, 1911. 1 vol. in-8 de cx-432 p.

« Avocat sans talent, politique sans caractère ni courage, médiocre dans le crime comme dans la vertu », tel apparaît le conventionnel André Dumont dont M. le comte de Rougé vient de publier la biographie. Dumont est un type et c'est surtout à ce titre qu'il nous intéresse. Rien d'éclatant dans son esprit, rien de saillant dans sa carrière : mais, comme la plupart de ces hommes très ordinaires qui furent un moment les souverains de leur pays, il offre à l'historien le spectacle d'une vie faite de contradictions et de versatilités.

Député à la Convention, il vote la mort du roi, il se montre partisan farouche de Robespierre, jusqu'à l'évolution thermidorienne où il évolue à son tour et s'acharne contre ses complices de la veille ; représentant du peuple en mission, en même temps que Chabot, il rivalise de zèle et de cynisme avec le sinistre capucin ; député aux Cinq-Cents, il s'attache à innocenter les actes de sa première législature : il flaire le vent et s'adapte, comme on dit aujourd'hui, aux circonstances nouvelles. L'Empire le nantit d'une sous-préfecture où il tente de faire oublier son passé ; il veut arborer la cocarde blanche pour fêter la Restauration, mais la Restauration exile le régicide qui achève misérablement une misérable existence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avec M. de Rougé, nous le suivons à travers les étapes de cette carrière, nous arrêtant surtout à son rôle de conventionnel et de représentant du peuple. De telles monographies sont une occasion de revivre les heures les plus palpitantes de notre histoire et de revoir, groupés autour d'une figure de second plan, tous les acteurs du grand drame. Dumont, obscur complice d'une œuvre sanglante, joua son rôle à son heure. Il ne fut qu'un conventionnel jacobin, mais on sait quelle est la responsabilité du moindre d'entre eux : s'il est vrai, comme l'indique M. E. Lamy, dans sa remarquable préface, que la France se laissa « dominer par les nains monstrueux qui se hissèrent sur ses épaules pour la frapper à la tête », André Dumont fut de ceux-là.

B. Combes de Patris.

H. A. Gœtz-Bernstein, docteur ès lettres de l'Université de Paris. **La Diplomatie de la Gironde, Jacques-Pierre Brissot.** — Hachette et Cie, Paris, 1912, 1 vol. in-8 de xx-450 p.

Dans un fort volume, bien documenté, composé avec soin, et d'un style des plus honorables pour un Allemand, M. Gœtz-Bernstein a retracé sans parti pris le rôle diplomatique qui a été joué par Brissot et par les Girondins, la suffisance oratoire du premier et les illusions exaltées des seconds s'étant associées dès le début de la Législative pour troubler l'Europe par la propagande révolutionnaire et pour provoquer cette « guerre aux rois » qui a été le seul programme de politique extérieure de l'Assemblée.

Étranger à notre pays, sympathique aux transformations que les idées de la Révolution ont amenées en Europe, il ne peut reprocher leur attitude à Brissot et aux Girondins, mais, comme historien, il constate que leur œuvre a été funeste à la France parce qu'ils ont rendu inévitable la guerre générale et qu'en refusant de tenir compte de l'état d'anarchie dans lequel le royaume était tombé ils ont fourni tous les prétextes et même prêté les mains à l'avènement de la Terreur dont ils devaient être les victimes.

Cet important ouvrage, qui est écrit avec un visible souci d'impartialité et qui témoigne de la juste répugnance éprouvée par son auteur pour les vilenies et les lâchetés, quel que soit l'homme ou le parti qui les a commises, apporte une heureuse contribution à l'étude des premières années de la période révolutionnaire.

Maurice Bressonnet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLAUDE-NOEL DESJOYEAUX. **La fusion monarchique.** — 1848-1873, Paris, Plon, in-8, 482 p., 1913.

On connaît depuis longtemps déjà les principales phases des négociations qui amenèrent la fusion des deux branches de la monarchie en 1873, et qui préparèrent la Restauration d'Henri V. M. Desjoyeaux ayant eu le rare bonheur de pouvoir prendre communication des documents inédits des familles qui ont pris le plus directement part à ce résultat, notamment dans le milieu orléaniste, a cédé à la tentation bien naturelle d'écrire un nouveau récit de cette triste aventure. Aucune page d'histoire n'est plus déconcertante ! et elle n'a certainement sa réplique à aucune époque et dans aucun pays. Un homme se croit destiné à sauver sa patrie des pires cataclysmes, les circonstances sont favorables ; il n'a qu'un mot à dire, un geste à faire ; ses plus zélés partisans le pressent d'agir; il se raidit dans son intransigeance, se drape dans les plis de son drapeau comme en un linceul et froidement, sacrifie non certes son bonheur (ce serait peu et d'ailleurs il n'est pas en jeu), mais ce qu'il croit être le bonheur de la France. Et dans cette conduite qui n'a rien de française, il invoque continuellement — ô ironie — le nom du plus français de nos rois, Henri IV !

Apportera-t-on un jour quelque lumière sur les mobiles de la conduite du comte de Chambord ? J'en doute, car on l'eût fait depuis longtemps si c'était faisable! M. D. n'a eu communication ni des papiers du cardinal Pie, ni des autres mystérieux conseillers du prince. Tous les documents dont il a eu connaissance, qu'ils émanent d'orléanistes tels que le duc de Broglie, le comte d'Haussonville, ou le duc d'Audiffred-Pasquier, ou de légitimistes tels le marquis de Dampierre, MM. de Sugny ou de Meaux, sont unanimes à regretter l'intransigeance et pour dire le mot, l'aveuglement, du candidat au trône ; la fusion, les princes d'Orléans la veulent dès 1848 ; le geste généreux de saluer le petit-fils de Charles X, comme le seul prétendant qu'ils reconnaissent, est de la part des fils de Louis-Philippe, l'amende honorable la plus complète qu'on puisse leur demander ; mais ils ne renient rien du passé, car ce serait renier leur père ; ils ne renient rien de leur principe qui fait leur force ; c'est du peuple qu'ils espèrent la couronne, non pour eux, mais pour leur cousin ; celui-ci, l'enfant du miracle, n'attend et ne veut rien du peuple, il attend tout de Dieu et du miracle ; mais le miracle ne vient pas.

M. D. raconte dans le plus grand détail les négociations qui se succèdent sans interruption entre Paris et Froshdorf ; il semble que pendant deux ans, on piétine sur place ; les légitimistes qui vont tour à tour tenter d'éclairer leur prince sur la véritable situation de la France

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'obtiennent rien de plus en 1873 qu'en 1871 : « Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore », a-t-il dit à M. de Maillé au lendemain de la commune, et répéte-t-il à M. Chesnelong, le 14 octobre 1873. Il accepte, pour un instant, de retarder sa décision jusqu'au jour où il sera remonté sur le trône, devant alors ne modifier le drapeau que d'accord avec l'Assemblée; mais tandis que ses partisans se flattent qu'après cette concession, la question du drapeau est tranchée, le prince reprend sa promesse et lance le manifeste le plus orgueilleusement monarchique qui se pût supposer : « Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela ». Bossuet aurait dicté cette phrase en 1660; il l'eut encore approuvé peut-être en 1873, mais n'en eut certainement pas conseillé la publication, trop certain que la France n'était plus apte à la comprendre. Henri V qui n'avait rien de son pays, n'y ayant jamais habité, ne cherchant ni à le connaître, ni à le comprendre (de 1871 à 1873, alors qu'il était libre d'y résider, il préféra s'enfermer à Froshdorf), était moins encore de son siècle. Chacun s'en rendait compte parmi ceux même qui voulaient rétablir la monarchie, et le comte Daru traduisait fort bien leurs craintes quand il disait : « Si on le laissait seul, une fois rétabli, il ne ferait pas ses cent jours. » Il ne cessa d'être le pire obstacle au succès de la cause dont il était le représentant suprême ; combien de fois hélas, les vrais partisans de la monarchie ont-ils dû souhaiter qu'il ne fût jamais né !

Pierre Rain.

C. de Tschudi. **L'Impératrice douloureuse. Élisabeth, Impératrice-Reine d'Autriche-Hongrie**, adapté de l'allemand par H. Heinecke. — Paris, édition du *Temps* présent, 1912, in-12.

En attendant que l'histoire impartiale ait pu nous dire si Élisabeth, Impératrice-Reine d'Autriche-Hongrie, fut une grande et noble figure, une souveraine accomplie, une épouse et une mère d'une intelligence supérieure, il faut bien se contenter des documents qui se présentent à nous et qui jettent un peu de lumière sur cette physionomie vraiment attrayante mais énigmatique aussi.

Le livre de M. C. de Tschudi apporte une contribution sérieuse à l'étude de cette question et il faut savoir gré à l'auteur d'avoir consigné mille détails de la vie de l'Impératrice. Il arrive ainsi, non point peut-être à expliquer tous les motifs de ses diverses attitudes, mais à tracer un portrait d'elle qui sûrement doit être ressemblant.

Oui, douloureuse fut l'existence de la pauvre princesse qui avait, depuis son enfance, vécu parmi les humbles, n'ayant d'autre joie que d'alléger

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs souffrances et de parler à leur âme, et qui tout à coup, après une vie de famille quasi-patriarcale, se trouve placée à la tête de cette Cour de Vienne, la plus rigoureuse de toutes par son étiquette, ses usages et ses préjugés.

Était-elle armée pour cette tâche que ses goûts, ses aspirations, son éducation, rendaient si difficile à remplir ?

Il faut croire que non, puisqu'elle y succomba ; les premiers écueils mal évités la firent se replier sur elle-même ; puis les tristesses, les douleurs, refermèrent complètement ce cœur d'une simplicité presque rustique et d'une philosophie élevée qui planait au-dessus des exigences du monde et de la politique.

Ne faut-il pas penser aussi qu'Élisabeth appartenait à cette Maison de Bavière qui a fourni tant de sujets étranges parmi lesquels le plus infortuné de tous, son cousin Louis II, était resté, malgré sa démence, son meilleur ami !

L'Impératrice douairière d'Autriche eut, dès le début, une large part de responsabilité dans le changement d'attitude de sa belle-fille. Quoi de plus lamentable pour cette jeune mère avide de tendresse et de dévouement que de se voir enlever ses enfants sous prétexte d'étiquette, et de penser qu'ils sont élevés à l'autre bout du Palais par des personnes qui s'attachent à ne point leur parler d'elle ?

L'auteur de l'*Impératrice Douloureuse* nous fait parcourir les étapes au cours desquelles les illusions de la souveraine sombrent les unes après les autres ; il donne à entendre qu'avec un peu de bienveillance, on aurait pu guider ce cœur et cette intelligence. Sans doute aussi on aurait évité et l'exil volontaire et l'existence quasi-errante de la pauvre femme qui devait brutalement tomber sous le poignard de Lucheni !

Peut-être le rôle d'Élisabeth de Bavière eût-il été tout autre si cette Princesse avait pu, sans s'exposer à des critiques acerbes, rester plus en contact avec le peuple qui l'adorait, et jouir d'une plus grande liberté dans une cour aux idées moins étroites ?

Nous disons « peut-être » à cause de ces troublantes raisons d'atavisme indiquées plus haut qui font que le mal était peut être inévitable.

Malgré les nombreux détails exquis de son caractère, que l'auteur a mis en lumière de façon très captivante, Élisabeth de Bavière reste encore un peu énigmatique et l'on ne conçoit pas toujours pourquoi elle n'a pas tenté davantage de réagir pour accomplir jusqu'au bout son rôle de Souveraine.

Quoiqu'il en soit, le livre de M. de Tschudi, dont l'adaptation française est très habilement faite par M. Heinecke, nous montre une femme, une mère cruellement éprouvée, souffrant d'être incomprise de son entourage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et peu soutenue par ceux-là même qui avaient le devoir suprême de lui venir en aide ; et en maints endroits, cet ouvrage dévoile tout le charme du cœur de l'Impératrice douloureuse.

M. QUATRELLES L'EPINE.

UN TÉMOIN. **Histoire de la guerre italo-turque**, 1911-1912, Berger-Levrault, 1912, in-8, 131 p.

Ce *témoin* était bien placé pour suivre les événements, et les mouvements de l'opinion italienne en particulier, puisqu'il occupe, dans une des très grandes villes de la péninsule un poste de premier rang. Il n'y a pas manqué d'ailleurs. Son *Histoire*, qui débute par une rapide vue d'ensemble de la question d'Orient depuis son origine, offre un récit complet des événements de l'année de la guerre en Italie comme en Turquie, ainsi que des opérations militaires dont il signale les plus importantes sans entrer dans un détail qui serait fastidieux.

L'auteur a réuni en somme et présente dans un ordre logique tout ce qu'un contemporain peut recueillir de documents sur de grands faits historiques comme ceux-là, discours parlementaires, dépêches diplomatiques, articles de journaux, interviews ; on sent, comme source principale de son œuvre, un dépouillement très consciencieux de la presse, surtout de la presse italienne, et si je n'y ai point découvert à proprement parler d'inédit, s'il n'y faut point chercher de révélations diplomatiques ou parlementaires dont les journaux n'aient déjà donné la primeur, le public français n'en trouvera pas moins, dans ces pages, des choses qui lui paraîtront nouvelles, notamment en ce qui concerne les hésitations du Roi Victor-Emmanuel et de M. Giolitti avant l'ouverture des hostilités, l'enthousiasme puis les désillusions italiennes en face des premières résistances, les appels de certains journalistes à la *guerre cruelle*, l'isolement diplomatique de l'Italie, (que l'auteur me semble avoir d'ailleurs exagéré, car la position diplomatique du cabinet de Rome me paraît au contraire avoir été son principal atout en la circonstance), et surtout en ce qui concerne les variations de l'opinion italienne, dont le *témoin* a visiblement tâté le pouls de très près. Son ouvrage d'ailleurs est tout autre chose qu'un sec résumé : on sent que l'âme des choses — et des peuples - intéresse l'auteur plus que les faits eux-mêmes; son livre est plein d'intéressantes appréciations personnelles, de jugements sur les hommes et sur les nations : c'est ainsi que, fort sévère pour Saïd pacha, il parle de la Turquie avec une visible ironie où perce de la pitié: d'autre part il constate sans aucune indulgence la preuve manifeste de la faiblesse congénitale de l'Italie dans les vains efforts de son armée de 100.000 hommes pour réduire 10.000 réguliers turcs appuyés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur une population indigène qui ne compte pas un million d'âmes en totalité ; cette impuissance de nos frères latins à prouver qu'ils sont une grande nation paraît même être la principale leçon que le *témoin* de leurs efforts ait tirée de ses observations — appréciation dont nous lui laissons la responsabilité. — Ce témoin est d'ailleurs en même temps un psychologue averti et un écrivain alerte souvent plein d'humour : je n'en veux pour preuve que ce passage où il analyse finement l'exaltation italienne au moment de l'ouverture des hostilités : « La déclaration de guerre souleva en Italie un enthousiasme difficile à concevoir ; beaucoup de maisons furent pavoisées, et le restèrent pendant plusieurs mois. On n'avait pas même attendu la victoire pour se livrer à la joie ; c'était la guerre même qui plaisait, non assurément qu'on fût avide de sang ni même qu'on se dissimulât les pertes à craindre, mais parce que la nation s'affirmait ainsi à elle-même son énergie et sa force ; elle avait besoin de cette preuve pour y croire, de même qu'un convalescent a besoin de marcher pour s'assurer que ses jambes peuvent le porter. Ce phénomène est peut-être unique dans l'histoire... » Cette simple citation permet de juger de la manière de l'auteur et de l'intérêt que présentent ses impressions d'observateur averti.

P. Quentin-Bauchart.

Le t. XIX du **Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France**, relatif à **Florence, Modène, Gênes**, a été publié par M. Edouard Driault (Paris, Alcan, 1912, grand in-8 de cvi-416 p.). Comme pour les tomes précédents, une importante préface met en valeur les documents publiés ; celle de M. E. Driault constitue un excellent chapitre d'histoire sur les rapports de la France avec les petits Etats qui représentaient pour elle « la transversale italienne devant Rome et devant Naples », qui se trouvaient le terrain de lutte contre les Habsbourg d'Espagne, puis d'Autriche, cette lutte traditionnelle devant « aboutir ensemble à la destruction du Saint-Empire et à la libération de l'Italie par les Napoléons ». La décadence des Médicis, le mariage d'une fille du régent avec le prince héréditaire de Modène et la question de Corse sont les événements principaux qui dominent cette correspondance.

M. B.

Deux romanciers que des œuvres récentes ont conduit très vite à une véritable célébrité, MM. Jérôme et Jean Tharaud, viennent de publier un livre d'histoire et d'obtenir un nouveau succès dans un genre nouveau pour eux. **La tragédie de Ravaillac** (Paris, Emile-Paul, 1913, in-16 de viii-290 p.) leur a sans doute servi de prétexte à de bien jolies descrip-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions, mais elle leur a surtout inspiré une double étude, celle d'un assassin hanté par une idée fixe, tourmenté par des scrupules de conscience, et celle d'un roi vieilli mais toujours amoureux. Les auteurs ont soin de faire remarquer qu'ils s'appuient sur les pièces du procès de Ravaillac contenant ses révélations, sur les mémoires et documents divers de l'époque, c'est-à-dire qu'ils n'inventent rien ; d'ailleurs, n'ont-ils pas déjà démontré qu'ils sont des psychologues délicats bien plutôt que d'adroits constructeurs de romans à épisodes variés? Peut-être ont-ils présenté sous un jour trop défavorable Henri IV, disposé à « mettre le feu à l'Europe pour une nouvelle Hélène. » Mais qui possédait sans doute encore un bon sens suffisant pour modérer l'impulsion irréfléchie d'un caprice du cœur. Cette légère réserve formulée, c'est un plaisir de reconnaître que MM. Tharaud ont écrit un excellent livre d'histoire et ils l'ont orné de telles qualités de forme qu'ils intéresseront à l'histoire les amateurs de romans.

M. B.

M. Ernest Daudet, dans ses **Tragédies et comédies de l'histoire** (Paris, Hachette, 1912, in-16, 300 pages), poursuit ses récits des temps révolutionnaires, d'après les volumes récemment parus. Ainsi « Autour d'une chambre royale », qui est celle de Gustave III de Suède, nous retrouvons le maréchal de Fersen, dont les mémoires sont une source précieuse de documents. La correspondance de Marie Caroline, reine de Naples, avec le marquis de Gallo, les mémoires de ce dernier et du chevalier de Bray, ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg, ont permis d'approfondir les dessous de la révolution napolitaine de 1798 et de 1800, et les résultats de la mission de Gallo à Saint-Pétersbourg à cette même époque. M. Daudet, de sa plume alerte et toujours courante, a su faire de pittoresques tableaux de ces événements qui lui sont depuis longtemps familiers.

La « Conspiration Magon », en 1793, est un épisode moins connu que les précédents ; il est curieux comme type des intrigues policières, florissantes sous la Terreur. M. Daudet a eu la bonne fortune de découvrir les principales sources de son récit dans les archives familiales du baron de Saint-Pern, complétées par les renseignements du général Magon de la Giclais.

Les Magon étaient de père en fils de riches banquiers au XVIIIe siècle. On sait que les financiers, fermiers généraux ou autres, étaient particulièrement en but aux persécutions révolutionnaires. La plainte d'un Italien, nommé Magenthie, apprit au Comité de sûreté générale le moyen de capter quelques millions aux Magon. Pour le faire plus à l'aise, on emprisonna le plaignant et on forgea de toutes pièces une conspiration où

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'on impliqua les membres de la famille Magon. On découvrit que le financier entretenait une correspondance suivie avec les émigrés, autant dire avec le prétendant. Senart, et plus encore le sinistre Héron, s'acharnèrent contre les soi-disant conspirateurs avec d'autant plus d'ardeur, que le secrétaire du Comité de sûreté générale était leur débiteur depuis de longues années.

Douze membres de la famille Magon périrent à la veille du 9 thermidor. La marquise de Cornullier fut la seule qui échappa au supplice, grâce à une récente grossesse, mais Bertrand de Saint-Pern, qui n'avait pas dix-sept ans et contre lequel il n'y avait aucun acte d'accusation, fut guillotiné aux lieu et place de son père. Cette condamnation, particulièrement inique, coûta d'ailleurs cher aux juges qui la prononcèrent : on l'imputa comme un des plus odieux griefs à Fouquier-Tinville et à ses acolytes dans le procès qu'on leur intenta le 8 germinal an III.

Juste, mais bien tardive réparation.

J. J.

Ce qu'il y a de plus rare à Paris, c'est assurément un parisien connaissant Paris. Il est, en effet, curieux de voir combien la capitale est ignorée de ses habitants, et M. Pierre-Gauthiez, avec son livre **Les Promenades parisiennes** (un volume in-16, 1912, chez Bloud et Cie), nous rend le plus signalé des services. L'auteur a réuni un certain nombre d'articles dont quelques-uns ont paru dans l'*Écho de Paris*, articles qui forment de délicieux petits croquis fort agréablement troussés et pleins de charme et d'érudition.

Rien n'est plus intéressant, par exemple, que l'article consacré par M. Pierre-Gauthiez à ce joyau que cachait naguère encore le vieil Hôtel-Dieu et que la démolition de cet hôpital a pour ainsi dire découvert aux yeux des Parisiens étonnés et ravis : l'église Saint-Julien-le-Pauvre. Visitez « cette aînée de Notre-Dame » avec M. Pierre-Gauthiez et vous vous verrez transportés avec lui en plein moyen âge, à l'époque où les écoliers tenaient leurs assemblées dans cette église, au temps où « les compagnons de François Villon faisaient vacarme sous ses voûtes, en attendant que le recteur prît la parole ». Et comme l'auteur se double d'un penseur épris d'idéal, voici qu'il conclut fort judicieusement en réclamant le dégagement complet du vieux monument pour qu'il conserve « au Paris nouveau, qui manque de tels trésors, l'image des temps où la vie était faite pour autre chose que pour rouler et pour voler ».

Ce n'est cependant pas que M. Pierre-Gauthiez redoute les progrès de la science et les quelques lignes que, dans la seconde partie de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ouvrage il dédie à Jules Verne, font revivre à merveille, en quelques coups de crayon, le créateur « des contes bleus du dirigeable, des contes de Perrault, du sous-marin, des féeries de l'exploration ». Il salue aussi Émile Gebhart, Mérimée, Frédéric Mistral, et ce sont là, comme il le dit: « Gens de France ». Quelques grands artistes, Léonard de Vinci, Jean Bologne, Chopin, Schumann inspirent encore sa plume alerte et savante, et c'est parce qu'il a l'âme française qu'en terminant son instructif volume, il range dans la catégorie des « Cuistres » ces hommes d'État et écrivains étrangers, Cavour et Mommsen, Lombroso et Carducci, dont la renommée d'importation est surtout faite de bluff. L'épithète est, peut-être, un peu dure ; mais elle est, à certains égards, si méritée qu'on la pardonne à M. Pierre-Gauthiez.

E. D. DE M.

« Les jardins de l'histoire sont un domaine très grand et très varié ; on y visite des parcs magnifiques que traversent des fanfares seigneuriales ; on y rencontre des massifs odorants, fleurs de pourpre ou de neige, lys royaux ou roses papales ; on y trouve de modestes plates-bandes étoilées de fleurs exquises aux couleurs parfois tristes qui portent en leur calice au léger parfum les douleurs et les joies du petit monde. » Cette jolie définition de l'histoire, que le lecteur glane dans **Les Siècles de Bronze**, d'ÉMILE GEBHART (un volume in-16, 1913, chez Bloud et Cie), résume à merveille l'impression que donne cet ouvrage de critique et d'érudition.

Comme le livre de M. Pierre-Gauthiez, dont il vient d'être rendu compte, celui d'Émile Gebhart est un recueil d'articles parus dans divers journaux et Revues, études suggérées par la publication d'ouvrages sur la civilisation de l'Orient, récits historiques issus au cours de voyages. Si le parfait humaniste que fut Émile Gebhart s'est plu surtout dans cet « âge d'or » que constitue la Renaissance et avant tout la Renaissance italienne, son talent n'est pas moins évocateur quand il s'attache à faire revivre ces temps plus proches de la barbarie qu'il nomme avec justesse « les Siècles de Bronze ».

C'est, d'abord, « l'Asie mystique » avec ses antiques religions, le Brahmanisme et le Boudhisme ; ce sont ces « Juifs d'Orient », dont le caractère spécial apparaît avec sa philosophie pratique dans ces proverbes et maximes qui contiennent la tradition même de leur race ; plus loin, c'est Byzance avec le monachisme oriental ; la rivalité célèbre des papes et des empereurs ; c'est aussi l'Université de Paris au XIIIe siècle. Et le lecteur intéressé et charmé retrouve partout la même critique avisée et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sûre, la même érudition profonde et variée, le même style colorié et brillant qui font la séduction de l'écrivain et le talent de l'historien.

E. D. DE M.

Ayant séjourné deux mois au Brésil pour une série de conférences qui obtinrent un succès retentissant, M. l'abbé GAFFRE classa ses impressions de voyage pour en composer un petit livre (**Visions du Brésil**, Paris et Rio, Aillaud-Alves, 1912, in-16 de 398 p.). « J'essaie de peindre dans la paix de quelques semaines de repos, annonce-t-il, les lignes lumineuses qui ont ravi les yeux de mon âme... Ce ne sont donc ni des notes documentaires ni des découvertes sensationnelles, mais des visions personnelles que je me dédie à moi-même. » Il se rend compte évidemment que, parfaitement accueilli, heureusement piloté, ses hôtes cherchèrent à lui présenter le Brésil sous son jour le plus favorable, mais un esprit avisé ne saurait se laisser prendre au « bluff ». En résumé, ce petit livre est d'une lecture attachante car l'éloquence de la parole se retrouve sous la plume de l'orateur chrétien si connu, et on peut apprendre beaucoup de celui qui, modestement, ne se « défend pas d'ignorer le Brésil ».

M. B.

M. KERNOEL MASSON a publié une curieuse **Histoire des Chemins de fer** (Paris, Union industrielle et commerciale, 1912, 3 in-8° de 224, 74 et 134 p.) Le tome I, après un long chapitre de considérations générales ayant un caractère surtout philosophique, étudie le développement des chemins de fer, les raisons économiques, sociales de leurs tracés en Amérique et en Océanie ; le tome II est consacré à l'Europe, sommairement; le tome III à l'Asie et à l'Afrique. Au cours de son récit, l'auteur s'appuie naturellement sur nombre de documents statistiques, mais il cite également Cicéron, Pascal, Molière, et bien des auteurs qui n'ont jamais pressenti un sujet aussi moderne, Taine, Renan et bien des auteurs qui ne se sont pas particulièrement occupés d'une semblable question. L'ouvrage de M. K. Masson est original, comme style aussi : il peut provoquer quelques étonnements, mais il constitue pourtant une œuvre sincère et sérieuse.

M. B.

Autres ouvrages envoyés à la Rédaction :

Louis SALEMBIER. **Pierre d'Ailly et la découverte de l'Amérique** (Paris, Letouzey), 56 p. gr. in-8. Intéressant article sur ce cardinal qui fut un des humanistes les plus réputés du XIVe siècle, un des serviteurs les plus habiles de l'Église. C'est lui qui, par des calculs astronomiques,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait prédit pour des époques fixes et la Réforme et la Révolution française; c'est lui aussi, comme on sait, qui, un siècle avant Christophe Colomb, émit l'idée dans l'*Imago mundi* qu'on pouvait chercher à atteindre les Indes par l'Ouest. M. Louis Salembier, qui a déjà consacré d'autres travaux à Pierre d'Ailly, étudie ici avec une grande précision et une dialectique serrée l'influence que les écrits de d'Ailly ont pu avoir sur les découvertes de Colomb.

S. Rubinstein. **Les relations entre la France et la Pologne de 1680 à 1683**. Paris, Alcan, 166 p. gr. in-8. Thèse de doctorat d'université documentée aux meilleures sources (archives des Affaires étrangères, correspondance de Prusse, d'Autriche, de Transylvanie, de Venise, archives de Cracovie, etc.). L'auteur, qui semble connaître tout spécialement l'histoire polonaise, a tracé un tableau très clair, dépouillé d'artifices de style, de la politique polonaise, et des luttes d'influences étrangères qui dès le xviie siècle divisaient non seulement la cour, mais la noblesse du pays. Il termine son travail par une description curieuse de la diète de 1683, au cours de laquelle l'envoyé de Louis XIV lutta souvent avec avantage contre les ambitions de Jean Sobieski.

Lefebvre de Montjoye. **Les Ligures et les premiers habitants de l'Europe Occidentale**. Berger-Levrault, 130 p. in-8. L'auteur, en désaccord avec M. d'Arbois de Jubainville et plusieurs autres historiens de la Gaule, ne croit pas à la diffusion de la race ligurienne sur tout le territoire et à son refoulement au delà de la Loire par une invasion celte. Il discute longuement les origines de la langue celtique qui dérivent tout entière, selon lui, des vieux dialectes grecs importés par l'invasion des Pélasges-Doriens en Germanie et en Gaule.

Uc de Saint-Circ. **Poésies** publiées par A. Jeanroy et Salverda de Grave. Toulouse, E. Rivat et Paris, Picard, 225 p. in-8. Le père du troubadour naquit à Saint-Cirq, non loin de Rocadamadour et de Tegra, à la fin du xiie siècle; biographie incertaine, comme toutes celles des guerriers-poètes de cette époque. Il vécut longtemps en Languedoc, passa quelques années en Espagne, puis en Provence et de là en Italie où il résida plus de trente ans. L'édition des poésies qu'on a pu jusqu'ici authentifier est fort soigneuse; les explications et les notes sont nombreuses; elles sont aussi suivies d'une traduction qui permet d'en juger le charme et la franche naïveté.

P. R.

Annual Report of the American Historical Association for the year 1910, in-8, Washington, 1912. L'Association historique d'Amérique a été créée en 1889 et rattachée par un acte spécial du Congrès au *Smith-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sonian Institute. Elle publie, — non sans quelque retard, — un *Rapport annuel* sur ses travaux, qui présente un particulier intérêt par le soin apporté à sa rédaction. A signaler principalement une revue analytique de diverses archives d'États fédérés (Kentucky, Indiana, Nebraska, etc.) et une bibliographie analytique, aussi complète que possible, de tous les ouvrages relatifs à l'Amérique publiés dans le cours de l'année 1910. Ce travail, dû à Miss G. Gardner Griffin, peut être considéré comme un modèle du genre et ne compte pas moins de 230 pages in-8. Il est le cinquième d'une série commencée en 1906 et qui peut être infiniment précieuse pour ceux que leurs travaux conduisent à rechercher les origines des différents États des deux Amériques.

Missouri Historical Society Collections, publiées par la Société, Saint-Louis, U. S. A., in-8. Cette Compagnie, fondée en 1866, a publié déjà quatre volumes de son recueil périodique relatif à l'histoire locale. Il y a lieu en particulier de signaler à nos lecteurs le *Journal d'exploration de J.-B. Trudeau chez les Indiens Arikara en 1795*. Quand donc un de nos jeunes titulaires de bourses de voyage voudra-t-il s'occuper d'écrire l'histoire des pionniers français aux Étas-Unis? Il pourra consulter avec fruit les trois mille documents déposés au siège de la Société historique du Missouri et qui vont de 1766 à 1804. Il y a là une mine inépuisable de précieux renseignements.

The British Review, Londres, Williams et Norgate, éditeurs. Ce nouveau recueil mensuel, publié sous la direction de M. R.-J. Walker, vient au monde en absorbant un de ses aînés, *l'Oxford and Cambridge Review*. Il se réclame d'un traditionnalisme sincère et éclairé ; c'est dire qu'il est conservateur sans aucune étroitesse de vues. Il réserve à l'histoire, naturellement, la place qui lui est dévolue dans toute conception politique qui ne prend pas pour point de départ la *tabula rasa* chère aux révolutionnaires de tout rang. C'est ainsi que le premier numéro contient un très curieux article de M. Gerald Maude sur la vie du P. Tyrrel, l'apôtre du modernisme en Angleterre, et un travail non moins intéressant de M. F.-E. Smith sur le 18 Brumaire. Une critique des ouvrages notoires qui paraissent de l'autre côté du détroit ajoute à l'utilité de cette excellente revue.

Smithsonian Miscellaneous Collections, publiées par le Smithsonian Institute. N° 2149 : *A recent meteorite fall near Holbrook, Navajo County, Arizona*, par G.-P. Merrill ; n° 2152 : *New races of insectivores, bats, aud lemurs from British Africa*, par Edmund Heller.

E. Forgues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Bulletin de géographie historique et descriptive, année **1912**, nos **1-2**: Jacques Soyer, *Recherches sur les noms propres géographiques d'origine celtique dans l'Orléanais*, 56-74. — Capitaine R. Avelot, *Les grands mouvements de peuples en Afrique Jaga et Zimba. Origines des nations Fundji, Shilluk, Galla, Masai, Kamba, Tshaga, Lunda, Koa, Malgache, Yaka*, etc., 75-216 [Longue liste de références fournissant une importante bibliographie, notamment sur Madagascar]. — A. de Saint-Saud, *Question de frontière franco-espagnole. Notes sur la commission internationale de délimitation de 1784-1792*, 217-245. — Charles Beaugé, *Notes historiques sur l'Égypte. Damiette et Mansourah*, 246-267. — Henri Prentout, *Les limites de la Bretagne et de la Normandie au Xe siècle. La bataille de Caen (931)*, 268-273. = Docteur Adrien Loir, *Comment on lançait une affaire coloniale il y a cent ans : « Aperçu topographique de la Louisiane. Moyens d'y former des établissements utiles et agréables. Description de belles propriétés à vendre dans ce vaste état, par un louisianais, français d'origine, ancien négociant et propriétaire, 1816 »*, 274-282 [Avec dessins d'Alexandre Lesueur]. — E. Coquidé, *Étendue de la Picardie et unités territoriales*, 283-288. — Henri Ferrand, *Une révision d'un vieux procès. Paccard contre Balmat*, 289-309 [A propos de l'ascension du Mont-Blanc].

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, novembre-décembre **1912** : A.-B. Henry, *Études cévenoles. Le ministre Combes à Reynol en 1751*, 490-499. — N. Weiss, *La suppression de l'église huguenote de Saint-Pons-de-Thomières, 1562-1563*, 500-507 [Requête de 1563]. — Jacques Pannier, *Quand et comment l'influence des jésuites s'est substituée à l'influence des protestants dans les entre-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prises françaises au Canada (1610-1611), 508-512. — G. Dumons, *Un duel à Puylaurens en 1673*, 513-522. — Baronne de Charnisay, *Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs du Languedoc : Uzès* (suite), 523-543. *Les Bernois et les réfugiés au XVIIIe siècle*, 543-545. — Louis Bastide, *Gérard Roussel, abbé de Clairac. Sa maison des champs et son entrevue avec Calvin*, 546-550. — Jacques Pannier, *Un pasteur de Paris fils d'un évêque de Paris. François Poncher (Cherpont)*, 553-556 [A propos d'une étude de M. Rey intitulée *Boileau et Silvie*, contenant un appendice sur la famille Poncher]. = Janvier-février 1913 : J.-A., *Alceste était-il protestant ?* 7-16. — M. Luthard, *Le protestantisme dans quelques communautés du Bas-Languedoc. Saint-André-de-Sagonis (Hérault), 1562-1873*, 17-56; p. justif. — Jacques Pannier, *Les protestants de Bordeaux (et d'ailleurs) en 1603-1605, d'après la correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre*, 56-60. — Ch. Bastide, *Locke et les Huguenots*, 60-63 [Lettre de Mme Grigg]. — G. Dumons, *Estat des nouveaux convertis du diocèse d'Alby*, 63-76. — De France, *Un testament de l'année 1550 (Françoise de La Pérède, dame de Boisse)*, 77-82.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, n°s 1-2 : Coüard, *Deux lettres de Baluze (1676-1677)*, 5-6. — Clovis Brunel, *Notice sur le cartulaire de Pontieu*, 9-49. — Pierre Gautier, *La désolation de l'abbaye d'Auberive à la fin de la guerre de Cent Ans*, 50-63. — Audouin, *Les chartes communales de Poitiers et les établissements de Rouen*, 125-158 ; p. justif. — Caraman, *Recherches sur l'ancienne église de N.-D.-de-la-Place, à Bordeaux, et sur ses diverses appellations*, 159-171. — J. Depoin, *Chronologie des abbés du monastère d'Abbecourt en Pinserais (ordre de Prémontré)*, 172-186. — J. Depoin, *Recherches sur quelques maréchaux de Philippe-Auguste et de Saint Louis*, 187-198. — E. Laurain, *La croisade mayennaise de 1158. Histoire d'une légende*, 199-253 ; p. justif. — Vivier, *L'administration communale d'Avranches au XVIIIe siècle*, 254-266. — Abbé Marsan, *L'ancienne judicature des Quatre-Vallées*, 267-271. — Comte Bégouen, *Anne d'Autriche et Mazarin, d'après quelques passages inédits des Mémoires de Pierre de La Porte*, 272-278. — G. Hubert, *Le clergé et le culte pendant la Révolution dans le canton de Lassigny (Oise)*, 279-296. — Monberg, *Le Présidial et la Mairie à Beauvais, au XVIIe siècle*, 297-320. — Nouaillac, *Henri IV et les croquants du Limousin. La mission de l'intendant Boissise (1594)*, 321-350 ; p. justif. Bréjail, *La Société populaire d'Auch et les sociétés affiliées* (suite), 351-400. — A. de Saint-Léger, *Lettre d'un élève de l'École normale (29 floréal an 3)*, 401-408 [de J.-B. Waeles].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Correspondance historique, janvier-mars : François Rousseau, *Souvenirs d'un proscrit espagnol réfugié en Angleterre (1810)*, 1-31. — Louis Caillet, *Lettres de princes et de princesses appartenant à la maison de Savoie (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles), conservées à la bibliothèque de Lyon dans la collection Morin-Pons*, 32-53. — G. Pinet, *Léonor Mérimée* (fin), 54-70.

Le Correspondant, 25 février 1913 : Dauphin Meunier, *Lettres inédites du marquis de Mirabeau, 1787-1789* (suite), 674-702 ; suite le 25 mars, 1142-1159. — Édouard Chapuisat, *Les demoiselles Corneille à Genève, d'après des documents inédits*, 786-796. = 10 mars : Marquis de Vogüé, *Thureau-Dangin*, 833-838. — Pierre Batiffol, *L'édit de Milan et les origines de la liberté religieuse*, 839-857. — Henry Cochin, *La pensée religieuse de Lamartine*, 894-915. — *Quelques lettres de jeunesse du duc Albert de Broglie*, 953-960. — De Lanzac de Laborie, *Une grande dame d'il y a cent ans. Mme de la Tour du Pin, d'après une prochaine publication*, 961-992. = 25 mars : Fortunat Strowski, *La bonne chance de Jean de La Fontaine*, 1081-1092. — Fernand Engerand, *L'histoire d'hier. Le projet Niel et l'opinion (1866-1867)*, 1093-1111. — Moisson-Laferriere, *L'esprit classique et la préciosité au XVIIe siècle. A propos de Jean Chapelain*, 1160-1190. — Wladimir d'Ormesson, *Le premier des correspondants de guerre. H. W. Russel. Le prince royal de Prusse et Bismark en 1870-71*, 1191-1217. = 10 avril : Pierre de Nolhac, *Le troisième centenaire d'un grand artiste. Le Nôtre et les jardins de Versailles*, 38-60. — Amédée Britsch, *Mme Lafarge et Louis-Philippe, avec des lettres inédites de L.-P.-J. d'Orléans et de Mme de Genlis*, 127-161. — Martial Teneo, *L'histoire d'un romantique. Hector Berlioz*, 169-178. — De Lanzac de Laborie, *Sur le Second Empire*, 183-188 [D'après les ouvrages du comte Fleury et Louis Sonolet, du docteur Barthez et d'Anatole Claveau].

Études. Revue fondée par des PP. de la Compagnie de Jésus, 5 février : Henri du Passage, *Le syndicalisme révolutionnaire. I. M. Georges Sorel et les antidémocrates de gauche*, 433-450 ; suite le 5 mars : *II. M. Sorel et « la morale des producteurs »*, 627-645. — A. Décisier, *Bulletin d'histoire du moyen âge*, 515-527. = 5 mars : Paul Dudon, *Descentes de police dans les loges parisiennes (1737-1747)*, 577-600 ; fin le 20 mars, 756-777. — Joseph Brucker, *Mme de Mondeville et l'Institut de l'Enfance*, 659-663 [D'après le livre de M. Dutil].

La France médicale, 25 décembre 1912 : P. Dorveaux, *Le « Circa instans » de Platearius et les traductions françaises de ce livre*, 461-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

466. — Ernest WICKERSHEIMER, *L'ouvrage du docteur Arnold Chaplin sur la maladie et la mort de Napoléon Bonaparte*, 466-467. = 10 janvier 1913 : Dr WAHL, *Les débuts de l'assistance aux enfants anormaux*, 1-2. — Noé LEGRAND, *Les saints chirurgiens*, 2-5; fin le 25 janvier, 28-31 [Liste dressée en 1615 par Jérôme Delanoue]. — Marcel DERRIEY, *Analyse du travail de M. Delaunay sur « un médecin de la Grande Armée, J.-V.-F. Voidy*, 5-8. — Dr PETIT, *Un cas de médecine légale au XVIIe siècle*, 16-18. — Paul DELAUNAY, *Histoire de la Société de médecine du Mans*, 18-20; fin le 25 janvier, 36-38. = 25 janvier : J. BERGOUNIOUX, *Galerie médicale du Lot. Étienne Cledel, membre de l'Assemblée législative, de la Convention nationale et du Conseil des Cinq-Cents*, 21-28. — VINSONNEAU, *Germanicus Mirault, anatomiste et ophtalmologiste*, 38-40. = 10 février : Jean AVALON, *Un projet de réglementation de la prostitution au XVIIIe siècle. Le « Pornographe » de Restif de la Bretonne*, 41-44. — Paul DELAUNAY, *L'hôpital de Blois au temps jadis. Les cancans du bonhomme Girard*, 44-45. — Marcel DERRIEY, *Les médecins et astrologues italiens en France du Xe au XVIe siècle*, 45-47 [D'après l'étude de M. Rodocanachi]. = 25 février : F. UZUREAU, *L'enseignement médical à Angers (1795-1807)*, 61-65. — Louis DE RIBIER, *Les apothicaires d'Aurillac en 1770*, 65-67. — Roger GOULARD, *Inventaire des biens d'un maître chirurgien briard (1679)*, 67-69. = 10 mars : P. DORVEAUX, *Journal de la maladie de Louis XV, à Metz (août 1744), par François Chycoineau, premier médecin du Roi*, 81-84. — Noé LEGRAND, *Les bibliothèques médicales*, 84-90; fin le 25 mars, 101-107. En appendice, *Rapport sur la formation de la bibliothèque de l'École de médecine, par le citoyen Sue (an 6)*, 107-100; suite le 10 avril, 127-129; fin, 25 avril, 147-149. — E. WICKERSHEIMER, *Le bain, d'après un traité d'hygiène du XVe siècle*, 99-100. = 25 mars : Paul DELAUNAY, *La médecine à Vaugirard*, 109-110 [D'après M. Lambeau]. — E. VANHAECKE, *La syphilis à Lille au XVIIIe siècle*, 118-120. = 10 avril : J. BERGOUNIOUX, *Galerie médicale du Lot. J.-B.-Désiré Demeaux (1815-1886)*, 121-124 [bibliographie]. — *Un maire de Cahors. Jean-François Caviole (1790-1870)*, le 25 avril, 145-146. — Paul DELAUNAY, *La chirurgie à Lille*, 124-127 [D'après le livre de M. Leclair]. — J. BERGOUNIOUX, *La mort de Mirabeau*, 129-131. — DURODIÉ, *Le vieil hôpital Saint-André [de Bordeaux]. Sa fondation. Ses agrandissements successifs*, 138-140. = 25 avril : Paul DORVEAUX, *Deux documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz. I. Une observation anonyme de ladite maladie. II. Lettre de Chycoineau, premier médecin du Roi*, 141-144. — Ernest WICKERSHEIMER, *Les champignons et les truffes, d'après le Traité d'hygiène de Guido Parato*, 146-147. — *Éloge de M. Seignette-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Desmarais, lu à l'Académie royale des belles-lettres de La Rochelle, le 26 mai 1790, par l'abbé Souzy, 158-160.

Le Moyen Age, novembre-décembre 1912 : L. Mirot, *Le procès du boiteux d'Orgemont. Épisode des troubles parisiens pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons* (fin), 353-410. = Janvier-février : E. Audouin, *Sur l'armée royale au temps de Philippe-Auguste*, 1-41. — Maurice Diéterlen, *Supplique et bulle du XIIIe siècle*, 42-52.

La Révolution française, 14 mars 1913 : P. Destray, *Un village de mainmortables bourguignons au XVIIIe siècle*, 193-199. — A. Aulard, *La nuit du 4 août*, 200-215. — Paul Raphael, *Panckoucke et son programme de Journal officiel en 1789*, 216-219. — P. Mautouchet, *Une lettre de Condorcet sur le procès de Louis XVI*, 220-224. — Cl. Perroud, *A propos d'Aimée de Coigny*, 225-228. — *Une lettre de Joseph Le Bon à l'Assemblée constituante*, 229-231. — *Les juifs à Carpentras*, 231. — *Verninac de Saint-Maur*, 231-232. — *La suppression du calendrier révolutionnaire et le théâtre*, 232-235. — *Choderlos de Laclos, auteur de « Faublas »*, 235-236. — *Tallien et le prince de Chimay*, 236-237. — *Notes bibliographiques : Le Dictionnaire de la France, de Prudhomme*, 238-240. = Avril : Edme Champion, *Provinces et départements*, 302-310. — Simon Istria, *La vie de Philibert Buchot*, 311-326. — Henri Labroue. *Les origines mesmériennes du club jacobin de Bergerac*, 327-336. — Jean Loubet, *Le gouvernement toulousain du duc d'Angoulême après les Cent-Jours* (fin), 337-366. — *Deux lettres de Fouché à Chaumette*, 367-369. — *Notes bibliographiques : « Études historiques et administratives »*, par Babaud-Laribière, 370-371 [En réalité, c'est l'histoire de Confolens]. — *Une lettre du général de Hesse*, 372.

Revue de l'art chrétien, novembre-décembre 1912 : L.-H. Labande, *Les peintures des maîtres niçois aux XVe et XVIe siècles* (suite), 405-416; fin en janvier, 22-2[illegible]. — Max Prinet, *Les caractéristiques des saints dans les armoiries familiales*, 417-426. — G. Sanoner, *La Bible racontée par les artistes du moyen âge* (suite). — *Remords. Appel de Dieu. Expulsion de l'Éden*, 427-431; suite en janvier, 15-21. — Anthyme Saint-Paul, *Les coupures et les formules dans l'archéologie médiévale* (suite), 432-436; fin en janvier, 30-34. — Pierre Bautier, *Une Annonciation flamande de la collection G. Taymans, à Bruxelles*, 437-441. — Abbé Paul Liebaert, *Les livres liturgiques du cardinal Rollin et d'Antoine de Chalon, évêques d'Autun*, 442-446. — Henri Clouzot,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les boiseries de la chapelle de la Mothe-Saint-Héray, 35-37. — Henri CHABEUF, *Un vitrail du XVIe siècle à Notre-Dame de Dijon*, 37-39.

Revue de Paris, 1er mars 1913 : Gustave LANSON, *Mariage de princesse. Vérité et fantaisie dans une comédie de Musset*, 32-46 [Les sources du rôle de Fantasio ; inspiration tirée du mariage de la princesse Louise, fille de Louis-Philippe, avec le roi des Belges]. — Émile BOUTROUX, *Henri Poincaré. II.*, 77-91. — PAUL-REYNAUD, *Waldeck-Rousseau avocat*, 181-198. = 15 mars : Louis LIARD, *Les bienfaiteurs de l'Université de Paris*, 325-346. — Prosper DORBEC, *L'Hôtel Carnavalet et la marquise de Sévigné*, 409-427. — 1er avril : Pierre ALBIN, *L'impératrice Frédéric à Paris (février 1891)*, 495-512. — Louis BATIFFOL, *Anne d'Autriche et Buckingham*, 539-562. — André BEAUNIER, *Autour de Pascal. Jacqueline Pascal*, 574-603. = 15 avril : André BEAUNIER, *Autour de Pascal. Mademoiselle de Roannez*, 769-798. — Émile GABORY, *Napoléon en Vendée et à Nantes (1808)*, 851-872.

Revue des Bibliothèques, juillet-septembre 1912 : A. NOYON, *Notes pour servir au catalogue du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Inventaire des écrits théologiques du XIIe siècle non insérés dans la patrologie latine de Migne*, 277-333. — Charles BEAULIEUX, *Un fragment de l'histoire de la bibliothèque du collège d'Autun, à Paris* (2e article), 334-351. — Am. PAGÈS, *Étude critique sur les manuscrits d'Auzias March*, 352-381. = Octobre-décembre : W. M. LINDSAY, *The old script of Corbie. Its abbreviation symbols*, 405-429. — R. FOULCHÉ-DELBOSC, *Manuscrits hispaniques de bibliothèques dispersées*, 430-472. — Julian PAZ, *Archivo general de Simancas secretaria de Estado. Catalogo de los documentos de las negociaciones de Flandes, Holanda y Bruselas, 1506-1795* (suite), 473-498. — G. LEPREUX, *Les travaux sur l'histoire de l'imprimerie*, 499-501 [L'origine du « Quatre des marchands » : déformation de la croix apposée comme signature par les imprimeurs.]

Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1913 : Comte D'HAUSSONVILLE, *Mme de Staël et M. Necker, d'après leur correspondance inédite*. II. *Leur correspondance à la veille et au lendemain du dix-huit Brumaire*, 51-80 ; III. *Avant l'exil*, 15 mars, 296-327 ; IV. *L'exil*, 1er avril, 525-563. — Victor GIRAUD, *Édouard Rod*. I. *Le naturaliste et le néo-chrétien*, 122-146 ; suite le 1er avril, 592-621 : *II. Les œuvres de la maturité*. = 15 mars : Albert-Émile SOREL, *La vocation historique d'Albert Sorel*, 403-432. — T. DE WYZEWA, *Une histoire allemande*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la Grande-Armée [*Die Deutschen in Russland,* de Paul Holzhausen], 457-468. = 1er avril : G. du Bosq de Beaumont et M. Bernos, *La duchesse d'Orléans et Madame de Genlis*, 622-651 ; fin le 15 avril, 805-838. — René Doumic, *Le centenaire de Frédéric Ozanam,* 652-663. = 15 avril : Ernest Daudet, *Alexandre Ier, empereur de Russie,* 895-909.

Revue des Questions historiques, avril 1913 : Comte Louis de Voïnovitch, *Les « Angevins » à Raguse (1384-1385),* 361-388. — Pierre de Vaissière, *Le baron des Adrets (1512-1586)*, 389-422. — L. Didier, *Le citoyen Genet* (fin), 423-449. — A. Legris, *La liturgie rouennaise en Italie,* 450-460. — J. Paquier, *Du luthérianisme au protestantisme. Évolution de Luther de 1517 à 1528,* 461-465 [Étude sur le livre publié par M. Christiani]. — Gustave Gautherot, *La dictature des sections parisiennes au début de la Révolution,* 466-485. — E. Angot, *Talleyrand et le comte d'Hauterive,* 485-500. — François Rousseau, *De Bâle à Tolentino. Lettres inédites du chevalier d'Azara,* 1795-1797 (fin), 500-520.

Revue d'histoire de l'Église de France, novembre-décembre 1912 : Chanoine L. Salembier, *Pierre d'Ailly et la découverte de l'Amérique* (fin), 617-630. — Xavier Raduguet, *La carrière politique de l'abbé Maury de 1786 à 1791* (fin), 631-643. — Edmond Albe, *La Confrérie de la Passion (Contribution à l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement)*, 644-670 [Documents tirés des papiers de Massabie, vicaire général de Cahors, sur cette confrérie, fondée par M. Olier pour combattre les duels]. — *Bulletins régionaux :* L. de Lacger, Clément Fournier, J. Sautel, Clovis Brunel et J. Rouquette, *Languedoc,* 693-715 ; — L. de Lacger, E. Albe, G. Lavergne, J. Carreyre, A. Clergeac et L. Ricaud, *Guyenne et Gascogne*, 715-729 ; — L. Ricaud, *Béarn,* 729-731 ; — L. Blazy, *Comté de Foix,* 731-735. = Janvier 1913 : Léon Maître, *Les débuts du christianisme en Gaule, les martyrs et les monuments témoins de leur culte*, 5-27. — Paul Pisani, *Un janséniste. Pierre Brugière, curé constitutionnel à Paris (1730-1803),* 28-46. — *Bulletins régionaux :* Georges Delamotte, *Artois,* 65-69 ; — E. Vansteenberghe, *Flandre*, 69-83 ; — Marcel Godet, *Picardie*, 84-88 ; — Louis Alloing, *Franche-Comté et Territoire de Belfort*, 89-93.

Revue d'histoire rédigée à l'État-major, février 1913 : *Études sur l'avant-garde* (suite), 177-208 ; suite en mars, 357-383. — *L'œuvre militaire de la Révolution. L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime. I. Les derniers ministres de la guerre de la monarchie* (suite), 209-235 ; suite en mars, 384-405. — *Guerre de la Péninsule* (1807-1813).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Première période. La surprise de l'Espagne (suite), 236-256. — *Les préliminaires de la campagne de 1812 (1er février-24 juin 1812)*, 257-291; suite en mars, 431-450. — *La guerre de 1870-1871. La première armée de la Loire* (suite), 292-316; suite en mars, 451-487. — *A propos de la bataille de Cannes, d'après les travaux du Generalfeldmarschall Graf Schlieffen* (suite), 317-343; fin en mars, 488-514. = Mars: *La campagne de 1794 dans les Pays-Bas* (suite), 406-430. — *Documents. Le général de division comte Duhesme offre ses services à l'Empereur (2 mai 1815)*, 515-520.

Revue germanique, mai-juin 1912 : J. Kont, *Lettre inédite de Saphir à Heine*, 280-282 [A propos du poète Charles-Hugo Bernstein, poète hongrois, qui essayait de faire jouer des traductions de ses pièces à Paris]. — J. Derocquigny, *Tuberville, traducteur de J. du Fouilloux et de Gaston Phœbus*, 282-288. = Juillet-août : F. Baldensperger, *Notes biographiques sur l'un des premiers correspondants français de Gœthe : le lieutenant Demars*, 423-426. = Novembre-décembre : *A propos de Werther en France*, 535 [Traduction offerte à Lucien Bonaparte). = Janvier-février 1913 : M. J. Minckwitz, *Encore le Willehalm de Wolfram d'Eschenbach*, 36-65 [Le croit la copie d'une très ancienne rédaction de la Bataille d'Aliscans]. = Mars-avril : F. Baldensperger, *Un témoignage français de 1810 sur les poètes lokistes*, 204-205. — Fernand-Charles Danchin, *Note sur l'anglo-français, à propos d'une publication récente*, 206-209 [Le Oak-Book of Southampton].

Revue historique, mars-avril 1913 : A. Renaudet, *Érasme. Sa vie et son œuvre jusqu'en 1517, d'après sa correspondance* (fin), 241-274. — Ed. Rott, *Richelieu et l'annexion projetée de Genève (1631-1632)*, 275-300. — André Dreux, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845, d'après l'ouvrage de M. le comte Henry de Castries*, 301-313. — Marcel-N. Schweitzer, *A propos du centenaire de la campagne de Russie. La Courlande en 1812 et l'armistice de Tanrogen*, 314-326.

Revue Mabillon, février 1912 : Dom Fernand Lohier, *Les manuscrits des Gesta abbatum Fontanellensium*, 393-430. — Dom P. de Monsabert, *Etat sommaire des fonds concernant l'histoire monastique conservés dans la série H des archives départementales de la Vienne* (suite), 431-458; suite en mai, 43-76; fin en novembre, 253-287. — A. Chauliac, *Statuts de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (XIVe siècle)*, 459-504. = Mai : Dom Léon Guilloreau, *Les prieurés anglais de l'ordre de Cluny*, 1-42. — Dom Guilloreau, *Westminster abbey. Notes et docu-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments relatifs à son histoire, 77-84. = Novembre : Dom Auger, *Chapitres généraux de Cluny* (suite). *Les visites régulières et le relâchement des mœurs*, 213-252. = Février 1913 : Dom Besse, *Les correspondants cisterciens de dom Luc d'Achery et de dom Mabillon* (suite), 311-325. — B. H., *Dom Jacques Le Bossu, bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis*, 326-338. — D. Fernand Lohier, *Dom Étienne Mauger (1783-1794), d'après les pièces de son procès devant le Tribunal révolutionnaire*, 339-380. — Dom Léon Guilloreau, *Chapitres généraux et statuts de Guillaume de Cardaillac et de Ratier de Lautrec, abbés de Saint-Victor de Marseille (1324-1330)*, 381-400.

Romania, janvier 1913 : C.-R. Borland et R.-L.-G. Ritchie, *Fragments d'une traduction française en vers de la « Chronique en prose » de Guillaume Le Breton*, 1-22. — A. Dauzat, *Notes sur la palutrilisation des consonnes*, 23-33. — A. Parducci, *La istoria di Susanna e Daniello, poemetto popolare italiano antico*, 34-75. — C. de Bœr, *Sur un fragment publié de l' « Ovide moralisé »*, 76-79. — A. Jeanroy, *Prov. Far col e cais*, 79-83. — A. Thomas, *Le De claustro anime et le Roman de Troie*, 83-85. — A. Thomas, *A propos de Jehan de Brie*, 85-86. — A. Thomas, *Sur la date de la chute du D intervocalique en Gaule*, 87.

L'Université catholique, octobre 1912 : P. Gouy, *Une guerre privée à la fin du XIVe siècle*, 115-133 [Lutte de Raymond-Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, à propos de l'héritage de Benoît XI]. — Ch. de Lajudie, *Les établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution* (suite), 155-165; suite en janvier, 43-54. = Novembre : Cardinal de Cabrières, *Le cardinal Coullié*, 193-207. = Décembre : R. Parayre, *Comment on devient pape*, 330-346 [Étude historique sur les formes de l'élection pontificale]. — Janvier 1913 ; Th. Malley, *Les mandements de Mgr Camille de Neuville. Ce que l'on pense du Pape dans l'Église de Lyon*, 29-42. = Février : J. Tixeront, *La confession est-elle une institution du moyen âge ?* 97-122 ; suite en mars : *Comment se confessaient les chrétiens des premiers siècles*, 221-247.

REVUES LOCALES

Revue de l'Agenais, novembre-décembre 1912 : Maurice de Bellegarde (de Viau), *Un poète méridional au XVIIe siècle. Théophile de Viau*, 477-496 ; fin en janvier. 35-61. — Dr Labat, *Question sur l'origine de certains hameaux*, 497-500. — A. Barthalès, *Fouilles de Sos*, 501-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

514. — P.-H. Guilhamon, *Le temple de Brulhes et ses commandeurs au XVIIIe siècle* (fin), 515-530. — Abbé Jean Dubois, *Charles-Ogier de Sérignac, gouverneur de Clairac (1623-1639)*, 531-535. — Ph. Lauzun, *Les correspondants de Bory de Saint-Vincent, Jean-Vincent-Félix Lamouroux*, 536-561. = Janvier-février 1913 : Paul Fiel et A. Durengues, *Rapport de l'abbé Anselmi, administrateur de l'abbaye de Clairac, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran*, 1-31 [Vers 1783]. — H. Guilhamon, *Deux lettres des Iles*, 32-34 [Adressées de la Martinique et de Marie-Galante au conseiller Dalbis, en 1783]. — René Bonnat, *Extrait du rapport au préfet sur le service des archives de Lot-et-Garonne, 1911-1912*, 62-74.

Revue d'Alsace, mai-juin 1912 : C. Beckenhaupt, *Sur les relations de la culture, de la civilisation et du caractère national et l'origine des différences de la culture française et de la culture allemande*, 161-174. — A.-M.-P. Ingold, *Le colmarien Reubell, d'après les récents travaux de M. R. Guyot*, 175-180. — Dom G. de Dartein, *Vie latine de sainte Odile, par le P. Peltre* (suite), 181-211 ; suite en juillet, 270. — *Sélestat, Strasbourg et Sainte-Marie-aux-Mines en 1870-71. Lettres de Mlle Mohler, avec quelques lettres inédites du P. Gratry* (fin), 212-222. — A.-M.-P. Ingold, *Soldats alsaciens. J.-B. Parade* (fin), 223-232. — C. Oberreiner, *A propos d'un ouvrage récent sur les noms de cours d'eau d'Alsace*, 233-238. = Juillet-août : A. Gasser, *Le capitaine Richard et Napoléon III*, 241-269 ; fin en septembre, 349-369. — A. Hanauer, *Les archives de Thann* (suite), 269-309. — Dom Berlière, *Mabillon en Alsace, 1696*, 310-316. = Septembre-octobre : C. Oberreiner, *A travers les State Papers*. I. *La période palatine de la guerre de Trente-Ans et l'Alsace*. II. *Gebhard Truchsen de Waldbourg*, 321-333. — A. Vautherin, *Complément du glossaire patois de Chatenois, du Territoire de Belfort et des environs* (suite), 334-348. — Paul Casper, *Neuf lettres inédites de Philippe de Golbéry*, 370-384. — *Le berceau de Cernay*, 385-387. — Paul Muller, *L'assassinat de Jænger à Rouffach en 1792 et l'Assemblée nationale*, 387-388. = Novembre-décembre : *Nouveaux vers inédits de Grandidier*, 401-408. — Alsata, *Une petite chronique de Ribeauvillé, 1638-1738*, 409-421. — *Henri Bardy et ses correspondants alsaciens*. IV. *Arm. Ingold*, 422-432. — A. Gasser et C. Oberreiner, *Un village de la Haute-Alsace. Vuenheim*, 433-467 ; suite en janvier, 53-71. = Janvier-février 1913 : Aug.-Eug. Kuhlmann, *Ce que les Allemands firent de l'art de saint Louis. Essai de critique esthétique*, 5-18 [Cathédrales de Cologne et de Strasbourg]. — Paul-Albert Helmer, *Un procès sur la féodalité d'une redevance*, 19-37 [A la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suite de la suppression des droits féodaux]. — C. Oberreiner, *Les pères Krust*, 38-48 [Jésuites adversaires de Voltaire]. — *Notes tirées des registres paroissiaux d'Eschentzwiller*, 49-52.

Revue de l'Anjou, janvier-février 1912 : *Le comte Louis de Romain*, 5-45 [Critique de musique]. — *Correspondance de Victor Bodinier avec Hippolyte et Paul Flandrin, 1832-1839* (suite), 87-116 ; fin en mai, 389-414. — R. Chauviré, *A propos de Jean Bodin*, 117-118. — Mars-avril : Lieutenant V. Alwrod, *Guerre de 1870-1871. La bataille du Mans, 10, 11 et 12 janvier 1871*, 199-218 ; suite en mai, 329-361 ; juillet, 35-63 ; septembre, 205-265 ; novembre, 339-392. — L. Royer, *Mense abbatiale de Fontevrault. Les fermiers du Bordelais. L'agent P. Serin, de Saumur*, 261-271 ; fin en juillet, 97-108 [xviie-xviiie siècles]. — E. Queruau-Lamerie, *La justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. Commission Parein-Félix* (fin), 273-285. = Mai-juin : R.-N. Raimbault-d'Hauterive, *Charles Dovalle. Sa vie. Son œuvre. Étude biographique et critique, d'après des documents inédits*, 415-448. = Juillet-août : Marquis de Beauchesne, *Henri III et le château d'Angers en 1585*, 5-34. = Septembre-octobre : R. Chauviré, *La physique de Bodin*, 145-177. = Janvier-février 1913 : V. Dauphin, *Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou. Première partie. La corporation des cordiers, des tisserands et des filassiers d'Angers*, 15-41.

Revue d'Auvergne, janvier-février 1912 : Marcellin Boudet, *Les Gayte et les Chauchat. Étude sur les sociétés marchandes et financières au moyen âge* (suite), 42-64 ; suite en mars, 116-141. = Mars-avril : G. Charvilhat, *L'allée couverte de Cournols et le menhir de Fohet*, 73-82. — Louis Brehier, *L'Auvergne et le peintre Huet*, 83-89. — Maurice Biélawski, *Aperçu historique sur Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs*, 90-104. = Mai-juin : G. Charvilhat et L. Accarias, *Découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine aux « Petites-Chaumes », près de Juigeat, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival*, 145-149. — G. Charvilhat, *Notes sur des monnaies gauloises trouvées en 1908 aux environs de Vaulry (Haute-Vienne)*, 149-150. — Élie Jalonstre, *Saint-Pierre-Colamine-le-Puy (canton de Besse)*, 167-185.

Revue de la Haute-Auvergne, année 1912, 4e fasc. : Docteur de Ribier, *Quelques reproductions de fresques de Branzac*, 325-338 [Peintures avec sentences morales]. — Marcellin Boudet, *L'histoire d'un bandit méconnu, dit le Méchant Bossu, capitaine d'Alleuze* (fin), 339-367. — Louis Jalenques, *L'impôt sur le revenu. Le « dixième » et les « ving-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tièmes » dans la province d'Auvergne au XVIIIe siècle, 368-397. — L. Bélard, *La Société populaire de Saint-Flour et la mission de Châteauneuf-Randon dans cette ville* (suite), 398-431 ; p. justif. — J.-D., *A propos du centenaire de la mort du général Delzons, 1812-1912*, 432-435. — E. D., *Règlement pour la communauté des prêtres de Moussages (1509)*, 435-438.

Revue historique du Béarn et du Pays Basque, mars 1913 : J. Annat. *Le clergé de la Révolution dans le diocèse de Lescar*, 97-120 [Notes écrites au moment du Concordat et découvertes par M. l'abbé Pisani ; elles donnent des détails précis sur le clergé de ce diocèse, spécialement sur les prêtres constitutionnels]. — Louis Batcave, *Les Basses-Pyrénées dans une vente de livres*, 120-122. — J.-B. Laborde, *Figures ecclésiastiques d'autrefois. L'abbé Puyoo, auteur du « Rèbe » ou « La Bertat », satire béarnaise « sus lous gentins de Béarn »*, 123-138. — Louis Batcave, *L'affaire Lichigaray au XVIIIe siècle*, 139-144. = Avril : J. Mignon, *Rôle de la milice de Béarn ou des bandes béarnaises, découvert dans un manuscrit de l'abbé Bonnecaze* (suite), 145-157. — A. Asnar, *Louvie-Juzon sous la Terreur*, 158-162. — *Ordonnance contre les mendiants bigourdans à Orthez*, 162-163. — J. Beaurain, *Histoire du travail à Pontacq. II. L'industrie et le commerce* (suite), 164-180. — J.-B. Daranatz, *Le clergé du diocèse de Bayonne depuis le Concordat* (suite), 181-192.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, volume XLII (1912) : P. Cassan, *La commanderie et la paroisse de Campagnoles, près Cazouls-les-Béziers (1109-1793)*, 5-142; p. justif. — *Chronique archéologique*, 195-201 [Chapiteau roman; — pierre tombale du XVIIe siècle (Jean de Maussac, archidiacre) ; fenêtre de l'ancien couvent des Carmes; monnaie du XIIe siècle ; — peinture du XIVe siècle].

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. — Revue des Études anciennes, janvier-mars 1913 : R. Cagnat, *Note sur deux inscriptions d'Algérie*, 38-46 [De Timgad et de Djémila].— Camille Jullian, *Notes gallo-romaines. LVII. Viviscus, Helvetium, Tribunci*, 47-52, cf. 186 ; en avril : *LXIII. La Gaule dans les « Notæ Tironianæ »*, 181-184. — J. Toutain, *Le sanctuaire dolménique d'Alésia*, 53-59. — L. Bonnard, *Ce que nous savons de Chartres gallo-romain*, 60-72. = Avril-juin : H. Lichtenberger, *Les Germains sont-ils des Indo-Européens ?* 185-186. — C. Germain de Montauzan et Fabia, *La garnison de Lyon sous les Sévères*, 187-188. — M. Clerc, *Inscriptions antiques inédites du Musée*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Aix, 189-190. — M. Chaillan, *Une sépulture à incinération sur le territoire de Gardanne (Bouches-du-Rhône)*, 191-192. — H. Ferrand, *Au sujet de Néron*, 193-194. = **Bulletin italien**, janvier-mars : Jean Dubled, *L' « Orlando furioso » et la « Pucelle, » de Voltaire* (fin), 37-47. — A. Morel-Fatio, *Caduta del conte d'Olivares l'anno MDCXXXXIII, par le P. Ippolito Camillo Guidi, ministre de Modène en Espagne* (fin), 48-58. = Avril-juin : J. Mathorez, *Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais*, 112-127. — C. Dejob, *Trois Italiens professeurs en France sous le Gouvernement de juillet : Pellegrino Rossi, Guglielmo Libri, Giuseppe Ferrari* (suite), 147-165. — Camille Pitollet, *Quelques notes sur « Jean Reboul et l'Italie »* (suite), 166-179. = **Bulletin hispanique**, janvier-mars : G. Daumet, *Louis de La Cerda ou d'Espagne*, 38-67. — Jules Mathorel, *Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne* (suite), 68-92; fin en avril, 188-206.

Annales de Bretagne, janvier 1913 : Léon Dubreuil, *L'extraction du salpêtre dans le district de Dinan (frimaire an II, germinal an III)*, 147-177. — F. Duine, *Lettres inédites de Lamennais et documents nouveaux*, 178-202. — L. Gougaud, *A propos d'une lettre de Brizeux à Alexis-François Rio*, 203-207. — Gaston Esnault, *Le Laé* (suite), 208-228. — Léon Maître, *Études sur le lac de Granlieu et ses affluents* (suite), 229-238. — F. Quessette, *L'administration financière des états de Bretagne de 1689 à 1715* (suite), 239-255 ; suite en avril, 374-389. = Avril : Daniel Bernard, *La Révolution française et la langue bretonne*, 287-331 — F. Duine, *La vie de saint Samson, à propos d'un ouvrage récent*, 332-356. — Séverin Canal, *Les origines de l'intendance de Bretagne* (suite), 357-373. — Abbé E. Sevestre, *Le clergé breton en 1801, d'après les enquêtes préfectorales de l'an IX et l'an X, conservées aux Archives nationales* (suite), 390-406. — S. Dottin, *Louis Ennius ou le Purgatoire de saint Patrice* (suite), 407-422.

Mémoires de la Société historique du Cher, 4e série, 26e volume (1912) : L. Cartier de Saint-René, *La seigneurie et l'ancien canton de Saint-Florent-sur-Cher. 2e partie : Monographies locales.* 1re série : *Saint-Florent-Civray*, 1-74. — Louis Rollet, Em. Pivoteau et E. Brody de Lamotte, *Essai de bibliographie berruyère. Topo-bibliographie*, 75-116 [article bibliographique très développé sur la province du Berry]. — Abbés C. Lelièvre et F. Vilaire, *Monographie de Chalivoy-Milon* (suite), 117-209. — Georges Hardy, *Les presbytères berrichons au XVIIIe siècle*, 211-230. — F. Vilaire, *Le Parlement exilé à Bourges en 1753*, 231-242. — Achille Louis, *Une station préhistorique près de Vierzon*, 243-258.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Maurice SUPPLISSON, *Les véritables armoiries de la ville de Sancerre*, 259-276. — E. GODON, *Note sur quelques bornes anciennes*, 277-283.

Annales fléchoises, septembre-octobre 1912 : Marquis DE BEAUCHESNE, *Les Musset au Maine. Alfred de Musset à Cogners et au Mans* (fin), 257-270. — Charles DE BEAUMONT, *Catalogue des artistes angevins, manceaux, tourangeaux, vendômois et blésiens qui ont exposé aux Salons de 1912*, 271-288. — P. UBALD D'ALENÇON, *Notice et extraits d'un manuscrit du Musée britannique. Add. 19994 relatif aux Cordelières de Noyen* (fin), 289-297. — H.-M. LEGROS, *Un curé confesseur de la foi. Nicolas Godefroy, curé de Saint-Paterne, mort à Rambouillet en 1794* (suite), 298-306; fin en novembre, 342-352. = Novembre-décembre : F. UZUREAU, *Un différend entre magistrats fléchois (1624)*, 331-335. — Louis CALENDINI, *Le vénérable François de Montmorency-Laval*, 336-337. — Charles DE BEAUMONT, *Transaction faite par messire René d'Espinay, 6 juillet 1694*, 353-362. — Arnaud D'ESTOURNELLES, *La Flèche, siège de cour d'appel (projet de 1789)*, 363-365. = Janvier-février 1913 : Docteur CANDÉ, *Les dessous d'une dénonciation, janvier 1794*, 5-14 [Contre Mlles Audrouin]. — Hugues VAGANAY, *Pour l'édition critique du IVe livre des Odes de Ronsard*, 15-33. — F. UZUREAU, *René Ayrault, jésuite (1567-1644)*, 34-36. — H.-M. LEGROS, *Un vicaire martyr sous la Terreur. Marie-Gabriel Loiseau, vicaire à Saint-Paterne, martyrisé à Gacé en 1792*, 37-48.

Revue de Gascogne, Janvier 1913 : J. LESTRADE, *La Gascogne, d'après F. de Belleforest*, 5-14; suite en avril, 167-175. — A. DEGERT, *Mandement inédit de l'archevêque d'Auch, des évêques de Lavaur et de Tarbes sur la mort de Louis XVI*, 15-31. — L. MÉDAN, *Une inscription latine à Ponsan-Soubiran*, 32-38. — C. DAUGÉ, *Une proclamation du maréchal Wellington*, 39-41. — F. MARSAN, *La peste de 1653 et 1654 à Cadéac (vallée d'Aure)*, 42-43. = Février : G. LAURENT, *Armagnac et pays du Gers. Étude de géographie humaine* (suite), 49-62. — C. LAFFARGUE, *La période révolutionnaire à Eauze : histoire des municipalités*, 63-73 ; suite en avril, *La présence des troupes à Eauze*, 157-164. — Ch. DE LUPPÉ, *Un inventaire du Château de Castelmore et la succession de Bertrand de Batz*, 74-89; suite en mars, 121-135 [Description du château de Castelmore à la mort du père de d'Artagnan]. — Comte DE GRIFFOLET D'AURIMONT, *Établissement des tertiaires franciscains à Cologne (Gers)*, 90-92. = Mars : J. DUFFOUR, *La vie rurale en Gascogne au XVIIIe siècle*, 97-112; suite en avril, 145-156. — V. FOIX, *Un pamphlet soi-disant gascon contre les huguenots*, 113-120 [« *La prière du*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gascon ou lou diable soit des houguenaux. MDCXXII »]. — A. Degert, *Lettres inédites de Ch.-Aug. Lequien de Neuville, dernier évêque de Dax*, 136-140. = Avril : *Frais de justice au XVIIIe siècle*, 165-166. — J. Contrasty, *Le testament de Ch.-Guillaume de Maupeou, évêque de Lombez*, 176-181, — F. Troyes, *A propos de la monographie de Castelnau Picampeau* [par M. Vié], 182-189.

Bulletin de la Société Gorini, janvier 1913 : Abbé L. Joly, *Le prieuré de Saint-Pierre d'Innimont*, 15-35. — Ch. Reboul, *Un curé en Bresse pendant la Révolution. Notice sur Pierre Reboul* (suite), 36-66. — Ph. Boulet, *Mémoires de M. de Varicourt, ancien curé de Gex, puis évêque d'Orléans* (suite), 67-77. — Cl. Pépin, *Saint Florent, martyr, patron de la paroisse de Thil*, 78-83. — *La paroisse de Retord* (suite), 84-89. — Paul Dudon, *L'Étude de M. Dubreuil sur les fareinistes*, 90-96.

Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, tome LIII (année 1912), 2e semestre : A. Bourdeaut, *Un compagnon de Jeanne d'Arc et du connétable de Richemont. Pierre de Rieux, maréchal de France (1389-1441)*, 75-146. — Alcide Leroux, *Les buttes de Nozay et d'Abbaretz. Nouvelles hypothèses sur leur origine et leur attribution*, 147-167. — J. Mathorez, *Notes sur la colonie irlandaise de Nantes du XVIe au XVIIIe siècle*, 169-195.

Annales du Midi, janvier 1913 : J. Gazay, *Le roman de saint Throphime et l'abbaye de Montmajour*, 5-37. — R. Latouche, *L'hôpital de Montpezat de Quercy pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles*, 38-57; p. justif. — Giulio Bertoni, « *Arondeta, de ton chantar m'azir* », 58-64. — Giulio Bertoni, *Sur quelques formes de la « Vie de sainte Enimie »*, 64-68. — Antoine Thomas, *Le vrai nom du frère mineur « Petrus Johannis Olivi »*, 68-69. — Antoine Thomas, *Noletedau*, 70-71. — Alfred Leroux, *Sortilèges et charlataneries en Limousin aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 71-75.

Revue du Midi, mai 1912 : Georges Maurin, *La possédée de la Rouvière*, 261-275. — Prosper Falgairolle, *Le château et la baronnie de Vauvert*, 276-291 ; suite en juillet, 418-425 ; août, 488-496 ; septembre, 517-532; octobre, 596-611 ; décembre, 739-754. — Baron de Vignet de Vendeuil, *Monographie de Montpesat* (suite), 292-306; suite en août, 497-506 ; suite en octobre, 669-684 ; février, 83-93; fin en mars, 140-153. — Jules Bellendy, *Paul Vayson ; l'homme, l'artiste*, 307-317. = Juin :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Colonel Robin, *L'émir Abd-el-Kader dans la Grande Kabylie*, 325-353; fin en juillet, 389-406. — Paul Thoulouze, *Jean-Jacques-Rousseau. Les Confessions; leur genèse*, 354-367. = Juillet : Jules Bellendy, *Le peintre Louis Gautier*, 407-417. = Août : Pierre Lauris, *Documents sur la Révolution d'Avignon publiés par M. Duhamel*, 470-478. — Camille Pitollet, *Nemansa*, 479-487. = Septembre : L. Duhamel, *Un voyage princier au XVIIIe siècle*, 533-550 [voyage de Monsieur en Provence]; fin en octobre, 581-595. — Emmanuel Gay, *La viguerie du Vigan au commencement du XVIIe siècle*, 558-566; suite en octobre, 636-641 ; décembre, 765-770; janvier, 29-40. — Auzias-Turenne, *Note sur le château de Tresques*, 567-569. = Novembre : Marcel Fabre, *Grappin, épisode des massacres de septembre 1792*, 685-698. = Décembre : Marcel Hervier, 721-738. — Jules Bellendy, *Les idées politiques de Mistral à propos d'un livre de M. J.-Ch. Roux*, 755-764. — Élie Peyron, *Nos drapeaux et la capitulation de Paris*, 776-780. = Janvier 1913 : Armand Coulon, *Un chroniqueur sous le second Empire : Arthur de Boissieu*, 5-28. — J. Girard, *Le général Joseph-François Dours*, 41-44. — Jules Bellendy, *Comment Th. Aubanel fut décoré*, 48-54. — Février : L. Duhamel, *Les fresques des Barberini au Palais des Papes d'Avignon* (suite), 94-102 ; suite en mars, 129-139. — Camille Pitollet, *Nîmes d'après le plus ancien « Bædeker » de la France (1616)*, 103-116 [*Itinerarium Galliæ et finitimarum regionum* de Zinzerling]. = Mars : L. Bascoul, *Un lieutenant du Roi voulut se faire ermite*, 154-159 [Raymond de Pavée].

Annales de la Société académique de Nantes, 3e volume de la 9e série (1er semestre 1912) : Dr Maurice Brelet, *Les médecins au Conseil municipal de Nantes, 1871-1881*, 63-71. — Mme J. Baudry, *Le lieu de naissance du général de Charette*, 83-90. — A. Velasque, *Beilvert de Bouaye, 1788-1818*, 149-176.

Revue du Nord, août 1912 : M. Sautai, *Les dernières années de Lefebvre d'Orval*, 197-244. — Léo Verriest, *Les travaux relatifs à l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires belges, droit public, constitutions provinciales et communales*, 245-296. — G. Lefebvre, *Une lettre de Merlin de Douai*, 297-299. = Novembre : A. Malotet, *L'industrie et le commerce des toiles fines à Valenciennes pendant l'époque contemporaine*, 329-393. = Février : Jules Mathorez, *Notes sur la colonie hollandaise de Nantes*, 1-46. — Ph. Sagnac, *L'histoire de la Révolution dans le Nord. Instruments de recherches*, 47-52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Annales de Provence, janvier-février 1912 : J. et Ch. Cotte, *Étude sur les blés de l'antiquité classique*, 5-43 ; suite en mars, 81-111 ; fin en mai, 167-191. — David Martin et F.-N. Nicollet, *Les boris de Provence*, 45-52 ; cf. 215-217. = Mars-avril : J. de Duranti La Calade, *Notes sur les rues d'Aix au XIVe et au XVe siècles* (suite), 113-135 ; suite en mai, 201-214 ; en janvier 1913, 57-72. — P. Cassan, *Les dignités de la langue de Provence dans l'ordre de Malte*, 135-144. = Mai-juin : J. Fraikin, *La peste en Provence sous la Régence*, 153-165. — E. Octobon, *La préhistoire des environs d'Aix-en-Provence* (suite), 193-199 ; suite en juillet, 379-386. = Juillet-octobre : F.-N. Nicollet, *Histoire de l'enseignement secondaire en Provence. L'École centrale des Bouches-du-Rhône (1798-1802)*, 233-378 ; suite en novembre, 393-417, p. justific. ; en janvier 1913, 5-55. = Novembre-décembre : Raoul Busquet, *L'inscription de la chapelle Sainte-Reparade*, 449-452.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, novembre 1912 : J.-E. Engrand, *Le château de Maisons de 1642 à l'an V de la République*, 307-336. — P. Fromageot, *Versailles en 1815. Le combat du 1er juillet ; son origine et ses suites*, 337-354. — H. Chouet, *Le temporel de la maison royale de Saint-Cyr, de 1686 à 1730* (suite), 355-376 ; suite en février, 39-67. — R. du Lac, *Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration. François Perrin du Lac*, 377-398 ; suite en février, 68-96. = Février 1913 : G. Moussoir, *Le petit indien de la reine Marie-Antoinette*, 5-19. — L.-A. Gatin, *Les anciens registres de l'état civil de Versailles*, 20-38.

REVUES ÉTRANGÈRES

Historische Zeitschrift, 3e volume de 1913 : Albert Werminghoff, *Le grand-maître de l'Ordre Teutonique et l'Empire jusqu'en 1525*, 473-518. — Ernst Trœltsch, *La Renaissance et la Réforme*, 519-556.

Œsterreichische Rundschau, 1er mars 1913 : O. von Dungern, *Le sang bulgare du roi Ferdinand (généalogie)*, 342-345. — A. Fournier, *L'Autriche à la veille des guerres de liberté. Trois lettres de Fr. Gentz*, 365-373. = 15 mars 1913 : H. Kretschmayr, *Deux Italiens* (Cavour et Crispi), 421-435. = 1er avril 1913 : Dr Oswald Redlich, *L'histoire des Allemands en Bohême et en Moravie* (XIIIe-XIVe siècles), 33-36. — Woodrow Wilson, *Des devoirs de l'historien*, 58-66.

Deutsche Revue, mars 1913 : Baron de Hengelmüller, *Le comte Alois Karolyi, contribution à l'histoire de la diplomatie austro-hongroise*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(1859), 274-292 ; suite dans le numéro d'avril, 33-43. — Hugo DE MUNSTER et Edwin DE MANTEUFFEL, *Correspondance politique, 1850-1852*, 297-309 ; suite dans le numéro d'avril, 60-70. — Germain BAPST, *Le haut commandement français à la bataille de Gravelotte-Saint-Privat*, 336-345 ; suite dans le numéro d'avril, 90-105. — Avril 1913 : K. von SCHLÖZER, *Lettres du Mexique (1869)*, 15-20. — R. FESTER, *En mémoire de la levée de 1813*, 113-123.

Deutsche Rundschau, mars 1913 : G. DICKHUTH, *1813*, 321-348 ; suite dans le numéro d'avril, 60-82. = Avril 1913 : Lady BLENNERHASSET, *Disraëli au Parlement (1837-1846)*, 83-108.

Preussische Jahrbücher, mars 1913 : M. LEHMANN, *La levée de 1813*, 397-414. — F.-J. SCHMIDT, *Hegel et Marx*, 415-436. = Avril 1913 : H. SCHOLZ, *Fichte et Napoléon*, 1-12. — Dr Andreas WALTHER, *La question allemande à la fin du moyen âge*, 109-116.

Nineteenth Century, avril 1913 : J.-B. WILLIAMS, *Éclaircissements concernant Cromwell à Drogheda*, 812-828.

Nuova Antologia, 15 mars 1913 : F.-Umberto SAFFIOTI, *Une période inconnue de la vie de Carlo Pisacane* (lettres inédites, 1851-1853), 227-245. — S. SIGHELE, *La politique de Francesco Crispi*, 265-277. — L. FRATE, *Un médecin bolonais en Hollande (1709-1711)*, 310-315. — J. DE BENEDETTI, *Le siège de Silistrie en 1854 et le général Govone*, 316-323. — E. BELLORINI, *Gioberti et l'histoire du Risorgimento*, 324-330. = 1er avril 1913 : E. BATTAGLINI, *Les événements de Sicile en 1860 d'après le journal officiel de l'état-major bourbonien*, 410-423. = 16 avril 1913 : GERBAIX DE SONNAZ, *Rome et Charles-Emmanuel de Savoie dans les négociations de 1798 entre la France et l'Autriche*, 465-482. — E. ARTOM, *Constantin Nigra et Massimo d'Azeglio; un discours de d'Azeglio à ses électeurs*, 538-546.

Rassegna Nazionale, 1er mars 1913 : E. DI PIETRO, *La Naples d'autrefois*, 117-119. = 16 mars 1913 : L. FIGARI, *La Crète et ses fouilles*, 274-286. = 1er avril 1913 : A. VINARDI, *La jeunesse de Cavour, Cavour agriculteur*, 479-484. = 16 avril 1913 : C. DI LESEGNO, *Le bicentenaire d'une couronne royale* (dans la Maison de Savoie), 493-497. — P. VIGO, *Frédéric Ozanam, Souvenirs de Livourne*, 553-557.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Académie Française. — 13 mars. Élection, à l'unanimité des 21 votants, de M. Étienne Lamy, comme secrétaire perpétuel de l'Académie, en remplacement de M. Thureau-Dangin. — Un décret en date du 2 avril 1913 a autorisé l'Académie à accepter le legs universel fait par M. Le Blanc de La Caudrie, à la charge de fonder, avec les revenus du legs, un prix annuel qui portera son nom et qui sera attribué à des personnes religieuses ou laïques prodiguant gratuitement des soins à de pauvres malades ou infirmes. — 24 avril. Le prix Gustave Roux est attribué à M. Montel (1.000 francs) et le prix Trémont (1.100 francs) à M. Charles Trémont. Le prix Lannelongue (2.000 francs) est partagé entre Mme Cusco et Mme Rück.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — 19 mars. Sur le rapport de M. H. Cordier, le prix du duc de Loubat (3.000 francs) est réparti entre M. Beuchat pour son manuel d'*Archéologie américaine* (2.500 francs) et M. le capitaine Berthon pour son *Étude sur le précolombien du Bas-Pérou.* — 28 mars Le prix extraordinaire Bordin, d'une valeur de 3.000 francs, est décerné à. M. Henri Alline. Le sujet mis au concours était l'histoire du texte de Platon. — Le 31 mars a été signé un décret portant de huit à dix le nombre des associés étrangers de l'Académie des Inscriptions. — 11 avril. Le prix Stanislas Julien (1.500 francs) est décerné à M. Maurice Courant pour son *Essai historique sur la musique classique des Chinois* et une récompense de 500 francs est accordée à M. Gaston Cahen pour son *Histoire des relations de la Russie avec la Chine.* — 18 avril. Sur le rapport de M. Prou, le prix Berger, consacré à des ouvrages se rapportant à la Ville de Paris, est réparti de la façon suivante : 5.000 francs à M. Maurice Tourneux pour sa *Bibliographie de l'histoire de Paris ;* 2.000 francs à M. Lucien Lambeau pour l'ensemble de ses œuvres sur l'histoire de Paris, publiées depuis 1908 ; 1.500 francs à M. de Pachtère pour son livre *Paris à l'époque gallo-romaine*; 1.000 francs à M. Henri Stein pour le *Palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris*; 1.000 francs à M. Alain de Boüard pour son *Étude diplomatique sur les actes des notaires de Paris;* 1.000 francs à M Georges Huisman pour la *Juridiction de la municipalité parisienne de saint Louis à Charles VII;* 1.000 francs à MM. Paul Guérin et Léon Le Grand pour les *Registres de délibérations du Bureau de la ville de Paris;* et enfin 500 francs à chacun des auteurs suivants : M. Georges Daumet, *Établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution ;* M. Léon Mirot, *Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles : les d'Orgemont;* M. Marcel Fosseyeux, *Hôtel-Dieu de Paris, Écoles de charité à*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, Inventaire des objets d'art appartenant à l'administration de l'assistance publique de Paris ; M. Foiret, *Une corporation parisienne pendant la Révolution : les notaires.*

Académie des sciences morales et politiques. — 29 mars. Annonce de la mort de M. Compayré, membre titulaire de la section de morale, mort le 24 mars. — 19 avril. M. Henri Hauser, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, est élu correspondant de la section d'histoire en remplacement de M. Polovsoff de Saint-Pétersbourg, décédé. — Par décret, en date du 18 avril, l'Académie est autorisée à accepter le legs universel que lui a fait Mme veuve Saillet de tous les immeubles situés en Haute-Savoie que la testatrice a recueillis dans la succession de son mari, à la condition que le produit de la vente de ces immeubles soit placé en rente française et les arrérages consacrés à établir un prix annuel. Suivant une conception singulière de la morale, ce prix doit être décerné « à l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé, en français et sans distinction de nationalité, sur un sujet de morale philosophique rationaliste, ou simplement morale scientifique, avec cette condition expresse que ce travail soit absolument indépendant de toute idée religieuse quelconque. Ce prix portera le nom de prix Saillet (Joseph), docteur en médecine ».

Personnel des Bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève. — Le cadre et les traitements en sont ainsi fixés : trois administrateurs de 6.000 à 8.000 francs par avancements successifs de 1.000 francs. — Six conservateurs de 5.000 à 5.500 francs par avancements de 500 francs. — Huit bibliothécaires de 3.300 à 4.500 francs par avancements de 400 francs. Dix sous-bibliothécaires de 2.100 à 3.000 francs par avancements de 300 francs.

Ce personnel sera réparti de la façon suivante : un administrateur pour chaque bibliothèque et, pour l'*Arsenal*, deux conservateurs, cinq bibliothécaires ou sous-bibliothécaires ; pour la *Mazarine*, un conservateur, trois bibliothécaires ou sous-bibliothécaires ; pour *Sainte-Geneviève*, trois conservateurs, dix bibliothécaires ou sous-bibliothécaires. Les promotions ont lieu au choix sur l'ensemble des trois bibliothèques. Si une promotion de grade doit entraîner le passage d'un fonctionnaire d'une bibliothèque dans une autre, l'avis motivé des administrateurs est nécessaire.

Bibliothèque Nationale. — Par décret en date du 12 avril, M. Théophile Homolle, membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, est nommé administrateur général de la Bibliothèque Nationale en remplacement de M. Henri Marcel, nommé directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre à la place de M. Pujalet. M. Homolle s'est exclusivement consacré jusqu'ici à l'étude de l'archéologie grecque.

Doctorat ès Lettres. — Les thèses suivantes ont été soutenues : 1er février,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devant la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, M. Maurice Courant, maître de conférences à ladite Faculté ; Thèse principale : *Essai historique sur la musique classique des Chinois ;* thèse complémentaire : *L'Asie centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — 10 février, devant la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon, M. le capitaine Borrey ; thèse principale : *La Franche-Comté en 1814;* thèse complémentaire : *L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815.* — 26 février. Devant la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble, M. Jean Probst, membre de l'École française d'Espagne : thèse principale : *Caractère et origine des idées du bienheureux Raymond Lulle;* thèse complémentaire : *Le lullisme de Raymond de Sebonde.* — 10 mars. Devant la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, M. Sabrié ; thèse principale : *De l'humanisme au rationalisme. Pierre Charron, (1541-1603). — L'homme, l'œuvre, l'influence ;* thèse complémentaire : *Les idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac.* — Devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 6 mars, M. Gabriel Leroux, professeur au lycée de Bordeaux ; thèse principale : *Les origines de l'édifice hypo-style en Grèce, en Orient et chez les Romains ;* thèse complémentaire : *Lagynos. Recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistiques.* — 8 mars. M. Gabriel Muret, professeur au collège Rollin, thèse principale : *Jérémie Gotthelf, sa vie et ses œuvres ;* thèse complémentaire : *Jeremias Gotthelf in seinen Bezichungen zu Deutschland.* — 11 mars. M. François Collet, professeur délégué au lycée Louis-le-Grand ; thèse principale : *Le mysticisme musical espagnol au XVIe siècle ;* thèse complémentaire : *Un tratado de canto de organo (siglo XVI) manuscrito en la Biblioteca nacional de Paris,*

Ventes de collections. — Le 9 avril 1913 a eu lieu la vente d'une belle collection d'autographes provenant de la succession de Mme Ducloux (collection Boutron-Charlard). A côté de nombreuses pièces émanées de membres de l'Académie française, figuraient des lettres d'une grande quantité de personnages célèbres, dont quelques-unes étaient reproduites en fac-similé par le catalogue, comme pour Marivaux, l'abbé Prévost, Mme Elisabeth, Le Brun, Camille Desmoulins, Chapelle, etc. Enfin on y remarquait divers manuscrits autographes des œuvres de Casimir Delavigne (tels que *Louis XI*, les *Enfants d'Edouard*) ainsi qu'une série de lettres à lui adressées. — Du 23 au 26 avril, a été vendue, à l'hôtel Drouot, la Bibliothèque du peintre Detaille où l'histoire militaire était largement représentée. Cette bibliothèque était spécialement riche en historiques d'armées et de régiments, en recueils d'estampes et de lithographies intéressant le costume civil et militaire. — Le 5 mai, on a procédé à la vente de la collection du capitaine A. G., consistant en monnaies, médailles ou jetons où figurait une curieuse série de pièces se rapportant à l'iconographie hippique.

Institut français d'archéologie orientale du Caire. — Le 28 février a été rendu un décret portant réorganisation de cet institut. Aux termes de ces dispositions, son objet est de favoriser toutes les études, explorations et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fouilles relatives aux civilisations qui se sont succédé en Égypte et dans les régions voisines.

Le personnel administratif comprend un directeur au traitement de 12.000 à 15.000 francs, par avancements successifs de 1.000 francs. Un secrétaire-bibliothécaire au traitement de 5.500 à 6.500 francs par avancements successifs de 500 francs. Un agent-comptable, un régisseur, des employés auxiliaires, des ouvriers et gens de service.

Le personnel scientifique comprend : 1° des pensionnaires (4 au maximum), recevant un traitement de 4.200 francs, qui viennent compléter en Égypte des études spéciales commencées en Europe ; 2° des chargés de missions, de nationalité française, attachés temporairement à l'Institut, afin d'exécuter des recherches ou des fouilles déterminées. Le directeur est nommé par décret pour six ans.

Le secrétaire bibliothécaire, l'agent comptable et le régisseur sont nommés par arrêtés du ministre de l'instruction publique, sur la nomination du directeur. Une commission composée de membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres choisis par le ministre de l'Instruction publique et dont le directeur de l'enseignement supérieur et le directeur de l'Institut font de droit partie, examine les candidatures aux places de pensionnaires et les demandes des savants qui désirent être chargés de missions. Elle en fait rapport au ministre. Les pensionnaires et chargés de missions sont nommés par arrêté du Ministre de l'Instruction publique dans la limite des crédits disponibles. La nomination des pensionnaires est faite pour une année et peut être renouvelée. Celle des chargés de missions est faite pour une mission déterminée par arrêté ministériel.

Le directeur fait chaque année un rapport au ministre sur le fonctionnement et les travaux de l'Institut.

Faculté des Lettres de Paris. — Par décrets, en date du 10 mars, la chaire d'histoire de la civilisation et des institutions du moyen âge à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris est supprimée et M. Pfister, titulaire de cet enseignement, est nommé professeur d'histoire du moyen âge à cette Faculté. En même temps est créée une chaire d'histoire grecque. Un décret de la même date supprime la chaire d'histoire de la philosophie ancienne et crée une chaire de psychologie expérimentale,

Statistique des Étudiants. — Au 15 janvier 1913, le total général des Étudiants en droit était de 16.763, se répartissant ainsi : 16.644 hommes, dont 15.516 français et 1.128 étrangers ; et seulement 119 femmes, sur lesquelles les étrangères sont au nombre de 50.

Pour les lettres, le total général monte à 6.398, savoir : 4.157 hommes, sur lesquels 600 sont étrangers, et 2.241 femmes, dont 1.032 étrangères.

C'est naturellement la Faculté de Paris qui fournit les chiffres les plus importants : 2.888 en tout, dont 1.016 étrangers. Le nombre des femmes y est de 1.169, sur lesquelles 540 seulement sont de nationalité française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Russes, à Paris, forment la grosse majorité de l'élément étranger : 488 contre 111 Allemands, 82 Anglais, 70 Américains, 65 Autrichiens, 33 Ottomans, 29 Suisses, 16 Suédois ou Norvégiens, 13 Italiens, etc.

Après Paris, c'est l'Université de Grenoble qui accueille le plus d'étrangers : leur total est de 267, dont 93 Russes, 52 Italiens, 32 Bulgares, 48 Allemands, etc. et sur ce nombre les étudiantes atteignent le chiffre de 207, ce qui donne une énorme proportion en leur faveur. Sur les 2.888 étudiants parisiens, 230 sont inscrits pour l'histoire et la géographie.

Centenaire d'Ozanam. — Des fêtes religieuses ont été célébrés à Paris du 26 au 28 avril pour honorer le centenaire de Frédéric Ozanam, né le 23 avril 1813, à Milan qui était soumis alors à la domination française. Bien que ces fêtes, présidées par le cardinal Vannutelli, légat du pape, aient eu spécialement pour objet de rappeler le rôle d'Ozanam au point de vue religieux et social et la part prépondérante qu'il a prise à la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, elles ont en même temps rendu hommage à son action scientifique. Le panégyrique prononcé à Notre-Dame par le chanoine Janvier a fait ressortir l'influence profonde qu'il a exercée à la Sorbonne dans la chaire de littérature étrangère où il avait succédé à Fauriel, et la contribution importante qu'apportèrent à la science historique les travaux auxquels il se livra dans ce domaine, tels que les *Etudes germaniques pour servir à l'histoire des Francs*, les *Poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle*, etc. Quoique si bien remplie, la carrière d'Ozanam fut courte; il mourut à Marseille le 8 septembre 1853, à l'âge de quarante ans. Ses restes reposent aujourd'hui dans la crypte de l'église des Carmes, où lui a été élevé un monument qui a été béni et inauguré au cours des fêtes dont nous venons de parler.

Communiqué. — *Legs Comartin. — Concours pour l'attribution au meilleur ouvrage d'archéologie sur l'histoire de l'une des communes de l'arrondissement de Pontoise.* — Aux termes d'un testament de M. Comartin, ancien avoué à Paris et ancien Maire de Groslay, il sera attribué en 1914, *au meilleur ouvrage d'archéologie sur l'histoire de l'une des communes de l'arrondissement de Pontoise*, un prix de 925 francs, montant d'une année de rente léguée par le de-cujus au département de Seine-et-Oise.

Les ouvrages, imprimés ou manuscrits, devront être déposés à la Préfecture de Seine-et-Oise (1re division, 1er bureau), avant le 1er avril 1914 ; ils seront examinés par un jury spécial nommé par le Préfet et qui sera chargé de décider s'ils méritent d'être admis au concours et de décerner le prix à celui qui en sera jugé digne.

Toutefois et conformément à la décision du Conseil général du 25 août 1882, il ne sera pas attribué à une société offrant un ensemble de travaux émanant de divers membres, mais à un particulier présentant un ouvrage historique.

Ce prix est délivré tous les deux ans, en argent ou sous forme de médaille, au choix du lauréat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie, Bibliothèques, Imprimerie. — Président Baudrier, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, publiées et continuées par J. Baudrier. 10e série. Lyon, Brun, et Paris, Picard, in-8, 180 p. — *Bibliographie lorraine* (1911-1912). Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Nancy, Berger-Levrault (1912), in-8, 256 p. — *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* — Auteurs. Tome L : Faures-Ferramosca. Paris, Impr. Nationale (1912), in-8 à 2 col., col. 1-1224. — G. Lepreux, *Gallia typographica* ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France, depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution. T. III : Province de Normandie. 1er vol., 1re, 2e et 2e parties (Seine, Eure et Calvados). 2e vol., 4e et 5e parties (Manche et Orne). Paris, Champion (1912). 2 vol. in-8, 516 et 439 p.

Correspondances, Mémoires et Documents. — Ernest Daudet, Vingt-cinq ans de Paris. *Journal du comte Rodolphe Appomyi*, attaché de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, à Paris. I. 1826-1830. Paris, Plon-Nourrit, in-8, xxxiv-444 p. — Le premier inspecteur général de l'artillerie. *Lettres du général Berthier*, ministre de la guerre, au général Marmont, premier inspecteur général de l'artillerie. Nancy et Paris, Berger-Levrault, in-8 à 2 col., 12 p. — Mgr Baudrillart et Léon Lecestre, *Lettres du duc de Bourgogne* au roi d'Espagne Philippe V et à la reine, publiées pour la Société de l'Histoire de France. T. Ier (1701-1708). Paris, Laurens (1912), in-8, 399 p. — Abbé J.-F. Chevalier, *Un plein sac de vieux papiers, trouvé en l'étude de Me Tartas des Forges, notaire royal héréditaire à Ruffec* (Documents inédits, 1312-1800). Ruffec, Pissard, in-8, 350 p. — Charles Étienne, *Cahier de doléances des baillages des généralités de Metz et de Nancy*, pour les États généraux de 1789. 1re série. Département de Meurthe-et-Moselle. T. II : Cahiers du bailliage de Dieuze. Paris, Leroux (1912), in-8, viii-443 p. — M. Thiéry, Le journal d'un officier français ou les *Cahiers du capitaine François*, 1792-1815. Tours, Mame, in-4, 224 p. — *Lettres du Père Gratry à la princesse de Melphe*. Évreux, impr. Hérissey, petit in-4, ii-188 p. — *Préceptes et jugements de Napoléon*, recueillis et classés par le lieutenant-colonel Ernest Picard. Nancy et Paris, Berger-Levrault, in-8, xx-595 p. — Abbé Santigny, *Récit de sa déportation sur les pontons de la Rochelle* (1794-1795). Auxerre, impr. auxerroise (1912), in-8, 29 p. — *Mémoires de A.-C. Thibaudeau*, 1799-1815. Paris, Plon-Nourrit, in-8, iv-657 p.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Histoire générale. — Baron de Batz, *Vers l'échafaud (germinal-floréal-prairial, an II)*. Documents historiques. Paris, Calmann-Lévy (1912), in-18, 357 p. — P. Boissonnade, *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'État prussien* pendant le règne de Louis XIV (1643-1715). Paris, Champion (1912), in-8, vi-484 p. — Bonet-Maury, *Charlotte*. Une idylle pendant les guerres de Napoléon, 1806-1814. Montbéliard, Soc. d'impr. montbéliardaise (1912), in-8, 44 p. — Helen M. Cam, *Local Government in Francia and England*, a comparison of the local administration and jurisdiction of the Carolingian Empire with that of the West Saxon Kingdom. London, University of London Press (1912), in-8, x-156 p. — P. Christin, *Étude des classes inférieures, d'après les assises de Jérusalem*. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie (1912), in-8, viii-173 p. — Anatole Claveau, *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin*. I : 1865-1870. Paris, Plon-Nourrit, in-8, iii-531 p. — Claude-Noël Desjoyeaux, *La fusion monarchique*, 1848-1873, d'après des sources inédites, avec un index des noms. Paris, Plon-Nourrit, in-8, iii-489 p. — *Le XVIIIe siècle galant et libertin*. Recueil de documents curieux et rares sur l'amour et les femmes galantes au xviiie siècle. Paris, A. Michel, in-8, xv-331 p. — T. Feroe, Poussières dans le tourbillon. *Episodes révolutionnaires en Touraine*. Paris, Fischbacher, in-16, 231 p. — G. Gautherot, *La démocratie révolutionnaire*. De la Constituante à la Convention. Paris, Beauchesne (1912), in-8, xi-439 p. — Judith Gautier, *L'Inde éblouie* (Dupleix, de Bussy, La Touche). Paris, Colin, in-8, viii-536 p. — Louis d'Harcourt, *Connétables et maréchaux de France*. T. Ier. Mâcon, Impr. Protat, in-fol., vi-244 p. — A. Hubert, *La police républicaine*. Étude sociale, avec plusieurs photographies de documents curieux. Paris, édition du *Coup de fouet*, in-8, 32 p. — N.-I. Kareev. Notes séparées sur l'histoire économique de l'époque de la Révolution française (en russe). Saint-Pétersbourg, Schroeder, in-8, iv-192 p. — N. I. Kareev, Les travaux russes sur l'époque de la Révolution française depuis dix ans, 1902-1911 (en russe). Saint-Pétersbourg, impr. Stasionlevitch (1912), in-8, 115 p. — E. Le Marchand, *L'Europe et la conquête d'Alger*, d'après les documents originaux tirés des Archives de l'État. Paris, Perrin, in-8, viii-340 p. — F. Masson, *L'Académie française*, 1629-1793. Paris, Ollendorff (1912), in-8, iv-243 p. — J. Mazé, *L'épopée impériale*. D'Ajaccio à Sainte-Hélène. Tours, Mame, in-4, 399 p. — H.-W. Meikle, *Scotland and the French Revolution*. Glascow, Maclehose (1912), in-8, xix-318 p. — Stewart L. Mims, *Colbert's West India policy*. New-Haven, Yale University press, in-8, xv-385 p. — W. Philippson, Die aüssere Politik Napoleons I. *Der Friede von Amiens 1802*. Leipzig, Fock, in-8, iv-108 p. — L. Reynaud, *Les origines de l'influence française en Allemagne*. Etude sur l'histoire comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150). T. Ier : L'offensive politique et sociale de la France. Paris, Champion, in-8, xxxix-552 p. — A. Samouillan, *La société française au XVIIIe siècle*, d'après les mémoires. Paris, de Gigord, in-18, 771 p. — Louis Thomas, *Documents sur la guerre et la commune*, 1870-1871. T. Ier. Paris, Les « Marches de l'Est », in-8, xiv-256 p. — Suzanne Wassermann, *Les clubs de Barrès et de Blanqui en 1848*. Paris, Cornély, in-8, xxii-252 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Histoire littéraire. — J. Arnoux, *Un précurseur de Ronsard. Antoine Heroët*, néo-platonicien et poète, 1492-1568. Digne, impr. Chaspoul (1912), in-8, 122 p. — G. Bengesco, *Les Comédiennes de Voltaire*. Paris, Perrin (1912), in-18, 335 p. — W. Cloetta, *Les deux rédactions en vers du moniage Guillaume*, chansons de geste du XIIe siècle, publiées d'après tous les manuscrits connus. T. II : introduction et glossaire. Paris, Firmin-Didot (1912), in-8, IV-384 p. (Soc. des anciens textes français). — V. Giraud, *Maîtres d'autrefois et d'aujourd'hui*. Essais d'histoire morale et littéraire. Montaigne, Chateaubriand, Sainte-Beuve, Taine, Brunetière, Sully-Prudhomme, Angellier, Gabriel Hanotaux. Paris, Hachette, in-16, X-314 p. — G. Michaut, *La Fontaine*. T. Ier. Paris, Hachette, in-16, VII-290 p. — Émile Picot, *Recueil général des Soties*. T. III. Paris, Firmin-Didot (1912), in-8, 434 p. (Soc. des anciens textes français). — Dr Potiquet, *Les menteries de Chateaubriand*. Paris, Laisney (1912), in-16, 62 p. — Gaston Raynaud, *Mélanges de philologie romane*. Paris, Champion, in-8, XX-358 p. — F.-A. Rosenberg, Khosroès Ier, Anouchirvan et Charlemagne dans la légende (en russe). Saint-Pétersbourg, impr. de l'Acad. impér. des sciences (1912), in-4, 26 p. — W. Von Wurzbach, *Geschichte des französischen Romans*. Heidelberg, Winter (1912), in-16.

Histoire militaire. — Commandant d'André, Quatre batailles : *Rivoli. Marengo. Austerlitz. Heilsberg*. Nancy, Berger-Levrault, in-8, VIII-107 p. — *1870. Notes de guerre du capitaine Billot*, du 4e régiment de cuirassiers, publiées par M. Billot de Göldlin. Paris, Champion, in-8, 101 p. — F.-H.-N. Bloemink, *De Lotgevallen van een Garde d'Honneur* (1813-1814) bewerk naar gegevens uit een familie-archief. [Les aventures d'un garde d'honneur.] Gouda, G.-B. Van Goor, in-4, 155 p. — *Confédération des gardes nationales du Dauphiné et du Vivarais* à Tournon, le 26 décembre 1789. (Réimpression). Valence, impr. Céas, 24 p. — Général Le Gros, *Le maréchal Grouchy et l'aile droite de l'armée française*, les 17 et 18 juin 1815. Nancy et Paris, Berger-Levrault, in-8, 59 p. — A. Rossigneux, *Les Gardes d'honneur du département de l'Yonne*, 1810-1814. Auxerre, impr. Gallot (1912), in-8, 66 p. — Capitaine de Vallière, *Le régiment des Gardes-Suisses de France*. Les Suisses en Italie (campagne de Marignan). Lausanne, Impr. Réunies (1912), in-4, XIV-224 p. — Émil Von Woinovich, *Kämpfe in Süden Frankzeichs 1814*. Wien, Edlinger (1912), in-8, VII-118 p.

Histoire religieuse. — Abbé J.-M. Alliot, *Le clergé de Versailles pendant la Révolution française*. Versailles, Lebon, in-8, IX-411 p. — Abbé Auguste, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse*. Notes et documents. Le compagnonnage. Les bouillons des pauvres. L'Hôpital général. Les Filles de l'enfance. La compagnie et la confrérie du Corpus Christi. Toulouse, Privat et Paris, Picard, in-8, 145 p. — Mgr Crouzet, *Dix ans d'apostolat dans le vicariat apostolique de Madagascar méridional*, 1896-1905. Paris, Desclée (1912), in-8, 232 p. — Dom P. Denis, *Le cardinal de Richelieu et la Réforme des monastères bénédictins*. Paris, Champion, in-8, XV-512 p. — Marc Dubruel, *Au temps de Pavillon et de Caulet*. Les diocèses d'Alet et de Pamiers, d'après une relation contemporaine inédite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Foix, impr. Fra, in-8, 72 p. — R. Fautier. *La Vie de Saint Samson.* Essai de critique hagiographique. Paris, Champion (1912), in-8, II-190 p. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques, 197e fasc.). — Vte de Guichen, *La France morale et religieuse à la fin de la Restauration.* Paris, Émile-Paul (1912), in-8, 373 p. — E. Pasquier, *Un curé de Paris pendant les guerres de religion.* René Benoist, le pape des Halles (1521-1608). Angers, Grassin, in-8, 404 p. — Georges Paul, *Le Père Antoine Nolhac* (1715-1791). Les massacres de la Glacière. Jourdan Coupe-Tête. Le Puy-en-Velay, Badion-Amant (1912), in-18, 120 p. — E. Robert du Botueau, *Chronique paroissiale de l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte* (1837-1905). Fontenay, impr. fontenaisienne (1912), in-8, 112 p. — Maurice Souriau, *Deux mystiques normands au XVIIe siècle, M. de Renty et Jean de Bernières.* Paris, Perrin, in-8, 416 p.

Archéologie. Histoire de l'Art. — A. Besnard, *L'église de Saint-Germer-de-Fly* et sa sainte chapelle. Paris, Lechevalier, in-4, 142 p. — H. Clouzot, *L'ameublement français sous Louis XV.* Vincennes, les Arts graphiques, in-4, 109 p. — P. Dissard, *Le Musée de Lyon.* Les peintures. Trois cent cinquante-quatre reproductions. Paris, Laurens (1912), in-8, 72 p. — S. Gsell, *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1845. Archéologie.* Paris, Leroux (1912), in-8, IX-199 p. — C. Stryienski, *La galerie du régent Philippe, duc d'Orléans.* Paris, Manzi, Joyant, in-4, 203 p.

Histoire locale. — F. Uzureau, *Andegaviana,* 13e série. Paris, Picard, in-8, 468 p. — *Victimes de la Révolution à Angers mises à mort en haine de la Foi.* Janvier-octobre 1794. Articles du procès de béatification. Angers, Grassin, in-8, 28 p. — A. Ledru, *Ardenay.* Essai historique et topographique. Laval, Vve Goupil (1912), in-8, 41 p. — Abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude,* comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Paris, Leroux (1912), in-4, LXXIX-599 p.— A. Lebreton, *Anvers-le-Hamon.* Avant, pendant et après la Révolution, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Sablé-sur-Sarthe, Hureau (1912), in-8, 84 p. — R. Kerviler, *La Bretagne pendant la Révolution.* Rennes, impr. Simon, Société des bibliophiles bretons (1912), in-4 à 2 col., 367 p. — G. Vanel, *Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles.* III. *Ce qu'on disait à Caen.* Livres et bibliothèques. Comment on voyageait. Voyages et voyageurs. Empiriques, magiciens et sorciers. Caen, Jouan, in-8, 378 p. — Les anciens établissements *de Châlons. L'hôtel de la Haute-Mère-Dieu.* Reims, Matot, in-16, 20 p. — J. Berland, *La colonne commémorative de Champaubert* (1839-1895). Reims, Matot (1912), in-8, 30 p. — Patrice Contamine de La Tour. *La baronnie et les premiers barons de Contamine-sur-Arve.* Paris, Louis Besse, in-8, 14 p. — J. Viple, *Le canton d'Ebreuil pendant la Révolution.* 1789 à l'an VIII. (Ebreuil, Chouvigny, Lalizolle, Mades, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Sussat, Vicq.) Moulins, Grégoire, in-18, 124 p. — *Archives communales et monographies communales du département d'Eure-et-Loir.* Chartres, impr. Garnier (1912), in-4, 47 p. — Comte Jean de Cossé-Brissac, *Fontainebleau cynégétique* sous Louis XIV et sous Louis XV. Fontainebleau, impr. Bourges, in-8, 49 p. — Vicomte Le Bouteiller, *Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

T. III : Maisons de Lusignan, de France, d'Alençon et de Bretagne. Fougères depuis la réunion de la Bretagne à la France. 1re partie : 1488-1560. Rennes, Plihon et Hommay (1912), in-8, 395 p. — F. Borrey, *La Franche-Comté en 1814*. Paris et Nancy, Berger-Levrault (1912), in-8, xx-317 p. — F. Borrey, *L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815*. Documents inédits recueillis et publiés avec une introduction, des éclaircissements et des notes. Paris, Leroux (1912), in-8, 197 p. — L. Régnier, *Les historiens de Gisors : Robert Denyau. Ses continuateurs et ses copistes*. I. Robert Denyau, curé et historien de Gisors (1581-1564). II. Historiens et compilateurs locaux des xviie et xviiie siècles. Pontoise, Société historique du Vexin (1912), in-8, vii-88 p. — Abbé P. Grégoire, *Paroisse et commune de Gorges* (département de la Loire-Inférieure). Angers, Siraudeau, in-8, 271 p. — Dr Angot, *La Tour Renaise*. Notice historique et explicative d'après les documents recueillis par M. A. de Martonne. Laval, Vve Goupil, in-16, 10 p. — A. Pissier, *Notice historique sur Lixy et ses hameaux avant 1789*. Sens, Duchemin (1912), in-8, 169 p. — *Lyon et la région lyonnaise*, depuis les origines jusqu'à nos jours. Angers, impr. Bardin, in-18, 55 p. — M. Dommanget, *La Révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front* (Aisne). Etude historique documentaire. Beauvais, Prévôt, in-8, 160 p. — G. Besnier et R. Génestal, Instrucions et enseignemens. *Style de procéder d'une justice seigneuriale normande* (1386-1390). Caen, Jouan (1912), in-8, 83 p. — M. Godet, *La congrégation de Montaigu* (1490-1580). Paris, Champion (1912), in-8, vi-230 p. (Bibl. de l'Ecole des Hautes Études, Sciences historiques, 198e fasc.). — N.-I. Kareev, Documents inédits *sur l'histoire des sections de Paris*, 1700-1795 (en russe). Saint-Pétersbourg, impr. de l'Acad. impér. des Sciences (in-12), in-4, 121 p. — L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*. VIII. Spectacles et musées. Paris, Plon-Nourrit, in-8, iv-459 p. — L. Lecestre, *La Bourgeoisie parisienne au temps de la Fronde*. Paris, Plon-Nourrit, in-8, 47 p. (Conférences Jules Lair). — L. Lesage, *Les expropriations de Paris* (1860-1890). 1re série : 1866-1870. Paris, Mellier, in-8, vii-622 p. — E. Pottet, *La Sainte-Chapelle de Paris*. Histoire, archéologie (1246-1912). Paris, Asselin et Houzeau (1912), in-16, 108 p. — P. Braud, Échos et Souvenirs. *Le Puy et la Haute-Loire en 1870-1871*. Le Puy-en-Velay, impr. Peyrillier (1912), in-16, v-244 p. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, xliii : *Établissements religieux à Rochefort*; Lettres de R. Phelypeaux ; Minutes de notaires. Saintes, Prévost et Paris, Picard (1912), in-8, xvii-448 p. — Lucien Delabrousse, Légende et histoire. *Le général Ulrich et la capitulation de Strasbourg*. Châteaudun, impr. de la Société typographique, in-8, 18 p. — G. Paul, *Armorial général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez formant le département de la Haute-Loire*. Paris, Champion (1912), in-4 à 2 col., x-508 p. — G. Bonhoure, *Le collège et le lycée de Vendôme* (1623-1910). Paris, Picard (1912), in-8, 619 p. — Frain, *Le Tiers-État à Vitré et en Vitréais*, 1061-1789. Vitré, impr. Lécuyer (1912), in-8, 111 p. — F. Hutinel et J.-B. Mathey, *Vitteaux* (*Côte-d'Or*). Monographie. Paris, Champion (1912), in-8, xii-538 p. — Abbé Brun, *Manosque révolutionnaire*. Digne, impr. Chasporel, in-8, 268 p. — M. Dureau, *Notice sur Maulévrier*. Angers, Siraudeau (1912), in-16, 223 p. — E. Laurain, *Les Croisés de Mayenne et le Chartrier de Goué*. Faux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et faussaires. Laval, Vve Goupil (1912), in-8, 215 p.— L. Sahler, La croix d'or, institution de charité, et *les fondations pieuses avant la Révolution, à Montbéliard*. Montbéliard, Soc. d'imprimerie montbéliardaise, in-8, 96 p. — C.-A. Belmont-Joris, *Montferrier (en Languedoc)*. Le Bourg. Le Château (900-1793). Guide historique et pittoresque. Paris, Société anonyme des publications périodiques, in-8, II-135 p. — A. Robveille, *Seigneurie et paroisse de Montfort-le-Rotrou* (Sarthe). Laval, Vve Goupil (1912), in-8, 102 p. — J.-A. Le Paire, *La baronnie de Montjay-la-Tour* et l'ancien doyenné de Claye. Lagny, impr. Grévin, in-8, VI-329 p.

Biographie. — E. Guillon, *Napoléon. Textes choisis et commentés*. Paris, Plon-Nourrit, in-16, 322 p. — D. Cochin, *Quatre français. Pasteur, Chevreul, Brunetière, Vandal*. Paris, Hachette, in-16, VIII-215 p. — Bernard Bouvier, *J.-J. Rousseau*. Conférences prononcées dans l'Aula de l'Université de Genève. Genève. Jullien, in-16, VII-403 p. — *Généalogie de la famille Sevin*, établie pour Mme de Naurois, née Sevin. Paris, Champion, in-4, 118 p. — E.-H. Zimmermann, *Watteau : des Meisters Werke*, herausgegeben. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, in-4, XXVI-200 p. — J. Dessaint, *Eugène Yvert, poète amiénois* (1894-1878). Cayeux-sur-Mer, impr. Ollivier. in-16, 36 p. — P. Marmottan, *Le peintre Louis Boilly* (1761-1845). Paris, Gateau, in-4, IX-298 p. — G. Brandes (traduction par E. Holm), *Armand Carrel*. Stuttgart, in-16, 100 p. — C. Lecigne, *Madame Desbordes-Valmore*. Paris, Lethielleux, in-12, 123 p. — Jean Lhomer, Un homme politique lorrain. *François de Neufchâteau* (1750-1828), d'après des documents inédits. Paris, Berger-Levrault, in-8, X-233 p. — G. Maze-Sencier, *Eugénie de Guérin*. Paris, Bloud, in-16, 64 p. — G. Ferry, *La famille de Jehanne d'Arc. Les aventures de Jehan d'Arc* (1464-1465), récit historique. Tours, Mame, in-8, 239 p. — F. Fraineau, *Jeanne d'Arc*. Cognac, impr. Bérauld, in-8. 65 p. — G. Joret-Desclosières, *Notes de famille de* 1828 *à* 1883. Bayeux, Auvray (1912), in-8, 154 p. — J. Des Cognets, *La vie intérieure de Lamartine*. D'après les souvenirs inédits de son plus intime ami, J.-M. Dargand, et les travaux les plus récents. Paris, Mercure de France, in-18, 468 p. — Ch. Boulard, *Lamennais. Sa vie et ses doctrines*. III. L'éducation de la démocratie, 1834-1854. Paris, Perrin, in-8, 489 p. — C. Maréchal, *La jeunesse de Lamennais*. Contribution à l'étude du romantisme religieux en France au XIXe siècle, d'après des documents nouveaux et inédits. Paris, Perrin, in-8, VIII-719 p. — C. Maréchal, *La famille de Lamennais sous l'ancien régime et la Révolution*, d'après des documents nouveaux et inédits. Paris, Perrin, in-8, 354 p. — A. Roussel, Derniers jours et mort de Lamennais, récits de témoins. Fribourg, impr. de l'Œuvre de St-Paul (1912), in-8, 86 p. — J. Tournier, *Le cardinal Lavigerie et son action politique* (1863-1892), d'après des documents nouveaux et inédits. Paris, Perrin, in-8, X-416 p.

L'Éditeur-Gérant : A. Picard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Joseph Le Bon[1]

Maire d'Arras et Administrateur du département du Pas-de-Calais

---

I. — Joseph Le Bon, maire d'Arras

Joseph Le Bon, proclamé maire d'Arras, le 16 septembre 1792, fut remplacé dans cette charge, le 9 décembre de la même année, après avoir donné sa démission, pour occuper des fonctions plus élevées au Conseil général du Département. Pendant ces douze semaines rapides et bien remplies, il montra des qualités réelles d'administrateur, essaya plusieurs fois, avec un courage méritoire, de réagir contre la poussée révolutionnaire déjà toute puissante à Arras et fit respecter en lui une certaine indépendance, vis-à-vis même des autorités supérieures qui auraient pu le briser ou du moins le tenir à l'écart. N'est-ce pas de toute sa vie publique la meilleure période ?

I. — Son action dans la ville d'Arras

C'est au milieu d'un de ces mouvements populaires si fréquents pendant la Révolution, qu'il se trouva tout à coup élevé et comme hissé à la tête du Corps municipal. Après l'élection des députés à la Convention, l'Assemblée primaire d'Arras resta en permanence et cédant bientôt à une agitation révolutionnaire, elle destitua l'ancienne municipalité pour porter à la mairie des hommes nouveaux partisans d'idées plus avancées. Son choix tomba sur Joseph Le Bon, qui après

1. Cette étude est tirée principalement des Documents conservés aux Archives départementales du Pas-de-Calais et aux Archives municipales d'Arras. Nous avons consulté également Paris, *Histoire de Joseph Le Bon.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir vainement brigué un siège de député à la Convention, avait été élu premier suppléant, à une forte majorité. La Convention ne devait ordonner le renouvellement des corps administratifs et judiciaires que le 22 septembre ; sur ce point comme sur bien d'autres, elle se trouvait prévenue et devancée. A côté de Le Bon, siégèrent et agirent des patriotes[1] peu connus jusque-là, mais qui allaient bientôt devenir ses lieutenants sur un plus grand théâtre et jouer pendant la Terreur à Arras et à Cambrai un rôle aussi considérable que néfaste[2].

La proclamation du nouveau maire se fit sur la belle et gracieuse petite place d'Arras, où Joseph Le Bon prononça pour ses débuts, le rude discours suivant : « Citoyens, vous l'avez voulu ! Nous venons nous dévouer à l'alternative glorieuse de former (sauver) cette ville ou de servir de premières victimes aux tyrans. Jamais certes un plus beau jour n'a lui pour nous.

« Mais, au nom de la liberté, unissez vos efforts aux nôtres ! La patrie en danger rejette les âmes tièdes et incertaines, tous ceux qui se portent pour ses défenseurs doivent brûler de civisme et de courage. Ah ! combien de maux nous aurions évités, si, depuis quatre années, fidèles observateurs de la loi, nous avions su conserver en même temps l'énergie du 14 juillet 1789 !

« Que du moins une cruelle épreuve nous instruise !

« Peuple c'est par ta loi que tes nouveaux magistrats vont exister, fais qu'ils n'existent aussi que pour toi. Entraîne-les puissamment vers ton bonheur en te montrant digne d'être heureux. Les lâches et les traîtres disparaissent à ton aspect ; environne-nous sans cesse de ta puissance, qu'à la moindre faiblesse, au moindre refroidissement, chacun de tes ouvriers se dise aussitôt : le maître est là il me regarde.... déjà peut-être il m'a jugé.

« Voilà, peuple, voilà le vrai moyen d'assurer ta félicité. Si par impossible tu voulais encore te livrer au sommeil de l'esclavage, ne nous oblige point de partager ta honte ou d'en être les tristes témoins... Mais tes choix nous répondent de ta volonté. Écoute donc et dévoue à l'exécration de tous les siècles quiconque parmi nous trahira le serment que nous allons proférer. »

1. C'étaient Célestin Lefetz, Gabriel Le Blond, Lefebvre, Lemirre, Xavier Daillet, Taquet jeune, Martial Herman, François Carraut, Gille, Carlier, Taffin-Bruyant, Duponchel.

2. Archives municipales d'Arras, 16 septembre 1792.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aussitôt il proféra le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité et de mourir en les défendant ; les nouveaux membres du Conseil de la Commune répétèrent individuellement l'un après l'autre la même formule de serment ; il reprit la parole et jura qu'il mourrait plutôt que de jamais consentir à la reddition de la place, ses collègues jurèrent de même et promirent de défendre la ville jusqu'à la mort [1].

Le mouvement révolutionnaire créateur de la nouvelle municipalité ne pouvait pas se contenter de paroles, il lui fallait des actes, Joseph Le Bon le comprit et lui en donna très vite. Dès la seconde séance du Conseil, le 17 septembre 1792, plusieurs mesures vexatoires furent prises contre le parti modéré. La municipalité confia à deux de ses membres, Carlier et Gilles, la mission « de parcourir la ville pour faire disparaître tous les signes de féodalité » ; elle ordonna de transporter le calvaire de la Basse-Ville à Notre-Dame et celui du Petit-Atre dans l'église Sainte-Croix, elle fit afficher, dans les corps de garde des portes, la liste des émigrés ; elle ordonna le recollement des inventaires dans toutes les maisons religieuses, et en attendant qu'il fût achevé, elle fit placer, devant chaque communauté, cinq hommes de garde « avec la consigne de ne laisser sortir aucun effet » et sous aucun prétexte ; elle créa un Comité de surveillance « autorisé à faire tout ce qu'il croirait convenable au bien du service des prisons », on connaît la portée de ces paroles pendant la Révolution ; elle nomma « une Commission chargée de l'inspection des lettres venant de l'étranger [2] » ; à cette même séance, on proposa, au sujet des fonctionnaires municipaux, « de changer les noms de valets de ville en celui de commissionnaires de ville et celui de sergent de police en celui de soldat de police, conformément à la loi », c'était plus démocratique. Sous l'impulsion pressante de son maire, le Conseil général de la Commune pensait à tout : le 20 septembre, ordre est envoyé aux citoyens de faire connaître les décès et les naissances et de donner les noms des étrangers logeant en ville, c'est qu'un grand nombre de catholiques préféraient ne pas déclarer leurs nouveaux-nés, que d'entrer en relations avec les prêtres assermentés, seuls dépositaires des registres de

1. Archives municipales d'Arras.

2. « Avec serment de ne point violer le secret dans les affaires particulières, où l'intérêt public ne serait point compromis ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'état civil [1], le 21 « formation du Bureau de police municipale » parmi les douze commissaires nommés à cette occasion, nous relevons le nom de Mury, qui jouera plus tard à Arras le rôle de dénonciateur dans les plus mauvais jours de la Terreur et de la toute-puissance de Joseph Le Bon; le 22 septembre, incursion dans les cimetières, le Conseil s'en prend aux morts et à leurs monuments funèbres : « Les monuments de toute espèce qui existent dans les différents cimetières de cette ville retraçant aux citoyens des images contradictoires avec les principes de la Liberté »,

« L'Assemblée arrête que tous les monuments de marbre, de cuivre, et de bronze qui s'y trouvent seront vendus au profit de la Commune et que ceux en fer seront consacrés à la fabrication des piques ». Il reviendra sur ce sujet quelques jours plus tard [2] et proposera de « vendre sur pied les monuments en bois, marbre et fer existant aux cimetières ».

Le 25 septembre commence une discussion passionnée qui durera au moins jusqu'au 15 octobre, il s'agit de taxer la viande et le pain; boulangers et bouchers paraissent devant le Conseil et protestent vivement, mais ils finissent par se calmer et se soumettre, quitte à profiter des moindres circonstances pour faire revenir le Conseil sur ce qu'il a décidé [3].

Le 30 septembre, Joseph Le Bon s'attaque de nouveau aux communautés religieuses et veut que les sœurs hospitalières, les sœurs de Sainte-Agnès et en général toutes celles qui sont chargées de l'instruction publique quittent l'habit religieux et prêtent le serment sous peine d'être destituées; une pareille mesure est encore illégale, mais qu'importe !

Bientôt les noms de rues trop aristocratiques, trop cléricaux, du

1. « Proclamation du Conseil général de la Commune, 14 octobre de l'an I de la République française », Archives départementales du Pas-de-Calais, collection Barbier 167.

2. Le 27 septembre, la vente des croix du cimetière produisit quatre mille deux cents livres. Cf. Paris.

3. Le 2 octobre, « l'Assemblée arrête que la viande de 1re qualité sera fixée à 8 sols 6 deniers, la seconde à 7 sols 6 deniers, la troisième de gré à gré... et que ceux qui contreviendraient au présent règlement seraient assujettis à une amende de 50 livres ».

Le 15 octobre on accorde aux bouchers un sou de plus pour la viande de 1re qualité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins trop ancien régime, offusquèrent les novateurs, il fallut les changer et en choisir de nouveaux dans les événements de la Révolution. Les noms de saints, de communautés religieuses, de nobles, noms historiques qui rappelaient à eux seuls tout le passé de la vieille cité furent effacés par le vote du 27 octobre et laissèrent la place à la rue des Boucs, à la rue et à la place Défroquée, à la rue des Sans-Culottes [1], etc., etc. Ces noms nouveaux ne disent-ils pas à eux seuls le travail profond qui en très peu de temps s'était fait dans les esprits ?

S'il détruisait facilement et même accumulait des ruines, Joseph Le Bon ne voulait pourtant pas de désordre dans la rue. Le 24 septembre, des fédérés, nouvellement arrivés à Arras, créèrent de l'agitation, en voulant imposer aux divers fournisseurs de la ville une sorte de papier monnaie, mis en circulation par plusieurs villes, sous le nom de papier de confiance. Joseph Le Bon convoqua extraordinairement le Conseil municipal et le saisit de la question. La majorité, craignant d'engager avec témérité les intérêts de la ville, hésitait à prendre une mesure efficace ; un membre du Conseil, le citoyen Desgardin, tira un moment ses collègues d'embarras en acceptant d'échanger lui-même pour des assignats les papiers de confiance « provenant des villes de Douai, Valenciennes, Lille, Amiens, Abbeville, Rouen, Montdidier » ; pour les billets des autres villes, Joseph Le Bon les fit prendre par deux autres collègues moyennant une légère avance de la municipalité. Il croyait en avoir fini avec cette question embarrassante et allait lever la séance, quand tout à coup des volontaires furieux envahirent la salle des délibérations, poussant de grands cris, demandant vengeance ; ils amenaient un officier couvert de sang et traînaient à leur suite un boulanger qu'ils disaient être l'auteur de la blessure. Précisément pour une affaire d'assignat et de papier de confiance, une discussion avait dégénéré en bagarre et l'officier avait été frappé. Joseph Le Bon réclama le silence, donna la parole à un autre officier de volontaires pour mettre au courant l'Assemblée et après avoir craint un moment d'être débordé, il fut assez heureux pour calmer tous ces hommes en leur communiquant les mesures votées par le Conseil quelques instants auparavant [2].

1. Archives municipales d'Arras. Registre des délibérations. Conseil général de la Commune d'Arras. Séance du 27 octobre 1792, 7 heures du soir, f. 33.

2. Archives municipales. Registre des délibérations du Conseil général de la Commune.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le lendemain 25 septembre, il fallut recommencer avec les mêmes meneurs. Mécontents du préposé à la manutention, quelques fédérés envahirent de nouveau la salle de délibération du Conseil de la Commune accompagnant leurs réclamations de vives menaces ; le Conseil s'occupait tranquillement de la taxe pour la viande et pour le pain dont nous avons parlé plus haut. Le département mis au courant des événements parut inquiet, Joseph Le Bon se posséda davantage ; résolu cette fois d'en imposer aux mutins, il dédaigna d'entrer en discussion avec eux, appela six compagnies de grenadiers, fit battre la générale et se mit en mesure de déployer des forces considérables. Les fédérés étonnés ne tardèrent pas de prendre peur, se calmèrent très vite et ne bougèrent plus[1]. Joseph Le Bon satisfait se rendit avec « le premier officier municipal » au Conseil général du Département et déclara « que le calme était rétabli, qu'il n'avait été troublé que par les plaintes des différents bataillons mécontents de la mauvaise qualité du pain[2] ». Le District vota de chaudes félicitations au Conseil général de la Commune qui les avait bien méritées.

Son succès semble avoir mis Le Bon en goût des grands moyens.

Le 29 septembre, la nouvelle arrive tout à coup à Arras de l'attaque inopinée de Carvin par les ennemis ; le Conseil du Département, réuni bientôt dans la salle ordinaire de ses séances, appelle Joseph Le Bon pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre et chercher les meilleurs moyens de venir en aide à la petite garnison. Le Bon, « au nom de ses concitoyens, répond que tous voleront pour défendre leurs frères, il propose en conséquence de faire battre la générale. Le président observe que cette mesure pourrait avoir des inconvénients, puisque tous les citoyens d'Arras se porteront à Carvin où il se trouve actuellement peu de vivres, tandis que six cents hommes pourraient suffire pour chasser l'ennemi[3] ». Le Conseil se range à cet avis plus modéré et se contente d'envoyer 600 hommes pris en nombre égal dans les trente compagnies de la garde nationale[4].

Le professeur vivait toujours dans le magistrat, « afin de répandre

1. Archives départementales. Registre des délibérations du District, 25 septembre 1792. L. 9.

2. *Ibid.*, fol. 188.

3. Archives départementales. L. 9.

4. Archives municipales. Registre des délibérations du Conseil général de la Commune.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la lumière et les bons principes dans un pays qui avait le plus grand besoin d'instruction », Joseph Le Bon demanda des écrits patriotiques au ministre Roland qui se hâta d'en envoyer ; il fit même un second envoi, quand Joseph Le Bon n'était déjà plus à la tête de la municipalité, mais d'après un journal local[1] le nouveau maire les aurait refusés comme trop modérés et aurait demandé dans le style de l'époque des écrits de Robespierre : « Nous nous félicitions, aurait-il dit à Roland, de voir que vous oubliiez de nous envoyer vos pamphlets. Nous nous disions : Roland désespère de nous tromper et il cesse avec nous tous envois... Nous ne voulons pas votre estime, nous serions honteux de l'obtenir. »

Cette lettre fut lue à la Société populaire et, ajoute le même journal, « la Société cédant à l'impulsion de son enthousiasme a décrété la mention honorable de cette réponse, l'impression et l'envoi aux Sociétés encore affiliées ». Les idées marchaient vite dans la patrie de Robespierre.

II. — Ses relations avec les autorités supérieures

C'est surtout dans ses relations avec les autorités supérieures que Joseph Le Bon, maire d'Arras, montra du caractère et une indépendance singulière. Quatre jours seulement après son installation à la Mairie, il vit arriver de Paris deux émissaires du Conseil exécutif provisoire. Ce Conseil, créé après la chute de Louis XVI et composé de six ministres, dont Danton était le plus influent, avait reçu provisoirement l'exercice du pouvoir exécutif. Voulant agir sur l'opinion publique, il envoya dans les départements des émissaires qui prêchèrent surtout l'anarchie. Deux des plus ardents de ces apôtres improvisés, Janson et Le Gray, vinrent à Arras. Ils se présentèrent au Département, déposèrent leurs pouvoirs sur le bureau et, après avoir pris place à côté du président, demandèrent qu'on leur fit connaître « les besoins qu'on pouvait avoir d'armes ou d'objets pour la défense de la place[2] ». Les choses se passèrent assez bien. Du Département ils se rendirent à la Commune, où Joseph Le Bon les attendait. Ils se posè-

1. *Courrier du Département*, rédigé par le citoyen Gorsu, lu au Conseil général du Département, le 18 janvier 1793.

2. Archives départementales. Registre des délibérations du Département, 20 septembre 1792.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rent aussitôt en maîtres et, ayant accueilli des plaintes contre le directeur de la Monnaie, ils portèrent contre lui diverses accusations; l'inculpé, présent à la séance, répliqua vivement et réussit à se disculper; Joseph Le Bon, en qualité de maire, discuta l'accusation et se déclara favorable à l'accusé ; un des commissaires lui ordonna de se taire; Le Bon, froissé, rappela à l'ordre son interlocuteur et lui déclara d'un ton de maître qu'il n'avait qualité ni pour délibérer, ni pour donner des ordres. Janson et Le Gray, déconcertés, se retirèrent [1]. Ils étaient loin de s'attendre à ce qui allait arriver. Le lendemain, sur réquisition de l'Assemblée primaire qui les accusait, non sans raison, de semer l'anarchie, ils se virent l'un et l'autre appréhendés et mis en état d'arrestation. Furieux, ils envoyèrent des protestations violentes aux deux procureurs de la Commune et du Département, demandèrent de quel délit on les accusait, par quelle autorité légale on avait pu les arrêter et les maintenir en prison, quels étaient leurs accusateurs ?

A 5 heures du soir, le Conseil général de la Commune se réunit. Augustin Robespierre, procureur syndic, frappé du danger que pouvait encourir « la municipalité pour avoir entravé la marche du pouvoir exécutif dont les commissaires tenaient leur mission », conclut à leur élargissement. Le Bon et le Conseil municipal, au contraire, parurent ne pas s'émouvoir, ils déclarèrent n'avoir fait qu'exécuter les ordres de l'Assemblée primaire et ne bougèrent pas. Le District, un peu surpris, approuva cette attitude [2]; le Département, embarrassé, mais ne voulant pas aller contre le nouveau maire soutenu par le District, se déclara incompétent et vota des félicitations à la Garde nationale qui avait opéré l'arrestation et au Conseil municipal qui l'avait ordonnée. Les commissaires restèrent en prison. Joseph Le Bon, continuant à s'appuyer très habilement sur l'Assemblée primaire, intervint de nouveau ; il fit sortir de prison les deux détenus, mais en exigeant leur parole qu'ils resteraient enfermés dans leur auberge jusqu'à ce que leur cas ait été instruit normalement.

Au bout de trois jours il les fit conduire hors des murs, et ceux-ci, rendus à la liberté, préférèrent abandonner la partie et aller remplir leur mission dans des villes plus disposées à se laisser endoctriner et conduire.

1. Archives municipales. Registre des délibérations de la Commune.

2. Archives départementales. Registre des délibérations du District, 25 septembre 1792.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Bon montra encore de la fermeté et de l'indépendance dans la lutte de la Montagne contre les Girondins, fermeté et indépendance d'autant plus extraordinaires qu'il allait contre son ami et protecteur Robespierre. Danton avait mis fin à une première bataille entre Girondins et Montagnards en faisant voter, en même temps, la peine de mort contre quiconque se déclarerait pour la Dictature ou chercherait à fonder une République qui ne serait pas une et indivisible. La lutte recommença bientôt, au sujet de la Garde républicaine que les Girondins voulaient composer des délégués des différents départements. Robespierre combattit le projet et chercha à susciter des adresses qui proclamaient la République une et indivisible et réprouvaient une Garde républicaine départementale. Guffroy écrivit, dans ce sens, à la Société populaire d'Arras. Joseph Le Bon répondit dans le style des clubs, demandant à réfléchir et à discuter la question : « Au premier moment la Convention recevra notre adhésion au décret qui abolit la royauté. Je me suis opposé à ce qu'on adhérât sans examen au décret sur l'unité de la République. Je ne sais pas bien encore ce que je proposerai quant au projet d'une Garde des quatre-vingt-trois départements. Car, en vérité, les hommes sont de vilains b... et je ne sais plus à qui me fier ; j'ai besoin de discuter avec toute l'impartialité la plus sévère et la plus grande réflexion, encore n'en trouvé-je pas le temps. O Dictateurs ! ô Fayettistes ! ô Brissotins ! comme vous me f... l'âme à la renverse ! S... mille triple gueux ! comme je suis en colère ! [1] »

Quoi qu'on puisse penser de cette curieuse lettre, elle prouve chez Joseph Le Bon une réelle indépendance vis-à-vis de ses meilleurs amis et protecteurs.

Cette indépendance revêtait quelquefois une forme bizarre et devenait une susceptibilité singulière, au moins en temps de Révolution. Pour être admis aux séances de la Société populaire, il fallait présenter sa carte ; Le Bon, maire d'Arras, se crut au-dessus de cette formalité ; on insista, alors blessé et vivement froissé, il quitta purement et simplement la Société populaire. La *Censure républicaine* contient à ce propos, en date du 30 novembre 1792, une jolie lettre de Lefetz à Guffroy : « Le Bon est comme les femmes, il a des caprices. J'ai d'abord applaudi à sa démission ; j'étais à Saint-Omer ; mais, depuis, je sens combien elle était funeste au bien public. Le diable ne

1. *Censure républicaine*, par Guffroy, p. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut lui faire entendre raison. Je le crois susceptible d'amour-propre. Il devrait toujours avoir à l'esprit le bien de la pauvre humanité. La République lui enjoint de fréquenter les Sociétés populaires et il y renonce, je ne le connais plus ! Ecris-lui, cher ami, et porte-le au nom de la Patrie à se rendre à la Société et à continuer à en être du nombre. Je ne pense pas qu'il ait à se plaindre des habitants d'Arras ; ceux-ci auraient, à juste titre, droit de lui reprocher ses bouderies déplacées et inconséquentes[1] ».

Dans cette lettre, Lefetz décrit avec un rare bonheur Joseph Le Bon tel qu'il se manifestera dès qu'il aura en main les pouvoirs presque absolus des Représentants du Peuple. Capricieux et entêté, il le sera à un degré peu commun, il fera couler à flots le sang innocent, et plus d'une fois pour des prétextes incompréhensibles ou inavouables; on se demandera dans maintes circonstances s'il se rend bien compte de ce qu'il fait : caprices, bouderies, inconséquences, c'est une partie de cet homme énigmatique qui un jour abusera tant du pouvoir !

III. — Son mariage

C'est pendant qu'il était maire d'Arras, que Joseph Le Bon consomma l'abjuration de sa vie sacerdotale en épousant le 25 novembre sa cousine germaine, Élisabeth Régniez, veuve « domiciliée à Saint-Pol, fille de feu Antoine-Joseph Régniez et de Marie-Joseph Vasseur, marchande aubergiste en ladite ville de Saint-Pol ».

Joseph Le Bon ne sut pas procéder à cet acte sans bruit ; pour s'étourdir, pour en imposer, peut-être pour se faire pardonner, il dépassa toute mesure dans quelques lettres et dans le discours qu'il prononça devant les magistrats de Saint-Pol. Qu'on en juge. Voici une lettre du 2 septembre de l'an Ier de la République (1792) adressée « à la citoyenne Élisabeth Regniez, chez la citoyenne sa mère, aubergiste au faubourg d'Hesdin, à Saint-Pol » :

« Écrasé, ma chère amie, par une besogne diabolique, je saisis à peine un instant pour me satisfaire en t'écrivant. Tu es inquiète, incertaine, embarrassée... De quoi s'agit-il donc? Ne te souvient-il plus de Neuville et de ma droiture ? Parle, agis comme tu voudras... Je trouverai tout bien fait. Seulement prends garde de ne point faire ton

1. *Censure républicaine*, p. 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

malheur ; si je t'aime, c'est pour toi... il y a longtemps que je te l'ai dit. J'aimerais mieux renoncer à mes projets que de te causer la moindre peine.

« Ma tante est la meilleure personne du monde; mais... mais... mais j'ai été couvert d'un habit de coquin et elle respecte ceux qui le portent; elle s'imagine qu'aucun d'eux ne peut et ne doit prétendre à..... Verrait-elle de bon œil sa fille... ah ! ah ! ah ! il faut absolument sonder le terrain. Mais j'en reviens toujours au commencement de ma lettre : taille, tranche tout à ton aise, et donne-moi fréquemment des nouvelles du résultat de tes opérations.

« Je t'embrasse de tout mon cœur.

« Joseph Le Bon[1]. »

Et voici maintenant l'impudente allocution prononcée devant la municipalité de Saint-Pol : « Magistrats du peuple, je viens vous donner un exemple attendu depuis longtemps par le nombre infiniment petit de prêtres vertueux qui ont consenti autrefois à se confondre parmi les charlatans pour éclairer et affranchir l'humanité; je viens terrasser le préjugé féroce qui condamnait une classe d'hommes à vivre dans le crime et ne leur laissait que le choix des forfaits.

« Puisse ma démarche solennelle leur ôter toute excuse ! Puissent-ils se déterminer enfin à respecter à la fois la nature et la société : la nature, en suivant les lois de son auteur, en n'étouffant pas dans leur germe des êtres qu'il appelle à la lumière ; la société, en ne se servant plus de leur ministère pour abuser de la femme et de la fille d'autrui[2]. »

L'apostat infidèle à sa parole, qui ose tenir un pareil langage, est-il en pleine possession de lui-même, et ceux qui ont trouvé des signes de folie en Joseph Le Bon se sont-ils trompés ?

IV. — JOSEPH LE BON SE PRÉPARE A QUITTER LA MAIRIE D'ARRAS

Dès le mois d'octobre 1792, il devint évident que Joseph Le Bon ne resterait pas longtemps à la mairie d'Arras et qu'il serait bientôt chargé de fonctions plus élevées. Le 30 septembre 1792, la Convention envoya dans le Nord et le Pas-de-Calais six de ses membres : Delmas,

1. Cité par Paris, *Histoire de Joseph Le Bon*, tome I, p. 69, note.
2. *Ibid.*, p. 70.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bellegarde, Duhem, Loisel, Doulcet et Daoust, « avec des pouvoirs illimités pour y assurer le bon ordre soit dans l'armée, soit entre les autres citoyens, et de faire à cet égard telles destitutions, remplacements et réquisitions, qu'ils jugeront à propos, auxquels tous les corps civils et militaires sont tenus d'obéir. »

Le 19 octobre, ces commissaires se présentent à la Commune d'Arras et font enregistrer leurs pouvoirs par la municipalité.

« L'un d'eux (prend) aussitôt la parole pour exposer au peuple ce qu'il (a) droit d'attendre de ceux qu'il a choisis pour ses administrateurs et ses juges, il (l'invite) à dénoncer les coupables. Un membre des galeries (demande) la parole, et, l'ayant obtenue, il (dénonce) le Directoire du Département. Divers faits ayant été exposés à l'appui de cette dénonciation et la volonté du peuple étant constatée par le procès-verbal de l'Assemblée électorale du Département, lesdits commissaires (annoncent) au Conseil général et au peuple qu'ils (vont) consulter ce procès-verbal déposé aux Archives dudit Département et faire ensuite tout ce qu'ils trouveront utile au bien général. » Après ce premier contact des citoyens commissaires avec le peuple, un membre du Conseil propose de leur donner une garde d'honneur ; ils refusent avec modestie, se disant « assez environnés de l'estime des citoyens d'Arras pour n'avoir pas besoin de garde d'honneur ». Sans perdre de temps, trois d'entre eux, Jean-Marie Daoust, Gustave Doulcet et Ernest Duquesnoy écrivent au président du Conseil général du Département, réuni en séance, qu'ils vont se rendre « à l'instant dans le sein du Conseil pour y notifier leurs pouvoirs ».

« Placés au-devant du Bureau, ils (déclarent), relate le procès-verbal, qu'ils (sont) envoyés sur cette frontière pour y recueillir les plaintes du peuple qui (est) tout depuis que la Convention (a) déclaré la République. »

Après cet exposé, ils présentent leurs pouvoirs et en demandent l'enregistrement, comme ils l'ont fait tout à l'heure au Conseil général de la Commune ; le président veut le mettre aux voix, un des commissaires s'y oppose, en observant que l'Administration n'a pas le droit de délibérer sur cet objet, mais doit s'exécuter purement et simplement ; le président s'exécute. Cette formalité remplie, les trois commissaires, inlassables, retournent en toute hâte dans la salle du Conseil municipal ; là, ils prolongent leurs enquêtes jusqu'à 11 heures du soir, reçoi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vent des plaintes contre le Directoire du Département, les jugent fondées et, avant de se séparer, prennent le grave arrêté suivant :

« Au nom de la République,

« Nous, Commissaires députés de la Convention Nationale, après avoir reçu un grand nombre de plaintes...

« Arrêtons, en vertu de nos pouvoirs, que F. Dubois, président, Caron, de Frémicourt, L.-A. Dupire, Le François, De Mory, Parent, Thulliez, S. Amour, administrateurs et Candelico, procureur général syndic, sont destitués de leurs fonctions, qu'ils les cesseront demain vingt octobre à midi, instant auquel se présenteront Dutel, Fournier, Boniface Ansart, Lefetz municipal, Herman, Cremio de Violène, Carault, de Carency, Ferolle, Delville, De Boyèfle, que nous requérons de remplir provisoirement les fonctions d'administrateurs... et Joseph Le Bon, que nous requérons de remplir aussi provisoirement les fonctions de procureur général syndic, jusqu'à ce que le Corps électoral dudit département du Pas-de-Calais ait effectué le renouvellement de cette Administration [1]. »

Le lendemain, le Conseil du Département se réunit comme les autres jours, à 8 h. 30 du matin; bientôt la séance est interrompue par l'arrivée du secrétaire des Commissaires qui fait lecture publique du décret de destitution, puis la séance continue comme si rien n'était : « La lecture du Bulletin est reprise », relate simplement le secrétaire, puis il ajoute :

« A dix heures, l'Assemblée entend la lecture du procès-verbal et lève la séance [2]. » Chacun se retire pour revenir bientôt; les administrateurs destitués vont-ils réclamer?

« A midi séance, lisons-nous toujours dans le registre aux délibérations. La séance publique est reprise sous la présidence du citoyen Ferdinand Dubois.

Le citoyen Le Bon paraît à la barre ; il fait lecture des pouvoirs qui lui ont été donnés par les commissaires de la Convention nationale

1. Archives départementales. Département, L. 10.

2. « Où se trouvaient Caron, de Mory, de Frémicourt, de Lallun, Dutel, Le François, Parent de Lillers, Petit, Thullier, Famono et le Procureur général syndic. Signé : Galand, Dubois. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de se rendre au lieu des séances pour y remplacer provisoirement le procureur général syndic; il présente les citoyens Dutel, Lefetz et Carault qui doivent tenir également les fonctions d'administrateurs; il ajoute que les autres citoyens, désignés pour remplir les mêmes fonctions, étant absents, il leur a envoyé des exprès et qu'il ne tarderont pas à se rendre au poste qui leur est désigné.

« Ensuite le citoyen Le Bon fait lecture de l'arrêté desdits commissaires portant destitution du président, des membres du Directoire et du procureur syndic[1]. » Arrêtons là la citation du procès-verbal. A peine Joseph Le Bon a-t-il terminé la lecture et la promulgation du fameux arrêté que le président et le procureur général quittent leurs place sans dire un mot et les cèdent aux citoyens Dutel et Le Bon, désignés par les commissaires. On ne peut s'empêcher d'admirer la discipline parfaite de ces fondateurs de la Révolution qui, destitués sans avoir été entendus, ne font pas entendre la moindre protestation et vont reprendre stoïquement leur place parmi les simples citoyens! Ferdinand Dubois ne devait d'ailleurs pas tarder à revenir à la présidence.

Joseph Le Bon, procureur général syndic provisoire, se mit aussitôt à faire du zèle. Le 22 octobre[2], il demanda et obtint du Conseil « que la réimpression des lois » fut « donnée au rabais ». Le même jour, un membre ayant proposé « de faire substituer aux fleurs de lys qui se trouvaient à la bannière suspendue à la voûte de la salle, une pique surmontée du bonnet de la liberté » et « un autre membre demandant qu'elles fussent couvertes par des cocardes nationales », Joseph Le Bon, « en donnant ses conclusions », fit « la proposition de mettre à la place de ces fleurs de lys des inscriptions qui rappellent les trahisons du ci-devant roi[3] ».

Avec son activité débordante et ses initiatives hardies, Joseph Le Bon, bien qu'il n'eût comme procureur général syndic que voix consultative, trouva moyen d'exercer une réelle influence sur ses collègues et il resta fidèle à ses amitiés passées. Il fit régler dans un large esprit de bonne camaraderie le traitement de pensions et de retraites des Oratoriens, ses anciens confrères; il veilla à ce qu'on leur laissât

1. Archives départementales. Département L. 10.
2. Archives départementales. Département L. 10.
3. *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en propriété leurs services d'argent, tandis que semblable faveur était refusée purement et simplement à l'ancien prieur de Saint-Waast, dom Le Mercier, et à l'abbé de Saint-Eloi, dom Laiguel ; il obtint pour son ancien clerc laïc de Neuville-Vitasse un bon de cinquante-trois livres, dix-huit sols, six deniers pour des fondations qu'il avait lui-même acquittées comme curé de Neuville-Vitasse et dont le bien-fonds venait d'être vendu nationalement [1].

JOSEPH LE BON, ADMINISTRATEUR DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

La mairie d'Arras et la charge provisoire de procureur général syndic mettaient Joseph Le Bon plus en vue ; aussi ne s'étonna-t-on pas de le voir, à la fin de novembre 1792, nommé à Saint-Omer, par deux cent quarante-trois voix, sur trois cent soixante-quatre votants, membre de l'Administration du département. Hésita-t-il à choisir entre cette charge plus honorifique et la mairie d'Arras ? il est permis de le croire. Une protestation ayant été dirigée le 2 décembre contre les opérations du corps électoral [2], Joseph Le Bon appuya par écrit [3] les réclamations des mécontents et déclara qu'il s'abstiendrait de siéger jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur la validité des élections. Cette attitude paraissait d'autant plus étrange, que ses collègues froissés refusaient de prendre ses protestations en considération, sous prétexte qu'il ne pouvait dépendre « de trois ou quatre pétitionnaires d'arrêter le cours de l'administration ». Ils furent sur le point de remplacer provisoirement [4] Le Bon, qui tint ferme malgré tout et ne donna sa démission de maire [5] que quand la validité des élections eut été reconnue par le Conseil général du Département du Nord, saisi de la question [6]. Il prit alors possession de son siège [7] et sut faire

1. Archives départementales. Registre aux délibérations du District, octobre 1792.

2. Elle avait été rédigée par Gabriel Le Blond et signée par Nicolas Lefetz, Carlier et quelques autres. Elle était basée sur le fait qu'on n'avait pas procédé aux élections par scrutin de liste, mais que chaque District avait choisi un membre du Directoire.

3. Administration du Département. Séance du 2 décembre 1792. Archives départementales, L. 10.

4. *Ibid.*, séance du 4 décembre.

5. Il eut pour successeur Joseph-Nicolas-François Hacot.

6. *Ibid.*, séance du 5 décembre.

7. *Ibid.*, séance du 5 décembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

oublier très vite l'incident[1] par son activité fiévreuse toujours en haleine, son intelligence ouverte aux questions les plus diverses, sa marche en avant, pourtant très inégale, qui excluait l'anarchie et poursuivait d'une haine implacable les prêtres et les émigrés.

Des mesures exceptionnelles ayant été proposées de bonne heure contre les prêtres insermentés, sous prétexte que quelques-uns d'entre eux pourraient bien tenter de troubler l'ordre public, l'Assemblée en renvoya les projets à la Commission le 10 décembre 1792, invitant Joseph Le Bon à se joindre à elle. Evidemment sa place était là toute marquée, puisqu'il s'agissait d'élaborer un arrêté de proscription contre des prêtres restés fidèles au devoir et à l'Eglise romaine.

La question des casuels souleva aussi dans plusieurs paroisses des plaintes dirigées contre le clergé constitutionnel ; le Département donna mandat à Joseph Le Bon d'accommoder le différend[2]. Il ne semble pas s'être fait prier pour accepter et on prit l'habitude de lui confier le règlement de toutes les questions ecclésiastiques. Au reste il se trouvait dans son élément au milieu du Conseil général du Département, qui entrait de plus en plus dans les idées des chefs de la Révolution. En décembre 1792, le Conseil fit brûler sur la place publique les registres aux armoiries de l'ancienne noblesse d'Artois et les titres des familles nobles[3], enjoignit d'effacer partout les inscriptions qui rappelaient le ci-devant roi, osa inviter le ministre Clavière[4] à ne plus se servir « dans sa correspondance du vieux mot « Messieurs » mais d'employer « celui de citoyen[5] », manda impérieusement « aux Districts de ne pas commencer désormais leurs lettres par cette phrase adulatrice : « Nous avons l'honneur, etc. » Joseph Le Bon applaudissait à ces mesures qui tendaient à effacer le

1. « L'Assemblée charge son président de décacheter les paquets qui arriveront pendant la nuit en y appelant les citoyens Le Bon et Magniez qui demeurent dans son voisinage, à l'effet de connaître si l'objet est d'une nature assez intéressante pour faire convoquer une assemblée extraordinaire ».

2. Archives départementales. Département, 21 avril 1793, L. 12.

3. Séance des 4 et 11 décembre 1792. Le charretier qui porta ces papiers dans un tombereau sur la place publique, reçut dix livres et l'exécuteur criminel trente livres « pour avoir concouru à faire disparaître les traces de l'ancien esclavage du peuple ».

4. Séance du 13 décembre 1792.

5. Le 21 décembre, une observation semblable fut faite à Roland.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souvenir d'un état de choses qui lui pesait. A cette époque, il était revenu à la Société populaire et nous savons par une lettre de Barbet à Guffroy, que reculant encore devant les excès des Jacobins, il disait courageusement sa manière de voir sur Louis XVI :

« Notre Société est désertée par le public. Cependant elle pourra se ranimer, maintenant qu'elle est placée à Sainte-Agnès. Dimanche elle était nombreuse. Le Bon y a *brissoté* l'opinion publique, il a plaidé la cause du roi et il prétend qu'il doit encourir seulement la déchéance. Hacot et moi nous nous sommes réunis contre lui, mais il se sauvait toujours par des pasquinades qui font plus sur le peuple que des raisonnements[1]... ». Cette lettre explique peut-être certaines défiances que Guffroy commençait déjà à montrer à l'endroit de son ami Le Bon. En attendant, celui-ci était de plus en plus l'homme du Conseil du Département.

On entama à la fin de l'année la délicate question de la liquidation des biens des émigrés. Le District de Saint-Pol nomma commissaire à cette fin le notaire Didier, mal vu des patriotes. Le procureur syndic du District de Saint-Pol se hâta de le dénoncer au Département : « L'incivisme de Didier est notoire, dit-il, et sa négligence a déjà causé de grands dommages à la nation » ; d'autres dénonciations et plaintes suivirent celle-là. Le 23 décembre, « l'Assemblée invite l'administrateur Le Bon, qui se rend à Saint-Pol, à prendre tous les renseignements nécessaires et à conférer avec les membres du District relativement à cet objet ». Six jours après, Joseph Le Bon rentre à Arras, après une enquête sommaire, et communique les renseignements défavorables qu'il a recueillis ; l'Assemblée les renvoie à la Commission et demande un rapport en forme. En attendant, les accusations continuent à affluer contre le District trop arriéré de Saint-Pol ; l'enquête de Le Bon a mis singulièrement en goût les patriotes polois, qui font pleuvoir les dénonciations ; le 5 janvier, ils signalent de grands désordres dans les bureaux de l'Administration, ordre est donné à la Commission de vérifier les faits ; le surlendemain, ils s'en prennent au service du courrier de Saint-Pol, représenté comme déplorable, Mamez et Lesage sont chargés de faire une enquête sur ce point.

Le 8 janvier, lecture est donnée du rapport de Joseph Le Bon qui

1. *Censure républicaine*, p. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

atteste la réalité des désordres signalés au Département ; séance tenante, le Conseil décide d'appeler à Arras et de citer à sa barre le président, l'administrateur et le procureur syndic du District de Saint-Pol. Devant eux il fait lire la longue liste des griefs et des plaintes recueillis : les comptes n'ont pas été rendus, les séances n'ont pas été tenues, les nouvelles lois n'ont pas été distribuées régulièrement aux Communes ; les biens nationaux ont été dilapidés, etc., etc.

Les trois prévenus conviennent de la réalité de la plupart des faits incriminés, mais en rejettent la responsabilité sur leurs prédécesseurs. La défense est faible. Le Département, mal impressionné, vote « le maintien des commissaires Le Bon et Tavernier à Saint Pol, aux frais des administrateurs du District, jusqu'au parfait rétablissement de l'ordre dans le Bureau », et annule la nomination du citoyen Petit à la présidence du District, comme ayant un parent dans l'Administration ; il ordonne, en outre, de préparer « un arrêté portant que le Conseil général » tout entier « est définitivement suspendu » ; mais, le 16 février, il en ajourne l'exécution et, le lendemain, il termine toute cette affaire par une belle exhortation aux délinquants, et par l'ordre d'envoyer à Arras, en bonne et due forme, les procès-verbaux des séances régulièrement tenues : il y avait eu beaucoup de bruit pour de bien pauvres résultats.

Entre temps, Le Bon et Tavernier sont rentrés[1] à Arras, après avoir été autorisés[2] « à procéder au brûlement de l'attirail nobiliaire », exception faite, conformément à une lettre du ministre de la Marine en date du 15 janvier, des papiers et titres pouvant « servir à faire des gargousses ». Les deux commissaires zélés et prévoyants ont distrait les papiers en question, « en les faisant biffer ou barbouiller, de manière que ceux qui voudraient s'en servir ne puissent acquérir qu'un surcroît de ridicule ».

Joseph Le Bon était présent quand, le 23 janvier, le Conseil général du Département annonça, en ces termes au moins curieux, la mort de l'infortuné Louis XVI aux Districts et aux municipalités : « Frères, c'en est fait : la cause des divisions n'est plus ; que toutes divisions cessent avec elle; pour y parvenir, nous vous enjoignons de poursuivre et de faire arrêter tout citoyen indigne de ce nom qui regrette-

1. Le Bon rentra pour la séance du 22 janvier, Tavernier resta quelque temps encore seul à Saint-Pol.

2. 20 janvier 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rait l'ancien tyran ou qui manifesterait le désir d'en voir reparaître un nouveau, sous quelque nom que ce soit[1] ! ! »

Cependant, l'influence de Joseph Le Bon sur le Conseil général du Département allait en augmentant; on peut la suivre et la mesurer par les différentes missions qui lui sont confiées. Il est envoyé presque partout et il montre toujours le même entrain, le même empressement; parfois, cependant, il s'agit de choses bien minimes. Dans les premiers jours de janvier 1793, il fut question d'une pauvre veuve[2] logée à la citadelle, à qui l'autorité militaire reprochait certains dégâts, sans doute pour l'obliger à s'éloigner et à chercher un logement ailleurs. Le Bon est envoyé sur les lieux avec le commissaire Lesage; ils reviennent bientôt et, soit antipathie pour l'autorité militaire, soit pitié pour une pauvre femme, ils « déclarent qu'ils n'ont point vu les *terribles dégâts* annoncés, dans la séance du matin, par le capitaine d'artillerie et le garde-magasin de la citadelle; que cette citoyenne cultive une partie du terrain qui entoure le logement du ci-devant gouverneur et qu'une autre partie est cultivée par l'armurier de l'arsenal, contre lequel on ne porte aucune plainte; ils terminent leur rapport par dire qu'ils ont engagé les plaignants à avoir moins de partialité et plus de patriotisme[3] ».

D'autres missions étaient plus importantes; Joseph Le Bon en avait déjà rempli une à Saint-Pol dont nous avons parlé précédemment. Une semblable lui fut bientôt confiée dans la ville de Boulogne. Le 18 février 1793, lecture est donnée d'une lettre dénonciatrice écrite par le « citoyen Petrinck, lieutenant-colonel du dixième bataillon de gardes nationaux, en garnison à Boulogne-sur-mer, informant l'Administration que les armoiries et autres marques de féodalité existent encore sur tous les monuments publics de la ville ».

Une autre lettre écrite par un citoyen de Boulogne accuse « l'Administration du District et la municipalité de Boulogne d'insouciance » et constate « dans les habitants de la froideur pour les nouveaux principes et des regrets pour les départs des Anglais ».

« L'Assemblée, considérant, rapporte le procès-verbal, qu'il est intéressant d'exercer la plus grande surveillance sur une ville qui peut être influencée par les émigrés dont le port serait pour eux une seconde

1. Archives départementales.
2. Elle s'appelait Salomé.
3. Séance du 3 janvier 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Longwy, arrête que deux commissaires, pris dans le sein de l'Administration, se transporteront sur le champ à la ville de Boulogne, examineront la conduite des membres du District et du Conseil général de la commune, les suspendront, s'ils les croient coupables, feront disparaître tous les signes de royalisme, de fanatisme et de féodalité, donneront toutes les réquisitions qu'ils croiront nécessaires, enfin prendront toutes les mesures que leur prudence leur suggérera, pour le plus grand avantage de la République et rendront compte, chaque jour, de leurs opérations ».

Joseph Le Bon est désigné pour cette mission avec le citoyen Delle. Les deux commissaires ne perdent pas de temps : le 20 février, ils sont à Boulogne et font connaître au District les accusations portées contre lui ; quatre jours après, le 24 février, leur enquête est terminée, toute entière favorable au District dénoncé ; ils réunissent le Conseil, le félicitent sur sa gestion et lui laissent la déclaration suivante : « Nous, Michel Robert Delle et Joseph Le Bon, commissaires du Département du Pas-de-Calais, envoyés dans la ville de Boulogne pour prendre des renseignements sur la conduite des administrateurs du District, déclarons, à tous qu'il appartiendra, que leurs divers actes et délibérations sont dans le plus grand ordre et portent le caractère du vrai civisme ».

Le District de Boulogne, agréablement surpris, ordonna avec empressement d'imprimer cette déclaration pour confondre ses calomniateurs.

Quatre jours plus tard, Joseph Le Bon, après une autre enquête menée rapidement à Caulers[1], rentrait à Arras et rendait compte de tout ce qu'il avait fait au Département réuni en séance publique ; les diverses accusations portées contre le District et les habitants de Boulogne étaient tombées : là encore on avait fait beaucoup de bruit pour bien peu de choses.

Si Joseph Le Bon s'imposait de plus en plus et allait de différents côtés vérifier les dénonciations portées au Conseil général du Département, il n'était pas lui-même à l'abri des accusations et des calomnies, mais il savait très bien se défendre et mettre tout le monde dans ses intérêts.

Le 8 mars, il y eut au Département une séance fort agitée ; des membres de la Société républicaine, dans une lettre indignée, protestaient « contre la calomnie imprimée dans le n° 20 du *Courrier de l'É-*

1. Archives départementales. Département. Délibération du 19 février 1792.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

galité à l'égard de l'administrateur Le Bon et du citoyen Demulier, accusateur public près du tribunal criminel du département... ! » Joseph Le Bon pris vivement à partie avait déjà écrit au Directeur du journal : « Je vous déclare à tous et à la France entière, que je ne pense ni à Marat, ni à Brissot, ni à ces prétendus chefs de parti qui passent un temps précieux à s'entre-déchirer, au lieu de songer à la chose publique, que la liberté est ma seule idole, que je m'attache aux principes et non aux personnes... »

Le Conseil général du Département, approuva sans hésiter les explications de Joseph Le Bon et de la Société républicaine, fit le plus grand éloge de ses deux membres calomniés, vota l'impression de leurs réponses, ainsi que « des apostilles qu'ont données le Conseil général de la Commune d'Arras, la Société républicaine et l'Administration du District » et le tout devait être envoyé « à toutes les municipalités et à toutes les Sociétés populaires du département de la Côte-d'Or où ledit citoyen Le Bon a demeuré et à la Société des Amis de la République de Beaune dont il est membre [1] ».

Un peu plus tard le 24 avril c'est Joseph Le Bon qui se plaint lui-même, devant l'Assemblée départementale, de tentatives de séduction exercées à son endroit par la femme d'un détenu aristocrate, et parce qu'on a « pu le croire susceptible de se laisser corrompre » il termine en présentant sa démission. « L'Assemblée, est-il dit dans le procès-verbal, partageant son affliction, l'invita à ne point abandonner son poste et ordonna de remettre à l'accusateur public toutes les pièces relatives aux détenus qui avaient trempé dans cette tentative de corruption [2]. »

Au commencement de mars, le Département dut songer à l'application difficile du célèbre décret du 24 février 1793 qui ordonnait la levée de 300.000 hommes.

Le Bon, là encore, parut le commissaire indiqué, on dirait presque indispensable ; il est choisi pour le district d'Arras avec charge tout d'abord « d'instruire l'Administration du nombre de citoyens fournis, à l'effet de faire la répartition des 6.891 hommes imposés au Pas-de-Calais » et, en outre, avec mandat d'exécuter les dispositions du décret [3].

Il se met à l'œuvre immédiatement, mais les opérations de recru-

1. Archives départementales.
2. *Ibidem.*
3. Archives départementales. Département. L. 11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tement traînent en longueur, il lui semble qu'il ne fait rien de bon, aussi déclare-t-il bientôt que « cette besogne lui prend beaucoup de temps, qu'il a cependant un besoin essentiel d'être dans son bureau, attendu que les certificats de résidence exigent le plus sérieux examen » ; en conséquence, « il demande que l'Administration veuille bien le faire remplacer [1] ».

En effet il aime à s'occuper des étrangers, des prêtres, des émigrés et avec eux il ne sait plus garder de mesure, il perd toute notion de justice et d'équité. Le 24 mars, c'est l'arrestation de tout citoyen étranger ou inconnu surpris sans certificat de résidence régulier, qui est demandé, la Société populaire insiste, le Département vote la mesure contre les émigrés et les prêtres qu'on ne séparait pas [2]. Les arrestations commencent. Le 27, Joseph Le Bon se rend à la prison pour y visiter les papiers de Paris de la Brosse arrêté le matin même, comme suspect d'émigration [3].

Le 3 avril, le Département, de plus en plus engagé dans la voie des violences arbitraires, charge le Conseil général de la Commune d'Arras de faire proclamer que les citoyens seront tenus de mettre un écriteau au-dessus de la porte de leur domicile, contenant les noms des personnes qui logent chez eux [4]. Le même jour, les Corps administratifs réunis ordonnent l'arrestation d'un grand nombre de suspects, parmi lesquels beaucoup de prêtres. Le 13 mai, nouvelle mesure grave à ce sujet. Tout étranger résidant dans les districts maritimes doit se rendre à Arras pour y recevoir une indication de résidence ; un membre propose une double exception à cette mesure, en faveur des enfants en pension et en faveur des commerçants, Joseph Le Bon proteste vivement : « Des individus souffriront, dit-il, mais nos frères de Lille n'ont-ils pas souffert, mais nos frères, les Français des villes frontières, ne sont-ils pas exposés à chaque instant eux, leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards à sortir des lieux qui les ont vus naître, sans que la République puisse s'occuper actuellement de leur sort et des indemnités qu'ils auraient à réclamer ? Après la guerre, quand nos ennemis

1. Archives départementales, 9 mars 1793.
2. *Ibidem*, 24 mars 1793, L. 12.
3. *Ibidem*, 27 mars.
4. Archives départementales, 24 mars 1793, L. 12. C'est à cette séance qu'on apprend à Arras la trahison de Dumouriez ; l'Assemblée se constitue en permanence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seront terrassés et que les représentants du peuple, avec les Administrateurs, pourront s'arrêter à l'examen de tous les maux particuliers, je serai le premier à demander un dédommagement, en faveur de ceux qui auront souffert pour assurer le bonheur général [1].

Toute lettre venant de l'étranger doit être interceptée par les municipalités et adressées à deux administrateurs du département qui pourront correspondre directement avec le Comité de Salut public. Joseph Le Bon est un de ces deux commissaires. La patrie de Robespierre, peut-être sans s'en douter encore, glisse avec une rapidité vertigineuse vers les mesures extrêmes et vers l'effusion, à flots, du sang humain ; l'ancien curé constitutionnel de Neuville-Vitasse a une large part à cette marche insensée vers l'inconnu.

Comme pour se reposer des mesures révolutionnaires qui l'occupent habituellement, l'Assemblée consacre de temps en temps quelques instants à l'instruction publique. A la date du 5 mai, nous lisons le curieux procès-verbal suivant : « Le citoyen Sartiau, instituteur d'une école gratuite à Arras, est introduit à la séance avec ses élèves; il prononce un discours, un de ses élèves en prononce un autre, et présente un plan d'éducation publique qu'il soumet à l'Assemblée, avec prière de le faire passer à la Convention. Le Président répond que l'Assemblée prendra ce projet en grande considération et qu'elle en fera l'usage nécessaire. L'administrateur Le Bon se récrie sur la lenteur de l'établissement des écoles d'instruction publique. L'Administration le charge de présenter un mode, un projet à cet effet [2]. Evidemment Joseph Le Bon, ancien professeur de rhétorique, est tout à fait dans son rôle en demandant la réorganisation des écoles, mais il semble suivre davantage ses goûts et ses inclinations quand il prépare des victimes pour le bourreau.

Le 25 avril, l'Assemblée s'occupa de la guillotine; elle lui avait été annoncée, le 17 septembre précédent, par le ministre des contributions publiques, Clavière : « Le sieur Schmitt, Messieurs, vient de me rendre compte qu'il avait chargé par la voie du roulage, à votre adresse, une machine à décapiter. Je m'empresse de vous en prévenir, en vous priant de m'en accuser réception, lorsqu'elle vous sera parvenue. Je

1. Archives départementales, L. 13.
2. Archives départementales. Registre. L. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

joins ici la gravure de cette machine, en même temps que de l'échafaud qui devra être construit sur les lieux[1] ».

Il fut décidé que l'échafaud, sur lequel on monterait la guillotine, serait fait conformément au plan adressé par le ministre et peint en rouge[2]. Quelques jours après, on cherchait une proie pour cette machine à décapiter. Le 5 mai, d'une heure à cinq heures du matin, les membres du Conseil général de la Commune se présentèrent au domicile de soixante-dix prêtres ou religieux et n'en trouvèrent que dix-sept qu'ils mirent en état d'arrestation ; cinquante-trois avaient réussi à prendre la fuite. Le couvent du Vivier fut changé en maison de réclusion et confié à la garde de Le Bon, père, qui reçut neuf cent livres d'appointement et eut sous ses ordres un portier et six infirmiers ou gardiens. Le 14 mai, de nouvelles arrestations sont décrétées contre Duval, juge au tribunal du district de Saint-Omer, demeurant à Aire, Ph. Dallongeville, juge de paix à Arques, Lagache, propriétaire à Fléchin ou Fléchinelle « accusé d'avoir enrôlé pour les émigrés », Desmaretz, ex-conseiller au ci-devant Conseil provincial, Dauchez, homme de loi à Arras, la « nommée Mailly, ci-devant comtesse de Rolin », de Boulogne, Rosny, de Biauville (paroisse de Wimile), les frères Truyart ; le sieur Soisson de Fleury, Petit, receveur du district de Saint-Pol et son hôte. Joseph Le Bon et Darthé doivent informer sur tous ces prévenus. Le 15 mai, le couvent des capucins devient à son tour une prison et reçoit cinquante reclus.

Le 18 mai, sur la proposition des mêmes commissaires, le Département tient une séance secrète pour prendre connaissance de lettres suspectes interceptées par leurs soins; Le Bon, correspond directement avec le Comité de Salut public. Le 22 mai, le Conseil général du Département l'envoie visiter les papiers d'Auguste Petit ancien receveur du district de Saint-Pol[3] ; il y trouve des lettres compromettantes en particulier pour « le nommé Lefelle, ci-devant président dudit District qui a trahi les intérêts de la nation dans la vente des biens nationaux. L'Assemblée déclare que ces pièces seront dénoncées à l'accusateur public et qu'on en informera les représentants de la nation ».

Le 28 mai, lecture est donnée de dénonciations qui tiennent pour

2. Cité par Paris, tome I, page 74.
1. Archives départementales. Département. L. 19, fol. 277.
2. *Ibid.*, L. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suspects les bulletins adressés au Conseil du Département : Le Bon est encore adjoint à la Commission chargée d'examiner l'origine de ces bulletins[1]; et les discussions qui se suivent journellement, matin et et soir, ne semblent pas avoir d'autre objet non seulement au Département, mais au District, à la Commune.

Dénonciations, perquisitions, ordres d'informer, arrestations en masse, c'est la vie singulière des assemblées locales dans ces premiers mois de la Terreur. Arras le connut mieux que d'autres villes de France.

Le 29 mai, un vice-président devait être nommé au Conseil du Département, Joseph Le Bon obtient la majorité des suffrages au second tour de scrutin, il accepte sans hésiter et remercie ses collègues. Nous le voyons présider, le 31 mai, le Conseil du Département et le 1er juin, les trois Conseils du Département, du District et de la Commune réunis.

Mais de graves événements venaient de se dérouler à Paris qui allaient changer, du tout au tout, la situation de l'ancien Oratorien et le pousser aux premières charges de la République ou de la Terreur. Chose curieuse, les mesures extrêmes effrayaient encore cet homme qui était à la veille d'égaler sinon de surpasser les pires terroristes.

Le 31 mai 1793, les Jacobins font un coup d'État à la Convention et mettent les Girondins hors la loi. La nouvelle en arrive bientôt à Arras. Le Bon très ému prend la parole à la Société populaire, déclare que la Convention ne constitue plus une représentation nationale, propose sa dissolution et veut convoquer les Assemblées primaires. Une adresse est rédigée dans ce sens et signée déjà par quelques patriotes, quand les autres, parmi lesquels Beugniet, se ravisent et demandent le rejet d'une pareille adresse, comme contre-révolutionnaire et fédéraliste : ces patriotes plus avisés venaient de sauver Joseph Le Bon, si tant est qu'on puisse s'exprimer ainsi, quand on voit dégager la route qui va conduire aux honneurs et au pouvoir un des monstres qui déshonora davantage la Révolution et l'humanité. Si Le Bon avait fait voter une adresse en faveur des Girondins proscrits, Robespierre le lui aurait-il jamais pardonné ? Au lieu de cela, par un de ces revirements comme on en voit souvent dans l'histoire, il se trouva chargé par ses concitoyens d'aller féliciter la Convention et de porter à l'Assemblée une

1. Archives départementales. Département, L. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adresse du peuple d'Arras qui envoyait le baiser fraternel au « peuple de Paris le sauveur habituel de la France [1] ».

La présence à Paris d'une députation angevine, hostile à l'émeute du 31 mai, retarda un instant l'introduction des pétitionnaires d'Arras, la Montagne toute-puissante écartait momentanément les adresses amies, pour tenir éloignée celle des adversaires et ne pas entendre les critiques méritées de sa cruelle tyrannie. Joseph Le Bon était nerveux : « Que faire ? que devenir en cet état de choses ? » écrivait-il à Arras. Accourir à Paris pour ne rien dire, pour n'être pas même présentés ? Ceci nous paraissait étrange ; mille projets de vengeance se succédaient dans notre tête, pour ma part je me proposais déjà de me dédommager sur les émigrés, en demandant à tous les Comités possibles de nouvelles entraves sur les certificats de résidence. On nous laissait entrevoir, à la vérité, que dimanche nous pourrions pérorer à notre aise, mais que de siècles jusqu'à dimanche pour des hommes qui n'ont ni temps ni argent à perdre ! »...

Le Comité de salut public fut d'un avis contraire à celui de la Montagne et demanda de laisser pénétrer dans le sein de la Convention députations hostiles et députations amies. Les Angevins parlèrent les premiers et faillirent être mis en état d'arrestation, dit Joseph Le Bon qui poursuit en ces termes : « La députation d'Arras est bientôt introduite, elle demeure à la barre environ dix minutes, tranquille spectatrice d'un combat (la discussion tumultueuse sur l'adresse d'Angers) qui se termina par un ordre du jour. Qu'elle était belle l'adresse artésienne et surtout après la diatribe d'Angers ! Le silence le plus profond régnait dans la salle, un peuple immense remplissait les tribunes, à chaque paragraphe, des applaudissements essayaient de se faire entendre de tous les points et n'étaient suspendus que par les précautions de l'orateur ? Mais arrivé à l'endroit où il est question des sections de Paris et du service signalé qu'elles ont rendu à la République, j'eus beau en imposer par ma gravité, j'eus beau diriger les inflexions de ma voix, de manière à ne point provoquer de bravos, ma rhétorique fut en défaut et un triple battement de mains et de pieds vengea les assistants de la contrainte où je les avais retenus. Ce fut bien pis à la fin de l'adresse ; le président pouvait à peine obtenir un instant de silence pour nous faire sa réponse.

1. Le 11 juin, le Département accorda 447 livres 10 sols aux citoyens Le Bon et Planesse pour les frais de voyage à Paris.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« On vote l'impression avec mention honorable ; à la contre-épreuve, un député du Pas-de-Calais, Personne seul, le seul Personne se lève avec ses deux voisins et témoigne, par ses contorsions diaboliques, combien le décret rendu lui déplaît... Personne est toujours Personne[1]. »

Le 13 juillet, la Convention rendait le décret que voici : « La Convention nationale, considérant que la ville d'Arras n'a pas cessé de donner des preuves du civisme le plus ardent et le plus éclairé, qu'elle s'est prononcée la première sur les événements du 31 mai et jours suivants, décrète qu'elle a bien mérité de la patrie. »

Joseph Le Bon quitta Paris au plus tôt et, « devant les citoyens des six sections réunies en assemblée en l'église Saint-Vaast d'Arras, en conséquence d'une proclamation du Conseil général de la Commune », il rendit compte de sa mission et exposa que l'adresse avait été accueillie avec des applaudissements universels[2]; les sections enthousiasmées lui firent à lui-même une ovation prolongée.

Dans cette même séance, où elles applaudissaient frénétiquement Joseph Le Bon, les sections conspuaient cinq députés du Pas-de-Calais qui dans l'affaire des Girondins s'étaient séparés de la majorité, et elles chargeaient le citoyen Dubois, président du Conseil général du département, d'en informer la Convention[3]. Celle-ci n'avait pas besoin d'être excitée par les électeurs de province. Soixante-treize députés, dont cinq du Pas-de-Calais, après avoir protesté contre le coup d'État du 31 mai et la mise hors la loi des Girondins, s'étaient retirés de l'Assemblée ; le 11 juin, la Convention les somma inutilement de reprendre leurs places, sous peine d'être regardés comme démissionnaires et remplacés. Cette mesure radicale ouvrait à Joseph Le Bon les portes de la Convention.

Le 2 septembre 1792, en l'église paroissiale de Calais, il avait brigué les suffrages des huit Districts, réunis pour nommer les députés à la Convention. Encore simple curé de Neuville-Vitasse et peu connu des électeurs, il avait cependant disputé chaudement la place aux trois derniers élus : Rollet, Maniez, Varlet qui n'avaient pu passer qu'à un second tour de scrutin. Au vote pour les quatre suppléants, il avait

1. Archives départementales.
2. Archives départementales. Fond Barbier. Liasse 170, 16.
3. *Ibidem.*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

marché à la tête des candidats et obtenu au premier tour quatre cents voix sur sept cent neuf votants ; au premier vide qui se ferait dans la députation du Pas-de-Calais, il entrerait de plein droit à la Convention. Guffroy, élu député en même temps, raconte dans la *Censure républicaine*, qu'en compagnie de Le Bon, il voulut, devant l'Assemblée primaire, renouveler le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant : « Je fis le peuple, ajouta-t-il, dépositaire de ma vie et je l'invitai à me faire donner la mort, si, lors de la discussion de ses droits à la Convention, je faisais une proposition directement ou indirectement contraire à ces mêmes droits. » A ces mots Joseph Le Bon se leva et dit : « Je suis ton ami ; eh bien, en ce cas, c'est moi qui te poignarderai. » « Et moi, lui dis-je, je ne te ménagerai pas, je te le jure[1]. » Deux ans plus tard, Guffroy ne devait pas ménager son ami de 1792.

En attendant, Joseph Le Bon, se voyant membre de la Convention par la radiation des cinq députés protestataires, faisait ses préparatifs de départ et n'attendait qu'un ordre de l'Assemblée nationale pour gagner Paris.

Sur ces entrefaites, se présenta pour lui une belle occasion de signaler son zèle jacobin et de gagner les bonnes grâces de la Convention et des patriotes. « Joseph Porion, premier ministre du culte catholique dans le département » avait, le 17 juin, « célébré, par des cérémonies religieuses, le mariage qu'avait contracté le citoyen Faudier, curé audit Calais ». La Société populaire voulait qu'on abolît le célibat sacerdotal, et insistait pour que sa demande fût appuyée auprès de l'Administration supérieure. Le Département résolut de faire un décret pour féliciter le curé constitutionnel apostat et pour en instruire les citoyens ; il eut recours pour cela à Joseph Le Bon ; le choix ne pouvait être plus heureux. L'ancien curé de Neuville-Vitasse retrouva les basses insinuations, les injures grossières, toutes les expressions plus ou moins odieuses de son cynique discours de mariage prononcé à Saint-Pol, sept mois auparavant, et il fut heureux de les faire imprimer et d'avoir une si belle occasion de les envoyer à la Convention et à toutes les Communes du Pas-de-Calais. Il présenta son projet d'arrêté à la séance du 26 juin 1793 ; c'était l'anniversaire d'une fameuse protestation rédigée l'année précédente par le Directoire du

1. Censure républicaine, page 34.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Département plus modéré qui désirait flétrir l'attentat du 20 juin et les humiliations infligées à l'infortuné Louis XVI. Les membres de la Société républicaine d'Arras, exaspérés à ce souvenir, demandèrent une réparation publique au Conseil général du Département et l'expression de sentiments tout à fait opposés à ceux qu'avait malencontreusement manifestés l'ancien Directoire. Le président trouva l'occasion excellente pour adresser un adieu solennel à Le Bon « le chef de la sainte insurrection qui s'était élevée en 1792 contre le Département, à l'époque des arrêtés dont la Société républicaine venait demander la radiation ». Le peuple, réuni nombreux, entendant faire l'éloge de Le Bon, cria de toutes parts : *bis ! bis ! bis !* Joseph Le Bon, partageant l'émotion générale, se jeta dans les bras du président : « Ne me perds pas un instant de vue, lui dit-il, sur le nouveau théâtre où la République m'appelle ; sois inexorable pour mes moindres fautes. » Le président continua sur le même ton : « Jeune législateur, quitte-nous sans regret ; quand on va servir la patrie, un regret est un crime ; suis les hautes destinées qui t'attendent, sers-toi de tous les moyens que la nature t'a donnés, parais sur cette Montagne dont tu dois élever encore la hauteur, sers-toi de ton énergie, contre les traîtres et les conspirateurs. J'aperçois déjà ton succès et je m'en réjouis d'avance[1]. »

Hélas ! ce succès devait faire couler bien des larmes et du sang à Arras et à Cambrai !

Ce jour-là, 27 juin, il reçut du procureur général syndic la lettre suivante : « Je suis invité, par le Comité des décrets, de vous avertir qu'il est chargé d'appeler le suppléant du citoyen Maniez. Je m'acquitte de ce devoir avec peine, mais heureusement la douleur de vous perdre sera compensée par la satisfaction de savoir un ami du peuple de plus, parmi les habitants de la haute Montagne », signé : Dubroeucq.

Le 29 juin, Joseph Le Bon prit son passeport et fit ses adieux à l'Administration. Il reçut l'accolade fraternelle de tous les membres du Conseil général et la leur rendit « au nom de tous les citoyens ». Ces fougueux terroristes aimaient singulièrement les accolades !

Lucien MISERMONT.

1. Imprimé. Bibliothèque de M. Renard, cité par Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un Manuel de Procédure Criminelle au XVIe siècle

(SUITE)

La première phase, dite préparatoire, de la procédure est maintenant terminée. Les pièces de l'information, y compris le rapport des médecins, sont transmises au procureur du roi, sous pli cacheté, par le greffier, pour qu'il prenne ses conclusions, « qu'il sera, dit l'art. 145 de l'Ordonnance nouvelle[1], promptement tenu mettre au bas des dictes informations et sans aucun salaire en prendre ». Toute infraction sur ce point entraînerait la destitution du coupable. Il n'est d'usage de communiquer aucune pièce, ni, cela va sans dire, à l'inculpé, ni même à la partie civile. C'est seulement lorsqu'on abandonne la procédure extraordinaire que ces communications sont licites. Le ministère public a le choix d'étouffer l'affaire ou de requérir contre les inculpés un décret, soit d'ajournement, soit de prise de corps. Il doit seulement prendre garde de conclure trop vite à l'arrestation, ou de porter une accusation calomnieuse. Sans doute l'État n'est pas tenu à dommages-intérêts envers le prévenu acquitté, car l'usage d'un droit ne saurait être regardé comme une faute. Mais, s'il a requis par dol ou légèreté, le procureur du seigneur ou du roi est condamnable en son propre et privé nom aux dépens de l'instance et à une indemnité envers sa victime, par l'action de la loi Aquilia. A moins toutefois qu'il ne justifie avoir reçu mandat spécial du seigneur ou du roi, ou que le seigneur n'ait pris le fait sous sa responsabilité propre, auquel cas c'est lui seul qui serait tenu. Mais en principe le procureur coupable est poursuivi comme un particulier et « prins à partie civile », de crainte que, sous prétexte de sa charge, il ne lui vienne fantaisie de molester sans droit les gens qui lui déplaisent. Pas plus alors il ne représente le sei-

1. Ordonnance de Villers-Cotterets, avril 1539.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gneur justicier, que le pupille n'est représenté par son tuteur infidèle.

Les conclusions du ministère public sont ainsi conçues : « Vu l'information et la plainte, etc., je requiers, de par le roi, prise de corps contre Thrason, Caligula, Anippe, Milon, Nébulon, Ebrion, Gnathon et Parasite et contre Irus.... et, s'ils ne peuvent être appréhendés, qu'ils soient cités à trois briefs jours, à peine de confiscation de corps et de biens. »

Ces réquisitions sont transmises au juge pour être par lui « décerné telle provision de justice » qu'il avisera, « selon l'exigence des cas [1] ». Les termes de la loi sont vagues à dessein. La pratique, plus précise, introduit deux sortes de décrets, ceux d'ajournement personnel et ceux de prise de corps. « Les adjournements personnels doivent estre exécutés comme les adjournements simples en matière civile, sinon quand l'accusé est homme craint et redouté, et accoustumé d'excéder sergents, et qu'on n'ose l'aller adjourner en sa personne ou à domicile, le juge mande et permet de l'adjourner par cri public, à son de trompe, au lieu du marché ou autre auquel il y a affluence de gens, plus prochain de sa maison [2]. »

La prise de corps est réservée pour les criminels de marque. « En ce est requise grande prudence au juge, qu'il ne baille décret de prinse de corps, sinon de crime public et qu'il y ait grand matière. » On y recourt lorsqu'il résulte de l'information que le crime est grave, qu'il entraîne une peine corporelle supérieure au bannissement. Mais aucun texte ne lie le juge, et même l'exigence d'une information préalable souffre des exceptions nombreuses, en cas de flagrant délit, s'il s'agit « d'un homme non reséant, pauvre et non ayant biens immeubles, ou que le délict soit tel qu'il fust vraisemblable que quelques biens qu'il ait, il s'absentera ».

En somme, tout est remis à l'arbitraire du juge. Mais les juges ont le tort d'être des hommes, et peut-être que le désir charnel, la haine, la crainte ou la cupidité les pousseront à faire citer, saisir, emprisonner sans cause légitime leurs justiciables impuissants, même à les jeter dans les fers. S'il leur plaît, ils en ont le pouvoir ; et c'est affaire entre eux et leur conscience. Sauf les cas de dol et de fraude prouvés, ils sont censés agir dans la limite de leur droit et la présomption

1. Art. 145 de l'ordonnance de 1539.
2. Imbert, t. III, n° 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'est pas qu'ils en aient abusé. Dans le doute, on suppose que c'est un zèle intempérant plutôt que la haine qui les meut. Mais si le juge a agi par fraude, dol ou concussion, il a fait lui-même son propre procès ; et il est réputé avoir agi par dol, lorsque sa partialité, sa haine ou son avarice éclatent.

Même parfois des inculpés peuvent être pris de corps sans un mandat de justice. C'est un pouvoir dévolu à d'aucuns officiers, dont la déclaration fait foi, si le délit est léger. Pareillement, en cas de fausse monnaie, de vol ou de crime flagrant, le coupable peut être conduit devant le juge par tout intéressé, pourvu qu'il lui soit présenté dans le délai prescrit. « Selon le droit commun, il n'estoit permis de prendre aucun au corps dans sa maison, mais aujourd'huy on le peut prendre dans sa maison, pourvu que ce soit de jour et non de nuict et avec deux records, et non avec grande assemblée de gens et port d'armes ; et qu'on ne rompe rien en la maison et qu'on n'y prenne rien ; toutefois si les portes sont fermées, on les peut rompre[1]. » Il est licite également, pour cause d'utilité publique, d'arrêter un inculpé hors de chez lui, quand même s'y opposerait son hôte.

Mais il faut, pour que ces règles s'appliquent, une condition, à savoir que l'inculpé soit un homme, car les femmes ont l'avantage — du moins en droit nouveau — de ne pouvoir en principe être prises de corps. C'est à leur mari de répondre à leur place, ou même à un autre homme ; leur vertu souffrirait en prison trop d'embûches.

Si, cependant, telle est l'accusation qui pèse sur la femme, qu'il soit nécessaire de la tenir sous la main de justice, elle baille cautions. C'est seulement quand les faits sont de la dernière gravité qu'on se résigne à l'enfermer, mais dans un couvent, où elle est gardée par des femmes, afin que sa pudeur soit sauve. Quant aux prostituées non mariées, comme elles n'ont rien à perdre, on les met en prison.

Les assassins présumés de la fontaine du Tiroir étant tous des hommes, le juge, conformément aux conclusions du procureur du roi, les décrète d'arrestation, à l'exception d'Irus simplement ajourné. Il a soin de mentionner que ces décrets devront, nonobstant tout droit d'asile, être exécutés jusque dans les lieux saints, pour les coupables être menés ès prisons de la Prévôté. Les canons de l'Église n'y sauraient mettre obstacle, car il est trois circonstances où, d'après eux, l'immunité

1. Imbert, t. III, § 5 n° 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cesse. D'abord les assassins — c'est notre cas — sont exclus. Il est écrit en effet : « Si quelqu'un a tué son prochain par surprise, tu le chasseras de mon autel afin qu'il périsse. » Ainsi l'a décidé la Cour de Parlement, par confirmation d'une sentence de Milles, le 22 avril 1535, contre Jean Androy, de Paris, qui avait tué d'un coup de poignard dans un jeu de paume Jean Auger, batelier. L'homme, dans l'église des Saints-Innocents, s'était mis sous la sauvegarde du maître-autel ; Milles l'a fait enlever par des sergents à ses ordres, et condamné à mort. Le droit d'asile n'existe pas davantage pour les voleurs de grand chemin. La troisième exception est plus délicate : c'est quand le coupable a commis son crime dans une église ou dans un cimetière, espérant l'impunité, car l'espérance d'obtenir son pardon ne doit inciter personne au mal. Et c'est également ce que la Cour a jugé par confirmation d'autre sentence de Milles, le 8 octobre 1533, contre Charles de Saint-Vincent, qui fut pendu pour châtiment de son sacrilège.

Dans tous autres cas, si grave que soit la faute, ce serait crime de lèse-majesté de faire sortir de force le coupable de l'église ; nulle condamnation ne doit être portée contre lui. Pareille immunité s'attache aux monastères. Et de même est intangible le criminel qui s'est réfugié auprès du Saint Sacrement qu'on porte dans la rue. Car rien au monde n'est plus auguste ; et c'est le moins en vérité que la personne de Dieu jouisse des mêmes égards qu'on a pour sa maison.

En matière civile au contraire, l'article 166 de la nouvelle ordonnance décide « qu'il n'y aura lieu de immunité : et se pourront toutes personnes prendre en franchise, et sauf à les réintégrer quand il y aura prinse de corps décernée à l'encontre d'eux » Ainsi les débiteurs peuvent être enlevés des églises, sauf à y être reconduits dans le délai de trente jours. Le juge, au besoin, rend sa sentence que le défendeur est libre d'exécuter ou non ; s'il ne l'exécute pas, on le ramène de bon gré à l'église tutélaire, après quoi son créancier est envoyé en possession de ses biens dans la mesure de la demande, avec toute la révérence due à la sainteté de l'asile.

Sur le vu des décrets, le greffier donne mandat solennel aux huissiers, et commission rogatoire aux magistrats de province : « C. Paulus, chevalier, seigneur de Hautmont, Prévost et garde de la Prévôté, au premier sergent de la dite Prévôté et de tous autres tribunaux, pour les causes à ce nous mouvant, mandons et ordonnons de prendre et saisir partout où il sera possible, et même dans les lieux saints, Bernard

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Thrason... Et qu'André Irus soit ajourné pour comparaître devant nous en personne et se défendre contre ses accusateurs ou leur procureur et pareillement contre le procureur du roi. Et pour ce qu'il nous est revenu que plusieurs des dits accusés ont quitté notre territoire, nous requérons tous juges, dans le ressort desquels ils ont pu s'enfuir, dans l'intérêt du droit et de la justice, d'autoriser notre huissier ou leur premier huissier à prendre par corps les susnommés — de même que nous le ferions, si nous en étions requis, ainsi qu'au besoin nous nous y engageons. Fait et donné à Paris, sous le sceau de la Prévôté, le 15 octobre 1540.

Milles est même tout à fait hardi. Il trouve que, si l'extradition est demandée par un tribunal séculier à un autre tribunal séculier, on la devrait accorder sans égard aux frontières. La pratique par malheur est peu conforme à son idée ; ainsi le Béarn offre aux malfaiteurs de France, qui le savent trop, une retraite inviolable. Mais par contre, il n'y a plus de privilège en France : même les étudiants ont perdu toute immunité.

L'huissier qui en a reçu le mandat rend compte au greffe des citations. Sur le registre des actes de la Prévôté, à la date du 18 octobre 1540, nous lisons que, par Mathieu Charon, sergent, ont été cités l'avant-veille noble Didier Anippe, Bernard Thrason, Claude Caligula, soldats, absents. A cause de leur absence, les voisins Jean et François Normand ont été suivant l'usage interpellés, sans profit. Il faut par suite procéder à de nouvelles citations à trois briefs jours, dont le premier se trouve ce lundi 18 octobre. On recommence le mardi, puis le mercredi, en présence de deux témoins, Médard Corbeau et Marcel l'Ane.

Lorsqu'on ne sait pas le domicile des inculpés, les citations sont données « sur ban, à bouche », c'est-à-dire à son de trompe et cri public, par un ou plusieurs sergents, sur les marchés et lieux accoutumés. Enfin, quand on ignore le nom des prévenus, on les cite au moyen de leur signalement : l'homme à la barbe noisette, qui porte des chausses mi-parties. La citation est valable parce qu'on fait assez quand on fait ce qu'on peut. Le juge au besoin cite verbalement. Ou bien la citation est faite par un notaire qui en rend témoignage.

Ici une gravure nous montre deux crieurs à cheval. L'un souffle à pleines joues dans une trompette énorme, l'autre à plein gosier proclame un édit, en s'accompagnant du geste. La scène se passe dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cour du Mai, car dans le fond, on aperçoit les degrés du Palais, et la Sainte-Chapelle à gauche dresse ses ogives hautes aux vitraux ouvragés. Mais quelle foule se meut dans cette cour depuis si guindée ! Tous les états s'y mêlent, magistrats, marchands, toutes les formes de chapeaux et de coiffes, des hommes, des femmes, des ânes et des enfants sous les pattes des chevaux. Un bimbelotier en plein vent étale sa pacotille dans une corbeille qu'un gamin jette par terre.

Le greffier lit à l'audience les citations chacun des trois brefs jours, mais plus particulièrement le premier. Après quoi le procureur des plaignants — c'est Me Claude Chansonnette — et le procureur du roi demandent au Tribunal de constater le défaut. Les prévenus sont appelés à haute voix par l'huissier de service. Enfin le troisième jour la contumace est encourue. Cette contumace de trois jours suffit, dans le style du Parlement de Paris, pour permettre à la Cour de prononcer sans affiche une condamnation définitive, même au dernier supplice, « ainsi qu'il résulte d'un arrêt rendu le 12 juillet de l'an de grâce 1533, entre Jean de Lancey, garde du corps du roi, notre sire, et prévôt des maréchaux de France de la province du Maine, demandeur et plaignant dans une affaire de subornation de témoins, d'une part, et Jean Le Roy d'autre part, lequel, après cette contumace de trois jours, a été condamné à mort, aux termes dudit arrêt que j'ai vu : signé Malon ».

Le Châtelet et la Cour de l'Évêque ont plus de mansuétude. Et, tandis que Me Chansonnette demande une provision de 1000 livres parisis pour chacun de ses clients, le procureur du roi se borne, le 20 octobre 1540, à requérir contre les contumax de nouvelles citations. Appien n'enseigne-t-il pas qu'à Rome on appelait quatre fois les inculpés en des lieux consacrés ? Ainsi fut fait pour Brutus après la mort de César. La Prévôté de Paris a conservé cet usage, dont il faut louer l'antiquité. Les défaillants qui ne se sont pas présentés les trois brefs jours sont seulement frappés d'une amende de 17 sols 1/2 parisis au profit du fisc ; après quoi il faut encore que trois édits soient rendus, et un quatrième d'abondant. L'intervalle qui sépare chacun d'eux est en droit de dix jours, en fait de quatorze. Les édits sont nommés admonitoire, conventionnel, citatoire et péremptoire [1].

1. Il faut relever ici une difficulté que la Pratique soulève La première édition est postérieure d'un an à l'ordonnance de 1539 et la seconde de 11 ans. L'article 25 s'y trouve même reproduit en note. Or la procédure de citation qui vient d'être exposée, certainement conforme à la pratique antérieure, paraît en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Donc, le 18 novembre 1540, « après examen de la procédure, avis pris de gens compétents, et tout bien considéré, » le juge condamne par provision les contumax Thrason, Caligula et Anippe solidairement entre eux à payer à chacun des plaignants la somme de 200 livres parisis, sous peine de confiscation de corps et de biens. Devront seulement les plaignants bailler caution pour assurer le remboursement de ladite provision, au cas qu'il en serait ainsi ordonné à l'issue du procès. Statuant ensuite sur les conclusions du ministère public, le juge ordonne que les inculpés seront encore quatre fois cités. Des affiches seront placardées par les soins du greffier sur les murs, dans les lieux où se font les proclamations et les ventes à l'encan, « afin que lesdits contumax soient bien et dûment avertis, tant au nom du roi, notre sire, qu'au nom personnel du juge, qu'à défaut par eux de se présenter au jour dit, leurs biens seront confisqués et telle autre mesure sera prise contre eux qui paraîtra juste ».

L'usage est en effet d' « annoter » les biens des inculpés défaillants, qui demeurent en principe acquis à l'État si leurs propriétaires ne se présentent dans l'année ; la sentence porte : jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, parce qu'à l'expiration du délai imparti, une sentence définitive est rendue. Les biens dans l'intervalle sont placés sous scellés et confiés à la garde d'un sergent. Le fisc n'en prend possession qu'après qu'ils lui ont été adjugés ; leur confiscation est alors irrévocable, et l'innocence même reconnue des anciens propriétaires ne les leur rendrait pas [1].

Conformément à l'édit, on appose bien en vue dans les carrefours, aux portes des églises, des affiches où faits et procédure sont relatés avec longueur. Les placards sont assez près du sol pour qu'on les puisse lire sans peine, car tout le temps que l'affiche n'est pas visible, la citation n'est pas valable. Quant aux proclamations, la première a lieu le premier décembre, quatorze jours après l'édit, la seconde le 15 décembre, la troisième le 29 et la quatrième d'abondant le 12 janvier.

contradiction avec l'esprit et même avec la lettre de l'ordonnance. Est-ce donc que le Parlement aurait été seul à appliquer la loi ? Aux termes des articles 24 et 25, il n'est plus question des quatre édits de quinzaine, et tout se borne, après un ou deux défauts constatés, à l'ajournement à trois brefs jours, qui ne sont plus désormais des jours consécutifs. Les auteurs de la fin du siècle sont en désaccord sur l'intervalle qui les doit séparer.

1. Cf. art. 28 de l'ordonnance de Moulins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Auxdits jours Cnéius Flavius, greffier, et Stentor Gallus, crieur et sergents du roi, à ce délégués, ont clamé les menaces du juge à son de trompe et cri public, ce qui est certifié véritable par Pierre Fabre et Jean Carrier, huissiers du roi, et d'autres témoins.

Le Tribunal va pouvoir rendre sa sentence qui sera défavorable aux inculpés, dont la contumace est tenue pour un aveu. Sentence définitive, et telle qu'il faudra, selon Bartole, l'exécuter sans nouveau jugement si l'on arrête les condamnés. Milles, à dire vrai, n'approuve qu'à demi cette rigueur, car il est d'avis qu'il vaut mieux laisser un coupable impuni que de frapper un innocent [1].

Un prévenu reste encore, Irus, décrété d'ajournement pour le 18 octobre, qui n'a pas répondu à l'appel de l'huissier Harpagus. Par édit légitime la contumace est prononcée contre lui : il sera pris de corps, mais seulement hors des lieux saints, et, si l'on ne peut l'appréhender, on le citera par trois fois successives.

Le 19 octobre il est arrêté ; mais, pendant que l'huissier le tenait enchaîné et le menait en prison, des gens surviennent, comme le cas est fréquent, qui le libèrent de force. Car c'était une tâche ardue de conduire en ce temps-là les malfaiteurs au cachot ; d'autant qu'à les délivrer, on risquait assez peu. Ainsi, dans un procès criminel entre la Cour de l'évêque et Jean Ferrant, coupable d'avoir tenté d'arracher aux mains des sergents le nommé Guillaume Courtoys, Milles a condamné Ferrant à faire amende honorable devant le Tribunal et au lieu du délit, sans préjudice d'une amende au profit du fisc. Sentence bénigne, en vérité, qui fut confirmée par arrêt du Parlement le 5 novembre 1534.

L'huissier endolori rapporte sa déconvenue au greffier qui la relate ; puis, le dernier des trois brefs jours, les plaignants ou leur procureur, et le procureur du fisc, demandent que la contumace soit définitivement prononcée contre le fugitif. Mais le gagne-denier sait la procédure et voici qu'à l'audience Me Antoine Loriot, son procureur, intervient, qui allègue en sa faveur juste motif d'absence : Irus est au lit très malade. Sans doute cette déclaration toute seule ne ferait pas foi. Mais le procureur est régulièrement assisté d'un nommé Simon Demeas,

1. Il fallait en principe des lettres du prince pour faire tomber la condamnation. Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'il fut admis sans discussion, que la représentation du condamné faisait disparaître la sentence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lequel prête le double serment requis, à savoir qu'Irus est souffrant (il a la fièvre si fort qu'on désespère de le sauver) et aussi que le malade l'a spécialement envoyé pour excuser son absence. Le juge doit s'incliner et prononcer la contumace sous réserve de santé. La procédure est interrompue à l'égard d'Irus jusqu'à son rétablissement, mais alors il pourra être arrêté en vertu de la contumace, à moins qu'il ne se présente lui-même pour prouver son innocence.

***

A ce point, la scène change : on arrête les inculpés. Thrason se fait prendre à Rouen ; il est livré enchaîné par les huissiers du bailli normand à ceux du Châtelet en vertu de la commission rogatoire. Les autres, sauf Anippe et Caligula, sont appréhendés à Paris par l'huissier porteur du mandat, celui-ci à table, un autre au jeu de paume, dont c'est la plus ancienne figuration connue. Les archers sur l'image ont des hallebardes énormes : ils mènent leurs gens sans douceur, les mains liées derrière le dos. Au premier plan, un geôlier brandit des clefs très grosses au bas d'une tour très petite ; un malheureux ligoté de court, les pieds enchaînés, a les jambes prises dans une cangue de bois.

L'huissier s'exprime en ces termes un peu longs : « Je vous informe que vous êtes inculpé et je vous arrête de par le roi, notre sire, et le Prévôt de Paris, à la requête d'Antoinette Diane, des autres plaignants et du procureur du roi, en vertu du mandat qui m'est confié. Suivez-moi. » Mais surtout les sergents ont défense très stricte de vexer ou molester aucunement les prévenus, sous peine de confiscation, voire du dernier supplice. Heureux temps, temps lointain ! Au contraire, ce sont les gens qu'on arrête en violation de la loi qui ont le droit de se défendre : pas de rébellion s'ils appellent à l'aide. Même on peut résister au juge qui manifestement viole la loi. Mais dans le doute, il est prudent d'obéir.

Les 15 et 16 janvier, nos gens sont déposés ès prisons du Châtelet par Michel Géant, Mathieu Charon et d'autres huissiers de la Prévôté, qui en dressent acte. Ce qu'étaient ces prisons, on le sait trop : des cachots pourris, dont l'humidité manquait de paille, pierres moisies, murs romains sans fenêtres ; des quatre éléments, l'eau seule en abondance. Or, c'était très mal ainsi ; car les prisons ne sont pas faites pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le châtiment des coupables, mais seulement pour les garder. Donc il ne faut pas serrer les détenus avec des anneaux de fer trop stricts, qui compriment les os, mais leur laisser des chaînes un peu longues, si la nature de leur crime demande qu'ils soient enchaînés, de sorte qu'ils ne souffrent pas sans pouvoir s'évader. Il ne faut pas les enfermer dans une obscurité complète, ni les empêcher de reprendre des forces au jour. Ils passeront la nuit dans des cachots salubres, et dès l'aube, on les conduira à la lumière, afin qu'ils ne meurent pas en prison, car ce serait une mort épouvantable pour les innocents et trop douce pour les coupables. Les juges doivent, le dimanche, interroger les détenus pour s'assurer que leurs gardiens les traitent avec humanité et leur donnent une nourriture convenable, comme, par exemple, deux ou trois pains par jour, dont la dépense est prise sur le fonds des aumônes. Enfin (étonnante exigence, si Milles ne citait ses auteurs) il faut conduire les prisonniers au bain, et ce, sous peine d'une amende de vingt livres d'or.

Mais la clôture doit être rigoureuse. Le geôlier négligent est passible de la peine qu'avait encourue son pensionnaire fugitif. L'évasion même est un délit. Et fût-on reconnu non coupable du crime qui a motivé l'emprisonnement, on mérite, pour s'être sauvé, le fouet et les galères. Car c'est se montrer peu sûr de son innocence que de renoncer à l'établir devant des juges équitables. La fuite, selon Bartole, est un aveu et doit être punie comme le crime même.

***

L'article 146 de l'ordonnance prescrit que les inculpés soient immédiatement interrogés et ensuite réinterrogés « incontinent, bien et diligemment ». L'interrogatoire a lieu dans la prison. Sur la gravure, le juge et le prévenu sont assis tête à tête. Un greffier écrit. Dans le fond une horloge à poids. Le prévenu a les fers aux pieds, les mains liées. Le juge semble l'exhorter ; car c'est un grand point d'obtenir l'aveu des inculpés, par lequel ils sont convaincus du fait. Mais tout de même, il ne faut pas se fier aveuglément aux déclarations d'un homme, qui peut-être s'accuse par dégoût de la vie ou appétit de souffrance.

On doit interroger les prévenus sur toutes les circonstances, et, s'ils sont pris à mentir, ce sera une lourde charge contre eux. S'ils refusent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de répondre, il est plusieurs manières de les y contraindre. On peut prendre des gages, infliger une amende, ou considérer le silence comme un aveu. De même en cas de réponse obscure. Celui qui refuse de parler sans motif légitime est un contumax. Mais aussi le juge doit s'abstenir de poser des questions trop précises, qui dictent une réponse préconçue. Il doit demander : qui s'est rendu coupable du meurtre ? et non pas : est-ce un tel qui l'a commis ? — car autrement ce ne serait plus un interrogatoire, mais bien une suggestion. Le greffier note avec soin tous les gestes du prévenu, s'il pleure, s'il s'emporte ; autant d'indices, lesquels, interprétés par la sagacité du juge, sont très précieux pour la découverte de la vérité.

Entre plusieurs inculpés, on interroge d'abord le plus timide et le plus jeune. Donc, c'est par Jacques Ebrion, le petit domestique de Milon, que Me Jean Solon, maître ès lois, avocat au Parlement, lieutenant du Prévôt, commence, ce 17 janvier de l'an du Seigneur 1540, la série de ses interrogatoires.

Le prévenu, natif d'Autun en Bourgogne, est âgé de 13 ans. Dans un procès ordinaire, l'assistance d'un tuteur ou curateur serait requise, de crainte que, par maladresse ou par ardeur juvénile, il ne gâte sa cause. Mais si le délit est grave qu'on lui reproche, il n'a besoin de personne. C'est, du moins, l'opinion de Balde et la pratique française s'y conforme. Milles, tout le premier, a condamné à mort bon nombre de mineurs qui avaient agi avec discernement, tels que Jean de Saint-Vincent, Jean de Congis ou de Saint-Ouen, déjà nommés. La capacité du prévenu importe peu, lorsqu'il s'agit de découvrir la vérité. Il n'est nul besoin de tenir compte de la lettre du droit. Sont seuls exceptés les crimes contre les mœurs, parce que pour les commettre il faut être pubère. Encore, d'après Grégoire, un enfant de neuf ans a bien engrossé sa nourrice ; mais de tels cas sont rares et le législateur n'est pas obligé d'en tenir compte. En règle générale les impubères sont punissables, qui ont agi avec discernement.

Le prévenu, comme d'usage, jure de dire et confesser la vérité [1]. C'est l'occasion de disserter sur le serment, même en droit civil, où le parjure n'est pas punissable comme tel, mais constitue le stellionnat. L'accusation de stellionnat est au criminel ce qu'est au civil l'action de dol, rubrique hospitalière où prennent gîte les délits innommés. Le

1. Cette formalité, que la loi n'imposait pas, résultait d'usages très anciens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

serment est illicite dans six cas différents, selon les personnes, l'objet, le but, la cause, le moment ou la manière. Un clerc ne prête pas serment devant un laïque : sa parole suffit. On ne jure pas pendant le Carême, pendant l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, les jours de Quatre temps, des Rogations et le dimanche. Le faux serment est-il punissable ou faut-il s'en remettre à Dieu pour qu'il en tire vengeance? On lit dans un dialogue de Grégoire qu'un enfant de cinq ans, qui jurait et blasphémait, a été emporté par le diable. Pourtant les enfants ne savent pas répondre; ils répètent les mots qu'on leur a dits comme les paroles du baptême. — Mais les blasphèmes sont interdits, car ils sont la cause des famines, des tremblements de terre et des épidémies. Et si les blasphèmes portés contre les hommes méritent une peine, à plus forte raison ceux qui blasphèment Dieu sont livrés au supplice, de crainte que l'État ne pâtisse pour châtiment de leur impunité. Car il est écrit : « Quiconque aura blasphémé le nom de Dieu sera puni de mort et lapidé par le peuple assemblé. » Coupable d'un tel délit, le nommé Thomas de La Fontaine demeura attaché par le cou au pilori proche la fontaine du Tirouër à Paris, depuis une heure jusqu'à neuf heures de relevée, exposé aux insultes des passants, à la boue, aux ordures, même aux pierres qu'ils voulaient bien lui jeter, le tout conformément à la loi du roi Philippe et à l'arrêt de la Cour, qui confirma la sentence de Milles, le 4 juillet 1532.

Aussi bien c'est une faute plus grave de s'attaquer aux mœurs qu'à la fortune d'autrui, car c'est proprement à nous-mêmes que les corrupteurs s'en prennent; de là vient leur infamie méritée. D'une prévention si lourde il se faut purger au lieu même où le crime semble avoir été commis par une abjuration publique. Il en est ainsi dans tous les cas très graves. L'accusé s'engage par serment à ne pas retomber dans pareille faute à l'avenir. Il a les pieds nus, la tête baissée, un sac sur le dos, afin que son attitude même témoigne de l'accusation portée contre lui. Et s'il refuse de faire cette amende honorable, il encourt un châtiment plus sévère. « Ainsi a procédé le Parlement de Paris, le 17 avril 1529, contre Jean Berquin, lequel, accusé d'hérésie, fut condamné par la Cour à faire amende honorable sur la pierre de marbre des degrés du Palais. Il refusa, fut condamné au feu et brûlé par devant l'Hôtel de Ville, en présence de Milles, alors avocat. »

Moins coupable, Ebrion est seulement inculpé d'assassinat. — Il sait bien qu'on l'a arrêté sur la plainte d'une dame Antoinette Diane, mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il ne la connaît pas. D'abord il ne sait rien. En vain le juge s'épuise à serrer les questions, les réponses sont évasives à merveille. C'est tout au plus si le gamin reconnaît avoir été au Petit Cerf avec Anippe et Milon. Milon a bien parlé de son procès et s'est plaint de Me Chrysostome, mais il n'a nullement proféré de menaces. Pour lui, Ebrion, il jure sur son salut éternel qu'il n'a été ni auteur, ni complice du crime abominable dont on l'accuse et qu'il a connu tout à fait par hasard. Le juge lui déclare qu'il ment, attendu que sa culpabilité est pleinement établie par les informations déjà faites contre lui et ses complices. Puis il demande s'il veut accepter les témoins entendus dans l'enquête. Ebrion refuse tout net, parce qu'il ne les connaît pas. Là-dessus on le reconduit en prison. Il a bien du sang-froid pour son âge.

C'est le tour d'Henri Nébulon, aussi domestique de Milon, âgé de 29 ans ou environ. Il est originaire de Rouen. La chose est d'importance, car les inculpés sont présumés coupables ou innocents selon la réputation de leurs compatriotes.

Il refuse de répondre ; puis, condamné à l'amende, il affirme ne pas savoir du tout pourquoi on l'a mis en prison. Au mois d'octobre dernier, Milon a dîné au Petit-Cerf avec Anippe et d'autres qu'il ne connaît pas. Anippe et Milon sont du même pays, ils ont toujours vécu ensemble. L'inculpé ne se rappelle pas de quoi il a pu être question pendant le repas. Mais Solon le presse, l'autre s'indigne : s'il a rien entendu ou vu de ce qu'on lui dit, il consent que la terre s'entr'ouvre pour l'engloutir avec le diable. Il n'accepte pas la déposition de ses coïnculpés.

Mais voici qu'à sa place est introduit noble Gérard Milon, seigneur du Val en Beauvoisis, né audit lieu, âgé de 31 ans. Il a la barbe allongée et les cheveux ras. Il ne sait pas pourquoi on l'a mis en prison. C'est une injustice abominable qu'on lui fait, et dont il demandera réparation. Il est venu à Paris pour soutenir un procès qu'il a perdu, bien qu'il eût cent fois raison. Les faits crient contre l'arrêt dont il est la victime.

Le juge. — Nous lui disons qu'il a bien de l'audace de tenir un pareil langage. Il répond que rien ne l'empêchera de proclamer son bon droit.

Le juge. — Mais au fait, quel avocat plaidait pour ses adversaires et comment donc ont-ils gagné leur procès ?

Réponse. — Me Chrysostome Crassus, un fourbe s'il en fût, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

savait faire paraître à son gré les affaires bonnes ou mauvaises, en se moquant de la justice.

Le 9 octobre, Milon dînait au Petit Cerf avec noble Didier Anippe et d'autres nobles de ses amis. Tous ont estimé que l'arrêt avait été rendu contre toute justice, puis on a parlé d'autre chose.

Le juge. — Où et avec qui avez-vous dîné le 10 octobre dernier?

Milon, après avoir un peu réfléchi. — J'ai dîné ce jour-là à l'enseigne du Lion d'Argent, dans la rue Saint-Honoré, avec Anippe et des amis que j'avais rencontrés au Palais. Nous sommes partis à neuf heures et nous sommes aussitôt rentrés nous coucher à l'auberge de la Baliste dans la rue Saint-Jacques, où nous demeurions.

Le juge lui demande s'il n'est pas l'auteur du crime.

Réponse. — Que me dites-vous là? Me prend-on pour un bandit, que je sois capable de combiner un coup pareil! Le récit seul m'en fait horreur. C'est du délire et le cauchemar d'une tête malade!

Le juge. — Connaissez-vous Irus, le gagne-denier, et n'était-il pas au Lion d'Argent?

Réponse. — Je le connais, mais seulement de vue ; je l'ai quelquefois employé à porter des paquets dans Paris. Cet Irus est venu à l'auberge pendant le dîner, pour toucher une petite somme que je lui devais ; après quoi, il est parti et je ne l'ai plus revu.

Le juge. — Voulez-vous accepter les dépositions d'Anippe et de vos domestiques?

Réponse. — Je n'ai pas l'habitude de m'en remettre à qui que ce soit, sachant comme on a toujours tort de se fier aux autres.

Le ton change avec l'inculpé suivant. C'est un domestique d'Anippe, Egidius Gnathon, un breton ; il est âgé de 30 ans ou un peu plus. Il est vêtu d'un pourpoint noir à l'espagnole, de chausses mi-parties ; il déclare d'une voix douce : Je suis dans les ordres, et comme tel soumis à une autre juridiction, à laquelle je demande qu'on me renvoie. Si vous ne me croyez pas, je m'engage à vous remettre le jour que vous voudrez mes lettres d'ordination, portant le sceau de mon évêque.

Heureusement le juge ne se démonte pas. Le prétexte invoqué ne vaut rien, car les clercs et même les prêtres sont tenus de répondre aux interrogatoires. Il se peut très bien en effet qu'ils soient déchus du privilège de clergie, surtout quand on les soupçonne de crimes graves. Et puis, qu'est-ce qu'un clerc en pourpoint? A défaut de tonsure et d'habits ecclésiastiques, il est présumé laïque et puni comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tel. C'est ainsi qu'à Toulouse, un clerc marié fut pendu en qualité de laïque, à raison de ses chausses mi-parties. Au contraire l'habit, s'il ne fait pas le moine, fait présumer le clerc ; la question de savoir si le tonsuré a droit à sa tonsure relève du juge ecclésiastique. De même si l'inculpé est connu pour religieux ou si l'évêque le réclame, on le renvoie devant la Cour d'Église avant qu'il n'ait été informé sur sa cléricature ; mais seulement le juge séculier doit être appelé à l'audience. Le clerc qui se fait histrion, celui qui tient une taverne perdent leur privilège.

Aussi bien la justice civile empiète sans scrupule sur les matières de foi. Ainsi, dans le royaume de France, les tribunaux séculiers jugent même le crime de sacrilège, et Milles tout le premier a fait pendre le nommé Charles de Saint-Vincent pour avoir dérobé des vases sacrés dans la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre. Pareillement les magistrats du roi connaissent du crime d'hérésie, en sorte que « depuis quatre ou cinq ans, Milles a vu bon nombre de gens condamnés au feu par sentence du Prévôt de Paris, en vertu de l'indult de Notre Seigneur le Pape pour punition dudit crime d'hérésie, si fréquent à son époque dans toute la chrétienté. »

C'est donc à bon droit que Me Solon enjoint à Gnathon de répondre, sous peine, s'il refuse, d'une amende de deux cents livres. Il s'engage à le renvoyer à l'évêque s'il y a lieu. — Que les clercs soient tenus de répondre aux questions du juge laïque, c'est encore ce qui résulte d'un arrêt du Parlement, lequel confirme un jugement rendu par Milles en qualité de commissaire de ladite Cour contre Louis Leblanc. Inculpé de divers délits, il refusait de répondre sous prétexte qu'étant clerc, il devait être remis aux juges ecclésiastiques. « J'ordonnai de le soumettre à la torture : il fit appel de ma sentence. Mais, interrogé par la Cour, elle le renvoya par-devant moi, pour y répondre des chefs de la prévention, à charge de statuer en définitive sur la compétence. Je déclarai Le Blanc déchu du privilège de clergie et le condamnai à la potence. Il se pourvut devant le Parlement. Mais la reine de France fit alors sa première entrée dans Paris et à cette occasion l'homme fut relâché. »

Gnathon se décide à parler, mais il ne se rappelle rien. En quittant l'auberge, son maître l'a envoyé en avant pour soigner les chevaux. Milon tenait à dîner au Lion d'Argent pour y retrouver un de ses amis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le juge. — Vous êtes un fieffé menteur. Mais vous ne vous tirerez pas d'affaire par ce mensonge impudent.

Réponse. — Je ne mens pas et vos menaces ne me font pas peur.

L'inculpé suivant, Ferdinand Parasite, est au service d'Anippe. C'est un Limousin, âgé de 30 ans. Il ne sait rien des faits. Il se rappelle pourtant que Milon a proféré des menaces au Petit Cerf contre Plutus, Xénius et surtout contre Crassus, mais il n'a pas supposé qu'il les mettrait à exécution. Milon est allé au Lion d'Argent attendre un gentilhomme qui n'est pas venu.

Qu'est-ce que tous ces cabarets aux enseignes parlantes? Milles nous les définit : des lieux où l'on boit des vins qui portent à la tête. Si l'on commet l'adultère avec la maîtresse de la maison, le fait est sans importance, parce que c'est elle qui a fourni le vin ; mais très souvent ces femmes qui tiennent auberge ont sous leurs ordres de prétendues servantes, lesquelles sont, au vrai, des prostituées ; elles sont aussi méprisables que celles qui hantent les bordeaux, car la misère n'est point une excuse pour ce honteux métier.

Parasite ignore tout du crime qu'on lui impute ; le juge l'invite à dire la vérité, afin d'obtenir plus aisément sa grâce et son pardon. Il lève les mains et les yeux au ciel et répond en pleurant qu'il a dit toute la vérité. — N'a-t-il pas honte d'un mensonge si évident? — Il n'en a aucune honte.

C'est maintenant le tour de Bernard Thrason, soldat du roi, suisse, âgé de trente ans, sans domicile. Il ne sait qu'une chose, c'est qu'on l'a arrêté à tort et certainement les services qu'il a rendus à la France méritaient un autre salaire.— Mais d'abord une question : le juge civil est-il compétent à l'égard d'un soldat? S'il s'agissait d'un délit militaire, tel que désertion ou vente d'armes, l'incompétence serait certaine ; mais on impute à Thrason un crime de droit commun et ce crime est de la dernière gravité ; l'affaire en ce cas est entièrement du ressort du juge civil. Si le fait était moins grave, c'est encore lui qui en connaîtrait, mais il devrait s'en remettre au connétable de l'application de la peine. Les délits militaires ne sont point une cause d'infamie.

Thrason reconnaît qu'il a dîné avec Milon au Lion d'Argent. Ils ont choisi cette auberge parce que le vin y est excellent. — Le juge arrive au crime. Mais Thrason, qui est bien timide pour un militaire, hésite, se trouble, pâlit ; il déclare enfin qu'il veut être pendu s'il est trouvé coupable d'un tel forfait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comprenant à des signes certains qu'il tirerait plus facilement un aveu de celui-ci que de ses complices, le juge lui promet son pardon ; il usera d'indulgence à son égard, espérant que la leçon lui profitera : c'est la première fois qu'il fait une sottise et ce sera aussi la dernière. — Le malheureux fond en larmes, pleure, se lamente et « se tournant vers moi, mains jointes et à genoux, il implore sa grâce et que je lui laisse la vie, offrant si j'ai pitié de lui de tout me révéler. — J'accepte, et alors il m'avoue que ce jour-là, à neuf heures, il est sorti du Lion d'Argent avec Milon, Anippe et Caligula. Milon a dit qu'il savait que Crassus, Xénius et Plutus passeraient par là en revenant de dîner ; il les a priés de ne pas l'abandonner et a sollicité leur concours pour tuer ces mêmes Crassus, Xénius et Plutus, leur promettant une reconnaissance éternelle. Tous refusent et s'engagent seulement à le défendre, moyennant une somme raisonnable, s'il est attaqué. A ce moment arrivent Crassus, Plutus et Xénius. Milon les a à peiné vus qu'il se jette sur eux l'épée au poing et frappe à tour de bras. Mais Dave, domestique de Crassus, tire aussi son épée et se défend. Alors nous tous qui voulions du bien à Milon, emportés par la colère, nous nous jetons sur les quatre bourgeois, nous les frappons, les renversons et même alors nous leur portons des coups d'épée. Puis comme les voisins accouraient avec des lumières, nous avons pris la fuite. Le lendemain avant le jour, j'étais parti pour Rouen où l'on m'a arrêté. »

L'aveu est formel ; il est spontané, n'ayant point été arraché par la torture, et par suite, il n'aura pas besoin d'être renouvelé. C'en est assez, sans autre preuve ni présomption, pour condamner Thrason, qui a été un peu simple de se fier aux promesses du juge.

André Irus, gagne-denier, est alors introduit. Il connaît Gérard Milon, dont il a porté les bagages du bateau sur la Seine à l'hôtel de la Baliste, rue Saint-Jacques. N'ayant pas été payé et sachant que son client était descendu depuis quelques jours dans une autre auberge rue Saint-Honoré, il y était allé pour lui demander son argent. Milon avait refusé de lui rien donner et il le suivait dans la rue en réclamant son dû. Tout à coup il a vu Milon et d'autres se jeter sur des passants. Pris de peur, il s'est sauvé ; il n'avait à la main qu'un bâton.

Il semble, en vérité, qu'Irus doive être admis à prouver ses moyens de défense, avant qu'il ne soit passé outre ; car il s'agit pour lui d'éviter un préjudice irréparable. Lorsqu'une inculpation n'est pas même à demi établie par l'enquête ni par l'aveu du prévenu, il est juste de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recevoir celui-ci à présenter ses moyens, parce que la défense est permise de droit divin, naturel et humain. Le juge doit remettre à l'accusé copie des pièces de procédure.

Les interrogatoires sont communiqués au procureur et à l'avocat du roi. Si l'inculpation lui paraît suffisamment établie, le ministère public communique à son tour les écritures aux plaignants, afin qu'ils avisent s'ils veulent prendre droit par icelles. Lors donc que les parties poursuivantes trouvent dans l'aveu des accusés une base sûre pour la prévention, elles présentent séparément leur requête et au jour dit, les inculpés répondent par forme d'atténuation[1]. Au contraire si les accusés ont nié, ou que l'accusation ne s'en veuille pas tenir à leurs aveux, la poursuite extraordinaire continue, on fait revenir les témoins.

Leur récolement a lieu le 17 janvier de l'an du Seigneur 1540, devant Me Jean Ulpien, lieutenant du Prévôt.

Apelle de Cos, premier témoin, après avoir écouté attentivement la lecture de sa précédente déposition et déclaré la bien comprendre, ajoute qu'il a entendu Me Crassus pendant qu'on le frappait demander : « Seigneur Milon, qu'est-ce que je vous ai fait ? Pourquoi voulez-vous me tuer ? » Pour le reste il n'a rien à ajouter ni à retrancher à sa déposition.

Licinius, le barbier, déclare ne pas se souvenir si Dave s'est défendu contre ses assassins.

Claude Corneille et son petit clerc persistent simplement dans leurs déclarations.

Il faut maintenant confronter les témoins avec les inculpés.

Le 19 janvier 1540, Me Ulpien défère le serment à Jacques Ebrion et lui demande s'il connaît le témoin Apelle de Cos, s'il a quelque chose à dire contre lui et s'il entend le récuser (art. 154). Ebrion, comme on pense, ignore tout à fait ce qu'Apelle a déclaré ; mais après qu'on lui aura lu sa déposition, il ne sera plus en droit d'alléguer aucun reproche contre lui (art. 155) ; au plus serait-il recevable à critiquer son témoignage par la production de pièces écrites. Une fois en effet connues les dépositions, il n'est plus loisible de faire entendre des témoins nouveaux qui pourraient être subornés ; mais on ne suborne pas les pièces, et il est bien plus facile d'en démontrer la

1. Cf. art. 148 de l'ordonnance de 1539. Antérieurement l'inculpé était entendu par le juge contradictoirement avec la partie civile et le procureur du roi (art. 162, Ord. 1539).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fausseté. C'est pourquoi le droit est laissé d'en produire jusqu'au der nier moment.

Ebrion n'a pas de pièces en mains et comme il n'a pas la conscience très nette, il juge plus sûr de récuser par provision le témoin qu'on lui désigne : « C'est un homme de mauvaise foi, déjà convaincu de faux serment, à ce qu'on lui a dit, dans une affaire antérieure ; de plus, parent, ami intime de Crassus et son héritier ; un de ces gens dont on achète le silence ou la déposition pour un morceau de pain. »

Sur cette diatribe, Apelle est introduit et prête serment. Le juge lui demande s'il connaît Ebrion et si l'inculpé a dit la vérité. Il répond le connaître de vue seulement pour l'avoir aperçu parmi les assassins. C'était le jeune homme sans barbe qui portait des chausses mi-parties. Mais il ne l'a pas vu frapper. Pour le reste, il est homme d'honneur, connu comme tel par tous les honnêtes gens.

On lui relit alors ses deux dépositions dans lesquelles, après avoir prêté serment, il persévère, sans rien ajouter ni retrancher. L'inculpé déclare qu'il a menti. Apelle persiste dans sa déclaration et le juge le renvoie à ses affaires.

Pour le second témoin, Licinius, Ebrion assagi répond ne le pas connaître ; en conséquence, il ne peut le récuser.

Licinius est sûr de l'avoir aperçu l'épée à la main parmi les assassins, mais lui non plus ne l'a pas vu frapper.

Corneille, après avoir bien regardé le prisonnier, le reconnaît pour être l'un des domestiques de Milon dont il a parlé. Il l'a vu servir à table au Petit Cerf et l'a rencontré le soir du crime avec son maître.

Ebrion fond en larmes. Il a raison, car la déposition du témoin constitue contre lui la troisième preuve, qui est la plus forte et ne laisse à l'erreur aucune place. Une telle preuve est dénommée intuitive lorsque les témoins ont vu le fait, qu'ils en déposent en nombre suffisant et qu'ils sont de la qualité requise. Tout ce qu'on peut ajouter est réputé surabondant ; contre une inculpation si solidement établie, la preuve contraire n'est pas recevable.

David Damas confirme la déposition de son patron. Ebrion proteste qu'il est resté toute la journée à la maison pour soigner les chevaux.

C'est maintenant à Nébulon d'être confronté. Les témoins reconnaissent son pourpoint rouge et ses chausses blanches ; mais l'accusé se défend. Que le diable l'emporte s'il a participé au meurtre !

On introduit Gérard Milon, qui le prend de haut à son ordinaire. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

témoin de Cos est un infâme et un parjure, incapable de déposer. Le fait est si public qu'il n'a pas besoin d'être prouvé. Apelle reconnaît Milon qu'il a vu porter des coups et prendre la fuite.

Le juge place Licinius en face du prévenu afin que celui-ci puisse le reconnaître ; ils sont ainsi figurés sur la gravure : Milon sur un escabeau, les fers aux pieds, couvert de liens ; le témoin lève la main. Ulpien est entre eux. Un sac rebondi sur la table contient, sans nul doute, les pièces du procès. Le gros livre, à côté, est certainement une Bible.

Milon ne connaît pas Licinius ; au contraire le témoin l'a vu parmi les assassins. Le noble sire proteste avec énergie.

Corneille confirme sa précédente déposition. Milon lève les yeux au ciel, puis se met à pleurer. Quand Damas est sorti, il s'écrie. « Tout le monde est contre moi ; ces gens-là veulent ma tête ! »

Apelle reconnaît Bernard Thrason ; l'inculpé prétend qu'il en a menti et prend Dieu à témoin de son innocence. Il invective successivement tout le monde, mais en pure perte et trop tard, après la lecture des témoignages.

Or il faut que l'accusé qui reproche un témoin, fasse connaître tout de suite les témoins par lesquels il entend prouver son reproche. Sinon il est déchu de tout droit. Les injures sont des paroles perdues.

Au contraire Apelle ne reconnaît pas Gnathon. Licinius, après l'avoir bien regardé, ne peut certifier qu'il ait pris part au meurtre. Corneille l'a vu servir à table au Petit Cerf. L'inculpé avoue le fait, mais il n'a pas entendu parler d'assassinat.

Damas ne le reconnaît pas. Gnathon sanglote.

Parasite est muet en face d'Apelle de Cos ; muet encore en présence de Licinius ; le témoin n'est pas sûr de l'avoir aperçu parmi les meurtriers. Corneille et Damas l'ont vu servir au Petit-Cerf. L'inculpé par son silence semble reconnaître le fait.

Le juge alors rend un édit aux termes duquel la procédure est transmise au procureur du roi, pour être par lui conclu ce qu'il appartiendra, et aux plaignants pour qu'ils demandent des dommages-intérêts. Le tout doit être retourné au juge dans le délai de trois jours.

Mais entre temps, le 18 janvier 1540, noble Didier Anippe, l'un des défaillants, se présente à la prison de la Prévôté, porteur de lettres de rémission dont il demande l'entérinement. La rémission diffère de la grâce en ce que celle-ci dispense seulement d'exécuter la peine, mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle laisse subsister la flétrissure et n'entraîne pas de plein droit la restitution des biens. On l'appelle en français : ung pardon ou rappel de ban. Au contraire le coupable qui a obtenu des lettres de rémission rentre dans ses biens, à moins, selon Balde, qu'ils n'aient été dans l'intervalle donnés ou vendus, car il serait contraire à la justice et à l'honnêteté que le fisc reprît ce dont il a disposé.

Le droit de pardon n'appartient qu'au roi, car à lui seul est permis de violer la loi en dispensant de l'appliquer. Et faut-il que cette violation ne soit préjudiciable à pas un particulier ; sinon le juge ne tiendrait nul compte du rescrit. Est-il rien en effet de plus convenable à la majesté souveraine que la clémence, qui, seule, permet aux princes d'imiter Dieu ? C'est le propre des rois de procurer le bien de leurs sujets et de guérir les maux dont ils souffrent. Il faut que chacun conserve l'espoir d'améliorer sa condition. Car telle est notre conception de la bonté divine, qu'il convient d'imiter dans la mesure de nos forces.

Anippe est conduit au tribunal au premier jour d'audience ; il comparaît là devant le juge, à genoux par terre, tête nue. Les parties civiles dûment appelées, le greffier lit les lettres du roi, cependant qu'une femme, sur la gravure, et un enfant qui brandit un jouet, écoutent avec ravissement se dérouler les phrases libératrices :

François, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir que nous avons reçu requête de noble Didier Anippe, seigneur des Arènes, âgé de vingt ans, lequel nous a exposé qu'il y a quatre mois environ, il était à table, avec noble Gérard Milon, seigneur du Pré Fauché, et plusieurs convives de lui inconnus, lorsque, dans la conversation, Milon raconta qu'il avait perdu un procès au Parlement par suite de l'habileté excessive de Me Chrisostome Crassus, mais qu'il saurait bien en tirer vengeance avant la fin de la semaine. Trois ou quatre jours après, Milon invita le suppliant à dîner avec Bernard Thrason et Claude Caligula, soldats, à l'auberge du Lion d'Argent, et là, pendant le repas, Milon appela un domestique et lui demanda s'il savait où se trouvaient les gens dont il lui avait parlé. Le domestique répondit qu'ils passeraient pour rentrer chez eux par la Croix du Tiroir. Alors Milon prit avec lui les deux soldats et deux de ses serviteurs : « Allons, leur dit-il, du courage ! Mettez-y toute votre énergie, et vengez-moi, je vous en conjure. Vous pouvez être certains que je tiendrai mes promesses. Marchons à leur rencontre. Pour vous, seigneur Anippe, j'ai confiance que vous ne m'abandonnerez pas. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Milon, Thrason et Caligula se sont jetés sur les trois bourgeois, l'épée à la main, mais un serviteur s'est défendu, ce que voyant le suppliant et ses deux domestiques, Egidius Gnathon et Ferdinand Parasite, ont tiré l'épée, non pas dans l'intention de frapper, mais pour porter secours à Milon et à ses amis, si par fortune, ils avaient le dessous dans le combat. Les trois hommes assaillis sont tombés, Dave s'est sauvé. C'est alors que le suppliant, craignant la sévérité de la justice et la rigueur des lois, a pris la fuite, n'osant pas rentrer chez lui qu'il n'ait au préalable obtenu notre grâce.

A quoi ayant mûrement réfléchi, et ceci considéré que le suppliant n'a frappé personne, mais que c'est à son insu qu'il s'est trouvé engagé dans l'affaire, sans nulle intention coupable, et que, dans toutes les autres circonstances de sa vie, il s'est toujours conduit en homme de bien, sans avoir encouru le plus léger reproche, nous voulons que lui soient octroyés notre grâce et notre pardon. Et comme il nous plaît mieux d'user de miséricorde que de recourir à la rigueur des lois, nous pardonnons au dit suppliant, et, en vertu de ces présentes, par une grâce spéciale, de notre plein pouvoir et autorité royale, nous lui pardonnons, remettons et effaçons sa faute, ensemble toute peine, amende et condamnation corporelle, criminelle et civile, laquelle à l'occasion dudit crime aurait pû être prononcée au profit de nous et de justice. Nous déclarons en outre toutes contumaces, s'il s'en trouve, révoquées. Et nous le rétablissons dans son honneur et dans tous ses biens qui ne sont pas acquis au fisc, mais sans toutefois préjudicier aux droits de la partie civile. Nous ordonnons à tous nos procureurs, tant actuels que futurs, de garder sur la présente affaire un silence absolu. Nous mandons et ordonnons à notre prévôt dans le ressort duquel le crime a été perpétré et à tous autres juges dans tous nos tribunaux et à tous leurs lieutenants, de laisser le dit sieur Anippe jouir, user et profiter en paix et complètement de notre présente grâce, indulgence et pardon, sans le troubler ni molester en aucune chose maintenant ni jamais. Et pour que notre volonté soit et demeure éternellement respectée, nous ordonnons d'apposer sur les présentes notre sceau. Fait et donné au Champ de Mars, au mois de novembre, l'an de grâce 1540 et de notre règne le vingt-sixième. Par le Roi, N.

La formule, sans doute, est longue ; mais s'il se découvrait dans le récit omission ou erreur, les lettres, réputées obreptices, seraient dépourvues d'effet. Anippe, d'après ses aveux, est-il coupable de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

meurtre ? Celui qui se joint à un assassin, non pas dans le but de tuer, mais seulement pour lui prêter assistance si quelqu'un veut l'empêcher de commettre son crime, encourt une peine un peu moins sévère que l'auteur principal. Et pourtant il est écrit : Quiconque peut secourir un homme et ne le secourt pas, le tue.

Anippe est interrogé. Il jure qu'il a dit la vérité et sollicite d'être admis à en faire la preuve. Le juge, par un édit spécial, enjoint au greffier de bailler copie des lettres de grâce aux plaignants et à leur procureur, lesquels se peuvent opposer à leur entérinement en les prétendant obtenues par surprise, ou fausses, ou contraires aux lois. Un délai de trois jours est imparti pour faire valoir leurs raisons, passé lequel il est statué sur leurs contestations. Les lettres sont alors transmises avec la procédure au procureur fiscal.

Anippe est confronté avec ses coïnculpés, qui sont entendus l'un après l'autre sur les déclarations relatées dans la grâce. Il en confirme la teneur et reconnaît les prévenus qui protestent. C'est la répétition de la scène des témoins.

Cependant la partie civile transige avec lui. Le ministère public donne à l'entérinement son consentement écrit. Tout le monde se trouve ainsi d'accord et le juge peut maintenant entériner les lettres, ce qu'il fait le 23 février 1540, dans les termes que voici : Vu le registre d'écrou de la Prévôté, sur lequel est mentionné que noble Didier Anippe s'est présenté en personne ès dite prison le 18 janvier 1540 ; vu les lettres de rémission obtenues par lui du roi notre sire, scellées d'un sceau de cire verte au bout d'un fil de soie, vu les pièces du procès, la transaction conclue entre les parties, reçue par H. et E., notaires du roi notre sire en ladite Prévôté, le 28 du mois de janvier de l'an du Seigneur 1540, de laquelle il résulte que les veuves et héritiers des défunts ont transigé avec Anippe et lui ont fait remise complète et définitive de tout ce qu'ils pouvaient prétendre contre lui, moyennant la somme de 1000 livres de France que lesdites veuves et héritiers des défunts reconnaissent avoir reçue... Toutes ces choses vues et dûment considérées, l'heureux Anippe, seigneur bien en cour, quitte en somme à peu de frais, est libre de sa personne et de ses biens.

Il faut toutefois noter que dans l'opinion de la Cour, ledit Anippe ne devra pas être renvoyé tant que justice n'aura pas été faite de ses coaccusés, et la sentence qui le concerne ne sera pas prononcée jusque-là ; car il se peut que ses complices révèlent contre lui des faits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui ne seraient pas relatés dans les lettres de grâce. Il convient pour être fixé d'attendre la fin du procès.

En relisant une fois de plus, sous le sceau de cire verte, le récit de l'assassinat, peut-être on ne se doute pas qu'un point, dans l'affaire si rabâchée, est encore obscur pour la religion du juge ; c'est la culpabilité d'Egidius Gnathon et de Ferdinand Parasite. Il résulte des pièces de l'instruction et de leur propre aveu qu'ils sont au service d'Anippe ; ils reconnaissent s'être ce jour-là trouvés avec lui. En troisième lieu, Anippe avoue que ses domestiques étaient à ses côtés, présents au meurtre ; autant de charges concordantes, qui toutefois ne permettent pas de prononcer une condamnation, parce qu'on ne peut juger sur de simples soupçons. Il convient donc, pour écarter toute chance d'erreur, d'employer la torture.

La torture, c'est la suprême ressource quand tous les moyens sont épuisés pour découvrir la vérité. Il n'y faut recourir que lorsque les inculpés sont déjà suspects, qu'il existe contre eux des charges si graves que leur aveu seul fasse défaut pour parfaire la conviction du juge ; et encore se faut-il appliquer, en réglant les conditions de cette torture, à conserver la vie des inculpés innocents ou promis au supplice. Enfin il n'y a lieu à question que dans les causes capitales, lorsque les faits sont très graves. Elle constitue alors une méthode fort efficace pour découvrir la vérité. Même, quand l'affaire est de conséquence, des gens de la plus grande qualité peuvent être torturés.

Mais faut-il plusieurs charges contre les prévenus ou bien une seule suffit-elle pour les envoyer à la question ? C'est un point remis à l'appréciation du juge. Sans doute on ne se contenterait pas d'une charge toute seule si elle était générale et lointaine, comme par exemple la mauvaise réputation de l'inculpé. S'agit-il au contraire d'une charge prochaine, se rapportant au fait lui-même, comme la déclaration d'un bon témoin visuel, tel qu'est Anippe en notre cas, cette charge suffit sans aucun doute.

Même quand rien n'est établi contre les prévenus, il arrive cependant qu'on les présente à la torture, mais c'est par mesure d'intimidation. On mène l'accusé dans la salle de la question ; on lui montre les tréteaux, les cordes et les baquets pleins d'eau ; on l'invite à se dévêtir ; on le menace, s'il ne dit la vérité de bonne grâce, d'employer quelque rudesse ; même on fait mine de lui attacher les pieds et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mains. Mais si la crainte ne lui arrache pas d'aveux, il faut le renvoyer sauf, parce qu'on ne doit pas tourmenter un inculpé lorsqu'il n'existe aucune charge contre lui ; c'est à l'accusation toute seule qu'incombe d'établir la culpabilité des prévenus.

On a soin de graduer la rigueur des tortures selon la force du patient, son âge et sa santé, selon aussi la qualité des personnes et la gravité du forfait. S'il se trouve qu'un accusé trop faible meure dans les tourments, le juge qui les lui a imposés à la légère ou par dol encourt la destitution.

Dans notre espèce, il existe incontestablement contre Gnathon et Parasite, qui sont des gens de peu, charges suffisantes pour les soumettre à la question. Et tel, Milles le déclare, est sauf correction son avis.

Le juge donc convoque son conseil, attendu qu'il est plus aisé de trouver la solution d'une affaire, alors que plusieurs personnes, gens de savoir, se réunissent pour la chercher [1]. Les hommes d'expérience consultés sont d'opinion qu'il échet, avant de passer outre au procès, de questionner dans la forme extraordinaire les domestiques d'Anippe sur les faits qui leur sont reprochés, à eux et aux autres inculpés. Le magistrat rend édit dans ce sens au Tribunal, le 28 février de l'an 1540. Seuls, en effet, les juges délégués peuvent donner leurs arrêts en toutes sortes de lieux ; ainsi le Prévôt des maréchaux de France tient ses assises en plein champ.

La sentence est exécutée le jour même. Des deux prévenus on commence par Parasite qui est le moins âgé, Pour qu'il soit à la douleur d'une sensibilité plus vive, on l'a laissé depuis la veille complètement à jeun.

« Il est conduit dans la chambre du conseil et, après avoir prêté serment, sommé par moi, Prévôt, de dire la vérité, il répond qu'il n'a pas pris part au meurtre et qu'il ne sait rien. Il est alors conduit par les bourreaux dans la salle de la torture pour y subir la question. On le dépouille de ses vêtements, puis le juge l'exhorte à dire la vérité. Il répond ne rien savoir de plus que ses précédents aveux.

Cela dit, l'accusé fait le signe vénérable de la sainte croix et jure au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Je me recommande au Dieu tout puissant, à la bienheureuse Vierge Marie et à tous les saints.

1. Cf. art. 112 de l'ordonnance de 1498.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Alors les exécuteurs lient avec une corde ses pieds et ses mains, l'étendent en l'air tout de son long, le visage en haut, et un petit tréteau est glissé sous ses pieds pour tenir le corps plus raide.

L'image mieux que le texte explique la position du patient. Tandis que le juge siège gravement sous son dais, que le greffier est là pour noter les paroles et les gestes, le pauvre homme en chemise, cuisses et jambes nues, barre toute la gravure de son corps raidi. Ses mains sont liées à des anneaux scellés dans le mur ; ses pieds joints ensemble sont attachés par une corde à un autre anneau fixé assez loin dans le plancher et, pour mieux tendre le tout, de manière à bien étirer les muscles, un tréteau est passé sous la corde. Le bourreau, à côté, en tient un autre en réserve. Des anneaux du mur à l'anneau du plancher, l'homme et les cordes de ses pieds et de ses mains forment une ligne droite inclinée de haut en bas ; le corps est tout entier suspendu dans le vide. Ainsi se donne la torture par l'eau en usage dans le Parlement de Paris.

Une autre gravure nous montre le supplice du brodequin. Le juge debout exhorte le prévenu qui pousse des cris, tout couvert de sueur et de sang ; un bourreau, derrière lui, le tient à bras le corps, tandis qu'un autre enfonce des coins le long de ses jambes à l'aide d'un énorme maillet.

Voici ensuite la torture toulousaine. Ici le patient est suspendu par l'épaule droite à une corde que deux hommes enroulent au moyen d'un treuil. Il a, attachée aux chevilles, une pierre d'un poids énorme ; ses mains derrière le dos sont liées par une corde que tirent trois bourreaux en sens contraire, afin de lui broyer les poignets. Le juge, tranquillement assis sur son trône, l'interroge avec placidité.

Mais revenons aux pintes d'eau du pauvre Parasite : « L'exécuteur lui étend un linge mouillé sur la figure, presse d'une main ses narines et de l'autre lui verse dans la bouche un premier pot d'eau. Il tâche de lui faire confesser la vérité, mais celui-ci ne confesse rien. Il en est de même au second, au troisième, au quatrième pot. Je lui demande alors s'il a pris part au crime et quels sont les assassins. — Il répond n'y pas avoir assisté et prend Dieu à témoin. — Le bourreau verse successivement le cinquième, puis le sixième pot ; l'homme continue à nier.

Demande : Egidius Gnathon se trouvait-il parmi les meurtriers ? — Il répond n'en rien savoir ; il pense toutefois que celui-ci, ayant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laissé leur maître commun rue Saint-Honoré, est rentré directement à l'hôtel de la Baliste pour faire les lits.

Un tréteau plus élevé est alors substitué au premier pour augmenter l'extension du corps et la souffrance du malheureux, qui crie avec force : Hei, hei, oui, j'ai assisté au meurtre, mais je n'ai pas tiré mon épée. — Le septième pot lui est encore versé ; il rejette de l'eau mêlée de sang. — Je lui demande si le jour du crime, il a constamment accompagné son maître depuis le souper jusqu'au moment de se coucher. Il répond affirmativement.

On lui délie alors les membres, on lui lave les mains, on remet en place les jointures des bras, puis on le transporte dans une autre pièce, où il est étendu sur un lit placé par terre devant un feu ardent. Sur interpellation, il déclare persister dans ses nouveaux aveux.

C'en est fini pour lui. Il arrive cependant, sans même qu'on découvre de nouvelles charges contre un prévenu, qu'il soit mis à la question une seconde fois pour faire connaître ses complices [1].

Les aveux obtenus par la torture ne permettent pas tout seuls d'asseoir une condamnation, sauf peut-être quand les déclarations du patient présentent un caractère manifeste d'évidence. Précisons ce point. L'aveu que le coupable fait dans la peur d'être démasqué suffit à le confondre. Mais l'aveu arraché par la crainte des tourments a besoin d'être réitéré hors du lieu de torture. Telle est à la fois l'opinion de Bartole et la pratique de Paris, ainsi qu'il résulte d'un arrêt rendu le 6 août 1535 contre Marcel Marine, bourreau. L'aveu est obtenu par crainte de la torture lorsque l'inculpé est conduit dans la salle de la question et qu'on lui attache déjà les mains derrière le dos. De même si le juge lui a déclaré qu'il sera privé de nourriture et de boisson jusqu'à ce qu'il ait avoué.

Le temps au bout duquel il faut que l'aveu soit renouvelé n'est pas fixé par la loi [2]; mais l'usage est de laisser s'écouler un jour et une nuit. Le patient est alors ramené dans le lieu public du jugement, et là, il est interrogé en présence du greffier et de gens notables, tels que les avocats. Ainsi Parasite est reconduit au tribunal le lendemain de la scène de torture. En présence de témoins, il persiste dans

1. Cette pratique paraît contraire aux prescriptions de l'article 114 de l'ordonnance de 1498, laquelle défend de réitérer la torture sans nouveaux indices.

2. Milles se trompe sur ce point. L'article 113 de l'ordonnance de 1498 stipule que le prisonnier doit être réinterrogé le lendemain de la torture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses aveux qu'on lui relit, sans y rien ajouter, ni en retrancher rien.

Le motif de ces précautions, c'est qu'on ne peut pas, d'après Milles, se toujours fier aux déclarations arrachées par les tourments, bien qu'il leur arrive très souvent de mériter créance. La torture est, à le bien prendre, un procédé d'instruction qui présente des dangers ; il se peut qu'elle altère la vérité. Tel inculpé se moque des tourments, duquel on ne peut rien tirer. D'autres aiment mieux mentir que d'endurer la question ; ils accusent les autres et eux-mêmes. D'autres enfin, et ce cas est très fréquent, trouvent un moyen de se rendre insensibles à la douleur. Par exemple, on peut, d'après un grand théologien, porter écrit dans le dos un verset du psaume IX, Contere brachium peccatoris. Même résultat en buvant une dissolution de la pierre dite Méfites, du nom de la ville de Méfis ; la recette est donnée par le Grand Albert dans son livre des Secrets de la Nature. Certaines gens prétendent aussi que l'opium engourdit la sensibilité. C'est pour cela que Milles, lorsqu'il était avocat à Toulouse, a vu raser à des accusés soumis à la torture les cheveux et tous les poils du corps, sur l'ordre de M. Bertrand, prévôt du roi et de son lieutenant, pour leur ôter le moyen de se soustraire à la souffrance et obtenir, grâce à cette précaution, dans une seconde épreuve, des aveux que le patient avait refusés dans la première. « Il est bon que les juges soient au courant de ces procédés pour agir en conséquence. »

C'est maintenant le tour de Gnathon d'être questionné. A peine a-t-il les membres fixés aux anneaux et le corps tendu, qu'il commence à crier : « Jésus, Jésus, je meurs, vous m'assassinez. Je suis d'Église et je demande qu'on me renvoie au juge ecclésiastique. » — Prétexte misérable, les clercs étant torturés tout aussi bien que les laïques. Même les dimanches et jours de fêtes, on questionne et on pend, attendu qu'on ne saurait immoler à Dieu une plus agréable victime qu'un coupable pervers. Et ainsi encore Milles l'a vu pratiquer à Toulouse par le lieutenant de M. Bertrand qui, le jour même de Pâques, fit fouetter un coupeur de bourses et le condamna à l'exil.

On verse à Gnathon le premier pot. Il le rejette, ayant l'air de vouloir parler. On lui lâche le nez ; il reprend haleine et s'écrie : je meurs, je suis mort.

Le juge, déçu, l'exhorte à dire toute la vérité, à confesser qu'il a pris part au meurtre. Il répond qu'il mourra plutôt que d'endurer pareil supplice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On lui verse dans la bouche un second pot ; il rejette toute l'eau qu'il peut, mais n'avoue rien. Après le troisième pot un frisson le secoue tout entier. Le juge lui demande qui a commis le crime ; il refuse de répondre.

Les exécuteurs glissent alors le grand tréteau sous la corde.

Le patient s'écrie : comme je souffre ! Vous allez me faire mourir sans confession ! Voulez-vous m'obliger à mentir en me tourmentant de la sorte ? Mon Dieu, délivre-moi de ces bourreaux !

On lui verse le quatrième pot. Son ventre commence à enfler ; mais il ne veut rien dire.

Il avale encore le cinquième et le sixième pot, sans faire le moindre aveu.

On le détache alors, on l'étend près du feu et on lui présente pour se restaurer du pain et du vin. — Le procès-verbal ne porte pas s'il mangea de bon appétit.

Il a beaucoup gémi, mais il n'a rien avoué. Voilà purgées toutes les charges qui existaient contre lui. Par son obstination il gagnera d'être mis en liberté.

C'est, quand le patient n'avoue pas, le plaignant à son tour qui est passible envers lui de dommages-intérêts, à moins qu'il n'y ait contre l'accusé des présomptions très fortes. Et, dans ce cas, il est bien déchargé des suites de l'information déjà faite, mais non pas de tout soupçon par rapport au délit, ainsi qu'il est écrit dans la loi Julia de adulteriis.

Les déclarations faites par le patient dans les tourments, relatives à des tiers, sont considérées comme un témoignage et ne peuvent être révoquées par la suite. Mais ce n'est pourtant pas assez d'une telle dénonciation, hoquetée dans la souffrance, pour qu'on puisse arrêter, torturer les gens que le malheureux a nommés comme ses complices, si du moins sur eux nulle autre charge ne pèse. C'est, selon la qualité des personnes, une présomption légère ou grave que fait naître contre eux la désignation arrachée.

*

Ici s'intercale, dans l'ouvrage de Milles, un traité en forme, très savant, où sont exposées avec références, en termes précis et consacrés, les théories du vieux droit pénal. Est-ce pour reposer, par ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

belles abstractions, nos oreilles où bruit encore le cri des hommes torturés?

Dans l'usage du royaume de France, quiconque a tué, soit avec préméditation, soit par sa faute légère, même très légère, est puni de mort, s'il n'obtient des lettres d'abolition du roi. Et ceci est conforme au droit divin, puisqu'il est écrit : celui qui a tué, périra.

La preuve testimoniale présente bien des périls, car les dépositions n'aboutissent très souvent qu'à obscurcir l'affaire. Les témoins cachent la vérité qu'ils savent et s'appliquent à égarer la justice. Aussi le faux témoignage ne saurait être l'objet de trop sévères menaces. Il faut connaître non seulement la moralité des personnes qui s'offrent à déposer, mais aussi leur rang, car on ne saurait recevoir les déclarations de gens du trop menu peuple dont on ignore les antécédents. Il faut que l'honorabilité des témoins soit d'un contrôle aisé; mais malgré toutes les précautions requises, leur complaisance cause une foule d'erreurs.

L'indice est une conjecture probable, mais nullement nécessaire et d'où la vérité peut être absente. Les indices sont douteux ou indubitables. Les indices non douteux sont ceux qui sont ainsi qualifiés par la loi. La rencontre d'indices concordants peut aussi manifester la vérité de façon non douteuse.

Sont des indices : la haine, les menaces proférées, la mauvaise réputation, la fuite, la pâleur du visage, la connaissance de la maison dans laquelle le crime a été commis, le sang sur l'épée, le fait même de porter une épée. Le mensonge est un très grave indice.

Les indices non douteux sont les cas assimilables aux flagrants délits. Par exemple : un homme est surpris dans une maison où se trouve une jolie femme, l'adultère est flagrant, surtout s'il l'embrasse.

Deux indices certains ou deux présomptions font une preuve complète, si elles s'étaient de quelques autres charges. Mais une simple présomption ne suffit pas pour prononcer une condamnation criminelle.

Dans l'usage du royaume, les peines sont arbitraires. Entendez, non pas que le juge a le droit d'aggraver ou d'adoucir le châtiment selon sa fantaisie, mais bien qu'il a ce pouvoir après examen de la cause et qu'il le garde jusqu'à sa sentence rendue ; ainsi le grand nombre des brigands nécessite un exemple rigoureux ; parfois au contraire il convient d'user de mansuétude. Et de même le juge peut choisir entre les manières d'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fliger la mort, qui sont : le bûcher, la potence, ou la décollation, parce qu'il peut faire grâce d'une peine mais non pas de la vie. Il choisit le supplice en conscience selon le rang, l'âge, ou la conduite antérieure du condamné. Les nobles, barons et gens en place, lorsqu'ils ont mérité de mourir, doivent avoir la tête tranchée, tandis que le commun, les domestiques, les gens sans aveu sont brûlés ou pendus au gibet...

Plaignons un peu nos ancêtres, qui, sous la robe fourrée, durent si souvent porter leur choix parmi l'assortiment des supplices ! Dans cinquante-cinq cas que Milles énumère la mort est encourue.

Celui qui, en haine du nom chrétien, a jeté des pierres sur un chrétien, doit être brûlé avec tous ses complices. Doit périr aussi celui qui ravit une vierge, particulièrement si elle est consacrée à Dieu, ou une femme mariée. Il est si naturel que l'adultère soit puni de mort que c'est un exemple qui se présente de lui même sous la plume.

Doivent périr celui qui sacrifie aux idoles, celui qui trouble à dessein l'office divin, celui qui sciemment a donné une seconde fois le baptême, celui qui teint des tissus de pourpre.

Punis de mort aussi les fournisseurs de blé aux armées, qui font trop de bénéfices, les faux-monnayeurs. Celui qui a mis le feu volontairement doit périr par le feu.

Sont punis de mort les voleurs de grands chemins et ceux qui trahissent leur prince ou conspirent contre lui ou contre leur seigneur ayant juridiction spirituelle ou temporelle, tel que comte, évêque ou baron.

Le parricide doit être jeté à l'eau cousu dans un sac. L'esclave qui a eu des relations avec sa maîtresse est brûlé et la maîtresse a la tête tranchée.

Enfin on punit de mort les suicides et une infinité de crimes contre les mœurs.

Les plus vieux textes de Rome ou d'ailleurs sont toujours en vigueur. Faut-il espérer que certains au moins, dont les injonctions au XVIe siècle paraissent un peu démodées, n'étaient plus d'une application très courante ?

La vieille condamnation à travailler dans les mines s'est changée dans l'obligation plus moderne de ramer à temps ou pour toujours sur les galères du roi. Milles, on le devine, a soin de nous faire connaître qu'il a pour sa part fourni bon nombre de rameurs à la marine fran-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çaise. S'en vont ainsi voguer ceux qui détournent des filles très mineures, ceux qui donnent des breuvages pour faire avorter ou qui emploient des philtres d'amour, et aussi ceux qui ouvrent le testament d'une personne vivante ou qui livrent des pièces déposées entre leurs mains.

Une seconde peine est la perte du droit de cité. Vient ensuite le bannissement ; la rupture de ban est punie de mort.

Les peines moindres sont les châtiments corporels, l'amende, la destitution, l'interdiction appliquée aux avocats, aux notaires, la défense de faire le commerce aux accapareurs.

Il est des cas enfin, même nombreux, où sans mettre en branle la machine pénale, il est permis à chacun de se faire soi-même justice. Ainsi a-t-on le droit de tuer les voleurs de grands chemins et les gens qui vous attaquent la nuit : mieux vaut prévenir leurs crimes que d'avoir à les réprimer. La loi prononce de plein droit la condamnation quand il serait trop long d'attendre la sentence du juge ; c'est pourquoi l'homme qui profère contre quelqu'un des menaces de mort peut être par celui-ci exécuté sur-le-champ.

De même lorsqu'un criminel refuse de venir devant le juge et qu'il n'existe aucun moyen de l'y contraindre, il est licite d'appliquer soi-même le châtiment.

Il est permis d'appréhender son débiteur en fuite et de prendre tout l'argent qu'il a sur lui. Aussi bien les créanciers, pour contraindre les récalcitrants, ont le choix des méthodes, et voici par exemple un conseil pratique que Milles leur donne : si le débiteur s'abstient de sortir de chez lui, on ne peut le faire arrêter pour sa dette ; il faut obtenir sa condamnation pour mépris d'un mandat de justice, après quoi on l'appréhendera tout simplement en sa maison comme en matière criminelle. Puis une fois l'homme en prison le créancier n'a plus qu'à l'y faire garder jusqu'à son remboursement.

Il est permis encore de tuer le ravisseur d'une jeune fille, permis au mari de tuer de ses mains celui qui attente à la vertu de sa femme ; et voici la raison qu'en donne Homère : « Les Atrides, dit-il, c'est-à-dire les grands, ne sont pas seuls à aimer leurs épouses. » Aussi le mari a le droit d'aller chercher sa femme dans une maison étrangère comme il ferait d'une esclave fugitive, malgré l'opposition du maître de cette maison.

Le mari ne doit point abandonner sa femme, sous peine d'excom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

munication, encore qu'elle ne se veuille corriger et même si elle a attenté contre lui ; à moins toutefois qu'elle n'ait forniqué. Car si la femme a péché envers lui, il la peut juger en vue de sa correction, mais sa sentence est dispensée des formes judiciaires. Il peut la tenir enchaînée dans sa maison, la battre, la réprimander, la faire jeûner. Il doit s'abstenir de la frapper trop violemment parce qu'elle est de condition libre, mais c'est son rôle de chef de famille de punir avec modération. Que si seulement l'atrocité du crime excède les limites d'une correction domestique, c'est au juge qu'il appartient d'en connaître. Ainsi la loi a voulu que les femmes fussent soumises à leurs maris et presque leurs servantes. La femme se doit voiler la tête parce qu'elle n'est pas l'image de Dieu, afin que sa soumission paraisse aux regards de tous, en mémoire du péché originel. Car elle n'est pas formée du même limon dont Adam a été pétri, mais de la côte même d'Adam, ce qui prouve bien que l'homme est la tête et le chef de la femme. Aussi la femme doit-elle toujours être rendue à son mari, hormis dans les trois cas suivants : quand elle est publiquement adultère, quand elle a juste motif de craindre les sévices du mari, enfin quand les époux sont parents au degré prohibé.

Est-il une autre circonstance où les particuliers se peuvent substituer au juge? Bartole proclame qu'on a le droit, pour défendre un étranger duquel on n'est pas allié, de frapper son agresseur. Car la nature a créé entre nous une sorte de parenté comme descendant tous d'Adam, et c'est une faute de ne pas secourir son prochain dans la mesure de ses forces, ou, si l'on ne peut faire plus, il faut du moins appeler à l'aide. Il semble pourtant qu'on ne soit pas tenu de défendre autrui, parce qu'il est permis de faire payer son assistance ; c'est donc que cette assistance n'est pas obligatoire, sans quoi le prix du secours pourrait être répété comme indûment versé. Il est vrai qu'on donne aussi de l'argent aux officiers publics, qui n'en sont pas moins tenus de remplir gratuitement les devoirs de leur charge. L'intérêt général réclame qu'on étende les termes de la loi, parce qu'en faveur de la religion beaucoup de dérogations sont apportées au principe.

Mais prenons garde d'aller trop loin, car il est des gens qui d'eux-mêmes se jettent au-devant du péril. Aussi de bons esprits restreignent-ils aux seules personnes investies d'une parcelle de la puissance publique l'obligation de porter secours aux inconnus. « Si donc moi, simple particulier, je vois frapper un clerc, sans être pour rien dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son agression, je ne crois pas que je serai excommunié pour n'être point venu à son secours, bien que ce soit peut-être un péché de ne pas le défendre dans la mesure de mes forces ; car nul n'est excommunié pour le fait d'autrui, à moins qu'il n'y ait participé. »

***

Laissons, à la lumière de ces principes, Milles examiner avec minutie le cas de chacun des inculpés, additionner les charges, scruter les indices, peser les témoignages, compter à loisir les preuves. Et sans nous attarder aux détails abstrus de cette redoutable arithmétique judiciaire, allons droit au jugement qui, de sa majesté sereine, couronne l'édifice, dernière et suprême formule de ce long formulaire.

Vu donc, dit le juge, le procès par nous instruit contre les nobles, ou soi-disant tels, Milon, Anippe, etc.., la plainte des parties civiles, avis pris de personnes habiles en cette partie, pour les causes renfermées dans ledit procès... — C'est en effet l'usage de ne pas motiver les sentences, mais néanmoins elles sont présumées conformes aux lois en raison de l'autorité judiciaire dont elles sont revêtues. — Pour ces causes, nous avons condamné et condamnons les susnommés, atteints et convaincus du crime d'assassinat, à savoir : Gérard Milon à avoir la tête tranchée par la main du bourreau, exécuteur de la haute justice, sur un échafaud dressé à cet effet proche la Croix du Tiroir à Paris, en expiation de son crime, pour sa tête être plantée au bout d'une pique au sommet de la porte de la rue Saint-Honoré, son corps pendu au gibet de Montfaucon et ses biens confisqués, hors 400 livres parisis que nous adjugeons à chacun des plaignants ; Bernard Thrason, soldat, et Henri Nébulon à être pendus à des potences qu'on dressera de chaque côté de l'échafaud de Milon ; Claude Caligula, aussi soldat en fuite et contumax, convaincu de meurtre, à être pareillement pendu en effigie ; Jacques Ebrion, l'autre domestique de Milon, à recevoir le fouet dans les carrefours et lieux accoutumés pour être ensuite banni hors du royaume à perpétuité, tous les biens desdits Thrason, Nebulon, Caligula, Ebrion, étant également confisqués, sous réserve d'une somme de 100 livres que nous attribuons à titre de dommages-intérêts à chacun des plaignants et d'une amende de 50 livres au profit du fisc.

Ferdinand Parasite, domestique d'Anippe, qui vient d'être soumis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la torture, est ensuite condamné à faire double amende honorable et utile. Nu en chemise et à genoux, tenant à la main un cierge ardent du poids de 4 livres, il demandera pardon public dans le prétoire du tort qu'il a fait aux plaignants par le meurtre des défunts, disant et confessant que c'est méchamment, témérairement et sans droit qu'il a donné assistance aux meurtriers, qu'il en a un profond et sincère repentir, qu'il regrette amèrement ce qu'il a fait, qu'il demande pardon à Dieu, au roi, à justice et aux plaignants et qu'il ne recommencera plus. Et pour l'amende utile, il versera à chacune des parties civiles 20 livres parisis à titre de dommages-intérêts et 10 livres au profit du fisc, lesquelles amendes devront être acquittées avant qu'il ne sorte de prison, le tout sous peine du dernier supplice en cas de désobéissance.

Egidius Gnathon, l'autre domestique d'Anippe, qui n'a pas fait d'aveux, et André Irus, gagne-denier, seront, de l'avis du conseil, mis en liberté, assignation leur ayant été donnée à comparaître en justice au domicile par eux élu, et reçus à se défendre par procureur contre les plaignants, pour être par le juge statué ce qu'il appartiendra, tous droits et dépens réservés [1].

La condamnation est prononcée le 1er mai de l'an 1540 en présence du greffier qui l'enregistre au livre des sentences. Les criminels, sur la gravure, sont en chemise, à genoux, liés ensemble par une corde, des fers aux pieds. Le juge siège entouré d'assesseurs [2].

Quand le jugement n'est pas frappé d'appel, le greffier accompagne les prisonniers jusqu'à l'endroit du supplice, qui a lieu le jour même ; car, en cas d'homicide ou de crime grave, le châtiment ne saurait être différé, quand même les condamnés prétendraient posséder des secrets d'État ; ils devaient les révéler plus tôt.

Comme donc nos gens étaient menés par les exécuteurs à la Croix du Tiroir, un certain sieur du Pont alla trouver le prévôt et lui remontra que les condamnés n'étaient pas seuls à pouvoir relever appel, mais que tout le monde le pouvait faire à leur place, même sans mandat de leur part. Les lois de la nature et de l'humanité veulent que tout appel soit entendu, quand même l'appelant n'aurait dans l'affaire aucun intérêt personnel, quand même les condamnés auraient

1. Cf. art. 119 de l'ordonnance de 1498.

2. La publicité de la sentence est prescrite par l'art. 116 de l'ordonnance de 1498. Elle ne tarda pas à disparaître dans la pratique (Imbert, t. III, ch. xx, n° 5).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

acquiescé au jugement et protesteraient contre l'appel. Car les hommes sont tous parents, comme descendants d'un père commun, et se doivent de mutuels services. Mû par ces raisons d'humanité, le sieur du Pont fait appel de la sentence au nom des condamnés et demande qu'il soit sursis à l'exécution ; il déclare qu'au cas où le juge refuserait d'admettre son intervention, il en appellerait à toutes les personnes présentes : c'est son droit que Bartole reconnaît. L'appel est donc admis et les accusés sont reconduits en prison. Le livre finit bien.

Mais l'illustrateur ne saurait s'accommoder de cette conclusion étriquée. Comme au public d'alors, il faut pour son plaisir le supplice promis : le voici qui se déroule parmi une foule de peuple aux fenêtres et sur les toits. La charrette est déjà vide. Milon, à genoux, est en prière; un moine l'exhorte, un bourreau derrière lui pèse sur sa tête pour découvrir la place où frapper de son large glaive. Des complices, l'un déjà se balance au gibet, l'autre en montant l'échelle fatale compte les degrés qui le séparent de la mort.

Tel est ce livre d'un praticien habile, respectueux des usages et des textes, attentif seulement à les colliger dans l'ordre le meilleur ; il critique peu, mais il donne des conseils, et d'une science inlassable conduit aux sources du droit. Est-ce sa faute si les sources sont parfois bien étranges et lointaines, et si le droit de son temps, comme un ruisseau naissant coule parmi les durs cailloux et se perd souvent dans la brousaille des rives ? Est-ce sa faute si les ordonnances royales et les édits romains, si le droit canon et la loi civile, si les Livres Saints et l'opinion des professeurs étrangers déterminent tour à tour ou tout ensemble en un bizarre mélange la procédure et les sentences ? Milles du moins a rempli de tout son zèle la besogne méthodique qu'il s'était assignée. Il n'a pas dépendu de lui de faire régner l'ordre dans cette confusion tragique où le passé trop souvent opprime le présent. — Lecteur, sois-lui indulgent. Les taches de son livre, il a dessein de les effacer, quand Dieu lui accordera enfin ce repos dans les lettres, objet de son désir, quand son âme s'épanouira au délicieux commerce des muses, où il si est doux de vieillir.

Grâce à Dieu,
La vie de l'homme est un combat.

MARC CHASSAIGNE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un Page de la Comtesse d'Artois

(1787-1790)

LOUIS DE PATRIS

Parmi les sources historiques les plus fraîches et les plus inexplorées, il faut citer les correspondances familiales, conservées dans les archives particulières. La publication de quelques-unes des lettres que Louis de Patris, page de la comtesse d'Artois, adressa à son père, de 1787 à 1790 (1), n'apportera sans doute pas à la grande histoire de notable contribution, mais elle a paru intéressante en ce sens qu'elle révèle certains côtés de la vie d'un jeune homme, brusquement transplanté de la province à la Cour, et surtout qu'elle donne le reflet de l'impression produite, sur un esprit de seize ans par les premiers événements de la Révolution française.

Louis-Joseph de Patris-Cougousse naquit à Rodez, le 14 novembre 1773, de François-Bernardin de Patris, seigneur de Cougousse et de Labro, et de Catherine-Christine de Mathat. Il fut l'aîné de neuf enfants, cinq filles et quatre garçons, dont deux devaient mourir aux armées de l'Empire. La vie que menaient les siens était une vie patriarcale, partagée entre des séjours à la ville et aux diverses « campagnes », comme on disait, faite de relations avec la société nombreuse qui existait encore, coupée de plaisirs modestes mais francs, inspirée à la fois par la simplicité des goûts, l'ignorance du luxe et la médiocrité de la fortune. De telles familles n'étaient pas rares en Rouergue sous l'ancien régime. Elles donnaient leurs fils à la patrie ou à l'Église, et les filles sans dot ni beauté qui se voyaient interdites les portes du mariage et que n'attirait pas le cloître, vieillissaient dans la sécurité de la maison fraternelle, se rendant utiles et se pliant sans amertume à leur tâche obscure et bienfaisante.

En 1787, Louis de Patris avait quatorze ans. La carrière militaire l'attirait déjà, et, comme le meilleur chemin de l'armée était pour certains le chemin de la Cour, c'est vers la Cour qu'on voulut d'abord

(1) *Archives du Château de Cougousse.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le diriger. Il suivait ainsi la trace de son aïeul qui, avant d'obtenir une compagnie dans le régiment de Navarre, avait servi, en 1703, comme page de la duchesse de Bourgogne.

L'appui indispensable pour se faire agréer à Versailles fut offert au jeune homme par un ami de son père qui occupait alors dans la maison du comte d'Artois un rang éminent, le baron de Castelnau. Jean-Baptiste-Gédéon de Curières, baron de Castelnau, était né en Rouergue en 1734. Sa carrière avait été rapide et brillante : reçu en 1750 page du roi dans sa grande écurie, nommé capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Cravates en 1760, lieutenant-colonel de ce régiment en 1770, premier fauconnier de M. le comte d'Artois en 1773, il obtint, cette année même, les honneurs de la Cour, fut nommé ministre de France en Suisse en 1783, brigadier des armées du roi en 1784 et maréchal de camp en 1788. Il avait été mêlé à l'affaire du collier et c'est lui qui fit arrêter Villette, l'auteur des contrefaçons de la signature de la reine. Il semble bien qu'en 1787, le baron de Castelnau et le comte d'Estaing aient été les deux hommes les plus en vue du Rouergue. C'est par l'intermédiaire du premier que Louis de Patris fut accepté parmi les pages de Mme la comtesse d'Artois.

Marie-Thérèse de Savoie, fille d'Amédée III, roi de Sardaigne, sœur cadette de la comtesse de Provence, avait épousé le comte d'Artois en 1773. « Cette princesse, dit Mme d'Oberkirch, était petite, douce, ingénue, généreuse et pleine des plus admirables qualités ; elle avait un fort beau teint, mais le nez un peu long[1]. » Mme de Boigne la peint sous un jour moins flatteur : « Mme la comtesse d'Artois, écrit-elle, était beaucoup plus laide [que sa sœur] et parfaitement sotte, maussade et disgracieuse. C'est auprès des gardes du corps qu'elle allait chercher des consolations des légèretés de son mari[2]. » Il est certain que des pamphlets de l'époque lui reprochaient sa liaison avec un certain des Granges, beau cavalier, fils d'un maître de poste. Mais tout l'entourage de la reine était en butte à la médisance, plus souvent à la calomnie. On ameutait cyniquement l'opinion contre la famille royale et la Révolution se préparait ainsi dans l'ombre.

En tout cas, la comtesse d'Artois qui « se cachait comme un sylphe dans ses rideaux quand, au moment de son lever, il lui fallait s'ha-

1. *Mémoires*, I, 200.
2. *Mémoires*, I, 36.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

biller devant une nombreuse assistance[1] », était une princesse timide, modeste et simple, vivant à l'écart, incapable de retenir le prince séduisant et volage qui était son époux, car le comte d'Artois n'avait pas seulement hérité de la beauté de son aïeul Louis XV. Il eut des scandales retentissants et des maîtresses illustres, depuis les boudoirs de Versailles jusqu'aux coulisses de l'Opéra. Heureuses victimes, chansonnées mais enviées, comme Mlle Duthé, courtisane célèbre, qui résidait au Palais-Royal, ce qui faisait dire — au comte de Provence, assurait-on — par une spirituelle et méchante allusion au mariage du prince, son frère, qu'ayant eu une indigestion du gâteau *de Savoie*, il venait chaque soir prendre *du thé* au Palais-Royal.

C'est au milieu de cette Cour que Louis de Patris allait vivre trois années. Il partit au début de 1787. M. de Roquefeuil, qui était lié d'amitié avec son père et avait lui-même un fils aux pages du roi, avait offert de le conduire en février à Versailles, mais, dès le 3 janvier, le jeune Louis quittait les siens, sous la tutelle de M. Bodet, procureur du roi en l'élection de Rodez. Ils passèrent à Caussade le 6 janvier et « partirent le 7, bien joyeux et en bonne compagnie dans la diligence de Paris », où ils arrivèrent le 14. « M. votre fils, écrit M. Bodet à M. de Patris, a été pris le même soir par un valet de chambre de M. le baron de Castelnau. Il est encore à Paris. J'ay vu avant hier M. le baron de Castelnau qui m'a dit devoir partir un de ces jours pour Versailles et ammener avec luy M. votre fils duquel il est très content. Il m'a fait son éloge sur touttes les bonnes qualittés qu'il possède. »

La première lettre que Louis de Patris adresse à son père est datée du 15 janvier, lendemain de son arrivée. Il lui raconte son voyage et son débarquement à Paris : « Mon très cher père, écrit-il, vous avez dû voir par la lettre que je vous écrivis de Limoges que notre voyage avait été heureux jusques en cette ville. Il ne l'a pas moins été jusqu'à Paris ou, pour mieux dire, jusques à quelques lieues de Paris. Que cela cependant ne vous allarme pas. L'essieu de la diligence cassa à Arpajon : cependant elle nous conduisit jusques au village de Longjumeau, où, ne trouvant ni voiture, ni fiacre, nous fûmes obligés d'aller à pied jusques à la croix de Berny, où nous nous mîmes dans un mauvais cabriolet qui nous conduisit jusques à Paris. Nous débar-

1. *Correspondance de Kagenœck*, 15 janvier 1784.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quâmes, selon nos conventions, à l'hôtel de Toulouse où l'on m'apprit que M. le baron de Castelnau m'avoit envoyé chercher trois fois la veille et qu'il enverroit encore ce soir ; et en effet, un de ses gens vint me prendre et m'a mené chez M. le baron qui est à Versailles et ne doit arriver que demain. Aussitôt qu'il sera venu et qu'il m'aura dit ce qu'il juge à propos de faire, je vous le marquerai. »

Quelques jours après, Louis de Patris était installé page de la comtesse d'Artois. La lettre qu'il écrivit à cette occasion à sa famille n'a pas été conservée, mais on peut en deviner le sens, en lisant la réponse que son père lui adressa, le 11 février, car le vieux gentilhomme — dont M. de Barrau nous a laissé dans ses *Mémoires* ce portrait : « M. de Cougousse père, vieillard à perruque poudrée et à grands airs, assez irascible » — n'écrivait à personne, même à son fils, sans rédiger un brouillon de lettre et quelques-unes de ses réponses nous sont ainsi parvenues.

« Je suis charmé, mon cher fils, disait-il, d'avoir reçu de vos nouvelles. Nous étions très impatiens d'apprendre que vous étiés déjà reçu et installé page de Madame, comtesse d'Artois[1]. Quoique M. le baron de Castelnau nous eut marqué qu'il comptoit vous mener à Versailles le 20 janvier dernier et vous remettre entre les mains du gouverneur des pages, nous n'avions rien sçû de positif sur le moment de votre réception ni sur les formalités qui sont d'usage en pareille circonstance. J'aurois été aussi bien aise de scavoir le nombre et le nom de vos nouveaux camarades et de M. le gouverneur des pages. Ce petit détail nous intéresse beaucoup et j'espère que, lorsque vous serez un peu mieux accoutumé, vous nous en fairés part et que vous trouverés quelque heure dans l'intervalle de vos exercices pour nous écrire des lettres un peu plus détaillées. Pour les petits tours que l'on vous a joués en arrivant, c'est une affaire d'usage..... il ne conviendrait pas de s'en fâcher, il ne faut qu'y opposer une honnette plaisanterie et être le premier à en rire avec les autres. Cela finira surement dans peu, surtout lorsqu'il y aura quelque nouveau venu.....

1. « On disait, d'après l'usage, Monsieur, comte d'Artois, comme si le mot Monsieur était une désignation des enfants de France issus en ligne directe du souverain ou de l'héritier présomptif, tandis qu'on disait M. le duc de Berry, qui était de la ligne collatérale. » (Cte de France d'Hezecques, *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, p. 63.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je vous exhorte à bien vous conduire et à profiter des leçons de tous vos meitres. »

Dans une seconde lettre, M. de Patris donne à son fils d'aimables conseils : « Quelque intérêt que nous prenions à votre santé et quelque satisfaction que nous ayons de recevoir de vos nouvelles, je vous observerai cependant qu'un peu plus de détail sur ce qui s'est passé depuis votre arrivée à Paris et à Versailles et depuis votre réception aux pages nous fairont grand plaisir. Toutes les petites circonstances nous intéressent beaucoup et, en nous racontant tout ce que vous avés vu, vous vous formerés un peu à écrire. Votre stile n'est point soigné, vous écrivés sans réflexion et, comme on dit, à cours de plume : il seroit bon de réfléchir un peu vos lettres ou d'en faire un brouillard avant de les mettre au net. Je suis persuadé que, malgré vos occupations, vous trouverés le temps de donner de vos nouvelles à vos parents et de remplir un devoir qui doit vous être aussi agréable à vous qu'à moi. J'ignore le motif qui a décidé M. le baron de Castelnau à vous faire porter votre nom de famille[1] : il est nécessaire cependant de suivre ses conseils, il ne peut vous en donner que de bons... Pour ce qui est des petits tours qu'on vous a joués en arrivant, je vous avois prévenu là-dessus. Il ne faut que rire avec vos camarades, bien prendre la plaisanterie et ne point se fâcher tout de bon. Cela finira surement dans peu, mais si cela alloit trop loin, vous fairiez fort bien d'en parler à M. le baron de Castelnau, dans le plus grand secret. Je suis bien aise d'apprendre le nom et le nombre des pages ainsi que celui de M. le gouverneur. Marqués-moi si vous avez été présenté à M. le marquis de Chabrillant, premier écuyer, et si vous avez vu M. l'abbé Marie[2] et de Viguier[3] : ils peuvent vous être utiles pendant votre séjour à Versailles et vous leur avés été annoncé. »

1. Sous l'ancien régime, on délaissait volontiers son nom patronymique pour adopter celui d'une terre. C'est ainsi que les Patris s'appelaient couramment M. de Cougousse ou M. de Labro.

2. Joseph-François-Marie, né à Rodez le 25 novembre 1738, de François-Marie, orfèvre, et de Rose Reverdin, prêtre, sous-précepteur des princes fils du comte d'Artois, émigré dans la suite avec eux, mort en 1801, auteur de plusieurs ouvrages de mathématiques.

3. Jean-Hilarion de Viguier, écuyer, seigneur de Grun, Villevayre, Valdrague, Combret, Le Brueil, etc., fils de Jean-Hilarion de Viguier et de Marie de Fajole, né le 10 août 1722, entra au service dans le régiment de Noailles-Infanterie, depuis régiment de Saint-Chamond, fit les campagnes de Spire, Bohême et fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le jeune page écrivait régulièrement aux siens. Il les tenait au courant de sa vie, de ses amitiés, de ses occupations et il y a lieu de glaner dans cette correspondance intime quelques traits curieux et parfois piquants: « Je me trouve ici très heureux, mande-t-il à son père le 24 avril 1787, et je puis me vanter d'être aimé de mes camarades. Je tâche de profiter de mes maîtres le plus qu'il m'est possible: il ne m'en manque qu'un qui est un maître d'écriture. » Et le 24 mai de la même année: « Quant à la lecture dont vous me parlez, c'est un de mes principaux amusemens; j'espère que vous ne croyez pas que je m'adonne à la lecture des mauvais livres et, quant je le voudrois, je ne le pourrois pas. Je m'applique beaucoup aux mathématiques; depuis que je suis ici, on m'a fait repasser ce que je savois déjà, pour apprendre de nouvelles méthodes pour mes règles, plus courtes. Ce qui me fait croire que M. le baron de Castelnau est parti, c'est que je ne l'ai pas vu depuis quelque temps au château où je le voyois quelquefois. Je suis très sensible aux marques de souvenir qu'on donne de moi. »

Un peu plus tard, M. de Patris écrivait à son fils une lettre dont nous reproduisons les termes pour montrer quel était alors le ton de la correspondance entre un père et l'aîné de ses enfants: « 6 janvier 1788..... Votre frère, auquel vous donnés déjà le titre de chevalier[1], quoiqu'il nous dise tous les jours qu'il veut prendre la tonsure, est entré au collège et fait sa sixième tant bien que mal. Il est toujours volage et dissipé et je crains bien que cela ne nuise au progrès de ses études, mais j'espère cependant que l'âge mûrira peut-être un jour son caractère et le rendra plus appliqué à ses devoirs. Je viens de recevoir votre dernière lettre. J'apprends avec plaisir que vous jouissez d'une bonne santé, je vous remercie des souhaits que vous faites pour moi au commencement de cette année. En voilà déjà une complette et révolue depuis que vous nous avés quittés. Souvenés-vous de cette époque et rendés grâces à Dieu de vous avoir conservé sain et sauf jusqu'à ce moment et priés le souvent de vous continuer son assis-

fait capitaine. Il assista au siège de Fribourg, à la bataille de Dettingue, au siège de Berg-op-Zoom, où il gagna la croix de Saint-Louis. En 1747, il prit part au siège de Maëstricht, fut nommé gouverneur des pages de la grande écurie du roi en 1762, colonel des milices nationales à Rodez en 1790 et mourut en 1808.

1. Paul-Etienne de Patris, chef de bataillon du génie, tué au siège de Tarragone, en Espagne, en 1811.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tance et sa protection jusqu'au moment où nous nous reverrons. Votre mère est accouchée fort heureusement d'un garçon. Elle est parfaitement remise et se porte à merveilles. Elle vous écrira le plus tôt qu'il lui sera possible. Je vous ay demandé souvent dans mes lettres bien des choses sur lesquelles vous ne me répondés jamais. Celà cependant vaudroit bien autant que de remplir vos lettres de complimens inutiles qui n'aboutissent à rien quand ils reviennent trop souvent. C'est une marque que vous ne relisés jamais mes lettres avant d'y faire réponse. Voici à quoi je vous prie de répondre par ordre : 1° si vous êtes instruit qu il y ait eu une nouvelle réforme dans la maison du roy ou dans celle des princes et princesses de la maison royalle ; 2° je vous demande de me marquer, lorsque vous aurés appris, que M. le baron de Castelnau sera de retour ; 3° et, c'est l'essentiel, si vous êtes bien accoutumé et si vous vous ennuyés dans le pays que vous habités ».

Les changements dans la maison du roi auxquels M. de Patris fait allusion étaient dus à l'esprit réformateur du cardinal de Brienne, alors ministre, qui avait diminué le nombre des pages, sans cependant toucher au principe de l'institution. La correspondance dont nous publions des extraits ne donne pas sur cette partie de la Cour tous les renseignements qu'on pourrait souhaiter, mais on les trouve dans d'autres Mémoires du temps et il n'est pas inutile de les rappeler pour connaître le milieu où vivait le jeune Louis, les occupations qui étaient les siennes et aussi pour comprendre plus d'une allusion de ses lettres.

Les preuves de noblesse exigées des pages du roi et des princes étaient les mêmes que celles que l'on demandait pour être reçu chevalier de Malte. « Il fallait, pour être reçu page, prouver au moins deux cents ans de noblesse directe et avoir une pension de six cents livres, destinée aux menues dépenses. Alors, les parents étaient délivrés de toute sollicitude : habillement, nourriture, maîtres, soins pendant les maladies, tout était fourni avec une magnificence vraiment royale[1]. »

Dès leur arrivée à Versailles, les nouveaux pages subissaient de la part des anciens des épreuves pénibles qui, pour s'être adoucies avec le temps, étaient cependant de véritables brimades. La correspondance de Louis de Patris en fait mention. Nous avons aussi sur ce

1. Comte de France d'Hézecques, *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, p. 113.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point le témoignage de M. le comte de France d'Hezecques, aux attachants souvenirs de qui nous faisons plus d'un emprunt, pour reconstituer la vie des pages d'alors. « La hiérarchie des pages dans leur intérieur, écrit-il, se partageait en trois degrés : les *anciens* qui avaient pouvoir absolu sur les nouveaux au bout de deux ans. Les *seconde-année*, espèce de mixtes nommés *sémis*, qui n'étaient point commandés et qui ne pouvaient se faire obéir, mais que, à la moindre faute contre les seigneurs *anciens*, on faisait mettre par les nouveaux sous huit robinets qui versaient abondamment de l'eau dans une cuve de marbre de la salle à manger. La première année se passait dans le noviciat de la *nouveauté*, noviciat des plus rudes. L'obéissance la plus entière et la plus passive était la première qualité d'un nouveau, et bien des jeunes gens arrivant de leur province, peu pénétrés de ce principe, étaient reçus de manière à en être bien vite persuadés. Un nouveau n'avait rien à lui ; toujours prêt à obéir au moindre signe, obligé de prévenir même les intentions de son ancien, chacune des fautes qu'il commettait, même involontairement, était aussitôt punie, soit par arrêts plus exactement observés que ceux que prescrivaient les gouverneurs, soit par des pages de grammaire allemande qu'il fallait copier, soit enfin par des férules nommées *savates*, du nom de l'objet qui servait à les appliquer[1]. »

Le temps de page durait trois ans. Alors, le page sortant avait le droit de choisir une sous-lieutenance dans un corps et il devenait d'ordinaire aide-de-camp d'un aide-de-camp du roi. Les pages du roi, qu'ils fussent de la chambre, de la grande ou de la petite écurie, se distinguaient des pages de la reine et de ceux des princes. Le cardinal de Brienne avait réduit à cinquante ceux de la maison du roi : la reine en conservait dou[illegible] Monsieur et le comte d'Artois seize et les princesses leurs épouses [illegible]t. Dans une lettre datée du 24 mai 1787, Louis de Patris en donne la liste à son père : « Vous m'aviez demandé, dit-il, le nombre et le nom des pages de Mme comtesse d'Artois. C'est par ordre MM. Defage, de Preigne, de Feriet, de Boislinard, Dubost, de Patris, de Maunouri, Duroi. »

A Versailles, les appartements du comte et de la comtesse d'Artois étaient situés, ainsi que ceux de Mme Elisabeth, au premier étage de l'aile droite du château, qui donnait sur l'orangerie dans la galerie

1. *Op. cit.*, p. 118.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appelée galerie des Princes. C'était le cadre du service d'honneur de ces jeunes gens, qu'il ne faut pas s'imaginer désœuvrés et exclusivement occupés de la suite des princes, mais dont l'éducation était à la fois soignée et variée.

Ils avaient, outre leur gouverneur et leur précepteur, des maîtres de mathématiques, d'allemand, de dessin, de danse, d'armes, de voltige, d'exercice, de connaissance du cheval : ajoutez-y deux capucins du couvent de Meudon, chargés de la prédication et de la direction, mais quelle influence pouvaient avoir des capucins sur des consciences de pages !

Bien qu'ils assistassent à la messe que l'on célébrait chaque jour dans la chapelle, ces messieurs ne se souciaient guère de doctrine ni de morale. C'est toujours l'un d'entre eux qui nous dit quelle vie facile ils menaient tous : « Trois heures de leçon le matin et deux l'après-dîner, voilà les seuls instants où l'on ne pouvait se répandre dans la ville ; hors de là, on pouvait courir partout, jusqu'à neuf heures et demie, heure du souper. On comprend ce qui devait résulter d'une pareille licence que je trouvais très douce alors, mais que je ne saurais approuver aujourd'hui[1]. »

Séparés dans leurs études et dans leur service, les pages des différentes maisons se retrouvaient à la comédie et au manège. Il s'élevait souvent des querelles entre les pages du roi et ceux des princes et les duels n'étaient pas rares. Ces jeunes gens se servaient de fleurets aiguisés « qui, par leur forme carrée, aggravaient les blessures. »

M. d'Hézecques nous a laissé un tableau très vivant du manège de Versailles, à la veille de la Révolution : « Les matinées étaient consacrées au manège où se réunissaient tous les pages de Versailles. C'était, sans contredit, le plus fameux de l'Europe, tant par la beauté des chevaux que par le talent des écuyers. Le nombre de ces chevaux, qui était de deux cent quarante à mon arrivée, fut réduit ensuite à cent. Ils étaient tous de la plus grande beauté et servaient dans les cérémonies. Naturellement difficiles, peu accoutumés au soleil, animés par le bruit, ils faisaient souvent le désespoir de leurs cavaliers. Pour leur service ordinaire, les pages avaient un rang de vingt à trente chevaux légers à la course[2]. »

1. *Op. cit.*, p. 120.
2. *Op. cit.*, p. 121.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Telle était la vie douce et facile des jeunes pages, à la fin de l'ancien régime. Leur séjour à Versailles était une préparation à la vie militaire : les études qu'on leur imposait étaient coupées d'exercices physiques et le service qu'ils devaient au roi ou aux princes n'allait pas sans agrément. Dans des notes, récemment publiées, Mme de Genlis nous les montre dans les fonctions de leur charge : « Les égards des princes pour la noblesse, écrit-elle, s'étendaient jusqu'aux pages ; ils recevaient directement leurs messages du prince ou de la princesse ; ils n'en rendaient compte qu'à eux. Les valets de pied avaient ordre de les appeler *mon gentilhomme* et de les traiter avec le plus grand respect. Quand ils servaient à table le Prince ou la Princesse, ils n'allaient jamais au buffet prendre les choses nécessaires ; un coureur, un valet de pied tenait toutes ces choses prêtes, le page les recevait de ses mains[1]. »

Au bout d'une année, Louis de Patris était troisième page de la comtesse d'Artois. Il l'annonce à son père dans une lettre datée du 19 avril 1788, où il fait une première allusion aux événements politiques : « Depuis le mois de janvier, j'ai le surtout[2] et je suis troisième page depuis environ six semaines. Le nom des trois nouveaux pages qui sont entrés sont MM. de Larivière, Robersat et Labez. On prétend que les ordonnances vont paroître demain. Elles seront fort volumineuses et coûteront très cher. Sitôt qu'il en aura transpiré quelque chose, je vous le marquerai. »

D'autres lettres du jeune homme nous renseignent sur ses études et sur ses projets : « L'automne, écrit-il le 15 décembre 1788, a été ici fort beau et je suis bien fâché que la Cour n'ait pas été le passer à Fontainebleau, parce que j'y aurois été. Comme nous avons beaucoup de maîtres qui nous tiennent la plus grande partie du jour, il m'est assez impossible de faire assez de progrès dans les mathématiques pour entrer dans l'artillerie à moins de n'abandonner tous les autres maîtres ; mais, comme je suis persuadé qu'il vaut mieux savoir médiocrement les sciences les plus utiles et qu'on se rend par là plus

1. Paul Marmotan, *Madame de Genlis et la Grande duchesse Élisa*, dans la *Revue des Études historiques*, 1911, p. 515.

2. « Deux d'entre eux [les pages], quand les princesses sortaient, les précédaient toujours, avec un troisième, de ceux qui étaient galonnés et qu'on appelait *surtout*, pour porter la queue de la robe ; ils accompagnaient à cheval quand les princesses sortaient en voiture. » Comte de France d'Hézecques, *op. cit.*, p. 117.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

agréable dans la société que de n'en savoir qu'une à fond, je crois qu'il faut abandonner ce projet. La cavalerie ne me convient pas je crois non plus, attendu mon peu de fortune ; par conséquent je crois que l'infanterie est le seul corps qui me convient ou tout au plus les dragons ; du reste, je ferai part de vos réflexions à M. le baron de Castelnau et ne manquerai pas de lui dire tout ce que vous me marquez. »

A la date du 16 mars 1789, il écrit encore : « Je serois enchanté que M. de Castelnau voulût bien vous répondre, d'autant plus qu'en retournant chez lui trop souvent, je craindrois de l'importuner. Quant aux avantages qu'il peut me faire obtenir, je crois que le tems ne permet pas qu'ils soient bien grands, mais il n'en coûte rien d'essayer. Comme il y a quelque temps que je n'ai été le voir, je ne sais pas s'il est encore dans ce pays-ci, peut-être bien est-il à Genève où on lui aura adressé votre lettre. Je puis vous assurer que mes exercices de corps ne me font point négliger les autres, si ce n'est le manège pour lequel je suis obligé de manquer des leçons d'écriture ; aussi devez-vous vous en appercevoir à mes lettres Mais cepandant, j'écris mieux que quand je suis parti de Rodez. J'étudie bien les mathématiques, mais, comme vous devez le savoir, l'examen d'artillerie est fermé pour trois ans et il faudroit attendre bien longtemps pour y entrer. Je ferai mon possible pour vous marquer des nouvelles aux États Généraux, mais je ne sais pas si je pourrai vous en donner de bien sûres, car il se répand quelquefois de faux bruits que je pourrai bien vous donner pour vrais. On prétend que les députés de notre province sont MM. le comte de Bournazel[1] et le vicomte de Panat[2] pour la noblesse

1. Jean de Buisson, comte de Bournazel, né en 1736, de Claude de Buisson, marquis de Bournazel, et de Marie-Camille de Buisson de Marmagnac, fit, en 1784, partie de l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne, fondée en 1776, et fut élu député de la noblesse de la sénéchaussée de Villefranche aux États Généraux de 1789.

2. François-Louis d'Adhémar, vicomte de Panat (1715-1792), fils de René-Marc d'Adhémar de Panat et de Claudine d'Albignac, page en 1732, cornette du régiment Royal-Navarre en 1735, lieutenant en 1739, aide-major en 1741, major et chevalier de Saint-Louis en 1746 ; breveté lieutenant-colonel le 1er mai 1748, nommé en 1764 d'abord commandant en chef de l'école de cavalerie établie à Metz, puis lieutenant-colonel du régiment Royal-Cavalerie, mestre de camp du 1er régiment de chevau-légers ; brigadier de cavalerie le 6 avril 1767 ; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 août 1779, maréchal de camp le 1er mars 1780. Il fut élu député de la noblesse de la sénéchaussée de Rodez aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et M. Rodat d'Oulens [1] pour le tiers état. Je vous prie de me marquer ce qui en est. »

Les États Généraux vont en effet s'ouvrir. Les députés du Rouergue se rendent à Versailles, sans pressentir peut-être les grands événements à quoi ils vont coopérer. Nul ne s'inquiète d'ailleurs du lendemain, et, moins que tout autre, le jeune page qui écrit, le 18 avril 1789, à l'occasion de l'arrivée de ses compatriotes : « De tous les députés de la province pour les États Généraux, je ne connois que M. l'abbé Malrieu [2] que je serai enchanté de voir. Je tâcherai de trouver quelqu'un qui veuille bien me présenter à M. le vicomte de Panat et à M. l'évêque de Rodez [3]. J'espère que M. l'abbé de Viguier [4] ou M. l'abbé de Gaston [5] voudront bien ne pas me refuser ce service. Je suis assez surpris que vous m'annonciez M. Boisse [6] et mes bas de fil, je n'ai vu ni l'un ni l'autre. »

Cependant la Révolution avance et gronde. Le Rouergue, comme toutes les provinces du royaume, va en ressentir le brusque choc. Des émeutes et des pillages ne tarderont pas à ensanglanter cette année 1789 qui restera tristement célèbre dans la mémoire populaire, sous le nom d' « année de la peur ». M. de Patris, qui occupe depuis deux ans la charge de maire de Rodez, s'intéresse doublement aux

États Généraux de 1789 et mourut en 1792 à Limbourg, commandant une division de la noblesse à l'armée des princes.

1. François-Antoine Rodat, né à Olemps en 1750, député du Tiers-État de la sénéchaussée de Rodez aux États Généraux, nommé en 1791 président du Directoire du département, fut, en l'an III, membre du Conseil des Anciens et, à partir de l'an VIII, du Corps législatif.

2. Jean-Pierre Malrieu (1740-1824) né à Cassagnes-Comtaux, en Rouergue, député du clergé de la sénéchaussée de Villefranche aux États Généraux, siégea à droite de l'Assemblée.

3 Seignelay-Colbert de Castlehill, originaire d'Écosse, nommé à l'évêché de Rodez, en 1781, après avoir été vicaire général de Toulouse, député du clergé de la sénéchaussée de Rodez aux États Généraux, réfugié à Londres pendant la tourmente, un des évêques qui refusèrent d'adhérer au Concordat de 1801.

4. Anselme de Viguier de Grun (1728-1813), fils de Jean-Hilarion de Viguier de Grun et de Marie de Fajole, docteur en Sorbonne, prieur de Parisot, fut chanoine de la cathédrale de Rodez et vicaire général du diocèse.

5. Jean-Claude de Gaston, né à Rodez, le 12 octobre 1756, d'Antoine de Gaston et de Marie-Thérèse de Balsac, chanoine de Cahors, vicaire général de Rodez, aumônier de Monsieur, comte d'Artois.

6. Jean-André-François Boisse, procureur du roi au sénéchal-présidial de Rodez, fils de Jean-François Boisse et de Marie de Blak.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

choses politiques. Il attend de son fils, que le sort a placé au cœur de la vie nationale, le récit fidèle des événements, et les lettres de Versailles vont arriver plus fréquentes, plus détaillées, chaque jour plus émouvantes. Nous croyons pouvoir en reproduire quelques-unes, sans en rien retrancher.

« A Monsieur, Monsieur de Patris de Cougousse, en son hôtel, à Rodez, Rouergue.

« Mon cher père, Fidèle à la promesse que je vous ai faite de vous marquer les événemens intéressans de ce pays-ci, je vous écris pour vous donner des nouvelles d'une émeute qu'on vous a sans doute faite en province bien plus grande qu'elle n'est en effet. C'est à l'occasion de M. l'archevêque de Paris[1] qu'on avoit accusé d'avoir fait auprès du Roi des démarches contre le tiers état. Le peuple s'est attroupé auprès de sa voiture et lui jettoit de la boue et des pierres : il s'est réfugié dans une église et de là dans une maison, toujours poursuivi par le peuple ; enfin, il s'est échappé. Il y avoit plus de deux ou trois mille hommes d'attroupés, mais il n'y en avoit que deux cens en jeu, aussi, vous pouvez voir que ce n'étoit pas bien terrible. Le moment où cela a commencé a été mercredi dernier, vers le soir. Le roi avait été la veille à l'Assemblée et y avoit cassé tout ce que le tiers état et quelques membres du clergé constitués en assemblée nationale avaient [fait] depuis le 17 de ce mois-ci. Du reste, il me paroit que tout va mieux depuis deux ou trois jours, que quelques membres de la noblesse au nombre de 40 ou 50 se sont rendus à la salle de l'Assemblée nationale, ayant M. le duc d'Orléans à leur tête. Cette Assemblée nationale est composée de tout le tiers-état, de 160 membres du clergé environ et de 40 ou 50 nobles. On dit toujours que la désolation est dans les provinces à cause de la disette de grains qui durera sans doute jusqu'à la récolte. On a fait courir les bruits que trente mille hommes sont sortis de Paris armés pour se répandre dans les provinces. On a dit aussi que le feu étoit hier à Saint-Germain, mais on ne l'a pas assuré. Adieu, mon cher père, il me tarde

1. Antoine-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné (1728-1811), d'abord évêque de Châlons, et en 1781, archevêque de Paris, fut élu aux États-Généraux avec ses deux frères, combattit l'union avec le Tiers, fut conspué par la foule le 24 juin, puis acclamé quand il eut cédé deux jours après. Il proposa de chanter un *Te Deum* après la nuit du 4 Août. Il quitta la France en 1791 et fut remplacé par Gobel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de recevoir de vos nouvelles ; je vous embrasse de tout mon cœur, en attendant ce plaisir. PATRIS.

Embrassez de ma part maman, mes sœurs et frères ; mes respects à Mmes de Mathat [1] et de Vernhes [2] et à toute la famille.

Ce 26 juin 1789.

P. S. J'oubliois de vous dire que les troupes ne veulent pas servir dans ces émeutes ; dans quelques villes, quand on leur a dit de faire feu, elles ont mis les armes bas et ici deux bataillons de gardes françoises refusent de servir. Comme je ferme ma lettre, on m'annonce que le roi a signifié aujourd'hui à la noblesse de se rendre.

Un mois se passe et les lettres du jeune homme, après la transformation définitive des États Généraux en Assemblée nationale, deviennent moins optimistes :

« Vous avez dû recevoir [3], à ce moment, ma dernière lettre où je vous marquois des nouvelles qui étoient les plus intéressantes du jour et qui, malgré cela, ne l'étoient guère. Vous pouvez juger des autres par celles-là. Les États pourtant commencent à prendre une forme. Ennuyé de travailler beaucoup et de ne rien faire, le tiers état et quelques députés du clergé avoient pris la résolution, il y a quelques

1. Mme de Mathat, née Marie-Anne de Neuvéglise, grand'mère maternelle de Louis de Patris.

2. Mme Vernhes de Salmiech, née Antoinette de Patris, tante paternelle du jeune homme.

3. Le début de cette lettre, pour n'avoir point rapport aux affaires publiques, n'en est pas moins curieux à noter, pour la vivacité des opinions qu'il contient :

« Mon cher père, le commencement de votre lettre m'a fait le plus grand plaisir et quand je l'ai lu, je ne m'attendois pas de trouver à la fin une nouvelle si affligeante que le dessein qu'a pris ma sœur de se faire religieuse. Vous devez être bien sûr qu'elle emportera dans sa retraite mes regrets, comme j'imagine qu'elle emporte ceux de toute la famille et ce sera sûrement à juste titre, ayant un cœur aussi bon qu'elle a et possédant toutes les vertus dont vous faites l'éloge avec tant de vérité. Quelle joye au contraire, si on pouvoit la détourner d'une vocation aussi absurde et dépourvu de bonheur que contraire à l'humanité et qui ne peut provenir que d'une tête exaltée par une dévotion outrée ou par les discours de quelques religieuses qui, regrettant trop tard la perte de leur liberté, tâchent de se procurer des compagnes de leur malheur.

Il ne faut attribuer la brièveté de mes lettres qu'à la secheresse de mon stile et à son peu de fécondité et à la peur que j'ai de vous ennuyer, en les faisant trop longues. Car de cette manière, je serois plus susceptible d'y mettre des bétises et de les rendre par là des plus maussades. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours, de se constituer en Assemblée nationale, comme la majeure partie qui suivoit celle des deux opinions qui est pour délibérer par voix. Lorsque le roi leur a fait défendre la porte de la salle, outrés de ce procédé, ils ont été s'assembler ailleurs. Le roi n'a fait cela que parce qu'il doit y aller demain et même ce devoit être aujourd'hui, lundi. Il n'ira, à ce que l'on prétend, que pour sauver l'honneur de la noblesse, mais je ne vois pas que la fermeté avec laquelle on soutient une opinion puisse la faire perdre. Le tiers s'est assemblé encore aujourd'hui. Le mauvais tems qui les a surpris au milieu d'une place publique où ils faisoient leur séance les a forcés de se retirer dans une église où ils continuent. On ne sait pas encore comment tout ceci tournera. On se plaint que le bled est d'une cherté horrible dans toutes les provinces et que le peuple y est dans une grande misère. Je vous prie de me marquer si c'est de même chez nous. Adieu, mon cher père, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

PATRIS.

P.-S. Embrassez de ma part maman, mes frères et mes sœurs. Je suis charmée (*sic*) d'apprendre le nom du nouveau-né que je ne savois pas encore depuis qu'il est né. Vous savez sans doute que le clergé a été entraîné par les curés qui en composoient la plus grande partie à se réunir au tiers. »

« A Monsieur, Monsieur de Patris de Cougousse, en son hôtel à Rodez. Rouergue.

« Mon cher père, Les papiers publics ont dû vous faire mention d'une partie des horreurs qui se sont passées à Paris ces jours derniers. Ils ont dû vous apprendre aussi la conspiration qui a été formée contre Paris car il ne s'agissoit pas moins que de le ruiner entièrement par le moyen d'un grand nombre de canons placés autour de la ville avec des troupes et principalement au mont Montmartre. M. le maréchal de Broglie[1] et le prince de Lambesc ont été

1. Victor-François, maréchal duc de Broglie, né en 1718, maréchal de France en 1759 à l'âge de quarante ans, prit part à la guerre de Sept-Ans, gagna en 1760 la bataille de Corbach, mais perdit, avec le maréchal de Soubise, celle de Villingshausen. Après une courte disgrâce, il reparut à la Cour et fut nommé gouverneur des Trois-Évêchés. Au début de la Révolution, Louis XVI l'appela au commandement des troupes rassemblées près de Versailles. Titulaire durant quelques jours du ministère de la guerre, il partit après la prise de la Bastille,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obligés de se retirer à deux ponts où on dit qu'ils sont[1]. On ne sait pas où est M. le comte d'Artois, on le dit toujours éloigné de ce pays-ci. Mme de Polignac a fui du côté de la Bourgogne[2] : malgré les recherches qu'on a faites, on n'a pas pu la prendre. Je ne craindrai pas de vous marquer que la reine et M. le comte d'Artois étoient à la tête de la conspiration: c'est imprimé dans des papiers qui courent les rues. Il y a à Paris 80 mille hommes de milice bourgeoise dont M. de la Fayette étoit le colonel général, mais il n'a plus voulu l'être, voyant les horreurs que je vais vous raconter.

« On pend à Paris tous ceux qui sont convaincus d'avoir trempé dans la conspiration ou d'avoir chez eux des magasins de bled et cela sans aucune forme de procès. En conséquence M. Foulon, conseiller d'État, qui a été vingt-quatre heures contrôleur général à la place de M. Necker, a été pris et a été mené à Paris pour lui faire son procès : mais le peuple s'en est emparé, l'a accroché à la place d'un réverbère, après quoi on lui a coupé la tête et quelqu'un, lui ayant ouvert le côté d'un coup de sabre, lui a arraché le cœur avec la main et l'a mis au bout d'une pique, ainsi que la tête. On lui avoit mis un baillon de foin dans la bouche, pour faire allusion à ce qu'il avoit dit qu'il vouloit nourrir le tiers état avec du foin. L'intendant de Paris, son gendre, a eu le même sort. M. le baron de Castelnau a été arrêté[3] parce qu'il est pre-

se retira en Allemagne et commanda les premiers corps des émigrés qui agirent en Champagne en 1792. Il mourut à Munster en 1804.

1. « Le grand écuyer de France était Charles de Lorraine, appelé en France prince de Lambesc, parce que la souveraineté de cette maison n'y était pas reconnue et qu'on lui refusait le titre d'Altesse. Le prince de Lambesc, aujourd'hui général autrichien, était un très bon militaire, ferme, même dur, mais nullement féroce comme les révolutionnaires ont voulu le montrer. Dès cinq heures du matin, même en hiver, il était au manège [des pages] que l'on faisait éclairer, à monter ou dresser des chevaux et à donner des leçons. » Comte de France d'Hezecques, *op. cit.*, p. 121.

2. Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, duchesse de Polignac, célèbre par l'affection toute particulière que lui marqua Marie-Antoinette, née vers 1749, gouvernante des enfants de France, comblée de faveurs par la Cour, était accusée d'être à la tête du parti ennemi des réformes. L'impopularité des Polignac les força à quitter la France dès le 16 juillet 1789. Ils furent les premiers émigrés. La duchesse de Polignac se retira d'abord en Suisse, puis à Vienne où elle mourut en 1793, à l'âge de quarante-quatre ans.

3. Le baron de Castelnau, à son retour de Genève, en juillet 1789, fut arrêté sur le Pont-Neuf, comme prévenu de servir les intelligences de la cour, avec les puissances étrangères. On saisit son portefeuille et on le conduisit à la barre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mier fauconnier de M. le comte d'Artois et qu'on pouvoit le soupçonner d'être du complot, mais on l'a relâché aussitôt. Si vous lui écrivez, je vous prie de ne pas lui en parler, parce que cela pourroit lui faire de la peine. Je suis dans le pays des révolutions et je n'en vois pas l'ombre car ici tout est tranquille: cela ne l'auroit pas toujours été si le projet de faire sauter la salle des députés et l'Assemblée avec avoit eu lieu. Ce qui ne s'est pas effectué ici a eu lieu en petit dans la Franche-Comté où un seigneur a fait sauter en l'air une partie de ses païsans au milieu d'une fête qu'il leur donnoit.

« Il y aura bientôt quinze jours que je n'ai reçu de vos nouvelles. J'espère que vous vous portez toujours bien. Pour moi, je jouis d'une parfaite santé. Adieu, mon cher père, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Embrassez de ma part maman, mes sœurs et frères. « PATRIS.

« Ce 22 juillet 89.

« P. S. Je crains bien de vous importuner, en vous réitérant la demande que je vous ai faite il n'y a pas longtemps de m'envoyer de l'argent. »

« 7 août 1789..... Il s'est passé dernièrement une séance bien intéressante aux États Généraux. La noblesse y a fait la cession de tous ses droits, tels que ceux de chasse, de pêche, et les droits seigneuriaux, sous condition que les fonds seront remboursés. Mais on prétend que ç'a été au mécontentement de plusieurs. Les papiers publics vous expliqueront cela plus amplement. Voilà toutes les nouvelles que j'ai à vous marquer: il peut y en avoir d'autres, mais je les ignore. Ne vous écrivant pas samedi dernier, j'ai prié M. l'abbé Malrieu de vous marquer que je me portois bien[1]. »

de l'Assemblée nationale où, sur sa tête, fut discuté et consacré, aux séances des 25 et 27 juillet, le principe du secret des lettres, attaqué par Rewbel et Robespierre et défendu par Dupont de Nemours, Clermont-Tonnerre, l'évêque de Langres et Mirabeau.

1. Voici la lettre qu'écrivait l'abbé Malrieu :

« A Monsieur, Monsieur de Patrix de Cougousse, à Rodez.

« Monsieur, je me suis empressé de remplir votre commission. M. le Gouverneur est en province depuis quelque tems. Le précepteur reçut et me montra une note du reçu de 300 l. au mois de janvier; il m'a donné de fort bonnes nouvelles de M. votre fils. Celui-ci se porte à merveille. Je viens de le rencontrer encore dans ce moment. Je ne puis le voir aussi souvent que je désirerois ; nous n'avons pas le tems de respirer, jusqu'ici très occupés à vaincre des obstacles : nous ne le serons pas moins à la chose pour laquelle nous sommes ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« 20 août 1789... J'apprends avec le plus grand plaisir que la famille se porte bien, mais je suis fâché d'apprendre que des brigands en veulent aussi à notre province. Je dis aussi car on dit qu'ils font de même dans plusieurs : notamment, on a parlé des auvergnats qui s'étoient fort bien défendu contre eux. On dit que ces brigands avoient des gentilshommes à leur tête et on suppose qu'ils sont des émissaires des grands qui veulent faire régner le gouvernement aristocratique et qu'on assure aussi d'être accapareur de bled. Ce qu'il y a de sûr c'est que nous mangeons du mauvais pain et que, depuis quelques jours, on a eu de la peine à en avoir. Les États Généraux avancent ici leurs ouvrages paisiblement : les papiers publics vous instruiron de l'état de leurs travaux. »

« 9 septembre 1789... Madame la comtesse d'Artois est parti depuis huit jours pour Turin sans amener pour son service que fort peu de monde (*sic*). C'est une nouvelle que vous devez savoir depuis longtems. On m'a dit qu'elle avoit demandé à amener deux pages mais qu'on l'en avoit dissuadé. Si cela avoit été, je compte que j'y aurois été, ce qui certainement auroit été fort agréable pour moi et ceux qui l'en ont dissuadé nous ont rendu un fort mauvais service. Ce départ a fait à tout le monde la plus grande peine. Les papiers publics doivent vous apprendre les nouvelles de l'assemblée nationale. Elles ne sont pas, je crois, fort intéressantes. Je dis *je crois* car je n'en sais rien et me mets peu en peine de les apprendre. »

« 21 septembre 1789... Les événemens de cette année pourroient être cause que j'ai le plaisir de vous embrasser bientôt, car il est parti deux commissaires pour Turin qui doivent prendre avec M. le comte d'Artois des arrangemens pour payer ses dettes et, comme la maison de Madame comtesse d'Artois lui sera inutile, tant qu'elle restera dans ce pays-là, on craint qu'on ne la réforme ainsi que celle de M. le comte d'Artois. Si on la réforme aussitôt que les commissaires seront revenus, j'aurai le plaisir de vous voir bientôt mais, comme on pour-

« MM. de Montmorin, de Saint-Priest et Necker nous sont rendus. M. de la Luzerne a repris sa place : les autres ne sont pas encore remplacés. On croit rêver quand on pense que tant de personnages de premier rang ont pris pour azile les païs étrangers et qu'ils ont déguizé leur nom pour y parvenir. Mes respects, je vous prie, à Mesdames de Mathat, de Cougousse et toutes les suites de la famille. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. « MALRIEU, prieur-curé.

« Versailles, 1er août 1789. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roit aussi ne la congédier qu'au mois de janvier, cela ne changeroit rien à l'ordre des choses.

« L'Assemblée nationale n'avance pas beaucoup son ouvrage et ne sait trop, je crois, comment faire pour trouver de l'argent. Parmi plusieurs moyens, un député a proposé de faire payer le centième de son bien à chaque particulier et a été très applaudi, mais je ne crois pas que ce projet s'exécute parce que bien des personnes sans doute s'y opposeront. Cependant il me semble que, l'État se trouvant dans un moment critique, tout le monde devroit s'empresser d'y apporter du remède. »

« 23 octobre 1789... Je ne sais pas si vous aurez reçu ma dernière lettre, attendu que j'y marquois des nouvelles que Paris ne se soucioit pas trop qu'on répandit dans les provinces. Il y a eu encore du train à Paris ces jours derniers : le peuple y a coupé la tête à un boulanger, qu'on a reconnu être innocent après. On a rompu après les exécuteurs de ce malheureux et, comme on craignoit les attroupemens du peuple, la milice nationale a obtenu un arrêt de l'Assemblée qui permet de tirer sur les attroupemens, si on ne se retire pas, après trois sommations. On appelle cet arrêt la loi martiale. On a déployé le drapeau rouge à Paris, en signe de trouble. Du reste, on cherche les auteurs de tout cela car il est certain qu'il y en a. Mais en voilà assez de dit sur des affaires que vous savez peut-être déjà. Je vous prie de me mander ce qu'il y a eu à Rodez, car il est presque impossible que d'après la combustion qu'il y a eu dans tout le royaume, notre province n'en ait pas eu sa part. Il me paroit que ma sœur aînée n'est pas encore au couvent, puisque vous m'avez marqué qu'elle avoit été passer quelques jours à Saint-Geniez. Cela me fait un sincère plaisir. J'espère qu'en arrivant, je la trouverai encore dans la maison paternelle ; j'espère même qu'elle changera tout à fait de sentiment [1]. »

On nous excusera d'avoir conservé à quelques-unes de ces lettres les notes personnelles et les réflexions intimes que des circonstances de famille ou des incidents de second ordre inspiraient à Louis de Patris. Elles permettent de se rendre compte de l'état d'esprit d'un jeune homme, élevé dans sa province, mais bientôt influencé par l'atmosphère de Versailles. On a pu voir que les événements les plus graves

1. Antoinette-Elisabeth de Patris, née en 1765, morte en 1837, n'entra pas au couvent, mais vécut célibataire et consacra sa vie au service des pauvres et à toutes les œuvres de charité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des premières heures de la Révolution ne produisaient pas l'impression que l'on imagine parfois à distance : à travers la tourmente qui allait l'emporter, la vieille France continuait de sourire et gardait invinciblement une aveugle confiance dans le lendemain.

Le jeune page fait des projets d'avenir. C'est toujours l'armée qui l'attire, et, comme il sent son « tems de page bien tôt échu », il se préoccupe de retourner auprès des siens, avant de prendre une décision pour sa carrière. « Il me paroît, écrit-il le 22 novembre 1789, qu'il est tems de prendre des arrangemens pour sortir des pages, mais très tems, je vous assure, car si les deux maisons d'Artois sont réunies, il faudra sans doute déguerpir au premier de janvier, on ne fera pas grâce d'une minute. Je ne vois pas dans ce moment-ci qu'il soit possible de trouver un compagnon de voyage ; car vous prétendez que j'ai nécessairement besoin d'en avoir un. Malgré cela, je crois pouvoir me supposer assez de prudence pour faire bien mon voyage sans cela. Je suis du reste soumis à vos volontés et il en sera ce que vous ordonnerez. Vous paroissez désirer que je revienne par le Limousin. En ce cas, il faudra que vous m'envoyez chercher à Caussade avec des chevaux, ce dont vous pourriez vous dispenser si je faisois le voyage à cheval, mais je vous avouerai que je trouve la saison bien rude pour cela, au lieu qu'empaqueté dans une diligence, on y a chaud et on est à peu près en sûreté. Il y a ici un fils à M. Roquefeuil du Bosquet[1] qui sort des pages du roi en même tems que moi et avec lequel je pourrai venir, s'il prend la même route. »

Les dernières semaines de 1789 furent ainsi occupées par les préparatifs du retour. C'est le 7 janvier 1790, trois ans jour pour jour après son départ du Rouergue, que Louis de Patris quittait Paris, les yeux encore éblouis de la splendeur de Versailles et le cœur plein des souvenirs de la Cour, pour aller retrouver, dans sa lointaine province, la simplicité de la vie familiale et la douce intimité du foyer paternel.

Il fut précédé d'une lettre qu'adressait à son père, le 4 janvier, M. Gaudry-Dubost, gouverneur des pages de la comtesse d'Artois. « C'est avec regret, Monsieur, disait-il, que je vois partir M. votre fils.

1. Frédéric-Louis, marquis de Roquefeuil et du Bousquet, fils de Jacques-Aymar de Roquefeuil et de Marie-Athénaïs de Pradt, page de Louis XVI, émigré dans l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur de cavalerie, mort en 1839. Il avait épousé en 1826 Victorine d'Aymar de Jabrun dont la sœur s'allia un an plus tard à Auguste de Patris, frère cadet de Louis.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je désire que vous en soyez content ; il est bien bon sujet et fort honneste ; il emporte le compte de sa despense. Vous verrez que, son habillement compris, il est deut 419 fr. J'ignore quand on donnerat l'argent de l'épée, le trézor du prince estant très sec. Je vous le feray passer, ainsi que les lettres de pages aussitôt que j'en seray en possession. Quand à son placement, je ne négligeray point les occasions de lui être util, mais il faut que l'armée soit formée auparavant. »

Le jeune homme emportait son « compte de dépense », document très curieux, mais un peu long à reproduire, où sont notées, mois par mois, ses moindres dépenses, de février 1787 à décembre 1789. Il débute ainsi : « Février 1787, Payé aux garçons pour la défracque, 30 l. ; — Payé à M. le précepteur pour menues entrées, 90 l. ; — 2 paires de bas de soye, 22 l. ; — Une paire de boucles d'argent, 40 l. ; — Pour les gaules au manège, 9 l. ; — Une paire de botte, embauchoirs et crochets, 29 l. 10 s. ; — Menus plaisirs, 6 l. ; — Payé pour le trousseau, 112 l. 3 s. ; — Pour menus plaisirs, 6 l. ; — Blanchissage de bas de soye, 3 l. 8 s. ; — Pour les étrennes, 3 l. 12 s. 6 d. ; — Livres d'allemand, 11 l. » Et la liste continue, assez monotone, avec ses invariables rubriques : « Pour une commission, 3 l. ; — Au perruquier, bourse et rubans, 8 l. 8 s. ; — Menus plaisirs, 6 l. », et, en novembre 1789 : « pour avoir des boucles nationalles, 6 l. »

Veut-on savoir quel était le vestiaire et la lingerie d'un page d'alors ? Le même document nous l'apprend : « 15 chemises, 2 peignoirs, 12 cols, 11 mouchoirs, 3 vestes blanches, 6 paires de bas de fil, 5 paires de bas de coton, 5 paires de bas de soye, 6 paires de manchettes de bottes, 6 bonnets, 6 serre-têtes, » tel est l' « état » de son linge que suit l' « état » de sa garde-robe : « trois vestes blanches, une culotte de coutil, un gilet de toile, une culotte de satin blanc, deux gilets blancs, une culotte et un gilet de toile de lin, une culotte de drap de cotton avec soye, une culotte de satin blanc, une culotte de drap de cotton, trois gilets blancs de basin anglois avec effilé, une culotte de prunelle, un gilet. »

De retour au milieu des siens, Louis de Patris vécut près de deux ans dans l'attente des événements. La Révolution grondait, l'insécurité croissait dans les provinces comme à Paris : les princes avaient donné le signal de l'émigration et le jeune homme ne tarda pas à suivre l'exemple de la plupart de ses camarades. Il partit le 31 octobre 1791, fit la campagne de 1792 dans la gendarmerie, celle de 1793

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme volontaire, puis sous-lieutenant dans la légion de Mirabeau. Il servit en 1794 dans la 8e compagnie de chasseurs nobles et fut promu au grade de sous-lieutenant dans la légion d'Hœnloe, le 1er août 1795. Le 30 septembre 1796, à l'affaire de Schasselried, où le maréchal de Vioménil commandait sous les ordres du duc d'Enghien, Louis de Patris, alors âgé de 23 ans, eut la cuisse fracassée d'un coup de feu et sa belle conduite devait être récompensée, le 5 janvier suivant, par la croix de Saint-Louis qu'avait demandée pour lui le prince de Condé.

Cependant, ses biens avaient été confisqués, sa famille traquée, son père emprisonné comme suspect. Il fallut attendre que le vent révolutionnaire eût cessé de souffler, pour songer à reprendre le chemin du pays natal. Louis de Patris vécut alors à Rodez, d'où il écrivait à son frère, retenu à Paris, des lettres délicieuses sur la société et les intrigues du temps : il dirigeait le dépôt d'étalons que l'Empire venait de créer. En 1810, il épousait Mlle de Cassan-Floyrac, mais au bout de quelques mois de mariage, le 27 juillet 1811, il mourait à l'âge de 38 ans.

Cette vie trop tôt brisée avait été simple, coupée seulement par deux périodes attachantes, celle de Versailles et celle de l'émigration. Aucune trace n'est restée de la seconde ; il y a peut-être lieu de le regretter, car les lettres datées de l'armée des princes, en éclairant la figure d'un émigré du Rouergue, auraient formé un heureux complément à celles écrites six ans plus tôt par le page de la comtesse d'Artois.

B. Combes de Patris.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMPTES RENDUS CRITIQUES

P. Louis. **Le travail dans le monde romain.** — Paris, Alcan, 1912, 416 p. in-8 (41 illustrations).

L'auteur indique l'objet de son étude dans une introduction assez développée.

L'ouvrage est ensuite divisé en trois parties : 753-264, 264-30 av. J.-C., époque impériale. Il y avait une division qui, à mon avis, s'imposait : Rome avant la conquête de l'Italie (jusque vers 300), — Rome après la conquête de l'Italie (300-150), — Rome après la conquête du monde (150-1 avant J.-C.), — l'Empire.

Le second livre se ressent constamment de ce que la coupure qui correspond à peu près à l'année 168 avant J.-C. n'est pas marquée.

Chaque livre se compose d'une série de chapitres, dont chacun est un recueil de faits et d'observations intéressants. Mais deux défauts me paraissent graves :

1° Le premier relatif aux chiffres. Il n'y en a pas assez. Ils ne sont pas assez expliqués : par exemple, quand il s'agit d'évaluations en monnaies, l'auteur donne généralement l'équivalent *en poids*, sans même indiquer la monnaie ancienne et sans s'attaquer à la question (scabreuse, je le reconnais) de l'équivalent réel. Enfin les chiffres ne sont pas assez mis en rapport les uns avec les autres, et on n'en voit pas la portée. Je sais que, souvent, cela tient à la pénurie de documents : mais il y avait autre chose à tirer de l'édit de Dioclétien, par exemple, que ce que l'auteur en a tiré !

2° Enfin, l'absence complète de références diminue beaucoup l'utilité de l'ouvrage pour les historiens. Il y a en tout une courte bibliographie à la fin de chaque livre, et j'y relève des lacunes qui m'étonnent : par exemple, je n'ai vu nulle part citer : *Speck Die Handelsgeschichte des Altertums*.

E. Cavaignac.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MAURICE DE GAILHARD-BANCEL, docteur en droit. **Les anciennes corporations de métiers et la lutte contre la fraude dans le commerce et la petite industrie.** Préface de M. G. Fagniez, membre de l'Institut. — Paris, Bloud, in-8 de XXVIII-295 p.

Cette thèse de droit est en même temps une étude d'histoire. Son sujet est très délimité : la législation corporative, la police professionnelle, la recherche et la répression de la fraude.

Au moyen âge, les prescriptions de l'Église, les principes chrétiens, l'intérêt des métiers rendent nécessaire la protection du consommateur ; mais les condamnations des canonistes, les satires des sermonnaires prouvent que la fraude existait. Les statuts des métiers, recueillis par Étienne Boileau, ont en partie pour but de l'enrayer.

Pour n'avoir pas de brebis galeuses, le métier est sévèrement protégé contre l'intrusion des indésirables : les aspirants à la maîtrise prêtent serment ; l'on prescrit l'unité d'atelier, la séparation du vieux et du neuf. Pour rendre le contrôle mutuel plus facile, les métiers sont souvent groupés dans des rues, dont le nom vieillot nous rend aujourd'hui encore un parfum du passé. Pour mieux assurer le contrôle de la fabrication, la boutique est ouverte sur la rue et fermée au coucher du soleil ; quand le travail de nuit est toléré, il est sévèrement réglementé ; il y a enfin une marque de fabrique obligatoire.

Pour les denrées alimentaires, il faut particulièrement interdire « ce qui n'est digne d'entrer au corps humain », le colportage est limité, les nomades sont pourchassés ; tout doit être porté dans des halles publiques, l'on vérifie la contenance des paniers, la qualité et la quantité des marchandises (le *dessus* du panier est encore proverbial).

Chaque métier dans chaque ville a des gardes-jurés, appelés aussi *eswards* dans le Nord et *bayles* dans le Midi; ils sont parfois jusqu'à dix et douze. C'est une charge à laquelle nul ne peut se dérober. Le mode d'élection des gardes-jurés est variable; tout au moins a-t-elle lieu à Paris en présence du prévôt. Le suffrage est universel ou restreint ; souvent le vote par correspondance est admis. L'élection a généralement lieu le jour de la fête du saint patron. Les gardes-jurés perçoivent une part des amendes ; ils sont assisté de « bacheliers » car leur tâche est écrasante. En 1691 Louis XIV érigea ces charges en titre d'office, et les métiers se cotisèrent pour les racheter.

Comment la police professionnelle est-elle mise en mouvement ? Il faut généralement une plainte. Les gardes procèdent aussi à des visites improvisées ; ils surveillent les ouvriers en chambre ou *chambrelans*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parfois logés dans les couvents ; ils pénètrent aussi chez les bourgeois, comme fait aujourd'hui la Régie.

La fraude constatée est sérieusement punie : la marchandise litigieuse est saisie ; le feu et l'eau sont les moyens de destruction les plus usités. Le fraudeur est exilé du métier à temps ou à perpétuité : il subit la prison ou des peines infamantes ; la pénalité est parfois individualisée. Le métier participe à cette répression; parfois il y a un double châtiment, prononcé par le métier et par la justice ordinaire. Les professionnels dénoncent le fraudeur à la justice, le prévôt les consulte pour infliger une pénalité, et il l'applique en présence des maîtres.

On voit par cet exposé que les corporations détruites par Turgot avaient du bon. On veut y revenir aujourd'hui. Cependant il y a une différence ; on est engoué de l'article à bon marché, de la camelote ; autrefois l'on n'était pas si économe. Il faut hautement louer le contrôle des professionnels; à leur défaut, ni le public, ni l'État ne peuvent s'en charger, le public est trop ignorant et l'État trop partial.

Aujourd'hui la lutte contre la fraude est à l'ordre du jour ; les escargots mêmes veulent être délimités. La Champagne et le Midi viticoles ont prouvé combien cette question est délicate. Les syndicats professionnels, en luttant pour l'honnêteté, suivent, sans s'en douter, une tradition chrétienne. M. de Gailhard-Bancel, fils du député de l'Ardèche, si dévoué au syndicalisme agricole, a bien raison de leur apporter sa jeune autorité.

Cet ouvrage si clair (peut-être quelques vieux mots auraient-ils dû être expliqués), illustré de traits piquants, de copieuses citations des statuts de métier et de l'économiste Montchrétien, est suivi de pièces justificatives, dont la plupart sont extraites de rares imprimés.

Paul Deslandres.

Max Prinet, Just Berland, Georges Gazier. **Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Besançon**, série BB, t. Ier, 1290-1576. — Besançon, 1912, in-4 de 340 pp.

Ce travail comprend l'analyse de 35 registres ; 13 ont été dépouillés par M. Prinet, 3 par M. Berland, 19 par M. Gazier. Le premier (1290-1320) ne comprend guère que des taxes, des comptes et des gages. Au xvie siècle l'intérêt est plus grand. Voici en 1529 une épidémie de peste : les *enterreurs* suspects de la propager et même *le prêtre de la peste* sont brûlés vifs. Dans le même registre on trouve la taxe des vins (il y a beaucoup de vignes dans la ville), le tarif des ouvriers, la réforme des Carmes, la recommandation d'Erasme par Charles-Quint, la coadjutorerie de Besançon donnée à l'évêque de Genève que les protestants ont chassé (1532).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Déjà la Réforme enserre Besançon ; le registre 35 va nous donner le dénouement du drame.

Bien des habitants sont suspects d'être huguenots en secret; même un des 28 élus (4 par quartier) est douteux, et cependant le roi d'Espagne avait mandé de n'élire à la municipalité ou au « magistrat » que de bons catholiques ; l'empereur avait délégué l'abbé de Lure pour assister à l'élection. Ainsi une double influence s'exerce sur Besançon, ville libre impériale dans un État espagnol. L'empereur Maximilien II, catholique très tiède, prie les Bisontins de ne pas détenir un huguenot pour le seul motif de la religion ; au contraire, le commandeur de Castille approuve cette précaution. La ville n'a pas tort de se méfier : la surprise est dans l'air, c'est déjà la fièvre obsidionale. Un Carme dénonce vaguement les hérétiques, voit des signaux la nuit, les femmes des bannis visitent secrètement leurs maris. Enfin, le 21 juin 1575, 300 huguenots venus de la montagne essaient de surprendre la ville, mais ils ne trouvent pas d'appui, beaucoup sont arrêtés et plusieurs pendus aussitôt. Neuchâtel et Montbéliard étaient complices, et les Bisontins s'efforcent d'obtenir partout l'extradition des coupables ; ils ont plus de succès à Bâle.

Mais l'alerte a justement ému le roi d'Espagne Philippe II. Il veut mettre une garnison dans Besançon. Les bourgeois voudraient bien se défendre eux-mêmes contre les huguenots, mais ils n'en ont pas les moyens. Ils essaient de retarder la perte de leur autonomie, de ne garder la garnison que provisoirement, mais leur résistance est infructueuse. La réaction domine à Besançon ; les protestants sont bannis pour 30 et 40 ans, ce qui veut dire expulsés ; les femmes peuvent rejoindre les bannis, mais ne rentreront plus jamais dans la ville. Le drame est achevé, Besançon restera catholique.

On trouvera, à chaque page, de bien curieux détails à glaner dans cet inventaire : la faiblesse devant l'émeute des vignerons, l'injonction aux hôteliers d'être modérés dans leurs prix un jour de foire, l'âge canonique prescrit aux servantes des étuves, etc. Ce volume fait grand honneur à M. Georges Gazier, qui en a rédigé environ les deux tiers.

Paul Deslandres.

Général de Piépape. **Histoire des princes de Condé au XVIIIe siècle ; la fin d'une race, les trois derniers Condé.** — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1913, in-8, IV-523 pp., illustr.

C'est le deuxième volume de l'ouvrage très étudié du général de Piépape sur les descendants du grand Condé, et ce sera, paraît-il, le dernier, l'auteur préférant fermer son livre après la fin dramatique du jeune

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duc d'Enghien. En cette seconde partie comme en la première, on ne saurait trop louer l'abondante et précieuse documentation, la clarté de l'exposition et la vivacité du style. Louis-Joseph de Bourbon-Condé apparaît doué des grandes qualités militaires de son illustre ancêtre. Agé de quatre ans à la mort de son père en 1740, il fut, dès son enfance, investi des charges de grand-maître de la maison du roi, de colonel du régiment de Condé-infanterie, et de mestre-de-camp du régiment de Condé-cavalerie. Dans sa jeunesse, il annonçait les plus brillantes aptitudes, mais, malheureusement, il ne tarda pas à montrer en même temps peu de délicatesse de sentiments. Marié à dix-sept ans à une charmante petite princesse de Rohan-Soubise qui lui apportait cinq millions de dot, et dont il sembla d'abord fort épris, il la délaissa bientôt pour courir des aventures galantes peu relevées.

De 1757 à 1762, il guerroie en Allemagne, se bat bravement, un peu follement, se plaît surtout à la guerre d'embuscades, et, lorsqu'il rentre en France, ne paraît guère affecté de la mort de sa jeune femme, car il s'empresse d'organiser des fêtes à Chantilly. Il s'éprend alors de Mme de Monaco qu'il fait trôner à côté de lui pour tenir ses États. En 1787, à l'Assemblée des Notables, il est l'adversaire résolu de toutes réformes libérales, et dans la triste affaire du Collier, il prend parti pour le cardinal de Rohan contre la reine. Son fils, le jeune duc de Bourbon, à quinze ans, enlève du couvent de Panthemont la petite Bathilde d'Orléans, âgée de quatorze ans, à laquelle il s'est fiancé. On les marie, Condé donne à Chantilly de nouvelles fêtes en leur honneur, puis le petit duc, suivant l'exemple de son père, abandonne sa très jeune femme pour courtiser la Raucourt et d'autres beautés faciles. Arrivent les grands événements de 1789. Le prince de Condé n'admet aucune atteinte aux privilèges de la noblesse, et il est le premier à quitter la France pour aller à l'étranger se joindre aux ennemis de son pays. Le 17 juillet 1789, il quitte Chantilly avec son fils et son petit-fils, en grand équipage, hué de toute la population; et, dans la berline qui suit la sienne, il impose à sa fille, la vertueuse Louise de Bourbon, pour ce long et pénible voyage, la compagnie de sa maîtresse, Mme de Monaco !

Alors commence l'histoire lamentable de l'armée dite de Condé que le prince forme et commande. Pendant près de dix ans on a le triste spectacle d'un petit corps d'armée composé de l'élite de la noblesse française, commandé par les trois descendants du vainqueur de Rocroy, déployant des prodiges de bravoure, d'endurance et d'habileté pour combattre les soldats de la France, au profit de la Prusse et de l'Autriche qui pensent déjà s'approprier l'Alsace et la Lorraine. Mais heureusement les talents militaires du prince n'empêchent pas les armées républicaines d'être victorieuses, et la paix est signée. Le duc de Bourbon s'en va vivre gaiment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en Angleterre, tandis que son père, et son fils le duc d'Enghien, passent avec les débris de leur légion à la solde de la Russie. Enfin l'armée condéenne se dissout, et le vieux prince va rejoindre le duc son fils en Angleterre. Une figure intéressante se détache de ce tableau, c'est celle de Louise de Condé entrant en religion aux Bénédictines de Varsovie. Quant à sa belle-sœur, l'infortunée Bathilde, restée en France, elle est à demi-folle et meurt à trente-trois ans.

Reste seul en Allemagne, le jeune duc d'Enghien retenu à Ettenheim dans le duché de Bade tout près du Rhin par l'amour que lui a inspiré Charlotte de Rohan-Rochefort, nièce du trop célèbre cardinal. Brave à l'excès, généreux, chevaleresque, il ne peut s'empêcher d'applaudir aux victoires des armes françaises, d'admirer même le génie de Bonaparte, tout en aspirant à combattre cet usurpateur, ouvertement et loyalement. C'est cependant sur lui que Napoléon jette les yeux, trompé peut-être par de fausses dénonciations, pour faire un exemple terrifiant et frapper en sa personne tout le parti royaliste. Le général de Piépape a tenu à reprendre, à l'aide des documents les plus authentiques, l'histoire si tragique de l'enlèvement du duc d'Enghien au mépris du droit des gens, de son incarcération et de son exécution sinistre au mépris de toute justice. La relation de ce crime, qui pèse si lourdement sur la mémoire du grand empereur, avait été déjà maintes fois racontée, mais jamais peut-être avec la même précision dans les moindres détails.

On doit comprendre par l'analyse sommaire qui précède, combien de drames attachants se rencontrent dans ce second volume de l'histoire des derniers princes de Condé.

P. Fromageot.

Léon Pélissier. **Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne.** — 2e série (1797-1820), Toulouse, Privat, imprimeur, 1912, 1 vol. in-8, xv-218 p.

Comme le dit fort justement M. Pélissier, la comtesse d'Albany fut « une des personnes les plus écrivassières de son sexe et de son temps ». Nous avions eu d'abord une première collection de sa correspondance sous le titre de : *Le portefeuille de la comtesse d'Albany*, puis a été publiée une *Première série* de ses lettres à ses amis de Sienne, et en voici venir une *Deuxième série*, qui sera suivie bientôt d'une troisième. On sait que Louise de Stolberg, comtesse d'Albany, inspira une vive passion à Alfieri, avec qui elle vécut pendant plus de vingt ans, mais qu'elle ne fut pas longue à se consoler de la mort du poète avec le peintre François Fabre. Elle eut pour intime amie une dame Teresa Mocenni,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui elle aussi, trouvant son mari insupportable, vivait publiquement avec le chevalier Mario Bianchi. Puis, entre ces deux femmes, traînait un certain archiprêtre Ansano Luti, vieux professeur de droit canonique, fort savant sans doute, mais d'une morale et d'une conduite personnelle plus que relâchées. C'est surtout à ce dernier personnage que sont adressées la plupart des lettres actuellement publiées. Elles sont fort curieuses pour la peinture des mœurs de l'Italie du Nord au commencement du XIXe siècle et ne sont pas fort édifiantes. Quant à la comtesse elle-même, on y voit une fois de plus quelle étrange femme elle était ; se complaisant à la lecture de Kant et de Sénèque, méprisant Châteaubriand autant que Bonaparte, admirant La Harpe, scandalisée de l'immoralité des Français sans songer à celle de ses correspondants et à la sienne propre ! Au milieu de tout cela cette correspondance est attachante à lire et méritait d'être publiée.

P. Fromageot.

Le Baron de Batz. — **Vers l'Échafaud**. Paris, Calmann-Lévy, 1913, in-12, 350 p.

Avant même d'ouvrir le livre, le nom de l'auteur nous apparaît comme une évocation du 21 janvier 1793. Tout ce qui touche à la période révolutionnaire semble être pour M. de Batz un champ d'étude classique, où il lui suffit de se laisser guider par ses souvenirs de famille. *Vers l'échafaud* en est un exemple.

Étude de psychologie et de psychiâturie, dit la préface très courte. C'est bien cela que nous trouvons dans cette monographie d'une famille de parlementaires qui fournit deux notables victimes à l'échafaud. La mentalité du XVIIIe siècle dans ce milieu de haute magistrature est prise au vif, et quand nous approchons de la tourmente, nous voyons se produire ces phénomènes d'engourdissement chez les uns, de monstrueux délires chez les autres qui sont un si curieux sujet d'analyse.

Les Montégut, ancêtres du baron de Batz, sont gens de robe, mais entendent bien ne le céder en rien à la plus vieille noblesse d'extraction. Leurs alliances sont des meilleures. Non seulement ils se succèdent de père en fils au Parlement de Toulouse, mais parfois en occupent plusieurs sièges, de telle sorte qu'ils en sont la vivante expression.

Jean-François de Montégut naquit en 1729, d'un vieux parlementaire et de Jeanne de Ségla, dont les talents poétiques méritaient d'être appréciés, non seulement aux jeux floraux, mais même par Marmontel et son école.

Élevé sévèrement et très religieusement, il n'en sent pas moins battre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son cœur de façon précoce. A dix-huit ans il était déjà délicieusement amoureux d'une jeune pensionnaire, Mlle de Tréville. Poulets en prose sentimentale, petits vers assez bien tournés, rencontres dans le parloir du couvent. Voilà du bon XVIIIe siècle.

Tout se découvre. Les parents sont fort mécontents et exilent le jeune Jean-François à Paris, sous couleur de faire son droit. Pendant cet éloignement de la famille, la correspondance entre la mère et le fils prend des tours charmants. Quelque temps encore il pense à Tréville, mais peu à peu l'on s'oublie. Une demoiselle de Sancy, chez les parents de laquelle il fréquente, ne lui paraît pas indifférente.

Néanmoins le jeune toulousain, qu'on croit guéri du mal d'aimer, rentre joyeusement dans la ville natale, et à peine débarqué s'éprend, toujours pour le bon motif, de la charmante Marie-Anne de Manilhet. L'amourette n'est pas encore du goût du sévère conseiller de Montégut et de Jeanne de Ségla.

En 1751 le père meurt. Sa veuve se hâte d'installer son fils au Parlement, ce qui ne souffre ni retard ni difficulté, et, comme si c'était la fin de sa tâche, elle va rejoindre son mari dans l'autre monde, laissant une mémoire comparable à Clémence Isaure et à la belle Paule.

A l'expiration de ce double deuil, en 1753, le conseiller Jean-François de Montégut, passant outre aux désirs paternels, épouse sa bien aimée Marie-Anne de Manilhet.

C'est le moment heureux de son existence. Magistrat d'une intégrité et d'une compétence incontestées, mainteneur des jeux floraux, numismate distingué, riche collectionneur d'objets d'art, il jouit de la plus haute estime.

Mais le bonheur n'a qu'un temps. Dès 1763, l'indépendance du Parlement de Toulouse valut à Jean-François une lettre de cachet et un exil d'un an — exil bon enfant, il est vrai, au château de Ségla —. En 1771, Meaupeou, en raison de la considération dont il jouit, lui épargne le sort de la plupart de ses collègues.

La mort de son fils Henri, officier de marine, vient le frapper cruellement en 1785, et la famille est encore dans les larmes quand les prodromes révolutionnaires commencent à se faire sentir en 1788. Ils se traduisent pour lui par un nouvel exil temporaire et finalement par la suppression des Parlements en 1790.

Les conseillers de Toulouse, à l'exemple de leurs collègues de Paris, se rappellent que sous le paternel gouvernement du roi ils pouvaient faire des remontrances, ils oublient que la force législative à laquelle ils ont affaire est toute autre, que l'électeur est né, ils croient de leur devoir et de leur dignité de protester. Inutile de dire qu'on passe outre et que le 30 septembre la municipalité déclare le Parlement dissous. Jean-Fran-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çois et son fils Philibert, conseiller non délibérant, sont dépouillés de leur charge et se trouvent en fort mauvaise posture dès que le garde des Sceaux, de Cicé, a porté à la tribune le nom des magistrats protestataires.

Jean-François, sur le point d'être arrêté, passe en Espagne et se réfugie à Vittoria, sans toutefois paraître fort inquiet: Il continue en effet ses études archéologiques avec sérénité jusqu'à la dissolution de l'assemblée constituante, dont le dernier vote fut une amnistie générale.

En septembre 1791 il rentre en France, plein de confiance dans les lois nouvelles et reprend à Ségla sa vie de châtelain et ses travaux d'érudition. Le règne de l'arbitraire commençait cependant. Il fallait des victimes.

Le 25 mars 1793, le conseiller de Montégut est arrêté en son hôtel de Toulouse, et enfermé à la Visitation où son fils vient le rejoindre en compagnie de la plupart des membres du Parlement. Encore une fois on leur donne l'illusion que l'amnistie n'est pas lettre morte... on les relâche pour les arrêter de nouveau le 31 août.

La confiance des magistrats dans les lois et dans la justice de leur cause ne s'affaiblit pas. Ils restent détenus à Toulouse jusqu'en mars 1794. A cette date une première fournée, dont Jean-François, est expédiée à Paris, c'est-à-dire à la mort. Les étapes du voyage sont faciles à suivre par les lettres du vieux conseiller datées de Cahors, Brive, Vierzon, Orléans et enfin Paris. Même pendant leur détention à la Conciergerie, en dépit des sanglants exemples de chaque jour, les futures victimes semblent conserver un peu d'espoir... Messieurs du Parlement se figurent qu'ils seront jugés comme ils jugeraient eux-mêmes. Etrange optimiste!

Le Tribunal révolutionnaire ne manqua pas à ses habitudes expéditives. Remise de l'acte d'accusation le samedi saint, jugement et exécution le jour de Pâques. M. de Montégut fut exécuté sous le n° 650.

De nouveaux convois partirent de Toulouse et le 17 mai Philibert de Montégut prend, comme son père, le fatal chemin de la Conciergerie. Peut-être son calvaire fut-il plus pénible, car il ne pouvait conserver aucune illusion? Ses lettres, pendant l'horrible voyage, sont plus brèves que celles de son père... plus de détails sur la route... plus de discussions juridiques... des cris navrants d'amour et de regret, et l'expression de la foi la plus pure et la plus vive.

Son dernier billet daté de Bourg-l'Égalité, 24 prairial an II, se termine ainsi: «... Adieu! du courage, de la force... et grande confiance en celui de qui notre sort commun dépend! » Le 14 juin, en compagnie de vingt-six de ses collègues du Parlement de Toulouse, il monta sur l'échafaud, avec le courage d'un martyr des premiers siècles.

Inutile d'ajouter que les malheureuses veuves de ces hommes de bien virent confisquer tous leurs biens et restèrent dans la misère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce qui fait dire à M. de Batz, en forme de conclusion : « Plus tard le code pénal enregistrera de pareils faits sous la rubrique *assassinats suivis de vol.* »

Vers l'Échafaud ne présente guère que la moitié du volume. Pour le corser M. de Batz tire de ses archives les *Faicts et les Gestes de M. de la Bourgade*, et donne la biographie du jeune Henri de Montégut, fils et frère des deux Montégut victimes de la Terreur. M. de Batz intitule ces quelques feuillets, *Uu officier de marine pendant la guerre d'Amérique* (1778-1785).

ROBERT VILLATTE DES PRUGNES.

ALBÉRIC CAHUET. **Après la mort de l'Empereur.** — Paris, Émile Paul frères, éditeurs, 1913, in-12.

Bien intéressant à lire est le volume où M. Albéric Cahuet retrace l'existence des derniers serviteurs de l'Empereur à Sainte-Hélène. L'auteur nous conte le rôle modeste mais plein de dévouement que ces personnages ont rempli auprès de Napoléon et comment ils ont contribué à établir la légende de Sainte-Hélène après la mort de l'Aigle. C'est le Corse Santini, à la fois barbier de l'Empereur et attaché à sa garde-robe, rendu suspect par son aveugle attachement et qui, rentré en Europe avant la mort de Napoléon, remue ciel et terre pour que le captif soit plus humainement traité ; c'est Noverraz, « l'ours d'Helvétie » comme l'appelle l'Empereur ; c'est Saint-Denis qui, remplaçant Roustan, a été surnommé Ali pour lui donner un air plus « mameluck », et qui devient le bibliothécaire de Longwood.

M. A. Cahuet fournit de nombreux détails sur la vie de ces personnages à Sainte-Hélène et sur les épisodes du voyage du retour des cendres que chacun a sollicité de faire, désireux de reprendre une dernière fois sa place à la suite du cercueil du maître.

Peut-être objectera-t-on que ce sont là des physionomies de troisième plan ; soit, mais combien sympathiques par leur attachement et leur abnégation ! Sûrement aussi elles ne peuvent être obscures parce qu'il n'y a jamais d'ombre autour de la grande figure de Napoléon.

De longues pages sont consacrées au fidèle Marchand qui, parti d'une situation modeste, s'éleva par son éducation et sa dignité au rang des véritables amis du souverain déchu et dont le mariage avec la fille du général comte Brayer est rapporté d'agréable façon.

Mais, ce qui apparaît comme le plus émouvant, c'est le tableau de Sainte-Hélène menacée de disparaître peu à peu de la vie économique du globe ; la population de l'île déjà réduite à quelques mille âmes s'abaisse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les ans davantage ; la dernière demeure de l'Empereur et le tombeau de la vallée du Géranium ne seront bientôt plus qu'un souvenir, faute de ressources pour les entretenir. N'écrit-on pas en effet de là-bas qu'on s'efforce de faire tenir debout la vieille maison « pendant quelques années encore ! »

Oui, quelques années encore, et Sainte-Hélène risquera, à son tour, de n'être plus qu'une légende issue des brumes de l'Océan.

M. Quatrelles l'Epine.

Comte de Montbel. **Souvenirs** publiés par son petit-fils Guy de Montbel. Paris, Plon, in-8 de 436 pp.

Les souvenirs écrits en exil, longtemps après les faits qu'ils relatent par l'un des derniers ministres de Charles X, n'apportent pas de renseignements bien nouveaux sur les événements où il fut mêlé. Le nom de Montbel ne se trouve vraiment associé dans l'histoire de France qu'au cabinet Polignac dont le comte fit partie, tour à tour, comme ministre de l'Instruction publique, de l'Intérieur et des Finances. Il ne consacre qu'une dizaine de pages, très sobres de détail, aux derniers jours de la monarchie ; aux endroits où ses souvenirs sont par trop incomplets, son petit-fils supplée en publiant des fragments d'un journal qu'il serait peut-être utile de connaître en entier. On a l'impression que l'auteur, ou l'éditeur, ne veut pas tout dire, et il y a de ci de là des lignes de points qui sont bien désagréables. Sans doute le comte de Montbel était dans le Cabinet une utilité, par ses relations intimes avec Villèle ; mais de caractère irrésolu il ne semble pas avoir été mis par Polignac, Peyronnet ou Chantelauze au courant de leurs projets longuement mûris. Quoique modéré d'opinion, si on l'en croit, il ne vit à l'élection des 221 qu'une réponse à faire : la suppression des garanties constitutionnelles. Pas un instant il n'avoue regretter sa signature au bas des ordonnances ; fidèle jusqu'au bout à la cause qui lui était chère, il vécut ses trente dernières années auprès du roi détrôné, du dauphin et du comte de Chambord.

Le principal intérêt de ces mémoires consiste surtout dans quelques anecdotes du début et dans le récit de l'odyssée du ministre poursuivi, réussissant à fuir ses ennemis sous le déguisement d'un artiste peintre.

Pierre Rain.

Jacques Bardoux. **L'Angleterre radicale.** (1906-1913) Alcan, in-8 560 pp.

L. Maisonnier et G. Lecarpentier. **L'Irlande et le Home Rule.** — M. Rivière, in-8 de 310 pp.

Ces deux études d'histoire contemporaine écrites avec un soin égal par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des spécialistes éminents à des titres divers méritent d'être rapprochées non seulement parce qu'elles paraissent à quelques mois de distance, mais encore parce qu'elles se complètent l'une et l'autre de la plus heureuse façon. M. Bardoux qui a tenté un essai de psychologie sociale, et qui a réussi à faire comprendre l'évolution de la politique anglaise à la Chambre des communes, dans le pays tout entier, ne pouvait dans ce travail d'ensemble où la question sociale tenait naturellement la première place, considérer sous toutes ses faces la question du Home Rule qui a pourtant passionné l'opinion britannique à tant de reprises et qui a influé si profondément sur la politique générale des deux partis.

MM. Maisonnier et Lecarpentier rendent donc un grand service aux curieux de l'histoire anglaise, en isolant ainsi un des problèmes les plus troublants de l'heure actuelle et en lui consacrant un volume entier. Après avoir rappelé dans les premiers chapitres quelle était la vie politique de l'Irlande du temps où elle avait un Parlement national, les très érudits auteurs décrivent les luttent que soutinrent les Irlandais conduits par O'Connel puis par Isaac Bull pour obtenir une amélioration de leur sort, non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue économique et social : le programme du Home Rule tel que l'ont tour à tour défendu les grands chefs whigs avait pour but de rendre à l'île sœur une vie non pas indépendante de la Grande-Bretagne, mais une vie plus personnelle, plus pleine et plus active. Après les premiers projets de Home Rule présentés par Gladstone, il est curieux d'étudier celui récemment voté par le parlement de 1912, qui apportera, s'il peut être appliqué, une vraie révolution dans les mœurs du Royaume-Uni.

Cette révolution dans les mœurs, M. Bardoux montre que la transformation sociale peut la produire également à bref délai ; « la poussée sociale » de ces dernières années a produit le parlement le plus démocratique que l'Angleterre ait jamais connu, au sein duquel les plus vieilles traditions archaïques sont peu à peu abandonnées, et qui en quelques années a déjà fait du pays de l'*habeas corpus*, celui où les lois sociales établissent l'interventionnisme le plus systématique.

M. B. a d'ailleurs soin, en face de cette poussée sociale, qui a ses dangers de présenter « le péril impérial », né du développement des nationalismes coloniaux qui pourrait amener quelque jour de graves sécessions, si le système fédératif n'était précisément la sauvegarde de la grandeur et de la cohésion de l'empire britannique ; l'exemple donné par les colonies d'Australie ou du Canada ne sera-t-il pas suivi par l'Irlande ?

L'avenir de l'Angleterre est cependant actuellement gros d'inconnu, tant les questions les plus graves ont été depuis le commencement du siècle soulevées en même temps ; une crise ne s'approche-t-elle pas dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la France subirait l'inévitable contre-coup? M. B. semble la redouter. La solution de la question d'Irlande depuis si longtemps posée ne suffira peut-être pas à l'écarter.

Pierre RAIN.

G. NOVICOW, **L'Alsace-Lorraine**, obstacle à l'expansion allemande, préface de M. le professeur Ch. Richet, avec portrait hors-texte. Félix Alcan, in-16.

Dans cet ouvrage, terminé par l'auteur quelques semaines avant sa mort, celui-ci examine au point de vue sociologique et historique la question d'Alsace-Lorraine et montre combien le traité de Francfort est nuisible aux intérêts de l'Allemagne elle-même, en même temps qu'à ceux de toute l'Europe. Il fait appel au bon sens et à la sagesse du peuple allemand pour qu'il renonce à la clause qui lui a attribué l'Alsace et la Lorraine, et pour qu'un plébiscite, organisé dans le pays d'Empire, fasse décider par ses habitants s'ils veulent rester avec leurs voisins de l'Est ou retourner à la France.

Une fois la question réglée de cette façon, rien ne s'opposera plus à la paix non armée si nécessaire à toute l'Europe, et à la formation de la fédération européenne, premier chaînon d'une fédération de tous les peuples civilisés.

Robert VILLATTE DES PRUGNES.

AUGUSTE BERNARD, **Le Maroc**. — 1 vol. in-8, 5 cartes hors texte, Félix Alcan.

Un ouvrage sur le Maroc est assuré de trouver des lecteurs à l'heure où tous les yeux sont fixés sur ce pays. A plus forte raison en est-il ainsi quand l'auteur, comme c'est le cas de M. Bernard, fait autorité en matière africaine.

Le livre de M. Augustin Bernard se divise en quatre parties. Dans la première il indique les conditions géographiques du Maroc. Dans la seconde il étudie les conditions historiques de la contrée. La troisième partie est un tableau des plus complets de la société indigène, de ses mœurs, de ses institutions politiques et religieuses, de ce singulier organisme qu'on appelle le makhzen et qui a présidé jusqu'à ce jour aux destinées du pays; l'auteur a pensé avec raison qu'on ne saurait assez insister sur cette société marocaine, dont la connaissance demeure et demeurera toujours le fondement de toute œuvre rationnelle au Maroc. Enfin la quatrième partie est consacrée à la pénétration européenne sous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toutes ses formes, au récit et à l'appréciation des événements qui, à travers maintes péripéties, comme celles d'Algésiras et d'Agadir, ont abouti à l'établissement du protectorat français. Quelle est la tâche de ce protectorat et dans quelles conditions il va s'exercer, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, telle est la question vitale que M. Augustin Bernard examine dans ses conclusions. Des cartes hors textes placées à la fin du volume facilitent encore la lecture de l'ouvrage, qui s'adresse aussi bien au grand public qu'aux spécialistes.

R. V. P.

M. Marcel Fosseyeux continue ses intéressantes publications sur l'histoire de l'Assistance publique. Après ses études des « Grandes Fondations Hospitalières », après son importante « Monographie de l'Hôtel-Dieu de Paris aux xviie et xviiie siècles », voici le **Catalogue des Manuscrits des Archives de l'Assistance publique** (nouvelle série) et les **Épidémies de peste à Paris** (extrait du *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*, XII, n° 2, février 1913).

Comme l'explique lui-même M. Fosseyeux dans sa préface au *Catalogue des Manuscrits*, cette publication complète le catalogue dressé en 1908 par M. Amédée Boinet et mentionne une foule de pièces manuscrites, de documents ou de registres qui n'avaient pas encore été classés et qui apportent une précieuse part contributive à l'histoire hospitalière de Paris. Elle comprend des pièces relatives à la période antérieure à 1789 et aussi divers dossiers de l'époque postérieure à la Révolution jusqu'en 1849; clairement établi, ce catalogue est très heureusement complété par un index alphabétique.

Les *Épidémies de peste à Paris* aux xie et xiie siècles sont rappelées en quelques pages par M. Fosseyeux. On y trouve à l'occasion des épidémies qui, de 1580 à 1631, ont frappé la ville sept fois (dont la dernière pendant près de neuf années consécutives), des indications curieuses sur les mesures d'assainissement préconisées à l'époque; la principale était l'isolement, suivie ensuite avec plus de succès de la méthode de désinfection, sans compter les moyens de persuasion comme « de renvoyer les écoliers chez leurs parents, les étudiants des religions en leur couvent, admonester le peuple de ne point demeurer oisif par les rues ni aux portes des maisons après le soleil couché, faire bien laver et tenir toujours bien nettes les tueries et échaudoirs des bouchers et les trempis des salines, porter les ordures puantes dans les voiries éloignées, et même, la suprême ressource qui est de beaucoup prier Dieu qu'il envoie de ses trésors, des vents saturaires contre l'air corrompu et pourrissant ».

M. Q. E.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le nouvel ouvrage du docteur H. Perraudeau, **Saint-Ouen pendant la Révolution**, (Paris, Jouve, in-8), complète très heureusement ses précédents travaux sur l'histoire Audonnienne pendant la Révolution. Il rappelle ce qu'était la petite ville de Saint-Ouen depuis 1787 et quels furent les propriétaires illustres qui y séjournèrent, tels que les Rohan-Soubise, le duc de Nivernais et Necker. Puis il passe en revue les bourgeois qui contribuèrent à fonder la première municipalité ; c'est Compoint, maire, Blanchard, curé, puis Pierre Morel, curé constitutionnel, et Boudier qui, soutenu par Brissot, supplante Compoint, achète les biens nationaux, loue les biens d'émigrés et fait sa fortune. Il conte l'Histoire de l'Église, la fonte de ses cloches et la réalisation de son trésor. Il se demande avec nous pourquoi, sous la Terreur, Saint-Ouen perdant son nom, prend celui de Bain-sur-Seine. Puis il signale comment Poirié, agent municipal, nommé en brumaire an IV, traverse sans encombre le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration, restant partout et toujours un honnête homme.

Bien documentée, écrite avec clarté, la publication du docteur Perraudeau intéressera tous ceux qui suivent l'histoire de la Révolution dans la région parisienne.

M. Q. E.

Nous parlions récemment, à propos de l'affaire Magon étudiée par M. E. Daudet, du procès de **Fouquier-Tinville** qui avait été la juste expiation des dénis de justice commis par l'accusateur public. Ce sinistre personnage dont un dessin de Bonneville rend bien l'affreuse grimace, vient de trouver son historien en la personne de M. Alphonse Dunoyer (Paris, Perrin, 1913, 470 pp.). Avec une impartialité qu'il faut louer d'autant plus qu'elle était plus difficile à conserver, l'érudit a, dans une première partie, retracé brièvement la carrière sinistre de l'accusateur public ; il l'a montré cynique dans sa haine, lâche dans sa férocité, accusant tour à tour Danton et Hébert, fomentant des complots imaginaires pour vider plus vite les prisons, adoptant sans un blâme la procédure simplifiée de la loi de prairial ; il a reproduit ses actes d'accusation, monuments d'inconscience dressés avec une rapidité telle que les erreurs, volontaires ou non, y foisonnent. Enfin, il l'a montré, décontenancé, terrifié au soir du 9 thermidor, devenu en un instant d'accusateur, accusé.

Pour cette seconde partie moins connue de la vie de Fouquier, M. A. D. étudie avec le soin le plus caractéristique d'une bonne méthode, la défense de l'accusé, ses différents mémoires justificatifs, sa correspondance intime, ses nombreux interrogatoires. Avec le sang-froid d'un homme habitué aux circonstances tragiques, Fouquier a du moins le temps de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

préparer sa défense et de tenir tête à ses accusateurs : tout son système consiste d'ailleurs à se dire l'instrument servile des volontés de la Convention et du Comité de sûreté générale ; toutes les illégalités qu'on lui dénonce, il en rejette la responsabilité sur Robespierre et ses collègues ou sur Herman, Dumas, Cofinhal, présidents du tribunal, et sans doute n'a-t-il pas tout à fait tort. Il fut, en effet, avant tout, l'exécuteur fidèle, trop fidèle des lois terroristes ; il eut été aussi volontiers, comme le note son biographe « procureur impérial sous Napoléon ». Il doit cependant répondre à son procès et plus encore devant la postérité, d'initiatives qui conduisirent tant d'innocents à l'échafaud : c'est lui qui a inventé de toutes pièces la conspiration des prisons ; lui qui a suscité « ces moutons » dénonciateurs patentés de faits erronés ; lui qui ne se soucia même pas d'identifier les accusés et condamna des pères pour des fils ou des femmes pour leurs époux, lui qui ne trouva jamais la procédure assez expéditive et les interrogatoires assez brefs.

Le verdict vengeur fut acclamé par la foule ; la mort de l'accusateur public, le 7 mai 1795, marqua vraiment aux yeux de tous la condamnation légitime de la Terreur.

J. J.

Armfelt est un de ces personnages étranges que l'historien de la Révolution ou de l'Empire trouve partout dans ses recherches, tantôt à Vienne, tantôt à Naples, tantôt à Pétersbourg, tantôt à Bade, intriguant toujours, en politique comme en amour. M. E. Daudet en fait aujourd'hui le héros de son volume : **Un drame d'amour à la cour de Suède**, Paris, Hachette, in-12, 265 pp., et il ne cache pas qu'il nourrit à son endroit quelque indulgence qui pourra paraître exagérée.

Favori de Gustave III, nommé par lui gouverneur de Stockholm, à la veille du régicide du 16 mars 1792, Armfelt était en d'autant plus mauvais termes avec le régent, duc de Sudermanie, qu'il avait en lui un rival malheureux. Sa liaison avouée avec Madeleine de Rudenschold l'exposait donc autant que sa fidélité à Gustave III. Il aurait pu lutter ; sa maîtresse l'en pressait ; elle le conjurait surtout de ne pas l'abandonner. Mais le volage, dépité de n'être plus tout-puissant, quitta son poste, voyagea en Allemagne, fit de son amie délaissée sa correspondante fidèle, mais aussi sa complice dans la trahison qu'avec l'aide de Catherine II, il fomentait contre son pays. Se trouvant bientôt en Italie, il échappa, grâce aux nouvelles amours qu'il y avait fait naître, aux assassins que le gouvernement suédois avait lancé à sa poursuite. Madeleine qui avait dû rester à Stockholm où la retenait un poste de demoiselle d'honneur fut arrêtée, traitée avec une dureté particulière par l'homme qu'elle avait autrefois dédaigné, et dont elle avait conspiré la chute ; sa correspondance saisie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les bagages d'Armfelt acheva de la perdre (elle sert aujourd'hui à M. D. à écrire son récit, et à l'agrémenter de nombreuses citations, selon la méthode qui lui est chère). Condamnée à mort, sa peine fut commuée en prison perpétuelle; deux ans plus tard, Gustave IV devenu majeur lui fit grâce. L'homme à qui elle avait sacrifié son honneur et sa liberté continua hors de Suède sa vie d'intrigues et d'aventures, daignant à peine, de très loin, lui témoigner quelque pitié.

J. J.

M. Louis André vient de publier un intéressant petit volume sur **l'assassinat de Paul-Louis Courier** (Paris, Plon, in-12, 310 pp.). On sait qu'un profond mystère ne cesse de planer sur différentes circonstances du crime et notamment sur le rôle qu'y joua peut-être Mme Courier. Ce mystère, M. André n'a malheureusement pas pu le pénétrer, les documents qui le permettraient ont sans doute depuis longtemps disparu. Mais l'auteur a scrupuleusement étudié toutes les pièces de l'instruction, et analysé les divers incidents des deux procès de 1825 et de 1830. Il nous fait même le récit du crime, tel que les aveux de Frémont en 1830 et les dépositions de Sylvine permettent seulement de l'établir. Il semble que dans l'esprit de l'auteur la culpabilité de Mme Courier ne soit pas douteuse; mais il se garde de l'affirmer. Il retrace au début du livre la vie des deux époux, si pénible, parsemée de brouilles, causées surtout, il faut bien le dire, par l'humeur continuellement morose, bougonne et misanthrope du pamphlétaire. Herminie ne sut distraire son ennui à la Chavonnière où Courier l'avait terrée avec lui qu'en se prostituant à ses domestiques, les Dubois. Or, ces deux vignerons furent évidemment les instigateurs du crime sinon les principaux exécuteurs. Ils confièrent l'horrible besogne à un autre domestique de Courier que son maître avait précisément chargé en diverses occasions de surveiller Mme Courier. En chargeant cet être faible d'esprit de tirer le coup de feu homicide, celle-ci ou ses amants ne se donnaient-ils pas le plaisir d'une double vengeance. Ils réussirent en effet lors du premier procès à en faire leur bouc émissaire; les jurés qui sentaient que Frémont n'était qu'un instrument refusèrent de le condamner, ne pouvant atteindre les principaux coupables. Quand, cinq ans plus tard, un témoin du drame, Sylvine Grivault, se décida à dévoiler son secret, le plus coupable des Dubois était mort; l'autre nia si bien qu'il fut acquitté; Mme Courier que le juge d'instruction avait fait arrêter et voulait traduire en justice fut déclarée hors de cause par la chambre des mises en accusation d'Orléans. Elle s'empressa de partir pour la Suisse, évitant ainsi de paraître, fût-ce comme témoin, au second procès.

P. R.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La cour de Saxe suscite la curiosité de beaucoup, mais jusqu'alors l'on n'a publié sur elle que des récits fantaisistes. Ce livre d'un précepteur des fils du roi de Saxe, la fixe dans son véritable cadre. **Quatre ans à la Cour de Saxe**, par Guy Balignac. Paris, Perrin, in-16.

Aux souvenirs personnels de l'auteur, se mêlent d'attrayantes narrations dues à la plume des princes de Saxe et de S. M. le Roi.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un ouvrage de cette nature, appuyé sur d'aussi intéressants documents, vient éclairer les lettrés sur une cour qui, suivant le témoignage même de Voltaire, et durant longtemps, rivalisa avec celle de Louis XIV. Tout y est décrit et jugé du point de vue français.

La critique libre et franche définit les réactions de l'esprit latin en face des idées allemandes. A cet endroit on peut dire que le cas de l'auteur est celui d'un grand nombre de jeunes français résidant en Allemagne.

R. V. P.

On parle beaucoup, depuis quelques années, d'encourager l'étude de l'histoire locale, de l'introduire même dans l'enseignement public, et l'on exhorte les personnes de bonne volonté à rechercher et à exposer le passé de leur ville ou de leur village. Pour aider ces bonnes volontés à se produire et à aboutir, M. l'abbé Eugène Martin, docteur ès lettres, auteur de travaux historiques nombreux et estimés, entre autres d'une étude attrayante sur son village natal, vient d'écrire **Comment faire une monographie de commune lorraine** (Nancy, Sidot, 1913, in-8 de 15 pp.). Il énumère, en les appréciant d'un mot, les divers livres à lire ou à consulter, puis les sources manuscrites, explique comment prendre ses notes, puis comment les disposer, propose un plan très complet de monographie à la fois historique, archéologique, économique, dit enfin comment on se fera imprimer. Et ce petit guide très pratique, écrit spécialement pour la Lorraine, vaudra aussi, *mutatis mutandis*, pour d'autres provinces, car si la bibliographie diffère, la méthode est toujours la même.

E. D.

Sous ce titre, peut-être un peu trop général, **Musiciens et Poètes**, Paris, Alcan, 1912, in-12, 218 p., M. Jean Chantavoine a réuni six études d'importance diverses mais également intéressantes. Qu'il nous fasse connaître les idées de Gœthe sur la musique d'après sa correspondance — nous caractérise l'art si allemand de la ballade qui a son représentant le plus parfait en Carle Löwe —, qu'il nous parle d'un opéra inédit composé par Liszt à 15 ans et représenté à Paris, ou qu'il nous entretienne de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'esthétique de Chopin et de la vie de Schumann, il sait toujours être attachant et instructif. Mais la plus curieuse peut-être de ces courtes études est celle consacrée au neveu de Beethoven, une sorte de réhabilitation de ce personnage si décrié jusqu'ici. Il cite, à l'appui de cette thèse nouvelle, de nombreux fragments inédits des cahiers de conversation du maître ; il semble vraiment assister à cet entretien d'outre-tombe et cette évocation a quelque chose de fort émouvant.

E. B.

La Société des anciens élèves de l'École des Sciences Politiques a organisé, cette année, une série de conférences sur l'**Afrique du Nord** (un volume in-12, 275 pages, Paris, Alcan) qui ne le cède en rien aux précédentes, par l'intérêt des sujets traités et par le talent des conférenciers : M. A. Bernard a parlé de l'Algérie qu'il connaît si bien, M. Ladreit de Lacharrière, du Maroc qu'il a parcouru plusieurs fois, jusque dans ses régions les plus inexplorées ; M. Camille Guy a retracé l'histoire de la colonisation française dans l'Afrique Occidentale, M. Pinon a étudié la Tripolitaine et montré ce que les Italiens pouvaient légitimement attendre de leur nouvelle colonie ; enfin M. Tardieu a fait un résumé à larges traits de l'œuvre de la France en Égypte.

Ces intéressantes conférences faites, on le voit, par des orateurs compétents, ce qui est rare à notre époque, avaient de plus l'attrait d'être présidées par des personnalités dont il est curieux de relire les discours, tous respirent la même foi en l'œuvre coloniale de la France ; MM. Jonnart, Pichon, Roume, Charles Roux ait précisé divers points du sujet ; mais c'est surtout la patriotique harangue du général Liautey qui résume et traduit de superbe manière la plus récente des épopées françaises.

P. R.

Rédacteur en chef du journal régional *Paris-Centre*, M. Henri Brun a réuni dans un volume in-16 de la collection Bloud et Cie, 1913, intitulé **En marge de la vie politique, religieuse et sociale de notre pays**, une série d'articles écrits au fil des événements du jour. Les sujets les plus divers y sont traités par l'auteur avec conviction et indépendance, dans un style à la fois élégant, alerte et coloré. Excluant tout parti pris, M. Brun dit avec franchise ce qu'il pense et son livre, qui n'est en somme que le résultat d'une enquête consciencieuse et loyale, constituera plus tard un chapitre intéressant sur le mouvement des idées pendant l'époque contemporaine.

E. D. de M.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1912 : Boulay de la Meurthe, *Discours présidentiel*, 87-118 [La vie de Law après sa retraite des affaires]. — Noël Valois, *Le Procès de Gilles de Rais*, 193-239. — Pierre de Vaissière, *Fragments de mémoires de Jean du Houssay, seigneur de la Borde* (1588-1594), 240-269. — Jean de Boislisle, *Addition aux Mémoriaux des Conseils de 1661*, 279-280.

Le Bibliographe moderne, janvier-juin 1912-1913 : Henri Stein, *L'imprimeur Juan de Valdes*, 5-6. — M. Fosseyeux, *Inventaire sommaire des papiers de L.-A. de Noailles et de G. de Vintimille du Luc, archevêques de Paris, conservés aux Archives de l'Assistance publique de Paris*, 7-66 [En raison du legs universel que chacun de ces prélats avait fait de ses biens à l'Hôtel-Dieu]. — F. Pasquier, *Les répertoires des séries historiques des Archives départementales*, 77-80. — F. Lonchamp, *Esquisse d'une histoire du développement du commerce et des industries du Livre à Leipzig, depuis les origines jusqu'à nos jours*, 81-138. — Pierre Gautier, *Le fonds Laloy aux Archives de la Haute-Marne*, 139-148 [Très importante collection donnée par Mme Guyot-Guillemot, petite-nièce de Laloy, ancien avocat de Chaumont, qui a joué un rôle politique sous la Révolution. Celui-ci avait préparé un dictionnaire historique de la Haute-Marne, publié depuis par Jolibois, et avait emprunté à des dépôts publics ou acquis pour lui une foule de documents originaux sur les localités du département.]

Bibliothèque de l'École des Chartes, janvier-avril 1913 : H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1911-1912*, 5-66. — Maurice Jusselin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La transmission des ordres à la chancellerie mérovingienne d'après les souscriptions en notes tironiennes, 67-73. — Jules VIARD, *Itinéraire de Philippe VI de Valois*, 74-128. — H. O., *Fragments de comptes du XIIIe siècle*, 245-247. — *Privilège pour la traduction des trente pseaulmes de Clément Marot*, 247-248. — *Réforme du calendrier en 1562*, 249. — Ph. LAUER, *Le public Record Office de Londres*, 250-252 [A propos des rapports avec pièces à l'appui publiés par la commission chargée d'une enquête sur cet établissement]. — *Album de paléographie et diplomatique méridionales*, 252-255. — *Mélanges de philologie romane de Gaston Raynaud*, 255-256.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme, mars-avril 1913 : John VIÉNOT, *Y a-t-il une réforme française antérieure à Luther ?*, 97-108. — M. LUTHARD, *Le protestantisme dans quelques communautés du Bas-Languedoc : Canet (Hérault, 1607-1673)*, 109-128. — P. BEUZART, *A propos de Pierre Brully. Rappel de ban de Simon Liebaert (23 mars 1578)*, 129-131. — Géraud LAVERGNE, *Les Archives de l'Église réformée d'Issigeac en 1673*, 132-135. — Baronne DE CHARNISAY, *Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs de Languedoc* (suite), 136-149. — N. WEISS, *Jean Calas, Pierre Sirven, MM. Labat, Faguet et Galland*, 150-173.

Bulletin de la Société « le Vieux Papier », juillet 1912 (n° 73) : E. VALDRUCHE, *La danse. Documents iconographiques*, 322-345. — L. ESQUIEU, *Les souscriptions de Lamartine*, 336-351 ; fin en septembre, 458-474. — *Quelques factures curieuses*, 352-355. — Victor PERROT, *Iconographie du Vieux Paris, de Bonnardot* (suite), 357-377 ; suite en septembre, 505-517 ; novembre, 596-611 ; mars, 185-200 ; mai, 315-321. — R. DE CISTERNES, *Un duché illustré par les femmes* (suite), 378-386 [Duché d'Aiguillon] ; fin en septembre, 477-485. — Henri VIVAREZ, *La politesse et le recouvrement des impôts*, 387-391. — Jules PELLISSON, *Sur les Corsaires*, 392-393. — Paul JARRY, *Les Vieux Papiers du Vieux Paris. L'Hôtel de Coigny, 83, rue des Petits-Champs*, 394-399. — F.-A. QUINET, *Affiches et placards franc-comtois, 1621-1700* (suite), 400-410 ; fin en septembre, 486-501. = Septembre (n° 74) : Henry VIVAREZ, *Les Enseignes d'autrefois d'après les papiers de commerce (factures, prospectus, cartes-adresses)*, 422-439. — Jules PELLISSON, *Documents funéraires*, 440-457. — R. BLANCHARD, *A propos d'un portrait de la Guimard*, 475-476. — Henry VIVAREZ, *Palmarès d'écoliers devenus célèbres*, 502-504. — Paul FLOBERT, *Sur les catalogues de magasins*, 518-520. = Novembre (n° 75) : Henry VIVAREZ, *Les Quincailliers et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Orme Saint-Gervais, 533-541. — Jules PELLISSON, *Les porteurs d'eau anciens et modernes*, 542-544. — Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOR, *Une enseigne séditieuse en 1816*, 550-551. — Comt' QUENAIDIT, *Étude documentaire sur la Champagne et la Bourgogne. Dans un grenier*, 552-581 [Papiers des familles Bichar, de Verzy, et Boursault, d'Épernay; correspondances diverses remontant à 1770]; suite en janvier, 74-84; fin en mars, 149-182. — Jules PELLISSON, *Sur les Comités révolutionnaires de surveillance*, 582-584. — *Un autographe inédit de Bonaparte* [24 du 2e mois de l'an II], 585. — Henry VIVAREZ, *Papiers de confréries religieuses*, 586-595. = Janvier 1913 (n° 76) : Paul JARRY, *Les chansons de nos grand'mères*, 2-16. — Mme Paul FLOBERT, *Quelques images religieuses*, 17-32. — Henri TAUSIN, *Document inédit du XVIIe siècle. Cartel de Duel*, 38-49. — Alain DUBOIS, *Une vieille complainte parisienne*, 50-52 [Sur la catastrophe qui a suivi le feu d'artifice du 30 mai 1770, tiré à l'occasion du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette). — A. L'ESPRIT, *A propos d'Émile Debraux et Béranger*, 53-59. — SAFFROY, *Portrait à la « silhouette » de F. L. J. G. Luce de Gaspari, comte de Belleval*, 60-63. — Henry VIVAREZ, *Gourmandises*, 64-65 [Prospectus de confiseurs]. — A. TUMBEUF, *Enterrement des armoiries*, 68-69 [A l'extinction d'une famille]. — Jules PELLISSON, *Chaises à porteur, Chaises réservées, Sièges publics*, 70-73. — *Procès-verbal d'incarcération pour dettes au XVIIIe siècle*, 92-93. — *Frais d'éclairage de la police de Paris en l'an III*, 93. = Mars (n° 77) : Alain DUBOIS, *L'intérêt des collections d'images populaires*, 98-113. — Paul FLOBERT, *Réunion de documents à propos de l'élection présidentielle du 18 janvier 1913*, 115-123 [pièces politiques diverses]. — Henry VIVAREZ, *Passementiers et clients de marque*, 124-133. — Jules PELLISSON, *Une panacée en Hollande au XVIIIe siècle*, 134-139. — BARTHÉLEMY, *Émancipation et apprentissage*, 141-142. — A. L'ESPRIT, *Curiosités sténographiques*, 143-148. — Jules PELLISSON, *Sur un curé de campagne au XVIIIe siècle*, 183-184. = Mai (n° 78) : Victor PERROT, *L'assassinat de P.-L. Courrier*, 210-240. — Dr Léon DAYMARD, *L'Illustration dans les menus des repas périodiques*, 249-290. — Eugène LE SENNE, *Vidocq et son bureau de renseignements commerciaux*, 291-299. — Comt' QUENAIDIT, *Du mariage des anciens protestants de France, de leur ancienne discipline, de leur état légal*, 300-307. — Henry VIVAREZ, *Nouveautés*, 308-309 [Date de l'emploi de ce terme pour désigner une branche d'industrie se rapportant à l'habillement]. — Jules PELLISSON, *Deux placards strasbourgeois*, 310-311 [1736 et 1790]. — Paul FLOBERT, *Une affiche de rengagements militaires*, 312-314.

Carnet de la Sabretache, octobre 1912 : *Correspondance du général*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Pully pendant la campagne de l'an IX, à l'armée des Grisons (fin), 577-592. — Com[t] MARTIN, *Le camp retranché de Sidi-Ferruch (juin 1830)* 591-592. — *Souvenirs et lettres de garnison et de campagne du capitaine Pichot* (suite), 593-608; suite en novembre, 673-692; janvier, 1-30; février, 81-96. — *Le maréchal de France comte de Berchény (1689-1778)*, 609-616. — M.-P. WEYD, *Les régiments suisses au service de la France* (fin), 629-640. = Novembre : Ch. DE PELLEPORT-BURÈTE, *Journal du capitaine Bonnet du 18e de ligne (campagne de 1812)*, 641-672. — G. COTTREAU, *Tentes du duc de Chaulnes. Lits de campagne du duc de Chartres*, 693. — Eugène TATTET, *Portrait de Frédéric-Louis Tattet (1768-1842), en tenue de lieutenant au 5e bataillon de Paris (armée du Nord)*, 696-698. — G. COTTREAU, *Maréchal des logis-chef du 1er régiment de chevau-légers, régiment du roi (1814-1815)*, 699-700. — J. MURGERAND, *Les sous-pieds de pantalons des officiers d'infanterie (1839-1911)*, 701-703. = Décembre (numéro consacré à la mémoire de Detaille) : Frédéric MASSON. *Édouard Detaille*, 727-790. = Janvier 1913 : Lieutenant-Colonel de CAZENOVE, *Un officier de hussards du Haut-Rhin*, 31-39. — Général DAUDIGNAC, *Une lettre de Masséna en 1800*, 40-42. — André BRUN, *Note sur le Lieutenant-Colonel baron de Rullecourt*, 42-46. — Henri DE LA LA PERRIÈRE, *Mérat de Saint-Léon*, 47-55. — *Détail de la bataille de Gondelour entre les armées françaises et anglaises dans l'Inde, le 13 juin 1783*, 56-64. = Février : Vicomte DE SAINT-GENIÈS, *Le général de division vicomte de Saint-Geniès (1777-1839)*, 65-80. — Com[t] E. MARTIN, *Campagnes et souvenirs militaires de Jean-Auguste Oyon (1783-1852)*, maréchal des logis-chef au 4e régiment de dragons, 97-124. — Com[t] E. MARTIN, *L'aéronaute André-Jacques Garnerin (1769-1823)*, 125-127.

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, septembre-décembre 1912 : L. DUCHESNE, *L'empereur Anastase et sa politique religieuse*, 305-336. — Ch. AVEZON et Ch. PICARD, *La nécropole de Thessalonique*, 337-361. — René MASSIGLI, *Sur l'origine de la collection canonique dite « Hadriana augmentée »*, 363-383. — Jean MARTIN, *Le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l'Énéide*, 385-395. — R. FAWTIER, *La légende mineure de sainte Catherine de Sienne*, 397-509. — Nécrologie : E.-Ch. BABUT, *Léon-Gabriel Pelissier. Marseille 24 mars 1863. - Montpellier, 9 novembre 1912*, 511-516. — A. GRENIER, *Albert Martin*, 517-520.

La Géographie, décembre 1912 : ALLEMAND-MARTIN, *Le dernier voyage de Joseph Martin à travers la Chine et l'Asie centrale (1889-1892)*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Résumés et extraits de son journal de route, 376-398. = Janvier 1913 : Étienne Clouzot, *Les modifications littorales de l'île de Noirmoutier*, 1-32. — Paul Girardin, *L'avalanche du glacier de Sollières (17 février 1814)*, 41-44.

Grande Revue, 25 février 1913 : Albert Houtin : *Vie du Père Hyacinthe, d'après des documents inédits* (suite), 731-754 ; suite le 10 avril, 499-518 ; 25 avril, 742-757. — Adolphe Boschot, *L'égorgement des « Troyens, » de Berlioz*, 755-772. — Georges Guy-Grand, *Sur Proudhon critique littéraire et philosophe*, 793-812. = 10 mars : André Fribourg, *La repopulation et Colbert*, d'après les *lettres de Colbert et les documents officiels*, 150-160. = 25 mars : Madame X***, *Guy de Maupassant intime. Notes d'une amie* (suite), 217-233 ; fin le 10 avril, 519-533. — Ch.-M. Couyba, *Le Parlement sous la troisième République*, 234-255. = 10 avril : Pierre de Trévières, *La Guerre au Maroc*, 534-552 ; fin le 25 avril, 706-727. = 25 avril : Georges Lecomte, *David et son école*, 758-776.

Mercure de France, 1er février : Boyer d'Agen, *Lettres inédites de Mme Lafarge à son directeur de conscience (1845-1846 et 1848-1849)*, 449-475 ; suite le 16 février, 704-731 ; le 12 mars, fin le 16 mars, 330-352 (cf. n° du 16 mai). — Pierre-Paul Plan, *Jean Racine traducteur*, 501-519. [Traductions marginales inscrites sur un recueil de sentences tirées de Ménandre.] — Gaston Hochard, *Ingres à Meung-sur-Loire*, 536-541. = 16 mars : Pierre Bart, *Au temps de la Terreur. Les dernières aventures du baron de Trenck, d'après des documents inédits*, 266-283. = 1er avril : Anatole Feugère, *La doctrine révolutionnaire de Diderot et de Raynal d'après l' « Histoire des Indes »*, 498-517. — Hippolyte Buffenoir, *J.-J. Rousseau et Houdon pendant la Révolution*, 518-532. — 16 avril : Charles Chassé, *Les derniers prêtres universitaires. Le collège de Lesneven*, 698-718. — J.-G. Prodhomme, *Un mémoire de Beethoven sur sa famille*, 738-757. = 16 mai : L. Dugas, *La timidité de Châteaubriand*, 225-239. Boyer d'Agen, *Lettres inédites de Mme Lafarge, de son oncle et de son curateur. Un épisode judiciaire (1843)*, 322-361. = 1er juin : André M. de Poncheville, *L'enfance de Carpeaux*, 490-503. — Edmond Pilon, *Le général Marceau et Mlle des Melliers*, 526-572. = 16 juin : Lucien Leluc, *Un précurseur de Montesquieu. Le chevalier Temple*, 714-741. — Georges Lebas, *Barbey d'Aurevilly polémiste en province*, 767-776.

Le Moyen Age, mars-avril 1913 : Georges Lizerand, *Les dépositions*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du grand maître Jacques de Molay au procès des Templiers (1307-1314), 81-106. — A. Dieudonné, *Le prix du marc et le rapport du denier au gros (Réponse à M. Borrelli de Serres)*, 107-129.

Nouvelle Revue historique du droit français et étranger, novembre-décembre 1912 : R. de Fréville, *Étude sur l'organisation judiciaire en Normandie aux XIIe et XIIIe siècles*, 681-736. — Georges Maurion, *La formation de la Seine-Inférieure*, 737-797; suite en janvier, 57-121 ; mars, 214-258. — Janvier-février 1913 : E. Jobbé-Duval, *Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine*, 5-56. = Mars-avril : A. Giffard, *Études sur les sources du droit français* (suite) : *Les établissements de saint Louis et le Style des Maucreux*, 202-213.

La Revolution de 1848, janvier-février 1913 (n° 54) : A. Calmette, *Les Carbonari en France sous la Restauration (1821-1830)*, 401-417 ; suite en mars, 52-73; en mai, 117-137. — J.-F. Jeanjean, *La première consultation du suffrage universel dans le département de l'Aude* (fin), 418-426. *Lettres inédites de et à Léon Walras*, 427-446; suite en mai, 138-156. = Paul Muller, *Mme Lafarge sous la seconde République*, 447-453. — *La Révolution de 1848 à Angers*, 454-460. [Lettre de Léon Boré, professeur d'histoire au lycée, 2 mars 1848.] — *Chanson des Montagnards*, 461-462. = Mars-avril (n° 55) : Paul Raphael, *La journée du 13 juin 1849, racontée par Aurélien de Sèze, vice-président de l'Assemblée législative*, 19-22. — J.-F. Jeanjean, *Montalembert, les catholiques et l'Empire en 1859*, 23-39. — H. Monin, *Nicolas-Eugène Paute-Lafaurie. Mémoire d'un régent de quatrième sur la réforme des collèges communaux (juin 1848)*, 40-51. = Mai-juin (n° 56) : Ph. Morère, *L'Ariège avant le régime démocratique* (suite), 91-116. — Paul Muller, *Mme Lafarge après le coup d'État*, 157-158.

Révolution française, mai 1913 : Léon Douarche, *La grand'peur à Bourgoin en 1789*, 385-398. — Léon Dubreuil, *Le Roux de Cheff du Bois et Taupin, à propos d'un livre récent de M. Lenôtre*, 399-427. = Henri Labroue, *Liste des sociétés populaires de la Dordogne*, 428-433. — E. Lebègue, *Correspondance d'un agent du Comité de sûreté générale*, 434-458 (Grenier, envoyé en mission à Rouen]; fin en juin, 521-549. — *Billet de faire-part de la naissance de la fille d'Andrieux*, 459. — *Une représentation d'Athalie en 1806*, 459-460. = Juin : N. Karéiev, *Deux opinions contraires sur l'histoire agraire de la France à l'époque de la Révolution*, 481-503. — Cl. Perroud, *François de Neufchâteau, à propos d'un livre* [de M. Jean Lhomer], 504-510. — Maurice Pigallet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La captivité et la mort de Toussaint-Louverture, 511-520. — *Sentiments de Buchez et Roux sur les mémoires de Mme Roland*, 550-551.

La Revue de Paris, 1er mai 1913 : François Benoît, *Louis David et la révolution de la peinture*, 47-60. — Émile Chantriot, *L'occupation allemande de la Meurthe (1870-1871)*, 91-112. — Ch. Schmidt, *Gand, ville française*, 169-184. = 15 mai : Georges Delahache, *Metz*, 258-278. — Cyrille Gabillot, *Chez Le Nôtre*, 279-305. — Étienne Dejean, *La dernière ambassade de Chateaubriand*, 333-356; fin le 1er juin, 635-655 [Sa mission auprès de Charles X de la part de la duchesse de Berry]. — Louis Riballier, *Les aventures du capitaine Malard*, 418-438 [G.-M. Malard du Bessay, fait prisonnier par les Anglais comme corsaire]. = 1er juin : Commandant Weil, *Autour du congrès de Vienne. La princesse Bagration, la duchesse de Sagan et la police secrète de l'Autriche*, 599-627 ; fin le 15 juin, 825-856.

Revue des Bibliothèques, janvier-mars 1913 : Hugues Vaganay, *Pour l'édition critique du IIe livre des Amours de Ronsard*, 1-55. — Am. Pagès, *Étude critique sur les manuscrits d'Auzias March* (suite), 56-80. — R. Foulché-Delbosc, *Manuscrits hispaniques de bibliothèques dispersées* (2e article). 81-108. — Émile Henriot, *La bibliothèque Spoelberch de Lovenjoul*, 109-114.

Revue des Deux Mondes, 1er mai 1913 : Robert de La Sizeranne, *A l'exposition David. L'instinct et l'intelligence chez l'artiste*, 87-102. — Fernand Caussy, *Voltaire inédit. Le chapitre des Arts de l'Essai sur les mœurs*, 103-139. — Ernest Daudet, *La ville et la cour sous le règne de Louis-Philippe. Extraits du journal du comte Apponyi*, 140-171 ; suite le 15 mai, 330-363 ; 1er juin. — André Beaunier, *Le roman et l'histoire*, 205-216 [à propos de la *Tragédie de Ravaillac*]. = 15 mai : Imbart de La Tour, *Érasme. L'évangélisme catholique*, 364-398. — Louis Madelin, *Une maison française*, 416-432 [A propos d'*Une famille vivaroise*, par le marquis de Vogüé]. = 1er juin : Émile Ollivier, *La guerre de 1870. Les batailles sous Metz. Borny*, 481-516; suite le 15 juin : *La bataille de Rezonville*, 721-756. — Émile Faguet, *Sur Mirabeau*, 653-665. — André Beaunier, *Une épopée*, 685-696 [Les études napoléoniennes de M. Frédéric Masson]. = 15 juin : René Vallery-Radot, *Lettres de M. Edmond Rousse à M. Carraby*, 846-890 [1891-1905].

Revue d'histoire diplomatique, année 1913, n° 2 : Ed. Rott, *Rohan et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Richelieu (1629-1638), 161-204. — Baron de Contenson, *L'ordre américain de Cincinnatus en France*, 205-237. — Comte de Forbin, *La seconde mission de Toussaint de Forbin en Pologne (1680-1681)*, 238-275. — Colonel marquis de Nadaillac, *Louis XVII est-il mort au Temple ?* 276-290. — Eugène Griselle, *Nicolas Brulart de Sillery, ambassadeur en Suisse, et les affaires du comté de Neufchâtel (1587-1592)*, 291-310.

Revue d'histoire littéraire de la France, janvier-mars 1913 : Fernand Baldensperger, *Klopstock et les émigrés français à Hambourg*, 1-23. — Ch.-H. Boudhors, *Pascal et Méré, à propos d'un manuscrit inédit*, 24-50. — Jules Marsan, *A. de Vigny et G.-H. Charpentier*, 51-64 [Curieuse lettre de Vigny sur la publication des manuscrits inédits des auteurs après leur mort]. — Philippe Martinon, *Études sur le vers français. Les innovations prosodiques chez Corneille*, 65-100. — S. Lenel, *Un ennemi de Voltaire : La Baumelle*, 101-132. — R. Dezeimeris, *Annotations inédites de Michel de Montaigne sur les « Annales et Chroniques de France » de Nicole Gilles* (suite), 133-157. — Jean des Cognets, *Manuscrit de Lamartine*, 158-161. — F. Lachèvre, *Les « Entretiens solitaires » de G. de Brebeuf*, 162. — Christian Maréchal, *Note critique sur les lettres de Lamennais à Mgr Bruté*, 163-165. — Paul Hazard, *A Coppet en 1802*, 166 [Extrait des papiers de J.-B. Say]. — Ch. Charrot, *Quelques notes sur la « Correspondance » de Voltaire*, 167-193. — Frédérick A. Blosson, *La correspondance de Flaubert*, 194-197. — Jacques Madelkine, *Les premiers vers de José-Maria de Heredia*, 198-200.

Revue d'histoire redigée à l'état-major, avril 1913 : *Études sur l'avant-garde* (suite), 1-21 ; suite en mai, 181-214. — *L'œuvre militaire de la Révolution. L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime* (suite), 22-56 ; suite en mai, 215-250. — *Guerre de la Péninsule (1807-1813). 1re période. La surprise de l'Espagne* (suite), 57-82 ; suite en mai, 272-290. — *Les préliminaires de la campagne de 1812. 1er février, 24 juin 1812* (fin), 83-105. — *Campagne de 1813. Les préliminaires* (suite), 106-143. — *La guerre de 1870-1871* (suite). *Les opérations dans l'Ouest du 17 octobre au 9 novembre*, 144-174 ; suite en mai, 291-318. = Mai : *La campagne de 1794 dans les Pays-Bas* (suite). *Deuxième partie*, 251-271. — *Mémoire sur la cavalerie et les troupes légères (au début du Consulat)*, 319-345 [Œuvre du lieutenant-colonel Quentin, sur lequel l'éditeur, M. Maurice Sautai, donne une intéressante notice biographique].

Revue du XVIe siècle, 1913, fasc. 1-2 [Cette revue, publiée par la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Société des Études rabelaisiennes, remplace la *Revue des Études rabelaisiennes*] : Abel LEFRANC, *Le Guide des chemins de France de Charles Estienne*, 19-27. — Jean PLATTARD, *La procédure au XVIe siècle, d'après Rabelais*, 28-49. — Henri HAUSER, *Comment Louise de Savoie a rédigé son Journal*, 50-54. — René STUREL, *Notes sur Étienne Dolet, d'après des inédits*, 55-98. — Lucien ROMIER, *La mort de Henri II*, 99-152. — Armand GARNIER, *Un scandale princier au XVIe siècle*, 153-189 [Expulsion de la reine Marguerite de Navarre de la cour de France, en 1583]. — P. VILLEY, *L'influence de Montaigne sur Charles Blount et sur les déistes anglais*, 190-219. — Jean PLATTARD, *Le système de Copernic dans la littérature française au XVIe siècle*, 220-237.

Revue historique, mai-juin 1913 : L. HOMO, *L'empereur Gallien et la crise de l'Empire Romain au IIIe siècle*, 1-22. — Ed. ROTT, *Richelieu et l'annexion projetée de Genève, 1631-1632* (fin), 23-63. — V.-L. BOURRILLY, *Les diplomates de François Ier. Antonio Rincon et la politique orientale de François Ier* (1522-1541), 64-83.

Revue historique de la Révolution française et de l'Empire, janvier-mars 1913 : Otto KARMIN, *Lettres inédites de Frédéric Gentz à sir Françis d'Ivernois (1798-1803)*, 5-44. — Édouard CHAPUISAT, *Une commune française au temps de la Fédération*, 45-66 [Cusset]. — R. VALLENTIN DU CHEYLARD, *Sanary et le siège de Toulon*, 67-82 ; suite en avril, 269-279. — Commandant WEIL, *Lettres inédites de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, au marquis de Gallo, 1789-1806* (suite), 83-99 ; suite en avril, 280-290. — H. MONIN, *Deux historiens de la Révolution. Edgar Quinet et Charles-Louis Chassin, d'après leur correspondance originale* (suite), 100-113 ; fin en avril, 291-307. — Charles VELLAY, *Une lettre inédite de Robespierre*, 114-115 [1er janvier 1791]. — H. MONIN-*Le nom révolutionnaire du socialiste Saint-Simon*, 115-118. — L.-G. PÉLISSIER, *Une lettre de Pons de l'Hérault à la Société populaire de Montpellier*, 118-120 [16 brumaire an II]. — Adalbert CERF, *Une lettre inédite de Bernadotte*, 120-121 [23 floréal an II]. — Commandant WEIL, *Un mémoire du marquis de Gallo à la reine Marie-Caroline (11 janvier 1797)*, 121-124. — *La Ligue du Nord jugée par le duc de Brunswick (29 janvier 1801)*, 124-125. = Avril-juin : Otto KARMIN, *Autour du 10 août. Lettres inédites de Cabanis à Étienne Dumont*, 193-205. — Léon-G. PÉLISSIER, *Autour des négociations de Bâle (juillet-septembre 1795)*, 206-236. — Albert ESPITALIER, *Un missionnaire de Sainte-Hélène. Le chef d'escadron Piontkowski*, 237-268. — Otto KARMIN, *Une loge des gardes-françaises à la veille de la Révolution*, 308-309. — H. MONIN, *A propos de chansons*, 310-312. — E.-L. BURNET, *Le quadruple*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mariage de Soulavie, 312-316. — Adalbert Cerf, *La famine dans l'Aisne en l'an III*, 317-318. — Commandant Weil, *Deux lettres interceptées par la police secrète autrichienne en octobre et novembre 1814*, 318-320. — Otto Karmin, *Inventaire des papiers de sir Francis d'Ivernois conservés à la bibliothèque publique et universitaire de Genève* (suite), 321-326. — *Napoléon Ier à Mulijay en 1815*, 327-328.

Revue maritime, octobre 1912: J.-B. Vincent, *Un grand port français oublié. Brouage, la ville morte, racontée par des documents* (suite), 25-41; suite en novembre, 293-309; décembre, 576-595. — Georges Bourgin, *Inventaire sommaire des archives modernes de la marine. Série BB4*, 64-84; suite en novembre, 352-371; décembre, 614-635; mars, 335-344; avril, 42-51. = Décembre : Jean Vivielle, *La charge d'amiral dans la marine française jusqu'au cardinal de Richelieu*, 595-613. = Janvier 1913 : J. Vivielle, *Le voyage du vaisseau « Le Solide » autour du monde (Une page inconnue de la vie d'Infernet)*, 15-24 [1790-1792]; suite en février, 181-190; mars, 325-344; fin en avril, 25-31. = Février : Blot, *Causeries sur l'esprit militaire dans la marine* (suite), 161-170; mars, 305-314; avril, 5-14. = Avril : Carbonnier, *L'Espagne maritime (Historique succinct. État présent. Avenir)*, 32-41; suite en mai, 175-184.

REVUES LOCALES

Revue historique ardennaise, mars-avril et mai-juin 1913 : G. Dumont, *Les levées révolutionnaires et les bataillons de volontaires nationaux du département des Ardennes*, 45-196 [Levée des auxiliaires (1791). — Levée de 4 bataillons de volontaires (1791) : leur formation ; leur historique. — Levées de 1792. — Levées de 1793. — États de services des officiers. — Table alphabétique des noms de famille des officiers.]

Revue d'Auvergne, juillet-août 1912 : J. Démarty, *Note sur une sépulture gallo-romaine découverte, en 1909, à Chamalières*, 217-219. — J. Démarty, *Note sur une conduite gallo-romaine en poterie, découverte, en 1887, à Chamalières*, 233-234. — G. Charvilhat, *Sur une statuette en bronze de l'époque romaine provenant des environs de Queuille*, 248-249. — J. Démarty, *La mine gallo-romaine du ravin de la Gouise, commune de Beaune, près Craponne*, 250-259. — M. Boudet, *Étude sur les sociétés marchandes et financières au moyen âge. Les Gayte et les Chauchat (suite)*, 261-281 ; suite en mars, 102-144. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre-octobre : J. Démarty, *La mine romaine du Bois de l'Or, près Craponne (Haute-Loire)*, 302-309. — Boyer-Vidal, *Besse-en-Chandesse* (suite), 310-355 ; suite en janvier, 29-53. — E. Joyau, *Un professeur du collège royal de Clermont en 1819*, 356-357. = Novembre-décembre : Dr G. Charvilhat, *L'allé couverte d'Unsac, commune de Saint-Gervasy (Puy-de-Dôme)*, 377-384. = Janvier-février 1913 : Charles Calemard, *Extraits des registres de catholicité de Saillant*, 1-23. — Dr Charvilhat, *Les cases en pierres sèches du Thuel et du Millet de la Palle près Chapdes-Beaufort (Puy-de-Dôme)*, 24-25 ; — *Mobilier d'une sépulture galla-romaine de Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme)*, 26-28. — J. Demarty, *Note sur un moulin à grain gallo-romain découvert à Chamalières à proximité des thermes de Royat*, 54-57. — J. Démarty, *La meule néolithique du Chemin de César près Craponne*, 58-61. = Mars-avril : J. Pader, *Aperçu sur le crâne de l' « homme de Denise »*, 93-101.

Revue historique du Béarn et du pays Basque, mai 1913 : C. Daugé, *Le peintre Alary de Lescar au pays de Brassenx, en Albret*, 193-198. — J. Annat, *Le clergé de la Révolution dans le diocèse de Lescar* (suite), 199-212. — J.-B. Daranatz, *Le clergé du diocèse de Bayonne depuis le Concordat* (fin), 213-228. — J.-B. Mignou, *Rôle de la milice de Béarn ou des Bandes Béarnaises découvert dans un manuscrit de l'abbé Bonnecaze* (suite), 229-236.

Actes de l'Académie des sciences de Bordeaux, 3e série, 72e année (1910) : E. Doublet, *Correspondance échangée de 1720 à 1739 entre l'astronome J.-N. Delisle et M. de Navarre*, 5-87. — Gustave Labat, *Un oublié. Le vicomte de Grenier, chef de division de la marine royale (1736-1803)*, 117-142.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, janvier 1913 : E. Le Brun, *Trois victimes de la Terreur en Bourbonnais. Sur la « dernière charrette »*; suite en février, 48-62; en mars, 75-88; fin en avril, 116-127. = Février : Joseph Viple, *L'église d'Ébreuil*, 43-47. = Mars : *Portraits bourbonnais. André Quesson, en religion Père Eusèbe*, 89. — *La dérogeance des La Loëre*, 90-95. = Avril : E. Delaigue, *Les deux « légendes de Bourbon » de Paul Scarron*, 109-114 ; suite en mai, 144-155. = Mai : Bertiioumieu, *Le personnel administratif en Bourbonnais sous l'ancien régime*, 136-143.

Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, Tome XVI, 1er fasc. (1910-1911) : Fyot, *Note sur l'église d'Auvillars*, IX-XIV. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

OURSEL, *Note sur une bible du XIIIe siècle provenant de Saint-Étienne de Dijon*, XV-XVII. — CHABEUF, *Le chiffre 4*, XXXIV-XXXVI. — OURSEL, *Les rues de la Tonnellerie et de la Tournelle*, XXXVII-XL. — FYOT, *Jean Braconnier, et François Venevault, architectes*, XL-XLIII. — CHABEUF, *Les peintres Marlet*, XLIV-XLVIII. — OURSEL, *Restauration des tombeaux des ducs de Bourgogne*, LI-LV. — CHABEUF, *Clés pendantes aux armes des Chambellan à Dijon*, 1-10. = 2e fasc. (1911-1912) : CHABEUF, *Tête de Christ provenant de Saint-Jean de Dijon*, LXXV-LXXVIII. — CALMETTE, *La couverture de nef à Saint-Bénigne de Dijon au XIe siècle*, 11-20. — Chanoine CHOMTON, *Note sur la reconstruction partielle de l'église Saint-Bénigne au XIIe siècle*, 21-27. — CALMETTE, *Antoine Rude, ouvrier d'art*, 29-33 [Père de François Rude]. — H. CHABEUF, *Panneau de menuiserie au musée de Dijon*, 35-39. — Commandant ESPÉRANDIEU, *Fouilles de la Croix Saint-Charles au mont Auxois* (2e rapport), 41-68.

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, tome XV (1912) : Paul MONTARLOT, *État du département de Saône-et-Loire à la veille du 18 brumaire*, 1-71. — G. VALAT, *Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, 13... 1461*, 73-145. — Ét. PICARD, *Le château de Germolles et Marguerite de Flandre*, 147-218. — A. DE CHARMASSE, *Note sur une inscription chrétienne provenant de Saint-Pierre-de-Lestrier*, 219-226. — Ch. BOELL, *Montjeu et ses seigneurs*. Deuxième partie : *le président Jeannin et ses descendants, 1596-1748*, 227-300, p. justif. — A. DE CHARMASSE, *Les quêtes à Autun au quinzième siècle, 1447-1455*, 301-318 [Publication de l'enregistrement des lettres de quêtes délivrées par la chancellerie de l'évêque d'Autun]. — R. GADANI, *Note sur un couteau à charnière de l'époque gallo-romaine*, 319-323. — J.-M. GUILLARD, *Les sources de l'histoire du Brionnais*, 325-377 [Description du Brionnais, par Verchère de Reffye; mémoire sur le bailliage de Semur-en-Brionnais, au XVIIIe siècle].

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, tome XLII (1912) : Gaston ZELLER, *Le traité de Montmartre (6 février 1662), d'après des documents inédits*, 5-74. — J. FAVIER, *Les thèses du prince Nicolas-François de Lorraine. Notes biblio-iconographiques*, 75-98. — Émile DUVERNOY, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139*, 99-172 (Appendice, actes inédits). — Christian PFISTER, *Les élections à Nancy et dans le département de la Meurthe sous le Consulat et sous le premier Empire (1789-1815)*, 173-320. — Dr J. VOINOT, *Notice sur trois trésors de monnaies découverts récemment en Lorraine*, 321-338. — J. BEAUPRÉ, *Contribution à l'étude du « Camp d'Affrique », Messein (Meurthe-et-Moselle)*, 339-408 [Enceinte antique].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Académie Française. — 23 mai : Le prix Broquette-Gonin, de 10.000 francs, destiné à récompenser l'auteur d'un « ouvrage philosophique, politique ou littéraire, jugé susceptible d'inspirer l'amour du vrai, du beau et du bien », est décerné à M. Grasset, professeur de clinique médicale à l'Université de Montpellier. Le prix Bordin, de 3.000 francs, est ainsi partagé : 1.000 francs à M. Louis-Frédéric Choisy pour *Alfred Tennyson, son spiritualisme, sa personnalité morale;* 1.000 francs à M. Jean-Lucas Dubreton : *la Disgrâce de Nicolas Machiavel 1469-1527;* 500 francs à M. Joseph Drouet : *l'abbé de Saint-Pierre, L'homme et l'œuvre;* 500 francs à M. Charles Régimanset : *Le bienfaiteur de la Ville.* Le prix Marcelin Guérin, de 5.000 francs, est réparti ainsi : 1.000 francs à M. Maurice Delafosse, *Haut Sénégal-Niger;* et 500 francs à chacun des auteurs suivants : capitaine Louis Blaison, *Un Défenseur alsacien en 1814. Le premier siège de Belfort et le commandant Legrand;* M. Despatys, *La Révolution, La Terreur, Le Directoire, 1791-1799. Un ami de Fouché;* M. Louis Dimier, *Guides artistiques et pittoresques des pays de France : Haute-Normandie, Basse-Normandie;* M. Jules Mancini, *Bolivar et l'émancipation des colonies espagnoles, des origines à 1815;* Lieutenant-colonel Montaigne, *Vaincre, esquisse d'une doctrine de la guerre;* M. Daniel Mornet, *Le romantisme en France au XVIIIe siècle;* M. Louis Roche, *La vie de Jean de La Fontaine;* M. Jean de Witte, *Les deux Congo.* — 29 mai : Le 1er prix Gobert (9.000 francs) est attribué à M. l'abbé Augustin Sicard pour son ouvrage en trois volumes, *le Clergé de France pendant la Révolution*, et le second prix (1.000 francs), au vicomte de Noailles pour les *Épisodes de la guerre de trente ans : Bernard de Saxe-Weimar; le cardinal de la Valette; le maréchal de Guébriant.* Le prix Thiers est ainsi partagé : 1.000 francs à M. Thomas Chapuis : *le Marquis de Montcalm;* 800 francs à M. P. de Malzac : *Histoire du royaume Hova depuis ses origines jusqu'à sa fin;* 500 francs, à MM. G. de Bosc de Beaumont et Bernos : *la cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye;* 500 francs à M. de Gelis : *Histoire critique des jeux floraux, depuis leur origine jusqu'à leur transformation en académie.* Le prix Thérouanne est réparti de la façon suivante : 1.000 francs à M. Boissonnade : *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'État prussien pendant le règne de Louis XIV;* 1.000 francs au colonel Sauzey : *Les Allemands sous les aigles françaises* (Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin); 500 francs à M. l'abbé Prunel : *Sébastien Zamet, Sa vie et ses œuvres;* 500 francs à M. le lieutenant-colonel Picard : *1870. Sedan;* 500 francs à dom Paul Denis : *Richelieu et la réforme des monastères bénédictins;* 500 francs à M. Albert Croquez : *La Flandre Wallonne sous Louis XIV.* — 5 juin : Le grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prix de littérature fondé par l'Académie pour « récompenser un roman ou toute autre œuvre d'imagination en prose, d'une inspiration élevée, publiée au cours des deux années précédentes » est décerné à M. Romain Rolland, ancien élève de l'École normale, ancien pensionnaire de l'École de Rome, agrégé d'histoire, pour son œuvre intitulée *Jean Christophe*. — 12 juin : L'Académie décerne à M. Paul Claudel, pour son ouvrage l'*Annonce faite à Marie*, le prix Narcisse Michaut (2.000 francs) destiné à récompenser le meilleur ouvrage littéraire. Le prix Jules Davaine est partagé entre M. Pierre Gourdon, *les Courtagré* (1.500 francs) et M. Pierre de Lacretelle, *les Origines et la Jeunesse de Lamartine* (500 francs). Sur le prix Juteau-Duvigneaux, 1.500 francs sont attribués à M. Tixeront, *Histoire des dogmes;* 500 francs à M. Garriguet, *La valeur sociale de l'Évangile;* 500 francs à Mgr Kannengieser, *Un Alsacien : Léon Lefébure*. Prix Sobrier-Arnould : 1.000 francs à M. Jacquin, *Petites filles du temps passé;* 1.000 francs à M. Octave Uzanne, *La locomotion dans l'histoire*. Parmi les récompenses accordées sur le prix Fabien, on peut noter comme se rapportant à un ouvrage historique, celle de 500 francs attribuée à la *Mission Marchand*, du docteur Émily. Prix Montyon, huit prix de 1.000 francs aux ouvrages suivants : *Les jeunes gens d'aujourd'hui* par Agathon ; *Histoire de Normandie* par M. Albert Petit ; *le Crépuscule d'un romantique. Hector Berlioz* par M. Adolphe Boschot ; *Saint François-Xavier* par M. A. Brou ; *L'Hôtel royal des Invalides*, 1670-1789, par M. Robert Burnand ; *la Sensibilité dans la poésie française*, 1885-1912, par Jean Dornis ; *le maréchal Niel*, 1802-1869, par le commandant J. de la Tour ; *la Colonisation française dans l'Afrique du Nord*, par M. Victor Piquet ; 2° Vingt-et-un prix de 500 francs aux ouvrages suivants parmi lesquels on peut signaler : *Les idées militaires de la marine au XVIIIe siècle, de Ruyter à Suffren*, par le lieutenant de vaisseau Castex ; *les Jardins de l'intelligence* par M. Lucien Corpechot ; *Un grand procès de sorcellerie au XVIIe siècle* par M. Jean Lorédan ; *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre : Brest, Rochefort*, par M. Oscar Havard ; *le dernier ami de J.-J. Rousseau : le marquis de Girardin*, 1735-1808, par M. A. Martin-Decaen. Sur le prix Furtado, 500 francs sont accordés à M. le docteur Goldschmidt, *Autour de Strasbourg assiégé;* 500 francs à Mlle Henriette de Vismes, *Les petites âmes*. Prix Charles Blanc : quatre récompenses de 500 francs sont attribuées aux ouvrages suivants : *Rome et la Renaissance, de l'antiquité à la fin du XVIIIe siècle*, par M. Louis Haudecœur ; *les Sculpteurs français du XIIIe siècle*, par Mlle Louise Pillion ; *Watteau et son école*, par M. Edmond Pillon ; *Augustin Pajou*, par M. Henri Stein. — 19 juin : Sur la fondation Blanc (ouvrages traitant de préférence des questions d'art) un prix de 500 francs est attribué à M. P.-André Lemoisne, pour *Eugène Lami* (1800-1890). — 26 juin : Le prix Saintour, de 3.000 francs réservé à « des ouvrages de diverses sortes, ayant pour objet l'étude de notre langue, principalement depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours » est partagé de la façon suivante : 1.000 francs à M. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française;* 1.000 francs à M. Sainéan, *les Sources de l'argot ancien;* 500 francs à M. Octave Carion, *Méthode nouvelle pour l'étude des homonymes de la langue française;* 500 francs à M. Paul Laumonier, *Vie de P. de Ronsard, de Claude Binet*, 1586. — Le prix Langlois, de 1.200 francs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est partagé en quatre portions égales attribuées aux quatre traductions suivantes : Avétis Aharonian : *Vers la Liberté, l'Abime*, par MM. le docteur Chamilian et Elias-Sarkis Attius ; Dante Alighieri : *La divine Comédie, l'Enfer*, par M. L. Espinasse-Mongenet; Lope de Vega : *l'Étoile de Séville*, par MM. Camille Le Senne et Goillot de Saix; Edmond Gosse : *Père et Fils*, par MM. Auguste Monod et Henry-D. Davray. Le prix Vitet, de 2.500 francs, dont l'Académie peut disposer « comme elle l'entend, dans l'intérêt des lettres », est attribué à M. Henry Cochin. Le prix Alfred Née, de 3.500 francs, destiné à l'auteur de « l'œuvre la plus originale comme forme et comme pensée » est décerné à M. Th. de Wyzewa. Le prix Calmann-Lévy, de 3.000 francs, est attribué à M. Paul Gaultier et le prix Lambert, de 1.600 francs, à M. René Pinon.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — 2 mai. Le prix Bordin, de 3.000 fr. (Études orientales), est partagé de la façon suivante : 1.000 fr. à M. le commandant de La Jonquière pour l'*Inventaire des monuments du Cambodge* ; 500 fr. à M. Cabaton pour le *Catalogue des manuscrits indiens, indo-chinois et malayo-polynésiens de la Bibliothèque nationale*; 500 fr. à M. Legrain pour le *Temps des rois d'Ur*; 500 fr. à M. Podechard pour l'*Ecclésiaste*; 500 fr. à M. Vigouroux pour le *Dictionnaire de la Bible*. Sur le prix Prost, 1.000 fr. sont attribués aux *Chroniques et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, de M. André Lesort, et 500 fr. à la *Bibliographie lorraine*, publiée par l'Académie de Nancy (1910-1911). — 9 mai. Sur le rapport de M. Jullian les récompenses suivantes sont distribuées dans le concours des antiquités de la France : 1re médaille à M. Bégule, *les Vitraux du Moyen Age et de la Renaissance dans la région lyonnaise*; 2e médaille au P. Mesnage, l'*Afrique chrétienne*; 3e médaille à M. Boinet, les *Sculptures de la cathédrale de Bourges*; 1re mention à M. Perrichet, la *Grande Chancellerie de France, des origines à 1328*; 2e mention à M. Viard, *Histoire de la dîme ecclésiastique de 1150 à 1313*; 3e mention à M. l'abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*; 4e mention à M. Mousset, *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue*: dépêches diplomatiques de M. de Longlée; 5e mention à M. l'abbé Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch*. Sur le rapport de M. Morel-Fatio, le prix Honoré Chavée (linguistique) a été partagé entre M. l'abbé Meunier, les *Patois actuels du Nivernais*, et MM. Gilliéron et Roques, *Etude de géographie linguistique*. — 30 mai. Le premier prix Gobert à été décerné à M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, pour son *Histoire des églises de la Gironde*, et le second à M. Fliche, professeur à l'Université de Bordeaux, pour le *Règne de Philippe Ier, roi de France*. — 6 juin. Sur le rapport de M. Maurice Croiset, le prix Saintour (antiquité classique), a été distribué de la façon suivante : 1.200 fr. à M. Pierre Jouguet, la *Vie municipale en Égypte sous les Ptolémées. Les papyrus de Théadelphie*; 1.000 fr. à M. Grenier, *Bologne villanovienne et étrusque*; 800 fr. à M. Collinet, *Le caractère oriental de la législation de Justinien*; 600 fr. à M. Leroux, *Vases grecs et italo-grecs du musée archéologique de Madrid*; 400 fr. à M. Boudreaux, *Catalogue des manuscrits des astrologues grecs* (3e partie du tome VIII). — 13 juin. L'Académie, ayant été récemment autorisée à porter de huit à dix le nombre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ses associés étrangers, a procédé à l'élection de deux de ces membres, savoir : M. Edmond-Maximilien van Berchem, de Crans (Suisse), et M. Franz-Valery-Marie Cumont, de Bruxelles.

Académie des Sciences morales et politiques. — 3 mai. Élection, par 20 voix, au second tour, de M. Pierre Janet, comme membre titulaire dans la section de philosophie, en remplacement de M. Alfred Fouillée. Les autres candidats étaient MM. Lévy-Bruhl, Fonsegrives, Claudius Piat et Picavet. — 24 mai. Le prix Paul-Michel Perret a été partagé de la façon suivante : un prix de 1.000 fr. à M. l'abbé Amédée Gosselin, *L'instruction publique au Canada sous le régime français* (*1635-1760*), et deux récompenses de 500 fr. chacune à M. A.-C. Sabatié, procureur de Saint-Sulpice, *La Révolution et l'Eglise en province; Debertier, évêque constitutionnel, et le clergé de Rodez*, et à M. J. Régné, archiviste de l'Ardèche, *Etude sur la condition des juifs de Narbonne, du Ve au XIVe siècle.* — 31 mai. Il est procédé à l'élection d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. de Foville, décédé. M. René Stourm est élu par 24 voix contre 2 à M. Sabatier et 9 bulletins blancs. M. J. Bourdeau est ensuite élu, au second tour de scrutin, par 26 voix, à la place de membre titulaire dans la section de morale, vacante par suite du décès de M. Compayré. Les autres candidats étaient MM. Seillière, de Rousiers et Gaultier. — 14 juin. Sur le rapport de M. Welschinger, l'Académie répartit ainsi qu'il suit le montant du prix Drouyn de Luys; 1.500 fr. à M. Auerbach, *La France et le Saint-Empire germanique;* 1.000 fr. à M. Geoffroy de Grandmaison, *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France à Madrid* (1808-1813); 500 fr. à M. François-Charles Roux, *Alexandre II, Gortchakof et Napoléon III.* De plus, trois mentions très honorables sont attribuées à M. G. de Lhommel, *Relation d'Antoine de Lumbres* (1646-1666); Gœtz-Bernstein, *la Députation de la Gironde : J.-P. Brissot;* et Arnold Ræstad, à Stockholm, la *Mer territoriale: Études historiques et juridiques.* — 21 juin. Sur le rapport de M. J. Flach le prix Lefèvre-Deumier, de la valeur de 20.000 fr., est partagé de la façon suivante : 8.000 fr. à M. Georges Foucart, *Histoire des religions et Méthode comparative;* 8.000 fr. au P. Lagrange pour ses travaux personnels et ceux de l'école biblique placée sous sa direction; 4.000 fr. à M. Toutain, *les Cultes païens dans le monde romain.*

Académie des Beaux-Arts. — 17 mai. M. Marcel Baschet est élu au second tour de scrutin, par 19 voix, à la place d'académicien dans la section de peinture, vacante par la mort d'Édouard Detaille. — 21 juin. L'Académie délègue MM. Flameng, Antonin Mercié et Verlet pour la représenter à l'inauguration, qui doit se faire le 20 juillet, d'un monument élevé à Vesoul à la mémoire du peintre Gérôme. Elle délègue également MM. Louis Bernier, Flameng, Widor et Gustave Charpentier à Liège, où LL. MM. le roi et la reine des Belges doivent, le 13 juillet, inaugurer le musée qui vient d'être installé dans la maison natale de Grétry.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prêt par les Archives nationales. — Par arrêté ministériel du 5 juin, les Archives nationales sont autorisées à communiquer avec déplacement, au profit des particuliers, les registres, plaquettes, volumes ou rouleaux dont le contenu n'offre qu'un intérêt local.

Art. 2. — Les liasses et les pièces isolées (sauf les doubles) sont exclues du prêt.

Art. 3. — Les documents à communiquer devront être estampillés, cotés et en excellent état de conservation; les registres et plaquettes, paginés ou foliotés.

Art. 4. — Les documents ne seront prêtés au dehors que pour être publiés ou analysés *in extenso*.

Art. 5. — La communication n'en sera donnée que dans les locaux des Archives départementales, sous la surveillance de l'archiviste qui en assurera le retour aux Archives nationales, par la voie administrative. — Les nombreuses et sages restrictions dont cette mesure est entourée préviendront les inconvénients qu'elle pourrait offrir si on y avait trop fréquemment recours. Malgré les facilités que procure aux érudits de province le prêt au dehors, il fallait en effet veiller à ce que les nombreux étrangers qui sont appelés à Paris par diverses causes et qui en profitent pour venir travailler aux Archives, ne fussent pas exposés trop souvent à constater l'absence momentanée des documents qu'ils désirent y consulter.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Cette réunion s'est tenue à l'Ecole des Beaux-Arts, du 13 au 16 mai. La séance du 13 mai a été ouverte par un discours du président, M. Perrault-Dabot, inspecteur général des monuments historiques, qui donne d'utiles conseils sur la marche à suivre pour sauvegarder, dans la mesure du possible, les objets d'art anciens qui, trop souvent, sont portés hors de France.

M. Beuve fait ensuite une communication sur le *Théâtre à Troyes aux XVe et XVIe siècles*, puis on lit un mémoire de M. Biais sur des *crosses abbatiales ou épiscopales* trouvées à Angoulême. M. G. Blondeau présente une étude sur le *Retable de Godoncourt* (*Vosges*), et M. l'abbé Bossebœuf lit deux mémoires, l'un sur les *Tombeaux des seigneurs de Reignac*, l'autre sur le *Portrait de Jacques Hurault de Cheverny*, figurant dans un vitrail de la chapelle de Cheverny. — Les communications lues à la séance du 14 mai sont les suivantes : *L'église de Conliège* (Jura), par M. l'abbé Brune. *Les artistes flamands ayant travaillé à Tours aux XVe et XVIe siècles*, par M. de Grandmaison. *Une Pieta d'art primitif provençal provenant d'Orange-en-Vaucluse*, par M. le baron Guillebert, *Notes sur deux portraits de Watteau et de Pater*, par M. Hénault. *Ch. Avisseau, faïencier*, par M. Hennion. — Séance du 15 mai : *Répertoire des artistes lorrains* (suite). *Les dessinateurs et décorateurs de jardins*, par M. Albert Jacquot. *Boîte en or de Louis XVI léguée au musée de Reims*, par M. Henri Jadart. *Grégoire Guérard, peintre bourguignon flamand du XVIe siècle*, par M. G. Jeanton. *Notes pour servir à l'histoire de l'art en Vexin français*, par M. Plancouard. — Séance du 16 mai : Communication de M. Le Grin sur *Un procès à propos d'une collection d'objets d'art* (léguée à la ville de Cherbourg par le sculpteur Armand Le Véel). Note

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du docteur Ch. Reboul sur *une peinture du XVe siècle provenant de Saint-Pierre de Mâcon*. Mémoire de M. le chanoine Urseau *sur les peintures murales de l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.*

Présidents des principales Sociétés historiques pour l'année 1913. — *Société de l'Histoire de France.* Président : M. Eugène Lelong ; 1er Vice-Président : M. Henri Cochin ; 2e Vice-Président : M. Paul Guilhiermoz. — *Société de l'École des Chartes.* Président : M. Henry Martin ; Vice-Président : M. Henri Stein. — *Société des Antiquaires.* Président : M. Adrien Blanchet ; Vice-Président : M. Noël Valois. — *Société de l'histoire de Paris.* Président : M. Henri Stein ; Vice-Président : M. Camille Couderc.

Exposition de la Bibliothèque et des travaux historiques de Paris. — C'est sur les *Promenades et jardins de Paris*, depuis le xve siècle jusqu'en 1830 que M. Marcel Poëte a réuni la série de documents iconographiques qu'il a pris l'habitude de présenter chaque année aux visiteurs de l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau. Inaugurée le 16 mai par M. le Préfet de la Seine, cette intéressante exposition restera ouverte, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 1er octobre. Comme les années précédentes, MM. Poëte, G. Henriot et Ruinaut ont rédigé un livret, de lecture très attrayante, où sont décrites et commentées les principales estampes exposées, qui sont empruntées aux collections de la Ville et de M. G. Hartmann. Nous donnons ci-dessous les rubriques sous lesquelles sont classés les plans, dessins ou gravures rappelant l'aspect des promenades et jardins qui servaient autrefois au délassement de nos pères : I. Du Jardin du Moyen âge à celui de la Renaissance. Origines du Jardin des Tuileries. Promenades diverses. — II. Le Mail et le Cours. Le Promenoir de la Place Royale. Le Jardin des Tuileries au début du xviie siècle. — III. Le Jardin des Tuileries au xviie siècle avant Le Nôtre. Jardins divers. — IV. Les Jardins des Plantes, du Luxembourg et du Palais Royal au xviie siècle. Spécimens de Jardins du même temps. — V et VI. Le Jardin des Tuileries de Le Nôtre. La naissance des Champs-Élysées. — VII. Promenades et Jardins à la périphérie de Paris au xviiie siècle. — VIII et IX. Le Jardin des Tuileries, le Cours-la-Reine et les Champs-Élysées au xviiie siècle. — X. Les Jardins du Palais-Royal et du Luxembourg au xviiie siècle. — XI. Le Jardin Anglais. — XII. Le Jardin de Monceau et le Jardin des Plantes à la fin du xviiie siècle. — XIII. Le Jardin des Plantes et la Révolution. — XIV. Le Jardin du Palais-Royal sous la Révolution. — XV. Le Jardin des Tuileries pendant la Révolution et l'Empire. — XVI et XVII. Les Champs-Élysées de 1789 à 1830. — XVIII. Le Jardin des Tuileries au temps de la Restauration. — XIX. Le Jardin du Palais-Royal sous l'Empire et la Restauration. — XX. Le Jardin du Luxembourg depuis la fin du xviiie siècle jusqu'en 1830. — XXI. Le Jardin des Plantes depuis la fin du xviiie siècle jusqu'en 1830.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRES NOUVEAUX

Archives et Bibliothèques. — Pierre Caron, *Les papiers des comités militaires de la Constituante, de la Législative et de la Convention* (1789-an IV). Paris, Cornély (1912), in-8, xlv-146 p. (Soc. de l'Hist. de la Révolution). — Dom P. Denis, *Lettres autographes de la collection de Troussures*, classées et annotées. Paris, Champion, in-8, xv-665 p. — *Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les Archives communales. Département du Calvados.* Paris, Leroux (1912), in-8, lxxxvii-656 p. — E. Sevestre, *Essais sur les archives municipales et les archives judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie, pendant l'époque révolutionnaire* (1787-1801). Paris, Picard (1912), in-8, 201 p.

Correspondances, Mémoires et Documents. — J. Depoin, Monuments de l'histoire du Pinserais et du Mantais. *Abbecourt-en-Pinserais*, monastère de l'ordre de Prémontré. Recueil de chartes et documents, 1er fasc. (1180-1250). Pontoise, Soc. histor. du Vexin, in-4, 76 p. — J. Alazard, *Biographie et Mémoires du frère Marin Fouquet*, religieux convers de la congrégation des Sacrés-Cœurs dite « de Picpus ». Souvenirs du siège et de la commune de Paris (1870-71). Evreux, impr. de l'Eure, in-8, 172 p. — Marquise de La Tour du Pin, *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815.* Publié par son arrière-petit-fils, le colonel comte Aymar de Liedekerke-Beaufort, tomes I et II. Paris, Imhaus et Chapelot, 2 vol. in-8, xxxii-405 et 395 p. — *Mémoires d'un lieutenant au service de France, J.-P. Maillard.* Genève, A. Jullien, in-16, x-219 p. — Commandant Var, *Campagnes du capitaine Marcel du 69e de ligne en Espagne et en Portugal (1808-1814)*, mises en ordre et publiées. Paris, Plon-Nourrit, in-16, xi-271 p. — *Souvenirs du comte de Montbel*, ministre de Charles X (1787-1831), publiés par son petit-fils Guy de Montbel. Paris, Plon-Nourrit, in-8, xxx-440 p. — Mme de Stael, *Seize lettres inédites*, avec une introduction de Charles de Pomairols. Paris, édit. du Temps présent, in-8, 32 p. — J. Calvet, *Saint Vincent de Paul.* Textes choisis et commentés. Paris, Plon-Nourrit, in-16, ii-340 p. — *Recueil de souvenirs militaires de Virolle (Pierre)*, né à Surin, canton de Charoux (Vienne) le 17 mai 1838. Grenadier (1859-1866): France, Italie, Mexique. Angoulême, Impr. ouvrière, in-8, 47 p.

Histoire générale. — *Rapport sur une mission confiée à M. Charles d'Almeida par le gouvernement de la Défense nationale.* Objet : établir des communications entre la province et Paris. Tours, impr. Deslis, in-8, 28 p. — Raoul Arnaud, *Etudes d'histoire révolutionnaire. Sous la rafale :* Mme de Lafayette, Mme de Belleseize, Mlle Chabaud de Latour. Paris, Perrin, in-8, 390 p. — J. d'Auriac, *La nationalité française; sa formation.* Paris, Flammarion, in-18, 355 p. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dom A. de Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie* (1517-1518). Traduit de l'italien d'après un manuscrit du xvie siècle. Paris, Perrin, in-8, xxx-328 p. — L. Cahen et R. Guyot, *L'Œuvre législative de la Révolution*. Paris, Alcan, in-8, iii-491 p. — M. Desbirous, *Étude historique du testament* et de l'action « Ab irato ». Paris, libr. des Annales des Justices de paix, in-8, 119 p. (thèse). — V. du Bled, *La Société française du XVIe au XXe siècle*. 9e série : xviiie et xixe siècles, Le premier salon de France ; l'Académie française ; l'Argot. Paris, Perrin, in-16, 297 p. — O. Fengler, *Die Wirtschaftspolitik Turgots* und seiner Zeitgenossen im Lichte der Wirtschaft des ancien Régime. Leipzig, A. Deichert (1912), in-8, xiv-141 p. — C. Friry, *Quelques notes d'histoire contemporaine* (1871-1912). Paris, libr. de la Bibliothèque d'éducation, in-16, 192 p. — O. Havard, *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre*, II. Brest-Rochefort. Paris, nouvelle libr. nationale, in-8, 640 p. — R. Lote, *La France et l'esprit français jugés par le « Mercure » de Wieland* (1773-1797). Répertoire bibliographique précédé d'une introduction. Paris, Alcan, in-8, 179 p. — R. Lote, *Les origines mystiques de la science allemande*. Paris, Alcan, in-8, 242 p. — P. Metzger, Contribution à l'étude de deux réformes judiciaires au xviiie siècle. *Le Conseil supérieur et le Grand Bailliage de Lyon* (1771, 1774, 1788). Paris, Picard, in-8, 451 p. — C. Piton, *Le costume civil en France* du xiiie au xixe siècle. 700 illustrations directes par la photographie d'après les documents du temps, statues, peintures murales, tapisseries, vitraux, etc. 1re livr. Paris, Flammarion, in-4, à 2 col., p. 1 à 32. — *Recueil de bons mots historiques*, anecdotes, gasconnades et autres. Paris, Glomeau, in-12, 252 p. — E. Seligman, *La justice en France pendant la Révolution* (1791-1793). T. II : la fuite de Varenne, la Haute cour nationale, la Chute du Trône, le Tribunal du 17 août, les Massacres de Septembre, le Procès de Louis XVI, institution du Tribunal révolutionnaire. Paris, Plon-Nourrit, in-8, iv-659 p. — Ch.-G. Thomas, *Notions historiques sur le développement en France des grandes Sociétés de crédit*. Paris, Giard et Brière, in-8, 196 p. — F. de Veillechèze de la Mardière, *L'évolution historique du contrôle de la marine*. Poitiers, Soc. française d'impr. et de libr. (1912), in-8, xiv-223 p. (Thèse de droit). — J. Vidal, *Histoire et statistique de l'insoumission*. Paris, Giard et Brière, in-8, 198 p. (Thèse de droit).

Histoire littéraire. — *Théâtre de Beaumarchais* avec une notice et des notes par Ch. Beauquier. *Le Barbier de Séville*. Paris, Lemerre, in-12, xix-231 p. — J. Bédier, *Les légendes épiques*. Recherches sur la formation des chansons de geste. III : La légende des « Enfances » de Charlemagne. et l'histoire de Charles Martel. Les Chansons de geste et le Pèlerinage de Compostelle. La Chanson de Roland. IV : Richard de Normandie dans les Chansons de geste. Gormond et Isembard. Salomon de Bretagne. Quelques légendes de l'Ardenne. Les prétendus modèles mérovingiens des Chansons de geste. L'histoire dans les Chansons de geste, etc. Paris, Champion, 2 vol. in-8, 489 et 518 p. — Fr. Berger, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen*. Halle, Niemeyer, in-8, xii-143 p. — F. Brunetière, *Histoire de la littérature française*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

classique (1515-1830). T. III : le XVIIIe siècle. Paris, Delagrave (1912), in-8, IX-609 p. — R. GILLOUIN, *Essais de critique littéraire et philosophique* (Mme de Noailles, Mme Colette Willy, Maurice Barrès, Ch. Demange, Jean Moreas, William James). Paris, Grasset, in-16, 297 p. — P. DE LA JUILLIÈRE, *Les images dans Rabelais*. Halle, Niemeyer (1912), in-8, X-156 p. — G. LANSON, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne*, 1500-1900. IV. Révolution et XIXe siècle. Paris, Hachette, in-8, XX-925 à 1526 p. — G. TURQUET-MILNES, *The influence of Baudelaire in France and England*. London, Constable, in-8, VIII-300 p. — H. VAGANAY, *Les très véritables maximes de messire Honoré d'Urfé*, nouvellement tirez de l'Astrée. Lyon, Lardanchet, in-16, XV-56 p.

Histoire militaire. — H. BERTHET, *Etapes et combats d'un régiment de marche en 1870*, 1re légion du Rhône. Souvenirs d'un combattant. Lyon, impr. Poncet, in-16, 216 p. — G. BERTHOMIER, Le régiment d'infanterie de la Marche. Siège de Dantzig (1734). Guéret, Impr. régionale, in-8, 32 p. — CASTEX, *La manœuvre de la Praya* (16 avril 1781). Étude politique, stratégique et tactique, d'après de nombreux documents inédits. Paris, Fournier, in-8, 418 p. — G. FABRY, *Etudes sur les opérations de l'Empereur*, 5 septembre au 21 septembre 1813. Paris, Chapelot, in-8, VI-319 p. — Lieutenant HERLANT, *Le costume militaire en France*. 3e série : La Révolution, l'Empire. Paris, Vitry (1912), in-8, 25 p. — P. LANOIR, *Le maréchal Bazaine et la capitulation de Metz*. Antibes, impr. Roux, in-8, 468 p. — A. Latreille, Un procès militaire sous l'ancien régime. *L'affaire du régiment Royal-Comtois* (1773-1791). Paris et Nancy, Imhaus et Chapelot, in-8, 131 p. — Major Z***, *La guerre de la succession d'Autriche* (1740-1748). Campagne de 1744 dans les Pays-Bas, opérations militaires sur le Rhin et sur le Main en 1745. Paris et Nancy, Imhaus et Chapelot, in-8, 205 p.

Histoire religieuse. — A FERON, *Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie*. L'attitude du clergé dans le diocèse de Rouen sous l'épiscopat des deux archevêques de Harlay (1630-1671). Rouen, Lestringant, in-8, 323 p. — H. FOUQUERAY, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, des origines à la suppression (1528-1762). T. II : La Ligue et le bannissement (1575-1604). Paris, Picard, in-8, VIII-742 p. — *Articles du procès informatif de béatification du vénérable serviteur de Dieu Jean-Marie-Robert de La Mennais*, prêtre-fondateur de la congrégation des Frères de l'instruction chrétienne et de la congrégation des Filles de la Providence. Vannes, impr. Galles, in-16, 85 p. — G. LESAGE, *Le culte à Argences pendant la Révolution*. Caen, Beller (1912), in-8, 26 p. — REYNAUD, *Monographie du couvent des Trinitaires de Faucon*, près Barcelonnette. Digne, impr. Chaspoul, in-8, 108 p. — J. THERMES, Un apôtre de la charité. *Le bon père Serres, fondateur des Petites Sœurs des malades*. Paris, Beauchesne, in-8, VII-443 p.

Archéologie. Histoire de l'Art. — H. BOUCHERIT, *Les cloches de l'église Saint-Georges de Vesoul*. Notes d'histoire locale. Vesoul, Impr. nouvelle (1912), in-8, 32 p. — ÉMILE-BAYARD, L'art de reconnaître les styles. *Le style Louis XIV*. Paris,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Garnier frères. in-18, 351 p. — J. Guiffrey et P. Marcel, *Inventaire général du musée du Louvre et du musée de Versailles.* École française. VII : Isabey-Le Brun. Paris, Eggimann, in-4, 142 p. — G. de Récy, *L'évolution ornementale depuis l'origine jusqu'au XIIe siècle.* Paris, Picard, in-8, xii-275 p. — L. de Vesly, *La céramique ornementale en Haute-Normandie* pendant le moyen âge et la renaissance. Rouen, impr. Laisné, in-8, 79 p.

Histoire locale. — H. de Laguérenne, *Ainay-le-Château en Bourbonnais.* Histoire de la ville et de la châtellenie, des origines jusqu'à nos jours. Paris, Champion (1912), 2 vol. in-8, 1-400 et 401-790 p. — G. Turpin, *Le Vieux Beauvais.* Lithographies originales de Louis Manceaux, peintre, Beauvais, Prévot, in-fol., 18 p. — P. Valadeau, *La ville gallo-romaine de Breith, près La Souterraine* (Creuse). Guéret, impr. Régionale, in-8, 27 p. — P. Pocquet, *Histoire de Bretagne. La Bretagne province.* Tome V (1515-1715). Rennes, Plichon et Hommay, in-8, viii-651 p. — H. Bourne, *Histoire de la ville et de la commanderie de Chazelles-sur-Lyon.* Montbrison, impr. Brassart (1912), in-8, iv-556 p. — Abbé Gobillot, *La cathédrale de Clermont.* Clermont-Ferrand, Bellet (1912), in-8, 216 p. — Marquis de Bellevue, *Le camp de Coëquidan.* Anciens monuments et seigneuries qui existaient sur son territoire. Paris, Champion (1912), in-8, 87 p. — C. Portal, *Cordes,* notice historique et archéologique. Cordes, édit. de la Soc. des amis du Vieux-Cordes, in-16, 63 p. — C. Bloch, L. Laffitte, etc., *Les divisions régionales de la France.* Paris, Alcan, in-8, 264 p. — Abbé P. Dubourg, *La paroisse de Layrac* de 1789 à 1911. Villeneuve-sur-Lot, impr. R. Leygue (1912), in-8, 563 p. — L. Aubert, *Les hôpitaux de Langres.* Essai historique, des origines à la Révolution. Dijon, impr. Jobard, in-8, 292 p. (Thèse). — R. Parisot, *Esquisse d'une histoire de la région lorraine.* Paris, Soc. française d'impr. et de libr., in-8, 20 p. — A. Grosse-Duperon, *L'église de Notre-Dame de Mayenne.* Notes et documents. T. II. Mayenne, impr. Poirier (1912), in-8, 226 p. — Dr Delmas, *Les condisciples de Rabelais, la scolarité médicale de Montpellier* au xvie siècle. Paris, Société française d'impr. et de libr., in-8, 23 p. — E. Dupont, *Les prisons du Mont-Saint-Michel,* 1425-1864, d'après des documents originaux inédits. Paris, Perrin, in-8, 362 p. — E. Le Brun, *Une petite ville bourbonnaise : Le Neurdre.* Ses seigneurs, ses châteaux et leurs possesseurs. Paris, Champion, in-8, 602 p. — G. Henriot, *La ville de Paris au XVIIe siècle.* Paris, G. Vitry, in-8, 22 p. — *Le vieux Paris. Souvenirs et vieilles demeures,* publiés sous la direction de G. Lenôtre. 2e série : L'hôtel des archevêques de Sens, à Paris, par Edmond Beaurepaire. L'hôtel de Charles Lebrun, premier peintre du Roi, par L. Augé de Lassus. L'église Saint-Julien-le-Pauvre, par Louis Tesson. L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, par Robert Burnand. L'abside de Saint-Merri, par Edmond Beaurepaire. Les anciennes boutiques de marchands de vin, par Gabriel Henriot. La maison des curés de Saint-Jean-le-Rond, par E. Beaurepaire. Il y a cent ans... promenade à Montmartre, par Lucien Lazard. Paris, Eggiman (1912), in-4, 90 p.

L'Éditeur-Gérant : A. Picard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
AA 000 926 247 8

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA